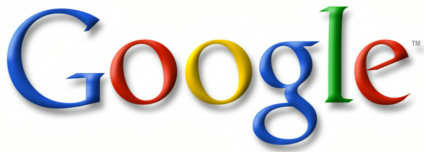
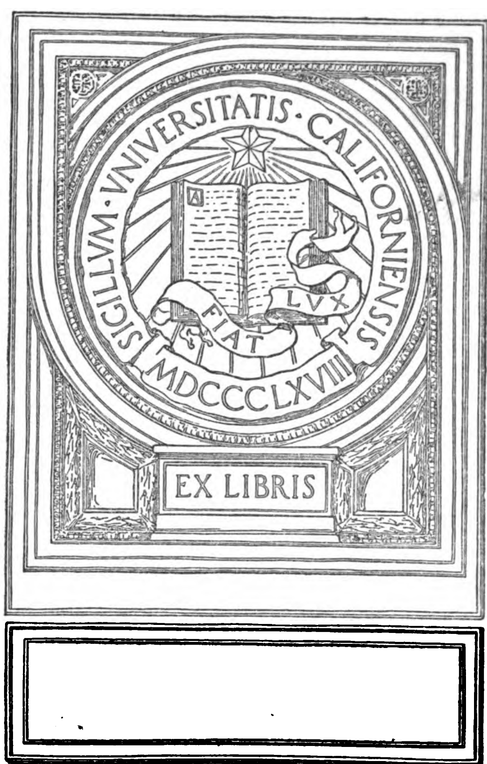


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

XVIIe Année.

NOUVELLE SÉRIE. TOME XII.

GAND,

Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.

1870.

TABLE DES MATIÈRES.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

LETTRES ET SCIENCES.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

BULLETIN DES REVUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACTES OFFICIELS.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
EN BELGIQUE.
Année 1869. 1re Livraison.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

Les lois qui ont présidé à la transformation qu'a subie le latin pour devenir la langue française, sont depuis longtemps un objet sérieux des études philologiques ; la voie frayée dans ce sens, il y a plus de trente ans, par le chef des romanistes, le vénérable professeur Diez, à Bonn, a, tant en France qu'en Allemagne, été suivie par une pléïade d'ardents travailleurs, et la science s'est, dans ce domaine si longtemps laissé en friche, enrichie de précieux résultats. Bien des coins, il est vrai, sont à explorer encore, mais le travail avance et accroît chaque jour la somme du produit.

Cependant, malgré la progression continue des efforts, les faits acquis pénètrent lentement dans la conscience publique; les origines du français, pour bien des hommes attachés par goût ou par profession à l'étude ou à l'enseignement de cette langue, restent encore voilées et nuageuses.

Certains d'entre eux, dans leur ignorance des principes, accueillent même avec défiance les théories de la science; les affirmations des investigateurs les plus sagaces et les plus persévérants en matière d'étymologie ou de grammaire sont souvent traités avec dédain; leurs tendances à faire profiter à l'école, dans les multiples détails de l'enseignement, le fruit de leurs recherches sur la physiologie de la langue, sont repoussés avec hauteur.

Dissiper ces nuages, vaincre ces dédains, faire valoir les résultats acquis par les spécialistes du genre, en les exposant avec netteté et accompagnés de preuves suffisantes pour forcer

la confiance, en un mot vulgariser les observations et les décisions des autorités, m'a donc semblé une entreprise aussi louable que fructueuse.

Dès la publication de mon " Dictionnaire d'étymologie française en 1862, „ j'avais formé le projet de résumer méthodiquement l'ensemble des faits qui caractérisent le procédé de la formation des vocables français, ou plutôt celui de la déformation ou désorganisation du latin sur le territoire gaulois d'en deçà de la Loire.

Il n'y avait, d'ailleurs, pour cela guère autre chose à faire qu'à reproduire, avec quelques développements, les données si riches et si sûres de la Grammaire des langues romanes du professeur Diez, qui a traité cette matière de main de maître, en l'étendant synoptiquement sur toutes les branches principales de la famille romane. Mais, malgré l'appui de ce livre précieux, je sentais la tâche s'élargir au fur et à mesure que mes observations se multipliaient ; je me la représentais comme devant embrasser tous les détails du vocabulaire français au point de vue de la facture des vocables.

Des occupations diverses m'ont détourné de l'exécution d'un travail qui devait, en quelque sorte, donner la sanction aux assertions ou conjectures renfermées dans mon livre. Et si aujourd'hui je me mets à réaliser un projet caressé depuis longtemps, je le fais plutôt pour me rendre à la gracieuse invitation des rédacteurs de cette *Revue*, que parce que je me sens suffisamment pourvu pour la tâche imposée. Mes lecteurs voudront donc considérer la série de notices que je compte leur présenter sur la matière indiquée, comme une simple ébauche du livre que j'ai en vue, et ne point les soumettre, sous le rapport de l'ordonnance et des proportions, ainsi que pour la formule des règles établies, à une critique aussi sévère, que si je leur offrais un livre avec un cadre bien circonscrit et un plan strictement précisé.

Ce que je me propose de faire, c'est de mettre en lumière les principaux faits relatifs à la phonologie française , en d'autres termes, l'histoire des éléments phoniques latins dans la constitution du français. Peut-être aborderai-je, après avoir épuisé ce sujet, aussi le système de dérivation et de composition particulier à cette langue, voire même les principes de la flexion du mot par la déclinaison et la conjugaison.

PREMIÈRE ÉTUDE.

§ 1.

LA PERSISTANCE DE L'ACCENT.

Dans un traité qui a pour objet d'exposer les traits essentiels qui caractérisent la transition des formes latines aux formes françaises, il est important de commencer par mettre en lumière un principe qui a le plus sensiblement déterminé la facture et la physionomie du mot français.

Le génie organisateur de cette langue, comme celui des idiomes néo-latins en général, s'est attaché à respecter dans le vocable latin la syllabe la plus perceptible à l'oreille, la syllabe accentuée ou tonique. Il a laissé subsister cette syllabe à l'état de dominante, vers laquelle gravitent tous les autres éléments du vocable. C'est cette gravitation vers la syllabe forte ou tonique, et la tendance à faire de celle-ci la dernière syllabe sonore du mot, qui a produit ce système de contraction et d'étranglement qui distingue particulièrement les formes françaises comparées à celles du latin et même à celles des langues sœurs : système fondé sur une propension instinctive à supprimer ou à assourdir les syllabes légères et fugitives, dépourvues d'accent, qui précèdent ou suivent immédiatement la tonique ou dominante. *Hóspitem*, par la chute de la deuxième voyelle et l'assourdissement de la troisième est devenu *hoste*, et par un allégement ultérieur, *hôte;* dans *hospitális*, la chute de la syllabe précédant et suivant immédiatement la tonique *tal* a déterminé la forme *hostel*, *hôtel*.

Nous allons, dans ce qui suit, consigner les règles observées à ce sujet.

§ 2.

SYLLABES ATONES PLACÉES A LA SUITE DE LA TONIQUE (1).

D'après le système d'accentuation propre au latin, ces

---

(1) Nous préférons le terme grec *atone* (ἄτονος) à l'expression française *inaccentué*.

syllabes ne peuvent être qu'au nombre d'une ou de deux, suivant que le primitif latin est, comme on dit, paroxyton ou proparoxyton.

1. *Mots paroxytons.* La syllabe unique qui, dans ces mots, vient à la suite de la tonique, est la syllabe finale, celle qui caractérise le vocable au point de vue de l'individualisation logique ou de la flexion grammaticale. Malgré son importance, le génie français la sacrifie en l'effaçant tout à fait ou en la réduisant à un son vague et incolore que nous appelons *e* muet. Ce procédé a fait tomber en ruine, il est vrai, le magnifique et subtil organisme de la déclinaison et de la conjugaison latine, mais le génie français, en sacrifiant la plupart des flexions, a su trouver d'autres procédés pour compenser la perte. C'est ainsi que disparaît la syllabe (¹) *us* ou *um*, qui termine les mots arcus, fructus, amarus, avarus, casus, novus, ausus, firmus, plumbum, venenum, damnum, tormentum; ils sont écourtés en *arc*, *fruit*, *amer*, *aver** (²), *cas*, *neuf*, *os** (hardi), *ferm**, *plomb*, *venin*, *dam**, *tourment*. De même, les finales *es*, *is*, *em*, *en* disparaissant, les mots comme fames, dies, brevis, navis, sanguis, finis, septem, novem, frontem, honorem, nomen, alumen, flumen, examen deviennent *faim*, *di**, *bref*, *nef*, *sang*, *fin*, *sept*, *neuf*, *front*, *honneur*, *nom*, *alun*, *flun**, *essaim*; le retranchement des finales *a*, *e*, *o*, *i*, *u* a converti en *aimer*, *finir*, *avoir*, *car*, *quand*, *souvent*, *ent** *en*, *or*, *chez*, *où*, *corn** *cor*, les originaux amare, finire, habere, quare, quando, subinde, inde, hora, casa, ubi, cornu.

D'autre part les finales latines se réduisent à un *e* muet: c'est surtout le cas pour la terminaison féminine *a* (rosa,

(¹) Il va de soi que, dans notre sens, le mot syllabe se restreint à la voyelle qui la constitue; les modifications des consonnes sont soumises à des règles que nous exposerons successivement. Ainsi dans *arc*, *fin*, etc., *us* et *is* n'avaient pas complétement disparu dans l'ancienne langue; l'élément *s* y était encore utilisé pour servir de signe au nominatif singulier; et arcus, finis s'y traduisaient par *ars*, *fins*, arcum, finem par *arc*, *fin*. Cet *s* du nominatif a survécu dans plusieurs mots de la langue actuelle: *lacs*, *fils*, *rets*, *temps*, *corps*, etc.

(²) Nous distinguons par l'astérisque les mots ou les formes de l'ancienne langue; d'autre part nous nous servirons du même signe pour distinguer les formes de la basse latinité et parfois des types latins purement hypothétiques.

faba, bucca, *rose, fève, bouche*), et à la suite de consonnances composées : acris *aigre*, templum *temple*, carmen *charme*. On trouve d'ailleurs de nombreux vocables sous les deux formes, avec ou sans *e* muet : avarus-*avare* et *aver**; casa-*case* et *chez;* firmus-*ferme* et *ferm**; tormentum-*tourmente* et *tourment;* granum-*graine* et *grain* (1).

§ 3.

2. *Mots proparoxytons*, la tonique étant suivie de deux syllabes. Trois procédés se présentent :

A. Les deux syllabes, par l'élision de la voyelle de la première, se contractent en une seule à voyelle sourde. Exemples :

Anima an'ma — *anme**, *alme**, *arme**, *âme;* angelus ang'lus — *angle**, puis (d'après B) *ange;* angulus ang'lus — *angle;* regula — *règle;* ordinem ord'nem (2) — *ordre* (*r* pour *n;* de même *diacre, coffre, timbre* de diáconus, cóphinus, týmpanum); abrótonum abrot'num — *aurone;* calamus — *chaume;* balsamum — *bausme** *baume;* septimus — *setme** *sesme**; camera — *chambre;* humilis — *humle** *humble;* hospitem — *hoste** *hôte;* computus — *compte* et *conte;* judicem — *juge*, pollicem — *pouce;* undecim — *onze;* septésimus* — *septisme** *septiesme septième;* feretrum — *fiertre**.

B. Très-souvent les deux syllabes atones perdent toute trace de la consonne qui les sépare et se réduisent à un simple *e* muet. Exemples :

Domina, pagina, lamina — *dame, page, lame;* terminus — *terme;* orfanus — *orfe**; organum — *orgue;* hominem — *home** *homme;* imaginem — *image*. Pallidus — *palle** *pasle** *pâle*. Rusticus — *ruste**, puis *rustre*. Dactylus — *datte;* Aristoteles — *Aristote;* Antipolis, *Antibes;* simplicem, supplicem — *simple, souple*. Lampadem — *lampe*, cannabis — *chanve** *chanvre;* principem — *prince;* forcipem — *force* (ciseaux). Episcopus, *evesque** *évêque;* Isara — *Oise*.

(1) C'est peut-être sous l'influence de leur pluriel en *a*, que beaucoup de substantifs neutres en *um* ont revêtu la forme féminine en français.

(2) Je rappelle ici le fait qu'en thèse générale, dans les noms latins de la 3e déclinaison, c'est le thème des cas obliques qui a fourni la forme française. Il est de convention de prendre l'accusatif pour type.

C. L'*e* muet lui-même fait défaut dans plusieurs des mots qui rentrent sous les deux catégories ci-dessus. Exemples :

Frígidus frig'dus, *froid;* digitus dig'tus, *doigt;* rigídus, rig'dus, *roit** (anc. forme concurrente de *roide); nítidus*, *net;* Archipélagus, *Archipel.*

Un déplacement d'accent paraît s'être effectué dans *blasme** *blâme*, qui accuse pour type *blásphemus* au lieu de *blasphēmus;* mais *blasme* n'est pas tiré du substantif gréco-latin; il est tout bonnement le substantif verbal de *blasmer*, correctement formé de *blasphēmare*, car nous verrons que même une voyelle longue atone, précédant la tonique, est sujette à syncope. — On trouve dans l'ancienne langue *idle* pour *idole;* cela prouve en faveur d'une prononciation latine *ídŏlum* (pour la forme normale *idólum*), reproduisant l'accentuation grecque εἴδωλον. — C'est aussi l'influence de l'accent grec qui a tronqué le latin *encaustum*, gr. ἔγκαυστον, en *enque** *encre*.

§ 4.

Il nous a semblé intéressant d'étudier plus en détail l'application du principe exposé ci-dessus (§ 3), aux mots latins pourvus de suffixes bissyllabiques, tels que *ĭcus*, *ĭdus*, *ĭnus*, etc. Cette étude mettra particulièrement en relief le procédé antiorganique dont ont usé les savants, qui dès le 15e siècle ont enrichi la langue de vocables, puisés à la même source que le fonds général des mots usités jusqu'alors, mais façonnés en violation d'une règle élémentaire de la constitution du français : celle de la correspondance de l'accent tonique.

Suffixe *ĭcus, ĭca, ĭcum.*

Syncope de la voyelle de soutien *i*, la gutturale *c* devenant *ch* ou *g*. Exemples :

Canonicus — *canonge;* domesticus — *domesche*;* dominica — *dimanche;* dominicus — *domenge*;* fabrica — *forge* (1); granica* — *granche** *grange;* levisticum — *livèche;* manica — *manche;* medicus — *miège*;* natica — *nache** *nage*;* pedica

(1) Cette forme *(o* p. *a)* sera expliquée plus tard ; l'*a* s'est conservé dans le nom propre *la Farge* (dans le midi *Fargue, Fargues*).

— *piége;* persica — *pesche pêche;* pertica — *perche;* porticus — *porche;* rasica — *rache;* serica — *serge.*

A ces mots, dont nous ne donnons pas la liste pour complète, il faut joindre ceux pourvus du suffixe composé *at-icus*, devenu en provençal *atge*, en français *age;* c'est un des instruments les plus usuels de la dérivation romane tant pour adjectifs que pour substantifs. Exemples :

Aquaticus — *evage**; formaticum* — *formage** *fromage;* lunaticus — *lunage**; missaticus — *message;* ramaticus — *ramage;* umbraticus — *ombrage* (anc. adj.); viaticum — *voyage;* volaticus — *volage.*

2. Simple *e* muet :
Arsenicum — *arsoine**; bettonica — *betoine;* haereticus — *hérite** (mais aussi, d'après 1, *erége*); indicus — *inde* (bleu); rusticus — *ruste** *rustre;* scholasticus — *escolastre** *écolâtre;* veronica — *veroine**.

3. Apocope complète du suffixe :

Classicum — *glas;* láïcus — *lai;* umbílicus — *ombil**.

Quelques noms géographiques se placeront encore convenablement ici :

Aventicum — *Avenche;* Perticus (saltus) — *le Perche;* Leodicum — *Liége;* Basilica — *Bazauges*, *Bazeuge*, *Basoche*, etc. Noms de saints : Cyricus — *S. Cyr;* Dominicus — *S. Domenge**; Scholastica, dans quelques localités, *S*[te] *Ecolace* ou *Scolaste.*

Observations spéciales :

La forme bas-latine *ávĭca* (de *avis*), s'étant contractée en *auca*, a par là régulièrement fait *oe** *oue*" *oie* en français; cependant, dans le Berrichon, on dit aussi *oche.*

Le mot *foulque* (oiseau) de *fúlica*, ayant conservé exceptionnellement le caractère guttural du *c* latin, paraît être d'introduction étrangère, probablement un emprunt au provençal, qui a *folca.* La forme normale serait *fouche.* — Il en est de même de *barque* (it. esp. prov. *barca)*, qui vient d'un type *bárica*, derivé de *baris* (βάρις), barque, qui se trouve dans Properce. L'ancienne langue disait régulièrement *barge.* — La forme *fantasque* de *phantásticus* est pour *fantasche.* Les vraies exceptions à la règle, dans l'ancienne langue, sont du domaine

liturgique ou savant : ainsi *catholique*, *fisique* (physique) ([1]).

Le latin, à côté de *ĭcus*, avait le suffixe *īcus* ; selon la règle, l'*i* long et tonique a persisté en français, et *īcus* s'y retrouve sous la forme *ic* ou *i* (au nomin. sing. *is)*, *īca* sous celle de *ie*. C'est ainsi que amicus, anticus* (p. antiquus), mendicus, ortica, posticum, vesica, ont donné *amic* ami*, *antis** (aussi *antif*, fém. *antie)*, *mendis**, *ortie*, *postis**, *vessie*.

C'est pour avoir confondu *ĭcus* avec *īcus* que les savants ont créé cette nombreuse famille de noms en *ic (public, agaric)* et en *ique (modique, pratique, unique)* que renferme le fonds moderne. On voit par ce qui précède que les anciens avaient des formes plus correctes pour nos mots actuels *arsenic*, *domestique*, *fabrique*, *portique*, *aquatique*, *hérétique*, *rustique*, *basilique*, *canonique*, *laïque*. Plusieurs des formes anciennes se sont conservées malgré les formes nouvelles, appliquées soit à d'autres emplois ou individualisations d'acception; ainsi *rustre* subsiste comme substantif à côté de *rustique* adjectif, *fabrique*, terme générique, à côté de *forge*, terme spécial, etc.

§ 5.

Suffixe *ĭcem* (nominatif *ex* ou *ix*) ([2]).

Syncope de la voyelle ligative *i*, le *c* devenant *c (ch)* ou *s*:

Corticem, *écorce;* ilicem, *yeuse;* irpicem, *herce* herse;* panticem, *pance* panse;* pollicem, *pouce* (vfr. ([3]) aussi *polz*); pulicem, *puce;* pumicem, *ponce;* ramicem, *ranche;* judicem, *juge*.

Exceptions :

D'après la règle qui fait l'objet de cette étude, le latin *călicem* (nom. *calix*) aurait dû se produire en français sous la forme *chauce*, au lieu de *calice* (en vfr. aussi *caliz*, *calisse*, *chalice*, *galice*); l'irrégularité est fondée soit sur l'emploi liturgique du mot, en d'autres termes sur son caractère non

---

([1]) Mr Gaston Paris explique l'anomalie de *fisique* par l'accentuation grecque φυσίκη ; mais le grec accentue φυσική.

([2]) Comparez le suffixe *īcem* (i long et accentué); celui-ci naturellement conserve l'*i* et devient *is, isse, iche*, p. ex. : *perdis* perdrix* (perdīcem), *raïs** (radīcem), *genisse* (junīcem), *corniche* (cornīcem).

([3]) J'abrége par vfr. les mots “ vieux français ”.

populaire, soit sur un type dérivatif *calícium*, répondant au gr. καλύκιον; cette forme dérivée permettait de différencier le mot d'avec *chausse* = *calceus* (1).

Souris, prov. *soritz*, de *sóricem*, est irrégulier : il faudrait *sorce* (cp. ital. *sorce*, *sorcio*). Peut-être y a-t-il ici l'effet d'une assimilation à la terminaison de *brebis* (berbēcem), *fourmis** (forme constatée même pour le cas-régime singulier et répondant à un type *formīcem* de *formex*); ou bien, ce qui me semble plus probable, on a formé le mot sur la forme adjective *sorícius*, afin d'éviter une homonymie avec *sorce** = *source*.

Un besoin semblable doit avoir écarté les formes naturelles de *sálicem*, savoir *sauce*, *sausse*, *sauche*, qui d'ailleurs existent encore dans les patois bourguignon, lorrain et rouchi (cp. *saussaie* de *salicetum*). Quant à la forme usuelle *saule*, elle est rapportée par Diez à l'ancien haut-allemand *sàlaha*, raccourci en *sala*; par G. Paris, au nominatif latin *sàlix*. La dernière étymologie me sourit davantage; le nominatif a plus d'une fois servi de base à la forme romane (cp. *pâtre* de *pástor*), et dans l'espèce, nous pourrions alléguer le mot *code* (plus moderne, il est vrai), qui vient de *códex* et non de *códicem* (lequel eût donné *coche* ou *couche*).

D'après ce qui précède, il faut considérer comme irrégulièrement façonnés les mots modernes : *hélice* (hélicem), *varice* (vàricem), *appendice* (appéndicem) (2).

§ 6.

Suffixe *ìdus*, *ìdis*; *ìda* (nom. *is*).

1. Syncope de l'*i*; le *d* se conserve (dans l'ancienne langue, toutefois, à l'état de finale, il était régulièrement figuré par un *t*) (3).

a) Avec *e* muet à la fin :

Rigidus rig'dus, *roide raide*; rapidus, *rade**; sapidus, *sade**

(1) Il est à noter que l'italien et l'espagnol ont correctement formé l'un *càlice*, l'autre *càliz*, sans déplacement d'accent.

(2) Le vfr. *apentis* vient de l'adj. *appendícius*.

(3) Le fait roman de la syncope a son précédent en latin, où nous trouvons *valde* p. valide, *udus* p. uvidus, *lardum* p. laridum.

(conservé dans *maussade*); tepidus, *tiède;* pyxida, bas-lat. buxida (nom. pyxis, πύξις), *boiste boite.*

b) Sans *e* muet :

Calidus, *caut**, *chaud;* frigidus, *froit** *froid;* horridus, *ort** (d'où *ordure*); luridus, *lourd;* rigidus, *roit** (forme concurrente de *roide*); viridis, *vert* [1].

2. Simple *e* muet, sans trace du *d* :

Aridus, *are**; pallidus, *palle** *pasle** *pâle;* rancidus, *rance;* tepidus, *tiève** (prov. *tebe*); aspida, *aspe** [2]; jaspida, *jaspe.*

3. Apocope complète du suffixe :

Nitidus, *net;* putidus, *put**; solidus, *sol sou.*

Il faut ranger dans le fonds savant de la langue, nos nombreux adjectifs en *ide*, inconnus à la langue de formation spontanée : *avide*, *cupide*, *fluide*, *sordide*, *timide*, *solide*, etc. — *Aride*, *rapide* et *rigide* sont venus inutilement remplacer ou doubler les vieux mots *are*, *rade*, *roide* ou *roit**.

§ 7.

Suffixe *ĭlis*, *ĭla*, *ĭlus.*

Syncope de l'*i* bref :

Aquila, *aigle;* debilis, *dieble**; ductilis, *doille**, *douille* (d'où *douillet*) [3] ; flebilis, *floible** *foible faible* [4] ; fragilis, *fraile** *fresle frêle;* gracilis, *graile**, *gresle*, *grêle;* habilis, *able** (conservé en anglais); humilis, *humble* (*b* intercalé pour l'euphonie); mobilis, *meuble;* nobilis, *noble;* strigilis, *étrille;* utilis, *utle**; mespilum, *nèfle (n* p. *m);* nubilus, *nuble**; amabilis, *aimable;* horribilis, *horrible;* trichila, *treille.*

C'est en violation de la règle que se sont produits nos

---

[1] L'analogie exigerait pour le franç. mod. *verd,* puisque tous les *t* de la fin y sont redevenus des *t*. Notre féminin *verte* jure avec les dérivés *verdir*, *verdeur*. Le vfr., plus correct, disait *verde.*

[2] Notre forme *aspic* vient du provençal, et je pense quelle représente le dimin. ἀσπίδιον; cp. *fastidium*, prov. *fastic.*

[3] Le composé bas-lat. *inductile* a donné *andouille.*

[4] Pour la chute de *l* après *f,* elle est déterminée par l'euphonie, que gênait la succession de deux *l;* un fait analogue se produit dans *cheville* (it. *cavicchio*) de *clavicula.*

adjectifs *agile*, *débile* (p. *dieble**), *docile*, *ductile* (p. *douille**), *habile* (p. *able**), *utile* (p. *utle**), *facile*, etc.; les anciens ne les connaissaient pas, et employaient p. ex., *legier* ou *aisé* au lieu de *facile*, *plentureux* au lieu de *fertile*. *Mobile* et *fragile* sont venus sans nécessité faire concurrence à *meuble* et *fraisle frêle*.

A côté de *ĭlis*, les latins avaient le suffixe *īlis*, que la langue française a naturellement reproduit sous la forme *il* dans les mots comme *avril*, *gentil*, *soutil** (subtil), etc. (lat. aprīlis, gentīlis, subtīlis), et dans de nombreux dérivés nouveaux comme : *courtil*, *mesnil*, *fusil* (focile), etc.

L'adjectif *nobile*, d'un emploi si fréquent dans les chansons de geste, ne constitue qu'en apparence une exception; comme l'a démontré M. Gaston Paris, il ne représente pas *nóbilis*, mais la forme dérivative *nobĭlius*.

§ 8.

Suffixe *ŭlus (a, um)*.

Syncope de l'*u* bref (1).

Angulus, *angle;* buccula, *boucle;* carbunculus, *escarboucle;* cingula, *cengle** *sangle;* circulus, *cercle;* copula, *couple;* cumulus, *comble;* fabula, *fable;* flammula, *flamble* d'où *flambe;* insula, *isle** *île;* lumbulus, *nomble;* masculus, *masle** *mâle;* merulus, *merle;* modulus, *moule* (masc.); mytilus mutulus, *moule* (fém.); orula (dim. de ora), *orle**, *ourle** (d'où le dimin. *ourlet*) ; pirula, *perle;* populus, *peule**, *peuple;* posterula*, *posterle**, puis *posterne;* sabulum, *sable;* saeculum seclum, *seule siècle;* singulus, *sengle** *single** (conservé en anglais); situla, *seille;* spatula, *espalle** *épaule;* tabula, *table* (2) ; tremula, *tremble* (arbre); trubula (p. turbula), *trouble;* ungula, *ongle;* Romulus, *Romble**.

Quand, après la syncope de l'*u*, la liquide *l* rencontre devant elle un *c*, *j*, *p*, ou *t* à l'état franc (c'est-à-dire non précédé de consonne), ces lettres s'aplatissent en *i*, ce qui donne à *l* le caractère de mouillé. Ainsi :

---

(1) Le fait roman n'est que la reproduction d'un fait latin : Plaute dit *vinclum*, *poclum*, *vehiclum*, *Hercle*, etc. La langue populaire faisait de la suppression une habitude, comme le prouvent les inscriptions.

(2) Le même *tabula*, par la résolution de *b* en *u*, a donné *taule*, d'où *tôle*.

Bajulus, *baile** *bail* (administrateur) [1]; oculus, *œil;* scopulus, *écueil;* spiculum, *espieil**, *espiel** d'où *épieu ;* troculus (p. torculus), *treuil;* vetulus, *vieil* [2]; baculus, *baille** (barrière); macula, *maille;* spicula, *espille** (épingle); situla *seille* [3].

C'est ainsi que les suffixes composés *aculus* (a, um), *iculus (eculus)* et *uculus*, font en français respectivement :

AIL, fém. *aille :* gubernaculum, *gouvernail;* tremaculum, *tramail;* trabaculum, *travail;* tenacula, *tenaille.*

EIL (ou *il* ou *ieu*), fémin. *eille*, *ille:* articulus, *arteil, orteil;* pariculus*, *pareil;* soliculus*, *soleil;* vermiculus, *vermeil;* periculum, *péril;* cuniculus, *conil*;* vulpeculus, *goupil;* axiculus, *aissieu* essieu;* apicula, *abeille;* auricula, *oreille;* cornicula, *corneille;* clavicula, *cheville;* lenticula, *lentille;* ovicula, *oueille**, changé en *ouaille;* craticula, *greille*, puis *grille.*

OUIL, puis *ou*, fém. *ouille;* veruculum, *verrouil* verrou*; genuculus (p. geniculus) *genouil**, *genou* [4]; fœniculum (p. fœniculum), *fenouil;* colucula (dim. de colus), *quenouille;* peduculus (p. pedunculus), *peouil* pouil* pou;* ranucula (p. ranuncula), *renouille**, puis, par prosthèse d'un *g*, *grenouille* [5].

On remarque la conversion de *l* en *r* dans les mots suivants :

Capitulum, *chapitre;* chartula, *chartre** puis *charte;* fistula, *fistre** ; glandula, *glandre** d'où *glande;* titulus, *titre* [6].

Nous notons encore, à propos du suffixe *ulus*, la singulière

---

(1) Primitif de *baillf*, bailli.*

(2) Au nomin. *viels* viells**, d'ou *vieux.*

(3) Le masculin *seau,* autr. *séel, séau,* ne représente pas *situlus,* mais *sitellus* (cp. *vitellus,* forme secondaire de *vitulus,* fr. *véel, véau, veau).*

(4) On se méprendrait singulièrement, si l'on déduisait *genou* directement du latin *génu.*

(5) La langue française, pliant les mots à son propre génie, n'a pas seulement, comme on voit, substitué dans plusieurs cas, le suffixe *uculus* à *iculus,* mais aussi *ellus* à *ulus;* nous citerons :

annulus — annellus — *anel*, anneau*
ramulus — ramellus — *rameau*
situlus — sitellus — *séel*, séau*, seau*
tubulus — tubellus — *tuiel*, tuyau*
vitulus — vitellus — *véel*, véau*, veau*
martulus — martellus — *martel, marteau.*

(6) Cp. *pulpitum,* devenu, par la transposition de la liquide *l, pupitlum,* et de là fr. *pupitre.* Cp. aussi *esclandre,* de *scandalum.*

réaction exercée par la voyelle *u* de ce suffixe, sur la voyelle *i* ou *e* du radical dans un certain nombre de mots, où ces *i* ou *e* se trouvent nuancés en *eu* (diphthongué *ieu*) ou *u (iu)*. Ainsi *metula*, diminutif de *meta* (iône), ne fait pas *mieille* (cp. *vieille*, de *vetula*), mais *meule* et dans les dialectes, *mule* (d'où *mulon*). Ainsi encore se sont produits de :

Nebula — *neule* ou *nieule* (espèce d'oublie); seculum — *seule** (forme concurrente de *siècle*); stipula — *esteule* éteule*; tribulus, instrument de pêche, — *treuble, truble*; regula — *reule* rieule* rule** (resté en anglais) *riule**; tegula — *teule* tieule* tiule* (d'où par transposition *tuile*).

Obs. Le vieux français employait pour *bouleau* la forme simple *boul, bou*; c'est à mon avis, une contraction de *beoul*, qui se trouve , en effet (cp. le wall. *beol*). Mais *beoul* venant du latin *bétŭla* constituerait une anomalie; il faut donc admettre pour type soit une forme *betullus* ou *betúlius*, que rappelle sensiblement la forme *betoul* et *betou* de certains patois.

De ce qui précède, il ressort que nos mots en *ule*, comme *acidule, canicule, cellule* (1), *clavicule, férule, pedicule, renoncule, ridicule, ventricule*, etc., sont étrangers au véritable fonds français de formation primitive.

§ 9.

Suffixe *ŏlus (a, um)*.

Syncope de l'*ŏ* :

Apostolus, *apostle* apostre* apôtre*; epistola, *épître*; diabolus, *diable* (vfr. aussi *diaule*); parabola, *paraule* parole* (2).

Exceptions : *frivole*, mot très-ancien dans la langue, de *frivŏlus*. Il faut supposer qu'une accentuation fautive *frivólus* ait déterminé cette exception. — L'ancien mot *apostole* (pape), comme le démontre bien la forme concurrente *apostoile*, ne vient pas de *apóstolus*, mais de l'adjectif *apostólius*, et rentre par conséquent dans la règle.

---

(1) Mr G. Paris cite d'un fabliau l'ancienne forme *ciaule* p. *cellule*; je me l'explique par *cell* = *ciau* (cp. *bell*us, *biau**) + *la* = *le* (l'*u* étant syncopé).

(2) Je ne perds pas de vue que l'élément *ol* dans ces exemples, n'est pas proprement un suffixe, et appartient au radical; mais il suffit qu'il en ait l'air, pour être autorisé à le traiter en cette place.

Le suffixe latin *olus* s'adaptait surtout à des mots en *ius* ou *eus* (a, um), d'où les terminaisons *ĭolus*, *ĕolus*, etc. A ce sujet, il nous faut signaler un fait remarquable, c'est que la combinaison *io*, *eo*, dans le latin populaire, source directe du français, ne compte plus que pour une syllabe, que l'*i* ou l'*e* se perd dans l'*o*, et que, ce dernier devenant tonique, *olus* se traduit en français par *eul (euil)* ou *ol* (1). Exemples :

Aviolus* p. avolus, *aïeul;* filiolus, *filleul;* gladiolus, *glaïeul;* capreolus, *chevreul* chevreuil;* scuriolus*, *écureuil;* retiolum, *reseuil*;* tiliolus, *tilleul;* linteolum, *linceul;* lusciniolus, *rossignol.*

Tous nos mots en *ole*, *iole*, *eole*, comme *boussole*, *auréole*, *gloriole*, seront donc rangés dans le fonds artificiel ou savant de la langue.

§ 10.

Suffixe *ĭmus*.

Syncope de l'*ĭ*; la syllabe finale en *e* muet (2). Exemples :

Anima, *âme;* braximus*, *bresme* brême;* pessimus, *pesme*;* proximus, procs'mus, *proisme*;* sanctissimus, *saintisme*;* septimus, *setme* sesme*;* decimus, *disme* dîme;* minimus, *merme*;* quadragesima, *carême;* centesimus, *centisme* centime* (3); Hieronimus, *Jerôme.*

Sont contraires aux lois naturelles de formation nos mots modernes *grandissime*, *infime*, *intime*, *légitime*, *maritime*, *victime*, etc. Ils sont étrangers à la littérature du moyen âge.

§ 11.

Suffixes *ĭnus (a, um)* et *ĭnem* (nom. *o*) (4).

Syncope de l'*ĭ*; syllabe finale en *e* muet.

---

(1) De la même manière *parĭĕtem* — par *parĭētem* — est devenu *paroi* (*e* = *oi*, cp. *quiētus*, fr. *coi*).

(2) On peut rappeler comme précédents de cette suppression de l'*i* les formes latines *summus, bruma, imus,* contractions de *supimus, brevima, infimus.*

(3) La terminaison *ieme* des nombres ordinaux, est une variante de *esme, isme,* et n'apparaît qu'au 14e siècle.

(4) Le suffixe latin *īnus* sonne en français *in :* divīnus, *divin, devin;* vicīnus, *voisin.*

1. L'élément *n* est conservé dans :

Asĭnus, *asne âne;* cardinem, *carne;* carpinus, *charne**; cir*cinus, *cerne;* fagina, *faîne;* fraxinus, *fraisne* fresne frêne;* galbinus, *jaune;* inguine, *aine;* originem, *orine**; pectinem, *peigne;* quercinus (par querc'nus, quernus, quesnus), *quesne chêne;* vágĭna, (p. vagīna), *gaîne* (¹).

2. N permute : a) avec *m*, dans :

Carpinus, *charme* (anc. aussi *charne**); Vendócinum, *Vendosme*, et dans la terminaison *udinem*, devenue *udne, une* et enfin *ume :* Amaritudinem, *amertume;* consuetudinem, *coustume**, *costume*, et *coutume;* suavitudinem, *souatume*;* mansuetudinem, *mansuetume*.*

b) avec *r :*

Cophinus, *coffre;* ordinem, *ordre;* pampinus, *pampre;* Londinum, *Londres.*

3. L'élément *n* est sacrifié, dans :

Domina, *dame;* foemina, femina, *feme**, *femme;* hominem, *home*, *homme;* imaginem, *image;* lamina, *lame;* ordinem, *orde*;* pagina, *page;* marginem, *marge;* terminus, *terme*; turbinem, *tourbe*; vertiginem, *vertige;* virginem, *virge**, *vierge;* et dans le suffixe *ude*, répondant à *udinem : aptitude*, *mansuétude*, *certitude.*

4. Enfin toute trace du suffixe disparaît dans :

Dominus — *dom, don*, *dam** (et avec un *t* adventice, *dant**); hominem — *on* (pronom indéfini); sanguinem — *sang.*

Sont contraires au génie français les mots de la langue moderne : *machine* (de máchĭna), et *origine* (oríginem). Deux mots de l'ancien fonds, *buisine* (trompette) et *patène*, ne répondent pas à l'accentuation de leurs correspondants latins *búccina* et *pátina;* mais ce vice se produisant également dans les autres idiômes néolatins (esp. *bocína*, prov. *bozína*, valaque *bocín*; it. *paténa*, prov. *paděna*), on est admis à l'imputer au latin populaire, qui, sans doute, d'après l'analogie du grec βυκάνη, πατάνη, accentuait *buccína, patína* (ou paténa). Ce dernier est d'ailleurs un terme liturgique.

(¹) Je n'ai que deux exemples de l'*e* muet final retranché; c'est *provaing* provin*, de *propáginem*, et *plantain* de *plantáginem*. Aussi ces mots sont-ils, par là, devenus masculins.

§ 12.

Suffixes *ĕrem* (nomin. en *er* ou *is*), *ĕrum*, *ĕram* (nomin. en *er*, *era*, *erus*), *ŏrem* (nomin. en *or* ou *ur*), *ŭra*.

Suppression de l'*e*, *o*, *u*, (et insertion euphonique d'un *d* devant *r* après *n* et *l*, et d'un *b* après *m*) :

Cinerem, *cendre;* cucumerem, *concombre;* pulverem, *pourre**, *poudre;* adulterum, *avoutre**; alterum, *autre;* asperum, *âpre;* camera, *chambre;* carcerem, *chartre;* dextera, *destre**; generum, *gendre;* hedera, *ierre**, *lierre;* litera, *lettre;* opera, *œuvre;* purpura, *pourpre;* sicera, *cidre* (1); tuberem, *trufe*, p. *tufre;* viperam, *guivre;* numerum, *nombre;* tenerum, *tendre;* vesperem, *vêpre;* pauperem, *pauvre;* arborem, *arbre;* marmorem, *marbre;* léporem, *lièvre;* turturem, *tourtre* (angl. *turtle*); temperi tempori, *tempre** (tôt, à temps).

Les neutres en *us* (gén. *eris*, *oris*), *ur* (gén. *oris*, *uris*) et *er* (gén. *ĕris*) appartiennent également à cette rubrique.

Genus, *genre* (2); fulgur, *foudre;* robur, *rouvre*, *roure;* piper, *poivre;* sulphur, *soufre*.

L'*r* du suffixe a disparu dans *tempe* (anc. *temple*) de *tempora*, *chiche* (pois) de *cicera* (forme fém. de *cicer*)(3). — Notez encore l'anc. fr. *martre* (dans *Montmartre*) p. *martyr* (forme savante).

Vautour semble faire exception à la règle, qui appellerait une forme *voutre*, mais le mot est régulièrement formé de *vultúrius*, forme secondaire de *vultur*. — *Saoul** (auj. *soûl*) est également correct; il ne répond pas à *sátur*, mais à son diminutif *satúllus*. — Une singulière anomalie est le vfr. *tempore* ou *tempoire*, = temps, époque.

Appartiennent à la formation savante nos mots actuels en *ère*, tels que, *adultère*, *prospère*, *pubère*, *somnifère*, *ulcère*, *vipère*, *viscère*. — *Pecore*, de *pécora* (plur. de *pecus*) est également un mot nouveau.

---

(1) Cp. lazarus, *lasdre*, *ladre*.
(2) On a distingué ce mot de *gendre* par l'omission d'un *d* d'intercalaire.
(3) *Cicera*, *cic'ra* s'est aussi francisé par *ceire* dans le Livre des rois.

§ 13.

Suffixes *ĭtus*, *ĭta* et *ĭtem* (nom. *es*).

Suppression de l'ĭ (1) :

Amita, *ante** (auj. *tante*); amitem, *hante** (bois de la lance); bibita, *boite* (en parlant du vin); comitem, *comte;* composita, *compote;* cubitus, *coute** *coude;* cucurbĭta, *gougourde gourde;* culcita, *coute** (d'où *coute pointe*, dont on a fait *courtepointe*); debita, *dette;* fremitus, *frente** *friente**; hospitem, *hôte;* implicita, *emplette* (anc. *empleite*); orbita, *orde** (d'où le dérivé *ordière*, changé plus tard en *ornière*); perdita, *perte;* posita, *poste;* quaesĭta (p. quaesīta), *quête;* reddita, *rente;* semita, *sente** (d'où *sentier*); vendita, *vente*.

Sans *e* muet à la fin :

Genitus, *gent** (fém. *gente*) (2); explicitus, *espleit** *esploit** *exploit*; praepositus, *prevost** *prévôt*.

L'élément *t* se supprime dans les mots suivants :

a) Avec *e* muet final :

Gurgitem, *gorge;* transitus, *transe*.

b) L'*e* muet disparaissant également :

Gurgitem, *gort** *gord* (prov. *gorc*); peditus, *pet*.

Une exception à la règle qui remonte très-haut est le mot *esprit* de *spìrĭtus*, mais l'ancienne langue, sauvegardant l'accent latin, avait à côté de cette forme anormale, le mot *espir*, parfaitement correct.

Sont formés contrairement au génie naturel de la langue les mots savants en *it* et *ite* de la langue moderne, venant de mots latins en *ĭtus*, *ĭta*, *ĭtem;* p. e : *composite*, *crédit*, *décrépit*, *explicite*, *fortuit*, *licite*, *limite* (3), *mérite*, *obit*, *opposite*, *orbite*, *satellite*, *subit*.

---

(1) Comparez les formes latines *opposta, disposta, repostus, impostor* (p. opposita, etc.), *fautum* (p. favitum), *motum* (p. movitum), et sembl.

(2) Littér. « né », de là bien né, de bonne naissance, distingué; cp. *faitis**, bien fait, élégant, litt. fait.

(3) *Limitem* latin devait se franciser par *linte*; un tel vocable doit même avoir existé; du moins l'esp. *linde*, ainsi que le diminutif *linteau* (= *limitellus*), permettent de le supposer.

§ 14.

Suffixe *eus*, *ius* *(a, um)*.

Dans l'étude que nous avons entreprise au point de vue du sort qu'a fait subir le français aux suffixes latins bissyllabiques, précédés de la syllabe tonique, il nous reste à parler des mots terminés en *eus* ou *ius (a, um)* et *ies*.

Quatre faits se produisent quant à l'élément *e* ou *i* du suffixe en question :

1. Il se consonnifie en se transformant, suivant la consonne qui précède, en *j* (ou *g* doux) ou en *ch*;
2. Il disparaît, mais en produisant la mouillure de la consonne qui précède;
3. Il s'efface, mais avec une certaine influence sur la voyelle tonique;
4. Il s'efface, sans laisser de trace aucune.

Premier cas : *e* ou *i* = *j, g* ou *ch*. Exemples :

Alveus, *auge;* apium, *ache;* calumnia, *calonge* chalenge*;* cavea, *cage;* cereus, *cierge;* colonia, *colonge*;* diluvium, *déluge;* extraneus, *étrange;* ferreus, *ferge*;* frimbia (p. fimbria), *frange;* granea*, *grange;* hordeum, *orge;* laneus, *lange;* lineus, *linge;* lumbeus, *longe;* παίδιον, *page;* propius, *proche;* rabies, *rage;* rubeus, *rouge;* rupea, *roche (?);* salvia, *sauge;* simia, *singe;* tibia, *tige;* vindemia, *vendange.*

On voit que *ch* se substitue à *g* après la consonne forte *p* *(ache, proche).*

Deuxième cas. La voyelle *e* ou *i* disparaît en communiquant le caractère mouillé à la consonne *l* ou *n* qui précède :

Allium, *ail;* animalia, *aumaille**; aranea, *araigne**; balneum, *baing** (d'ou le verbe *baigner*), *bain;* castanea, *châtaigne;* ciconia, *cigogne;* consilium, *conseil;* cuneus, *coing* coin* (la mouillure s'est conservée dans les dérivés *cogner, cognée*); cydonium, *cooing* coing;* familia, *famille;* folium, *feuille;* linea, *ligne;* malleus, *mail;* mirabilia, *merveille;* palea, *paille;* tinea, *teigne;* verecundia, *vergogne;* victualia, *vitaille**.

Troisième cas. La voyelle *i*, en s'effaçant, déteint sur la voyelle tonique :

Angustia, *angoisse;* area, *aire;* acedia, *accide**; antea, *ains**;

Asia, *Aise**; boreas, *boire**; corium, *cuir*; Darius, *Daire**; ebrius, *ivre*; fluvius, *fleuve*; gladius, *glai*; glarea (chose gluante), *glaire*; hodie, *hui**; hostia, *oiste** (auj. *hostie*); idoneus, *idoine*; imperium, *empire*; ingenium, *engin*; medius, *mi*; modius, *mui*; nescius, *nice**; oleum, *huile*; ostium, *uis**, *huis*; ostrea, *huître*; palatium, *palais*; postea, *puis*; puteus, *puits*; radius, *rai**; symphónia, *chifoine**; varius, *vair**.

Il faut ranger sous ce cas, les terminaisons latines :

arius, devenu *aire* et *ier* : primarius, *primaire* et *premier*;
erius „ *ier*, fém. *ière* : materia, *matière* et *matire**;
orius „ *oire* : historia, *histoire*; marmoreus, *marmoire**; ciborium, *ciboire*; rasorium*, *rasoir*;
ureus „ *oire*: ebureus, *ivoire*.

Quatrième cas. L'élément *e* ou *i* disparaît sans trace, si ce n'est qu'il conserve au *t* ou *c* qui précèdent leur caractère sifflant, qu'ils ont déjà en latin.

Alius, *el**; audacia, *audace*; augurium, *eür* (d'où, par crase, *heur*); avaritia, *avarice*; bestia, *bête*; brachium, *brac**, *bras*; cerevisia, *cervoise*; cilium, *cil*; ecclesia, *église* (peut aussi être rangé sous le troisième cas); facies, *face*; factitius, *factice* (anc. *faitis**, fém. *faitisse*); feria, *foire* ($\bar{e}$ = *oi* rentre dans les règles générales); filius, *fil**, nomin. *fils*; glacies, *glace*; gaudium, *joie*; homicidium, *homicide (omecide*)*; justitia, *justice* et *justesse*; laqueus, *lac* lacs*; licium, *lice*; lilium, *lis* p. *lils* (cp. *fils*); molestia, *moleste**; nuntius, *nonce*; pilucius*, *peluche*; platea, *place*; posticius*, *postiche*; proprius, *propre*; sanguineus, *sanguin*; scrinium, *écrin*; spatium, *espace*; species, *épice* et *espèce*; studium, *étude*; superbia, *superbe*; vicia, *vesce*; vitium, *vice*.

C'est contrairement au génie de la langue française, que les savants nous ont fourni les mots *amphibie*, *incendie*, *perfidie*, *modestie*, *minutie*, *igné*, *erroné*, *rosacé*, *spontané* et tant d'autres de ce genre.

§ 15.

Une importante exception à la règle, exposée au § précédent, c'est l'introduction très-ancienne d'un suffixe en *ie* répondant au lat. *ĭa*, et devenu un instrument de dérivation très-usité. Tandis que, pour les mots latins ainsi terminés, nous voyons

le principe de la disparition de l'*i* pour ainsi dire rigoureusement appliqué, la langue d'oïl n'a pas hésité à tirer de ses mots courtois, compaing*, jalous*, malade, fol, etc., les substantifs *courtoisie*, *compagnie*, *jalousie*, *maladie*, *folie*, etc.

Il faut admettre avec Diez et Paris, que ce suffixe *ia* accentue s'est transmis au français (et aux autres langues romanes), par l'intermédiaire du bas-latin (ou du latin ecclésiastique), et qu'il s'est produit sous l'influence des noms abstraits grecs en ια, comme μανια, κακια, σοφια, εὐνομια.

La terminaison *ie* (renforcée encore par l'élément *r* dans des mots comme *flatterie*, *tricherie*, *porcherie*, *artillerie*), a surtout pris le dessus dans les noms géographiques. Si *France*, *Grèce*, *Allemagne*, *Bourgogne*, etc., sont restées conformes à la règle, les anciennes formes *Aise*, *Sire*, *Itale*, *Arabe*, ont de bonne heure dû céder la place à *Asie*, *Syrie*, *Italie*, *Arabie*.

§ 16.

Suffixe *ŭus*, *ŭis*.

Cette terminaison est restée presque étrangère à la langue populaire; elle contrariait trop son système d'accentuation ; il fallait ou sacrifier l'élément *u*, ou consonnifier la voyelle par *v*. En effet, elle a appliqué le premier parti dans *vide* (de *viduus*), *fat* et *fade* (de *fatuus*), et *vague* (qui dans certains emplois n'est pas le *vagus* latin, mais répond à *vacuus*); la consonnification a eu lieu dans *tenve** (de *ténuis*, auj. *ténu*) et dans *veve**, *veuve* (de *viduus*).

Nos formes *ambigu*, *ardu*, *contigu*, *continu*, *exigu*, *ingénu*, qui ont l'accent sur l'*u*, ne sont pas de l'ancienne langue; à la vérité *contînu* se trouve déjà dans Joinville (une *contenue*, c'est-à-dire, une fièvre continue), mais c'est là un terme scientifique introduit en dehors des règles naturelles. Le mot *estatúe* de *státua* est aussi tout à fait isolé dans une traduction des Psaumes qui date du 12e siècle.

C'est à cette difficulté de faire usage du suffixe en question qu'il faut attribuer les formes *annuel*, *continuel* et *perpétuel*, dérivées des mots originaires *annuus*, *continuus* et *perpetuus*.

§ 17.

Nous avons terminé notre étude spéciale sur les suffixes bissyllabiques latins privés d'accent; nous passons à quelques autres particularités relatives au principe énoncé sous le § 3 en ce qui concerne les mots proparoxytons.

En dehors des faits de déplacement touchés dans ce qui précède, et imputables généralement, nous l'avons vu, à l'influence scientifique, nous trouvons encore à signaler les suivants :

1. Chez les Latins, une voyelle placée devant une consonne suivie de la liquide *r* était traitée tantôt comme longue, tantôt comme brève; elle était douteuse. Si, en général, on accentuait *ténĕbrae*, *tónĭtru*, *cólŭbra*, *pálpĕbra*, *térĕbra*, *árbĭtrum*, la pénultième étant brève, l'accentuation *tenébrae*, *tonítru*, etc., la pénultième étant longue, était tout aussi correcte; il n'y a donc rien d'irrégulier dans la transformation française de ces mots en *tenèbres*, *tonoire** ou *tonnerre*, *couleuvre*, *paupière* (1), *tarière*, *arbitre*. Le principe reste intact. *Entier*, de *integrum*, est également correct.

§ 18.

2. Les verbes latins terminés en *ĕre*, autrement dits les verbes de la 3e conjugaison, élident cet *ĕ*, et *vendere* fait *vendre*, *molere* fait *moldre moudre*, etc. Mais cette élision se prête mal dans certaines conjonctures, pour un grand nombre de verbes de la 3e conjugaison; c'est ce qui amène non pas une violation de la règle de l'accent, mais un changement de conjugaison. On a donc fait passer ces verbes :

a) Dans la première: consumere, cedere, corrigere, negligere, affligere, imprimere, texere sont devenus *consumer*, *céder*, *corriger*, *négliger*, *affliger*, *imprimer*, *tisser*. Mais hâtons-nous de dire que cette conversion est moderne et que les anciens n'y recouraient guère : ils disaient *afflire* p. affliger, *empreindre* p. imprimer (le mot est resté comme doublet d'imprimer) et *tistre*.

b) Dans la seconde : *sápĕre*, *recípĕre fállere*, *cádere* sont devenus *savoir*, *recevoir* (à côté de *reçoivre*), *falloir*, *cheoir** *choir*, comme si le latin portait *sapēre*, *recipēre*, *fallēre*, *cadēre*.

---

(1) On trouve cependant, sur la base de *pálpebra*, dans le Psautier cité plus haut, la forme *palpre*.

c) Dans la quatrième (en *ire*), p. e. : currere — *courir* (mais aussi *courre*), fugere — *fuir*, rapere — *ravir*, convertere — *convertir*, tradere — *trahir*, invadere — *envahir*, agere — *agir*, fremere — *frémir*. — *Colligere* présente une curieuse syncope de la voyelle radicale *i*, d'où *colgere*, et de là *cueillir*.

Les verbes en *úere* méritent un examen à part. La plupart ont subi la conversion à la première ; ainsi diminuere — *diminuer*, conspuere — *conspuer*, attribuere — *attribuer*, instituere — *instituer*, refluere — *refluer*, ruere — *ruer*. Sauf le dernier, ces verbes n'appartiennent pas au fonds populaire. — Dans *battúere* et *consúere*, l'*u*, tout accentué qu'il est, est écrasé (¹), et il en résulte les types *báttere*, *cónsere*, qui ont donné régulièrement *battre*, *cousdre** *coudre*. — Les composés de *strúere*, en se francisant par *struire* (*détruire*, *construire*, *instruire*), renvoient à un type *strucere*, qui, par *struc're*, fait *struire*, comme *ducere duc're* a fait *duire*. Ce type *strucere* ou *strugere* se déduit naturellement du thème *struc* qui est au fond de *struc-si*, *struc-tum* (²).

3. Dans le sens inverse, des verbes paroxytons en ēre ou tété traités en proparoxytons, comme si leur infinitif était en *ĕre*, et en ceci la langue rustique latine en avait déjà donné l'exemple au roman :

Tacēre, placēre, par tracĕre, placĕre, ont fait *taire*, *plaire* (cp. facere — *faire*), à côté de *taisir**, *plaisir** (³); lucēre, par lucĕre, luc're — *luire* (anc. aussi *luisir**) ; nocēre — *nuire* (aussi *nuisir**); licere, *loisir** (³) et *loire**; mordēre, *mordre;* ardēre — *ardre* (anc. aussi *ardoir*); manēre — *maindre** et *manoir**(³); movēre *muevre** (pron. *meuvre*) et *mouvoir;* tondēre, *tondre;*

(¹) On peut aussi admettre que la chute de l'*u* est l'effet de sa consonnification : battúere, puis *bátvere*, d'où *battre;* cp. le verbe classique *solvere* qui est pour *solúere* (d'où le part solútus).

(²) M. G. Paris dit que la raison du changement de *struere* en *struire* “ est facile à comprendre : on ne pouvait mettre encore un *v* après les trois consonnes qui précédent l'*u* „. Non certainement pas ; mais ce n'est pas là une raison pour empêcher le mot de faire *struïr*, comme il a fait en prov. et esp. (*destruir*, *construir*). Et comment, au surplus, expliquer en dehors de ma manière de voir la forme italienne *destruggere?*

(³) Ces formes d'infinitif sont restées à l'état de substantif.

respondere — *répondre* (1); submonēre — *semondre;* ridēre — *rire.*

§ 19.

4. Les verbes latins dérivés au moyen des suffixes *ic*, *it*, *ul*, produisent au présent de l'indicatif des proparoxytons : ainsi *víndico, túrbulo, dúbito*. Ils sont soumis au même procédé que les adjectifs ou substantifs de facture analogue, donc *venge, trouble, doute*. Une infraction à la règle, toutefois, se manifeste dans les verbes en *icare;* la langue populaire avait de bonne heure utilisé ce suffixe pour diverses applications sous la forme *ier* ou (i = oi) *oyer*; cet *i* ou *oi* a persisté au présent, et, par nécessité, est devenu tonique : ainsi *guerre* — *guerrier** ou *guerroyer*, *guerrie** (— *oie*); *main* — *manier, manie; tourner* — *tournoier, tournoie* (d'où le subst. *tournoi*).

La forme bas-latine *auctoricare* est devenu *otrier**, *otroier** (auj. *octroyer*), et les besoins d'analogie dans le système de conjugaison ont fait que le présent *auctórico* s'est francisé par *otrie, octroie*, comme si le type était *auctorīco :* l'application stricte des règles eût fait convertir *auctórico* par *otorge*, laquelle forme s'éloignait par trop de l'infinitif *otrier*.

Une autre anomalie est la romanisation de *mandūco* devenu *mange*, comme si le type était *mándŭco*. Aussi l'ancienne langue employait-elle à côté de *mange*, la forme plus correcte *manjúe*.

C'est ici le lieu d'observer que la langue ancienne ne connaissait pas encore les présents modernes *agite* (ágĭto), *hésite* (haesito), *halète* (halito), et sembl.; *calcúle* (cálculo), *simule* (simulo), et sembl. La loi de la persistance de l'accent y est rarement enfreinte ; au contraire elle est observée avec une rigueur qui va jusqu'à tailler dans le vif des radicaux; à preuve les cas tels que : cólloco, *couche*, réputo, *rete**, súspico, *susche**, cólligo, *cueille*. Si d'anciens textes présentent *voleter, viseter (visiter)*, on n'y trouvera guère ni *volète*, ni *visite*.

Les savants, à qui le principe que nous étudions était resté inconnu, en façonnant leurs mots sur le latin, sans respect de

(1) L'ancien verbe *espondre** répond à *exponere;* de là aussi un verbe ancien *respondre* = re-exponere.

l'accent, ont de cette manière introduit de nombreux doubles emplois : ainsi nous avons de :

Cúmulo	à la fois	*comble*	et	*cumule*
módulo	„	*moule*	„	*module*
séparo	„	*sevre*	„	*sépare*
símulo	„	*semble*	„	*simule*
návigo	„	*nage*	„	*navigue.*

5. Une exception isolée me vient encore à la mémoire ; le latin *trifólium* a fait régulièrement en italien *trifóglio*, en prov. *trefeuil*, en vieux franç. *trefeul* (glossaire de Lille); mais notre forme *trèfle* ne s'y rapporte plus et renvoie à un type *trífòlum*, qui paraît également avoir déterminé l'esp. *trébol* et le portugais *trévo*.

§ 20.

SYLLABES ATONES PRÉCÉDANT LA TONIQUE.

Les paragraphes précédents traitent du sort des syllabes latines qui suivent la dominante; voyons maintenant ce qu'il advient de celles qui la précèdent. Ici il nous faut distinguer entre celles qui la précèdent *immédiatement* et celles qui la précèdent *médiatement*.

I. *Syllabes atones précédant immédiatement la tonique.*

1. Sauf la restriction énoncée dans le § suivant, la règle porte, que brèves ou longues, elles restent debout quand elles occupent la *première* place du mot.

Fĕrócem, *farouche;* cŏróna, *couronne;* fīdélis, *féal*, *fidèle;* lēgàlis, *léal**, *loyal;* mūtáre, *muer;* pāgénsis, *païs**, *pays.*

Les exceptions sont rares; je citerai : thēríaca (fr. mod. *thériaque*), *triacle**; gallina, *gline** p. *geline; frette* p. *ferrette; plice** pour *pelisse* (pellicea); *vrai* (vērácus*), anc. *verai.*

§ 21.

Le principe du maintien existe; seulement il a, dans la progression de la langue, subi une forte atteinte dans les cas, où la chute d'une consonne médiane, a amené la rencontre de deux voyelles. Dans cette rencontre, on voit ou la voyelle

atone engloutie, absorbée par la tonique, ou les deux voyelles se fondre en un son nouveau.

1. Absorption ([1]):

Aetáticum *eage, âge;* cadére (p. cádere) *cheoir, choir*; cucúrbita *goourde, gourde;* cydónium *cooing, coing;* matúrus, *meür, mûr;* pavorem *peeur, peur;* pedúculus *peouil, pouil* pou;* praecónium *preone, prône*; rotúndus, *reond, rond;* sagína *saïn, sain* (dans *sain-doux*); satúllus, *saoul, soûl;* secúrus *seür, sûr;* setácium* *saas, sas;* sedére *sëoir, seoir* (pron. *soir*) ([2]); vidére *veoir, voir;* vitellus *veël ve-au, veau;* sigillum *seël se-au, sceau* ([3]); sitellus *seël se-au, seau.*

2. Fusion ou crase :

Caténa *chaëne, chaîne;* cathédra *chaëre, chaire;* magíster *maëstre, maistre maître;* regína *reïne, reine;* augúrium, *eür, eur* heur;* medúlla, *mëolle moëlle, moelle* (pron. *moille*).

C'est la même tendance à la concentration des mots et à la disparition de l'hiatus, qui a fait des anciennes formes trissyllabiques *vi-ande, fi-ole, ru-ine*, etc., les bissyllabiques actuels *viande, fiole, ruine;* qui a converti *fu-ir, bi-ais* en *fuir, biais* (monosyllabes), etc.

La tendance à éviter l'hiatus se manifeste aussi dans l'insertion soit d'un *h* ou d'un *v* que l'on remarque dans *trahir, envahir* (tradere, invadere) ([4]), *povoir* pouvoir* p. *pooir* (de *potére,* forme barbare de *potesse*), *rover* rouver** p. *roer* (de rogare), *pleuvoir* (de *pluere*), *pivoine* (de *paeonia*).

§ 22.

La syllabe atone dont nous parlons, quand elle s'ouvre par une voyelle, est parfois coupée; cette aphérèse se voit dans :

Illórum, fr. *leur;* ecc'íste, fr. *cest, cet* (anc. *icest*); ecc'ílle

---

([1]) La première forme française, dans les exemples qui suivent, est celle de la langue ancienne.

([2]) L'inconséquence qui consiste à écrire d'un côté *choir, voir,* et d'un autre, sans changement de prononciation *seoir,* est amenée par le désir de distinguer ce verbe du subst. *soir.*

([3]) Le *c* dans ce mot n'a aucune raison étymologique, et s'est maintenu sans doute pour servir à le distinguer de *seau.*

([4]) Il est vrai que cette *h* n'a pas de valeur effective, et équivaut au signe du trêma.

cel (anc. *icel*), cas régime *celui* p. *icelui;* avúnculus fr. *oncle;* hemína fr. *mine* (ancienne mesure); Apúlia fr. *Pouille;* Aegidius fr. *Gille.*

§ 23.

2. Occupant toute autre place du mot que la première, la syllabe placée immédiatement devant la tonique disparaît, du moins dans sa voyelle, quand elle est *brève.* Exemples :

Bonĭtátem, ferĭtátem, civĭtátem, vilĭtatem, et sembl., fr. *bonté, fierté, cité, vilté*.*

Comĭtátus, clerĭcátus, *comté, clergé.*

Dubĭtáre, domĭtáre, subĭtáneus, *douter, dompter, soudain.*

Cumŭláre, tremŭláre, rotulare, *combler, trembler, roler* rouler.*

Compŭtare, reputare, *compter, reter**; cogitare cog'tare, *cuider.*

Aestĭmáre, *esmer*;* separare, *sevrer.*

Capitális, *cheptel, chatel*;* hospitalis, *hôtel.*

Dormitórium, *dortoir;* testimonium, *tesmoing* témoin.*

Temperáre, *temprer* tremper;* desiderare, *desirer;* operari, *ouvrer.*

Judicáre, vindicare, *juger, venger.*

Collŏcáre, *colcher* coucher;* fabricare, *forger;* caballicare, *chevaucher.*

Pullicélla, *pucelle;* pullicénus, *poussin;* culicínus, *cousin.*

Radicína, *racine;* septimana, *semaine.*

Nominare, seminare, *nomer* nommer, semer.*

Antĕcéssor — *ancestre* ancêtre.*

Ces exemples suffiront, je pense, pour mettre le fait de la suppression en lumière. Les mots qui ne s'y accordent pas, peuvent être censés appartenir à l'élément savant : p. e. *âcreté, aspérité, vérité* (anc. *verté*), *fidélité* (la bonne forme est *féauté*), *sûreté* (p. *seürté**), *estimer* (p. *esmer*), *capital, hôpital, tempérer, fabriquer, médecine* (anc. *mecine*), *décimer, fermeté* (anc. *ferté*).

Quelques exceptions, à la vérité, remontent assez haut et sont motivées par quelque difficulté matérielle qui s'opposait à la syncope : nous signalons ainsi *âspreté, chasteté, netteté* (mais aussi très-souvent *chasté, neté*), *chétiveté, sainteté, astenance** (abstinence). *Sollĭcitáre,* en donnant *soucier,* a conservé le syllabe *ci*, le retranchement ayant porté sur la syllabe antérieure. On trouve aussi, contre la règle, dans le vieux fonds *préecher,* de *praedicare* et *empéecher* de *impedicare.* Notez

encore *inĭmicus* donnant *ennemi*, au lieu de *enmi;* l'observance du principe l'eût confondu avec la préposition *enmi*, parmi.

§ 24.

3. Dans les mêmes conditions de position, les syllabes *longues* persistent en thèse générale :

Honōráre, *honorer* (vfr. *honerer*, mais aussi *honrer*); labōráre, *labourer;* declāráre, *déclarer (declairier*);* fundāmentum, parlāmentum, vestīmentum, et sembl., *fondement, parlement, vêtement;* argūmentum, instrūmentum, *argument, estrument*;* perēgrínus, *pèlerin*.

Il faut cependant remarquer que la règle de la persistance des atones longues précédant immédiatement la tonique, est abandonnée dans les cas où la voyelle atone primitive s'est affaiblie en *e* muet; cette lettre sourde tend à disparaître, pour peu que les lettres voisines s'y prêtent facilement. Toutefois l'exception en question n'en est une que pour les formes de la langue plus moderne. L'ancienne langue disait encore correctement *chastiement* (castigāméntum), *sairement* (sacrāmentum), *duement*, *aiséement*, *souspeçon* (suspīcionem), *couretier* (curātarius), *larecin* (latrōcinium); on en a fait dans la suite : *châtiment, serment, dûment, aisément, soupçon, courtier, larcin.* Les terminaisons *ātórem, ītórem* et *ātúra, ītúra* ont fait d'abord *e-our*, *e-eur* (empereour, chaceeur, dormeeur) et *e-üre* (armeüre, fouleüre, vesteüre) ; mais de bonne heure l'*e* muet s'est perdu, et nous n'avons plus que *eur* et *ure* (empereur, armure, vêture).

La même absorption a lieu dans des formes dérivatives telles que *colātícius* (prov. *coladitz*), vfr. *couleïs*, plus tard *coulis* (dans vent coulis), *levaticius* (prov. *levaditz*), vfr. *leveïs*, plus tard *levis* (dans pont levis).

Les exceptions que présente la vieille langue déjà, sont :

L'étouffement d'un ā, dans : monāstérium — *moustier**, mirābilia — *merveille*,

d'un ē, dans verēcundia — *vergogne*, consuētúdinem *coustume coutume*, blasphēmare — *blasmer blâmer*, elēmósyna (p. eleemosyna) — *almosne aumône;*

d'un ī, dans minīstérium — *mestier métier;* dīrectus — *droit;* salīnarius sal'narius — *saunier;*

d'un ū, dans mandūcáre mand'care — *manger*, matūtinum — *matin;* adjūtare aj'tare — *aïder** (résolution de *j* en *i*), puis par crase, *aider* (¹),

d'un ō, dans consōbrínus *cosrin** *cosin** *cousin;* cp. aussi *barnage, mesnage* et sembl., pour *baronage, maisonage.*

§ 24.

II. *Syllabes atones précédant médiatement la tonique.*

Ces syllabes, brèves ou longues, ne sont point entamées. Les exceptions à signaler sont :

*be*ryllare — *briller;* *co*rotuláre — *croller** *crosler** *crouler;* *pe*rustuláre — *brûler; qui*ritáre — *crier* (prov. *cridar*); so*li*citáre — *solcier** *soucier;* an*te*cessórem – *ancesseur** (²); do*mi*nicélla, passant par dom'nicella, puis, d'après § 23, par dom'n'cella, se présente en français sous les formes — *doncele** *dancele** *donzelle* (³).

Notez encore sous ce chef la déformation de *chirurgien* par *surgien** (angl. *surgeon*).

L'aphérēse ou le retranchement d'une syllabe initiale (cp. § 22), joue aussi son rôle dans la circonstance qui nous occupe; nous signalons :

invŏláre — *voler* dans le sens de dérober (l'ancienne langue en avait régulièrement fait *embler**, qui nous est resté dans la locution d'*emblée*); apothéca, *boutique* (prov. *botiga*, it. *bottega*); hemicránium — *migraine* (it. *emigrania*).

Noms géographiques : Athenacum — *Thenac;* Aquitánia — *Guienne;* Attiliacus — *Tilly;* Sicherivilla – *Cherville;* Anatolia — *Natolie.*

Noms de personnes : Sebastianus — *Bastien;* Adalgísus, *Augis;* cp. aussi *Colas*, p. *Nicolas.*

Le principe de la crase ou de l'absorption, dont traite le § 21, exerce également ici ses effets :

Rotundiare, *rooigner**, *rogner;* subumbrare, *soombrer**, *sombrer.*

(¹) Le v. fr. avait aussi la forme régulière *ajuer.*

(²) Le nominatif *ancestre,* régulièrement tiré de *antecéssor* (voy. § 23), a évidemment agi sur cette exception.

(³) Les formes *damoisele** *damisele** *demoiselle*, ital. *damigella*, prov. et esp. *damisela* sont une variété de *doncele*, prov. *donzetha*, etc., qui s'explique par le maintien du deuxième *i*.

DES MOTS COMPOSÉS GRECS A DEUX RADICAUX, L'UN NOMINAL, L'AUTRE VERBAL.

PREMIÈRE PARTIE.

De la formation de ces mots.

1. Tous ces composés sont des épithètes, des qualificatifs, des adjectifs dans le sens propre ou pris substantivement. Tous sont composés de deux éléments: d'un nom et d'un radical verbal modifié en la forme d'un adjectif. Cette modification fait rentrer le mot composé dans l'une des trois classes des qualificatifs grecs.

L'union entre les deux parties intégrantes du mot composé s'opère par le moyen d'une des voyelles conjonctives ο (ômicron), ι (iôta), η (êta) ou par juxtaposition. Dans ce dernier cas les racines verbales des mots de cette categorie présentent les terminaisons purement accidentelles des divers cas, tant du singulier que du pluriel, d'une des trois déclinaisons grecques selon la déclinaison à laquelle appartiennent ces racines nominales. Le génitif pluriel seul est excepté. Ex.

A. Nomin. sing.
γαιάοχος, R. γαῖα-ἔχω, qui environne la terre.
ὑλητόμος, R. ὕλη-τέμνω, bûcheron.
ἑωσφόρος, R. ἕως-φέρω, Lucifer. Étoile du matin. Vénus.

B. Génit. sing.
Ἁλοςύδνη, R. ἅλς-ὕω, née de la mer (Thétys).
διόςδοτος, R. Ζεῦς, gén. διός-δίδωμι, donné par Jupiter.

C. Dat. sing. *a*, dat. de faveur etc :
Ἀρηΐφιλος, R. Ἄρης-φιλέω, cher à Mars ; qui aime la guerre.
b, dat. locatif :
Ὀρεἱκτιτος, R. ὄρος-κτίζω, montagnard.
c, dat. de temps :
ἠριγενής, R. ἔαρ, dat. ἦρι γίγνομαι, né au printemps, au matin.

D. Dat. plur. *d*, dat. de cause :
κηρεσσιφόρητος, R. αἱΚῆρες-..., décrété par les Parques.
e, dat. de moyen ou d'instrument :
ναυσί πορος, R. ναῦς-ΠΕΡΩ, qui voyage par bâteau.

E. Accus. sing.

δορυβόλος, R. δόρυ-βάλλω, qui lance le javelot.

μελισταγής, R. μέλι-στάζω, qui distille le miel.

νουνεχής, R. νοῦς..., raisonnable, sensé.

F. Acc. plur.

ἰχνηλάτης, R. ἴχνος-ἐλαύνω, qui suit à la piste.

σκαφηφόρος, R. σκάφος (τό)..., Scaphéphore; domicilié.

ὠτιαφόρος, R. ὠτίον..., qui porte des coussinets. Athlète.

G. Nom. plur. deux. déclin.

Ὀδοιδόκος, R. ὁδός-δέχομαι, qui attent les passants sur la route comme les brigands.

Il se peut toutefois que ὁδοι revienne à ὁδῷ et soit un dat. locatif.

2. D'ordinaire la syllabe finale de la racine du nom subit les altérations suivantes :

(1) Elle perd la consonne ou la voyelle caractéristique des divers cas :

συφορβός = συν — συςφορβος, R. σῦς — φέρβω, porcher.

πορτιτρόφος = πορτιν — πορτιστρόφος, R πόρτις-τρέφω, éleveur de génisses.

(2) Elle disparaît entièrement :

δημαγωγός, R. δῆμος-ἄγω, = δῆμον ἄγων, démagogue.

λαγέτης, R. λαός-.. = λαὸν ἄγω, chef du peuple.

(3) Si après la perte de la consonne finale du nom il y a rencontre de deux voyelles susceptibles de contraction, la voyelle finale, et la voyelle initiale du radical du verbe se contractent. Cette contraction se fait d'après les règles générales :

ἀμπελουργός = ἀμπελο (N) εργός, R. ἄμπελος-ἔρδω, vigneron.

τοιχωρόχος = τοιχο (Σ) ορύχος, R. τοῖχος-ὀρύσσω, voleur avec effraction.

χρεωφειλέτης = χρεο (Σ) οφειλέτης, R. χρέος-ὀφείλω, débiteur.

(4) L'α (alpha) de l'accus. sing. est remplacée par la longue η (êta).

ἀσπιδηστρόφος, R. ἀσπίς, acc. ἀσπίδα-στρέφω, qui fait tourner son bouclier.

λαμπαδηκόμος, R. λαμπάς, acc. λαμπάδα-κομέω, qui a soin des flambeaux.

(5) Ou par la diphtongue ει :

Ἀργειφόντης, R. Ἄργος, εος-πέφνειν, meurtrier d'Argus (Mercure).

ἀνδρειφόντης, R. ἀνηρ, ἀνδρός-..., homicide.

(6) La voyelle finale du nom est suivie ou précédée d'une voyelle longue, si elle est brève; d'une voyelle brève, dans le cas contraire :

λαγωοβόλον, R. λαγώς-βάλλω, bâtons pour tuer les lièvres.

γεηγενής, R. γῆ..., né de la terre.

(7) La consonne finale est redoublée :

πολισσοῦχος, R. πόλις-ἔχω, protecteur de la cité.

ποσσίκλυτος, R. ποῦς-κλύω, célèbre par l'agilité de ses pieds.

(8) Parfois la voyelle, qui précède la consonne finale est élidée :

θυσκόος = θυοσκόος, R. θύος-καίω ou κοέω, sacrificateur.

(9) Enfin on trouve quelques composés où la voyelle est transposée et mise après la consonne qu'elle précède au radical du nom :

ὑδροπότης = ὑδατοπότης, R. ὕδωρ-πίνω, buveur d'eau ; homme nonchalant.

3. Les mots composés les plus nombreux sont ceux dont la partie nominale est terminée par un ο (ômicron). Quelle que soit d'ailleurs la déclinaison à laquelle cette partie nominale appartienne:

I. DECLIN. Ex:

ἡμερόδοτος, R. ἡμέρα-.., donné pour un jour.

κεφαλόθλαστος, R. κεφαλή-θλάω, qui a des contusions à la tête.

γλωσσοκάτοχος, R. γλῶσσα-κατέχω, instrument qui sert à maintenir la langue immobile.

πολιτοκόπος, R. πολίτης-κόπτω, qui capte la faveur populaire.

θαλασσίγονος, R. θάλασσα..., c'est le seul composé où l'α (alpha) de la partie nominale ait été remplacée par un ι (iôta).

II. DECLIN.

υἱόθετος, R. υἱός-τίθημι, fils adoptif.

νοσοκόμος, R. νόσος..., garde-malade.

τεκνοφόνος, R. τέκνον..., infanticide.

λεωφόρος. s. ent. ὁδός, R. λεως...., la grande route.

III. DECLIN.

θηρόβορος, R. θήρ-βιβρώσκω, dévoré par une bête sauvage.

ἐλπιδοδώτης, R. ἐλπίς-.., qui donne des espérances.

νυκτοθήρας, R. νύξ-θηράω, qui chasse pendant la nuit.

φλεβοτόμος, R. φλέψ..., qui coupe les veines. φλεβοτόμον, τό, lancette.

αἱματοσφαγής, R. αἷμα-σφάζω, égorgé, noyé dans son sang.

4. Cet ο (ômicron) est tantôt contracté avec la voyelle qui suit, cas déjà signalé :

τρυγῳδός, R. τρύξ, lie — ᾄδω, poète comique. Jeu de mots.

Les poètes ioniens toutefois évitent d'ordinaire cette contraction :

λυκιοεργής = λυκιουργής, R. Λύκιος..., travaillé à la façon des Lyciens.

(2) Tantôt remplacé par un η (êta) :

ἱππηλάτης, R. ἵππος..., cavalier.

λυκηγενής, R. λύκος...., né en même temps que la lumière.

πλοητόκος, R. πλοῦς-τίκτω, vent favorable à la navigation.

(3) Ou par un ι (ôta) :

μυρίπνοος, R. μύρον-πνέω, qui exhale des parfums.

μυστιπόλος, R. μύστης-πολέω, qui célèbre des mystères. Religieux, solemnel.

5. La partie nominale des composés de νύξ, πύξ, ἅλς et d'autres substantifs est terminée tantôt par un ι (iôta), tantôt par un ο (ômicron), parfois indifféremment par l'une ou l'autre de ces voyelles :

νυκτίπλαγκτος, R, ...πλάζομαι, errant ou égaré pendant la nuit.

πυκιμήδης, R. ..μήδομαι, sage, sensé.

ἁλιβαφής, R. ..βάπτω, plongé dans la mer.

νυκτοπόρος, R. ..πορεύομαι, ΠΕΡΩ, qui voyage pendant la nuit.

μορόπνοος = μορίπνοος... Les textes où se lisent ces composés autorisent cependant à considérer ces noms terminés par un ι (iôta) comme des datifs locatifs ou de temps ou de cause etc. — Sub judice lis est. —

6. Remarques. (1) Les composés de l'espèce traités ici semblent exclure, les noms en ας, ιας de la 1er déclin., les noms en ων de la 2e, et ceux en ι (iôta), ύ (hypsilon), ω de la 3e.

(2) Le ι (iôta) et l'υ (hypsilon) ne s'élident jamais.

(3) Dans les composés d'ἔχω, l'ε du radical verbal est changé le plus souvent en ου ou en ο.

7. Quant à la racine verbale qui entre dans la formation de ces composés, elle dérive, selon la désinence dont elle est affectée, des temps et modes suivants :

A. *Du présent de la voix active.* Ex. :

ἁδίδονος, R. ἅλς-δονέω ; agité par les flots de la mer.

θαλαμηπόλος, R. θάλαμος-πολέω; qui a soin du lit nuptial; suivante; servante.

πυρίφοιτως, R. πῦρ-φοιτάω, qui s'avance sur un char de feu.

B. *De l'Aor. II actif.* Ex.:

ζηλότυπος, R. ζῆλος-τύπτω; envieux, jaloux.
ἀρτοφάγος, R. ἄρτος-φάγω; qui ronge le pain.
ἱπποδάμος, R. ἵππος-δαμάω; qui dompte les chevaux.

C. *Du parfait II actif.* Ex.:

ἁλίδρομος, R.... τρέχω; qui court sur la mer.
μυοκτόνος, R. μῦς-κτείνω; qui tue les rats.
ἀχθοφόρος, R. ἄχθος-φέρω; porte-faix.

D. *De l'Aor. I passif.* Ex.:

πλουτοδότης, R. πλοῦτος-δίδωμι; qui donne les richesses.
θεσμοθέτης, R. θεσμός-τίθημι; thesmothète.
χειροδάϊκτος, R. χείρ-δαΐζω, δαίω, touché de la main.

E. *De l'Aor. II passif.* Ex.:

αἱματοσφαγής, R. αἷμα-σφάζω; égorgé, noyé dans son sang.
σκιαγράφης, R. σκιά-γράφω; qui esquisse.
κεδροχαρής, R. κέδρος-χαίρω; qui se plaît dans les bois de cèdres.

8. La plupart de ces adjectifs composés sont terminés en ος ou en ης; d'autres, en nombre plus restreint, offrent les terminaisons suivantes:

ας, ευς, ηξ, ηρ, ωρ, ων, etc.;

ceux-ci sont le plus souvent employés substantivement et doivent être rangés dans la catégorie des " nomina communia ou mobilia. „ Il en est de même de tous ceux qui désignent l'art, la profession, le métier, exercé par la personne à laquelle ils sont appliqués et dont le nom générique n'est d'ordinairement pas exprimé. Ex.:

ἰχθυσιληϊστηρ, R. ἰχθύς-ληΐζομαι; qui détruit le frai, les poissons.
φυλάρχης, R. φυλή-ἄρχω; Phylarque.
πατροφονεύς, R. πατήρ-ΦΕΝΩ; parricide.
οἰνοπώλης, R. οἶνος-πωλέω; marchand de vin.
ὀνειροκρίτης, R. ὄνειρος-κρίνω, qui interprète les songes.

9. Ces derniers fournissent à leur tour des verbes exprimant l'état exercé par l'artisan ou l'artiste. Ex.:

ναυπηγεῖν, R. ναυπηγός; construire des vaisseaux.
τροχοποιεῖν, R. τροχοποιός; exercer le métier de charron.
σκυτοτομεῖν, R. σκῦτος-τέμνω; σκυτεύς, cordonnier; couper, tailler le cuir.

σκυλοδεψεῖν, R. σκυλοδέψης ; tanner.
βυρσοδεψεῖν, R. βυρσοδέψης ; même signification.
ζωγραφεῖν, R. ζωγράφος ; peindre.

Ypres, janvier 1869.

JULES MEYER.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA LIBERTÉ EN ANGLETERRE, SOUS LE RÈGNE DE CHARLES I.

Celui qui, voyant dans l'histoire autre chose qu'un pâle et incolore récit de batailles livrées et de traités conclus, veut s'élever jusqu'aux grands enseignements déroulés par elle à notre intelligence, ne pourrait trouver un sujet d'étude plus intéressant que cette sombre et gigantesque épopée de la liberté humaine : l'Histoire d'Angleterre. C'est là, qu'il apprendrait de ce peuple étonnant, majeur presque au sortir des langes de la barbarie, combien il est dangereux de laisser usurper par l'une ou l'autre des forces sociales le souverain pouvoir dans l'État. Il apprendrait combien il importe qu'aucun intérêt ne domine les autres; il verrait combien le temps, et un sens politique acquis seulement à la grande école de la liberté, ont réalisé en Angleterre cet idéal rêvé par les esprits élevés de tous les temps : la liberté publique sans l'oppression d'une catégorie de citoyens par une autre.

Dans l'histoire d'Angleterre, la période la plus intéressante à ce point de vue, est celle qui ouvre les temps modernes. On avait bien jusqu'alors pu observer sur le continent à quel degré d'abrutissement le pouvoir absolu des Rois peut entraîner les nations; mais il était réservé à l'histoire de la liberté anglaise de nous montrer le souverain pouvoir, confié à un des éléments de la société, toujours également injuste et tyrannique, que le dépositaire en fût une femme de génie,

comme Elisabeth, ou bien une assemblée d'illustres patriotes, comme le Long-Parlement.

C'est cette période que nous désirons étudier avec le lecteur; nous y verrons la liberté, miraculeusement sauvée du despotisme royal, étouffée bientôt, sous le despotisme, parlementaire d'abord, militaire ensuite. Et nous joindrons, je l'espère contre le pouvoir absolu, nos voix à ce concert de malédictions et d'anathèmes qui retentit à travers les siècles pour parvenir jusqu'à nous et à nos descendants les plus éloignés.

Lorsqu'Elisabeth monta sur le trône, l'Angleterre était arrivée à une de ces époques solennelles qui décident des destinées d'une nation. A l'imitation de ce que faisaient les autres Rois de l'Europe, les Tudors avaient constamment tenté d'établir leur pouvoir absolu sur les ruines de l'aristocratie. Mais ce singulier bonheur échut à la nation que, faibles et incapables d'opposer quelque résistance au pouvoir, les Parlements se montrèrent vis-à-vis de lui assez complaisants et assez souples pour qu'il ne pensât pas à s'affranchir de leur concours. Toutefois ce sommeil d'un grand peuple ne pouvait durer longtemps : après le calme plat, vint la tempête rugissante des révolutions; après bien des orages seulement et bien des dangers le ciel s'éclaircit et laissa briller dans toute sa splendeur le grand soleil de la liberté.

Dès qu'une nouvelle aristocratie se fut réformée, que les communes eurent acquis plus de force par le progrès de la richesse publique, des symptômes d'opposition se firent jour. Leur manifestation fut bien timide, il est vrai, mais il faut tenir compte de cette circonstance que l'Angleterre était encore, quant à ses lois, une monarchie limitée d'après le type conçu au moyen âge. Dans cette monarchie, les garanties de liberté pouvaient sans inconvénient être plus ou moins incertaines, car la nation en armes veillait au maintien d'une administration tolérable. Aussi la loi anglaise ne prévoyait-elle nulle part sa propre violation par le souverain de ses agents; mais Henri VI et Richard II avaient appris qu'on ne provoquait par impunément le lion britannique.

Dans les temps modernes au contraire, les citoyens ne sont plus exercés au métier des armes, et le furent-ils, leurs bras seraient paralysés par de puissantes considérations. Qu'on s'imagine de nos jours une révolution dans ces centres com-

merciaux de l'univers qui s'appellent Leids, Manchester, Glasgow et Londres, la richesse publique serait anéantie pour longtemps et Lord Macauley constate, dans un langage où perce un patriotique orgueil, que huit jours seulement de révolution et d'anarchie en Angleterre ruineraient la moitié du monde.

Sous Elisabeth, une longue paix avait déshabitué le peuple anglais du service militaire et avait donné au commerce un puissant essor. D'un autre côté, les parlements, quoique serviles, continuaient de s'assembler à Westminster; la tyrannie avait une apparence légale que Henri VIII lui-même, n'eût point osé lui ôter.

D'ailleurs, Elisabeth répondait au désir et au vœu de la nation anglaise : elle s'était faite l'apôtre armé de la doctrine protestante et ce rôle extérieur lui permit à l'intérieur bien des excès contre ces mêmes protestants qu'elle protégeait au dehors.

La crainte du retour au papisme faisait que, du fond de la prison où ils étaient renfermés, le puritain ou le presbytérien formaient des vœux pour la reine et plaçaient son nom dans leurs prières.

Jacques I ne suivit pas les traces de son illustre devancière : il renonça à toute immixtion au dehors, pour se livrer tout entier à la pédantesque manie des disputes théologiques. L'Angleterre descendit de son rang élevé dans le concert Européen, pour devenir une puissance à-peu-près aussi insignifiante, que les républiques de Gènes ou de Venise. Cette décadence ne doit cependant pas compter parmi ses malheurs : si Jacques avait eu le génie d'Edouard III, ou d'Elisabeth, avec une armée permanente et le prestige de la gloire à son service, il eût été pour la liberté un dangereux adversaire. Tandis que ce roi, lâche au point de ne pas supporter l'aspect d'une épée nue, ridicule par sa manie théologique, vain comme un pédant de collége, ne pouvait pas opposer de résistance sérieuse au mouvement libéral. La nation d'ailleurs, était en garde contre ses intentions qu'il manifestait partout en se proclamant roi absolu de droit divin. Ses pompeuses déclarations suffisaient pour inspirer la défiance, et l'impossibilité où il était de les accomplir, inspiraient le mépris. Bien différent de ses prédécesseurs et des autres

oppresseurs de tous les temps, qui ont toujours eu soin de cacher la tyrannie sous les voiles de la liberté, Jacques s'efforçait de s'aveugler lui-même sur la nature de son pouvoir et voulait cacher à tout le monde le gouvernement légal sous l'apparence du bon plaisir.

D'ailleurs, le mécontentement public avait encore une autre cause : l'appui que le roi prêtait à l'épiscopat. L'église anglicane, en retour, soutenait le roi dans ses prétentions au pouvoir souverain. — Le sentiment de la nation commençait à éclater en murmures contre les abus du pouvoir royal et épiscopal, quand Jacques mourut.

A cette époque, l'Angleterre était divisée en plusieurs partis religieux, qui commençaient déjà à devenir des partis politiques. Pour en expliquer l'origine, il est nécessaire de se reporter jusqu'aux premiers temps de la Réforme.

Lorsqu'Henri VIII sépara violemment l'Église d'Angleterre de l'Église catholique, il n'alla pas jusqu'à proclamer des doctrines hétérodoxes; son intention n'était autre que de faire un schisme. La plus horrible tyrannie religieuse envahit la Grande-Bretagne : celui qui échappait à la potence en niant la suprématie du pape se voyait condamné au feu comme Luthérien, pour avoir nié la transsubstantiation. — Les échafauds couvraient le pays. — Cet état violent ne pouvait durer, même sous la main de fer de Henri VIII, qui mourut fort à propos.

Le gouvernement d'Edouard VI se vit contraint de s'allier à l'un des deux partis qui divisaient le nation; il s'allia avec les protestants et le Prayer-Book fut le fruit de cette transaction. Tout en conservant la hiérarchie épiscopale, on abolissait le culte des images, celui des Saints; on renonçait à la transsubstantiation, même à la présence réelle.

Le règne de Marie ne fit que passer et Elisabeth s'en tint aux doctrines du Prayer-Book et n'employa donc la violence que contre les partis extrêmes.

Sous la faible autorité de Jacques I, les partis commencèrent leurs luttes : il se forma deux camps bien distincts : la Réforme du Roi et celle du Peuple. — La première comptait le roi et le haut clergé pour ses partisans. L'épiscopat, dans l'intention de Crammer et des rédacteurs du Prayer-Book, était une institution humaine, mais digne de respect par son

antiquité et utile pour le bien général de l'Église et de l'État. Du reste, l'évêque ne différant du prêtre que *gradu, sed non ordine.* — Cette doctrine était éminemment favorable au pouvoir royal, ainsi constitué dans l'église le seul pouvoir existant par lui-même; aussi fut elle vivement appuyée par Elisabeth.

Sous Jacques, l'épiscopat qui professait, au sujet du pouvoir royal, la doctrine du droit divin, absolu et héréditaire, s'attribua bientôt aussi une existence d'institution divine et que l'on ne pouvait détruire sans cesser d'être chrétien; aussi l'Église de Rome, en dépit de toutes les corruptions dont ils l'accusaient, leur semblait elle plus près de la pureté primitive que les églises protestantes. Sous Charles I, la divergence s'élargit encore : on prêchait ouvertement la présence réelle et le célibat des prêtres. Les églises s'ornaient de tableaux, la table de communion devenait un autel. La confirmation et l'ordination, conservées comme des rites pieux, étaient réintigrées dans leur dignité de sacrements. Tout enfin rappelait ce passé que l'on considérait comme une absurde idolâtrie. — Cependant le parti épiscopal ne se rapprochait pas de l'église catholique, la fertile imagination d'Andrews, de Bancroft en de Land inventait des rites et des dogmes de fantaisie, qui témoignent, il est vrai, de leurs incertitudes en matière religieuse, mais on peut les soupçonner avec beaucoup plus de justice de n'avoir eu en vue que l'autorité temporelle du clergé anglican.

Le peuple d'Angleterre au contraire, depuis des siècles, assez mal disposé à l'égard de la cour de Rome, croyait voir s'ouvrir devant lui les horizons nouveaux du libre examen. La liberté plaît toujours aux natures sérieuses et élevées; l'austère simplicité du calvinisme devait enthousiasmer ces imaginations froides et sévères. Si l'on considère ensuite que l'intérêt religieux domina toujours tous les autres dans l'âme des anglais, on peut se rendre compte du succès qu'obtint la Réforme et du fanatisme qu'elle provoqua jusque dans ces derniers temps. — Désormais, on répudia tout ce qui pouvait rappeler les anciennes superstitions, le pape devint l'antechrist, l'homme-de-péché. Les cérémonies religieuses furent réduites à la simplicité la plus grande; la confession auriculaire et la présence réelle étaient tenues en abomination. L'épiscopat était un reste de l'ancienne tyrannie.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer combien grande était la confusion qui régnait dans les esprits : on mêlait dans son respect ou dans sa réprobation des dogmes de la plus haute importance, tels que celui de la présence réelle, et des détails puérils comme la question de savoir si le sermon serait prêché avec ou sans surplis.

Tant l'examen des questions religieuses est ardu, et tant doit être vigoureux et éclairé l'esprit qui par sa propre et seule raison prétend les résoudre.

Une troisième secte commençait à faire parler d'elle et prétendait à la célébrité qui depuis s'attacha à son nom : les Puritains. La persécution des Presbytériens avait produit les effets ordinaires de toute persécution, elle avait augmenté la ferveur et le nombre des dissidents. Quelques-uns d'entre eux, aigris par le malheur, égarés par une ferveur exaltée, désespérée, s'étaient refugiés dans la lecture des livres saints et la méditation. „ D'après l'usage des sectes opprimées, dit „ Lord Macauley, ils prenaient leurs désirs de vengeance pour „ les indignations de la piété et tandis qu'ils s'excitaient à „ haïr leurs ennemis, ils ne se croyaient qu'une sainte fureur „ contre les ennemis du ciel. „ — Leur livre de prédilection était l'ancien testament. Ils croyaient y trouver des préceptes et des modèles à suivre dans leur lutte contre l'oppression. Ils en vinrent à faire du dimanche un jour de repos pareil au sabbat des Juifs; ils proscrivaient tous les amusements profanes et ne parlaient qu'un langage mystique. Ennemis des arts, ils condamnaient au feu la moitié des images d'Angleterre comme idolâtres, l'autre moitié comme indécentes.

Sans doute, il nous est difficile de ne pas joindre un sourire à cet éclat d'hilarité qui a toujours accueilli le puritain, habillé de noir, nasillant et tordu. Mais il ne faut pas oublier que ces hommes étaient persécutés, qu'ils bravèrent la tyrannie pour rester fidèles à leur conscience. Que si dans la suite, l'hypocrisie profita de leur triomphe, leur prédominance sous forme de domination militaire, fut relativement modérée. Ils formèrent une armée que pas un général ne put vaincre, qui ne commit aucun des excès habituels à la soldatesque, et ces vieux soldats, licenciés, se faisaient distinguer dans leurs nouvelles carrières, par une probité à toute épreuve et un esprit d'ordre surprenant.

Ceci soit dit cependant pour l'acquit de notre conscience, et sans vouloir excuser leur conduite ultérieure.

Du reste, une remarque est commune à toutes ces sectes : aucune ne comprenait qu'il lui fût possible de vivre sans écraser les autres. La tolérance leur était inconnue, travaillées qu'elles étaient par cet *odium theologicum* " qui est l'ivraie „ des sociétés religieuses. „

Telle était la situation de l'Angleterre quand Charles I monta sur le trône. Le mécontentement était à-peu-près partout : ceux que des griefs religieux n'éloignaient pas de la royauté en étaient détournés par la crainte de voir le pays menacé dans ses antiques libertés. La Réforme, en habituant chacun à s'occuper des plus hautes questions de morale et de dogme, avait du moins en ceci d'heureux résultats que, donnant à l'homme une grande opinion de lui-même, elle le rendait plus impatient de tout joug illégal. — Comme les passions pieuses étaient surexcitées cependant, la révolution garda toujours un caractère religieux; et ainsi s'explique ce fait qu'elle fût en grande partie exempte des crimes et des excès qui soullièrent la Révolution Française.

Peu de princes sont montés sur le trône sous de plus heureux auspices, en apparence, que Charles I. — Par un heureux contraste avec son père, Charles avait de la dignité dans les manières, un esprit et un goût plus élevés, sincèrement religieux, son exemple contribua à corriger et à réformer les vices de la Cour. Le défaut capital que l'on peut lui reprocher, est une mauvaise foi invétérée dans ses rapports avec ses sujets ; mauvaise foi que l'on peut expliquer seulement en supposant chez le roi, scrupuleux d'ailleurs, cette idée préconçue qu'il était le maître absolu de l'Angleterre et que ses concessions étaient des dons gratuits de sa part, révocables lorsqu'il le jugeait nécessaire. — Cette malheureuse croyance que l'éducation lui avait donnée, s'était développée et fortifiée par l'exemple des monarchies continentales et par son voyage en Espagne. On peut ajouter que Henriette de France fut le mauvais génie du Roi.

Charles héritait d'une guerre contre l'Espagne; son premier soin fut de convoquer le parlement pour demander des subsides. Malheureusement, en recueillant le trône de son père, il l'avait reçu avec toutes les défiances qui l'entouraient. Les

Communes, leurrées si souvent dans leur espoir de réformes, ne croyaient plus aux paroles royales, tant que Buckingham serait ministre, et ne votèrent les droits de tonnage et de poundage que pour un an. Les Lords rejetèrent le Bill ainsi voté, et le roi dissout le parlement.

Nulles taxes ne pouvaient donc être levées. Charles justifia la défiance qu'on avait de lui, et imposa des taxes illégales, vainement déguisées sons le nom d'emprunt. — Pour calmer les murmures que cet acte arbitraire excitait dans la nation, le pouvoir résolut de donner quelque satisfaction au zèle protestant, en ordonnant un redoublement de rigueurs contre les catholiques, tandis que sous main, le roi leur vendait des dispenses.

Cependant tous ces expédients ne suffisaient pas à remplir le trésor et un second parlement fut jugé nécessaire. La dissolution d'un parlement n'a jamais rien pu contre l'énergique volonté d'une nation entière, décidée à obtenir un redressement de ses griefs. La Cour crut devoir prendre certaines mesures : les membres qui s'étaient le plus distingués dans le précédent parlement furent nommés Sheriffs pour la présente année; ils ne purent donc être élus. Contre la Chambre des Pairs, on se livra à des actes plus violents : Le comte de Bristol, ennemi personnel de Buckingham, ne fut pas convoqué; mais les Pairs réclamèrent; le roi expédia à Bristol son writ de convocation, avec défense toutefois de quitter ses terres. On espérait qu'ainsi épuré, le parlement se montrerait plus complaisant : " Le peuple aimait le Roi et n'était „ égaré que par quelques factieux. „ — Ce langage revient toujours sur les lèvres des rois à l'approche d'une crise et l'on n'a pas encore oublié Charles X disant en 1828 à Mr de Martignac : " Vous voyez, M^r^ le Ministre, ces gens crient : Vive le Roi et non pas : Vive la Charte. „ —

Malgré tous ces petits moyens, le parlement se montra aussi intraitable que son prédécesseur : le comte de Bristol déféra à ses pairs l'ordre du Roi. Celui-ci le fit accuser de haute trahison et se dégrada au point de prier la Chambre de ne pas accorder à Lord Bristol un Conseil pour l'assister, Charles poussa l'animosité jusqu'à venir à la Chambre témoigner lui-même contre le comte. Les Pairs consultèrent les juges sur la légalité de ce témoignage; Charles leur défendit de répondre.

On eût dit que le Roi ne se croyait pas assez d'ennemis et qu'il prenait à tâche de s'aliéner encore les Lords : Lord Arundel fut arrêté, pendant la session, parce que son fils avait épousé une personne de la famille royale.

Mais au milieu de tous ces actes de tyrannie, la Chambre des Communes ne perdait pas son temps, et Buckingham fut mis en accusation. A cette nouvelle, la cour fut indignée et l'on résolut de faire entendre aux Communes un langage menaçant qui, au dire de M. Wallam, ne fut pas même égalé par l'insolence des Tudors; sir Dudley Carlton leur tînt le discours suivant : " Il les avertissait de ne point brouiller „ le roi avec les parlements en empiétant sur sa prérogative; „ car dans ses messages, il leur avait dit qu'il saurait se „ servir d'autres conseils. Dans tous les royaumes de la „ Chrétienté, il y avait autrefois des parlements, jusqu'à ce „ que les monarques, voyant leur esprit turbulent, les ren- „ versèrent tous, excepté chez nous. Aussi dans les pays „ étrangers, le peuple ne ressemble pas au nôtre; les sujets „ sont de vrais spectres, n'ayant que la peau sur les os, avec „ quelques minces vêtements pour couvrir leur nudité et des „ sabots à leurs pieds; c'est une misère au-delà de toute „ expression et dont nous sommes encore exempts. Ne per- „ dons pas par notre turbulence dans le parlement notre „ réputation de nation libre. „

La Chambre irritée de ces insolentes bravades, fit hâter l'accusation de Buckingham, accusation qui fut soutenue devant les Lords par Dudley Diggs et Sir John Elliot. Le roi les fit arrêter; la Chambre suspendit ses séances, jusqu'à ce qu'ils fussent mis en liberté. Les gens du roi hasardèrent encore quelques menaces de pouvoir absolu, mais furent obligés de faire des excuses à ce sujet. Aussi, bien loin d'être pour les trônes une cause de stabilité, les prétentions outrées des monarques leur sont encore un motif d'humiliation.

C'était plus que l'humeur altière de Charles n'en pouvait supporter; il se voyait contraint de sacrifier son ministre et de s'abaisser devant ces mêmes sujets qu'il croyait avoir le droit de réduire à l'état de " spectres n'ayant que les os sur „ la peau. „ — Le parlement fut de nouveau dissous parce qu'il préparait un projet de remontrance contre l'Administration. Le comte de Bristol fut remis à la Tour, Lord Arun-

del aux arrêts dans sa maison; le projet de remontrance fut brûlé " Charles se sentit roi, „ dit Mr Guizot.

Buckingham crut avoir trouvé le moyen de se rendre populaire, sous le prétexte des intérêts du protestantisme, mais en réalité pour se venger de Richelieu, qui l'empêchait de venir à Paris renouer ses amours avec Anne d'Autriche; le ministre anglais décida son maître à envoyer une flotte au secours des Huguenots, assiégés dans La Rochelle. Mais à cet effet, il fallait de l'argent et Charles venait de renvoyer le parlement. On eût de nouveau recours à l'emprunt forcé et l'on enrôla de force ceux qui le refusaient. Pour justifier ces moyens, on fit prêcher partout l'obéissance passive, et Abbot, archevêque de Cantorbéry, ayant refusé d'autoriser la vente de ces sermons dans son diocèse, fut exilé. — Cependant pour forcer les habitants de supporter toutes ces mesures illégales, au moindre symptôme de résistance dans un comté, on y envoyait les quelques troupes dont on pouvait disposer; elles étaient logées aux frais des habitants qui se voyaient encore pillés par ces hôtes incommodes.

Entretemps, on avait essayé de s'emparer de l'île de Rhé; mal conçue, plus mal exécutée, l'entreprise aboutit à un ignominieux échec. Couvert de honte, pressé par le besoin d'argent, le Roi se décida, en maudissant sa destinée à convoquer un 3e parlement.

Le Roi et le garde des sceaux l'ouvrirent avec des paroles menaçantes, proclamant bien haut leur droit de lever des subsides sans l'assentiment des communes. Ainsi " solliciteur „ hautain, dit Mr Guizot, succombant sous le poids des revers „ et des fautes, il menaçait de déployer cette majesté indépen- „ dante, absolue, supérieure à toutes les fautes et à tous les „ revers. Il en était si infatué, qu'il n'entrait pas dans sa „ pensée qu'elle pût souffrir aucune atteinte, et plein d'une „ arrogance sincère, il croyait devoir à son honneur et à son „ rang de se réserver le ton et les droits de la tyrannie, en „ réclamant les secours de la liberté. „

Mais le parlement se sentant fort et par les hommes illustres qui le composaient et par la conscience que le sentiment public était en sa faveur, résolut de mépriser ces puérilités et de proclamer solennellement les droits de la nation; mais avant d'aborder la discussion de cet acte mémorable, voulant éloigner

jusqu'à l'apparence d'un tort, les communes votèrent les subsides en manière de conciliation.

Après cette marque de déférence envers le Roi, elles s'occupèrent de rédiger ce document à jamais glorieux qui s'appelle la pétition des droits. La Cour ne négligea ni la menace, ni la ruse pour en entraver le vote, mais la Chambre conduite par une illustre phalange composée de Elliot, Wentworth, Pym, Hallis et d'un magistrat octogénaire, le vénérable Edouard Coke, sut déjouer ces menées intrigantes; la pétition fut votée par les deux Chambres et présentée au Roi qui fit une réponse évasive. — Cependant la crainte commençait à gagner quelques membres; ils accusaient les chefs parlementaires d'imprudence et d'hostilité envers le Roi. — Si Charles eut alors fait quelques concessions, il se ralliait le parlement, pour toujours peut-être; mais sa hauteur impolitique perdit tout: croyant profiter de l'hésitation des Communes, il leur fit défendre de se mêler encore des affaires de l'État.

A cette nouvelle injure, la Chambre se raffermit dans son dessein d'obtenir justice et réclama énergiquement la sanction de la pétition des droits. Le Roi céda et prononça la formule d'usage : „ Soit fait comme vous le désirez. „ — Malgré cela, il eut l'absurde et audacieuse fourberie de faire publier ce statut à quinze cents exemplaires, en n'y annexant que sa première réponse. „ Des exemples d'une telle mauvaise foi, dit „ Mr Wallam, accumulés comme ils sont durant la vie de Charles, font qu'on ne peut entendre affirmer sa sincérité, sans „ regarder cette assertion comme une preuve, soit de l'ignorance des historiens, soit de leur défaut de probité. „

En présence d'une aussi incorrigible mauvaise foi, le parlement n'avait rien de mieux à faire que de se hâter de mettre, autant que possible, le pays à l'abri de l'arbitraire royal. Aussi, s'empressa-t-on de réprimer un abus non compris dans la pétition des droits; on porta un acte déclarant que les droits de douane ne pourraient à l'avenir être perçus si ce n'est en vertu de la loi. Le Roi ne voulut pas souffrir ce qu'il appelait un nouvel attentat à sa souveraineté et le parlement fut prorogé.

Deux mois après, le duc de Buckingham fut assassiné par un fanatique. Cette mort, que le peuple bénit comme une délivrance, eut un effet tout contraire, elle rejeta le Roi dans le despotisme. Tant il est vrai que l'assassinat politique, ne fût-il pas un crime, serait toujours une faute.

Le Roi sentit la nécessité de fortifier son parti et, grâce aux faveurs dont il disposait, il acheta la défection de Dudley Diggs et de quelques autres chefs de l'opposition. Wentworth aussi vendit bassement son âme et son génie à la Cour; en récompense, il fut créé baron et pair, sous le nom de Lord Wentworth, plus tard le Roi lui accorda le titre de comte de Strafford, titre sous lequel il est plus généralement connu.

Quand le parlement se réunit de nouveau, le Roi insista aux fins d'obtenir les droits de douane pour la vie. Irritées de ce qui s'était passé, les Communes ne voulaient les accorder qu'à temps. Le bruit courut que le Roi allait renvoyer le parlement. Sir John Elliot proposa de voter une remontrance contre les droits qui seraient perçus illégalement. Charles envoya aux Communes annoncer leur dissolution; elles s'étaient renfermées dans leur salle et, avant que les portes pussent être enfoncées, la protestation était rédigée et l'on avait déclaré traitre quiconque léverait les droits de douane, ou consentirait à les payer.

Aussitôt le parlement dissous, le Roi n'eût rien de plus pressé que de transgresser la pétition des droits : il fit emprisonner les chefs de l'opposition. Ils réclamèrent leur mise en liberté, sous caution, s'appuyant sur le texte formel de la loi. “ Une pétition n'est pas une loi, répondit le sollicitor général Heath, d'ailleurs celle-ci n'est que la confirmation des anciens statuts, les choses restent donc comme devant. „ Bien que serviles et à la discrétion du pouvoir, les juges ne purent approuver cette audacieuse moquerie et reconnurent le droit des prisonniers à la mise en liberté provisoire. Mais Charles les fit retenir en prison le jour où l'arrêt fut prononcé; bien loin donc d'être délivrés, ils ne purent pas même s'entendre donner gain de cause. L'on entama contre Elliot des poursuites du chef de paroles prononcées par lui dans le parlement, malgré l'usage séculaire et un statut formel passé sous Henri VIII. Il refusa de se défendre au fond et fut condamné à rester en prison jusqu'à ce qu'il eût donné caution pour sa bonne conduite à venir et qu'il eût fait sa soumission. Sir John Elliot mourut en prison. Certes il est beau de mourir sur un champ de bataille, couvert de gloire et avec la certitude que votre nom passe à la postérité; mais n'est il pas bien plus noble encore, ce vieux martyr de la liberté, qui se condamne,

malgré la maladie, à une réclusion perpétuelle, et, alors qu'il prévoit que la cause de sa patrie est perdue, meurt obscurément en prison, uniquement pour ne pas abandonner le glorieux combat qu'il a soutenu toute sa vie ?

Tout se taisait désormais en Angleterre ; Charles commença systématiquement à établir son pouvoir absolu. Une proclamation qualifia d'insolence le fait de demander la convocation du parlement.

(A continuer).



QUESTIONS.

(*Voir tome XI page* 397).

7. Trouver en coordonnées trilinéaires l'équation de la médiane d'un quadrilatère complet. On prend pour triangle de référence celui qui est formé par deux côtés du quadrilatère et une diagonale.

8. Les trois côtés d'un triangle forment avec trois droites partant des sommets et passant par un même point trois quadrilatères complets. Démontrer que les médianes de ces quadrilatères se coupent en un seul point et chercher l'équation des droites qui joignent ce point aux sommets.

9. Trouver en coordonnées trilinéaires l'équation de la droite qui passe par les quatre points de rencontre des trois hauteurs des quatre triangles formés par les quatre côtés d'un quadrilatère complet, pris trois à trois.



EXERCICES DE CALCUL A DONNER AUX ÉLÈVES.

5. — Eliminer x, y, z, entre les trois équations :

$$x + y + z = o$$
$$x \sin \alpha + y \sin \beta + z \sin \gamma = o$$
$$x \cos \alpha + y \cos \beta + z \cos \gamma = o$$

Rép. $4 \sin {}^1/_2 (\alpha - \beta) \sin {}^1/_2 (\beta - \gamma) \sin {}^1/_2 (\gamma - \alpha) = o$

6. — Eliminer x, y, z, entre les équations :

$$x \cos {}^1/_2 (\alpha - \beta) + y \cos {}^1/_2 (\beta - \gamma) + z \cos {}^1/_2 (\gamma - \alpha) = o$$
$$x \cos {}^1/_2 (\alpha + \beta) + y \cos {}^1/_2 (\beta + \gamma) + z \cos {}^1/_2 (\gamma + \alpha) = o$$
$$x \sin {}^1/_2 (\alpha + \beta) + y \sin {}^1/_2 (\beta + \gamma) + z \sin {}^1/_2 (\gamma + \alpha) = o$$

Rép. $2 \sin {}^1/_2 (\alpha - \beta) \sin {}^1/_2 (\beta - \gamma) \sin {}^1/_2 (\gamma - \alpha) = o$

7. — Eliminer x, y, z, entre les équations :

$$x \sin \alpha + y \sin \beta + z \sin \gamma = o$$
$$x \cos \alpha + y \cos \beta + z \cos \gamma = o$$
$$x \sin 2\alpha + y \sin 2\beta + z \sin 2\gamma = o$$

Rép. $4 \sin {}^1/_2 (\alpha - \beta) \sin {}^1/_2 (\beta - \gamma) \sin {}^1/_2 (\gamma - \alpha) \times$
$\times [\sin (\alpha + \beta) + \sin (\beta + \gamma) + \sin (\gamma + \alpha)] = o$

G. Salmon.

ANALYSES & COMPTES RENDUS.

EXPLICATION ET RESTITUTION

d'une inscription en vers grecs consacrée au dieu Mithras et gravée dans le porche de l'église de Labége (Haute-Garonne). Renseignements nouveaux et tout-à-fait inattendus que fournit cette inscription sur Mithras et sur son culte, par J.-P. Rossignol, *membre de l'Institut, professeur de littérature grecque au Collége de France.* — Paris, Durand, 1868, 40 p. 8°.

L'inscription qui a fourni à M. Rossignol l'occasion de faire la savante notice dont nous venons de transcrire le titre, paraît être tout-à-fait inédite. “ Non, dit l'auteur de ce travail, qu'elle n'ait été plus d'une fois soumise aux regards investigateurs de juges réputés experts en de pareilles études, qu'on ne l'ait même montrée jusqu'à des archéologues de profession; mais le résultat des divers examens a été que l'on devait renoncer à tout espoir de tirer un sens quelconque de ce monument épigraphique, et qu'il n'y avait plus qu'à lui adresser un adieu funèbre. „

Mr Dulaurier, qui avait communiqué à Mr Rossignol les détails qui précèdent, lui procura, sur sa demande, une copie de l'inscription de Labége, et Mr Dusan, directeur de la *Revue archéologique du midi de la France,* se chargea d'en faire l'estampage.

La pierre qui nous a conservé ce monument “ est encastrée au-dedans du porche de l'église de Labége, dans le mur de gauche, environ deux mètres au-dessus du sol. C'est un calcaire blanc, offrant un carré long, formé par l'inscription, qui encadrait un sujet représenté au milieu. Ce carré comprend deux lignes parallèles, ayant trois centimètres de séparation, qui règlent la hauteur des lettres. La ligne supérieure a 0m,49 de hauteur et 0m,40 de largeur. Les lettres sont gravées, et leur creux se rétrécit en angle rentrant; ce sont de belles capitales carrées, qui sembleraient donner au monument un âge qu'il n'a certainement pas. Elles sont également espacées et distribuées avec symétrie .... Le sens dans lequel est disposée la pierre nous est donné par la date 1542, renfermée dans le carré ..... La copie ci-dessous, toute réduite qu'elle est, me paraît suffisante, dit Mr Rossignol, pour faire prendre une idée de la pierre elle-même, et tenir lieu de l'original. „

ΑΥΞΕΙΝΠΑΝΤΑΔΙ

ΔΩΣΙΝΗΛΙΟΣΚΑΙ

ΑΡΕΗΝΚΟΣΜΟΝΕΘ

ΗΚΕΕΥΓΕΝΗΤΗΝ :

15 42

Voici, d'après le savant professeur du Collége de France, de quelle manière il faut restituer cette inscription :

Ἥλιος [ὡς θῆλύς τε] καὶ ἄρσην, πάντα δίδωσιν
Αὔξειν, εὐγενέτην [τ' ἀπέραντον] κόσμον ἔθηκε.

Sans vouloir contester ce qu'il y a d'ingénieux dans l'essai de restitution de M. Rossignol, il nous est impossible de le considérer comme complètement réussi.

Il est à la vérité un point, et c'est un point capital, que M. R. nous paraît avoir mis hors de doute, à l'aide de citations empruntées aux poëmes orphiques, à savoir qu'il y a une lacune entre les mots Ἥλιος et καὶ ἄρσην, et que cette lacune doit être partiellement comblée par θῆλύς τε.

Ce point établi, il est de toute évidence que nous avons affaire à une inscription métrique. Mais M. R. en a-t-il retrouvé la forme primitive? C'est ce dont il nous permettra de douter. Pour arriver à sa restitution, M. R. a dû supposer que le graveur avait jeté pêle-mêle tous les mots mis à sa disposition, ce dont il n'existe aucune raison plausible. Les deux points placés après εὐγενέτην indiquent d'une manière aussi nette que possible le commencement et la fin de l'inscription.

Mr R. ne tient aucun compte de ce fait : il commence par Ἥλιος et finit par ἔθηκε. — Il nous paraît en outre que la suite des idées dans les deux vers reconstruits par Mr R. ne se recommande guère au point de vue logique. Mr R. traduit :

“ Le soleil, en tant qu'il est femelle et mâle donne à tout sa croissance, et il a rendu immense le monde, qui lui doit sa noble origine. ”

Il est évident qu'une chose doit exister avant d'être susceptible de croissance. Or, les mots κόσμον ἔθηκε impliquent clairement l'idée de création. Cette idée doit nécessairement, d'après nous, précéder dans l'ordre logique celle qui est exprimée par les mots αὔξειν πάντα δίδωσιν. La restitution tentée par Mr R. aboutit au résultat opposé; pour ce motif encore nous ne pouvons nous y rallier.

Nous prenons la liberté de soumettre au jugement éclairé de Mr R. la leçon suivante :

αὔξειν πάντα δίδωσιν
Ἥλιος [ὅς θῆλύς τε] καὶ ἄρσην κόσμον ἔθηκε
Εὐγενέτην.

La seule objection sérieuse qu'on pourrait faire à notre hypothèse, est que l'inscription de Labége, tout en conservant son caractère métrique, ne contiendrait pas deux hexamètres complets. Mais en supposant cette inscription empruntée à un poëme préexistant, l'objection vient à disparaître.

M. R. est d'avis que le sujet représenté au milieu de la pierre, et qui a été si scrupuleusement détruit qu'il n'en reste aucun vestige reconnaissable, n'était autre qu'une figure de Mithras. Il croit en effet

que c'est à cette divinité que fait allusion l'inscription qui l'encadre, en parlant du soleil femelle et mâle.

Malgré les développements extrèmement intéressants que l'auteur de la notice que nous analysons a donnés à sa conjecture, nous avouons qu'il nous reste quelque doute. Il ne nous semble pas que la dualité de sexe attribuée par M. R. à Mithras soit établie d'une manière suffisante, mais nous abandonnons à d'autres, plus versés que nous dans ces matières, le soin de décider cette question. —

A. W.

HISTOIRE DE SAINT JOSSE-TEN-NOODE ET DE SCHAERBEEK,

par Eugène Van Bemmel, *professeur d'histoire Littéraire et d'histoire politique moderne à l'Université de Bruxelles, Conseiller communal à Saint Josse-ten-Noode, illustrée par Henri Hendrickx, accompagnée de deux cartes et de plusieurs tableaux de statistique.* 1 vol. in-12 de 226 pages.

A la simple lecture du titre de cet ouvrage, on a le droit de demander comment M. Van Bemmel a été amené à écrire l'histoire de Saint Josse-ten-Noode et de Schaerbeek, alors que tant de sujets plus intéressants pouvaient être traités par sa plume exercée, mais en voyant sous son nom la qualité de Conseiller communal de Saint Josse-ten-Noode, on est quelque peu tenté de lui dire: " Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse."

Néanmoins, quand on a parcouru son livre, on lui sait gré d'avoir entrepris cette *œuvre patriotique à plus d'un point de vue*. M. V. B. a traité son sujet *con amore* et à fond. Il étudie le terrain sur lequel sont bâties les deux localités dont il se propose de faire l'histoire, décrit les accidents du sol, énumère les richesses et les curiosités scientifiques que renferme le sous-sol, et, pour nous donner à cet égard des notions certaines, il a recours aux ouvrages des savants qui traitent de cette matière, consulte la carte de l'illustre et regretté professeur Dumont, examine lui-même les stratifications qu'offre la terre dans les tranchées des chemins de fer et dans les carrières d'où l'on extrait les moellons qui servent aux bâtisses modernes, fait collection des fossiles remarquables de Schaerbeek, apporte en un mot à son travail ce soin, cette étude consciencieuse, qui font trop souvent défaut à des ouvrages d'histoire d'une importance plus grande.

On le voit encore amoureux de son sujet quand il regrette de devoir constater que les historiens ne veulent pas décider d'un commun accord que c'est dans cette contrée que les Nerviens, lors de la fameuse bataille de la Sambre, placèrent ceux des leurs que leur sexe ou leur âge rendaient inutiles au combat. Il affirme avec M. L. Galesloot contre A. G. B. Schayes que le Brabant était déjà défriché au temps de César. A fortiori ne peut-on plus mettre en doute la fertilité de son sol entre le IVe et le VIIe siè-

cles, époque à laquelle la route de Bruges à Cologne passant par Schaerbeek étend les relations de ses maraîchers comme de ceux de Saint-Josse-ten-Noode avec d'autres pays.

Il note encore avec bonheur, que ces deux villages qui faisaient partie de la banlieue de Bruxelles n'eurent rien à souffrir de la création des deux enceintes qu'on éleva l'une en l'an 1000 et l'autre de 1357 à 1379 autour de cette ville, et les félicite de l'heureuse obscurité qui leur assura le repos et la quiétude entre la turbulente capitale du Brabant et la cité de Louvain, plus turbulente encore.

Les étymologies que M. V. B., cite de Saint-Josse-ten-Noode sont plus amusantes que décisives et l'on a quelque raison d'être surpris de l'excellence qu'on attribue au vin de cette localité au XV[e] siècle, mais puisque les seigneurs de ce temps voulaient bien le boire comme vin d'honneur offert par le magistrat de Bruxelles, nous devons nous rendre à une telle raison.

Un château se dresse enfin à Saint Josse-ten-Noode. Les ducs de Bourgogne le bâtirent, attirés là par le charme des lieux. Les archives du royaume apprennent à M. V. B., et lui à nous, la manière d'y vivre de Philippe-le-Bon, et comment il y traitait ses hôtes.

Mais ce qui présente encore plus d'intérêt c'est la topographie vivante et animée que l'auteur nous donne de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode en 1565, topographie qui doit être d'autant plus précieuse pour les Bruxellois qu'elle est basée sur des documents authentiques. Si M. V. B. s'intéresse aux lieux qu'il nous décrit, il s'intéresse tout autant aux personnages qui y jouèrent un rôle. C'est ainsi qu'il nous fait connaître la physionomie si originale de J. B. Houwaert (1533), poëte et jardinier, qui eut l'honneur d'être persécuté par le duc d'Albe et le bonheur plus rare d'échapper à son étreinte; qui trouva le secret d'être à la fois un homme d'action et un poëte épicurien à la façon d'Horace, préparant pour la cause patriotique des canaux et des fortifications, embellissant d'autre part sa propriété du *Wyngaerdberg* dont il fit le *Petit Venise*. Malheureusement il finit par chanter le pouvoir triomphant, ce qui tendrait à faire croire que sa devise : *Houdt middel mate* (tiens le juste milieu), convient plus à des lettrés amoureux de bien-être qu'à des hommes de parti. Suivent deux siècles de décadence générale (le XVII[e] et le XVIII[e]) pendant lesquels les habitants de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek résistèrent à l'arbitraire de la soldatesque, mais uniquement pour défendre leurs cerises noires ou leurs fameux *spruiten* ou *spruitjes* (petits choux de Bruxelles), comme ils le firent encore sous la domination française.

Les premiers essais de vie communale se firent chez eux sous l'Empire. L'indépendance de caractère de ces maraîchers se montra au conseil communal quand il s'agissait de réagir contre les injonctions des préfets (1818). Le démantelement des fortifications de Bruxelles devait plus tard changer les destinées des deux communes, mais les boulevards et la rue

Royale qui les remplacèrent firent leur malheur lors de la révolution brabançonne, étant devenues des lignes stratégiques. Ici se placent les détails piquants que M. V. B. nous donne sur la création d'une garde urbaine à Saint-Josse-ten-Noode, sur l'inaction forcée de cette garde pendant les journées du 23 et du 24 septembre, sur l'aspect de la capitale et de l'hôtel-de-ville de Bruxelles, au 22 septembre, sur la perplexité et l'écharpe orange de Verbist, bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode. Enfin un dernier chapitre est consacré par M. V. B. au développement prodigieux que prirent Saint-Josse-ten-Noode d'abord, Schaerbeek ensuite, dans la période de temps qui s'écoula de 1830 à 1868 ; aux convoitises que provoqua cette prospérité au sein du conseil communal de la capitale ; à l'opposition que rencontra le projet d'annexer à Bruxelles, ses faubourgs *les anciennes cuves*. M. V. B. nous montre les deux communes se préoccupant au milieu de leur prodigieux développement, de donner l'instruction aux classes de la société qui jusqu'alors n'avaient pas eu coutume d'en recevoir, et, unies dans une parfaite entente pour faciliter cette œuvre, la propager et l'élever le plus haut possible.

Tout le monde connaît les qualités de style de l'ancien directeur de la Revue trimestrielle, n'insistons donc que sur l'exactitude scrupuleuse que l'auteur apporte aux faits qu'il avance et sur la justice qu'il aime à rendre aux écrivains dont les ouvrages lui ont servi à obtenir cette qualité précieuse de l'historien. C'est comme conseiller de Saint Josse-ten-Noode, qu'il a entrepris d'éclairer d'une lumière nouvelle un passé qui s'effaçait de plus en plus, eh bien ! nous faisons vœu qu'il passe vite en cette qualité à une autre commune.

D. K.

COURS DE MÉCANIQUE ET MACHINES,

Professé à l'École Polytechnique par EDM. BOUR, *ingénieur des mines; publié par M.* PHILLIPS, *professeur de mécanique à l'École Polytechnique, avec la collaboration de* Mrs COLLIGNON *et* KRETZ. — DEUXIÈME FASCICULE. STATIQUE *et travail des forces dans les Machines à l'état de mouvement uniforme*. Un vol. in-8° de 237 pages avec atlas de 8 planches in-4°. Paris, Gauthier-Villars, 1868. Prix 6 fr.

Pendant un très long temps on a agité la question de savoir s'il ne valait pas mieux commencer l'étude de la mécanique par la théorie du mouvement que par celle de l'équilibre. Les discussions qui se sont produites à cette occasion ayant laissé la question non résolue, M. Bour commence l'étude de la Mécanique par la *Statique*, seulement il n'a pas la prétention de se débarrasser de la considération du mouvement. Tout au contraire, c'est de là qu'il tire les principes et les théorèmes fondamentaux de cette science ; il définit d'abord l'effet produit par une ou plusieurs forces

appliquées à un point matériel et il en déduit immédiatement le théorème relatif à la *composition des forces*, théorème qui conduit à la loi générale de l'équilibre d'un point matériel. Cette manière de procéder est très-simple, mais elle présente, dit-on, un inconvénient, c'est qu'on est obligé d'introduire la considération étrangère du mouvement pour l'étude des cas où il n'y a pas de mouvement. Il est vrai que, pour rendre à la statique son indépendance et en quelque sorte son autonomie, on a cherché à affranchir le principe de la composition des forces de la considération du mouvement, et à l'établir uniquement sur des vérités évidentes par elles-mêmes. Daniel Bernoulli a donné le premier une démonstration très-ingénieuse du parallélogramme des forces. Cette démonstration longue et compliquée, a ensuite été rendue un peu plus simple par d'Alembert. Mais on doit avouer, avec Lagrange, qu'en séparant ainsi le principe de la composition des forces de celui de la composition des mouvements, on lui fait perdre ses principaux avantages, l'*évidence* et la *simplicité*, et on le réduit à n'être qu'un résultat de constructions géométriques ou d'analyse. D'ailleurs, les démonstrations du genre de celle de Bernoulli ne sont pas tout-à-fait exemptes de la considération du mouvement. Car, pour arriver à prouver l'existence d'une résultante, on est obligé de considérer le mouvement qu'un corps doit prendre sous l'action de deux forces qui ne se font pas équilibre, mouvement qui, étant nécessairement unique, peut être attribué à une force unique agissant sur le corps dans la direction de son mouvement. Ne serait-il pas, en effet, assez extraordinaire qu'on pût démontrer la propriété fondamentale des forces sans s'appuyer sur leur définition, qui les présente comme des causes de mouvement?

Il y a plus : on est encore obligé d'admettre que la direction de la résultante de deux forces passe dans l'intérieur de l'angle de ces deux forces, et cette seule chose suppose implicitement une sorte d'indépendance entre les effets des deux forces. En effet, cet axiome serait aussi peu évident que possible, si la présence de la deuxième force pouvait modifier le genre d'action de la première, de même qu'un courant électrique agit par influence sur un courant voisin.

La marche suivie par M. Bour est donc à la fois la plus simple et la plus naturelle. N'est-il pas évident que l'esprit ne peut se contenter d'une démonstration artificielle, quand il s'agit de propositions qui ont cette importance. „ Il faut, „ dit Cournot, „ que les principes sur „ lesquels une science tout entière repose se démontrent simplement „ ou qu'ils ne se démontrent pas du tout, et l'esprit ne se flatte pas „ d'avoir saisi l'ordre naturel suivant lequel les vérités s'enchainent „ tant qu'une vérité bien générale, n'est établie qu'à la faveur de „ constructions et d'artifices très-particuliers. „ (Traité de l'enchainement des idées, etc.).

Ce principe permet d'élucider tout d'un coup les fondements de la dynamique et ceux de la statique, il est évident, en effet, qu'au point de

vue de la théorie proprement dite, quand on laisse de côté la résolution des problèmes particuliers, il n'y a pas de différence entre la statique et la dynamique, tant qu'on se borne à considérer l'effet des forces sur un point matériel unique. Car, si la résultante d'un nombre quelconque de forces fait connaître à la fois, d'une part la direction et l'accélération du mouvement produit par les forces données, d'autre part la direction et la grandeur de la force qu'il faudrait employer pour leur faire équilibre, il n'y a pas là deux problèmes, mais une équation entre deux quantités, équation qui fait connaître l'une ou l'autre, de ces deux grandeurs, suivant celle que l'on suppose donnée. Il est vrai qu'une fois l'équilibre établi il persiste indéfiniment tant qu'on ne modifie pas l'ordre des choses existant; tandis qu'en dynamique on pousse les choses plus loin, et on cherche ce que sera le mouvement dans toute la suite du temps. Mais ceci est une pure question de calcul intégral.

Si, au lieu d'un point matériel, on a un corps, même un solide invariable, il n'est pas possible de commencer par définir le mouvement qu'il doit prendre sous l'influence de forces données et de conclure de là les conditions de son équilibre. Il est vrai que si l'on connaissait les forces intérieures qui naissent des liaisons, rien n'empêcherait de regarder chacun des points matériels qui composent le corps comme parfaitement libre, sous l'action des forces tant intérieures qu'extérieures qui le sollicitent. Malheureusement on ne sait pour ainsi dire absolument rien sur les forces intérieures et en statique on tache de les éliminer autant que possible; de même qu'on étudie la capillarité sans avoir besoin de connaître au juste la nature des forces moléculaires qui produîsent les phénomènes.

Pour étudier ce qui se passe quand le corps est en équilibre sous l'action des forces qui en sollicitent les divers points, un nouveau principe doit être établi, il est connu sous le nom de *principe des vitesses virtuelles*. Celui-ci paraît encore plus étranger à la statique proprement dite; et pourtant, il est certainement l'expression la plus générale des lois du l'équilibre, en même temps qu'il donne la vraie raison de ces lois dans leurs détails comme dans leur généralité.

Ce qui fait le caractère original de ce principe, c'est qu'il réduit toute question d'équilibre de forces à une détermination de rapport de vitesses, de sorte qu'il ramène immédiatement et tout d'un coup la *statique* à la *cinématique*, c'est-à-dire à la *géométrie*. C'est un exemple curieux du passage d'une science à une autre science, toute différente comme objet et comme principes.

La démonstration de ce principe fondamental, que Bernoulli se contenta d'énoncer et que Lagrange, dans la première édition de sa mécanique analytique, admettait comme une espèce d'axiome, est partagée en quatre parties : 1° équilibre d'un point matériel; 2° équilibre d'un système matériel quelconque; 3° équilibre d'un solide invariable; et 4° équilibre des systèmes à liaisons.

Les deux premières parties comprennent les deux propositions suivantes, qui se démontrent aisément :

“ Pour tout point faisant partie d'une système en équilibre, la somme „ des travaux des forces appliquées à ce point, tant intérieures qu'exté- „ rieures, est nulle, pour un déplacement virtuel quelconque. „

“ Dans un système matériel en équilibre, la somme des travaux de „ toutes les forces, tant intérieures qu'extérieures, est égale à zéro, „ quels que soient les déplacements virtuels infiniment petits et indé- „ pendants les uns des autres que l'on imagine être pris en même temps „ par les différents points du système. „

Si le système est un solide invariable, et si le déplacement virtuel est compatible avec la rigidité du système, les travaux virtuels des forces intérieures disparaissent de l'équation fournie par le théorème précédent. En effet, ils sont égaux deux à deux et de signes contraires.

Il en est de même pour un système à liaisons si le déplacement est compatible avec ces liaisons. Pour établir ce point capital, l'auteur ne considère que trois modes particuliers de liaison, qui sont ceux qu'on rencontre le plus fréquemment dans les machines. On voit par là que Mr Bour ne démontre pas le théorème dans toute sa généralité ; mais à quoi bon compliquer inutilement les théories si les programmes de l'École Polytechnique n'en demandent pas davantage ? Les nôtres ne pourraient-ils pas aussi se borner là ?

Cette manière de disposer les choses a permis à Mr Bour d'exposer toute la statique en 96 pages, en exceptant bien entendu les applications, qui forment le dernier chapitre de la première partie. A propos des charges que supportent des points d'appui, l'auteur fait voir, quand le nombre des points est supérieur à trois, que si l'indétermination est réelle dans le cas idéal où l'on considère des corps parfaitement rigides et inflexibles, elle cesse de l'être dans la nature et dans les cas pratiques. Il prend comme exemple le cas d'une locomotive à six roues et fait voir que la charge sur les essieux est parfaitement déterminée. Plusieurs autres exemples sont aussi pris dans l'industrie. Ainsi relativement à l'équilibre des corps pesants, l'auteur considère les ponts-levis à flèches et à sinusoïdes ; dans la théorie du polygone funiculaire, il en déduit comme corollaire celle des ponts suspendus de petites dimensions ; et au chapitre qui traite de l'équilibre des corps articulés sans frottement, il expose, en note, la théorie des balances de Roberval et de Quintenz.

Cette première partie du cours se termine par une introduction à la théorie de la résistance des matériaux. Cette théorie, on le comprend n'est pas même ébauchée ; l'auteur n'en parle que pour indiquer l'esprit de la méthode et signaler les écueils qui se présentent de toutes parts.

La seconde des deux sections dont se compose ce cours est consacrée aux *machines*, et comprend l'exposition du *théorème des forces vives*, l'application de ce théorème aux machines en mouvement, la mesure du travail des forces, et l'étude particulière des *résistances passives*, entre

autres du frottement de glissement. Ici les forces ne sont pas employées à s'équilibrer mutuellement, elles sont appliquées à des machines en mouvement et l'on veut produire un certain effet. Quelles sont les lois de l'action des forces appliquées à une machine en mouvement? Quelles forces faut-il développer pour produire un effet donné? Telles sont les questions en présence desquelles on se trouve après avoir simplement étudié toutes celles qui se rapportent à l'état statique des machines. Toutes ces questions se résolvent très-simplement au moyen du théorème des forces vives. Ce qui fait le grand intérêt de ce théorème, c'est qu'il peut être démontré, comme le fait Mr Bour avant d'avoir abordé la dynamique. L'équation que l'on trouve ainsi, presque sans calcul, et qui établit une certaine relation entre les forces appliquées à un système quelconque et les vitesses des différents points en mouvement suffit pour établir la théorie des machines. L'auteur, en effet, fait voir que, quelle que soit la constitution intime d'une machine, quel que soit le moteur qui lui soit appliqué, et l'ouvrage qu'elle est appelée à exécuter, il existe des règles générales, qui sont vraies pour toutes les machines et qui se déduisent toutes d'une même équation. Dans la Cinématique, au contraire, chaque question a dû être traitée d'une manière distincte par le moyen des procédés et des ressources de la Géométrie ordinaire et de la Géométrie analytique

Le cours se termine par la description des principaux appareils servant à mesurer le travail des forces. Ces appareils sont : l'indicateur de Watt; les dynamomètres à bande et à compteur; le dynamomètre de rotation et le frein dynamométrique de Prony, avec les diverses modifications qu'on lui a fait subir.

Si les considérations qui précèdent, permettent de juger de l'esprit dans lequel ce cours est conçu, nous aurons rempli notre tâche en ajoutant, qu'il se recommande aux amateurs de la théorie pure, comme à ceux qui appliquent la mécanique, par trois grandes qualités : la simplicité, la rigueur, la précision.

Nous ne terminerons cependant pas, sans adresser nos félicitations à M. Mannheim et à ses collaborateurs, pour le soin qu'ils ont pris de ne pas laisser perdre pour la science un manuscrit si précieux.

Eynthout, août 1868. J. MISTER.

EXPOSITION NOUVELLE

Des principes du calcul différentiel et intégral, par J. B. BRASSEUR, *professeur ordinaire à l'université de Liége, augmentée de notes et d'un avant-propos par* F. FOLIE. Liége, Desoer, 1868.

Dans cet opuscule, l'illustre professeur de l'université de Liége expose les principales applications du calcul différentiel et intégral en se basant

sur le théorème de Taylor. Dans ses raisonnements, au lieu d'employer les équations différentielles déduites des relations données entre les variables, ou les équations imparfaites introduites par Carnot, il considère toujours l'accroissement total de la fonction, qu'il écrit d'une manière abrégée en sous-entendant les termes autres que le premier, au lieu de les supprimer comme Carnot.

Il est évident que dans les applications, l'étude directe de la différence au lieu de la différentielle ne peut que contribuer à la clarté; mais il semble que ce sera aux dépens de la simplicité des calculs, puisque la différence a ordinairement une expression compliquée. L'auteur remédie à cet inconvénient " *au moyen de quelques principes fort simples relatifs surtout aux indéterminées et se rapprochant pour la forme de ceux de la méthode des limites.* „ Ces principes établis avec beaucoup de rigueur et de lucidité dans le chapitre deuxième et dans l'appendice, permettent à l'auteur d'aborder les applications analytiques, géométriques et mécaniques du calcul infinitésimal. Le théorème de Taylor et la définition de la grandeur que l'on étudie, donnent deux expressions différentes de l'accroissement de la fonction; on les compare au moyen des principes dont nous avons parlé, et on arrive ainsi dans chaque cas à la solution de la question.

L'ouvrage est précédé d'un avant-propos intéressant, où la méthode de Brasseur est comparée aux méthodes des infiniment petits, des fluxions et des limites, et à la théorie des fonctions dérivées de Lagrange. L'auteur de l'avant-propos reconnaît que les trois premières méthodes rentrent au fond l'une dans l'autre et que les objections de Lagrange contre ces méthodes ne sont que spécieuses, ce qui du reste est accordé par Lagrange lui-même. Mais il semble en séparer radicalement la théorie des fonctions dérivées et la méthode de Brasseur, qui s'appuie sur cette conception de Lagrange comme point de départ. C'est là, ce nous semble, une erreur. D'après les juges les plus compétents, en effet, le développement de Taylor n'est pas établi d'une manière rigoureuse à priori par Lagrange, même pour les fonctions algébriques, et son emploi dans la recherche des dérivées ne peut être justifié. Tel est l'avis de Cauchy dans la préface de son Calcul différentiel, et celui de M. Bertrand (introduction au calcul différentiel, p. XXXV). " La démonstration donnée par l'illustre auteur, dit-il, malgré l'autorité de son nom, *n'a pu être acceptée par les géomètres....* En voyant combien d'explications délicates sont nécessaires pour fixer le sens et les limites du théorème de Taylor, on comprend qu'il tient à des vérités d'un accès trop difficile pour qu'on en puisse faire, comme l'avait voulu Lagrange, la pierre fondamentale de l'édifice; quelque élégante et facile que soit la doctrine à laquelle on est conduit, en se plaçant tout d'abord aussi haut, les géomètres ne peuvent oublier que la *précision des énoncés* et la *solidité absolue des preuves* sont le caractère essentiel des sciences mathématiques. „

On peut, il est vrai, en modifiant bien peu la neuvième leçon du calcul

des fonctions, donner une démonstration rigoureuse du théorème de Taylor, mais cette petite modification ne peut se faire sans employer la notion de dérivée et la théorie des limites ou une autre équivalente.

La méthode de Brasseur, supposant que le théorème de Taylor est établi à priori, repose donc implicitement sur la méthode des limites. Mais en outre, les principes qui la constituent essentiellement et relatifs aux indéterminées, nous semblent aussi démontrés au fond par cette même théorie des limites, car c'est au moyen de celle-ci que l'on établit rigoureusement le théorème fondamental de la méthode des coëfficients indéterminés.

L'auteur de l'avant-propos reproche à tort, selon nous, à la méthode des limites de former la différentielle d'une manière différente pour chaque genre de fonction; le procédé employé ne diffère pas au fond de celui de Brasseur. On exprime la continuité dans celle-ci en employant le développement de Δy par le théorème de Taylor, tandis que dans la méthode des limites on écrit pour Δy la valeur $(f'x + \varepsilon)\, \Delta x$.

L'opuscule de Brasseur aurait été beaucoup plus utile au moment où il en trouva les idées fondamentales qu'à l'époque actuelle, parce que des idées analogues sont répandues dans les ouvrages classiques. Néanmoins, en supposant le premier chapitre fondé sur une méthode plus rigoureuse, il prouve que la conception de Lagrange peut être une base commode pour les applications du calcul différentiel et intégral, malgré l'insuccès du grand analyste dans cette voie.

P. M.

FARADAY INVENTEUR

par JOHN TYNDALL, *de la société royale de Londres, professeur de philosophie naturelle à Royal-Institution traduit de l'anglais par M. l'abbé* MOIGNO. Paris, Gauthier-Villars, 1868. VIII. — 162 pages. Prix 2 fr.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée et du talent de l'éminent professeur de Royal-Institution dans cette biographie scientifique de son illustre ami, et des grandes découvertes et de la belle âme de Faraday qu'en transcrivant les deux passages suivants de ce livre.

“ Lorsque d'un sommet élevé des Alpes, l'œil du touriste parcourt les profils des montagnes qui l'entourent, il constate qu'elles se rapportent pour la plupart à des groupes distincts, dont chacun est formé d'une masse dominante, environnée de pics de moindre élévation. La force qui a soulevé les masses les plus proéminentes en a presque toujours soulevé d'autres moins fortes à des hauteurs presque égales. C'est ce qui a lieu pour les découvertes de Faraday. En règle générale le résultat dominant n'est jamais isolé; mais il forme le point culminant d'une grande masse de recherches très-variées. C'est ainsi qu'autour de sa grande découverte

de l'induction magnéto-électrique se groupent d'autres travaux très-importants. Ses investigations sur l'extra-courant, sur la polarité et les autres conditions des corps diamagnétiques, sur les lignes de force magnétiques, leur caractère défini et leur distribution, sur les phénomènes révulsifs du champ magnétique etc. font toutes partie, nonobstant la diversité des titres, de son excursion dans le domaine de l'induction magnéto-électrique.

Le second groupe de ses recherches et découvertes embrasse les phénomènes chimiques du courant. Ici le résultat dominant est la grande loi de la décomposition électro-chimique en proportions définies, autour de laquelle se massent des études variées sur la conduction électro-chimique et l'électrolyse soit avec la machine, soit avec la pile. A ce groupe appartient encore son analyse de la théorie du contact, ses vues sur l'origine de l'électricité voltaïque, et le développement final de sa théorie de la pile.

Sa troisième grande découverte est la magnétisation de la lumière que parmi les montagnes, je comparerai au Weisshorn, sublime, admirable et complètement isolé.

Le résultat dominant de son quatrième groupe de recherches est la découverte du diamagnétisme, présenté dans son mémoire comme la condition magnétique de toute matière, et autour de laquelle sont groupées ses expériences sur le magnétisme de la flamme et des gaz, sur l'action magnéto-cristallique, sur le magnétisme athmosphérique dans ses rapports avec les variations annuelles et diurnes de l'aiguille aimantée dont la portée entière ne s'est pas encore révélée. Telles sont les découvertes capitales de Faraday, celles sur lesquelles repose surtout sa renommée. Même sans elles, il lui en resterait encore assez pour lui assurer une réputation scientifique imposante et durable.

.... Je n'ai point fait allusion à la force et à la douceur de son enseignement; mais en le prenant tout entier, on accordera, je l'espère, que Michel Faraday a été le plus grand philosophe expérimentateur que le monde ait jamais vu; et c'est ma conviction profonde, les progrès des recherches à venir ne tendront jamais à obsurcir ou à amoindrir, mais bien plutôt à rehausser et à glorifier les travaux de ce puissant chercheur. „

“ Il était riche également d'esprit et de cœur. Les glorieux traits d'un noble caractère tracés par St Paul trouvent en lui leur réalisation parfaite. Car il était “ irréprochable, vigilant, sobre, d'une conduite exem-
“ plaire, habile à enseigner, non avide d'un lucre sordide. „ On ne voyait en lui aucune trace d'ambition mondaine.... il n'a jamais recherché le contact des grandeurs humaines. La vie de son esprit et de son intelligence était tellement remplie, que les choses auxquelles les hommes aspirent avec le plus d'ardeur lui étaient absolument indifférentes..... La nature, et non pas l'éducation, l'avait rendu fort et presque pur de tout sentiment moins élevé.

Une de ses expériences favorites nous fournit une image fidèle de ce qu'il était. Il aimait à faire voir que l'eau, en cristallisant, élimine toutes les matières étrangères, si intimement mêlées qu'elles puissent être avec elle. Isolé des acides, des alcalis et des solutions salines le cristal devient doux et limpide. Mettant en jeu dans la formation d'un homme comme Faraday quelque procédé semblable, la nature parvient à unir la beauté à la noblesse, sans rien mêler au bien de ce qui est bas et vulgaire. Il n'avait pas appris du monde la distinction et la grâce des manières, puisqu'il s'est défendu à lui-même tout contact avec le monde. Et pourtant cette noble terre de l'Angleterre n'a pas eu de plus vrai gentilhomme que lui. La science ne constituait pas la moitié de sa grandeur, car la science eut été impuissante à révéler la bravoure et la délicatesse de son cœur. „

Nous remarquons encore dans l'ouvrage de M. Tyndall de belles pages sur le caractère de Faraday (128 et suivantes), puis dans les extraits de l'éloge de l'illustre physicien anglais par Dumas qui terminent le volume, quelques lignes sur Faraday chrétien, et des parallèles ingénieux entre Davy, Ampère, Foucault et Faraday. Nous ne pouvons pas non plus ne pas signaler encore dans cet opuscule un éloquent plaidoyer en faveur de l'étude désintéressée de la science (page 28). Faraday s'était promptement consacré à la science pure, et avant sa mort les applications innombrables de ses découvertes sur l'électricité, répondaient aux aveugles qui posaient la malencontreuse question “ à quoi cela servira-t-il ? „

“ Mais il est temps que nous aussi nous mettions fin à ce faible discours et que nous déposions notre humble guirlande sur le tombeau de ce

“ Juste et fidèle chevalier de Dieu. „ (1)

P. M.

---

(1) Nous indiquons ici quelques autres écrits sur Faraday.

1° L'éloge historique de Michel Faraday par *Dumas*, dans un des recueils de l'académie des sciences. M. Moigno a fait suivre sa traduction de quelques fragments de cet éloge et le journal l'*Institut* en a publié également une grande partie.

2° Une étude sur Faraday par M. de la Riue dans les Archives des sciences naturelles de Genève. 1867.

3° Faraday chrétien, *Quarterly Review* 1868.

4° Revue des Deux-Mondes 1867.

5° Le Moniteur scientifique 1867.

ANNUAIRE POUR L'AN 1869,

Publié par le Bureau des Longitudes. Paris, Gauthier-Villars.

Cet annuaire contient outre les matières ordinaires, une notice sur la constitution de l'univers par M. Delaunay. En écrivant cette notice, ce savant astronome s'est proposé de faire connaître les importantes conquêtes qui ont été faites tout récemment dans ce vaste et admirable champ ouvert à l'activité des savants. Il traite de l'*analyse spectrale* et de son application à la recherche de la composition chimique des corps célestes. On y a joint l'étude spectrale des protubérances solaires faite à Guntoor (Inde-Anglaise) pendant et après l'éclipse totale de soleil du 18 août 1868, par M. Janssen.

CORRESPONDANCE.

CONCOURS DE 1868.

Solutions géométrique et analytique de la question de géométrie analytique. (Voir tome XI, page 398.)

1° Solution géométrique.

Soient A et B les points de contact des tangentes données pour la parabole correspondante à un sommet Z.

La perpendiculaire abaissée du sommet sur OX sera tangente au sommet de la courbe. Soient C, M, D les points où cette tangente rencontre les droites OU, OX, OD, M' le point d'intersection de OX avec la corde de contact AB, et C', Z', D' les points où cette même corde est traversée par les parallèles à OX menées par C, Z et D.

ZZ' est l'axe de la courbe ; CC', OM', DD' sont des diamètres menés chacun par les points de concours de deux tangentes et coupent par conséquent en parties égales les cordes de contact correspondantes, AZ, AB, ZB et aussi les segments AZ', Z'B de la corde AB, donc AM' = C'D', d'où AC' ou C'Z' = M'D' et par suite CZ = MD.

Cette dernière égalité étant applicable aux sommets de toutes les paraboles comprises dans la question, et les points de la droite OZ jouissant de cette même propriété à l'exclusion de tout point non situé sur OZ, il s'en suit que cette droite est le lieu demandé.

2° Solution analytique.

(Axes rectangulaires, OX axe des x, O origine).

Nous avons pour l'équation générale de toutes les paraboles qui repondent à la question :

$$y^2 + dy + ex + f = 0$$

et pour l'équation générale de leurs axes.

$$y = -\,{}^1/_2\, d.$$

Les coordonnées x', y' du sommet d'une de ces paraboles sont données par la combinaison des deux équations qui précèdent ;

donc,
$$y' = -\,{}^1/_2\, d \qquad (1)$$
$$4ex' - (d^2 - 4f) = 0. \qquad (2)$$

si
$$y = mx$$
$$y = nx$$

sont les équations des droites OU, OT nous avons pour conditions de tangence

$$(dm + e)^2 - 4fm^2 = 0$$
$$(dn + e)^2 - 4fn^2 = 0$$

d'où
$$(d^2 - 4f)\,(m + n) + 2de = 0. \qquad (3)$$

En combinant entre elles les équations (1), (2), (3) nous trouvons pour l'équation du lieu demandé

$$y = (m + n)\,x.$$

Equation d'une droite dont l'ordonnée correspondante à une abcisse x' est égale à la somme algébrique des ordonnées des droites OU, OT qui répondent à la même abcisse x'.

F. Retsin.

---

1. Nous avons reçu une solution de la question 5 : *Construire un triangle, connaissant la hauteur de ce triangle, l'angle opposé à la base et la médiane partant du sommet de cet angle.* Ce problème est très simple : on construit le triangle rectangle ayant pour hypothénuse la médiane, et la hauteur pour un de ses côtés. On détermine ainsi en position la base du triangle cherché. Prolongez la médiane du triangle d'une longueur égale à elle-même ; construisez sur cette droite un segment capable du supplément de l'angle donné ; la base trouvée précédemment coupera l'arc de cercle ainsi tracé en un point qui sera un second sommet du triangle cherché. On peut trouver le troisième sommet de la même manière, ou bien on peut le déterminer par la propriété de la médiane. Cette solution

nous a été envoyée par M. Bigonville, élève de 3me au collége de Bouillon (classe de M. Even).

2. Monsieur *Even* nous a fait parvenir la solution des questions 2 et 3. Il ramène immédiatement la question troisième à la seconde, et celle-ci au lemme suivant : *Si par le sommet d'un triangle A B C on mène deux droites AE, AD faisant intérieurement des angles égaux avec les côtés AB, AC, la somme de ces droites est moindre que celle des côtés* (le lecteur est prié de faire la figure). Ce lemme est évident si AE, AD sont de part et d'autre de la hauteur AP ; ou si AE et AD étant du même côté de AP que AC, la plus petite de ces deux lignes AE était plus petite que AB. Nous ne devons donc le démontrer que dans le cas ou AC > AD > AE > AB. Pour cela prenons sur AC les longueurs AK, AG, AH respectivement égales à AB, AE, AD, et sur AD la longueur AF = AB. Joignons FK, FG, DH. On démontre facilement que FK est plus petit que DH. Prenons donc sur la corde DH une longueur DL égale à FK, et menons LM parallèle à HC par le point L, M étant le point de rencontre de cette ligne avec BC. Les angles FKG, DLM sont égaux. Portons le triangle FKG sur DLM en fesant coïncider les lignes égales FK, DL ; KG tombera sur LM. L'angle KFG est égal à la différence des angles AFG et AFK ou des angles ABE et ADH, tandis que l'angle LDM est la différence des angles ADC et ADH, or ADC est plus grand que ABE, donc KFG < LDM ; par suite le côté FG du triangle FKG transporté sur DLM coupera LM entre L et M. Donc LM et à fortiori HC > KG, c'est à dire

$$AC - AD > AE - AB$$

$$\text{ou} \quad AC + AB > AD + AE.$$

Nous croyons inutile de montrer comment la solution des deux questions indiquées découle très simplement de ce lemme [1].

3. On nous a fait remarquer que certaines questions posées dans la revue étaient trop simples. Cela est vrai pour la question cinquième, mais pour les questions 2 et 3, nous alléguerons pour excuse, que les *Nouvelles annales de Mathématiques* (tome I, année 1842) n'ont pas dédaigné de s'occuper d'une question moins générale (un triangle est isocèle lorsque deux bissectrices sont égales). Les autres sont faciles aussi mais d'un ordre plus élevé. Au reste nous ferons notre possible pour trouver des questions assez difficiles pour être dignes d'exercer la sagacité de nos critiques, et nous leur serons reconnaissants s'ils veulent nous transmettre leurs solutions, ou bien des questions nouvelles.

D'autres personnes, au contraire, ont blamé l'insertion dans la Revue d'articles trop savants. Nous ne croyons pas qu'un seul de nos abonnés

---

[1] Cette solution est différente de celles qui sont données dans les Nouvelles annales de mathématiques pour le théorème, moins général dont nous parlons plus bas.

ait pu désirer que la Revue n'admît pas les beaux développements de Géométrie analytique de M. Neuberg. Ces recherches sont l'ornement de la partie scientifique de notre recueil en 1868 et nous ne doutons pas qu'ils ne lui attirent l'attention de l'étranger. Le reproche s'adresse donc probablement à un article sur l'addition des fonctions elliptiques. Mais il nous semble que, sauf le titre, il n'y a rien de savant dans ces deux pages où l'on donne à ceux qui connaissent la définition d'une intégrale définie, la démonstration de la formule fondamentale de la trigonométrie et de quelques autres analogues.

Nous prierons nos collaborateurs de ne plus choisir à l'avenir des titres aussi malencontreux.

ERRATUM.

Tome XI, page 226, au lieu de : l'intention, *lisez* : l'intuition.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

M. Delbœuf, (J.), professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, professeur ordinaire.

A l'athénée royal de Bruxelles. — Professeur de rhétorique latine, en remplacement de M. Convert, décédé, M. Branquart, (Louis), actuellement professeur de seconde latine ;

Professeur de seconde latine, M. Hennebert (Oscar-Louis-Joseph), actuellement professeur de troisième latine ;

Professeur de troisième latine, M. Rasquin (François), actuellement professeur de troisième latine à l'athénée royal de Mons.

A l'athénée royal de Mons. — Professeur de troisième latine, en remplacement de M. Rasquin, qui reçoit une autre destination, M. Jopken (Ernest-François-Joseph), actuellement professeur d'histoire et de géographie à l'athénée royal de Hasselt.

A l'athénée royal de Hasselt. — Professeur d'histoire et de géographie, M. A. Hubert, actuellement professeur de troisième latine, au collége communal de Tongres.

A l'école moyenne de l'État, à Limbourg. — M. Pirotte (Constant), muni du diplôme d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du

degré inférieur, aux fonctions d'assistant dédoublant à la section préparatoire de l'école moyenne de l'État, en remplacement de M. Groulard, démissionnaire.

École moyenne de Tongres. — M. Mievis (Jean-Antoine), prêtre catholique romain, nommé par M. l'évêque de Liége, est admis à donner l'enseignement religieux, en remplacement du sieur Pluymreeken.

CONCOURS UNIVERSITAIRE DE 1868-1869.

Réception des mémoires rédigés à domicile.

Le Ministre de l'intérieur déclare qu'à la date du 1er mars 1869, il avait reçu, pour le concours universitaire de 1868-1869, deux mémoires rédigés à domicile, savoir :

1° Un mémoire, en réponse à la question de *sciences physiques et mathématiques,* portant pour épigraphe :

> « Une théorie ne peut être considérée comme terminée, tant qu'elle n'est pas simple. » .

2° Un mémoire, en réponse à la question de *droit moderne,* portant pour épigraphe :

> “ Le meilleur des gouvernements est celui qui apprend aux hommes à se gouverner eux-mêmes. „ GŒTHE.

Le jury chargé de juger le mémoire en réponse à la question de sciences physiques et mathématiques est composé ainsi qu'il suit :

M. Ed. Mailly, docteur en sciences, désigné par le gouvernement ;

M. Catalan, professeur à l'université de Liége, désigné par cette université ;

M. Dauge, professeur à l'université de Gand, désigné par cette université ;

M. Gilbert, professeur à l'université de Louvain, désigné par cette université ;

M. Schmit, professeur à l'université de Bruxelles, désigné par cette université ;

Le jury chargé de juger le mémoire en réponse à la question de droit moderne est composé ainsi qu'il suit :

M. Van Camp, conseiller à la cour de cassation, désigné par le gouvernement ;

M. De Kemmeter, professeur à l'université de Gand, désigné par cette université ;

M. de Laveleye, professeur à l'université de Liége, désigné par cette université ;

M. Lejeune, professeur à l'université de Bruxelles, désigné par cette université ;

M. Périn, professeur à l'université de Louvain, désigné par cette université.



NOUVELLES DIVERSES.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

CLASSE DES SCIENCES.

Voici le programme des questions mises au concours pour 1870 par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique :

Première question. — Examiner et discuter les procédés suivis pour déterminer la déclinaison, l'inclinaison et l'intensité magnétiques du globe terrestre, ainsi que les variations séculaires et diurnes. — Prix : huit cents francs.

Deuxième question. — Perfectionner, en quelque point important, la discussion de la surface des ondes. — Prix : six cents francs.

Troisième question. — On demande une étude complète d'un alcaloïde organique naturel, renfermant de l'azote et de l'oxygène, de préférence la quinine ; cette étude sera faite en vue d'élucider la constitution intime de ce corps et la place qu'il doit occuper dans une classification sériaire. — Prix : mille francs.

Quatrième question. — Faire connaître le développement des insectes de l'un des ordres à métamorphoses complètes, en portant spécialement l'attention sur les phases les moins connues de leur évolution. — Prix : six cents francs.

Cinquième question. — On demande une discussion complète de la question de la température de l'espace, basée sur des expériences, des observations et le calcul, motivant le choix à faire entre les différentes températures qu'on lui a attribuées. — Prix : mille francs.

On croit devoir faire observer aux concurrents que la question posée dans les termes les plus généraux se rattache à la connaissance du *zéro absolu*, définitivement fixé à — 272°,85C ; mais qu'une recherche historique et analytique des travaux entrepris avant 1820 environ pour résoudre cette question pourrait offrir un intérêt scientifique réel. On appelle particulièrement l'attention sur les travaux de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, entre autres ceux de *Black, Irvine, Crawford, Gadolin, Kirwan, Lavoisier et de Laplace, Dalton, Désormes et Clément, Gay-Lussac*, etc... On signale aussi la température — 160°C qu'indique *Person ;* d'après sa formule, qui lie la chaleur latente de fusion aux chaleurs spéficiques, ce nombre représenterait le zéro absolu. Comme il se rapproche de celui que donne *Pouillet*, il serait important

de rechercher quelle en est la signification, le sens ou la valeur physique exacte.

Sixième question. — Faire connaître, notamment au point de vue de leur composition, les roches plutoniennes, ou considérées comme telles, de la Belgique et de l'Ardenne française. — Prix : six cents francs.

Les manuscrits devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, français ou flamand, et adressés, francs de port, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel, avant le 1er juin 1870.

Les questions à traiter en loge pour le concours universitaire de 1868-1869 seront désignées par la voie du sort dans chacune des deux séries ci-après :

Première série.

Sciences physiques et mathématiques.

1° *A*. Un hélicoïde développable ayant pour arrête de rebroussement la courbe représentée par :

$$x = \cos z \, , \; y = \sin z ;$$

On propose de déterminer les trajectoires orthogonales des plans tangents à l'hélicoïde. Quelles sont les propriétés de ces lignes?

2° *B*. Tout point m de la surface S d'un ellipsoïde est déterminé par les paramètres u, v des hyperboloïdes homofocaux avec S, passant en m. On propose d'exprimer en fonction de u, v : 1° les *rayons principaux* relatifs au point m; 2° les coordonnées des extrémités de ces droites ;

3° *C*. Trouver l'équation des surfaces parallèles à l'*hélicoïde à plan directeur,* représenté par

$$z = \text{arc } tg \frac{y}{x} ;$$

et faire la discussion de ces surfaces;

4° *D*. Déterminer les lignes de courbure et les ombilics d'un ellipsoïde à trois axes inégaux ;

5° *E*. Discuter d'une manière complète les équations qui déterminent les directions des cordes principales des surfaces du 2e degré;

6° *F*. Démontrer que lorsque trois séries de surfaces se coupent orthogonalement, leurs intersections ne sont autre chose que leurs lignes de courbure respectives. Appliquer ce théorème aux paraboloïdes représentés par l'équation $xy = cz$;

7° *G*. Démontrer le théorème de Gauss concernant l'invariabilité du produit des rayons de courbure principaux, en un point d'une surface inextensible qui se déforme ;

8° *H*. Exposer les propriétés générales des lignes géodésiques sur une surface quelconque ;

9° *I*. Exposer la théorie des développées des lignes à double courbure ;

10° *K*. L'équation $\lambda = f\,(x, \, y, \, z)$ peut-elle toujours représenter l'une des familles d'un système triple orthogonal?

11° *L.* Montrer l'analogie de la " courbure totale „ d'une surface et de la courbure d'une courbe plane. Démontrer que la courbure d'une surface en un point est l'inverse du produit des rayons de courbure principaux ;

12° *M.* Le cercle de courbure en un point d'une courbe gauche est l'intersection du plan osculateur et de la sphère osculatrice relatifs à ce point.

Seconde série.

Droit moderne.

1° *N.* Exposer sommairement les principes de la législation et le mode d'intervention de l'état en matière d'intruction, sous la constitution de l'an VIII, sous la loi fondamentale et sous la Constitution qui nous régit ;

2° *O.* Comment le gouvernement intervient-il dans les matières de religion et de culte, sous la loi fondamentale? La Constitution belge a-t-elle innové en cette matière?

3° *P.* Déterminer les limites du droit d'intervention de l'état dans l'établissement des banques publiques ;

4° *Q.* Comparer et apprécier l'organisation décrétée par le pouvoir législatif et pour le pouvoir exécutif par la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas (24 août 1815), et par la Constitution belge (25 février 1831);

5° *R.* Apprécier la nature et déterminer exactement les limites du pouvoir réglementaire conféré au Roi par l'article 67 de la Constitution belge ;

6° *S.* Exposer et discuter la théorie de l'impôt ;

7° *T.* D'après la Constitution belge, les tribunaux sont-ils compétents pour connaître de la constitutionnalité des lois ?

8° *U.* Qu'est-ce qu'un conflit? Combien d'espèces de conflits distingue-t-on? Exposer la législation belge sur les conflits d'attribution ;

9° *V.* Quel est le système de la responsabilité ministérielle, d'après la Constitution belge? De quelle manière les ministres peuvent-ils être traduits devant les tribunaux? Et quelle est, dans les divers cas de responsabilité, la juridiction compétente?

10° *W.* Quelles sont les diverses significations que l'on donne au mot *État?* Quelle est la mission de l'État? Quels sont ses droits et ses devoirs vis-à-vis de la société?

11° *X.* Quelle différence y a-t-il entre les droits publics et les droits politiques? Quelle place les uns et les autres doivent-ils tenir dans la constitution des États libres, et comment doivent-ils être coordonnés?

12° *Z.* Qu'est-ce que le droit des gens ? Quels sont ses caractères? Quelles sont ses sources?



PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Avis aux écrivains, artistes et éditeurs belges.

Le Ministre de l'intérieur porte à la connaissance des intéressés que, par suite d'un arrangement intervenu, le 7 janvier dernier, entre les gouvernements français et belge, les formalités du dépôt et de l'enregistrement prescrites par les articles 3 et 6 de la convention littéraire franco-belge du 1er mai 1861 ont été supprimées à partir du 25 février dernier.

Pour assurer en France à tous les ouvrages de littérature ou d'art originairement publiés en Belgique la protection stipulée à l'article 1er de la convention prérappelée, et pour que les auteurs ou éditeurs de ces ouvrages soient admis, en conséquence, devant les tribunaux français à exercer des poursuites en contrefaçon, il suffira désormais qu'ils produisent un certificat constatant que les formalités exigées par la loi du 15 janvier 1817 ont été remplies en Belgique.

Ce certificat sera délivré par le département de l'intérieur, à Bruxelles, sur la demande écrite des intéressés, et devra être légalisé par la légation de France.

— La commission de l'*Association internationale pour le progrès des sciences sociales* a reçu le rapport du jury chargé le juger le concours de l'enseignement de la morale dans l'école.

Le jury composé de MMrs Lardy, de Neuchâtel, Vith, de Leyde, Van Bemmel, de Bruxelles, Wagener, de Gand et F. Ibach, de Paris, rapporteur n'a pas décerné de prix.

Il a accordé une mention très honorable à l'auteur du mémoire qui a pour devise : *Maxima debetur puero reverentia;* et une mention honorable à l'auteur du mémoire qui porte pour épigraphe : „ L'étude de la philosophie, quand elle est bien conduite et faite avec soin, peut beaucoup contribuer à règler les mœurs. „

— M. E. Varenbergh, déjà connu par d'autres publications utiles, et notamment par son active collaboration au *Messager des sciences historiques* (de Gand), vient d'enrichir ces mêmes sciences d'un livre intéressant et curieux. Il l'a intitulé : *Chronique flamande,* 1571-1584. „ La plupart des anciens chroniqueurs, dit M. Varenbergh, étaient ou des magistrats, ou des nobles, ou du moins des hommes occupant une certaine position, et faisant quelque figure dans le monde.

„ ... Ici nous n'avons pas affaire à un homme de haute naissance; Guillaume Weydts était sorti du peuple et appartenait aux métiers de Bruges; il était un *ambachtsman,* ainsi qu'il a soin de nous l'apprendre lui-même. „ De là précisément la valeur sérieuse de ce journal, qui

était resté inédit jusqu'à ce moment. C'est, pour une des époques les plus mémorables de nos annales, l'histoire de la classe populaire racontée par un homme du peuple; c'est le tableau véridique de Bruges et de la Flandre, pendant une douzaine d'années. M. Varenbergh ne s'est pas contenté de mettre au jour cette intéressante chronique ; il l'a enrichie d'une introduction et de notes qui attestent des études consciencieuses. „

— Mr Edouard Dupont annonce la découverte d'une nouvelle caverne à Goé, près de Namêche, sur la rivière le Samson. Cette caverne de plus de 200 mètres de longueur, renferme une quantité considérable d'ossements de tous les âges, et principalement de l'*Ursus spelæus*. Vers l'entrée existe une grande quantité de débris de repas et de l'industrie de l'homme; parmi ces débris, on a découvert un bâton de commandement en bois de renne, bâton ayant la forme d'un saumon, ainsi que le fait remarquer M. Dupont. Cet académicien annonce, en même temps, que les fouilles se poursuivent et qu'il espère présenter une communication écrite à ce sujet, lors de la prochaine séance. M. Dupont montre les divers dessins de bâtons de commandement découverts en France; il fait ressortir en même temps que les produits de l'art de cette époque apparaissent avec le même caractère dans les cavernes de la France et du midi de la Belgique.

— M. le commandant d'artillerie Le Guen communique le résultat de ses recherches sur les aciers au tungstène. Le tungstène, mélangé à la fonte dans le fourneau Bessemer, donne à l'acier des qualités spéciales; il acquiert de la dureté et de la résistance. Comme le tungstène coûte encore près de 1,500 francs le kilogramme, il est inutile de dire qu'on ne saurait l'employer industriellement. M. Le Guen a recours au minerai qui le renferme, le wolfram. On le jette dans le cubilot, et il fournit au mélange la quantité de tungstène nécessaire à la combinaison. Le nouvel acier est nécessairement un peu plus cher que l'acier ordinaire ; il coûte 3 fr. 80 c. plus cher par 100 kilogrammes. Un mètre de rail subit une augmentation de 1 fr. 44 c. Il restera à savoir si cette augmentation n'est pas largement compensée par la durée plus grande de l'acier. D'ailleurs, le jour ou le wolfram sera industriellement employé, son prix de revient baissera certainement.

—Le R. P. Secchi écrit de Rome à l'Académie qu'il vient de trouver la couche de l'atmosphère solaire où se produit le *renversement* des raies spectrales.

— La septième session du congrès international de statistique aura lieu à la Haye, du 6 au 11 septembre prochain. La commission organisatrice a pour président M. Fock, ministre de l'intérieur, et pour vice-président M. Vissering, professeur de droit à l'université de Leyde.

Le roi, voulant donner une marque de haut intérêt qu'il porte aux

travaux du congrès, a daigné nommer S. A. R. le prince d'Orange, président d'honneur du congrès.

NÉCROLOGIE. — *En Belgique :* M. A. NAMUR. Les sciences historiques ont perdu en lui un savant explorateur et l'athénée de Liège un de ses meilleurs professeurs. — M. CORDONNIER, jeune professeur de mérite, attaché depuis deux ans environ à l'école industrielle et littéraire de Verviers. — M. le général NUREMBERGER, directeur de l'école militaire. — M. WILVERTH, répétiteur à l'école militaire. — M. ÉTIENNE WAUQUIÈRE, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons.

A l'étranger : M. HIPPOLYTE FAUCHE, orientaliste distingué, à Juilly, à l'âge de 73 ans. On doit à M. Fauche une traduction complète, en neuf volumes, du poëme sanscrit *Ramayâna.* Depuis 1863, il poursuivait avec une persévérance laborieuse la traduction d'un autre poëme sanscrit, le *Mahâ Bhârata*, devant former seize volumes, dont il a publié successivement les dix premiers. — M. CHARLES-THÉODORE WELKER, écrivain, professeur, publiciste, homme politique, champion infatigable, en son temps, du libéralisme allemand et badois, à Heidelberg, à l'âge de 79 ans. Welker était le frère cadet de l'illustre archéologue, décédé récemment. — M. LEFÉBURE DE FOURCY, ancien professeur à la faculté des sciences de Paris. — M. A.-E. CHERBULIEZ, célèbre économiste et professeur à l'École polytechnique de Zurich (Suisse). — M. PERREYVE, professeur honoraire à la faculté de droit, à Paris. — M. CHALONS D'ARGÉ, archiviste au ministère de la maison de l'empereur des français. — M. JEAN ARMENGAUD, fondateur de *l'Histoire des Peintres*, auteur et éditeur, à Passy. — M. AMÉDÉE GOUET, auteur d'une *Histoire populaire et nationale de France,* collaborateur du *Siècle.* — M. DE SAINT-JULIEN, homme de lettres. On cite de lui son *Voyage en Russie.* — M. NICKLÈS, professeur de la faculté des sciences de Nancy, mort d'une maladie contractée dans son laboratoire. Il recherchait le fluor qu'il avait, disait-il ces jours derniers, entrevu, mais qui avait passé sans qu'il eût pu le saisir. Il espérait bien isoler ce corps qui est d'une activité prodigieuse. Il attaque, en effet, tous les métaux, s'y combine instantanément et perfore tous les récipients métalliques ou autres dans lesquels on opère les réactions destinées à le faire naître. Sa combinaison avec l'hydrogène donne naissance à un acide sur la propriété duquel est fondée l'industrie de la gravure sur verre. Nicklès était un chercheur infatigable, un travailleur acharné; savant minéralogiste et cristallographe, chimiste des plus distingués, il a touché à tout. Il a longtemps étudié l'action des aimants avec lesquels il voulait obtenir l'adhérence des roues de locomotives sur les rails, ce qui eût permis de diminuer beaucoup le poids

de ces lourds véhicules et par conséquent les dimensions des rails, en même temps qu'elle eût rendu les déraillements à peu près impossibles. Mille autres travaux ont marqué la place de Nicklès dans l'histoire de la science. — M. E.-H. De Meyer, de Francfort s/M. Après avoir rempli les fonctions de contrôleur et de trésorier de la Confédération germanique, le défunt se consacra exclusivement à l'étude des sciences naturelles, et il s'est fait connaître comme un des principaux collaborateurs de la revue scientifique intitulée *Palæontographica*.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
EN BELGIQUE.

Année 1869. 2me Livraison.

ÉTUDES DE STYLE.

DE LA RÉPÉTITION ET DE SES DIFFÉRENTES FORMES.

> Fumum itaque vendunt et fucum faciunt, qui omne argutiarum studium e republica literaria eliminandum esse opinantur, aptum ab inepto non satis distinguentes.
> MORHOFIUS. *De arguta dictione.*

Les rhéteurs modernes sont d'une extrême sobriété de détails en ce qui concerne les différentes formes de la figure connue sous le nom de *répétition*. Baron, qui était doué cependant de curiosité littéraire à un degré remarquable, est d'avis qu' " il est inutile de s'arrêter à la répétition, ni d'en énumérer toutes les variétés. „ Girard, tout en reconnaissant l'importance de cette figure " pour insister plus fortement sur quelque pensée, pour exprimer une passion vive, un sentiment profond, „ n'en cite qu'une seule espèce. Géruzez poussant la concision plus loin encore, réunit en un même article le *pléonasme* et la *répétition* et n'essaye pas même de les distinguer l'un de l'autre. Leclerc, un peu plus explicite, se borne toutefois à une sèche et insignifiante nomenclature où s'étalent des énigmes ainsi conçues : " On peut joindre à ces figures . . . la *regression* ou *réplication*, nommée par les Grecs *épanastrophe* ou *anadiplose*, espèce de répétition, ainsi que la *palilogie*, l'*épanalepse*, l'*antistrophe* ou la *conversion*, l'*antimétabole* ou la *commutation*. „ Enfin, — car il serait non moins fastidieux pour nous que pour le lecteur d'appuyer notre assertion d'un plus grand nombre de preuves, — c'est en vain que l'on chercherait dans les meilleurs traités publiés de nos jours des explications complètes et satisfaisantes sur la question, laquelle est pourtant intéressante à plus d'un titre. Il y a donc là une lacune à combler, et c'est ce que nous allons essayer de faire.

Remarquons d'abord que la répétition peut résulter,

Soit de l'emploi réitéré *du même mot* ou *de la même expression* :

— Tel que vous me voyez, monsieur, ici *présent*,
M'a d'un fort grand soufflet fait un petit *présent*.

RACINE. *Les Plaideurs.*

Soit de l'emploi réitéré *de mots* ou *d'expressions à peu près semblables* :

— Le lord-maire a été inventé pour réaliser la conception de Rabelais. Sa *gestion* est une *indigestion*.

LOUIS BLANC. *Lettres sur l'Angleterre.*

En second lieu, constatons que l'expression répétée peut être la même,

Ou par la *consonnance*, comme *présent*, adjectif, et *présent* substantif;

Ou par la *signification*, comme *bercail* et *bergerie*;

Ou enfin par la *consonnance* et la *signification* tout à la fois, comme :

— Il se traîne autour des *tombeaux*, et cependant il a peur des [*tombeaux*.

CHATEAUBRIAND.

Ces prolégomènes posés, nous pouvons entrer définitivement en matière.

I.

Antanaclase.

Bertram, ou, si l'on veut, Eugène Landoy, qui n'est pas seulement un homme d'esprit, mais un écrivain ingénieux et habile, a dit un jour dans une de ses *Chroniques bruxelloises* :

— On les veut (les gendarmes) un peu volages et passant de la *brune* à la *blonde*, au rebours des contrebandiers qui passent, disent les *ana*, de la *blonde* à la *brune*.

En ciselant cette plaisanterie, Bertram savait-il qu'il faisait une *antanaclase?* Nous nous permettons d'en douter, et si ces lignes lui tombent par hasard sous les yeux, il sera probablement aussi surpris que M. Jourdain apprenant de son maître de

philosophie qu'il faisait, depuis quarante ans, de la prose sans le savoir.

Or, l'antanaclase se distingue des autres figures du même genre en ce que l'expression répétée est la même *quant à la consonnance*, non *quant à la signification.*

Dans la première partie de la phrase, *brune* signifie, *femme qui a les cheveux bruns*, et *blonde, femme qui a les cheveux blonds* ; dans la seconde partie, *blonde* est employé pour *dentelle de soie*, et *brune* pour *soir.*

Balzac, dans son étude intitulée : *Les Employés*, se sert de la même figure :

— Ah! mes enfants, vous en êtes encore à savoir qu'aujourd'hui le plus mauvais état, c'est l'*état* d'être à l'*État!*

Pierre Corneille, dans ses *Stances* sur la peste, y a également recours :

— J'ai vu la peste en raccourci :
Et, s'il faut en parler sans feindre,
Puisque la peste est faite ainsi,
Peste! que la *peste* est à craindre!

Commerson, l'auteur des *Pensées d'un Emballeur*, l'humoriste rédacteur du *Petit Tintamarre*, en use et en abuse :

— Il y a deux sortes d'élan : l'*élan* du cœur, et l'*élan* du Cap de Bonne-Espérance.

— Je préfère une seule *coupe* d'or à vingt *coupes* de cheveux.

Et que l'on ne croie pas que l'antanaclase n'ait point pour elle la sanction des siècles. Son nom tout grec (ἀντανάκλασις, répercussion, réfléchissement, réfraction, ἀντ-ανα-κλάω, je répercute), indique assez que les Athéniens, nés malins, ne se faisaient pas faute de l'employer, et Cicéron lui-même n'hésitait point à écrire:

— *Veniam* ad vos si mihi senatus det *veniam.*

Cette figure, du reste, est parole d'Évangile, du moins selon la version française. On peut lire en St-Matthieu, ch. XVI, v. 18:

— Et moi je vous dis que vous êtes *Pierre,* et sur cette *pierre* j'élèverai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

II.

Ploque.

A l'antanaclase se rattache une espèce de répétition dont Vir-

gile nous fournit un exemple remarquable à la fin de sa septième églogue. Mélibée, qui vient de raconter la victoire de Corydon sur Thyrsis, termine son récit en ces termes :

— Depuis lors *Corydon* est *Corydon* pour moi.

c'est la Ploque (πλοκή, enveloppement), figure dans laquelle l'expression répétée est la même *quant à la consonnance*, comme cela a lieu pour l'antanaclase, mais qui désigne, d'une part, *la personne ou la chose;* de l'autre, *la qualité quelconque qu'on attribue à cette personne ou à cette chose.*

Corydon est *Corydon*, c'est-à-dire, *Corydon est réputé par moi un poëte distingué et excellent.*

C'est ainsi que Quintilien dit que *Cicéron* est à ses yeux non le nom d'un homme romain, mais celui de l'éloquence même.

On reconnaîtra la même figure dans les exemples suivants :

— Les *bêtes* ne sont pas si *bêtes* que l'on pense.
Molière. *Amphitryon.*

— Il est un *singe* dans Paris
A qui l'on avait donné femme :
Singe en effet d'aucuns maris,
Il la battait.
La Fontaine. *Fables.* XII. 19.

— On a vu mille fois des fanges Méotides
Sortir des conquérants, Goths, Vandales, Gépides;
Mais un *roi* vraiment *roi,* qui, sage en ses projets,
Sache en un calme heureux maintenir ses sujets.....
Il faut, pour le trouver, courir toute l'histoire.
Boileau. Epître I. v. 101-106.

— Grand roi, poursuis toujours, assure leur repos (le repos des [Muses).
Sans elles un *héros* n'est pas longtemps *héros*...
Ibid. v. 159-160.

— Le prêtre, tout nourri de Tacite et d'Homère,
Était un doux vieillard. *Ma mère* — était *ma mère!*
Victor Hugo. *Les Rayons et les Ombres.* XIX.

III, IV.

Synonymie, Exergasie.

La *Synonymie* (συνωνυμία, identité de signification) ou *Inter-*

prétation, et l'*Exergasie* (ἐξεργασία, achèvement, exécution, accomplissement,) ou *Expolition*, répètent des expressions identiques non *par la consonnance*, mais *par la signification*.

Il y a *synonymie* lorsque l'on rapproche *des mots* qui expriment la même idée :

— Tu as renversé *la république* de fond en comble ; tu as enseveli *l'État* sous ses ruines.

Cic. *Ad Heren.* IV. 28.

— Tu as indignement frappé *ton père*, tu as porté sur *l'auteur de tes jours* une main criminelle. *Ibid.*

L'*exergasie* a lieu lorsque l'on rapproche non *des mots*, mais *des pensées* identiques :

— Veistes vous oncques chien rencontrant quelque os medulaire? C'est, comme dict Platon, *lib. II de Rep.*, la beste du monde plus philosophe. Si veu l'auez, vous auez peu noter de quelle deuotion il le guette, de quel soin il le guarde, de quel ferueur il le tient, de quelle prudence il l'entomme, de quelle affection il le brise, et de quelle diligence il le sugce. *Qui l'induict a ce faire? Quel est l'espoir de son estude? Quel bien prétend il?* Rien plus qu'ung peu de mouelle.

Rabelais. *Prol. du* 1[er] *livre.*

M. Frère-Orban, *vir probus dicendi peritus*, use fréquemment de ces deux figures lorsqu'il croit devoir appuyer sur quelque idée. Entre autres synonymies, nous trouvons dans un de ses discours :

— ... et cela à raison de ses *opinions*, de ses *convictions*, de ses *croyances*.

Ailleurs, il affirme énergiquement, au moyen d'une exergasie, la vérité d'une assertion qu'il va énoncer et qui lui paraît incontestable :

— ... Je puis le dire du haut de cette tribune : *je ne serai contredit par personne; aucune voix ne me démentira*, jamais etc.

*

Les figures qui consistent dans la répétition d'expressions identiques *par la consonnance et par la signification tout à la fois* tirent leur nom, les unes de la différente situation dans la phrase de l'expression répétée, les autres d'ailleurs, comme on le verra plus loin.

Dans celles qui varient en raison de leur situation, la répétition se fait :

Ou en une place semblable, comme dans l'*Anaphore*, l'*Épiphore*, la *Symploque* et la *Répétition médiane;*

Ou en une place différente, comme dans l'*Épanalepse*, l'*Anadiplose*, la *Répétition de l'expression du milieu au commencement ou à la fin*, et l'*Épanode*.

V.

Anaphore.

L'*Anaphore* (ἀναφορά, *retour* (d'un mot) *au commencement*, de ἀνα-φέρω, je reporte) consiste dans la répétition du même mot ou de la même expression *au commencement* de plusieurs membres de phrase successifs :

— *Courage* toujours! sans cette condition, point de vertu. *Courage* pour vaincre votre paresse et poursuivre toutes les études honorables; *courage* pour défendre la patrie et protéger votre semblable en toute rencontre; *courage* pour résister aux mauvais exemples et aux injustes dérisions; *courage* pour souffrir maladies, peines, angoisses de toute espèce, sans lâches lamentations; *courage* pour aspirer à une perfection à laquelle on ne doit pas cesser d'aspirer, si l'on ne veut pas perdre toute noblesse. SILVIO PELLICO.

Qu'importe qu'on m'enlève une presse? *Qu'importe*
Que l'hospitalité ferme sur moi sa porte?
Qu'importe pour s'asseoir au poëte rêvant
La chaise du foyer ou la borne en plein vent?

HÉGÉSIPPE MOREAU.

— La politique du gouvernement en général n'a pas cessé d'avoir ce même caractère de modération et d'impartialité. Et *c'est parce que nous avons montré cette modération et cette impartialité* que depuis si longtemps nous sommes au pouvoir. *C'est parce que nous avons montré cette modération et cette impartialité* que le pays, successivement consulté, a maintenu la majorité libérale.

M. FRÈRE-ORBAN. *Ch. des Repr. Séance du 25 février 1869.*

On trouve un bel exemple d'anaphore dans *Roméo et Juliette.* Montaigu voulant engager son fils Roméo à se défaire des Capulets, celui-ci demande ce qu'ils ont fait. Montaigu, pour lui répondre, s'appuie sur ces mots : *ce qu'ils ont fait :*

— Grand Dieu! *Ce qu'ils ont fait!* perfide!
Et c'est là ta réponse au transport qui me guide!
Du bourreau de mes fils j'y vois le sang affreux,
Et c'est ton lâche cœur qui s'attendrit pour eux!
Ce qu'ils ont fait! Demande aux tigres en furie,
Lorsqu'un dard dans leurs flancs accroît leur barbarie,
S'ils sauraient inventer ces monstrueux tourments,
De faire aux yeux d'un père expirer ses enfants!
Ce qu'ils ont fait! Demande à tes malheureux frères,
Quand la faim par degrés éteignait leurs paupières,
Dans ce cachot de mort, s'ils ont dû soupçonner
Qu'un jour aux Capulets je pourrais pardonner!
Ce qu'ils ont fait! dis, traître, et quels étaient leurs crimes,
Quand fixant à mes pieds de si chères victimes,
Je les vis tous en pleurs pour moi seul s'attendrir,
En m'offrant à genoux leur sang pour me nourrir!
Ce qu'ils ont fait! barbare! Ah! le ciel en colère
M'a privé du seul bien qui flattait ma misère.
C'eût été sur un monstre, au gré de mes désirs,
D'assouvir ma vengeance en comptant ses soupirs,
D'observer ses douleurs, de suivre à cet indice
La lenteur du trépas et l'horreur du supplice.

Ducis. *Roméo et Juliette. Act.* IV. *sc.* V.

Lorsqu'il y a opposition d'idées, l'anaphore peut être élégamment redoublée :

— *Nous naissons* faibles, *nous avons besoin* de forces; *nous naissons* dépourvus de tout, *nous avons besoin* d'assistance; *nous naissons* stupides, *nous avons besoin* de jugement.

J.-J. Rousseau.

VI.

Épiphore ou Épistrophe.

L'*Épiphore* (ἐπιφορά, *retour à la fin;* de ἐπιφέρω, *je place après,*) ou *Épistrophe* (ἐπιστροφή, de ἐπιστρέφω, *je fais revenir,*) répète le même mot ou la même expression *à la fin* de plusieurs membres de phrase successifs :

— Le grillon et la bouilloire, reprenant leur chanson, semblaient *lui rendre hommage.* Le feu, plus brillant tout à coup, *lui rendait hommage.* Le petit faneur de l'horloge, continuant son travail, *lui*

rendait hommage, et le bon messager au front bienveillant, à la figure épanouie, n'était pas le dernier à *lui rendre hommage*.

CHARLES DICKENS. *Le Grillon du Foyer.*

— Mon oncle n'avait qu'une idée distincte dans la tête, *les olives;* un seul intérêt dans la vie, *les olives;* un seul texte de discussion, chez lui ou ailleurs, *les olives.*

G. RUFINI. *Mémoires d'un Conspirateur.*

— Il vaut mieux être en paix *avec l'Angleterre*, commercer *avec l'Angleterre*, être en termes d'amitié *avec l'Angleterre*, que de la forcer à montrer comment elle sait se défendre.

LORD PALMERSTON *à Edimbourg, avril 1863.*

— Aujourd'hui le fer tend à se substituer à toute autre matière. On voyage sur le *fer*, on navigue avec des navires en *fer*, on habite des maisons de *fer*, on dort sur le *fer*, on écrit avec le *fer*, et voilà que le fer fait des tentatives pour remplacer le papier.

IL DIRITTO, *17 août 1865.*

VII.

Symploque.

Il arrive parfois que l'Anaphore et l'Épiphore se rencontrent dans une même phrase, et cette réunion donne lieu à une nouvelle figure qui prend le nom de *Symploque* (συμπλοκή, *complexio de* σύν, *avec*, πλέκω, *j'enlace*). M. Van Humbeeck, dans un discours prononcé lors de la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'armée (séance du 22 février 1868) nous en fournit un exemple remarquable :

— Nous n'aurons pas deux ou trois grands camps retranchés, nous en aurons un seul, établi dans des conditions redoutables; *mais nous pouvons avoir* nos compagnies de volontaires, *et nous les aurons; mais nous pouvons avoir* nos bataillons de partisans, *et nous les aurons; mais nous pouvons avoir* la population entière sous les armes, *et nous l'aurons.*

M. Alexandre Dumas père, cavalier servant de la forme jusque dans ses *Mémoires*, a dit (t. XII. ch. II. p. 29) dans une élégante symploque :

— Aussi Béranger jouissait-il d'une influence énorme; c'était à qui, de tous les partis, aurait Béranger. *On avait offert* la croix

à Béranger, *et Béranger avait refusé; on avait offert* une pension à Béranger, *et Béranger avait refusé; on avait offert* l'Académie à Béranger, *et Béranger avait refusé.*

Le général Prim, enfin, dans la magnifique péroraison de son discours prononcé lors de la discussion des Cortès constituantes au sujet de la retraite du gouvernement provisoire(février 1869), s'écriait :

— *Si l'on vous dit* que je prétends marcher par une voie qui n'est pas celle de la liberté, veuillez répondre sur le champ : *Cela n'est pas vrai! Si l'on vous dit* que j'ai des plans préconçus en vue de telle ou telle personne, dites encore : *Cela n'est pas vrai! Si l'on vous dit* absurdement que je prétends rétablir la dynastie déchue, faites-moi l'honneur, je vous prie, de répéter : *Cela n'est pas vrai!*

VIII.

Répétition médiane.

Quelquefois aussi, la répétition, au lieu de se faire au commencement ou à la fin des membres de phrase, se fait au milieu.

En voici un exemple que nous empruntons à M. Louis Hymans :

— La convention du 10 mai devait avoir pour elle *l'immense majorité* de l'Association, parce qu'elle avait derrière elle *l'immense majorité* de l'opinion publique.

M. Dumas, dans ces deux vers de son beau drame intitulé *Charles VII chez ses grands vassaux*, emploie la même figure :

— Mais les rugissements *de l'un d'eux* s'éteignirent...
Puis du sang *de l'un d'eux* les sables se teignirent.

M. A. Lecomte fait également une répétition médiane lorsqu'il dit, dans sa *Logique populaire :*

— Si notre esprit était *toujours* libre, nos raisonnements seraient *toujours* sains.

Enfin, — car les exemples abondent, — Victor Hugo écrit dans la préface de Cromwell :

— On n'entendra peut-être pas sans quelque intérêt la voix d'un solitaire « apprentif » de nature et de vérité, qui s'est de bonne heure retiré du monde littéraire par amour des lettres, et qui apporte de la bonne foi *à défaut de* bon goût, de la conviction *à défaut de* talent, des études *à défaut de* science.

IX.

Épanalepse.

Une répétition fort élégante est celle qui consiste à reproduire à la fin d'une proposition ou d'une phrase le mot ou l'expression dont on s'est servi au commencement de la proposition, ou de la phrase précédente. Elle porte le nom d'*Épanalepse* (ἐπανάληψις, de ἐπαναλαμβάνω, *reprendre de plus haut* (un discours), *recommencer, répéter*.

MM. Max Noël et Albert Mérat en ont tiré un effet très-gracieux dans le sonnet suivant, qui fait partie de leur recueil intitulé : *Avril, Mai, Juin*, (Paris, Faure, 1863).

— *Celle que j'ai rêvée* est blonde... Néanmoins
Cette difficulté serait bientôt levée :
Elle peut-être brune, et n'en sera pas moins
Pour mon cœur, pour mes yeux, *celle que j'ai rêvée...*

Quand je l'aurai trouvée, un de mes premiers soins
Sera de la cacher. Pour leur chère couvée
Les oiseaux font un nid dans l'ombre, sans témoins!...
— Et peu de gens sauront *quand je l'aurai trouvée.*

Avant l'heure bénie où Dieu me l'enverra,
Je n'aurai point de joie! — hors une qui sera
De n'en point aimer d'autre *avant l'heure bénie.*

Ma vie, en cet instant précis, commencera.
— Si tu me la reprends, ô sort plein d'ironie,
Ma vie en cet instant précis — sera finie.

Corneille nous en offre un exemple remarquable au second acte (sc. II) du *Cid* :

— *Sais-tu* que ce vieillard fut la même vertu,
La vaillance et l'honneur de son temps? le *sais-tu?*

Victor Hugo recourt aussi à l'épanalepse dans cette strophe d'une pièce datée de Jersey (1852) et adressée à ses amis politiques :

— *Vous serez satisfaits*, je vous le certifie,
Bannis qui de l'exil portez le triste faix,
Captifs, proscrits, martyrs......
Vous tous qui frémissez, *vous serez satisfaits.*

X.

Anadiplose.

Lorsque la répétition consiste dans l'emploi du même mot ou de la même expression, d'abord à la fin d'une proposition ou d'une phrase, ensuite au commencement de la proposition ou de la phrase suivante, il y a *anadiplose* ἀναδίπλωσις, (*réduplication*, de ἀναδιπλόω, *redoubler*, *réitérer*.)

En voici quelques exemples qui prouveront que cette figure non seulement contribue à l'élégance du style, mais lui donne de la vivacité et du mouvement :

— Si Dieu m'a créé *bourru, bourru* je dois vivre et mourir.

P.-L. COURIER.

— Il y a sur terre une mort et une naissance par *chaque seconde. Chaque seconde* est deuil ici et fête là, linceul et layette, dragée du baptême et clou du cercueil.

A. VACQUERIE.

— Citoyens anglais, *je vous le demande, je vous le demande,* messieurs, laisserez-vous accomplir ce honteux marché?

Melle C. ROYER. *Les Jumeaux d'Hellas.*

— Nous étions entourés partout; les Anglais nous repoussaient *dans le vallon,* et *dans le vallon* Blücher arrivait.

ERCKMAN-CHATRIAN. *Waterloo.*

XI.

Répétition de l'expression du milieu au commencement ou à la fin.

Il peut arriver encore que l'expression répétée se trouve employée, d'une part *au milieu* d'une proposition, et, de l'autre, *au commencement* ou *à la fin* de la proposition suivante.

Au commencement :

— Mon bras qui *tant de fois* a sauvé cet empire,
Tant de fois affermi le trône de son roi...

P. CORNEILLE. *Le Cid. Act.* I. *sc.* V.

— Nous serons, *par nos lois,* les juges des ouvrages;
Par nos lois, prose et vers, tout nous sera soumis :
Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.

MOLIÈRE. *Les Femmes savantes. Act.* III. *sc.* II.

— En Belgique, *depuis trois mois*, on s'occupe de la cession éventuelle de certains chemins de fer; *depuis trois mois*, cette question était agitée dans la presse, qui l'avait traitée avec une passion allant souvent jusqu'à la violence.

M. Frère-Orban. *Sénat, séance du 20 février 1869.*

A la fin :

— Ce corps qui dépend de *vous* aujourd'hui, n'a veine qui n'ait saigné pour *vous.*

Mézeray. *Le Maréchal de Biron à ses juges.*

— Ici une civilisation, une littérature se créant tout entière sans intervention d'aucun élément étranger, presque sans travail, par le libre développement des facultés intellectuelles; là, construite et achevée à force de labeurs acharnés, s'aidant de tout ce que *l'étranger* lui apprend, pour s'élever au-dessus de *l'étranger.*

Godefroid Kurth.

Cette sorte de répétition n'a reçu, que nous sachions, aucune dénomination spéciale.

XII.

Épanode.

Une forme très-piquante et qui se rencontre assez fréquemment chez les " stylistes „ est celle qui consiste à faire revenir les mots sur eux-mêmes dans un ordre inverse. C'est l'*Épanode* (ἐπάνοδος, retour) :

— *Les poétiques* ne produisent pas *les poésies,* ce sont *les poésies* qui produisent *les poétiques.*

A. Vacquerie.

— Le dix-neuvième siècle a *des critiques* qui sont *des poëtes,* et *des poëtes* qui sont *des critiques.*

Id.

— Elle avait *la puissance de la beauté*, et, qu'on nous pardonne cette inversion de l'idée, elle avait aussi *la beauté de la puissance.*

A. Dumas.

— Enfin c'est une bête (le cheval du chef de bataillon du génie Michel,) à porter tout *l'état-major du génie* et *le génie de l'état-major.*

P.-L. Courier.

— *Les avocats font* aujourd'hui *le triomphe des révolutions,* et *les révolutions font le triomphe des avocats.*

Cormenin.

— *L'enfance de l'art* a beaucoup de rapport avec *l'art de l'enfance.*
EDM. ABOUT.

— En France, nous restreignons *nos goûts au niveau de notre fortune :* l'Anglais travaille à mettre *sa fortune au niveau de ses goûts.*
H. DE LAGARDIE.

— *L'amour* fait passer *le temps,* et *le temps* fait passer *l'amour.*
ANC. PROV.

Rabelais affectionne particulièrement cette figure :

— Ce m'est *eternite de beuuerye,* et *beuuerye d'eternite.*

— *Mouillez vous* pour *seicher*, ou *seichez vous* pour *mouiller?*

— ... et celluy temps passa (Gargantua) comme les petitz enfans du pays, c'est assauoir, *a boyre, manger et dormir; a manger, dormir et boyre; a dormir, boyre et manger.*

*

Telles sont les figures dans lesquelles on ne considère que la place occupée par les expressions répétées. Viennent maintenant celles où l'on regarde moins la situation des mots que la force et la rapidité à donner au discours, comme dans l'*Epizeuxis ;* ou la connexion avec ce qui précède, comme dans le *Climax;* ou enfin la variation des cas, comme dans le *Polyptote.*

XIII.

Épizeuxis.

La répétition immédiate [1] d'un ou de plusieurs mots, faite pour donner plus de force et de rapidité au discours, est appelée *Epizeuxis* (ἐπίζευξις, répétition immédiate; de ἐπί, qui, en composition, signifie addition, et ζεύγνυμι, j'accouple, je lie).

Quelques exemples en feront saisir le caractère :

— *Marche, marche,* enfant! c'est par la douleur qu'on devient homme, c'est par la constance qu'on devient grand.
A. DUMAS.

---

[1] Il peut arriver cependant que quelque particule, quelque expression incidente, vienne s'intercaler entre les mots répétés, comme :

— Ma fille, tendre objet de mes dernières peines,
Songe AU MOINS, *songe* au sang qui coule dans tes veines.
VOLTAIRE. *Zaïre. Act.* II. *sc.* VII.

— *Il est, il est* sur terre une infernale cuve,
On la nomme Paris.

A. Barbier. *Iambes.*

— *L'homme seul, l'homme seul,* en sa fureur extrême,
Met un brutal honneur à s'égorger soi-même.

Boileau. *Sat.* VIII. *v.* 147-148.

— *Monte, monte,* ô roi du monde!
La chute la plus profonde
Pend au sommet le plus haut. —

V. Hugo. *Voix intérieures.*

— *C'est à nous, c'est à nous* de prendre ta mémoire
Et de l'ensevelir dans un vers triste et doux.

Id. *Les Rayons et les Ombres.*

M. Émile Augier va jusqu'à tripler la répétition dans ce vers d'un élan remarquable :

— *Elle est charmante, elle est charmante, elle est charmante!*

M. Louis Veuillot lui-même, qui persiste à rimer en dépit des critiques soulevées par ses premières tentatives, nous offre dans ses *Couleuvres* (1869), sous le titre de *Chanson politique*, une pièce entière fondée sur l'Epizeuxis :

Monsieur Favre est certainement
Un orateur *charmant, charmant,*
Une fauvette sans pareille!

Monsieur Ollivier met souvent,
Avec douceur, *du vent, du vent*
Et du coton dans mainte oreille.

J'aime assez monsieur Pelletan.
Ce grand penseur *s'étend, s'étend*
Comme un grand brouillard de novembre.

Je ne hais pas monsieur Roulland :
Il fait un feu *roulant, roulant,*
Qui fait ronfler toute la Chambre.

Monsieur Picard sort son outil :
On le trouve *gentil, gentil.*
Il a des anguilles sous roche;

Mais ce ne sont pas plus serpents
Que les discours *pimpants, pimpants*
Dont le perce monsieur Baroche.

Tout s'incline : monsieur Rouher
Paraît! Il monte *en l'air, en l'air,*
Ballon captif de la fortune.

Pour le crever monsieur Guéroult
Lance ses traits. *Quel trou, quel trou,*
Eloquence, il fait dans ta lune!

Ah! la tribune est sans venins.
Nos tribuns sont *benins, benins!*
Je ne vois plus dans cette Trappe

Qu'un orateur *hardi, hardi :*
C'est monsieur Dumoulin, qui dit
Ce que devrait croire un bon Pape.

Dans un autre morceau du même recueil, il se permet, à l'imitation de M. Augier, la triple répétition :

Marquise, marquise, marquise!
Souvenez-vous d'avoir été
Un petit trottillon crotté,
Qui trottait au soleil l'été,
Qui trottait l'hiver par la bise.

Marquise et Trottillon.

XIV.

Climax.

Le *Climax* (κλῖμαξ, *gradation*, proprement *escalier* (formé de plusieurs degrés), *échelle*,) a lieu lorsque l'on passe d'une idée à une autre en liant, au moyen du même mot ou de la même expression répétée, ce qui précède à ce qui suit :

— J'admire le train de la vie humaine! Nous plumons *une coquette, la coquette* mange *un homme d'affaires, l'homme d'affaires* en pille d'autres : cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde.

LESAGE. *Turcaret. Act.* I. *sc.* XII.

— Oh! que la providence est grande! elle donne à chacun son jouet, la poupée à *l'enfant, l'enfant* à *l'homme, l'homme* à *la femme,* et *la femme* au diable. V. HUGO. *Marie Tudor. Act.* I. *sc.* II.

— Ce papier m'est tombé *sur la tête* un jour de représentation extraordinaire. *De ma tête* il a passé *dans ma poche, de ma poche* dans *mon tiroir, de mon tiroir* dans ce livre : puisse-t-il aller d'ici à la postérité! ED. ABOUT. *La Grèce contemporaine.*

— C'est la rime enfin qui donne *la fièvre,* c'est *la fièvre* qui donne *l'inspiration,* c'est *l'inspiration* qui donne la gloire.

Mme DE GIRARDIN.

— ... le troisiesme iour de feburier par trop auoir mange de *gaudebillaux. Gaudebillaux* sont grasses trippes de *coiraux. Coiraux* sont bœufz engressez a la creche et *prez guimaulx. Prez guimaulx* sont prez qui portent herbe deux foys l'an.

RABELAIS. *Gargantua. Liv.* I. *ch.* IV.

Cette figure est pleine de mouvement et de grâce, mais on conçoit qu'il ne faut l'employer qu'avec ménagement. L'art s'y montre trop à découvert et l'écrivain qui en abuserait ferait inévitablement songer le lecteur aux *genuit* de l'Évangile.

XV.

Polyptote.

Le *Polyptote* (πολύπτωτον *à plusieurs cas;* de πολύς, beaucoup, πίπτω, je tombe, verbe qui forme ses temps de πτόω, d'où πτωτός, ή, όν, *qui tombe*) résulte de la répétition du même mot ou de la même expression avec changement de cas, c'est-à-dire avec une modification quelconque de genre, de nombre, de degré, de mode, de temps, de personne :

— L'honorable M. Van Humbeeck m'a reproché de n'*avoir* pas *conclu;* il n'*a* pas *conclu* non plus; d'où je suis porté *à conclure* qu'il n'y a pas moyen *de conclure.*

M. A. VANDENPEEREBOOM. *Chambre des Représentants, séance du 5 décembre 1862.*

— Quelle *colossale* satisfaction d'appétits *colossaux,* au moyen de ce *colossal* saucisson, si bien approprié à cette *colossale* nature!!!

TÖPFFER. *Voyages en Zigzag.*

— Or, rien n'est rapace comme un Piémontais qui *bâtit* ou qui va *bâtir* ou qui vient *de bâtir.*

Ibid.

— Que les poëtes le veuillent ou non, *ce qu'ils font* a toujours d'intimes rapports avec *ce qui s'est fait* et avec *ce qui se fera.*

A. VACQUERIE. *Profils et Grimaces.*

— As-tu remarqué l'influence de *certains* mots dits d'une *certaine* façon dans *certaines* circonstances?

AMÉDÉE ACHARD. *La Chasse à l'Idéal.*

— Nous l'*avons* alors *abandonné*, parce qu'il *abandonnait* sa propre méthode.

H. Courtoy. *Revue de l'Instruction publique en Belgique, mai 1868.*

Cette sorte de répétition sert non-seulement à mettre l'idée plus en relief, mais souvent aussi à donner plus d'énergie à l'expression :

— *Le courage* aurait alors été opposé *au courage, la discipline à la discipline, la tempérance à la tempérance, les lumières aux lumières, l'amour de la liberté, de la patrie* et *de la gloire, à l'amour de la liberté, de la patrie* et *de la gloire.*

Mably. *Observations sur l'Histoire de France.*

*

Ici se termine la série des répétitions proprement dites. Il nous reste à parler des figures qui résultent d'un simple rapport de *similitude* et non plus d'*identité*, entre les expressions rapprochées.

Cette similitude peut être ou *naturelle*, ou *accidentelle*.

A. SIMILITUDE NATURELLE OU D'ORIGINE.

XVI.

Paregmène ou Dérivation.

Le *Paregmène* (*παρηγμένον, dérivé, déduit;* prétérit parfait et plus-que-parfait du participe passif de παράγω je déduis) rapproche des mots dont l'un dérive de l'autre, ou qui ont, l'un et l'autre, la même origine :

— De tous les *jargons* qui sont *jargonnés* dans ce monde *jargonnant,* — le *jargon* de l'hypocrisie est peut-être le pire, — mais le *jargon* de la critique est le plus crucifiant.

Sterne. *Tristram Shandy. Liv.* III. *ch.* LVI.

— Ung bon *esmoucheteur* qui, en *esmouchetant* continuellement, *esmouche* de son *mouchet,* par *mousches* iamais *emmousche* ne sera.

Rabelais. *Pantagruel. Liv.* II. *ch.* XV.

— On n'entend dans les funérailles que des paroles d'étonnement de ce que ce *mortel* est *mort.*

Bossuet.

— Il (Napoléon) se savait trop *historique* pour ne point avoir souci de l'*histoire;* il se sentait trop *poétique* pour ne pas s'inquiéter des *poëtes.*

V. Hugo. *Œuvres oratoires.*

— Pendant ce temps, la musique des régiments autrichiens joue *admirablement* des airs *admirables.*

Töppfer. *Voyages en Zigzag.*

— On parle d'un manifeste de l'Empereur (disait dernièrement le *Charivari*). L'Empereur aurait l'intention de *manifester* son étonnement de ce qu'on attend de lui un *manifeste.*

B. SIMILITUDE ACCIDENTELLE.

La similitude accidentelle se fait de quatre manières.

Elle résulte :

Soit du rapprochement de mots dont la consonnance est à peu près la même, mais dont la signification est différente, comme dans la *paronomasie;*

Soit de l'emploi de diverses expressions au même cas, comme dans l'*homœoptote;*

Soit de la reproduction du même son dans les terminaisons, comme dans l'*homœotéleute;*

Soit enfin de la répétition d'une ou de plusieurs syllabes d'un mot en une partie quelconque d'un autre mot, comme dans la *paréchèse.*

XVII.

Paronomasie.

La *Paronomasie* (παρονομασία, *jeu de mots,* de παρά, *d'après,* et ὀνομάζω, *je nomme*) consiste dans le rapprochement de deux mots ayant à peu près le même son :

— Suis-je excusable, en effet, de vous envoyer une misérable rapsodie *bordée* ou *brodée* de la pourpre d'Horace?

P.-L. Courier.

— Il (Désaugiers) aimait vraiment la *fillette* et la *feuillette...*

J. Janin. *Béranger et son temps.*

— Oui, son mari, vous dis-je, et *mari* très-*marri.*

Molière. *Sganarelle. Sc.* IX.

— Je ne sais auquel des courtisans la langue a fourché le premier : ils appellent tout bas Madame de *Maintenon*, Madame de *Maintenant;* ce jeu de paroles n'est pas indigne du château que vous habitez. Cette Dame de Maintenon ou de Maintenant. passe tous les soirs depuis huit jusqu'à dix avec Sa Majesté.

M[me] DE SÉVIGNÉ.

Il y a également paronomasie dans cette phrase que feu Jules Lecomte, correspondant de l'*Indépendance belge* et candidat fantaisiste à l'Académie française, écrivait à l'époque où le macadam prenait possession de Paris :

— On *macadamise* tout dans Paris, ne *m'académisera*-t-on pas quelque jour ?

M. Théodore Jouret, dans ses excellentes critiques d'art, tire fréquemment parti de cette figure :

— Les abonnés (de théâtre), race *grondeuse* et *frondeuse*...

— On a *forcé* et *faussé*, au Théâtre des Galeries, dans l'exécution de la comédie de M. Feuillet...

On lit dans *Paris-Caprice* (novembre 1868) :

— Les invitations à la cour par séries ont donné lieu à un à-peu-près que je recommande à tous les élus qui vont à Compiègne passer quinze jours — jamais seize.

On ne doit plus chanter : « Partant pour la *Syrie*, » mais bien : « Partant pour la *série*. »

Il va sans dire que la paronomasie est la figure favorite de l'auteur, déjà cité, des *Pensées d'un Emballeur :*

— Les loups ne se *dévorent* pas entre eux, dit le proverbe. Ils ne se *décorent* pas non plus!

COMMERSON. *Encyclopédie bouffonne.*

— Je préférerais avoir le cœur touché par une *belle* que par une *balle*.

Ibid.

— Le thésauriseur cherche le *sac*,
Le promeneur cherche le *sec*,
Le biographe cherche le *sic*,
Le laboureur cherche le *soc*,
Le gourmet cherche le *suc*.

Ibid.

La plaisanterie sur le nom du député français Glais-Bizoin, publiée récemment par les petits journaux et attribuée à M. Edmond Texier, résulte également d'une paronomasie :

— Est-ce Glais qu'on t'appelle ou Bizoin qu'on te nomme?
De ces deux noms un seul suffirait au besoin.
Deux noms, c'est un de trop pour désigner un homme;
Pourquoi t'appeler Glais ? Tu n'en as pas *Bizoin*.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux révérends pères jésuites qui ne recourent parfois à cette figure. N'est-ce pas le P. Caussin qui a dit dans sa *Cour sainte :*

— Les hommes ont fondé la tour de *Babel*, et les femmes la tour de *babil*.

XVIII.

Homœoptote.

L'*Homœoptote* (ὁμοίως πίπτειν, tomber en cadence,) résulte d'une similitude, non de mots ni de son, mais de cas, ou, pour mieux dire, de construction.

— Ce jour-là d'ailleurs, tout vint en aide à la charitable ligue de l'éreintement, — ce mot, peu académique, peut seul marquer *l'âpreté de ces dédains, la rudesse de ces boutades, la brutalité de ces colères.*

THÉODORE JOURET.

— La femme est l'être faible. *Si elle est intelligente, c'est pour amuser l'homme; si elle est aimante, c'est pour élever des enfants; si elle est savante, c'est une monstrueuse exception,* et l'on veut pourtant qu'elle soit raisonnable et sage.

D. KEIFFER. *C'est drôle, mais c'est ainsi.*

— *Si j'avance, suivez-moi; si je fuis, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi.*

LA ROCHEJAQUELEIN.

— Pauvre brebis, murmura le sorcier; *le berger la tond, le boucher la tue, le loup la mange.*

Comtesse DASH. *Le Roman d'une Héritière.*

— Les acteurs *grossissent leur voix, masquent leurs traits, haussent leur stature;* ils se font géants, comme leurs rôles.

V. HUGO. *Préface de Cromwell.*

— *L'ode chante l'éternité, l'épopée solennise l'histoire, le drame peint la vie.*

Ibid.

— Le dix-huitième siècle enfin a *percé les digues, ouvert les voies, déblayé le sol...*

E. Van Bemmel. *De la Moralité dans la littérature et dans l'art.*

— *Souffle, bise! tombe à flots, pluie!*
Dans mon palais tout noir de suie
Je ris de la pluie et du vent...

Th. Gautier. *Chant du Grillon.*

— *Envieux, vous mordrez* la base des statues.
Oiseaux, vous chanterez! vous verdirez, rameaux!
Portes, vous croulerez de lierre revêtues.
Cloches, vous ferez vivre et rêver les hameaux.

V. Hugo. *Les Rayons et les Ombres,* XVI.

— *Né chrétien, il chôma les fêtes;*
Né paysan, il travailla;
Conscrit, il eut peur des conquêtes;
Amoureux, il se maria.

Ch. Potvin. *Père Jean.*

XIX.

Homœotéleute.

L'*Homœotéleute* (ὁμοίως τελευτᾶν, se terminer de même,) a lieu lorsque les membres ou les incises d'une période se terminent par un son semblable.

— Mille et mille grâces soient rendues à qui m'a envoyé un vent si aim*able,* si favor*able,* si délect*able,* si guériss*able*, et toutes choses en *able.*

Mme de Simiane.

— Tout *casse,* tout *passe,* tout *lasse.*

Anc. prov.

— Son mari, qui est un plaisant Ménélas, *court,* l*ourd* et s*ourd,* d'ailleurs ébloui, etc.

P.-L. Courier.

— L'ironie est sa grande arme; il r*aille,* il gou*aille,* il fou*aille.*

Théodore Jouret.

— Chabannais est plus grincheux que rieur; il est vant*ard,* cou*ard* et paill*ard.*

Id.

— La vie, c'est la perpétuelle rencontre du triste et du gai, du sérieux et du ridicule, du beau et du hideux, du grand et du médiocre, de l'épique et du trivial, de l'infini et du matériel. C'est tous les contraires se crois*ant,* se touch*ant,* se pénétr*ant,* se mêl*ant.*

A. Vacquerie.

L'épître adressée par Th. Gautier à M. Garnier, architecte de l'Opéra, en réponse à une invitation à dîner, doit son originalité à la même figure :

— Garnier, grand maître du fron*ton,*
De l'astragale et du fes*ton,*
Demain, lâchant là mon plan*ton,*
Du fond de mon lointain can*ton,*
J'arriverai, tardif pié*ton,*
Aidant mes pas de mon bâ*ton,*
Et précédé d'un mirli*ton,*
Duilius du feuille*ton,*
Prendre part à ton gueule*ton,*
Qu'arrosera le pique*ton*..... etc., etc.

L'homœotéleute a souvent fourni aux auteurs comiques des effets fort plaisants :

Monsieur Purgon. — Et je veux qu'avant qu'il soit quatre jours, vous deveniez dans un état incurable.

Argan. — Ah! miséricorde!

Monsieur Purgon. — Que vous tombiez dans la bradypeps*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — De la bradypeps*ie* dans la dyspeps*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — De la dyspeps*ie* dans l'apeps*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — De l'apeps*ie* dans la lienter*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — De la lienter*ie* dans la dyssenter*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — De la dyssenter*ie* dans l'hydropis*ie.*

Argan. — Monsieur Purgon!

Monsieur Purgon. — Et de l'hydropis*ie* dans la privation de la v*ie*, où vous aura conduit votre fol*ie.*

Molière. *Le Malade imaginaire. Act.* III *sc.* VI.

Plusieurs vaudevilles modernes nous en offrent également des exemples :

— DAVID. — Et l'apothic*aire*, ne pouvant plus faire ses aff*aires*, tombera dans la mis*ère*, et mourra, j'esp*ère*, sur une terre étrang*ère*...
SÉRAPHINE. — Dieu! quelle col*ère!*
DAVID. — Et ce sera en Anglet*erre!*..

La Sonnette de Nuit.

— PARIS. — Il me rappela que j'y avais (à Paris) une jeune parente que M. Beaujon devait connaître, et me remit une lettre pour ce célèbre banquier, afin qu'il me trouve une bonne place très-prompte*ment*, qu'il me procure ma cousine immédiate*ment* et qu'il m'indique un oculiste subite*ment*.
DE BIÈVRE. — Je comprends parfaite*ment*.

La Folie Beaujon.

XX.

Paréchèse.

Il y a *paréchèse* (παρήχησις, conformité de son, de παρά, *d'après*, et ἠχέω, *je sonne*,) toutes les fois qu'une ou plusieurs syllabes d'un mot précédent sont répétées dans un autre mot du même membre :

— Adieu *can*aux, *can*ards, *can*aille;

disait l'ingrat Voltaire en quittant la Hollande.

— Cala*braise* et *braise* c'est tout un.

P. L. COURIER.

— Ne soyons ni *prud*es, ni *prud*ents, ni *prud'*hommes.

V. HUGO. *Les Misérables.*

— Feu M. l'évêque du Bellay disait qu'après leur mort les *papes* devenaient des *pap*illons; les *sir*es, des *cir*ons; et les *rois*, des *roi*telets.

Ménagiana.

— Ces *mes*sies ou ces *mes*sieurs s'emparent du programme du libéralisme et l'étalent à ses yeux en lui disant : « Voilà ce que vous devriez vouloir! »

L. HYMANS, *Écho du Parlement, 11 janvier 1869.*

La paréchèse était bien connue des anciens. Plaute a dit :

— *Pal*la *pal*lorem incutit;

Cicéron,

— O fortu*natam natam* me consule Romam;

Homère, enfin,

Σαμία μία ναῦς.



Il ne nous reste plus qu'à résumer notre travail. Le tableau synoptique suivant pourra en donner une idée assez complète :

- **Répétition.**
  - Expressions identiques
    - par la consonnance. . . . . Antanaclase, Ploque.
    - par la signification. . . . . Synonymie, Exergasie.
    - par la consonnance et la signification en même temps.
      - figures qui tirent surtout leur nom de la place occupée par les mots répétés.
        - Place semblable: Anaphore, Épiphore, Symploque, Répétition médiane
        - Place différente: Épanalepse, Anadiplose, Répétition de l'expression du milieu au commencement ou à la fin, Épanode.
      - figures qui tirent leur nom moins de la situation des mots répétés que de
        - la force et la rapidité à donner au discours: Épizeuxis.
        - la connexion avec ce qui précède: Climax.
        - la variation des cas: Polyptote.
  - Expressions semblables
    - similitude naturelle ou d'origine . . . . Paregmène.
    - similitude accidentelle . . . . Paronomasie, Homœoptote, Homœotéleute, Paréchèse.

Ferdinand GRAVRAND.

Bruges, juin 1869.

LITTÉRATURE FUNÉRAIRE.

Il manque à l'histoire littéraire un chapitre que je voudrais intituler, faute d'une dénomination meilleure, *littérature funéraire*, et qui s'occuperait uniquement de rechercher et de déterminer l'élément artistique de cette grande quantité d'inscriptions tombales que possèdent tous les pays un peu civilisés. Cette recherche serait intéressante surtout pour l'antiquité, où le genre épigrammatique — dans le sens grec du mot — a été si florissant pendant plusieurs siècles. A Rome, et plus encore à Athènes, les temples, les sanctuaires, les socles des statues, les fontaines publiques, les tombeaux surtout, étaient chargés d'inscriptions, en vers le plus souvent, qui rappelaient soit un nom illustre, soit un fait mémorable. De quelque côté qu'il tournât ses yeux, le citoyen en quittant le seuil de sa demeure entrait en commerce intime avec le passé, qui l'entourait de toutes parts et lui parlait par la voix imposante des monuments, dans cette langue de la pierre que l'antiquité maniait avec tant d'art.

C'est la Grèce, encore une fois, qui remporte la palme dans ce genre. Rien de plus poétique, de plus touchant, de plus gracieux que les épitaphes conservées dans l'anthologie. C'était un besoin pour l'homme grec de rappeler son nom à la mémoire de la postérité, et de vivre encore après la mort dans le souvenir des générations qui devaient lui succéder. Nous en trouvons déjà un exemple plein d'une naïveté héroïque dans le vœu exprimé par Hector, de voir élever, au guerrier qu'il aura vaincu en combat singulier, un tombeau sur les rives de l'Hellespont, afin que le navigateur qui côtoiera ces bords se dise en apercevant de loin le monument funèbre : Voilà le tombeau d'un homme tué autrefois par l'illustre Hector : (¹)

(¹) Hom. Il. VII, 87.

Καί ποτέ τις εἴπῃσι καὶ ὀψιγόνων ἀνθρώπων
νηῒ πολυκλήϊδι πλέων ἐπὶ οἴνοπα πόντον·
ἀνδρὸς μὲν τόδε σῆμα πάλαι κατατεθνηῶτος
ὅν ποτ' ἀριστεύοντα κατέκτανε φαίδιμος Ἕκτωρ.
Ὥς ποτέ τις ἐρέει, τὸ δ' ἐμὸν κλέος οὔποτ' ὀλεῖται.

On comprend qu'avec cette préoccupation de la gloire et de la postérité, même au sein de la mort, avec ce désir de ne pas laisser perdre son nom et de rappeler aux hommes les titres qu'on avait à leur amour, à leur reconnaissance, à leur admiration, les Grecs ont dû merveilleusement développer ce genre de l'épitaphe, qui par lui-même prête si bien à la poésie. Mais il y avait un écueil : la longueur. On est si tenté d'épancher tous ses sentiments de tristesse et de mélancolie en présence de la mort! Il est si difficile de contenir l'expression de la douleur, et d'arrêter le torrent des larmes dès qu'elles ont commencé à couler! Et, d'un autre côté, où la concision et la brièveté sont-elles plus nécessaires que dans ces inscriptions gravées sur la pierre ou sur le marbre, qui doivent être lues d'un seul coup d'œil, pour ainsi dire, par un passant bien des fois distrait ou indifférent, dont il importe de ne pas fatiguer l'attention? Cette difficulté a été admirablement comprise et vaincue par ce peuple grec, le peuple de la mesure et de la proportion par excellence, celui dont Solon disait à Crésus *que les dieux lui avaient donné d'être modéré en toutes choses.* (1) La plupart des épitaphes grecques, et ce sont les plus belles, n'ont pas plus de deux distiques; beaucoup n'en ont qu'un seul. On les a déjà lues, et l'œil est humide encore des larmes qu'elles ont fait naître.

Il est bien embarrassant de faire un choix dans cette couronne de fleurs si bien nommée Anthologie, où les inscriptions funéraires tiennent la plus grande place. Quelques-unes cependant sont d'une beauté tellement éclatante qu'elles captivent l'admiration dès le premier regard. Qui ne se rappelle l'immortel distique dans lequel Simonide a consacré la gloire des trois cents héros des Thermopyles?

---

(1) Ἕλλησιν.... πρός τε τἄλλα μετρίως ἔχειν ὁ θεὸς ἔδωκε, καὶ.... Plut. Sol. 27.

Ὦ ξεῖν' ἄγγειλον Λακεδαιμονίοις ὅτι τῇδε
κείμεθα, τοῖς κείνων ῥήμασι πειθόμενοι.

O étranger! apprends aux Lacédémoniens qu'ici nous gisons, obéissant à leurs ordres.

Aucune littérature n'a jamais rien produit de plus simple et de plus grand que ce sublime distique, qui évoque dans l'âme plus d'idées généreuses et de nobles sentiments qu'il ne contient de syllabes. Et ne semble-t-il pas qu'il s'y mêle, à l'enthousiaste et héroïque dévouement pour la patrie, je ne sais quel reproche secret et adouci à cette Sparte, mère cruelle, qui a inutilement envoyé ses meilleurs enfants à une mort certaine, ne faisant, dans son indifférence pour toute la Grèce au nord de l'isthme, défendre les Thermopyles que par quelques hommes, tout juste pour ne point paraître les abandonner. (1) C'est du moins ce qu'il me semble voir dans ce κείνων ῥήμασι πειθόμενοι, laconique et tranchant comme une sentence de mort: " *Vous nous avez envoyés mourir: nous y sommes allés.* „ C'était là la seule épitaphe qui convenait aux trois cents. Tout ce qu'on aurait ajouté eût semblé indigne de la majesté de ce sacrifice, qui parle plus haut que toutes les louanges. Aussi cette épitaphe de Simonide est-elle la définitive. Lui-même en a fait plusieurs autres sur ce sujet héroïque : toutes pâlissent à côté de celle-ci. Un autre poëte, un très-grand, Eschyle, s'est également essayé à célébrer la gloire de Léonidas et de ses compagnons. On sait qu'Eschyle fut vaincu par Simonide dans le concours de l'élégie en l'honneur des morts de Marathon. Ici également, le grand tragique est resté en dessous de son heureux rival. Cependant l'épitaphe d'Eschyle pour les trois cents est belle; mais on l'admirerait plus si on ne connaissait celle de Simonide :

Κυανέη καὶ τούσδε μενέγχεας ὤλεσεν ἄνδρας
μοῖρα, πολύρρηνον πατρίδα ῥυομένους.
Ζωὸν δὲ φθιμένων πέλεται κλέος, οἵ ποτε γυίοις
τλήμονες Ὀσσαίαν ἀμφιέσαντο κόνιν.

---

(1) Cf. Curtius, Griechische Geschichte, II, 59.

Et ceux-ci également, guerriers intrépides, la noire destinée les a fait périr, alors qu'ils défendaient leur patrie riche en troupeaux. Mais vivante demeure la gloire de ces morts qui jadis, intrépides, ont revêtu leurs membres de la poussière de l'Ossa. (1)

L'épitaphe qu'Eschyle avait composée pour lui-même, et qui nous est transmise par son biographe anonyme, est un modèle de noblesse et de grandeur :

> Αἰσχύλον Εὐφορίωνος Ἀθηναῖον τόδε κεύθει
> μνῆμα, καταφθίμενον πυροφόροιο Γέλας.
> Ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον Μαραθώνιον ἄλσος ἂν εἴποι
> καὶ βαθυχαιτήεις Μῆδος ἐπιστάμενος.

Ce tombeau recouvre Eschyle, fils d'Euphorion, Athénien, mort dans les champs fertiles de Géla. Sa bravoure illustre, le bois sacré de Marathon pourrait la dire, et aussi le Mède à la longue chevelure, qui la connaît bien.

Quel souffle mâle et héroïque respire dans ces vers! Comme on y retrouve l'âme du poëte qui crayonna l'indomptable figure de Prométhée! Et qu'on reconnaît bien Eschyle dans cette épitaphe où il passe sous silence son plus beau titre de gloire, son génie de poëte, pour ne parler que de sa bravoure militaire! Non, comme on le dit généralement, qu'il ait attaché plus d'importance à celle-ci, et qu'il ait cru que son héroïsme plutôt que son génie lui assurerait l'admiration de la postérité : non, celui qui disait avec une si juste fierté qu'il con-

---

(1) Il faut remarquer cependant qu'on trouve dans l'Anthologie une autre épitaphe, attribuée à Simonide et qui n'est qu'une reproduction presque littérale de celle d'Eschyle.

> Ἄσβεστον κλέος οἵδε φίλῃ περὶ πατρίδι θέντες
> κυάνεον θανάτου ἀμφεβάλοντο νέφος.
> Οὐδὲ τεθνᾶσι θανόντες, ἐπεὶ σφ' ἀρετὴ καθύπερθε
> κυδαίνουσ' ἀνάγει δώματος ἐξ Ἀΐδεω.

Le même fait se produit pour une épitaphe de Léonidas de Tarente, que je cite plus bas, et qui est presque absolument la même qu'une autre attribuée à Théodoridas. On voit qu'il y avait certains thèmes que les poëtes développaient de préférence, et s'empruntaient l'un à l'autre.

sacrait ses tragédies au temps, celui-là ne pouvait pas à tel point se méconnaître lui-même : s'il ne parle pas de son génie dramatique, c'est que, sûr de ce côté là de l'admiration de la postérité, il a cru devoir sur son tombeau rappeler un de ses autres titres de gloire, qui peut-être se serait oublié et effacé dans la splendeur du premier, s'il n'avait eu soin de le graver dans la mémoire en traits ineffaçables.

Après ces vers, *tout remplis du souffle de Mars*, comme dirait Aristophane, en voici qui respirent une douce et touchante mélancolie. C'est une épitaphe de Diotime, où une mère se plaint d'avoir perdu son fils à la fleur de l'âge :

Τί πλέον εἰς ὠδῖνα πονεῖν, τί δὲ τέκνα τεκέσθαι,
ἢ τέκοι εἰ μέλλει παιδὸς ὁρᾶν θάνατον;
Ἠϊθέῳ γὰρ σῆμα Βιάνορι χεύατο μήτηρ·
ἔπρεπε δ' ἐκ παιδὸς μήτερα τοῦδε τυχεῖν.

A quoi bon souffrir les douleurs de l'enfantement et donner le jour à des enfants, si celle qui les a mis au monde doit voir leur mort? Voilà qu'au jeune Bianor sa mère élève un tombeau : c'est elle qui eût dû en obtenir un de son fils.

Cette touchante pensée est familière aux Grecs : Hérodote déjà l'avait exprimée dans son incomparable langage. “ Personne n'est assez insensé pour préférer la guerre à la paix. Car dans celle-ci les enfants enterrent leurs pères, et dans celle-là ce sont les pères qui enterrent leurs enfants. „ (1)

Après Simonide, celui qui s'est fait le plus grand nom dans le genre épigraphique, c'est Léonidas de Tarente, poëte du troisième siècle avant Jésus-Christ, et auteur d'un certain nombre de pièces dont plusieurs sont de petits chefs d'œuvre. (2) Voici par exemple l'inscription de la tombe d'un naufragé au bord de la mer :

Ναυηγοῦ τάφος εἰμὶ Διοκλέος· οἱ δ' ἀνάγονται
φεῦ τολμῆς! ἀπ' ἐμοῦ πείσματα λυσάμενοι.

---

(1) Οὐδεὶς γὰρ οὕτω ἀνόητός ἐστι, ὅστις πόλεμον πρὸ εἰρήνης αἱρέεται· ἐν μὲν γὰρ τῇ οἱ παῖδες τοὺς πατέρας θάπτουσι, ἐν δὲ τῷ οἱ πατέρες τοὺς παῖδας. Herod. I, 87.

(2) V. sur Léonidas de Tarente une intéressante étude de M. Sainte Beuve, Nouveaux Lundis, vol 7 (Anthologie Grecque).

Je suis la tombe de Dioclès le naufragé. Et ces gens, o témérité! gagnent la haute mer après avoir détaché de moi les amarres de leurs vaisseaux.

Cette ingénieuse pensée se retrouve encore, présentée sous une face différente, dans l'épitaphe suivante, du même auteur.

Ἄτρομος ἐκ τύμβου λύε πείσματα ναυηγοῖο.
Χἠμῶν ὀλλυμένων ἄλλος ἐνηοπόρει.

Sans crainte, détache de la tombe du naufragé les cordages de ton vaisseau. Eh! pendant que je périssais, d'autres naviguaient en sécurité.

Ce contraste de la vie et de la mort se heurtant sans relâche, ce vaisseau attaché à la tombe d'un naufragé, cette sécurité des uns pendant la détresse des autres, tout cela fait un charmant petit tableau que rehausse encore je ne sais quel grain d'ironie légère et sans amertume, dont les Grecs seuls ont eu le secret.

Puis, la mer inspirait cette race ionienne, que l'on croirait née et surgie des flots, un jour serein, pareille à cette Aphrodité de sa mythologie. La mer infinie et vague, le ciel bleu et pur, le rivage escarpé où les flots viennent se briser avec une écume blanchâtre, la voile qui fuit au loin, et, tout près, dans les roseaux, des gémissements où l'on croit encore entendre les soupirs de Syrinx poursuivie par le dieu Pan, voilà ce qui fait le fond de ces petits tableaux immortels, comme vous en tracent Léonidas, Pasidippe, Callimaque, Antipater, Platon. Platon surtout, Platon qui aurait été le plus grand poëte de son temps, s'il ne s'était contenté d'en être le plus grand philosophe.

Je ne connais rien de plus beau que deux épitaphes de lui sur ces infortunés Érétriens, barbarement transportés en Médie après la prise de leur ville par les Perses.

Εὐβοίης γένος ἐσμὲν Ἐρετρικόν, ἄγχι δὲ Σούσων
χείμεθα· φευ! γαίης ὅσσον ἀφ' ἡμετέρης!

Nous sommes des Eubéens d'Érétrie, et nous voici enterrés près de Suse : hélas! combien loin de notre patrie!

Cela est si simple, si naturel, qu'au premier abord on passerait à côté sans y faire attention, surtout si on le lisait

dans une traduction française, qui en altère complétement le charme. Mais pour peu qu'on ait l'instinct littéraire exercé, n'est-il pas vrai que c'est là une des plus belles perles du riche écrin poétique de l'Anthologie? Et si vous voulez admirer et comprendre mieux encore le génie de Platon, lisez la seconde épitaphe :

Οἵδε ποτ' Αἰγαίοιο βαρύβρομον οἶδμα λιπόντες,
'Εκβατάνων πεδίῳ κείμεθ' ἐνὶ μεσάτῳ.
Χαῖρε, κλυτή ποτε πατρὶς 'Ερέτρια, χαίρετ', 'Αθῆναι
γείτονες Εὐβοίης· χαῖρε, θάλασσα φίλη.

Nous, ayant quitté jadis les rivages de l'Égée aux flots bruyants, nous voilà couchés au milieu de la plaine d'Ecbatane. Adieu, patrie autrefois illustre, Érétrie! Adieu, Athènes, voisine de l'Eubée! Adieu, mer chérie!

Franchement, tous les faiseurs d'épitaphes n'ont plus qu'à jeter la plume et à désespérer de jamais atteindre à cette perfection. L'Odyssée tout entière se trouve résumée dans ces quatre vers; ils sont comme une Odyssée-épitaphe, si je puis m'exprimer ainsi, et, le dirai-je? il me semble que pour produire ce petit chef-d'œuvre, il a fallu posséder, sinon dépenser, un génie égal à celui d'Homère. Si Ulysse était mort loin de sa patrie, le chantre immortel de ses longues aventures ne lui aurait certes pas fait une épitaphe plus belle et plus émouvante que celle de ces malheureux Eubéens. Eux aussi, ils auraient voulu, ne fût-ce qu'un instant, revoir la fumée s'élevant du toit de leur maison, et mourir ensuite (1); mais, plus malheureux qu'Ulysse, ils sont privés même de la vue de cette mer bien-aimée, immense, souriante, azurée, qui les a tant de fois bercés du murmure de ses vagues, qui tant de fois venait, avec un *bruit pesant*, briser sur les rivages de l'Eubée ses *flots gonflés* et blancs d'écume! (βαρύβρομον οἶδμα.) Les infortunés! couchés au milieu des vastes plaines de la Médie, parmi des hommes qui auraient pris une rame pour un fléau (2), ils ne voient plus la mer; ils

---

(1) αὐτὰρ Ὀδυσσεύς,
Ἱέμενος καὶ καπνὸν ἀποθρώσκοντα νοῆσαι
Ἧς γαίης, θανέειν ἱμείρεται. Hom. Od. I, 59.

(2) Hom. Od. XI, 122 sqq.

ne voient plus ces flots qui leur apportaient les salutations de leurs frères d'Athènes, et la glorieuse Érétrie est à jamais détruite! Ne dirait-on pas un écho de la sublime lamentation d'Isaïe? Ne se rappelle-t-on pas involontairement les fils d'Israël, assis rêveurs au bord des fleuves de la Babylonie, laissant leurs harpes suspendues aux saules, et refusant de chanter les cantiques de leurs pères sur la terre de l'étranger?

C'est ainsi qu'à chaque pas, en avançant à travers l'anthologie, l'admiration est sollicitée, tenue en éveil par de nouveaux chefs-d'œuvre. Veut-on connaître par exemple, l'épitaphe d'Homère, due à un inconnu? Un poëte moderne se serait perdu à chercher des accents lyriques dignes de cette grande figure. Le poëte grec dit tout simplement:

Ἐνθάδε τὴν ἱερὴν κεφαλὴν κατὰ γαῖα καλύπτει,
ἀνδρῶν ἡρώων κοσμήτορα θεῖον Ὅμηρον.

Ici, la terre recouvre une tête sacrée, le chantre des héros, le divin Homère.

C'est simple et facile à trouver comme l'œuf de Colomb: encore faut-il du génie pour savoir être simple.

Enfin, car il faut bien clore cette énumération, citons en terminant une des dernières épitaphes de l'Anthologie, celle d'Epictète, l'auteur du plus sublime manuel de morale que l'antiquité ait légué aux sociétés modernes. Comme la précédente, elle est due à un inconnu :

Δοῦλος Ἐπίκτητος γενόμην, καὶ σῶμ' ἀνάπηρος
καὶ πενίην Ἶρος, καὶ φίλος ἀθανάτοις.

Je fus Epictète, esclave, estropié, pauvre comme Iros — et cher aux immortels.

Rien dans notre faible langue française ne peut rendre la majesté, la sublime fierté de cet hémistiche final : καὶ φίλος ἀθανάτοις. C'est grand et noble comme la vie même d'Epictète.

Si des Grecs nous passons maintenant aux Romains, nous aurons à constater d'abord une différence énorme, qui est loin d'être à l'avantage de ces derniers. On a dit que la langue latine était la langue lapidaire par excellence. Si on a voulu dire par là que ses formes moins souples, moins déliées étaient plus en harmonie avec la raideur et l'âpreté

de la pierre, que l'élégante et gracieuse langue d'Aristophane et de Platon, je l'accorderai, et je dirai même que sous ce rapport aucune langue, à un aussi haut degré que la latine, n'a possédé cette attitude solennelle et sévère qui convient aux inscriptions sur le marbre ou sur le bronze, destinées *à toujours*. Mais cela ne m'empêchera pas de préférer de beaucoup la délicatesse, la grâce, la douce mélancolie ou la noble fierté des épitaphes grecques, à tant d'inscriptions latines qui trop souvent nous repoussent par leurs formes sèches et nues, ou nous choquent par leur orgueil démesuré.

Aulu-Gelle, dans ses Nuits Attiques, nous a conservé les épitaphes de trois anciens poëtes romains, composées par eux-mêmes. Voici celle de Névius, pleine, comme dit Aulu-Gelle, d'un orgueil campanien : *plenum superbiæ campanæ* (1) :

Mortalis immortalis flere si foret fas
Flerent divæ Camenæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orci traditus thesauro
Obliti sunt Romæ loquier lingua latina.

S'il était permis que les immortels pleurassent un mortel, les divines Camènes pleureraient le poëte Névius. Depuis qu'il a été livré au trésor de l'Orcus, on ne sait plus parler le latin à Rome.

Ces éloges, ajoute finement Aulu-Gelle, pourraient paraître mérités s'ils sortaient d'une autre bouche : *quod testimonium esse justum potuisset, nisi ab ipso dictum esset.* Comparez, si vous voulez, cette jactance de Névius avec le modeste silence du grand Eschyle, et dites lequel vous paraît plus vénérable et plus auguste dans la mort, de celui qui se tait sur sa gloire acquise, ou de celui qui se vante d'une réputation usurpée.

Névius au reste n'est pas le seul qui ait affiché cet orgueil campanien ou plutôt romain, car voici Plaute, son contemporain, qui est encore moins modeste, s'il est possible.

Postquam est mortem aptus Plautus, comœdia luget,
Scena est deserta; ac dein Risus Ludu' Jocusque
Et numeri innumeri simul omnes collacrimarunt.

---

(1) Gell. Noct. Att. I, 24.

Depuis que Plaute est mort, la comédie est en deuil; la scène est déserte, les rires, les jeux, les plaisirs et les nombres sans nombre (1) *se sont mis à pleurer tous ensemble.*

Mais voici Ennius, l'homme qui prétendait avoir trois âmes parce qu'il parlait trois langues, et qui affirmait sérieusement que l'esprit d'Homère avait passé dans son corps :

Aspicite, o cives, senis Ennii imagini' formam :
Hic vostrum panxit fortia facta patrum.
Nemo me lacrymis decoret neque funera fletu
Faxit. Cur? volito vivo' per ora virum.

Regardez, o citoyens, l'image du vieillard Ennius : c'est lui qui a chanté les exploits de vos héros. Que personne ne m'honore de ses larmes et, par ses sanglots, ne célèbre mes funérailles. Pourquoi? C'est que, vivant, je voltige sur les lèvres des hommes.

Quel épais et naïf orgueil! quelle foi aveugle dans une gloire telle quelle! O vieux Romains, que vous auriez eu besoin d'un peu de cette mesure qui a toujours fait l'honneur des Grecs, vos maîtres en tout!

Aulu-Gelle ne cite pas cette épitaphe; mais il nous en donne une autre qui la vaut bien; c'est celle de Pacuvius :

Adolescens, tametsi properas, te hoc saxum rogat,
Uti ad se adspicias, deinde quod scriptum est legas.
Hic sunt poetæ Pacuvii Marci sita
Ossa. Hoc volebam nescius ne esses. Vale.

Jeune homme, bien que tu te hâtes, cette pierre te prie de la regarder, et de lire ce qui s'y trouve écrit. Ici reposent les cendres de Marcus Pacuvius, poëte. Voilà ce que je voulais que tu n'ignorasses point. Adieu.

Aulu-Gelle loue la délicatesse et la modestie de ces vers; il aurait pu ajouter que c'est la plus belle de toutes les épitaphes latines; du moins je n'en connais aucune où le poëte ait mieux compris que son devoir était de laisser la postérité juge de son mérite, et qu'il avait tout dit quand il s'était nommé.

---

(1) J'ai traduit aussi littéralement que possible le *numeri innumeri*, qui est un fort mauvais jeu de mots, et se laisse interpréter de deux manières : *les nombres innombrables*, et *les nombres qui ne sont plus des nombres* depuis que le père de l'harmonie poétique est mort.

Les bornes étroites de cet article ne me permettent pas de multiplier les citations. Je pense d'ailleurs que par celles qui précédent on a suffisamment pu se rendre compte de la différence dont je parlais tout à l'heure.

Chez les Grecs, dans l'épitaphe comme partout ailleurs, on voyait avant tout une question d'art, on voulait avant tout laisser dans l'âme du lecteur une impression d'harmonie et de grâce. Comme tous les poëtes, ce peuple poëte cherchait le beau partout, surtout dans la douleur, surtout dans la mort. *Glück und unglück wird gesang*, a dit Goethe, un de ceux qui ont le mieux compris chez nous le génie grec. Mais les Grecs n'ont pas fait comme le moyen-âge, qui se représentait la mort sous la figure d'un squelette hideux et décharné, qui grince des dents et qui épouvante l'imagination; ils ne se sont pas complu dans l'idée de la destruction et de la pourriture qui s'empare de la dépouille humaine; non, la mort même s'est transformée et rassérénée chez eux; ils l'ont entourée de fleurs et de chants, ils l'ont baignée d'une suave poésie, ils l'ont rendue presque riante, presque aimable. Chez eux, pas de ces épouvantables et sinistres figures qui pèsent comme des cauchemars sur toutes les imaginations du moyen-âge, mais des regrets touchants, des souvenirs mélancoliques, des pensées attendrissantes, des images pleines d'une sereine et tranquille beauté, en un mot, la mort avec toute sa grâce et tout son charme, mais dépouillée de toutes ces formes horribles dont la revêt la rude poésie des autres peuples. La profondeur et le sérieux y perdent, il est vrai. L'épitaphe grecque s'inquiète beaucoup moins de l'autre vie où vient d'entrer le mort que de celle qu'il vient de quitter (1). Aussi entoure-t-on les morts de tout ce qui peut simuler ou rappeler la vie : de là l'usage des vases funèbres déposés dans

---

(1) Voyez, par exemple, cette épitaphe d'un sage de Limyre, publiée pour la première fois par M. Welcker dans le *Rheinisches Museum*, et que M. Prinz a fait connaître aux lecteurs de la *Revue*, 1867, 3e livraison. Le philosophe se vante de n'avoir jamais cherché à résoudre les grands problèmes de l'existence :

Ἦλθον ἀπῆλθον ἄμεμπτος· ἃ μὴ θέμις, οὐκ ἐδόκευσα,
εἴτ' ἤμην πρότερον εἴτε χρόνοις ἔσομαι.

les caveaux, et de ces enterrements luxueux que Solon dut réfréner par une loi somptuaire, en défendant qu'on enveloppât le mort dans plus de trois voiles. En mourant, les héros et les héroïnes de la Grèce, au lieu de penser à la condition qui leur est réservée dans l'autre vie, regrettent ce doux et brillant soleil qu'ils ne verront plus, lorsqu'ils seront dans les ténèbres de l'Hadès. Ajax, Antigone, Hercule, Iphigénie, tous poussent le même cri de douleur : Adieu, soleil! Descendez après eux dans les demeures infernales, comme osa le faire Ulysse, et demandez-leur s'ils sont contents de leur destinée : ah! plutôt, vous répondront-ils, labourer comme mercenaire le champ d'un homme pauvre, que de commander sur un peuple de morts :

βουλοίμην κ' ἐπάρουρος ἐὼν θητευέμεν ἄλλῳ
ἀνδρὶ παρ' ἀκλήρῳ, ᾧ μὴ βίοτος πολὺς εἴη,
ἢ πᾶσιν νεκύεσσι καταφθιμένοισιν ἀνάσσειν. (1)

Tout au contraire, l'épitaphe romaine est remplie d'une solennelle et imposante gravité, et, tandis que la grecque semble un dernier regard que le mort jette en arrière vers tout ce qui lui fut cher ici-bas, celle-ci semble plutôt le coup d'œil sévère et recueilli du citoyen qui entre dans son tombeau comme dans une demeure nouvelle, où il va trouver enfin la paix dont il n'a point joui sur la terre. Le Romain, quand il se retire de la scène de la vie, *scena vitæ,* comme il aime à dire, semble avoir hâte de se réfugier dans le repos et la solitude de la tombe, comme le laboureur qui cherche le sommeil après sa journée finie. Il éprouve comme un immense besoin de délassement et de tranquillité, après que sa vie entière il a épuisé ses forces à bâtir l'édifice prodigieux de la puissance romaine, qui a coûté tant de peines et de fatigues, au dire du poëte :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem! (2)

Quand l'œuvre est accompli, l'ouvrier a besoin de repos. Cet homme sur qui a pesé pendant toute sa vie le poids de

---

(1) Hom. Od. XI, 489.
(2) Virg. Aen. I, 33.

l'empire ne demande plus qu'une chose maintenant : c'est que la terre ne pèse pas trop lourdement sur lui. *Sit mihi terra levis!* Du repos, fût-ce au prix du néant, voilà le vœu tant de fois exprimé sur les sépultures romaines, et qui est comme le testament du citoyen.

Chez les modernes, l'épitaphe a perdu presque complétement son caractère littéraire : le plus souvent, ce n'est qu'une sèche notice sur le personnage, d'autres fois, un éloge déclamatoire et ampoulé de ses vertus. Plus de vers : à peine si de temps en temps on en rencontre un sur une tombe : et quels vers encore! On dirait que les anciens ont emporté leur secret avec eux. Le moyen âge s'efforçait encore de marcher sur les traces de l'antiquité : il couvrait les tombes d'hexamètres et de distiques latins; mais quelle poésie pouvait-on mettre dans une langue alors déjà plus morte que le personnage qu'elle devait célébrer? Je rencontre peu de choses intéressantes, au point de vue littéraire, dans la longue série d'épitaphes qui nous sont restées de ce temps. Cependant les deux derniers vers de celle du Dante, faite par lui-même pour sa tombe à Ravenne, sont remarquables, parce qu'ils résument d'une manière éloquente les longs malheurs et les amères vicissitudes de l'illustre exilé de Florence :

Hic claudor Dantes, patriis extorris ab oris,
Quem parvi genuit Florentia mater amoris.

Ici je suis enterré, loin des rivages de ma patrie, moi, le Dante, qu'enfanta Florence, MÈRE DE PEU D'AMOUR.

Dans les temps plus rapprochés, l'épitaphe est entièrement tombée. Les poëtes n'en font plus, ou, s'il leur arrive de s'y essayer, ils échouent. Je n'en connais qu'une seule qui soit digne d'être comparée à celles que nous ont laissées les anciens : encore n'est-ce pas une vraie épitaphe, mais plutôt une simple inscription. Elle est de Goethe, le meilleur interprète, chez les modernes, de la beauté antique :

Flach bedecket und leicht die goldenen samen die furche;
  Guter, die tiefere deckt endlich dein ruhend gebein.
Fröhlich gepflügt und gesät! Hier keimet lebendige nahrung,
  Und die hoffnung entfernt selbst von dem grabe sich nicht.

Léger et uni, le sillon recouvre les semences dorées : bon laboureur, un sillon plus profond recouvrira enfin tes ossements

en repos. Laboure et sème avec joie! Ici germe une nourriture vivante, et l'espérance ne s'éloigne pas même du tombeau.

La littérature française n'a pas, que je sache, produit une seule belle épitaphe. On pourrait en découper une cependant dans le chef-d'œuvre de Malherbe, et elle rivaliserait avec celles de Platon et de Léonidas :

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin!

Les rares fois que les Français se sont essayés dans ce genre si difficile, ils n'ont produit que des bouffonneries, comme l'épitaphe de Piron :

Ci gît Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

ou des tours de force comme le fameux sonnet en vers monosyllabes de Jules de Resseguier, sur la mort d'une jeune fille :

Fort
Belle
Elle
Dort;

Sort
Frêle!
Quelle
Mort!

Rose
Close,

La
Brise
L'a
Prise.

A quoi tient cette infériorité des modernes, dans ce genre comme en tant d'autres? Serait-ce à l'influence du christianisme, qui tourne la pensée d'une manière plus sérieuse vers l'éternité, et qui, devant le grand mystère de la mort, l'empêche de se complaire longtemps aux mots et à la forme? Cela peut être vrai jusqu'à un certain point; mais d'un autre côté le christianisme a dicté parfois des épitaphes dont aucune dans toute l'antiquité n'approcherait, même de loin, témoin

ce mot sublime, unique, trouvé par un voyageur sur une croix dans le cimetière de Nurnberg : *Resurgam!* Faudrait-il plutôt croire que les sociétés modernes sont moins esthétiques, moins avides du beau, moins habiles à le reproduire jusque dans ses moindres manifestations? Ou bien encore nos langues analytiques d'aujourd'hui sont elles moins capables d'exprimer en quelques mots une pensée mâle et profonde, et l'épitaphe n'aurait-elle péri que parce qu'il n'y a plus de langue dans laquelle on puisse l'écrire? Voilà des questions bien complexes, et dont je n'oserais me hasarder à tenter la solution. Qu'il me suffise d'avoir signalé ce qui m'a toujours semblé une lacune dans l'étude de l'histoire littéraire, surtout de l'histoire littéraire de l'antiquité. C'est à de plus habiles et à de plus érudits qu'il appartient de la combler.

GODEFROID KURTH.

Arlon.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

DEUXIÈME ÉTUDE.

Dans notre première étude, nous nous sommes attaché à constater un principe fondamental de la transformation française des mots latins: celui de la persistance de la syllabe tonique; nous avons fait ressortir ensuite les effets que cette persistance et la gravitation du vocable vers la syllabe dominante ont produits sur l'existence des syllabes non accentuées, et particulièrement étudié le sort des suffixes bissyllabiques latins dépourvus d'accent. Nous avons, en un mot, rendu compte de l'étranglement ou de la condensation qu'ont subis les vocables de Cicéron dans la bouche des Gaulois.

Nous passons maintenant à l'examen des faits qui signalent la *transmutation des lettres latines*, ou en d'autres termes, nous allons établir lès lois de la permutation française. Nous nous occuperons d'abord des voyelles, simples et composées, réservant à une étude suivante les lois relatives aux consonnes.

Ici une importante distinction est à faire entre les voyelles accentuées et celles qui ne le sont pas. “ A l'égard des premières, qui constituent en quelque sorte le centre, l'âme du mot, le génie de la langue, dit Mr Diez, s'est, dans ses procédés, soumis à une règle bien déterminée; pour les atones, il s'est permis des allures beaucoup plus libres. Les deux genres de voyelles sont pour lui deux éléments spécifiques différents : il faut, par conséquent, les considérer séparément. „ (1)

§ 26.

PERMUTATION DES VOYELLES TONIQUES.

Voyelle A.

I. Le son naturel se conserve :

1. Dans les cas de *position latine* ou primitive. Exemples :

Abbas *abes** (2), annus *an*, arcus *arc*, artem *art*, bassus crassus lassus *bas gras las*, cabállus *cheval*, carmen *charme*, cantus *chant*, carrus *char*, mando *mande*, grandis *grand*,

---

(1) Il m'importe de déclarer que mon exposé, tout en n'excluant pas les citations de mots disparus, ne prétend pas débrouiller la confusion qui règne, au sujet de l'emploi des voyelles, dans les textes de la langue ancienne. Cette confusion est le résultat de l'usage littéraire simultané de différents dialectes, et de l'absence d'une orthographe réglée, c'est-à-dire d'une représentation uniforme des mêmes sons par les mêmes signes, et elle s'est perpétuée, dans une certaine mesure, jusque dans la langue réglementée de nos jours. Mon cadre, dans ce travail, est, en ce qui concerne les lois qui se dégagent des faits observés, le dialecte qui s'est élevé à la primauté et qui est aujourd'hui reconnu pour être “ le plus délitable et le plus commun à toutes gens „, comme disait Brunetto Latini; en d'autres mots l'idiome privilégié dont s'occupe l'Académie.

(2) Voy. sur cette ancienne forme nominative, Littré, Hist. de la langue franç. (éd. in-8.), t. I, p. 14-15 et t. II, p. 213-214. A l'appui

lascus* (p. laxus) *lasche* lâche*, pannus *pan*, quasso *casse*, repastus* *repas*, saccus *sac*, tantum *tant*, vacca *vache*, vannus *van*, maleáptus *malade* (it. *malato*, prov. *malapte)*.

2. Dans les cas de *position romane*, c'est-à-dire quand la position est amenée par la chute de la voyelle atone de la syllabe voisine. Exemples :

An(i)ma *âme*, as(i)nus *âne*, pag(i)na lamina imaginem *page lame image*, plát(a)nus *plane*, lar(i)dum *lard*, rapidus sapidus *rade* sade** (d'où *maussade*), cam(e)ra *chambre*, laz(a)rus *ladre*, mán(i)ca *manche*, nática* *nache**, tab(u)la *table*, am(i)ta *ante** (auj. *tante*), am(i)tem *hante**.

Ici se rangent les terminaisons latines *at(i)cus*, *ab(i)lis*, *ac(u)lum*, devenues *age* (sauvage), *able* (aimable), *acle* (spectacle).

Il faut en outre ranger parmi les cas de position romane la rencontre d'une consonne suivie des terminaisons *ius*, *eus*, *uus* (et analogues), soit que les voyelles *i*, *e*, *u* se consonnifient par *g* ou *v* ou qu'elles s'effacent entièrement (§ 14 et § 16); on verra donc l'*a* se maintenir d'une part dans : apium sapiam *ache sache*, rabies *rage*, cavea *cage*, laneus extraneus *lange étrange*, laqueus *lacs*, fatuus *fat* et *fade*, quatuor *quatre;* d'autre part dans glacies *glace*, gratia *grâce*, audacia *audace*, aranea *aragne**, montanea* *montagne*, platea *place*, brachium *brac* bras*.

La règle est confirmée également dans des mots comme *paille* (palea), *vaille* (valeat), *ail* (allium), *mail* (malleus), où l'on retrouve le son naturel *a*, troublé seulement par le mouillement de *l* (voy. § 14, 2e cas). — Comme un effet de l'attraction de l'*i* ou l'*e* du suffixe par la voyelle antérieure (§ 14, 3e cas), je signale l'ancienne particule *ains* de *antea*.

§ 27.

Malgré la position, nous voyons le son *a* remplacé par *ai* dans une foule de mots où cette voyelle est suivie d'une con-

---

des observations du savant linguiste nous citerons ici un passage propre à dissiper tous les doutes à cet égard; Roman du Renard, t. III, p. 308 :

Ne cuidiez pas que ce soit FABLES (lisez *flabes*),
Je ne vodroie mie estre ABES
Se Hersent n'estoit abeesse.

sonnance complexe dont le premier élément est une gutturale simple ou nasalisée *(g, c, ng, nc)*. Ici, l'adjonction de *i* au son *a* est un effet de la résolution ou de l'aplatissement du son guttural par la demi-voyelle palatale *i*. Exemples :

Pax (= pacs) *pais** *paix*, laxo *laisse*, frax(i)nus *fraisne** *frêne*, plac(e)re (voy. § 18, 3) *plaire*, mac(u)la *maille*, gubernac(u)lum *gouvernail*, quaqu(i)la *caille*, grac(i)lis *graile** *grêle*, factus tractus intactus fractus plac(i)tum *frait trait entait** *frait** *plaid (plait*)*, suffracta* (retranchement) *souffraite** (disette) d'où *souffraiteux** *souffreteux*, lac (thème lact) *lait*, sanctus *saint*, magnus *maigne** *maine**, frag(i)lis *fraile** *frêle*, coag(u)la *caille*, plang(e)re *plaindre*.

Les mêmes circonstances, c'est à dire le voisinage de la gutturale *c*, ont motivé *ai* dans *paistre** *naistre** (de *pasc(e)re nasc(e)re*), où le *t* résulte d'une intercalation euphonique (1).

Les exceptions *diacre* (diaconus), *acte*, *pacte*, etc. s'expliquent par le caractère savant de ces mots.

§ 28.

Un fait analogue au précédent, c'est-à-dire la résolution d'une *l* suivie de consonne par *u*, a donné lieu à la diphthongue *au*, dans des mots comme : alba *aube*, calcem *chaux*, cal(i)dus *chaud*, smaraldus (p. smaragdus) *émeraude*, cal(a)mus *chaume*, bals(a)mum *baume*, psalmus *psaume*, alnus *aune*, talpa *taupe*, al(i)quid *auques**, altus *aut** *haut*, salvus *sauf*, salvia *sauge*. C'est ainsi aussi que *cheval*, rencontrant l'*s* du pluriel, fait : *chevaus**, que le thème *fal* au futur fait (par *falrai faldrai*) *faurai** *faudrai*, etc.

L'équivalence phonique de *au* avec *o* a produit, par la résolution de *b* en *u*, une substitution définitive de *o* à *a* dans fabr(i)ca — *faurge* — *forge*, tab(u)la — *taule* — *tôle*, parab(o)la — *paraule** — *parole* (d'où *paroler** *parler*).

§ 29.

La règle de la persistance de l'*a* latin en position subit quelques exceptions spéciales, qu'il s'agit d'examiner.

---

(1) Ajoutez-y le vieux mot *traistre* de *trasci*.

Trans, francisé par *très*, s'explique par la chute ordinaire de la nasale devant *s* ([1]); le type réel est *tras*, qui est la forme du mot en esp., port. et provençal. Un fait analogue est le vfr. *mès* (resté) du lat. *mansus*.

Carnem (esp. port. prov. *carn*), fr. *chair* au lieu de *char*. La forme régulière dominait dans l'ancienne langue et n'a été abandonnée sans doute que pour distinguer le mot de *char* = carrus.

Stannum appelait *étan;* aussi le fr. *étain*, comme ses parallèles it. *stagno*, esp. *estaño*, prov. *estanh*, ne se rapporte-t-il pas à *stannum*, mais à la forme archaïque et concurrente *stagnum*, et rentre ainsi régulièrement sous le fait traité au § 27. D'autre part, ce n'est pas le latin *stagnum* qui a produit la forme française *estanc* étang* (prov. *estanc*, esp. *estanque*), mais un type populaire ancien *stancum* (d'où le verbe bas-lat. *stancare*, fr. *étancher*) ([2]).

Capsa s'est transmis au français à la fois par *châsse*, par *casse*(t. d'imprimerie) et par *caisse*. La dernière forme (d'ailleurs peu ancienne) pêche contre la règle; mais l'irrégularité de *ai* s'explique soit par le prov. *caissa*, ou par la tendance générale de la voyelle *a* à fléchir en *ai* devant *ss;* cp. *graisse* (de *gras*), *baisser* (de *bas*), *ais* (de *assis*) ([3]).

Aspar(a)gus devait faire *asparge;* l'*e* dans *asperge* contrarie donc la règle.

Nous signalons encore le mot *taux*, subst. verbal de *taxer*, et correspondant masculin de *taxe*. — Le mot *épaule*, de *spath(u)la*, dimin. de *spatha*, tient son *au* soit de la résolution du *t* en *u* (la forme prov. est *espatla*), soit de l'assimilation *ll* p. *tl* (cp. l'ital. *spalla*, v. esp. *espalla*), et rentre ainsi régulièrement sous les faits exposés au § 28. Cp. aussi Gallia *Gaule*.

---

(1) Cp. *sponsus mensis tonsio* devenus *sposus mesis tosio*.

(2) A la vérité *stancum* eût pu donner aussi bien *estain* que *stagnum;* s'il ne l'a pas fait, c'est, faut-il croire, pour éviter l'homonymie.

(3) *Ais* peut toutefois régulièrement (d'après § 27) se ramener à la forme secondaire *axis*. — Il serait permis aussi d'attribuer le son *ai* de *caisse* à la vocalisation de *p* par *i* (cp. captivus *chaitif* d'où *chétif*), mais les deux *s* font peut-être obstacle à cette interprétation.

§ 30.

II. Hors de position, *a* latin se déprime en *ẹ*, orthographié par *ai* devant *m*, *n* et (quelquefois) *r*. Exemples :

Faba *fève*, trabem *tref**, sapa *sève*, caput *chef*, suavis *souef**, talis *tel*, sal *sel*, pala *pelle*, ala *èle** *elle** (auj. *aile*), scala *échelle*, carus *cher*, mare *mer*, cara* *chère*, nasus *nez*, rasus *rez* (la forme *ras* est moderne), gratus *gré*, latus *lés**, pratum *pré*, ad - satis *assez*, clavis navis *clef nef;* amo *aime*, examen *essaim*, famis *faim*, hamus *haim**, dama *daim daine*, ramus *rain** (d'où *rainceau** *rinceau*), trama *traime** (auj. *trame*), stramen *estrain*, lana *laine*, rana *raine**, mane *main** (d'où *de-main*), manus planus sanus vanus *main plain sain vain*, granum *grain;* clarus *cler** *clair*, par *per** *pair*. — Notez *ai* dans vado *vai** *vais* (1). Suffixes latins :

Are (infinitif) — *er* (amare *aimer*);

Atus (partic.) — *et**, *é* (amatus *aimé*);

Atus, Atum (subst.) — *et**, *é* (clericatus *clergé*, peccatum *péché*);

Atem (subst.) — *et** *é* (veritatem *vérité*, abbatem *abbé*);

Atis (verbe) — *ez* (amatis *aimez*);

Alis (adj.) — *el* (*naturel*, *veniel*, *mortel*).

Arunt (verbe) — *èrent* (amarunt *aimèrent*).

Anus (adj.) et amen (subst.) — *ain* (romanus *romain*, villanus *vilain*, aeramen *airain*).

Aris (adj.) — *er** *ier* (voy. § 32. 1) et, dans les temps modernes, *aire* (*singulier*, *regulier*, *vulgaire*).

§ 31.

Une combinaison de deux consonnes dont la seconde est un *r* n'est pas censée faire position; la règle du § précédent s'applique, par conséquent, aux mots tels que :

Labrum *lèvre*, capra *chèvre*, fabrum *fèvre** (conservé dans *orfèvre*), fratrem *frère*, rad(e)re *rere**, acris *aigre* (la forme *âcre*, qui fait double emploi, est d'introduction savante), ma-

---

(1) Ce dernier fait a sa cause dans des considérations relatives au système de conjugaison, que je ne puis éclaircir ici.

crum *maigre*, álacris (accentué *alácris* d'après le principe énoncé § 17) *allègre;* subst. *équerre* du verbe *ex-quadrare*.

L'*a* est également traité comme hors de position dans *aqu(i)la* et *aqua ac(v)a*, de là *aigle*, *aigue**.

§ 32.

Particularités et exceptions.

1. L'ancienne langue diphthonguait souvent ([1]) un *e* résultant d'un *a* primitif, par *ie* : elle disait *chief* (p. *chef*), *chier* (p. *cher*), *chiez* (p. *chez*), *baisier* (p. *baiser*), etc. Des traces de cet usage sont restées : dans la terminaison *ier* = lat. *aris*, des mots : *écolier* (scholaris), *régulier*, *séculier*, *singulier* et *sanglier* (singularis), ainsi que dans *grief* de *gravis*, *chien* de *canis*, et *pieu* (anc. *piel*) de *palus*.

2. La langue semble avoir préféré l'orthographe *ai* à *e* dans les cas comme *vain*, *faim*, parce que de bonne heure la lettre *e* devant *n* avait pris la valeur de *a* (*en* et *an* ne diffèrent pas de son); cette précaution a paru inutile quand la terminaison *ain* se trouvait précédée d'un *i*, et c'est ainsi que s'est fixée l'orthographe *ien* p. *iain* dans : *chrétien* (christianus), *ancien* (it. anziano), *italien*, *physicien*, *Bastien*, etc. ainsi que dans *lien* de *ligamen*. — *Européen* rentre sous le même chef.

3. Le suffixe latin *anus* est représenté par *an*, et *ana* par *ane*, dans quelques mots de formation savante ou d'introduction étrangère, comme *castillan*, *gallican*, *artisan* (it. artigiano), *partisan* (it. partigiano), *courtisan*, *membrane ;* mais il faut noter comme une singularité, que l'ancienne langue déjà nous présente *paysan* et *faisan* sous la forme modifiée *païsant* (avec un féminin *païsande*) et *faisant* (d'où le dérivé *faisander*), bien que les primitifs soient incontestablement les correspondants de l'it. *paesano* et *fasiano* (lat. phasianus). ([2])

4. Par application de ce que nous avons dit au § 14 (3e cas)

([1]) Les règles particulières observées à cet égard n'entrent pas dans le cadre de ce travail.

([2]) La terminaison *ant* est restée en anglais : *peasant, pheasant*. Le vfr-orthographiait également *tirant* (p. tyran), de là l'angl. *tyrant*.

au sujet des mots terminés par *ius*, *eus*, nous voyons *a* latin, par attraction de l'*i* ou *e*, se transformer en *ai*, dans les vocables suivants, et analogues : Area, *aire*, glarea, *glaire*, varius *vair**, basio *baise*, Asia *Aise**, badius *bai*, palatium *palais*, habeo *ai*, sapio *sai** *sais*, contrarius *contraire*, armarium *armaire**. On remarque *e* p. *ai*, dans *el** de *aliud*. Toutefois le suffixe *arius* se représente aussi dans les vieux mots par *ier* (voy. sous 1); de là : *chevalier*, *premier* (1), *denier* (denarius), *sentier* (semitarium), *loyer* (p. *loi-ier* de locarium*), etc. (2)

5. *Ai* pour *a* latin se produit encore devant *c* ou *g* par l'effet de la résolution ou vocalisation de ces consonnes. Ainsi dans : sagum *saie*, plaga *plaie*, baca braca (p. bacca bracca) *baie braie*, Camaracum Tornacum *Cambrai*, *Tournai*, veracus* *verai** *vrai*.

6. Exceptions : *A* persiste contrairement à la règle dans lacus *lac*, malum *mal*, animalis *animal*, regalis *royal*, legalis *loyal*, (vfr. *loyel*) aequalis *égal* (en vfr. *ivel*), rarus *rare*, quare *car*, casus *cas*, rapa *rave*, status *état*, fama *fame**. (3)

Plusieurs de ces exceptions peuvent avoir pour cause le besoin d'éviter des homonymies; ainsi la conservation de l'a a différencié *cas* de *chez*, *rave* de *rêve*, *état* de *été* (participe) et *été* (subst.).

D'autres exceptions ne tombent qu'à charge de la langue moderne. Ainsi *lávo*, *páro* faisaient jadis, selon la règle, *lève*, *père*, au lieu de *lave*, *pare*; *avarus*, autr. *aver** au lieu de *avare* (cp. amarus *amer*); *palus* faisait *pel* au lieu de *pal* (4). L'ancienne langue avait déjà *canal* et *chenal*, mais concurremment avec *chenel* et *chanel* (resté dans l'angl. *channel*).

7. On se gardera de considérer comme résultant d'un *a* primitif latin faussement accentué, le son *ai* des mots français : *chaîne chaire faîne gaîne maître traître train sain* (dans *saindoux*), etc. Ce n'est pas un *caténa* latin, devenu *cátena*, puis

---

(1) *Primaire* est moderne.

(2) Un cas spécial est l'adjectif ceráseus (remplaçant le subst. cérasum, qui par le prov. *cereisa* (devenu *cereira*) a donné le fr. *cerise* (ital. *ciriegia*).

(3) Nous laissons naturellement de côté les mots savants en *al (mural, filial)*, en *at (légat, avocat, prélat, consulat)*, et en *ade* p. *ée* (*salade, carbonnade*, doublure inutile de *charbonnée*).

(4) *Pel*, cependant, sous la forme diphthonguée *piel*, est resté dans *pieu*. Voy. plus haut.

cat'na, qui a donné *chaîne*, et ainsi de suite; la voyelle composée *ai* procède ici de la coalescence des deux éléments *a* et *i*, et les mots cités sonnaient autrefois *chaëne*, *chaëre*, *faïne*, *gaïne* *maïstre*, *traïtre*, *traïn*, *saïn*, l'*a* étant inaccentué.

§ 33.

Il est plus que probable que le son exprimé par *ai* n'a pas toujours été simple et qu'il avait la valeur de l'*ai* provençal ou allemand; l'introduction du signe double eût été une vraie superfétation, s'il ne devait pas répondre dans le principe à un son composé. Déjà Bèze se prononce dans ce sens : " Hanc diphthongum majores nostri sic efferebant ut *a* et *i*, raptim tamen et uno vocis tractu prolatam, quomodo efferimus interjectionem incitantis *hai*, *hai*, non dissyllabam ut in participio *haï* (exosus), sed ut monosyllabam, sicut Picardi interiores hodie quoque hanc vocem *aïmer* pronuntiant. „ Diez observe fort bien que le groupe *ag* ou *ac* ne pouvait d'emblée se dissoudre en *e*. On a de très bonne heure, il est vrai, écrit aussi bien *fet*, *tret* que *fait*, *trait* (de factus, tractus), aussi bien *cler per diré* que *clair pair dirai*, mais il y a eu certainement une époque où ces mots faisaient entendre une voyelle mixte ou diphthongue. Il y aura eu ainsi, dans le domaine du français, la reproduction du phénomène latin : *praitor praetor pretor* et du phénomène grec : δίκαιος, prononcé plus tard δίκηος. Une fois détournée de sa valeur naturelle et primordiale, la figure *ai*, devenue l'équivalent de *é* ou *è*, ne répond plus toujours dans ses applications actuelles, à une raison vraiment étymologique.

§ 34.

Voyelle *E*.

I. Le son latin persiste en position. Exemples :
Cervus servus *cerf serf*, ferrum terra *fer terre*, festum testa *fête tête*, herba *herbe*, perdere *perdre*, septem *sept*, vermis *ver*, infernum hibernum *enfer hiver*.

Cette règle générale ne s'applique plus que pour la vue dans les cas où l'*e* latin rencontre un *m* ou un *n;* par des

causes physiologiques que je ne veux pas étudier ici, le son *e*, dans ces cas, tourne en *a*, et le signe *e* n'est plus qu'un indice d'origine.

Tempus	fait	*temps*	prononcé	*tans*,
Lentus	„	*lent*	„	*lant*,
Prudentem	„	*prudent*	„	*prudant*,
Fem'na	„	*femme*	„	*famme*.

Cette confusion de l'*e* avec *a* a amené de nombreuses anomalies dans le système orthographique français. Le suffixe *entem* s'y produit tantôt comme *ant*, tantôt comme *ent*; mais on a utilisé le dualisme pour différencier les participes et les adjectifs. Ainsi l'on a distingué à l'œil : différ*ant* de différ*ent*, adhér*ant* de adhér*ent*, équival*ant* de équival*ent*, néglig*ent* de néglige*ant*, serv*ant* de serg*ent* (servientem). Le suffixe adjectif *entus (lentus)* conserve l'*e* en général : *violent*, *succulent*, *opulent;* je ne connais que l'exception sangl*ant*. Beaucoup de nos substantifs en *ance* devraient, étymologiquement, être écrits par *ence:* ainsi *créance*, *chéance* chance*, *dépendance*, etc., et leur orthographe actuelle n'est motivée que par l'usage des anciens chez qui l'orthographe *ant* et *ance* l'emportait sur *ent* et *ence*. Les mots actuels en *ent* et *ence* (sauf quelques-uns, comme *dolent*, *present*) appartiennent au fonds nouveau de la langue.

§ 35.

Particularités et exceptions : 1. *E* est remplacé par *ei* dans *seize*, *treize* (lat. sed'cim tred'cim), anc. *seze treze*.

2. Le groupe *ell*, devenant terminal après l'apocope de la terminaison latine, se change en *eau* ou *au* (pron. *ó*): bellus *beau*, pellis *peau*, flagellum *fléau*, vitellus *vëau* veau*, tubellus *tuyau*, cerebellum *cerveau;* l'ancienne langue employait fréquemment aussi le son primitif *el*, que nous n'avons conservé qu'à *bel* devant une voyelle. Cette mutation de *ell* en *eau*, ou *au* (en théorie, elle devrait être *ell* — *el*, *eu*) est ainsi expliquée par Diez. Par diphthongaison *bel* devint *biel*, d'où *bial*, *biau;* puis cette dernière forme se modifia en *beau*, l'*e* étant encore sensible (“ quasi scribas *eo*, „ dit Beza); enfin l'*e* s'absorbant dans *au*, il ne figure plus que pour mémoire. Cette manière de voir du savant romaniste se justifie par des considérations dialectales qu'il indique, mais que nous ne pouvons

pas discuter ici, où il s'agit plutôt d'exposer les faits établis.

3. *E*, se trouvant en position et suivi du suffixe *ius (a, um)*, est dipthongué par *ie :* de là *nièce* de neptia, *tiers* de tertius, *fierge** de ferreus, *concierge* de conservius (?). — La diphthongaison par *ie* s'étendait autrefois sur la plupart des cas de position : on disait *fieste tieste iestre fier* (ferrum) *hierbe biel* (voy. 2), etc. Il nous en est resté une trace dans Stephanus Stef'nus *Estienne*, et dans d'autres cas de position romane, renvoyés au § traitant de l'*e* bref.

4. Devant *cs* et *ct*, la résolution de la gutturale *c* favorise le son *i* (forme atténuée de *ei*). Exemples :

Sex *six*, texere tex're *tistre** (d'où *tissu*), lectus *lit* (prov. *leit*), pectus *pis*, despectus *dépit*, exlectus *eslit** (d'où *élite*), confectus *confit*, subjectus *sougit**, *delit** (de delectare) (1).

Nous retrouvons l'*e* naturel dans : *objet*, *sujet*, *projet*, *préfet*, *disette* (disecta), et diphthongué par *ei* (d'où *oi*) dans tectum *teit** *toit* et d(i)rectum *dreit** *droit* (2). Le même principe a changé *leg're* en *lire*, *sequ're* (p. sequi) en *sivre** (à côté de *sevre** *sievre** *suivre*).

5. Nous avons à rappeler ici la mutation de l'*e* en *eu (ieu)* ou *u (iu, ui)* produite par la réaction de l'élément *u* du suffixe *ulus* (voy. § 8) :

Seculum, sec'lum, *seule**; nebula *neule** *nieule;* tegula *teule** *tieule** *tiule**, transposé finalement en *tuile*. C'est, par un procédé analogue, que *secúta*, accentué *sécuta*, pourrait avoir donné les formes *seute** *sieute** *siute** *suite* (3).

6. Le groupe *esc* dans *crescere*, fait *eis*, d'où *ois : creistre** *croistre** *croître*. Ainsi parescere — *paroistre* (je ne connais pas *pareistre*), d'où par une évolution moderne *paraître*.

7. La syncope de la nasale dans des mots comme *tensus*, *prensus*, *mensis* et dans ceux terminés par le suffixe - *ensis* fait

---

(1) Cp. aussi, en syllabe atone, exire *isstr** (d'où *issu*).

(2) *Ei* est resté dans *peigne* (pectinem); les patois et le vfr. ont *pigne*.

(3) Une autre explication me semble toutefois plus admissible : secúta, vfr. *seüte*, puis par coalescence *seute*, diphthongué *sieute, siute*, d'où *suite*. C'est ainsi que le type barbare *legütus* a donne au féminin *leüte leute lieute liute luite*, toutes formes employées par les anciens, concurremment avec *lit lite*, qui représente la forme classique *lectus lecta* (voy. 4).

entrer ces mots sous le régime des règles énoncées sous § 36; de même *stella* devenu *stēla*.

8. En exceptions réelles à la règle de la persistance de l'*e* latin en position, il ne me revient plus que *lézard* de *lacértus* (prov. *lazert*). — *Lucarne* ne peut venir directement de *lucerna* sans blesser les règles phonétiques qui demandent *luiserne*. Il faut donc admettre soit une adaptation de l'ancienne forme *lucanne* (de *lucánar*) à la terminaison *erna* de *lucerna*, soit, avec Diez, l'existence d'un type bas-latin *lucarna*, qui expliquerait à la fois le mot gothique *lukarn*.

§ 36.

II. *Hors position*. Nous distinguons ici *e* long et *e* bref.

A. L'E LONG permute, en thèse générale, avec *oi*. Exemples: Me te se *moi toi soi;* theca *toie**, credo *croi** *crois*, regem legem *roi loi*, tela velum *toile voile*, stela (p. stella) *estoile** *étoile*, avena *avoine*, sepes *soif**, verus serus heres *voir** *soir hoir*, pesum (p. pensum) *pois** (gâté en *poids*), mesis (p. mensis) *mois*, tesa (p. tensa) *toise*, tres *trois*, creta *croie**, seta *soie*, quietus *coi*, rete *roi** (auj. *rets*), secretus *secroi**. — Suffixes: - ĒRE : habere debere *avoir devoir;* sedere *sëoir** *seoir*, - ETUM : alnetum *aunoi;* - ENSIS (devenu ESIS) : *anglois**, *courtois*, *bourgeois*.

§. 37.

Diverses dérogations à la règle sont à signaler [1].

1. E persiste quelquefois devant *l* et *n*: querela *querelle*, candela *chandelle* (anc. *chandoile*), fidelis crudelis *fidèle cruel*, celat *cèle* (anc. *çoile*), zelus *zèle;* strena *étrenne*, arena *arène;* notez aussi Geneva *Genève*.

Cet *e* s'écrit aussi *ei* ou *i* devant *n* ou *m*: *haleine* (ital. *alena*, de anhelare), *frein* (frenum), *plein* (plenus), *veine* (vena), *serein* (serenus), *venin* (venenum), *sarrasin* (saracenus), *poussin* (pullicenus), *raisin* (racemus), pergamenum *parchemin*.

---

[1] Il est toujours entendu que nous nous renfermons dans la langue du vieux fonds et qu'il ne faut pas venir nous opposer des exceptions relatives aux mots que nous appelons savants, tels que, p. e. en notre circonstance, *extrême, système, sévère, sincère, complet, secret, scène*.

2. La diphthongue *oi* a, dans la suite, dans un grand nombre de cas, dû céder la place à *ai*, et c'est ainsi que les anciennes formes régulières *croie toie monoie* (moneta) *aunoie foible* (flebilis) *françois anglois* etc., se sont transformées en *craie taie monnaie aunaye faible français anglais*, etc. On s'étonne que *bourgeois*, *courtois*, *Danois* et d'autres aient échappé (1).

Cette substitution de *ai* à *oi* a surtout frappé la désinence des imparfaits et converti p. ex. *devoit* en *devait*.

3. Au lieu de *oi*, nous trouvons *i* pour ē dans : *marquis* (marchensis, - ēsis), *pays pais** (pagense, - ēse), *pris* (prēsus p. prensus) (2); *tapis* (tapetum), *merci* (mercedem); *cire* (cera), *brebis* (berbēcem).

4. Faits isolés : remus *rame*, rem *rien*, sebum, ou plutôt sevum *suif* (3), apostéma *apostume*.

§ 38.

B. E BREF se diphthongue par *ie*, même en position romane. Exemples :

Fel *fiel*, mel *miel*, ferus *fier*, heri *hier*, merus *mier**, pedem

---

(1) On se demande ici, pourquoi d'une part Portug*ais*, Lyonn*ais*, d'autre part Dan*ois*, Gant*ois*? On nous dispensera d'entrer ici dans des développements sur ce que l'on est convenu d'appeler l'orthographe de Voltaire et sur les faits qui l'ont provoquée. Il nous suffit de rappeler que dans les temps les plus reculés *ai* coexistait comme variété dialectale avec *oi* et que l'ancienne langue offre des cas aussi bien de la substitution de *oi* à *ai* (cp. *vois* p. *vais* = lat. *vado*), que de *ai* à *oi* (cp. *paine* p. *poine*). — Diez (Gramm. Rom. I, p. 421) a fort bien démontré les valeurs successives de la diphthongue *oi* sous le rapport de sa prononciation, surtout la prédominance primitive de l'élément *o*; les sons se succèdent ainsi : *o-i, o-ē, o-ai, ou-ai, oua*. Etymologiquement, il est avéré que *oi* est un développement de *ei*, équivalent de *ai*. Le son *ai* a prévalu en Normandie, et c'est la prépondérance de la prononciation normande, bien accueillie à Paris et à la cour, que l'orthographe dite de Voltaire est en définitive venue sanctionner.

(2) J'expliquerais volontiers par un procédé analogue la forme participiale *sis* de *sessum* (allégé en *sēsum*).

(3) *Sevum*, après le rejet de *um*, a fait d'abord *seu*, puis par diphthongaison *sieu*, *siu*, enfin, par transposition et reprise de la finale labiale primitive, *suif*.

pied, integrum *entier*, retro *rière** (dans *arrière*, *derrière*), petra *pierre*, febris *fièvre*, terebra palpebra (voy. § 17) *tarière paupière*, vetus *viés**, bene *bien*, equa *ieque**, tenet vĕnit *tient vient*, sedet *sied*, ferit *fiert**, relévo *relièvе** (d'où le subst. *relief*). — Cas de position romane : eb(u)lum *hièble*, spec(u)lum *espiègle*, reg(u)la *riègle** (*règle* est une forme savante), tĕp(i)dus *tiède*, lep(o)rem *lièvre*, vet(u)lus *viel** (mouillé *vieil*), trem(e)re *criendre* (d'où *craindre*), gemere *giendre** (auj. *geindre*), hed(e)ra *ierre** (d'où *lierre*), fer(e)trum *fiertre**; ped(i)ca *piége*, med(i)cus *miége**.

Observation 1. L'*e* persiste dans *genre* (genus-eris), *gendre* (generum), *tendre* (tenerum); de même dans *bref* (brevis), *merle* (merula), *lēpre* (lepra), tu *es* (es), anc. *brief*, *mierle*, *liepre*, *ies*; enfin dans *et*, *tenèbres*, *célèbre*, *funèbre*.

Obs. 2. Sous l'influence de la gutturale suivante, *e* bref passe en *i* (cp. § 35. 4) : decem *dis** *dix*, decimus *disme** *dîme*, nec *ni* (anc *ne*), precor *prie*, seco *scie*, nego *nie*, legit *lit*. Toutefois dans *precor seco* et *nego*, *i* variait avec *ei* d'où *oi*; de là les anciennes formes concurrentes *preie proie*, *seie soie*, *neie noie*. C'est ainsi que *nĕco* s'est conservé sous la forme *noie* (anc. *nie*); on a utilisé le dualisme *i* et *oi*, pour différencier necare *noyer* de negare *nier*.

Obs. 3. Le mot *dĕus* s'est francisé, sous le thème *deu*, par *deu** et diphthongué par *dieu*; l'ancienne langue toutefois admettait aussi le thème *de*, et avait au cas-régime *dé* ou *dié* et au nominatif *dex* ou *diex*.

§ 39.

Examinant séparément les cas ou l'*e* tonique précède une consonne simple suivie elle-même de *ius (eus)*, *a*, *um*, nous constatons les faits suivants :

1. *E* diphthongué en *ie* dans : cereus *cierge*, sedia* *siége*, levius* *liége*, et dans le suffixe *érium* ou *éria* : mon(a)sterium min(i)sterium *moustier** *métier*, materia *matière* (vfr. *matire*, voy. 2); melius *miels** (d'où *mieux*).

2. *I* long : pretium *prix*, ebrius *ivre*, materia adulterium imperium mag(i)sterium *matire** *avoutire** *empire maistire** [1],

---

[1] Je n'ai besoin de dire que *monastère, ministère, adultère,* et sembl. sont du crû moderne.

ecclesia *église*, Alesia *Alise*, evangelium *évangile*, species *épice* ([1]), ingenium *engin*, medius *mi*.

Je range ici aussi pejus (= peïus) *pis* et pejor *pire*.

3. *E* persiste dans : vindemia *vendenge* (orthographié *vendange*), laudemia *louenge** *louange*, blasphemia *blasphème* (mot savant pour le vfr. *blastenge*), sepia *sèche*.

4. *Oi:* dans *foire* (vfr. *feire*, prov. *feira*, ital. *fiera*), du lat. *feria*.

§ 40.

Voyelle *I*.

I. En POSITION latine ou romane ([2]), la règle générale est que *i* s'assourdit en *e*. Exemples :

Cippus *cep*, crista arista *crête arête*, crispa *crêpe*, capistrum *chevêtre*, illa *elle*, axilla *aisselle*, stincilla, altération de scintilla, *étincelle*, ilicem il'cem *yeuse* (l = u) ([3]), findere *fendre*, inde *ent** *en*, subinde *souvent*, firmus *fer** *ferme*, littera mittere *lettre mettre*, missum *més** *mets*, fissa *fesse*, siccus *sec*, sinistre *senestre**, virga *verge*, baptisma *baptême*, Iculisma *Angoulême*, Nevirnum *Nevers*, vir(i)dis *vert*, irp(i)cem *herce** *herse*, cin(e)rem *cendre*, sim(u)lo *semble*, trif(o)lum (p. trifolium) *trêfle*, episcopus *évêque*. — Suffixe ISSA : abbatissa *abbeësse** *abbesse*.

Obs. 1. L'identité de son entre *e* et *a* devant *n* explique les irrégularités orthographiques suivantes :

Lingua *langue*, Lingones *Langres*, cingulum *sangle*, tinca *tanche*, intus *ens**, orthographié *ans* dans les composés *dans* (p. *de-ens*) et *céans*, dies domin(i)ca *dimanche* (vfr. *diemenche*).

Obs. 2. *Épais*, p. *épès*, de *spissus*, est le fait d'un caprice moderne ; le son n'en est pas modifié.

Obs. 3. *Vierge* (virginem) se distingue, par la diphthongue *ie*, de *verge* = virga. En vfr. aussi *virge*, *vergne*, *viergne*.

([1]) *Espèce* est toutefois très-ancien aussi ; on trouve même *espoisse*.

([2]) Nous exceptons, dans les cas de position romane, ceux où le second élément-consonne est un *r*, comme *lib(e)rum bib(e)re*.

([3]) La même résolution de *l* en *u* a produit *cheveu* de *capillus* (vfr. *chevel*), *eux* de *illos* (vfr. *els*).

§ 41.

Le son naturel est conservé dans *il* (ille), *ville* (villa), *mil* (mille), *argile* (argilla); *mis* (missus); *acquis* (aquis(i)tus) (1), *épître* (epistola), *Christ* (Christus), *triste* (tristis), *écrit* (scriptus), *fixe* (fixus).

Placé devant un *n* (ou *m*) suivi de consonne, nous avons vu, au § précédent, l'*i* suivre la règle et se convertir en *e;* cette voyelle toutefois, dans cette condition, perd sa valeur naturelle, se prononce comme un *a*, et est parfois même remplacée par cette lettre. D'autres fois, dans les mêmes conjonctures, *i* se conserve, mais en se fondant avec *n (m)* en un son nasal *in,* propre à la langue française. Ainsi quinque *cinq*, quintus *quint*, simplicem *simple*, principem *prince*.

Devant les gutturales nasalisées *ng, gn, nc* l'*i* devient *ai* ou *ei,* ou mieux dit, *in* s'écrit *ain* ou *ein*.

Ainsi cingere pingere fingere tingere extinguere font *ceindre peindre feindre teindre éteindre,* signum *seing seigne** (cependant aussi *signe*), dignor *daingne** *daigne* (cependant dignus *digne*), vincere *vaincre.* Par une de ces contradictions orthographiques dont la langue abonde, on traduit stringere par *étrEindre*, et constringere par *contrAindre*. — Benignus et malignus échappent à cette règle et font *bénin malin*.

In est également écrit *ein* dans : imprim(e)re *empreindre*, exprimere *épreindre*;* comparez redimere *raeindre** (mais aussi *raembre** et *raambre* *).

§ 42.

Le groupe ICT ou IGD fait *oit* (*oid*) : strictus *étroit*, dig(i)tus *doit** *doigt*, rig(i)dus *roit** *roide* (auj. *raide*), frig'dus *froid*, explic(i)tum *exploit*, implic(i)ta *emploite** (auj. d'après la règle générale *emplette*); cependant *i* persiste dans *dit* (dictus) et *délit* (delictum).

Le groupe IC'L fait, par l'effet de la mouillure, *eil* (féminin *eille*), comme *ac'l* fait *ail :* de là les terminaisons de *soleil* (soliculus), *arteil** *orteil* (articulus), *sommeil*, *pareil*, etc. ; de *abeille*

(1) La règle générale est observée pour *acquêt, requête*, etc.

(apicula), *corbeille*, *oreille*, etc. Comp. encore *veille* de vig(i)lo, *treille* de trich(i)la (¹). D'autres fois, cependant, le son *i* reste intact : *peril conil** de periclum conic(u)lus, *cheville* (clavicula), *lentille* (lenticula), *greïlle** puis *grille* (craticula). (²)

It'l et *ip'l* maintiennent le son *i* : *chapitre titre* (capitulum titulus), *disciple* (discipulus). De même le suffixe ibilis *ib'lis* (position romane) fait *ible* : *horrible*, *possible*. Pour *situla* voy. la note.

Isc se convertit en *ois* : discus *dois**, d'ou *dais*, franciscus *françois*, puis *français*; cp. aussi *turquois** (d'où subst. *turquoise*), ital. *turchesco*; *thiois*, ital. *tedesco*. La représentation par *esc*, d'après la règle générale, remonte toutefois très-haut dans la langue : *danesche** *francesche** *felenesque**.

§ 43.

II. hors position. —A. *I long* persiste. Exemples :

Castigo *châtie*, cribrum *crible*, crimen *crime*, crinis *crin*, dico *dis*, ficus *figue*, fidus *fit**, filum *fil*, finis *fin*, frĭgĕre *frire*, ira *ire**, īs(u)la (p. insula) *isle** *ile*, lib(e)rum *libre*, libra *livre*, lima *lime*, linum *lin*, mica *mie*, nidus *nid*, occid(e)re *occire**, pica *pie*, pilo *pille*, pinus *pin*, primus *prin** (dans *printemps*), ripa *rive*, scribo *écris*, sic *si*, spina *épine*, spiritus *espir**, vilis *vil*, vinum *vin*, paradisus *paraïs** *paravis** *parvis*, visus *vis* (dans *vis-à-vis*), invitus *envis**, vita *vie*. — Suffixes icus, a : amicus *ami*, vesica *vessie*; — icem : perdicem *perdrix*, radicem *raïs**, trilicem *trelis** *treillis*, junicem *genisse*; — ilis : aprilis *avril*, subtilis *soutil** *subtile*; — inus, a : matutinus *matin*, molinus *moulin*, ruina *ruine* (³); — ire : audire *ouïr*, sentire *sentir*; — itus : maritus *mari*, finitus *fini*; — ivus : captivus *chaitif** *chétif*, nfr. *captif*.

Obs. 1. *Parrain* (de *patrinus**) est un caprice d'orthographe pour *parrin* (prov. *pairi*); par analogie on a dit de même *marraine* (matrina) au lieu de *marrine* (prov. *mairina*).

(¹) *Ouaille* (ovicula) est postérieur à *oueille**. — *Seille* vient de *sit(u)la*, par l'intermédiaire d'une forme euphonique *sicla* (cp. ital. *secchia*).

(²) Parfois *iculus ic'lus* produit *iel* p. *eil*, et de là *ieu* : axiculus *essiel** *essieu*, spiculum *espiel** *épieu*.

(³) Une exception remarquable est *carène* de *carina* (ital. et esp. *carena*).

Obs. 2. C'est un changement de quantité qui doit avoir amené la mutation *i* en *oi* (voy. § 44), dans *loir* de glīrem, *pois* de pīsum. *Cervoise* ne vient pas de *cerevīsia,* mais d'une forme secondaire *cervisa.*

§ 44.

B. *I bref* se transforme en *oi.* Exemples :

Bib(e)re *boivre* boire*, recip(e)re *reçoivre**, fides *foi*, frico *froie*, licet *loist**, Ligerem *Loire*, Eligius *Eloi*, minus *moins*, nigrum *noir*, nivem *noif**, picem *poix*, pilus *poil*, junĭp(e)rum *genoivre** (auj. *genièvre*), piper *poivre*, pirus *poire*, quid *quoi*, sit *soit*, sitis *soit* soif*, via *voie*, video *vois*, vitrum *voire** (¹), Tiberis *Toivre* *.

Obs. 1. Le son *i* s'est conservé dans :

Chiche (cicer), *mitre* (mitra), *livre* (librum), *tigre* (tigris) (²), *lie* (ligo), anc. *loie*, *plie* (plico), mais aussi bien *ploie.*

Obs. 2. *Mino*, auj. *mène*, faisait autrefois selon la règle *moine.* — L'adverbe latin *sine*, par l'adjonction, au thème *sin*, d'un *s* adverbial créant position, est devenu *sens*, que l'on a orthographié *sans* pour éviter l'homonymie avec *sens* = sensus. — *Nit(i)dus*, rentre dans le cas de position, et fait donc *net*, comme *viridis* fait *vert.* Une dernière exception est *sein* de *sĭnus.*

§ 45.

III. *I*, long ou bref, placé devant une consonne simple suivie de la terminaison *ius (eus), a, um,* est conservé dans la plupart des cas, soit que cette terminaison soit effacée ou qu'elle amène la conversion de *i* en *g* ou la mouillure de *n* ou *l* :

Invidia *envie*, cilium *cil*, filius *fils*, lilium *lis* (p. *lil-s*), milium *mil*, scrinium *écrin*, sanguineus *sanguin*, prodigium *prodige*, licium *lice*, vitium *vice*, servitium *servise* service*, avaritia *avarice*, facticius *faitis* factice*, judicium *juïse**. — Filia *fille*, familia *famille*, linea vinea *ligne vigne.* — Tibia *tige*, simia *singe*, lineus *linge.*

(¹) *Verre* est une anomalie, et *vitre* un mot moderne.

(²) On sait d'ailleurs que l'*i* de *mitra librum tigris* était douteux.

La règle de position, toutefois, entraînant *i* = *e* et, en cas de mouillure, *i* = *ei*, est appliquée dans : *conseil* (consilium = consiljum), *merveille* (mirabilia), *teigne* (tinea), *enseigne* (insignia), *nege** *neige* (niveus), *vesce* (vicia), et dans le suffixe *esse* = *itia* (1) : *justesse* (justitia), *liesse* (laetitia), *paresse* (pigritia), *tristesse* (tristitia).

La règle de l'*i* bref, d'autre part, est suivie dans *corrigia*, de là *courroie*. — L'adjectif *viduus* a donné (par l'effacement de *uus*) *vide*, mais l'ancienne langue avait aussi la forme régulière *voit* (l'*i* radical étant bref) et, par la réaction de l'*u* du suffixe *uus*, sur la tonique, la forme *vuit* (2).

(Sera continué.)



(1) *Itia* s'est ainsi francisé sous la double forme *ice* (ou *ise*) et *esse*.

(2) Le même *viduus*, le premier *u* se consonnifiant en *v*, produit le thème *vedv*, *vev*, d'où successivement *vef** *veve** et *veuf veuve*.

ÉTYMOLOGIE.

VESTIGIUM, FASTIGIUM, VESTIBULUM.

Les Latins se servent d'une expression proverbiale qui détermine exactement le sens de vestigium. Pour faire entendre qu'il n'existe pas la moindre trace d'une chose, ils disent : nec vola nec vestigium apparet. Vola est le creux de la main ou de la plante des pieds; vestigium est évidemment la partie du pied *qui pose à terre* et l'empreinte qu'elle y laisse. Le sens du mot nous en révèle la composition : tīgium, forme affaiblie, où ī a remplacé ā (cf. contāgium), par l'intermédiaire de ē, si l'on veut, vient de la R. tag, toucher; ves se rapporte à la R. vad, que nous trouvons dans vadere : le d a été changé en s comme dans rastrum, claustrum, etc. Vestigium est donc pour vestitigium, et signifie " le contact du pied (avec le sol) ".

Fastigium se décomposera de la même manière : ce mot nous présente également une forme contractée pour fastitigium (cf. fastidium pour fastitidium, fastu-tædium) et signifie " le contact (apparent) de la hauteur (avec le ciel) ".

C'est à tort qu'on ferait intervenir la R. ag pour rendre compte de vestigium et de fastigium : sans parler des autres difficultés, la quantité de la seconde syllabe s'oppose à cette explication. Comparez, par exemple, remĭgium, navĭgium, litĭgium.

Il faut encore chercher la R. vad dans vestibulum, qui veut proprement dire " place pour marcher, pour passer " (cf. sessibulum, siége). Cette étymologie est d'accord avec la définition rapportée par Aulu-Gelle : vestibulum est locus ante januam domus vacuus per quem a via aditus accessusque ad ædes est.

H. Courtoy.



CORRESPONDANCE.

SOLUTION DE LA QUESTION DU DERNIER CONCOURS.

Lieu des sommets A *des paraboles tangentes aux droites données* OB *et* OC *et dont les axes sont parallèles à la droite donnée* OD.

Aux solutions simples et élégantes de M. Retsin, publiées dans le dernier numéro de la revue, on peut ajouter les suivantes qui ne sont peut-être pas sans intérêt.

Solution géométrique. Une droite quelconque perpendiculaire à OD peut être considérée comme la tangente au sommet de l'une des paraboles. En élevant aux points B et C où elle rencontre les tangentes OB et OC des perpendiculaires à celles-ci, le point d'intersection F de ces perpendiculaires sera le foyer de cette parabole. Il en résulte que le lieu des foyers est une droite passant par O. — Le pied de la perpendiculaire abaissée de F sur BC est évidemment le sommet de la parabole. Mais comme le triangle FBC est toujours semblable à lui-même, le rapport BA : CA est invariable; par conséquent le lieu des sommets A est également une droite passant par O.

Solution analytique. Soit $y^2 = 2px$ l'équation de l'une des paraboles rapportée à son axe et à son sommet. Une tangente quelconque sera représentée par $y = mx + \frac{p}{2m}$. En remplaçant les axes coordonnés variables par la droite O D et une perpendiculaire au point O, la tangente aura pour équation

$$(1) \quad y - Y = m(x - X) + \frac{p}{2m}$$

où X, Y sont les coordonnées du sommet A. L'équation (1) se confondra avec celles de O B ($y = \beta x$) et de O C ($y = \gamma x$) en posant

$$Y - \beta X + \frac{p}{2\beta} = 0, \quad Y - \gamma X + \frac{p}{2\gamma} = 0.$$

L'élimination de p entre ces deux relations donne le lieu cherché.

J. Neuberg.

ANALYSES & COMPTES RENDUS.

Moigno. *Leçons de mécanique analytique, rédigées principalement d'après les méthodes d'Augustin Cauchy et étendues aux travaux les plus récents. Statique.* Paris, Gauthiers-Villars, 1868. XL-728 pp. in-8° avec deux planches. Prix 12 francs.

Nous allons analyser rapidement cet ouvrage, qui est le plus étendu qui ait paru depuis longtemps en France sur la mécanique analytique.

La première leçon est très courte, et contient seulement deux démonstrations du parallélogramme des forces. La première, qui est synthétique, a sur beaucoup d'autres cet avantage que l'on n'y recourt pas à la considération d'un système de points invariablement liés les uns aux autres pour établir cette importante propriété. C'est grâce à l'introduction d'une troisième force perpendiculaire au plan de celles que l'on considère, que Cauchy arrive à son but. La seconde démonstration est analytique, au moins à son point de départ, qui est la propriété du parallélogramme dans le cas de deux forces égales.

La seconde leçon développe les conséquences du théorème fondamental. L'auteur remplace de suite dans les énoncés les produits ordinairement appelés moments par des longueurs portées sur les axes de ces moments et nommées moments linéaires. Nous trouvons que cette leçon est un peu longue, et cependant un commençant pourrait croire que certains principes ne sont pas établis d'une manière générale pour toutes les positions du point sollicité par des forces, dans les huit angles trièdres formés par les axes de coordonnées. Cela provient de ce que l'auteur, afin de mieux faire voir les résultats, a employé une méthode synthétique qui le force à prendre une position particulière du point matériel considéré. La troisième leçon, purement analytique, donne les équations qui expriment la résultante d'un système de forces appliquées à un point, les conditions et l'équilibre de celui-ci, dans le cas où il est libre, ou bien assujetti à rester sur une ou deux surfaces.

Les deux leçons suivantes exposent les propriétés générales d'un système de points invariablement liés les uns aux autres et soumis à des forces quelconques. L'auteur nous fait connaître les résultats devenus classiques depuis la publication de la statique de Poinsot. Nous devons faire remarquer toutefois que dans ces leçons et dans la suivante qui traite des forces parallèles, on ne fait pas usage de la considé-

ration des couples, mais plutôt de celle des moments linéaires, qui d'ailleurs en est au fond une traduction analytique.

Les soixante pages qui suivent (leçon 7, 8, 9) et qui sont consacrées à l'étude des centres de gravité, ne font pas à proprement parler partie de la statique. Ce sont de belles applications du calcul intégral que l'on est bien aise de retrouver au moment où l'on va en avoir besoin, mais qui toutefois seraient mieux à leur place dans un cours d'analyse. Ceci s'applique surtout à la neuvième leçon qui traite des notions fondamentales du calcul infinitésimal. Nous nous attendions à trouver dans la huitième leçon la généralisation du théorème de Guldin, due à M. Lamarle, dans le cas où une figure plane se déplace en restant normale à la ligne suivie par son centre de gravité, mais notre attente a été déçue.

Comme l'auteur le fait remarquer, la dixième leçon est toute neuve pour la France; il y expose d'après la mécanique de M. Broch les travaux de Möbius et de Minding sur un système de points de position variable et soumis à des forces de direction et de grandeur invariables. Il termine par une application aux corps pesants et magnétiques, qui se présentait d'elle-même. Cette leçon de la statique de M. Moigno est la première où l'auteur s'éloigne hardiment des voies battues. Nous regrettons qu'en exposant des travaux spéciaux comme ceux-ci, il n'ait pas donné dans des notes bibliographiques l'indication des sources originales. C'est là un défaut commun à presque tous les ouvrages français de mathématiques contemporains. Laplace et Lagrange procédaient autrement, et il nous semble que l'on ferait bien de les imiter.

La onzième leçon traite des systèmes non rigides. C'est une bonne monographie de la chainette : l'auteur donne non seulement les propriétés mécaniques de la chainette, mais aussi les propriétés purement géométriques. En lisant cette leçon on ne peut que regretter que l'auteur n'ait pas pu employer les notations des fonctions hyperboliques qui simplifient si considérablement les calculs se rapportant aux expressions exponentielles de la forme $e^z \mp e^{-z}$. Malheureusement les traditions de l'enseignement mathématique en France ne permettent guère l'introduction de ces fonctions si utiles. La chainette d'égale résistance est aussi étudiée dans cette même leçon.

Le principe des vitesses virtuelles est le resumé de toutes les vérités particulières de la statique, comme l'a très bien dit Sturm, et par suite, au besoin, il peut servir à les retrouver. M. Moigno dans la leçon douzième expose les démonstrations de ce théorème données par Cauchy et par Ampère. Comme il le dit, la démonstration de Cauchy est admirable d'élégance, et belle surtout parce qu'elle conduit de suite aux équations d'équilibre, et que les vitesses virtuelles n'y font leur entrée, que comme moyen accessoire d'élimination. Mais on doit reconnaître que cette démonstration est bien abstraite, et que

l'esprit est satisfait davantage par la démonstration d'Ampère. La leçon suivante clot la partie générale de la statique par l'application des principes fondamentaux et du principe des vitesses virtuelles à diverses questions, parmi lesquelles nous signalerons la théorie du polygone funiculaire et la chainette, l'étude d'un système mobile soumis à des forces invariables, et divers théorèmes sur l'équilibre stable ou instable.

Les neuf leçons dont il nous reste à parler constituent surtout la partie originale du traité de M. Moigno et lui assurent la prééminence sur tous les ouvrages de même nature publiés en France. Trois théories y sont traitées avec soin : celle des moments d'inertie (100 pages), celle de l'attraction (150 pages) et enfin celle de l'élasticité (100 pages).

Suivant son habitude, l'auteur aborde l'étude des moments d'inertie par les notions purement analytiques auxquelles il sera forcé d'avoir recours dans la suite. La quatorzième leçon est donc consacrée à la théorie de la transformation des coordonnées, considérée spécialement en vue de la statique, aux substitutions qui n'altèrent pas la forme des équations, et aux coordonnées curvilignes de Lamé. La recherche des moments d'inertie est présentée ensuite d'une manière très complète et avec des applications très nombreuses. La seizième leçon qui traite des axes d'inertie et de leurs propriétés contient plusieurs résultats trop peu connus; nous signalons avec l'auteur la méthode originale dont M. Peslin a rattaché la surface des ondes à la théorie des rayons de gyration et les recherches de M. Haton de la Goupilière.

Les leçons 17me, 18me, 19me, 20me contiennent la théorie de l'attraction. La première est un exposé direct extrêmement simple de la théorie de l'attraction universelle. M. Moigno, suivant M. Broch dans ce résumé des travaux de Dirichlet, considère de suite la fonction des forces qui permet une si grande simplification des formules fondamentales. Il traite de l'attraction des couches sphériques homogènes ou hétérogènes, de celle des ellipsoïdes, particulièrement dans le cas ou il est de révolution; naturellement on applique à la terre les résultats obtenus. — M. Duhamel dans sa statique avait déjà en l'heureuse idée de faire connaître les célèbres théorèmes de Newton, de Maclaurin et d'Ivory, par la méthode géométrique due à M. Chasles. M. Moigno a fait de même et il a complété cette belle leçon par l'analyse de travaux de MM. Bourget, Mahler, Mathey sur l'attraction des paraboloïdes, sur celle des polyèdres, et enfin sur celle des ellipsoïdes dans le cas où l'action élémentaire est en raison inverse de la puissance $2n$ de la distance. La dix-neuvième leçon rédigée par M. Lindelöff donne un resumé de la théorie du potentiel. Cette fonction, qui se présente dans presque toutes les théories de la physique mathématique, méritait bien cette étude spéciale à cause de son importance. D'ailleurs il n'existe pas, que nous sachions, d'ouvrage spécial publié en France sur cette utile théorie. Gauss a qui on doit la dénomination de potentiel, et la découverte de plusieurs de ses propriétés, l'a appliqué à l'étude des

phénomènes magnétiques. La vingtième leçon contient un aperçu des travaux de l'illustre mathématicien allemand, et en outre une étude abrégée des fonctions P_n, V_n, X_n, Y_n de Laplace, Poisson et Legendre. Nous regrettons encore ici que l'on n'indique pas même le titre des excellentes monographies publiées en Angleterre et en Allemagne, tant sur ces fonctions, que sur la théorie du potentiel.

Le même reproche ne peut pas être adressé aux deux leçons sur l'élasticité qui terminent l'ouvrage et qui sont dues à la plume autorisée de M. Barré de Saint Venant. L'illustre élève et continuateur de Cauchy, à qui l'académie des Sciences a ouvert ses portes depuis quelques mois, n'a pas en effet épargné les indications bibliographiques. Ses notes sont un excellent guide dans le dédale de notations diverses employées par Cauchy et les autres géomètres dans cette difficile théorie, en même temps qu'elles donnent une idée de l'histoire de la Science. M. Barré de Saint Venant dans les cent pages qu'il a consacrées à la théorie de l'élasticité, en donne la statique dans ce qu'elle a de plus général. Il définit la pression, donne les théorémes fondamentaux sur le tétraèdre des pressions et la réciprocité des composantes transversales de pression, et passe de là à la recherche des composantes de la pression sur une petite face quelconque, suivant diverses directions; la vingt et unième leçon se termine par la recherche des relations entre les pressions et les forces extérieures et enfin par l'étude des déformations.

La dernière leçon qui est plus longue encore que la précédente a pour objet principal le calcul des pressions en fonction des dilatations et des glissements. L'auteur s'appuye d'abord sur un lemme où il prouve que si les déformations sont très petites, les fonctions dont il s'agit sont linéaires, puis il réduit le nombre de leur coéfficients par diverses hypothèses. Il reprend ensuite la même question sans s'appuyer sur le lemme de linéarité et démontre encore plusieurs des formules obtenues précédemment, par des méthodes directes. Cette leçon rend une pleine justice aux travaux de Cauchy, parfois dépréciés sur la foi de l'incrédule et moqueur Arago qui ne voyait pas à quoi pouvait aboutir les laborieux calculs du grand analyste. M. Barré de St Venant compare en même temps les méthodes de Cauchy à celles de Navier et de Poisson et il termine en appréciant les travaux sur ce sujet de Neumann et de Green.

Telles sont les matières contenues dans la statique analytique de M. Moigno. Nous devons encore dire un mot d'une longue préface où l'auteur s'occupe de quelques points se rattachant à la philosophie de la science des forces. L'auteur y traite la question de la possibilité d'établir la mécanique uniquement sur la cinématique en laissant de coté l'idée de force : selon lui, cette idée de force est inévitable, mais les forces dont on traite en mécanique sont purement explicatives. On doit donc commencer la mécanique par la statique qui est plus simple que les

autres parties de la science et qui repose sur un plus petit nombre de notions. M. Moigno croit encore, contre M. de St Venant, que le parallélogramme des forces est une vérité nécessaire que l'on n'emprunte pas à l'expérience, que même c'est une espèce d'axiome qui se trouve peut-être au fond de toutes les démonstrations du parallélogramme.

L'auteur attaque vivement dans cette préface les méthodes suivies par quelques auteurs dans l'exposition de la mécanique rationelle. " Ces méthodes hybrides, mélanges inconsidérés d'analyse et de géométrie, ces procédés indirects, sorte de petits tours de force imaginés dans chaque cas particulier pour les besoins du moment, ne constituent pas un enseignement logique et complet, rien ne les *grave dans l'esprit* et ils ne préparent pas à l'étude des œuvres des maîtres. " Il nous semble qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces attaques contre la méthode synthétique : sans doute l'analyse a souvent de grands avantages sur la synthèse à cause de la généralité de ses méthodes, mais parfois aussi la synthèse s'impose d'elle-même et *grave dans l'esprit* les résultats que l'analyse ne donne que sous une forme abstraite et peu saisissante. Les travaux de Poinsot sont là au besoin pour le prouver.

En résumé, la statique de M. Moigno, nous semble avoir sa place dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de la belle science créée par les travaux des Galilée, des Newton et des Huyghens et au moyen de laquelle depuis ces illustres maîtres, les savants marchent à une explication complète des phénomènes du monde physique.

P. Mansion.

LE SON,

Par John Tyndall LL. D. — F. R. S. *professeur de philosophie naturelle à l'institution royale des mines de la Grande-Bretagne. — Cours expérimental fait à l'institution royale. Traduit de l'anglais, par M. l'abbé* Moigno. Un vol. in-8°, Paris, Gaulhier-Villars, 1869. Prix 7 francs.

En parcourant ce traité on rendra tout d'abord justice, si je ne me trompe, à l'élégance du volume. L'impression en est charmante et les figures sont faites avec une netteté irréprochable. Aussi M. Gauthier-Villars mérite-il des éloges pour le soin qu'il a apporté à l'impression; au point de vue typographique l'édition française surpasse la belle édition anglaise, mais la forme n'est pas tout comme le veut Brid'oison; cependant elle a son prix dans un traité de physique où elle tient au fond de très-près, et on doit convenir qu'elle ajoute singulièrement au mérite d'un tel ouvrage lorsqu'on est sûr d'avance que le fond l'emporte sur la forme. M. Tyndal occupe une des premières places parmi les physiciens modernes et toutes ses publications sont attendues avec une légitime impatience par toutes les personnes, qui ont le plaisir d'assister aux belles conférences qu'il donne à l'Institution

Royale de Londres. Nous sommes persuadé que le public du continent ne se montrera pas moins empressé que le public anglais, et nous pouvons dire qu'il ne sera nullement trompé dans son attente, car ce livre est un véritable traité élémentaire d'Acoustique. Il est parfait au point de vue expérimental, il serait en effet impossible de mieux choisir, de mieux décrire, de mieux exécuter les expériences nécessaires à la manifestation des faits et à la détermination des lois qui les régissent. M. Tyndall a parfaitement fait ce qu'il a voulu faire. “ J'ai essayé, „ dit-il, “ de rendre la science de l'Acoustique accessible „ à toutes les personnes intelligentes, en y comprenant celles qui n'ont „ reçu aucune instruction scientifique particulière. J'ai traité mon sujet „ d'une manière tout-à-fait expérimentale, et j'ai cherché à placer tellement chaque expérience sous les yeux et dans la main du lecteur „ qu'il puisse la réaliser lui-même ou la répéter. Mon désir et mon „ but ont été de laisser dans les esprits des images si nettes des divers „ phénomènes de l'Acoustique qu'ils les saisissent et les voient dans „ leurs rapports réels. „

L'attrait de ce livre est encore augmenté par une intéressante préface du traducteur, où l'abbé Moigno, avec le talent qu'on lui connait, fait l'historique de la science du son en l'accompagnant de nombreuses remarques techniques et philosophiques. Ces quelques pages prouvent que les questions d'Acoustique lui étaient familières et qu'il était par conséquent bien préparé pour la traduction de ce magnifique ouvrage auquel il doit être heureux d'avoir attaché son nom. Dans un appendice de quelques pages il donne l'énumération rapide des faits et des instruments qu'il a cru utile d'ajouter à ceux que M. Tyndall a si bien démontrés et décrits.

J. M.

QUESTIONS (1).

10. a étant un nombre entier et n un nombre premier impair, le seul diviseur commun des nombres $a - 1$ et $\frac{a^n - 1}{a - 1}$ est 1 ou n.

11. De même, le seul diviseur commun des nombres $a + 1$ et $\frac{a^n + 1}{a + 1}$ est 1 ou n.

---

(1) *Catalan. Mélanges de mathématiques*, p. 40. L'auteur ne donne ces propositions que comme des théorèmes *empiriques* à vérifier, parce que les démonstrations, ou plutôt les tentatives de démonstrations de la plupart d'entr'elles, sont égarées depuis longtemps.

12. En outre, si $a = n \mp 1$, $a^n \pm 1$ est divisible par n^2, et non divisible par n^3.

13. L'équation $(x + 1)^x - x^y = 1$ est impossible en nombres entiers, excepté pour $x = 0$, $x = 1$, $x = 2$.

14. L'équation $x^m - 2^n = 1$ est impossible en nombres entiers, excepté pour $x = 3$.

15. $x^y - y^x = 1$ est impossible en nombres entiers excepté pour $x = 3$, $y = 2$ (1).

16. $x^n - 1 = P^2$ est impossible.

17. L'équation $x^2 - 1 = p^m$ n'est vérifiée que pour $x = 3$, $p = 2$, $m = 3$; ou $x = 2$, $p = 3$, $m = 1$.

18. L'équation $m^p - q^n = 1$, dans laquelle p et q sont premiers, est impossible excepté, lorsque $m = 3$, $p = 2$, $q = 2$, $n = 3$.

19. Plus généralement : deux nombres entiers consécutifs, autres que 8 et 9, ne peuvent être des puissances exactes (2).

20. $x^3 + y^3 = p^2$ est impossible, sauf le cas de $x = 2$, $y = 1$, $p = 3$.

21. L'équation :

$$x^n = \frac{(2^{n-2} - 1)^n + 1}{2^{n-2}}$$

est impossible en nombres entiers, excepté dans le cas de $n = 3$, $x = 1$.

(CATALAN).

DES EXAMENS. *(Suite).*

Dixième Examen.

1. — Extraction de la racine cubique des nombres.

2. — On donne la fraction $\frac{A}{2^3.3^2.5}$ dans le système dont la base est 12, la convertir en fraction duodécimale. La fraction obtenue sera-t-elle simple ou mixte?

3. — Caractère de divisibilité par 7.

3. — Voir si le nombre 4535962 est divisible par 11.

4. — Qu'entend-on par preuve par 9 dans la multiplication? Si on recule un produit partiel d'un rang de trop vers la gauche la preuve par 9 en avertira-t-elle? et la preuve par 11?

---

(1) On ne compte pas la solution insignifiante $x = 1$, $s = 0$. La même restriction subsiste pour quelques uns des énoncés suivants.

(2) Ce théorème a été énoncé il y a plus de vingt cinq ans par M. Catalan dans le *Journal de Crelle.* Il n'est donc pas problable que la démonstration en soit facile à trouver, mais les premières questions sont à la portée de tout le monde.

6. — Théorie de l'extraction de la racine m^{ieme} des polynômes.
7. — Théorie des permutations et des combinaisons.
8. — Propriété de la tranversale coupant les trois côtés d'un triangle.
9. — Les trois hauteurs d'un triangle se coupent en un même point.
10. — Expression du volume engendré par un secteur circulaire tournant autour du diamètre.
11. — Volume du segment sphérique.
12. — Si dans un triangle sphérique un angle A vaut la somme des deux autres, le triangle qui achève le fuseau A est égal au quart de la sphère.
13. — Donner la relation qui existe dans un triangle rectangle entre B, b, c.
14. — Résoudre le triangle sphérique dont on connait b, c, C.
15. — Équation de la droite qui passe par les deux points $x = 0$, $y = -2$ et $x = -3$, $y = 0$.
16. — Trouver l'équation de la droite qui passe par le point $x = 0$, $y = 3$ et qui fait avec la droite $y = -\frac{2}{3}x - 2$ un angle de 45°.
17. — On donne un plan parallèle à L T et une point situé dans le 4me angle, voir si le point est dans le plan.
18. — Mener par un point situé dans le 3me angle un plan parallèle à un plan parallèle à L T.
19. — Trouver la distance d'un point à une droite.
20. — On donne un plan et une droite située dans ce plan; déterminer les projections d'un carré situé dans ce plan dont cette droite serait l'un des côtés.

Onzième Examen.

1. — Théorie de la racine carrée des nombres. Quand on a obtenu la moitié plus un des chiffres de la racine on peut avoir les autres par unc simple division.
2. — Extraire la racine carrée de $7\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{13}$ près.
3. — Somme des termes d'une progression géométrique, application aux fractions décimales périodiques.
4. — Problème sur l'escompte en dehors. — Quel est le taux de l'escompte en dehors quand il est à 5 °/₀ en dedans.
5. — Réduire en mètres une lieue de 25 au degré.
6. — Résoudre et discuter le problème des courriers.
7. — Calculer les trois côtés d'un triangle rectangle dont on connait le périmètre 2 p et la surface n^2. — Discussion.
8. — Deux cercles sont entre eux comme les carrés des rayons.
9. — Le diamètre d'un boulet de 36 livres est de 168 millimètres, calculer le diamètre des boulets de 24 livres et de 16 livres.
10. — Construire une figure semblable à un quadrilatère donné et équivalente à un triangle donné.
11. — Volume du parallélipipède tronqué.

12. — Si une droite fait des angles égaux avec trois droites situées dans un plan, elle est perpendiculaire au plan.

13. — Déterminer la surface latérale d'un cône. Et celle d'un cône tronqué?

14. — On donne un tronc de cône à bases parallèles, les rayons des bases sont respectivement égaux à $0^m,9$ et $0^m,75$ et la hauteur est de $0^m,81$; combien ce solide renferme-t-il de litres d'eau.

15. — Démontrer la généralité des formules $\sin(a \pm b) =$ etc.

16. — Démontrer analytiquement que trois angles d'un triangle ne déterminent pas un triangle.

17. — Angle d'un plan avec le plan H.

18. — Mener par une droite donnée, un plan qui fasse avec l'un des plans de projection un angle donné.

19. — Déterminer l'angle de deux droites (coord. rect.).

20. — Trouver l'équation de la bissectrice de l'angle de deux droites.

Douzième Examen.

1. — Partager 0,0003 en parties proportionnelles à trois nombres donnés.

2. — Exposer la règle de trois composée.

3. — L'année solaire est de 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes; au bout de combien d'années communes de 365 jours chacune la différence $5^{h.}\ 48'\ 49''$ produira-t-elle à très peu près un nombre exact de jours? — Convertissez le nombre obtenu en fraction continue.

4. — Toute réduite approche plus de la valeur de la fraction continue que toute fraction dont les termes seraient moindres.

5. — Résoudre le système d'équations :

$$(x^2 + y^2)(x + y) = 9025$$
$$(x^2 - y^2)(x - y) = 4225.$$

6. — Rendre rationnel le dénominateur de l'expression $\dfrac{1}{\sqrt[3]{3} - \sqrt[2]{2}}$.

7. — Décrire sur une droite donnée un segment capable d'un angle donné.

8. — Mener un cercle tangent à trois droites données.

9. — Deux triangles semblables sont entre eux comme les carrés des côtés homologues.

10. — Inscrire un triangle équilatéral dans un cercle.

11. — Déterminer la surface d'un triangle, en fonction de ses côtés.

12. — Partager une pyramide en 4 parties équivalentes par des plans parallèles à la base.

13. — Démonter algébriquement l'expression du volume d'un tronc de cône.

14. — Déterminer le sinus de 9° (sans tables).

15. — Angle dont la tangente est 7 (avec tables).

16. — Rendre l'expression $a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \cos A$ calculable par logarithmes.
17. — Démontrer que sin A : sin B $= a : b$.
18. — Distance d'un point à un droite (géom. analytique).
19. — Trouver sur une droite donnée $y = ax + b$, un point distant d'un point donné d'une longueur donnée.
20. — Distance d'un point à un plan.
21. — Plus courte distance de deux droites.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

Membres du bureau administratif de l'école moyenne de l'État, à Philippeville. — Dans le sein du conseil communal : MM. Préat (Aimé), membre sortant; Dams (Émile), idem.

Hors du conseil communal : MM. Quoilin (Charles), sous-ingénieur des mines, membre sortant; Briquet (Georges), curé-doyen, idem.

A l'athénée royal d'Arlon. — M. Kugener (Jean-Antoine), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, professeur de troisième latine, en remplacement du sieur Rodberg, qui a reçu une autre destination.

A l'école moyenne de l'État, à Andenne. — M. Bourguignon (Charles), employé au secrétariat communal d'Andenne, secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'école moyenne de l'État, établie dans cette ville, en remplacement de M. Balthasar, dont la démission est acceptée.

A l'école moyenne de l'État, à Tongres. — M. Thomasse (Emile), maître de gymnastique, à titre provisoire, en remplacement de M. Johnen, déchargé de ce service.

A l'école moyenne de l'État, à Houdeng-Aimeries. — M. Ducoffre (Louis-Anatole), second régent, actuellement maître de dessin en partage, à titre provisoire, titulaire unique de ce cours, grâce à la démission offerte par M. Jauquet (Joseph), de ses fonctions de co-partageant du cours de dessin.

A l'école moyenne de l'État, à Soignies. — M. Liégeois (Édouard), aux fonctions de surveillant, à titre provisoire, en remplacement de M. Crombez (Auguste), dont la démission a été acceptée.

A l'école moyenne de l'État, à Wavre. — M. Vandyck (Jean-Charles), directeur de l'école moyenne de l'État, à Wavre, à titre provisoire, maître de gymnastique, en partage, audit établissement, en remplacement de M. Turlot, qui a reçu une autre destination.

Institut supérieur de commerce, à Anvers. — La démission de ses fonctions, offerte par M. F.-J. Matthyssens, professeur à l'Institut supérieur de commerce, à Anvers, est acceptée.

Il est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Instruction publique. — Écoles moyennes de l'État. — Traitements. — Un arrêté royal, en date du 9 avril 1869, institue des suppléments de traitement qui peuvent être accordés, d'après les règles fixées par ce même arrêté, aux membres du personnel des écoles moyennes de l'État.

— Des arrêtés royaux, en date du 21 avril 1869, accordent la dispense du diplôme :

1° De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, *a*) à M. Sluse (Gustave-Pierre-François), porteur du diplôme constatant qu'il a subi, en 1856, l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, nommé, à titre provisoire, professeur de la classe préparatoire au collége communal de Nivelles; *b*) à M. Maquin (Léon), muni du diplôme de candidat en philosophie et lettres, préparatoire à l'étude du droit, nommé, à titre provisoire, professeur de sixième latine au collége communal d'Ath;

2° De professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, à M. De Wert (Firmin-Désiré), porteur du diplôme d'instituteur primaire, nommé, à titre provisoire, deuxième régent à l'école moyenne communale de Châtelet.

Ces dispenses sont limitées aux fonctions que MM. Sluse, Maquin et De Wert remplissent actuellement aux colléges et à l'école moyenne précités.

— M. Hiel, homme de lettres, attaché à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est nommé bibliothécaire au Musée de l'industrie.

— Par arrêté royal du 7 mai 1869, M. Montigny, professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée royal de Bruxelles, est nommé membre du conseil d'administration de la caisse de pensions des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat, en remplacement du sieur Convert, décédé. Le mandat du nouveau titulaire expirera le 31 décembre 1870.

— Le mode de nomination des membres des jurys d'examen déterminé par l'article 24 de la loi du 1r mai 1857, est prorogé pour les sessions de 1870 et 1871.

Est prorogé pour les mêmes sessions le système d'examen établi par ladite loi, tel qu'il a été modifié par l'article unique § 2, de la loi du 30 juin 1865, en ce qui concerne les certificats de fréquentation des cours universitaires.

— Le *Moniteur* du 9 mai 1869, publie un arrêté royal qui renouvelle pour 1869, le concours général de l'enseignement moyen du 1r degré et celui des écoles moyennes.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Académie des sciences morales et politiques de France, dans sa séance du 22 mai, a élu M. Emile de Laveleye, professeur à l'université de Liége, correspondant de la section d'économie politique, finances et statistique, en remplacement de M. Cherbuliez, décédé.

EXAMENS. — Les jeunes gens qui ont l'intention de subir, à la session de 1869, soit l'examen de gradué en lettres, soit l'examen préalable à l'examen de candidat en pharmacie, soit l'examen préalable à celui de candidat notaire, soit l'examen supplémentaire prévu par les articles 4 et 5 de la même loi, soit l'examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions prévu par l'article 60 de l'arrêté royal du 25 mars 1864, devront se faire inscrire dans le chef-lieu de chaque province, du 14 au 24 juillet prochain inclusivement.

Toute inscription demandée après le 24 juillet devra être autorisée, s'il y a lieu, par le gouverneur de la province jusqu'au 29 juillet inclusivement et, après cette date, par le ministre de l'intérieur.

Écoles spéciales annexées à l'université de Liége. — Les examens d'admission à l'école préparatoire des mines et des arts et manufactures, annexée à l'université, auront lieu au local de cette école, le 4 octobre prochain, à 9 heures du matin.

La session des jurys chargés de procéder aux examens de passage et de sortie de la division des arts et manufactures et des mécaniciens, et de la division des élèves des mines, qui n'aspirent pas à entrer dans l'administration, s'ouvrira le jeudi 1er juillet, à 9 heures du matin.

L'examen d'admission en qualité d'aspirant élève ingénieur des mines est fixé au 3 août; celui d'admission en qualité d'élève ingénieur, au 10 du même mois.

Les examens de passage d'une année d'études à l'autre des élèves de l'école spéciale des mines commenceront le 3 août.

L'examen final des élèves ingénieurs de cette école, pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines, est fixé au 5 octobre.

Les récipiendaires peuvent se faire inscrire, dès à présent, de 10 heures à 1 heure, dimanches et fêtes exceptés, au bureau de l'administrateur-inspecteur de l'université de Liége, directeur desdits écoles.

— Sont nommés membres du jury chargé de procéder aux examens d'admission aux diverses sections de l'école des arts et manufactures et des mines, ainsi qu'aux examens de passage de l'école préparatoire pour les élèves qui, dans la même session, auront satisfait à l'examen d'admission :

MM. de Cuyper, professeur ordinaire, inspecteur des études.
Trasenster, id. id.
Chandelon, id. id.
Catalan, id.

Les listes seront closes l'avant-veille du jour fixé pour chaque examen.

— Examens d'admission à l'école du génie civil en qualité d'aspirant élève ingénieur, d'élève ingénieur et d'élève conducteur des ponts et chaussées.

Composition du jury.

Membres titulaires : MM. Maus, président; Boudin; Andries, C.

Membres adjoints : MM. Valerius (pour l'examen d'aspirant élève ingénieur); Fuerison (pour les trois examens); Dauge (pour les trois examens); Verstraeten (pour les trois examens); Pauli (pour l'examen d'élève ingénieur); Swarts (pour l'examen d'élève ingénieur); Mansion (pour les examens d'aspirant élève ingénieur et d'élève ingénieur).

Le jury se réunira à 10 heures du matin dans l'une des salles de l'Université de Gand, le 15 septembre prochain.

— Les examens d'admission à l'école de médecine vétérinaire de l'État auront lieu, le 12 du mois de juillet prochain, au local de l'école à Cureghem-lez-Bruxelles.

— La session de ces jurys s'ouvrira le jeudi 1er juillet prochain, à 9 heures du matin.

— Les prochains concours de l'école militaire s'ouvriront, le 15 septembre 1869, pour l'admission à la division des armes spéciales, et le 12 janvier 1870, pour l'admission à la division d'infanterie et de cavalerie.

Les listes d'inscription des candidats qui voudront prendre part à ces concours, seront closes respectivement le 15 août et le 12 décembre 1869.

Seize élèves pourront être admis pour le service des armes spéciales et vingt pour celui de l'infanterie et de la cavalerie.

Les examens auront lieu conformément au programme inséré à la suite du présent avis.

— Par arrêté royal, en date du 8 mai 1869, sont nommés membres du jury chargé d'examiner les jeunes gens qui, se destinant au service des armes spéciales ou à celui de l'infanterie et de la cavalerie, se présenteront pour être admis à l'école militaire.

Le capitaine Maes, le capitaine Adan et le capitaine en premier Rousseau.

Membres suppléants :

Le capitaine commandant de Tilly, le capitaine en second de 1e classe Beaulieu, et le sous-lieutenant d'état-major Pilloy.

Académie de Belgique. — Concours annuel de la classe des lettres.

Six questions avaient été inscrites au programme du concours de cette année, la classe a reçu quatre mémoires.

Sur la 2e question :

« Faire l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis l'avénement de Charles V jusqu'à la réunion de la Belgique à la France, à la fin du XVIIIe siècle. »

Un mémoire lui est parvenu; il porte pour devise : „ C'est icy un livre de bonne foy, lecteur (Montaigne). „

Conformément aux conclusions des rapporteurs, la classe a décerné le prix de mille francs à l'auteur de cet ouvrage. Le billet cacheté porte qu'il est de M. Edmond Poullet, professeur à l'université de Louvain et déjà lauréat de la compagnie.

Sur la 3e question :

„ Faire une description statistique d'une commune du centre des Flandres de deux mille habitants au moins, etc. „

Deux mémoires lui ont été adressés.

Conformément aux conclusions des rapporteurs, le prix de six cents francs a été décerné au mémoire portant pour devise : „ *Voorheen en nu.* „

Le billet cacheté annonce qu'il est de MM. Frans De Potter, à Gand, et Jean Broeckaert, à Wetteren, auteurs de l'*Histoire des communes de Flandre.*

Sur la 5e question :

„ Quelles ont été les tendances politiques et sociales des hérésies depuis l'origine du christianisme jusqu'à la fin du xve siècle ? „

Elle a reçu un mémoire portant pour devise : „ *Oportet esse hæreses.* „

D'après l'avis de MM. les commissaires, il n'y a pas lieu de décerner à ce travail la récompense attribuée par la classe.

PRIX DE STASSART, POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Conformément à la volonté du donateur, ainsi qu'à ses généreuses dispositions, la classe a ouvert le concours sexennal d'histoire nationale en posant la question suivante :

„ Faire l'histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française. „

Un seul mémoire, portant pour devise : „ *Plus ultra,* „ est parvenu en réponse à cette question du concours, prorogé jusqu'au 1r janvier de cette année.

Selon l'opinion des rapporteurs, ce travail mérite à tous égards le prix de trois mille francs attribué à la question.

Le billet cacheté fait savoir qu'il est de M. Emile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe et chef de bureau au département des affaires étrangères, déjà lauréat de la compagnie.

ÉLECTIONS.

Depuis le mois de mai 1868 la classe a perdu l'un de ses membres titulaires, M. Edouard Ducpetiaux; trois de ses associés, MM. Henry Ellis, J.-G.-V. de Moléon et le duc de Caraman, sont également décédés dans le courant de ces dernières années.

Lors de la séance du 10 de ce mois, elle a procédé, par élection,

au remplacement des titulaires de ces quatre places vacantes et à l'élection de deux correspondants.

Pour la place de membre titulaire, M. Henri Conscience, déjà correspondant, a été élu, sauf approbation royale.

Aux deux places de correspondant ont été désignés : MM. N.-J. Laforêt, recteur magnifique de l'université de Louvain, et S.-J.-G. Nypels, professeur à l'université de Liége.

Pour les trois places d'associés, les suffrages se sont portés sur MM. Egger, de l'Institut impérial de France, à Paris; G. Vreede, professeur à l'université d'Utrecht, et H. Von Sybel, professeur à l'université de Bonn.

Concours universitaire de 1868-1869.

RÉSULTATS DU CONCOURS A DOMICILE.

1° *Questions de sciences physiques et mathématiques.*

M. Laduron (C.), élève de l'école spéciale des mines annexée à l'université de Liége, dont le mémoire rédigé à domicile, en réponse à la question de *sciences physiques et mathématiques*, pour le concours universitaire de 1868-1869, a obtenu provisoirement plus de la moitié du *maximum* de points fixé par le jury pour représenter un travail parfait, est déclaré admissible aux deux dernières épreuves du concours (concours en loge et défense publique du mémoire rédigé à domicile).

2° *Question de droit moderne.*

M. De Busscher (Frédéric), de Gand, candidat en droit, élève de l'université de Gand, dont le mémoire rédigé à domicile, en réponse à la question de *droit moderne*, pour le concours universitaire de 1868-1869, a obtenu provisoirement la moitié du *maximum* de points fixé par le jury pour représenter un travail parfait, est déclaré admissible aux deux dernières épreuves du concours.

La défense publique des mémoires redigés à domicile pour le concours universitaire de 1868-1869 aura lieu à l'ancien hôtel du ministère des finances, rue de la Loi, 10, à Bruxelles, aux jours et heures indiqués ci-après, savoir :

Le vendredi 2 juillet 1869, à dix heures et demie du matin, pour M. Laduron (Camille-Henri), élève-ingénieur à l'école spéciale des mines annexée à l'université de Liége, auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de *sciences physiques et mathématiques* ainsi conçue :

« Indiquer les relations qui existent entre une surface donnée S, la surface S_1, à laquelle sont tangentes les normales à S, et les surfaces Σ parallèles à S. Donner les équations de S_1 et de Σ pour le cas où S est un ellipsoïde. »

Le mardi 6 juillet 1869, à deux heures de relevée, pour M. De Busscher (Frédéric-Désiré), candidat en droit, élève de l'université de Gand, auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de *droit moderne* ainsi conçue :

“ Discuter, au point de vue des principes du droit public et de l'économie politique, la question de savoir si l'État peut et doit intervenir dans les différentes sphères de l'activité individuelle. — Religion et cultes, moralité, éducation, instruction, arts, agriculture, industrie, commerce, voies de communication, etc. — Déterminer les limites et le mode de son intervention. „

UNIVERSITÉ DE GAND. — *Épreuves publiques pour l'obtention du diplôme scientifique spécial de docteur en droit public et admistratif.*

Le 23 juin 1869, dans une séance solennelle qui a eu lieu à la salle académique de l'uuiversité de Gand, sous la présidence de M. F. De Kemmeter, doyen et professeur ordinaire à la faculté de droit, M. Remy de Ridder, de Worteghem, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, substitut du procureur du roi près le tribunal de 1re instance d'Audenarde, a subi les épreuves publiques prescrites par les articles 11 et 15 de l'arrêté royal du 16 septembre 1853, pour l'obtention du diplôme scientifique spécial de docteur en droit public et administratif.

Ces épreuves consistaient :

1° En une leçon orale sur la *théorie de la rente de la terre ;*

2° En la défense d'une dissertation inaugurale intitulée : *De la monnaie, du crédit et des titres de crédit,* ainsi que des thèses qui y sont annexées.

— Depuis quelques jours, un vaste pétitionnement est organisé, dans tout le pays, par les soins de la *Ligue de l'Enseignement,* en vue de prier les conseils provinciaux de demander au gouvernement et à la législature, la réglementation du travail des enfants dans les usines et les fabriques.

D'autres pétitions vont être aussi adressées par les membres de la *Ligue* aux assemblées provinciales : les unes ont trait à la caisse de prévoyance des instituteurs et aux frais de leur première installation ou de leur déplacement; — les autres aux bibliothèques populaires fondées par les communes ou placées sous leur patronage. Les pétitionnaires sollicitent l'intervention pécuniaire des conseils provinciaux en faveur de ces diverses institutions.

De semblables démarches avaient été déjà faites l'année dernière, et les assemblées du Brabant et du Hainaut les avaient accueillies avec une bienveillance qui a été pour la *Ligue* un puissant encouragement. Aussi cette association s'est elle fait un devoir de témoigner à ces deux conseils provinciaux sa vive gratitude.

— En vertu du testament de M. Lamey, juge honoraire au tribunal de Strasbourg, l'Académie universitaire de cette ville décernera, dans la séance de rentrée des facultés du mois de novembre 1871, un prix de 3,000 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : “ Pour quels motifs et dans quelle mesure les auteurs grecs et latins doivent-ils être encore pris pour base de la haute éducation littéraire ? „

— Nous extrayons de la *Revue de l'instruction publique en France* quelques observations fort sensées, dont nous rendons nos lecteurs juges.

Ce que l'on y demande pour les lycées, nous voudrions, de grand cœur, le voir accorder à nos athénées.

“ On nous a plus d'une fois adressé des observations au sujet de la façon dont sont distribués les congés de nos élèves. Il nous semble qu'il y a beaucoup de vrai dans ce que disent là-dessus nombre de pères de famille et d'universitaires.

“ Comment n'a-t-on pas encore songé à réunir le congé de Noël et celui du premier de l'an? Comment ne pas voir que le temps qui s'écoule entre les deux congés est absolument perdu et qu'il y aurait convenance à ne pas marchander aux élèves les moyens de passer dans leurs familles l'époque de l'année, qui est, par excellence, la fête de toutes les familles? Une quinzaine à partir de Noël ne serait pas de trop.

“ En revanche, nous ne voyons pas trop ce que signifie le congé des jours gras. A quoi rime-t-il? à quoi répond-il? Est-il donc absolument nécessaire que nos élèves repaissent leurs regards du spectacle des masques avinés qui se croient obligés d'émailler nos rues en cette grande circonstance, ou du spectacle tout aussi intéressant de la foule idiote qui se croit obligée de contempler lesdits masques? Est-ce le bœuf gras qu'il importe de montrer à nos enfants, pour que ce noble spectacle élève leur âme en charmant leurs yeux? Est-ce l'entrée et la sortie de nos innombrables bals publics? Qu'y a-t-il enfin, nous le demandons, qui puisse faire considérer comme une fête ce reste de saturnale stupide? Et ne serait-il pas cent fois plus raisonnable et plus digne à tous les points de vue de reporter au jour de l'an le congé du Carnaval? „



Nécrologie. — *En Belgique :* M. Philippe Vander Maelen, fondateur de l'Établissement géographique. M. Vander Maelen avait 73 ans. Chevalier de l'ordre de Léopold, il était membre de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et d'un grand nombre de sociétés scientifiques.

A l'Étranger : M. J. Beraz, professeur à l'université de Munich et auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur les sciences naturelles. — M. Bérard, professeur et doyen honoraire de la faculté de médecine de Montpellier.



REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
EN BELGIQUE.

Année 1869. 3me Livraison.

NOTE CRITIQUE SUR DEUX PASSAGES D'ANTIPHON.

I.

Les discours d'Antiphon occupent à peu près la même place dans l'histoire de l'éloquence que les statues de l'île d'Egine dans l'histoire de la sculpture. Ils rebutent au premier abord par leur phraséologie symétrique, mais à mesure qu'on les étudie davantage, on est de plus en plus frappé de l'ordre rigoureux et de l'argumentation puissante et serrée qui président à ces compositions (1). Ottfried Mueller, dans un des plus beaux chapitres de son histoire de la littérature grecque, a vivement mis en lumière ces qualités d'Antiphon, qui ont également fait l'objet, à une époque plus récente, d'une remarquable dissertation de Linder (2).

Or, parmi les discours d'Antiphon qui sont parvenus jusqu'à nous, il n'en est peut-être pas un où ce côté de son éloquence se manifeste d'une façon aussi claire que dans celui qui est relatif au meurtre d'Hérode. Il est d'autant plus étonnant que personne ne se soit aperçu jusqu'ici du manque de logique dont est entachée, d'après moi, la partie de ce discours qui est comprise entre les §§ 13 et 19.

Voici, en peu de mots, de quoi il s'agit.

Un jeune homme de Mitylène se rend à Aenos, avec son compatriote Hérode. Une tempête survient et l'on aborde à Méthymne, afin de prendre passage sur un navire ponté. Pendant qu'on y est à l'ancre, Hérode, pris de boisson, se rend à terre et disparaît d'une façon mystérieuse. Ses

(1) Sauf le discours *de Choreuta*.

(2) *De rerum dispositione apud Antiphontem et Andocidem*. Upsal. 1859.

parents prétendent qu'il a péri victime d'un meurtre, dont ils accusent son compagnon de voyage.

L'accusé commence son plaidoyer en déplorant son inexpérience en matière de procès, et en suppliant les juges de l'écouter avec bienveillance. Puis il s'attache à démontrer en détail l'irrégularité de la procédure qu'on a suivie dans cette affaire.

a) Cette procédure, dit-il, est applicable aux délits commis par les κακοῦργοι, tandis que l'accusation dirigée contre moi se rapporte à un meurtre (§ 9).

b) Contrairement à l'usage on m'a fait comparaître à l'*agora*, dont l'accès est sévèrement interdit à tous ceux qui sont prévenus de meurtre (§ 10).

c) Les conclusions de l'accusateur ne sont pas moins illégales. Il demande qu'on m'inflige une amende, alors qu'il eût dû, pour se conformer à la loi, réclamer contre moi l'application de la peine de mort (§ 10).

d) Les procès de ce genre sont toujours traités en plein air, ce qui dans l'espèce a été négligé (§ 11).

e) L'accusateur n'a pas non plus prêté le serment solennel prescrit par la loi, et il en est de même des témoins qui ont déposé contre moi (§ 12).

Jusqu'ici tout est parfaitement clair. Mais à partir de cet endroit l'argumentation devient embarassée. Voici, en effet, de quelle manière l'accusé continue:

§ 13. Λέγεις δὲ ὡς οὐκ ἂν παρέμεινα εἰ ἐλελύμην ἀλλ' ᾠχόμην ἂν ἀπιών, ὡσπερεὶ ἄκοντά με ἀναγκάσας εἰςελθεῖν εἰς τὴν γῆν ταύτην. Καίτοι ἐμοὶ εἰ μηδὲν διέφερε στέρεσθαι τῆσδε τῆς πόλεως, ἶσον ἦν μοι καὶ προσκληθέντι μὴ ἐλθεῖν ἀλλ' ἐρήμην ὀφλεῖν τὴν δίκην, τοῦτο δ' ἀπολογησαμένῳ τὴν προτέραν ἐξείη ἂν ἐξελθεῖν (d'après Sauppe).

Ainsi l'accusé qui a oublié de nous dire qu'on lui avait appliqué la détention préventive, argumente tout-à-coup contre les mauvaises raisons invoquées par son adversaire pour justifier cette mesure insolite. Mais tandis qu'au § 13, nous venons de le voir, il parle de son emprisonnement comme d'une chose parfaitement connue, nous constatons à notre grande surprise qu'au § 17 il mentionne le même fait comme un grief tout nouveau, dont il n'a pas encore été question jusque là. Ἔτι δὲ μάλ' ἐδέθην, ὦ ἄνδρες, παρανομώτατα ἁπάντων ἀνθρώπων.

Ce n'est pas tout. Aux §§ 11 et 12, ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'accusé reproche à son adversaire et aux témoins que celui-ci a produits en justice, de ne pas avoir prêté le serment prescrit par la loi. Il parle ensuite (§ 13) de l'illégalité de son arrestation et fait un éloge pompeux (§§ 14 et 15) des lois athéniennes relatives au meurtre. Puis il ajoute : *ἃ δὲ σὺ παρανομεῖς αὐτὰ ταῦτά μοι μέγιστα μαρτύριά ἐστιν· εὖ γὰς ᾔδεις ὅτι οὐδεὶς ἂν ἦν σοι ὃς ἐκεῖνον τὸν ὅρκον διομοσάμενος ἐμοῦ κατεμαρτύρησεν.*

Le lecteur attentif sera nécessairement étonné de retrouver brusquement à la fin du § 15 ce même serment dont il avait été question au § 12.

Mais il y a plus. L'argumentation contenue dans les §§ 13, 14 et 15 peut être résumée de la manière suivante :

“ Tu m'as fait garrotter contrairement à la loi. Et pourtant les lois athéniennes sur le meurtre sont dignes de toute notre admiration. Toi seul tu as osé les violer; mais ton illégalité même déposera en ma faveur; car tu savais que tu n'aurais trouvé personne qui eût voulu déposer contre moi, après avoir prêté le serment prescrit par la loi. „

Il est aisé de s'apercevoir que ces idées ne tiennent pas ensemble. Pour rétablir l'ordre logique visiblement troublé, il faut tâcher de rapprocher le § 15 du § 12 et placer le § 13 à la suite du § 18.

Ceci peut se faire de deux manières différentes.

I) On peut se borner à rejeter tout simplement le § 13 à la fin du § 18. Voici quelle sera, dans cette hypothèse, la liaison des idées :

§ 12 *in fine:* “ Tu veux que les juges ajoutent foi à des témoins *non assermentés*, alors que toi-même tu as rendu leur témoignage suspect, en violant les lois établies, et tu espères que tes procédés illégaux obtiendront, de par les juges, plus de force que les lois. § 14 Et pourtant les lois que régissent cette matière sont belles et sacrées entre toutes. Car, etc. .... § 15 Jamais personne n'a osé y toucher. Toi seul tu as cette audace, et foulant aux pieds le droit existant, tu voudrais me perdre contrairement à la justice. Mais ton illégalité même déposera en ma faveur, *car tu n'aurais trouvé personne qui eût voulu déposer contre moi, après avoir prêté le serment prescrit par la loi.* § 16 Tu as réussi,

par tes perfides machinations, à m'intenter deux procès au lieu d'un. §§ 17 et 18 Tu m'as en outre fait garrotter contrairement à toutes les lois § 13 Tu prétends à la vérité que je me serais enfui si je n'avais pas été garrotté. Mais si je m'étais trouvé dans ces dispositions, j'aurais pu, d'abord, ne pas une présenter du tout, ensuite, après les premières plaidoiries, quitter le pays, car cela est de droit. Mais toi, te forgeant une législation à ton usage personnel, tu voudrais me placer en dehors du droit commun. § 19 C'est dans ces conditions que je me présente devant vous, privé sur bien des points des garanties de vos lois. „

II) La seconde manière de rétablir l'ordre logique de ce passage consiste à placer après le § 12, qui se termine par les mots καὶ οἴει γε χρῆναι αὐτοῖς τὴν σὴν παρανομίαν κρείσσω γενέσθαι αὐτῶν τῶν νόμων —, la seconde moitié du § 15, à partir de ἃ δὲ σὺ παρανομεῖς αὐτὰ ταῦτά μοι μέγιστα μαρτύριά ἐστιν· κ. τ. λ. Viendraient ensuite les §§ 16, 17 et 18; puis les §§ 13, 14 et 15, jusqu'aux mots transcrits ci-dessus, et finalement le § 19.

D'après cet arrangement la liaison des idées serait la suivante : § 12 " Tu crois que ton illégalité l'emportera sur les lois, § 15 mais au contraire tes procédés illégaux déposeront puissamment en ma faveur. § 16 Tu as réussi par tes machinations, à m'intenter deux procès au lieu d'un. §§ 17 et 18 J'ai été garrotté contrairement à la loi. § 13 Tu prétends à la vérité que je me serais enfui si je n'avais pas été garrotté. Mais, etc...... tu voudrais me placer en dehors de la loi. § 14 Et pourtant les lois qui régissent cette matière sont belles et sacrées entre toutes. § 15 Or, ce sont ces lois que tu as osé transgresser. § 19 C'est dans ces conditions que je me présente devant vous, etc. „ Quoiqu'on puisse invoquer de bonnes raisons en faveur de ces deux hypothèses, les seules, je crois, qui soient admissibles, je n'hésite pas néanmoins à préférer la première, d'abord parce qu'elle est la plus simple, ensuite parce qu'elle s'accorde mieux, d'après moi, avec les premiers mots du § 19. (Οὑτωσὶ μὲν δὴ πολλοῖς ἐλασσωθεὶς τῶν νόμων τῶν ὑμετέρων καὶ τοῦ δικαίου κ. τ. λ.) qui font supposer que les phrases précédentes contenaient l'énumération d'une série d'irrégularités dans la procédure.

On objectera peut-être que dans aucun manuscrit on ne

trouve la moindre trace d'une semblable transposition, mais cette objection n'a guère de valeur, attendu que Sauppe dans ses *Quaestiones Antiphonteae* (Gotting. 1861) me paraît avoir clairement établi que tous les manuscrits d'Antiphon, qui d'ailleurs ne sont pas fort anciens, remontent à un seul et même archétype, et que dans tous on a signalé les mêmes lacunes et les mêmes transpositions.

Je sais combien il est dangereux, en matière de critique conjecturale, de recourir au système des transpositions; je sais combien dans cette *Revue* même on en a abusé; mais l'usage et l'abus ne sont pas la même chose, et de ce que certaines personnes ont maladroitement appliqué ce système, s'ensuit-il qu'il ne faille jamais l'employer? M'est avis qu'il ne faut s'en servir *ni jamais, ni toujours*, mais avec discernement, comme le veut la raison, lorsque la logique l'exige impérieusement. Dans ce cas, mais dans ce cas seulement, l'autorité des manuscrits vient complètement à disparaître. Or, je crois que le passage que j'ai essayé de reconstruire tombe précisément dans cette catégorie.

II.

Tandis que le passage que nous venons d'étudier n'a jamais attiré spécialement l'attention des critiques, il n'en est pas de même des §§ 44 et 45, qui ont été de tout temps une pierre d'achoppement pour les interprètes. Reiske, Dobree, Maetzner, Cobet (Novae lectiones p. 7), Kayser (Rhein. Mus. XVI, p. 75), Spengel (Ibid. XVII, p. 178) se sont occupés tour à tour du problème philologique qui s'y trouve contenu, bien qu'aucun d'eux ne me semble l'avoir résolu.

L'accusé, après avoir démontré que les dépositions des témoins, relativement au meurtre dont on le prétend coupable, se contredisent, et sont par conséquent sans force probante *contre lui*, s'efforce de faire voir d'autre part que les témoignages qui lui sont favorables s'accordent de tout point avec les probabilités tirées de l'analyse des faits (εἰκότα). “ Certes, dit-il, je n'aurais pas commis l'insigne folie de m'exposer aux plus graves dangers en perpétrant le crime à moi seul, afin que personne n'en eût connaissance, et ensuite, la chose étant faite, de m'associer des

témoins et des complices. „ Puis il ajoute : καὶ ἀπέθανε μὲν ἀνὴρ ὁυτοσὶ ἐγγὺς τῆς θαλάσσης καὶ τῶν πλοίων, ὡς ὁ τούτων λόγος ἐστίν· ὑπο δὲ ἑνὸς ἀποθνήσκων οὔτε ἀνέκραγεν οὔτ' αἴσθησιν οὐδεμίαν ἐποίησεν οὔτε τοῖς εν τῇ γῇ οὔτε τοῖς ἐν τῷ πλοίῳ. Finalement, pour faire encore ressortir davantage l'invraisemblance de l'hypothèse mise en avant par ses adversaires, l'accusé continue en ces termes : καὶ μὴν πολλῷ πλέον γε ἀ γ ν ο ε ῖ ν ἐστι νύκτωρ ἢ μεθ' ἡμέραν, ἐπ' ἀκτῆς ἢ κατὰ πόλιν· καὶ μὴν ἔτι ἐγρηγορότων φασὶν τὸν ἄνδρα ἐκβῆναι ἐκ τοῦ πλοίου.

Il y a évidemment ici une difficulté dont le nœud, tous les interprètes l'ont senti, doit résider dans le verbe ἀγνοεῖν. La note de Reiske est assez curieuse pour être transcrite en entier. “ Ἀγνοεῖν, dit-il, *h. l. est* ἀγνοίᾳ ἁμαρτάνειν, *errore, imprudentia labi, non cavere aliquid, cujus te postmodum facti poeniteat, cum corrigere jam non amplius liceat. Ut si, ut hoc utar, qui aliquem interemerit, is cruorem abstergere a manibus gladiove aut vestibus sive oblitus sit, sive nil curarit. Hoc est* ἀγνόημα, *quod jam capitale haud paucis fuit. Ejusmodi lapsus, ait sophista, multo crebriores evenire de nocte quam de die, quia de die facilius maculas cruoris sparsi observamus, item in littore crebrius sic peccari quam in urbe, quia in littore deserto carendum est necessario non paucis cautelae adminiculis, quibus in urbe abundant; quo pertinent instrumenta peremtum tumulandi aliisve modis conspectui hominum subducendi, notasque caedis obliterandi.* „

En admettant même, ce qui est indémontrable, que le mot ἀγνοεῖν puisse avoir cette signification, les règles de la logique ne s'en opposent pas moins à une pareille interprétation, car le lien des idées est sans contredit celui-ci : “ mes adversaires prétendent qu'Hérode a péri dans le voisinage de la mer et des navires; mais bien que, d'après eux, il ait été mis à mort par un seul homme, il n'a proféré aucune parole et personne, ni sur la terre ferme ni dans les navires, n'a entendu le moindre bruit. Et pourtant .... „ Quelle est maintenant la pensée à laquelle on s'attend? Apparemment celle-ci : “ Et pourtant les circonstances étaient telles que, s'il avait péri de mort violente, on eût dû l'entendre. „ Or quel est, d'après Reiske et Maetzner, le sens du passage controversé? „ Et pourtant il est beaucoup plus facile d'agir avec imprudence la nuit que le jour, sur le rivage qu'à l'intérieur d'une ville. „ Pour peu

qu'on y veuille réfléchir, on verra qu'il n'y a aucun rapport saisissable entre cette pensée et les mots qui précèdent. Maetzner l'a parfaitement compris et pour ce motif il a cru devoir recourir à l'hypothèse d'une interversion. Voici de quelle manière il a reconstitué le texte des §§ 44 et 45 : ὑπὸ δὲ ἑνὸς ἀνδρὸς ἀποθνήσκων οὔτε ἀνέκραγεν οὔτ' αἴσθησιν οὐδεμίαν ἐποίησεν οὔτε τοῖς ἐν τῇ γῇ οὔτε τοῖς ἐν τοῖς πλοίοις· καὶ μὴν ἔτι ἐγρηγορότων φασὶν ἐκβῆναι τὸν ἄνδρα ἐκ τοῦ πλοίου. Ἔπειτα ἐν τῇ γῇ μὲν ἀποθανόντος, ἐντιθεμένου δὲ ἐις τὸ πλοῖον, οὔτε ἐν τῇ γῇ σημεῖον οὔτε αἷμα ἐφάνη οὔτε ἐν τῷ πλοίῳ νύκτωρ μὲν ἀναιρεθέντος νύκτωρ δ' ἐντιθεμένου εἰς τὸ πλοῖον· καὶ μὴν πολλῷ πλεόν γε ἀγνοεῖν ἔστι νύκτωρ ἢ μεθ' ἡμέραν, ἐπ' ἀκτῆς ἢ κατὰ πόλιν· ἢ δοκεῖ ἂν ὑμῖν κ. τ. λ.

De cette façon, il en faut convenir, l'ordre logique est plus ou moins rétabli. “ Hérode n'a pas crié quand on l'assassinait; et pourtant on prétend qu'il a quitté le navire alors que l'équipage était encore éveillé. Ensuite, quoiqu'il soit mort sur le rivage et qu'on ait déposé son cadavre dans un navire, on n'a réussi nulle part à découvrir le moindre vestige de ce crime: et pourtant il est bien plus facile *d'agir avec imprudence* la nuit que le jour, sur le rivage qu'à l'intérieur d'une ville. „

Je dis qu'il y a dans cette constitution du texte un semblant de logique, mais c'est tout ce que je puis concéder. Car certes il m'est difficile d'imaginer pourquoi on serait plus exposé à agir avec imprudence sur un rivage désert qu'au centre d'une ville. C'est plutôt le contraire qui me paraît vraisemblable.

Je crois donc que nous devons considérer comme inefficace le remède proposé par Maetzner, car en résumé Maetzner attribue au verbe ἀγνοεῖν un sens qu'il n'a pas; il a recours à une transposition que rien ne justifie, et il n'aboutit, en fin de compte, qu'à un raisonnement tout au moins contestable.

A coup sûr l'ingénieux Dobree était bien plus près de la vérité en proposant l'explication suivante : d'après lui πλέον serait l'équivalent de χαλεπώτερον, et ἀγνοεῖν aurait le sens de *ne pas remarquer*. “ Et pourtant il est beaucoup plus difficile (πλέον γε) la nuit que le jour, sur le rivage qu'au sein d'une ville, de ne pas entendre (ἀγνοεῖν) les cris d'un mourant. „

La logique est ainsi satisfaite, mais peut-on, d'après les règles d'une saine exégèse, faire sortir cette idée du texte traditionnel? Je ne le crois pas : πλέον ne peut pas, d'après moi, signifier la même chose que χαλεπώτερον. Maetzner a donc eu raison de ne pas se contenter de l'explication de Dobree, bien que l'argumentation qu'il lui oppose me paraisse ridicule. Dobree avait fait cette réflexion pleine de bon sens : *per silentia noctis in deserto littore vel minimus exauditur strepitus.* Or voici ce que Maetzner lui objecte : *quod ne verum quidem est undarum strepitu vel clamores hominum obscurante.*

En lisant ces mots ou serait tenté de croire que Maetzner n'a jamais vu la mer; en tout cas il n'a aucune idée de la Méditerrannée, dont la surface est souvent polie comme une glace. Sans doute, elle est parfois agitée par la tempête, mais

Non semper imbres nubibus hispidos
Manant in agros, aut mare Caspium
Vexant inaequales procellae
Usque.

En vérité je suis surpris qu'un homme de la valeur de Spengel ait fait valoir également cet argument puéril contre la conjecture de Cobet dont il sera parlé tout à l'heure. " Il est dommage, dit ce savant (Rhein. Mus. XVII p. 178), qu'on ne comprenne pas trop bien comment au bord de la mer (au milieu du tumulte des flots) des cris soient plus faciles à percevoir qu'au centre d'une ville. „ Spengel songeait apparemment au jeune Démosthènes, s'exerçant à déclamer au bord de la mer orageuse, afin de s'habituer aux bruits confus de l'*agora*. Comme si la mer était sans cesse en courroux! Comme si les flots étaient toujours tumultueux! Ou bien Spengel voudra-t-il soutenir qu'il faut admettre dans l'occurence un temps orageux, à cause des mots ἐτύχομεν δὲ χειμῶνί τινι χρησάμενοι (§ 21), ou de ceux-ci τοῦ δὲ ὑετοῦ ἕνεκα ταῦτ' ἦν (§ 22)? Tout ce qu'on peut raisonnablement déduire de ces mots, c'est que précédemment le temps avait été mauvais et que pour ce motif on avait changé de navire, attendu que le premier n'était pas ponté. Mais conclure de cette circonstance à une tempête et à des flots agités, au moment où Hérode se rendait sur la terre ferme, ce serait évidemment

tomber dans un ridicule que je ne veux pas attribuer à Spengel. D'ailleurs on se trouvait à l'abri dans un port, où en tout cas le bruit de la mer est insignifiant.

L'ironie de Spengel porte donc complètement à faux. Ce n'est pas à dire que je me rallie à l'opinion de M. Cobet, qui s'exprime de la manière suivante dans ses *Novae lectiones*, pp. 7 et 8 : *Quod sententia loci postulat* ἐξάκουστον φθέγγεσθαι *nullo negotio e reliquiis depravatae scripturae exscalpi potuit. Vetus liber, unde deterrimi codices manarunt, hanc lectionem servabat :* ΠΛΕΟΝΓΕΓΩΝΕΙΝ; *librarius ubi* πλέον γε *dederat in* ΓΩΝΕΙΝ *haerens extudit Graecum vocabulum quodcumque et* ἀγνοεῖν *scripsit, quum* πλέον γεγωνεῖν ἔστι νύκτωρ ἢ μεθ' ἡμέραν *scribere debuisset.*

La conjecture de M. Cobet est certes fort ingénieuse, mais il en est une autre, beaucoup plus simple à mon sens, que j'avais depuis longtemps inscrite en marge de mon édition, et que je persiste à préférer à celle du célèbre critique hollandais. J'écris : καὶ μὴν πολλῷ πλέον γε ἀκούειν ἔστι νύκτωρ ἢ μεθ' ἡμέραν.

Comme ordinairement dans la forme cursive du κ̄, la barre perpendiculaire se prolonge au-dessous de la ligne, il est aisé de voir qu'il y a une grande ressemblance entre le κ̄ et le γ̄ des manuscrits. Comme en outre, pendant plusieurs siècles, on écrivait la diphthongne ου̅ en abréviation, rien n'était plus facile que de confondre ἀκούειν et ἀγνοεῖν.

J'espère que M. Cobet lui-même sera d'accord avec moi pour reconnaître que mon hypothèse, sans être moins rationnelle que la sienne, se rapproche d'avantage du texte des manuscrits, et mérite, à ce titre, de lui être préférée. „ D'ailleurs la suite de l'argumentation (καὶ μὴν ἐγρηγορότων φασὶν ἐκβῆναι τὸν ἄνδρα ἐκ τοῦ πλοίου) prouve clairement que l'idée *d'entendre* devait être exprimée dans la phrase précédente; or, cette idée est, à coup sûr, plus nettement mise en relief par ἀκούειν que par γεγωνεῖν.

Je n'ajoute plus qu'un mot : Aristote dans ses *Problèmes* (XI, 33) et Plutarque dans ses *Propos de table* (liv. VIII, 3) ont discuté la question suivante :

Διὰ τί εὐηχοώτερον ἡ νὺξ τῆς ἡμέρας ἐστίν ;

Ceci est peut-être de nature à faire réfléchir les critiques allemands.

Mai 1869. A. WAGENER.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

(2e ÉTUDE, *suite.*)

Voyelle O.

§ 46.

I. En POSITION (primitive ou romane), le son latin persiste, en règle générale : follis *fol*, mollis *mol*, montem *mont*, longus *long*, cornu *cor corne*, ossum *os*, ordeum *orge*, portus *port*, el(ee)mos(y)na almosna *aumosne*, pon(e)re *pondre*, com(i)tem *comte*, comp(u)tus *compte*, coph(i)nus *coffre*, Rhod(a)nus *Rhône*.

Il est dérogé à cette règle dans certaines conjonctures. Ainsi la vocalisation habituelle de *c* par *i* a converti *o* en *oi* (et de là en *ui*) dans cogn'tus *cointe**, octo *oit* huit*, noctem *noit* nuit*, coq(ue)re *coire* cuire*, noc(ĕ)re *noire* nuire*, cochlear *cuiller*, coxa *cuisse*. *Oi*, généralement transformé en *ui*, nous est resté dans longus *loing* loin* et dans *vois* voix* (de *vox*) (1). Un cas particulier est *puis* de *possum*.

Le suffixe *ius (eus), a, um*, par la réaction de l'élément *i* sur la voyelle tonique, a également produit la transition de *o* en *ui* (anc. *oi*) dans des cas comme *huis* (ostium), *huître* (ostrea), *puis* (postea), hostia *oiste**.

La vocalisation ordinaire de *l* par *u*, devant une autre consonne, est cause de la mutation *o* — *ou*, dans *fou mou cou*, formes doubles de *fol mol col*, dans solv(e)re mol(e)re *soudre* moudre*, poll(i)cem *pouce*, vol(u)tus *voûte* et sembl. Le même effet résulte de la résolution de *n* par *u* dans : constat *coûte*, monstro je *moustre**, cons(ue)re, *cousdre* coudre* (2).

Enfin l'on trouve *ou* dans *court* cour* (chortem), *tourne* (torno), *tourte* (torta).

---

(1) C'est à l'influence de l'élément *c* qu'il faut attribuer aussi la diphthongue *oi* de *connoistre* (cognoscere), changée plus tard en *ai*, d'où *connaître*.

(2) Cp. en syllabe atone *couvent* p. *convent*, et en grec μοῦσα p. μόνσα, λέγουσι p. λέγονσι λέγοντι.

§ 47.

II. Hors de position, la voyelle latine *o*, brève ou longue, ne résiste que devant les nasales *m* et *n*.

Corōna bŏnus dōnum non persōna sŏnus tonus ; font *couronne bon don non personne son ton;* nomen pomum quōmodo homo hominem : *nom pomme comme on homme.* Suffixe onem : leonem *lion,* ligationem *liaison.*

L'*o* s'est en outre conservé dans : *école* (schola), *étole* (stǫla), *idole* (idolum), *frivole* (frivolus), *or* (hora), *dos* (dosum p. dorsum), *sobre* (sobrius), *propre* (proprius), *sol* (solum), *vole* (volo), *mode* (modus) (¹), *note* (nota).

§ 48.

La représentation dominante de l'*o* bref ou long est eu (ou *œu,* devant *l* mouillé aussi *œi* ou *eui)* et ou.

1. eu. — *O long :* cotem *queux,* florem *fleur,* hora *heure,* mota *meute,* mobilis *meuble,* nepotem *neveu,* ploro *pleure,* illorum *leur,* solus *seul;* mores *mœurs,* nodus *nœud,* ovum *œuf.*

Suffixes : orem-*eur :* dolorem honorem *douleur honneur,* laborem *labeur* (²); exception : amourem *amour;* — atorem-*eeur* eur :* imperatorem *empereeur* empereur;* — osus-*eux :* gloriosus curiosus *glorieux curieux;* exception : zelosus *jaloux* (³).

O bref: bovem *bœuf,* coquus *queux,* comes *cuens** (⁴), cor *cœur,* focus jocus *feu jeu,* locus *leu* lieu,* moritur *meurt,* movet *meut,* volo *veul* veux,* mola *meule,* Mosa *Meuse,* novem *neuf,* novus *neuf,* Jovis *Jeu* (dans *jeu-di*), potest *peut,* chorus *chœur,* soror *sœur,* demoror *demeure,* opera *œuvre,* proba*

(¹) *Modus* a cependant aussi donné *mœuf.*

(²) *Labour* est dégagé du verbe *labourer.*

(³) Dans l'ancienne langue, *o* long faisait dans tous les cas ci-dessus tout aussi bien *ou* que *eu :* les exceptions *amour* et *jaloux* ne sont que des restes isolés de l'ancien usage.

(⁴) Les anciens représentaient notre son *eu* généralement par *ue;* cet usage s'est perpétué dans *cueillir orgueil.*

preuve, dol (radical de doleo) *deuil*, oculus *œil* ([1]), troculus* (p. torculus) *treuil*, scopulus *écueil* pŏpulus *peuple*. — Pour le suffixe *iolus* ou *eolus* = *eul*, *euil*, voy. § 9.

2 OU. Exemples : colo *coule*, voto doto *voue doue*, nodo *noue*, nos vos *nous vous*, robur *rouvre*, totus *tout*, rota *roue*, copula *couple*, sposus (p. sponsus) *époux*, Tolosa *Toulouse*.

Obs. 1. *Morum*, auj. *mûre*, faisoit autrefois *meure*.

Obs. 2. L'adv. *jus* vient du lat. *deosum* (p. *deorsum*), mais par l'intermédiaire d'une forme bas-latine très-ancienne *jusum*. Il rentre donc sous la règle énoncée au § 56.

§ 49.

En ce qui concerne les mots terminés par *ius (eus)*, *a*, *um*, nous remarquons, pour *o* (hors position) :

Par l'effet de l'attraction de l'*i*, 1. OI : historia gloria *histoire gloire*, dormitorium *dortoir*, eboreus *ivoire*, monius* *moine*, Antonius *Antoine*, idoneus *idoine**; testimonium *tesmoing** *témoin*; 2. UI : podium hodie modius *pui hui muid*, corium *cuir*, oleum *huile*, boja troja (= bo-ia tro-ia) *buie truie*.

Par l'effet de la mouillure 1. EUI : solium *seuil*, folium *feuille* 2. OUI : spolio dé-*pouille* 3. O : ciconia *cigogne* (anc. *cigoigne*).

Voyelle U.

§ 50.

I. EN POSITION, tant latine que romane, le son latin demeure, représenté par la double voyelle *ou*, à moins qu'il ne se trouve devant une nasale; dans ce dernier cas, il se change en *o*, et si la nasale est accompagnée d'une gutturale, aussi en *oi*. Exemples :

([1]) *Oculus* devenant *oc'lus* rentre au fond sous les cas de position; aussi une des anciennes formes est-elle *oil* (cp. noctem *noit**). (Le type *ab-oculus* a donné *aveugle*). — Au pluriel l'adjonction de l'*s* fait disparaître la mouillure, et par conséquent l'élément *i*; de là *oels oex* et orthographié par *eu, eux*, d'où, par diphthongaison, *ieux* ou *yeux*. La forme vfr. *ex, iex* mériterait un examen particulier dont je crois pouvoir me dispenser ici.

1. Ampulla *ampoule*, bucca *bouche*, bulla *boule*, cub'tus *coude*, cultrum *coutre*, culcita culc'ta *coute** (1), cursus *cours*, curvus *courbe*, diurnum *jour*, dub'to *doute*, dulcis *doux*, fulgur *foudre*, pulv'rem *poudre*, gluttus (forme secondaire de glutus, cp. gluttire) *glout** (d'où *glouton*), gutta *goutte*, furnus *four*, lur'dus *lourd*, luscus *louche*, musca *mouche*, pulla *poule*, pulsus *pouls*, russus *roux*, subtus *sous*, suffero *souffre*, sulphur *soufre*, surdus *sourd*, turba *tourbe*, turris *tour*, tussis *toux*, ultra *outre*, ursus *ours*, satullus* *saoul** *soûl*, utrem *outre*.

2. Columba *colombe*, cum(u)lo *comble*, de-unde* *dont*, fundus *fond* et *fonds*, grundis ou grundio *grogne gronde*, Burgundia verecundia *Bourgogne vergogne*, mundus *monde*, num'rus *nombre*, pum'cem *ponce*, rumpere *rompre*, summa *somme*, und'cim *onze*, unda *onde*, rotundus *reond** *rond*. —

Ungere pungere jungere *oindre poindre joindre*, punctum *point*, pugnus *poing*. Notez toutefois ungula *ongle*, unquam *onques**, juncus truncus *jonc* (2) *tronc*, qui, malgré la gutturale voisine, ont *o* et non pas *oi*.

3. Le suffixe *uculus* (qui dans la basse latinité s'est parfois substitué à *iculus* ainsi qu'à *unculus*), se contractant en *uc'lus*, présente un *u* en position; cet *u* devient ainsi régulièrement *ou* et il est suivi d'un *i*, en signe du mouillement de l'*l*, lequel mouillement est l'effet de la résolution du *c* (cp. ac'lus *ail*, ic'lus *eil*). Ex. genuculus genuc'lus *genouil** *genou* (voy. d'autres exemples, § 8). Acucula acuc'la, s'est francisé par *aiguille*; le dialecte picard cependant offre la forme normale *agouille*.

§ 51.

Exceptions : 1. On trouve *o* p. *ou* dans *flot* (fluctus), *mot* (muttum*), *noces* (nuptiae), *orme* (ulmus), et dans certains noms propres, comme Cadurci *Cahors*. L'ancienne langue se servait d'ailleurs tout aussi bien de *o* que de *ou*, partout où le dernier son a prévalu.

---

(1) De là *coute pointe** (gâté en *courte-pointe*) = culcita puncta. — La gutturale *c* après *l* en se vocalisant, a déterminé la forme moderne *cotte*, orthographié aussi *couette* (bissyll.).

(2) J'ai cependant rencontré *joing* dans un ancien trouvère.

2. *Aune* (mesure) ne vient pas directement du lat. *ulna*, mais, ainsi que l'ital. et prov. *alna*, du goth. *aleina;* il ne constitue donc pas une exception. — De même *fauve* (ital. *falbo*, prov. *falb*) ne répond pas au lat. *fulvus*, mais au mot allemand *falb*.

3. La vocalisation de *c* en *i* produit *ui* dans fructus *fruit*, buxus (buc-us) *buis*, lucta *luite** (auj. *lutte*), tructa *truite*, luc're *luire*, conduc're *conduire* (¹).

4. Enfin nous retrouvons la lettre latine avec sa valeur moderne, dans les mots suivants : Fustis *fût*, justus *juste*, rusticus *rustre*, nullus *nul*, purgo *purge*, urna *urne*, de-usque dusque* *jusque;* et en position romane, dans hum'lis *humble*, jud'cem *juge*, pul'cem *puce* et dans le suffixe ud'nem = *ume* (consuetudinem *coutume*, amaritudinem *amertume*). — Nous joindrons ici encore burrus *bure* (vfr. aussi *buire*), et butyrum but'rum *burre** *bure** *buire**, devenu *beurre*.

§ 52.

II. Hors position. A. *U* long latin (prononcé *ou*) devient *u* (²). Exemples :

Bruma *brume*, brutus *brut*, confusus *confus*, crudus nudus *cru nu;* cupa *cuve* (³), culus *cul*, durus murus purus *dur mur pur*, flumen *flun**, gluten *glu*, jus *jus*, luna *lune*, maturus *meür** *mûr*, securus *seür sûr*, mula *mule*, mutus *mut**, nubes *nue*, pluma *plume*, jejunus *jeün** (d'où *jeun*), putidus *put**, scutum *écu*, sudo *sue*, susum (p. sursum) *sus*, unus *un*, usus *us* (⁴). — Suffixes : umen : legumen *légume* (vfr. *leün*); — ura : natura *nature*, figura *figure*; — utem : salutem virtutem *salu** *salut*, *vertu;* — utus : acutus *aigu*, minutus *menu*, canutus* *chenu*.

Dans les noms de villes en *unum* la règle est observée dans

(¹) Notez toutefois, comme contraires à l'analogie, l'ancienne préposition *jouste** = juxta (d'où *joûter, ajouter*), et *flot* de fluctus.

(²) *U* latin se rapporte à *u* français, comme *o* à *eu*.

(³) La forme *coupe* accuse pour type la forme concurrente latine *cuppa*.

(⁴) Le subst. *pertuis* ne vient pas directement de *pertusus*, mais il est dégagé du verbe vfr. *pertuisier* = pertusiare* (cp. le verbe *menuiser* de minutiare*, dérivé de minutus).

les uns, comme *Autun* (Augustodunum), *Embrun* (Eburodunum), *Melun* (Melodunum), *Verdun* (Verodunum), négligée dans d'autres, comme *Sion* (Sedunum), *Lyon* (Lugdunum), *Laon* (Laudunum).

§ 53.

B. U bref se retrouve sous les formes diverses suivantes :

1) OU : Cubo *couve*, jugum *joug*, lupus *loup*, ubi *où*.

2) EU : Gula *gueule* (vfr. *gole*), juvenis *jeune* (vfr. aussi *jouene, jone*), colubra *couleuvre*.

3) OI : Nucem crucem *noix croix* (¹).

4) UI : Cuprum *cuivre* (vfr. *quoevre coivre*) (²).

5) U : Rudis *rude*, ducem *duc*, supra *sur* (vfr. aussi *sore seure sour sor*), gruem *grue*.

§ 54.

Le suffixe *ius (eus)* renvoyant son *i* sur l'*u* du radical transforme celui-ci en *ui* ou *oi*. Exemples : junius *juin*, fugio *fuis*, pluvia *pluie*, puteus *puits ;* angustia *angoisse*, bustia* *boîte*, cuphia* *coiffe*, Curia *Coire*, cuneus *coing** *coin* (³). Fluvius fait *fleuve* (le vfr. avait aussi *pleuve* de pluvia). L'élément *i* du suffixe se consonnifiant, il en résulte position, et culeus = culjus fait *couille* (§ 50. 1), diluvium = diluvjum fait *déluge* (§ 51. 4). — Buteo, en bas-latin *busio*, a donné *buse*.

Voyelle Y.

§ 55.

La voyelle *y* des mots latins, comme le υ des mots grecs,

(¹) Je crois cependant que les formes françaises, dont l'*x* ou *s* appartenait dans l'ancienne langue aussi bien au cas-régime du singulier qu'au cas-sujet, découlent du nominatif *nux crux* et rentrent sous les cas de position (§ 50. 2).

(²) On peut aussi admettre pour la forme *cuivre* un type adjectival *cupreum* (cp. *ivoire* de *eboreus*).

(³) Cp. en syllabe atone : fusionem *foison*, unionem *oignon*. — Dans augúrium, prov. *agur*, vfr. *eür*, d'où *eur heur*, la diphthongaison de l'*u* ne s'est pas produite.

qui ont passé dans l'ancien fonds français, s'y reproduit sous la forme et avec la valeur d'un *i*, d'après le précédent du latin lui-même (cp. lacryma lacrima, inclytus inclitus, tyrannus tirannus). Donc : lyra *lire*, myrrhe *mirre*, myrtus *mirte*, tympanum *timbre*. L'orthographe moderne a repris dans la plupart de ces mots le signe primordial par respect pour leur origine et écrit *lyre*, *myrrhe*, *myrte*. En somme, *y* latin est traité comme *i* : de là myxa = micsa ou misca, fr. *mèche*. Le bas latin, comme le latin classique lui-même ([1]), d'autre part, a rendu le υ des mots grecs qu'il a empruntés, par *u* : de là *bursa* (βύρση), *crupta* (κρύπτη), tumba (τύμβη), qui ont été francisés régulièrement par *bourse*, *grotte* (vfr. *croute*), *tombe*. Notez encore : thyrsus, ital. *torso* (fr. *torse*, vfr. *tros*). — Une trace du son grec se trouve dans le mot *jujube* de ζίζυφον.

Diphthongues latines.

AE.

§ 56.

La diphthongue latine *ae* était, comme on sait, un affaiblissement de *ai* (on a d'abord écrit *quai Aimilius aiquos* p. *quae Aemilius aequos*), puis elle s'est fondue en un son simple = ē, qui a fini par l'emporter dans la langue populaire. Au point de vue de la romanisation, il n'y a donc plus lieu à distinguer entre *ae* et *ē*; les règles qui régissent l'un s'appliquent également à l'autre. Donc : Quaer're *querre*, praestus* *prêt*, balaena *baleine*, praeda *proie*, blaesus *blois*.

L'*e* est diphthongué dans le vfr. *liet** *lié* de *laetus*, *quiert* de *quaerit*, et *siècle* de *saec'lum* ([2]).

([1]) Comp. πύργος burgus, κύβος cubus, κύμινον cuminum.

([2]) *Judaeus*, par *Judēus ju-ēus*, et sur un thême *jueu*, d'où (l'*u* final étant consonnifié en *f*) *juëf*, a donné *juïf* d'où *juif*. — *Hebraeus*, *Hebrēus*, thème *hebreu*, a donné *ébrieu** *hébreu*; cp. Deus *Deu Dieu*. — *Grec* de *graecus* est un mot savant ; la vieille langue avait *grieu*, que je ne m'explique que par un thème *grecu* et, par chute de la médiale, *greû*. Cp. *caecus*, vfr. *cieu*. Dans tous ces cas, auxquels on peut ajouter Matthaeus *Mathieu*, il y a synérèse de *e-u* en *eu*.

OE.

§ 57.

Ainsi que *ae* représentait *ai*, et s'est affaissé en *e*, la diphthongue *oe* représentait *oi* (grec οι) et s'est, dans le cours du temps, également dégradé en ē. Il est résulté de cette équivalence de *oe* avec *e*, déjà dans l'orthographe des Latins, une confusion constante entre *ae* et *oe*, et l'on écrivait pour *coelum coena poena* (qui est la bonne orthographe étymologique) tout aussi bien *caelum caena paena*. Sur le sol gaulois, par conséquent, on ne distinguait plus *ae* de *oe*, ni l'un et l'autre de *e*. De là *cel* ciel* (coelum), *cène* (coena), *fein* fain* foin* (foenum), *peine poine** (poena), *femme* (foem'na).

AU.

§ 58.

La permutation, chez les Latins, de la diphthongue *au* (= a - ou) avec *o* long (causa-cosa, claudo-clodo), est trop connue de mes lecteurs pour y insister. Le génie français, perpétuant la langue rustique, l'a élevée en principe. Le son naturel de *au* a donc disparu et a été remplacé par *o* ou *ou*. Les lettres qui le figuraient ont survécu comme un signe graphique d'origine, soit dans des mots savants et modernes tels que *fraude*, *rauque*, soit dans des mots romans où le deuxième élément de la combinaison est l'effet de la vocalisation d'un *l* (alba *aube*, altus *aut* haut*, cal'dus *chaud*) ou d'un *p* ou *b* (stab'lis *estaulé**, diab'lus *diaule**, *saurai* de *sapere*, *aurai* de *habere*) (¹).

(¹) Dans ces mots romans on est autorisé à prêter à la combinaison *au*, pour ce qui concerne l'époque reculée de la langue, une valeur diphthongale réelle; plusieurs dialectes donnent encore à *au* le son double *a-o*. M. Diez rappelle à ce sujet, entre autres, le wallon *fraw* (fraude) *clâ* ou *clâü* (clou). C'est ce caractère primordial qui a fait conserver le signe *au* en dépit de sa valeur nouvelle; et encore *paraule** (parab'la) *taule** (tab'la) ont ils fini par s'orthographier *parole tôle*. — Le latin *fábrica* a de la même manière donné *forge*, par un intermédiaire *faurge*, que, cependant, je n'ai pas encore rencontré dans les textes.

Exemples : aurum *or*, ausus *os** (hardi), alauda *aloe* aloue** (d'où *alouette*), aura *ore** (d'où *orage*), aut *ou*, causa *chose* et *cause* (forme savante), cauda *coe* coue* queue*, gabata gab'ta gauta *joue*, lauda *loe* loue*, pauso *pose*, restauro *restore**, taurus *tor*, thesaurus *trésor*, Paulus *Pol**, caulis *chol* chou*, claudere *clore*, paup'rem *poure* povre** (puis *pauvre*), haustare *oster* ôter*, paucus *pau* pou* po* poi* peu*.

La combinaison *av*, devenant finale, subit la vocalisation de *v* en *u*, et se change ainsi en *au* et de là en *ou*. Ainsi : clavus clav *clau* clou**, Andegav-um *Anjou*, Pictavum *Poitou*.

La mutation *au* en *oi* se produit naturellement dans quelques cas sous l'influence soit de la terminaison *ius :* gaudium *joie*, audio *oi**, nausea *noise*, Sabaudia *Savoie*, ou de la gutturale finale du radical : auca* (contr. de ávĭca) *oie* (vfr. *oe oue*), paucus vfr. *poi*. Notez encore : claustrum *cloître* (vfr. aussi *clostre*), abaubor *aboie*.

EU.

§ 59.

Des quelques mots latins usuels qui possédaient cette diphthongue, aucun n'a passé au français (*neutre* est un mot savant). Dans quelques noms propres de provenance grecque, tels que *Europe*, *eunuque*, elle s'est conservée [1], mais avec une valeur modifiée. Le son rendu par le double signe français *eu* était inconnu aux Latins ; il correspond à celui que les Allemands rendent par *ö* et qui, pour eux, est un *o* troublé (son intermédiaire entre *e* et *o*).

Le mot gaulois *leuca*, par la transposition *lecva*, a donné en esp. et prov. *legua*, d'où se dégagent les formes françaises *liue* lieue*. — Rheuma (= grec ῥεῦμα écoulement), a fait *rhume*.

UI.

§ 60.

La dipthongne *ui* (= oui) n'existait en latin, si l'on fait

---

[1] Il faut excepter les cas où l'élément υ de ευ s'est consonnifié en *v*, comme dans εὐαγγέλιον *évangile*, Εὐάρεστος *Evariste*.

abstraction des terminaisons nominales ou verbales, que dans les pronoms *cui* et *huic*. Le premier s'était transmis à la vieille langue comme cas-régime de *qui*; mais la distinction entre *qui* et *cui* était-elle plus qu'orthographique (comme elle l'est en italien entre *chi* et *cui*)? C'est à éclaircir encore. Quant à *huic*, quelques-uns ([1]) en reconnaissent encore la trace dans *lui*, qu'ils expliquent par la composition *ill-huic* (*celui* = ecc'illuic, *cestui** = ecc'istuic). En tout cas notre diphthongue française *ui* ne répond plus, comme chez les Latins, à *oui*, mais a *uï*. Nous l'avons vue se produire, par diverses causes, d'un *o* ou *u* primitif (voy. les §§ 46, 49, 51 et 54); nous mentionnons encore ici comme une de ces causes, la synérèse des deux voyelles *u* et *i* ([2]), comme dans fuï fuïssem *fui** *fuisse** (auj. *fus fusse*), circuïtus *circuit*, fugio *fuis*, et sembl.

Aug. Scheler.



([1]) Ainsi Diez (Gramm. II, p. 76), qui préfère cette manière de voir à celle d'après laquelle *lui* se rapporterait à un thème *illiu* (du génitif *illius*), renversé en *illui*. Delius (Jahrbuch für rom. Literatur IX, p. 98) ramène *lui* à la composition *illu(m)-hic* (litt. celui-ci), d'où d'abord *illuic*, puis par aphérèse et apocope *lui*. Nous ne discuterons pas ici cette question étymologique.

([2]) Synérèse analogue à celle de *aï* en *ai* (trahimen *traïn traiu*), de *eï* en *ei* (regina *reïne reine*).

DES COMPOSÉS GRECS A DEUX RADICAUX, L'UN NOMINAL, L'AUTRE VERBAL.

Seconde partie.

Classification et signification de ces composés.

1. Les rapports différents que soutiennent entre'elles les parties constitutives de ces composés, permettent de les ranger en trois classes distinctes : composés de dépendance, composés déterminatifs et composés attributifs.

2. *I. Composés de dépendance.*

Dans les composés de cette classe la partie nominale dépend de la partie verbale :

A. Comme régime direct.

a, d'un verbe actif ou déponent-actif. Ex. :

Σιτοδόκος, R. σῖτος, δέχομαι ; qui reçoit les vivres.

b, d'un verbe neutre employé activement. Ex. :

Μυροσταγής, R. μύρον, στάζω ; qui distille des parfums.

B. Comme régime d'un verbe neutre. Ex. :

Ζηλομανής, R. ζῆλος, μαίνομαι ; qui est furieux de jalousie.

C. Comme complément d'un verbe passif. Ex :

Ἡφαιστότευκτος, R. Ἥφαιστος, τεύχομαι ; fabriqué par Vulcain.

3. Comme complément indirect, la partie nominale du composé tient lieu des cas auxquels on met en grec les noms qui désignent :

a, la partie. Ex. :

Τενοντότρωτος, R. τένων, τιτρώσκω ; blessé au tendon.

b, la matière. Ex. :

Ἰόδετος, R. ἴον, δέομαι ; qui a été tressé avec des violettes.

c, la manière. Ex. :

Μεριμνοφροντιστής, R. μέριμνα, φροντίζω ; qui scrute avec un empressement soucieux.

d, l'origine. Ex. :

Πηλόγονος, R. πῆλος,.... né de la terre.

e, le temps :

Ἡμεροδρόμος, R. ἡμέρα, τρέχω; qui court pendant le jour.

f, l'instrument :

Μυλοεργής, R. μύλος, ῥέζω; broyé sous la meule.

g, la cause :

Χειμοθνής, R. χεῖμα, θνήσκω ; mort de froid.

h, le lieu :

Μηρορραφής, R. μηρός, ῥάπτω ; cousu dans la cuisse.

4. Dans les exemples suivants la partie nominale tient plus particulièrement lieu du génitif et du datif : les verbes auxquels appartiennent les différentes parties verbales gouvernant spécialement l'un ou l'autre de ces cas.

Génitif :

Ποντομέδος, R. πόντος, μέδω; qui règne sur mer.

Datif :

Βιόχρηστος , R. Βίος, χράω ; qui est utile à la vie.

5. Les exemples précédents, choisis particulièrement au point de vue de l'emploi des cas en grec, démontrent :

1° Que les composés dont il s'agit sont, sous le rapport du sens qu'ils expriment, ceux-ci actifs, ceux-là passifs, d'autres neutres ;

2° Que ni la forme ni la nature de la partie verbale du composé n'influe absolument sur le sens de ce dernier : semblable influence paraît exister, mais elle est fortuite.

6. Quelques-uns de ces composés sont employés indifféremment dans le sens actif et dans le sens passif :

Καλαμόφθογγος, R. κάλαμος, φθέγγομαι ; qui joue ou qui est joué sur le chalumeau.

Ὑδρόχυτος, R.... χέω; qui verse de l'eau ou qui est arrosé d'eau.

7. Dans un nombre *fort restreint* de composés c'est l'accent même qui sert à en distinguer les diverses acceptions :

Θεογόνος, acte qui engendre un dieu;

Θεόγονος, pass. qui est engendré par un dieu.

Ἱπποδρόμος, coureur à cheval, courrier.

Ἱππόδρομος, *lieu où* se font les courses de chevaux.

8. Cette distinction des sens d'un composé cesse dès que la quantité de la partie verbale s'y oppose :

Χειροδαΐκτος, R. χεῖρ, δαΐζω; qui est déchiré avec la main et non pas : qui déchire avec la main.

II. *Composés déterminatifs.*

Dans les composés de cette classe la partie nominale est elle-même qualifiée par la partie verbale à l'instar d'un adjectif; ils expriment une idée complète :

Πεζομάχος, R. πέζος, μάχομαι ; piéton combattant, fantassin.

III. *Composés attributifs.*

Cette troisième classe de composés comprend ceux dont la partie verbale a perdu sa signification propre et ne sert plus qu'à titre de suffixe. Tels sont, en général, les composés terminés en " γονος , γενής, φυής, etc. „

C'est ainsi que " γένος ἀρσενογενές „ dans Eschyle (suppl. 786) revient à γένος ἄρσεν ; et τί νέορτον à τί νέον dans Sophocle (Oed. Col. 1503). Théocrite a dit de même ἀγχίποροι ναῖον pour ἄγχι ναῖον.

La valeur de ces parties verbales est celle des suffixes allemands ou flamands " bar, haft, lich, saur, et d'autres. „

Revue synthétique.

L'examen des deux espèces de composés à radicaux verbaux et nominaux permet d'en tirer les conclusions générales suivantes :

1. Les composés dans lesquels la partie verbale précède la partie nominale ont le plus souvent un sens actif;
2. Dans le cas contraire, les composés sont employés bien plus souvent passivement que dans un sens actif ou neutre;
3. Il n'y a que très peu de composés de l'une et l'autre catégorie dont les parties constitutives puissent, sans que le sens de tout le mot change, occuper indifféremment la première ou la seconde place.

Jules Meyer.

ANALYSES & COMPTES RENDUS.

COURS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE, *destiné particulièrement aux élèves des écoles normales primaires et des sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur, par* F. COLLARD, *professeur à l'école normale de l'État, à Nivelles*. SYNTAXE. Mons, H. Manceau, imprimeur-libraire, 1867. Un vol. in-8° de pp. 752.

Même ouvrage abrégé, à l'usage des établissements d'instruction moyenne. Un vol. in-8° de pp. 400.

La grammaire que nous annonçons n'est pas destinée à devenir un livre élémentaire proprement dit. La simplicité et la concision n'en sont pas les caractères distinctifs. Ce n'est pas non plus un livre comme l'avait conçu Girault-Duvivier et dans lequel on se borne à mettre en parallèle l'avis des grands maîtres sur les questions controversées. L'auteur n'a pas voulu faire simplement une compilation, mais un tout homogène dans lequel les lexicographes et les grammairiens n'apparaissent que comme preuves ou comme exceptions, acceptables ou condamnables.

C'est un cours supérieur de grammaire, qui sera, sans aucun doute, d'une très grande utilité, non seulement aux personnes qui enseignent la grammaire, mais aussi à celles qui veulent étendre et approfondir par elles-mêmes leurs études grammaticales. Cependant, comme l'indique le titre, il est tout spécialement destiné aux élèves des écoles normales primaires et aux régents des écoles moyennes. Ce n'est qu'une partie du cours de français donné à l'école normale de Nivelles. Ce cours d'après le programme du gouvernement est extrêmement vaste, puisqu'il comprend « l'analyse syntaxique, la construction, les gallicismes, la ponctuation, l'orthographe usuelle, la lexicologie, la lexigraphie, la syntaxe et des remarques détachées ayant trait à cette dernière. »

M. Collard, dans son introduction, a très bien exposé quelles ont été ses vues, en composant cet ouvrage, et nous ne pouvons mieux faire que de les résumer brièvement.

L'auteur s'est décidé à publier son cours de grammaire, d'abord pour mettre fin aux interminables dictées qu'il est obligé de faire à ses élèves; ensuite pour que ceux-ci puissent conserver la reproduction vivante du procédé qu'emploie leur professeur dans l'enseignement et s'y conforment, quand ils seront à la tête d'une école primaire. Ce

n'est donc ni la question d'argent, ni l'ambition, mais le désir d'être utile qui l'a engagé à faire violence à sa modestie habituelle.

Il commence par la *syntaxe*, la seule partie de son cours qui soit achevée, et il y consacre 750 pages. On le voit c'est un ouvrage de longue haleine. S'il donne tant de pages à la syntaxe, c'est qu'il lui attribue une étendue, qu'on ne lui a jamais reconnue. Elle devrait si cela était possible, résoudre toutes les difficultés; il faudrait donc, non seulement avoir recueilli tous les faits particuliers qui se trouvent dans les grands écrivains, mais encore prévoir tous les cas qui peuvent se présenter. En attendant, il croit que le grammairien n'a plus aujourd'hui qu'à contrôler toutes les règles qu'on a déduites des faits et qu'on trouve dans les grammaires publiées jusqu'à présent, à y apporter les modifications et les améliorations que lui suggèrent ses études, ou que réclament de nouveaux exemples. Si nous comprenons M. Collard, il ne prétend pas examiner tous les cas qui peuvent se présenter dans les auteurs modernes. A ce point de vue, il y aurait lieu de faire la grammaire particulière de chaque auteur, tellement les écrivains usent et abusent du droit qu'il leur concède " de trouver des moyens neufs de s'exprimer, de se permettre des hardiesses qui ajoutent à la clarté, à la précision, à l'harmonie, à l'élégance, à l'énergie du discours. „ Une grammaire en effet ne peut concerner qu'une langue faite; or la langue se fait tous les jours, et il y aurait folie pour la grammaire de courir à perte d'haleine derrière les auteurs actuels, pour ramasser ce qu'ils laissent tomber avec intention ou par mégarde. Aussi, sauf deux ou trois fois, il ne paraît pas s'être départi de ces principes.

M. Collard pense qu'il faut enseigner à l'école normale la grammaire d'une manière approfondie pour mettre les élèves à même de compléter et de perfectionner par eux-mêmes ce que le professeur n'aura fait qu'ébaucher. Nous sommes également de cet avis, pourvu toutefois qu'on reste dans les bornes. Il a donc tenu " à rapporter très souvent les opinions divergentes des auteurs les plus estimés pour rendre ses élèves capables de juger de la grammaire envisagée comme art ou comme science, et pour leur faire acquérir des connaissances qui ne soient pas ébranlées par une simple objection. „ Ce but, on ne peut le nier, est très élevé, mais nous n'oserions affirmer qu'on puisse l'atteindre, du moins dans les conditions actuelles et avec les élèves qui fréquentent les écoles normales.

Voyons maintenant quelle est sa méthode.

Toujours il cherche à faire reposer les règles sur la pensée qu'on veut exprimer plutôt que sur les mots considérés plus ou moins matériellement, ou à les mettre plus en rapport avec l'analyse de la phrase et par conséquent avec celle de la pensée. C'est ainsi qu'il cherche à déterminer la variabilité ou l'invariabilité des mots *tout, quelque, même, cher, droit* etc., " non par la nature des mots qu'ils accompagnent et par

la place qu'ils occupent relativement à ceux-ci, mais bien par la propre nature de ces mots eux-mêmes qu'il reconnaît par l'idée qu'ils expriment ou par la fonction qu'ils remplissent dans le discours. „ C'est ainsi encore, que pour la théorie des temps du subjonctif, “ il ne s'appuie pas uniquement sur le verbe de la proposition principale, mais bien sur la manière dont on envisage, sous le rapport de la durée, l'action à exprimer par le subjonctif. „ Aussi les quatre règles qu'il donne sont-elles très-claires et d'une application facile.

Ce qui précède est admissible ; ce qui suit l'est moins.

Il croit que pour donner aux jeunes-gens une instruction solide, il faut leur faire rendre compte de toutes les règles de la syntaxe. Or, comme il le reconnaît, “ parmi ces règles les unes s'expliquent d'elles-mêmes ; les autres sont arbitraires ; les autres, ce sont les plus nombreuses, peuvent être plus ou moins bien raisonnées. „ Il a donc cherché la raison sur laquelle reposent ces dernières règles. “ Quelquefois, à défaut d'une raison convaincante, il en a allégué une seulement plausible, ou il a cherché à faire sentir que quelque chose est, plutôt qu'à le démontrer. „ Il croit que de temps en temps il faut s'adresser au sentiment des jeunes gens et le prendre pour juge. D'ailleurs “ les jeunes gens auront presque toujours à justifier les écrivains classiques, et non à les blâmer de s'être éloignés des règles ordinaires de la construction et de la syntaxe. *Parce que il est quelquefois très-difficile de concilier les règles de la grammaire avec celles du style* (?). „

La marche qu'il suit dans l'exposition des règles est cependant excellente : ce n'est d'ailleurs que la méthode euristique mise en pratique et tant soit peu modifiée. Voici comment il procède le plus souvent. Il donne deu ou trois exemples, qui sont l'application de la règle à trouver. Il attire l'attention sur ces exemples, les compare, cherche la raison de la différence qu'on y découvre et amène en quelque sorte le lecteur à formuler la règle. Quelquefois l'inverse à lieu, et même il arrive que les deux procédés sont réunis. Convaincu que la théorie sans la pratique ne peut produire aucun bon résultat, il a intercalé dans son ouvrage un très grand nombre d'exercices, tantôt sur une règle, tantôt sur deux ou trois règles. Puis il en fait une récapitulation à la fin de chaque section et de chaque chapitre.

Il est facile de comprendre combien il l'emporte sur ses devanciers. “ L'usage est la manière ordinaire et constante d'écrire des bons auteurs et non les expressions et les tournures que l'on remontre rarement dans leurs ouvrages. „ Lorsqu'il a trouvé que “ des faits particuliers sont assez nombreux, il en a déduit une exception à la règle générale. Sinon il en a fait l'objet de simples remarques qu'il a placées après la règle ou l'exception à laquelle elles se rapportent. „ Ces exceptions et ces remarques peuvent nuire cependant à l'unité et à la clarté de l'exposition. Mais n'anticipons pas ; pour le moment nous analysons, la critique viendra après. Si les grammairiens ou les lexicographes lui

signalent un point de vue particulier, ou s'ils ne sont pas d'accord avec lui, il cite loyalement leurs opinions, les discute parfois et presque toujours laisse le lecteur libre de tirer la conclusion qu'il lui plaira de tirer. Ceci suppose des lecteurs instruits, et déjà au courant des règles du bon langage.

Il est certaines parties de la syntaxe auxquelles il a donné un très-grand développement " parce qu'il lui a paru que sans cela les règles en seraient trop générales ou trop abstraites, pour être parfaitement comprises des jeunes gens. „ Sa méthode est donc toujours lente, mais il espère produire de meilleurs fruits; de sorte que s'il s'est permis des longueurs, et c'est un aveu qu'il fait, c'est qu'il a voulu présenter sa pensée sous différentes formes. Il attire tout particulièrement l'attention, et il a raison, sur la manière dont il a traité " l'emploi du nombre pour les substantifs compléments d'une préposition, l'emploi de *son, sa ses, leur, leurs* après *chacun* précédé d'un pluriel. „ Pour nous, nous approuvons également la syntaxe des pronoms personnels, de l'accord du verbe avec le sujet, de l'emploi des auxiliaires, et surtout la théorie du mode subjonctif. Nous croyons pas contre qu'il surfait le mérite des chapitres traitant de l'article, ou du nombre du verbe être, accompagné de *ce*. On peut dire qu'en général on rencontre partout du neuf et du bon.

En résumé l'idée de M. Collard était bonne, et s'il n'a pas réussi complètement, il a du moins fait preuve d'un sens grammatical très-développé et a porté la clarté dans beaucoup de règles restées obscures jusqu'à présent. Aussi à notre avis, sa *syntaxe* est de beaucoup le meilleur ouvrage grammatical qui ait paru en Belgique, et il est appelé à rendre de grands services à ceux qui sont chargés d'enseigner le français.

Cela met singulièrement à l'aise la critique pour aborder ce qu'il y a de plus difficile dans sa tâche. Nous dirons d'abord quelques mots de la forme. Il est difficile d'appliquer ici la maxime *la fin justifie les moyens*, et l'on ne peut que blâmer les longueurs que s'est permises l'auteur. Pourquoi présenter la même pensée sous différentes formes? pourquoi apporter différentes raisons? Une seule doit suffire, et c'est la bonne, toutes les autres loin d'y ajouter quelque chose, ne font souvent que l'affaiblir, et embrouillent nécessairement l'élève. Un exemple : " *Ce* qui m'attache le plus à la vie *ce sont* mes enfants. „ Le pluriel *sont* après *ce* est ainsi expliqué : " On met alors le verbe être au pluriel ou au singulier sans tenir compte du rapport que le sujet *ce* a avec un substantif pluriel ou singulier ; on emploie, par habitude, ou par attraction, le verbe au nombre qu'on lui donne ordinairement, par raison, quand il est suivi de telle ou telle expression. Le nombre du verbe *peut aussi se justifier quelquefois par l'inversion:* Mes enfants sont ce qui m'attache le plus à la vie (§ 751). „ La dernière raison est la seule bonne, et il fallait se contenter de celle-là.

Les règles n'ont pas la netteté et la précision qu'on est en droit d'exiger; quelquefois elles sont trop générales, quelquefois trop res-

treintes, voyez plutôt. Nous en prenons quelques-unes au hasard.

— § 241. " En résumé l'adjectif qualificatif *placé au commencement d'une phrase*, doit se rapporter d'une manière claire et précise, soit à un mot exprimé, soit à un mot qui n'est que dans l'esprit. „ Et quand l'adjectif n'est pas au commencement de la phrase?

— § 257. " La règle de l'accord de l'adjectif avec le substantif, a pour but de répandre plus de clarté et de variété dans le discours. „ *Clarté*, oui, mais *variété?* Y aurait-il moins de *variété* si l'on pouvait dire : *les bel chevaux, l'homme brutaux?*

— § 268. " *Ainsi que*, peut marquer non la comparaison mais l'addition, et alors le verbe se met au pluriel, mais comme cet accord se rencontre très-rarement dans les bons écrivains, nous ne devons pas le prendre pour modèle. „ — Que veut dire cela? qu'il faut mettre le singulier, même quand on marque l'addition?

— § 278. " Remarquons qu'il faut dire nécessairement : Cette dame a l'air *bon*, et elle est méchante, car c'est l'air qui est bon, et non la dame, puisqu'on affirme qu'elle est méchante. „ *Nécessairement?* Ne pourrait-on dire : Elle *parait* bonne, et elle est méchante, elle a l'air parisienne et elle est brugeoise?

— § 473. " *Nous* s'emploie quelquefois pour *je* ou *moi* et *vous* pour *tu;* étant alors du singulier, ils veulent au même nombre, les noms, les adjectifs, et les participes, auxquels ils ont rapport. „ Et que fait-on du verbe et de l'adjectif possessif? DE CHEVALLET cite " vous *êtes* bon, vous méritez d'être aimé de *vos* serviteurs. „

Sautons cent feuillets.

— § 1145. " Remarquons que dans la phrase : " La personne que j'ai entendue chanter „, l'infinitif n'est ni *sujet*, ni *attribut*, ni *complément;* il marque l'action que l'on attribue à l'être désigné par le complément attributif direct. „ Mais enfin il doit remplir une fonction dans la phrase! Dans ce qui suit l'exemple contredit la règle.

" *Quelqu'un*, dit-on (§ 619) fait au pluriel *quelques-uns;* mais à ce nombre, il doit toujours être sujet; tandis qu'au singulier, *il peut remplir une fonction quelconque.* Ainsi l'on ne peut dire : *quelqu'une* m'a dit. „ Pourquoi pas, puisqu'au singulier il peut remplir une fonction quelconque? On pourrait faire une même observation sur les § 1693-94.

La règle suivante renferme une naïveté. On vient de dire que le participe entre deux *que* est invariable, et l'on ajoute " qu'il devrait varier cependant si au lieu d'être immédiatement suivi d'un *que* il l'était de *qui* (§ 1172)! „ Mais alors serait-il encore entre deux *que?*

Ces erreurs dues à la distraction sont assez rares. En voici cependant encore quelques-unes. Le § 167 a pour en-tête : " Complément de l'article devant les substantifs compléments d'un collectif ou d'un adverbe de quantité. „

Au § 289. On fait dire à l'Académie : " *Une demie* „ pour " *une demi.* „

D'après le § 741, Regnard aurait écrit :

... Je suis une bourgeoise
Qui *sait me* mesurer...

Au § 1013, on attribue à Corneille un vers de 11 syllabes :

" Crois-tu que je sois insensible à l'outrage?

Enfin au § 1546, on attribue à La Fontaine " qu'y a-t-il de meilleur que la langue? qu'y a-t-il de *pire?* „ tandis que le fabuliste a écrit... " disant que la langue est la *pire* chose. „

Peut-être faut-il mettre aussi sur le compte de la distraction la contradiction suivante. Au § 523 à propos de la phrase : C'est un procès qu'on a cru qu'on perdrait ; c'est une entreprise que je ne puis croire qui réussisse. On dit que " les *que* et les *qui* ainsi employés en cascades donnent lieu à une construction de mauvais goût, ou qui ne permet pas de bien saisir le sens total de la phrase. „ F. Génin s'était contenté de dire : " Ce gallicisme n'est pas élégant, mais il a été employé par de bons écrivains. La délicatesse raffinée des modernes l'a proscrit. „ Cependant, oubliant bientôt l'arrêt sévère qu'il a prononcé, M. Collard (§ 1154) donne sans les blâmer les phrases suivantes qui sont tout à fait analogues :

" Les personnes *que* l'on a cru *que* la chute du plafond avait grièvement blessées n'ont reçu etc. „

" Il se dit de ce *qu'*on suppose *qui* arrivera (Ac). „

" Sur les éloges *que* l'envie
Doit avouer *qui* vous sont dus (L. F.) „

et au § 1172 voilà les malheurs *que* j'ai prévus *qui* vous arriveraient. " Les inconvéniens *que* j'ai soupçonnés *qui* surviendraient. „ — " Voilà les cadeaux *que* j'ai prévu *que* votre oncle vous feraient. — Voilà les personnes *que* j'ai vus *qui* arrivaient. „

Or en quoi ces phrases sont-elles moins de mauvais goût que les premières? C'est ce *que* nous demanderons surtout pour celles-ci : " La lettre *qu'*il nous a informés *que* vous lui avez écrite. Les juges *que* vous avez convaincus *que* j'étais innocent (§ 1171)? Ces tournures ne sont-elles pas proscrites par l'usage? Et suffirait-il de l'avis d'Édouard Braconnier (Écho des Écoles primaires, II, 239), pour les faire accepter? Il y a dix ans nous soutenions le contraire. On rencontrerait plus d'incohérence encore si l'on étudiait l'article.

Si maintenant nous entrons plus au fond y trouverons-nous moins d'inexactitudes? Sans doute, on est libre de ne pas admettre en français de gérondif, bien que ce nom n'effarouche nullement ni Egger ni De Chevallet. Mais l'est-on de créer une nouvelle espèce de mot? Vous ne voulez pas voir un article dans *de* beaux livres, manger *de la* viande ; d'un autre côté (1281), vous dites " que ce mot cesse d'être préposition, et devient *une particule partitive, une sorte de déterminatif.* „ Et vous croyez que c'est la même particule qui se retrouve dans manger *de la* viande, et manger *de* cette soupe, boire *de* son vin? Mais à qui ferez-vous accepter ces nouvelles dénominations?

Est-on libre dans un ouvrage de cette étendue, de ne pas parler du pronom interrogatif, ou de l'appeler *pronom absolu*, de confondre le *si* dubitatif avec le *si* conditionnel, de ne pas distinguer le *ne* négatif du *ne* dubitatif et du *ne* explétif et de s'exprimer comme suit : " L'emploi de la négation ou plutôt du *ne* dubitatif (§ 1608). „ — " C'est le *ne* dubitatif ou le *ne* négatif employé par syllepse (§ 1613)? „ Peut-on voir une négation simplement après les verbes craindre, après les comparatifs surtout (§ 1659), et justifier au moyen de la syllepse cette négation prétendue de la manière suivante : " Il est plus riche qu'il *n*'était... c'est-à-dire : Il est maintenant riche à un degré plus ou moins haut, autrefois il n'était pas riche à ce degré? „

Parlerons-nous après cela des *syllepses* et *des ellipses* qu'à la suite de Becherelle on aperçoit partout, et l'on vient de voir comment? Relèverons-nous ces nuances délicates qu'on a cru découvrir entre certaines locutions équivalentes, nuances tellement fugitives qu'un Littré avoue ne pouvoir les découvrir, et que M. Collard lui-même est forcé de dire (§ 1079) : " Mais de qui exigera-t-on cette finesse, cette sureté de goût? „ Non, car tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, ne sont que des inexactitudes de détails, bien pardonnables dans un ouvrage de grande haleine et qu'il serait facile de faire disparaître. Aussi voulons-nous asseoir notre critique sur des principes généraux, et examiner d'où il eût fallu partir pour entreprendre un tel travail et lui assurer tous les suffrages.

" La grammaire, dit Littré, est l'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture, d'une manière conforme aux règles établies par le bon usage. „

Le bon usage est donc en même temps l'origine et la base des lois de la grammaire.

Ainsi parlait Vaugelas, il y a deux cents ans; ainsi parle de nos jours M. Collard. " En grammaire l'usage seul fait loi, qu'il soit fondé en raison ou seulement arbitraire. „

Mais de quel usage s'agit-il? De l'usage actuel ou de l'usage du XVIIme siècle? Dans une grammaire raisonnée, évidemment il s'agit de l'usage que Littré appelle contemporain, c'est-à-dire de celui qui comprend la période classique : le XVIIe et le XVIIIe siècle, avant tout et une partie du XIXe siècle. " Des constructions et des emplois de mot ont varié; ou bien des tournures se trouvent dans d'excellents auteurs, bien qu'elles soient condamnées par la grammaire présente, le lecteur qui les rencontre se pourrait croire autorisé à en user et pourtant il pêcherait contre la correction actuelle; ou bien, comme elles sont aujourd'hui qualifiées de fautes, il serait porté à imputer aux auteurs classiques qui les lui offrent, des péchés contre le bon langage, qui n'y sont pas. „

La grammaire raisonnée, aussi bien que le dictionnaire, devra signaler en quoi l'usage a varié dans cette période. Et s'il est nécessaire de me

dire que *davantage* pour *le plus*, *à cause que*, *devant que*, *malgré que* ont été du bon usage, mais ne le sont plus, il faut aussi me rappeler qu'*amour* était du masculin et du féminin, aussi bien *en prose* qu'en poésie. Mais qu'on ne dépasse pas ces limites sans motif raisonnable; car quelle utilité y aurait-il à savoir par exemple que *affaire* était autrefois du masculin quand on ne le trouve de ce genre que dans *Nicot?*

Comment faut-il constater le bon usage? Est-ce au moyen du raisonnement, comme le paraît croire M. Collard? (1) Nous croyons qu'il ne peut exister de doute la dessus. " Le Dictionnaire de l'Académie, dit Restaut, est sans contredit la source la plus pure à laquelle on puisse avoir recours pour connaître la valeur, l'énergie et le véritable usage des termes de notre langue. C'est un guide sûr, que l'on ne peut abandonner sans risquer de s'égarer, et il n'appartient à aucun particulier de vouloir opposer son autorité à celle de cette illustre compagnie. „ Le Dictionnaire de l'Académie, dit à son tour Francis Wey, nous transmit dans sa première édition le curieux inventaire du sévère langage du dix-septième siècle et opposa d'âge en âge des barrières légales aux excès du néologisme. Aussi Littré a-t-il cru devoir " le conserver rigoureusement „ dans son dictionnaire. C'est qu'en effet l'Académie s'attache avant tout " à donner *le sens le plus* usuel des mots „ et a conservé ainsi, à bon droit, auprès de l'opinion publique, l'autorité dont elle est en possession depuis si longtemps. On l'a dit, et il est bon de le répéter, l'assertion d'un grammairien peut toujours être balancée par l'assertion d'un autre grammairien; l'Académie seule peut affirmer.

Or, est-ce là, la manière de voir de M. Collard? En théorie et dans sa préface, oui, mais en pratique, nous ne le croyons pas. Très souvent il est en désaccord, soit avec l'Académie seule, soit avec l'Académie et Littré, et il ne s'en cache pas. Ce n'est pas que nous prétendions que l'Académie est infaillible; mais pour la convaincre d'erreur, la logique ne suffit pas; il faut encore que l'usage la condamne. Or, examinons si M. Collard s'est conformé à ce sage principe qu'il emprunte à Laveaux, et qu'il expose en ces termes : " C'est pécher contre le fondement de toutes les langues que d'opposer à l'usage général les raisonnements même les plus vraisemblables et les plus plausibles.

M. Collard ne s'est pas conformé, en tout cas, à l'Académie dans la

---

(1) Il se demande en effet ce qu'il faut faire quand le bon usage est partagé et qu'il y a doute sur le point de savoir laquelle des deux manières est la meilleure. " Il faut préférer, dit-il, celle qui se justifie le mieux au point de vue de la grammaire. „ Qu'est-ce à dire? Que la grammaire repose sur l'usage, et l'usage, sur la grammaire?

manière d'orthographier les substantifs composés (§ 104 et suiv.) En cela il s'appuie beaucoup moins sur l'usage que sur le raisonnement. C'est en suivant la même méthode qu'il a cru bon d'établir certaine uniformité dans les règles concernant l'emploi du singulier ou de pluriel dans les substantifs compléments d'une préposition, là où l'Académie semblait autoriser également l'un et l'autre nombre (§ 112-119). Mais s'il a raison de préférer " *des* gros mots, „ à " *de* gros mots, „ et " *de* petits gâteaux „ à " *des* petits gâteaux, „ pour la double raison, que l'usage général est pour lui, et que marquer certaine préférence, ce n'est pas condamner certainement l'autre tournure qui se trouve aussi dans l'Académie; peut-il, avec autant de fondement, préférer " Les leçons qu'on vous a *donné* à apprendre „ à : Les leçons qu'on vous a *données* à apprendre (§ 1162), lorsque il avoue que la *variabilité* est plus conforme à l'usage? L'Académie a donc eu raison de considérer comme bonnes les deux tournures. Mais est-ce distraction, est-ce parti pris, on présente l'Académie sous un faux jour, dans plusieurs endroits. Ainsi au § 276, après avoir donné les expressions, " Elle a l'air *satisfaite,* ou *d'être satisfaite,* on ajoute: " Cette ellipse est autorisée par l'usage, cependant l'Académie préfère la construction pleine „ c'est vrai, mais blâme-t-elle la construction elliptique? Elle la condamne si peu qu'elle n'en donne pas moins d'exemples que de la construction pleine. Même observation pour le § 785. L'Académie donne " C'est vous dont il s'agit „ et " C'est de vous qu'il s'agit „ et bien que les deux tournures soient bonnes, elle trouve la 1re moins usitée, et non comme on le prétend " moins conforme au génie de notre langue. „ Au § 730, on veut bien se ranger à l'avis de l'Académie et dire selon " l'usage général „ " C'est *moi qui suis* coupable, c'est *toi qui es* coupable „ mais on prétend en même temps que: " C'est *moi qui est* coupable „ n'est pas vicieux, mais que les grands écrivains seuls peuvent se permettre ces hardiesses. Cela veut-il dire que les écrivains ne sont pas obligés de respecter les règles établies sur l'usage général? Voici qu'on s'attaque, dans ce qui suit, d'une manière plus directe à l'autorité de l'Académie, en trouvant incorrecte cette phrase: " Ce sont choses *à quoi* vous ne prenez garde. „ *Quoi,* dit-on, ne se met en rapport qu'avec des mots qui ont une signification vague comme *ce*, *rien.* On reconnaît cependant qu'on trouve des exemples du contraire dans les bons auteurs, mais en disant que ces exemples sont rares. „ Génin, dans son *Lexique de Molière,* soutient au contraire que ces exemples sont très-fréquents. Si au moins on essayait de raisonner et de justifier ses attaques comme on le fait à propos de la phrase:

Soit instinct, *soit* reconnaissance,
L'homme, par un penchant secret,
Chérit le lieu de sa naissance.

Qu'est-ce que le mot *soit* ainsi répété?

“ Le mot *soit*, dit Collard, est encore une forme du verbe *être :* “ (Je suppose que ce) soit instinct, (ou que ce) soit reconnaissance, l'homme, etc. „

Puis on ajoute :

“ L'Académie dit que ce mot est une conjonction alternative équivalant à *ou*. Alors, comme dans beaucoup d'autres cas, on n'analyse pas la pensée et l'on donne à un mot le sens qu'il a, non pas lui-même, mais par l'intermédiaire d'autres mots exprimés ou sous-entendus.... Mais si *soit* est une conjonction quels mots lie-t-il? Nous pourrions demander si dans “ de sinistres *pensers*, „ il voit un verbe ou un substantif; montrons-lui plutôt les mots que lie *soit :* “ L'homme chérit le lieu de sa naissance *soit* (qu'il le fasse par) instinct, *soit* (qu'il le fasse par) reconnaissance. Au § 1737 il donne lui-même “ *soit* qu'il dorme, *soit* qu'il veille, il a toujours le visage enflammé „ et il ajoute que dans certains cas, le second *soit* peut se remplacer par *ou*. Terminons par un dernier exemple. M. Collard prétend que *coûter*, *valoir* et *peser*, sont toujours verbes transitifs actifs, et se trouve ainsi en opposition avec l'Académie, l'exactitude grammaticale et tous les lexicographes. Et sur quoi s'appuie-t-il? Sur deux ou trois exemples, sur *Sardou et Poitevin*, et sur le raisonnement suivant : “ 1° Un verbe ne doit pas être intransitif en français pour ce motif seul qu'il serait dérivé d'un verbe intransitif latin; 2° les verbes *coûter* et *valoir* étant actifs dans le sens figuré, rien ne s'oppose à ce qu'ils le soient dans le sens propre ; 3° La préposition *pour*, *moyennant* ou autre semblable, ne pouvant être exprimée pour former le complément de ces verbes, et ne l'ayant probablement jamais été, ne peut être considérée comme sous-entendue. „ Ce beau raisonnement se trouve § 1208. Et c'est par de pareils raisonnements qu'on espère combattre l'Académie? Nous ne rappellerons qu'en courant, le § 1516 où, après avoir établi une règle, on ajoute “ toutefois l'usage permet de faire l'opposé avec l'Académie ; „ le § 1549 où après avoir reconnu, que l'Académie se conforme à l'usage, en disant “ Rien n'est *pis* qu'une mauvaise langue, „ on soutient cependant qu'il est préférable d'employer *pire;* et le § 602 où, sur la foi de Martin et Braconnier, on trouve de bon usage : “ En réponse à *la votre*. „ Pour s'attaquer directement ou indirectement à l'Académie, on a parlé de *l'usage*, de *l'usage particulier*, de *l'usage général*, de *certain usage :* mais à quoi cela aboutit-il si l'on n'a pas de bonnes et solides raisons à apporter? Ceci nous amène à examiner jusqu'à quel point l'on peut recourir à la raison et au raisonnement dans l'exposition des règles de la grammaire.

“ Ceux-là se trompent lourdement et pêchent contre le premier principe des langues, disait Vaugelas, qui veulent raisonner sur la nôstre et qui condamnent beaucoup de façons de parler généralement receues, parce qu'elles sont contre la raison. Ce n'est pas que l'usage pour l'ordinaire n'agisse avec raison et s'il est permis de mesler les choses saintes

avec les profanes, qu'on ne puisse dire ce que j'ay appris d'un grand homme, qu'en cela il est de l'usage comme de la Foy, qui nous oblige à croire simplement et aveuglément, sans que nostre raison y apporte sa lumière naturelle; mais que néantmoins nous ne laissons pas de raisonner sur cette mesme foy et de trouver de la raison aux choses qui sont par dessus la raison. Ainsi l'usage est celui auquel il se faut entièrement soumettre en nostre langue, mais pourtant il n'exclut pas la raison ny le raisonnement. „ Ainsi parle Vaugelas. Mais ici il est un écueil à éviter, et Vaugelas n'y a pas échappé. Ce qui manque à Vaugelas et à ses émules c'est, comme l'a remarqué Francis Wey, la connaissance des origines du français et la tradition du vieux langage (¹). “ Au lieu d'employer cette méthode d'observation si lumineuse, si féconde en résultats, au lieu d'étudier le passé pour mieux comprendre le présent, tous nos grammairiens, depuis Vaugelas jusqu'à Girault-Duvivier, n'étudient la langue que dans son état actuel, et tentent d'expliquer *a priori* par la raison pure et la logique absolue des faits dont l'histoire de notre langue et l'étude de son état ancien peuvent seules rendre raison (²). „

M. Collard précisément s'est engagé dans cette mauvaise voie. Il a voulu tout expliquer, en s'appuyant uniquement sur la pensée, et ne nous a pas rendu plus clairs ces idiotismes dont la raison nous échappe. Ainsi pourquoi dit-on “ les Boileau, les La Fontaine, etc. § 93. „ Voici la réponse qu'on donne. “ Cela n'a lieu que dans les énumérations, l'article sert ordinairement à exprimer d'une manière plus énergique l'admiration qu'on éprouve pour les grands hommes dont on parle. Pour que cette licence soit permise, il faut qu'elle fasse naître une beauté et qu'elle soit en harmonie avec la pensée de l'écrivain. L'emploi de l'article pluriel, dans le cas dont il s'agit ici, provient sans doute de l'idée de pluralité présentée à l'esprit par l'énumération, de l'ellipse d'un substantif commun, et de la chaleur du discours, qui fait répéter l'article devant chaque terme de l'énumération : Les grands hommes que je vais nommer, les La Fontaine, les Boileau, etc. C'est ainsi que nous disons; les père et mère de cet enfant. Mais les bois, mais les eaux, mais les ombrages frais ne fatiguent jamais. „

Eh bien! en voilà-t-il assez? Pour cette explication, il a été question de *licence, d'énumération, d'ellipse, de chaleur du discours, de la manière la plus énergique d'exprimer son admiration,* etc. Tout cela n'existerait pas si l'on s'était appuyé sur la vieille langue et sur les origines du français.

“ Des liens, dit Littré, unissent le français moderne au français ancien, et il est une infinité de cas ou les sens et les locutions du jour ne s'expliquent que par les sens et les locutions d'autrefois. „

(¹) *Histoire des Révolutions du langage*, p. 529.
(²) Brachet.

Examinons quelques passages de la grammaire de M. Collard qui prouveront la vérité de ce principe. Nous lisons d'abord au § 1194.

" Le verbe s'emparer signifie *se mettre en* part. Cela est impossible; ce verbe vient de *parare* en français *parer;* le mot *emparer* signifiait *rendre fort, fortifier; remparer* a donné *rempart;* c'est par suite de cela qu'il a signifié *saisir,* et s'emparer, *se saisir*.. Voir Littré, Scheller.

„ Les élèves dit-on, comprendront mieux que les écrivains peuvent enfreindre certaines règles en faveur de l'harmonie, si on leur apprend que l'euphonie demande quelquefois :

1° Qu'on s'écarte des règles générales de la formation des temps du verbe; on dit: ils *meurent* pour ils *mourent,* ils *acquièrent* pour ils *acquèrent.* „ page 8.

Ouvrons *La Grammaire de la langue d'oïl* de Burguy, ou *Les variations du langage français* de Génin, et nous y verrons que les verbes ayant *ou* à l'infinitif changent régulièrement *ou* en *eu*, au présent de l'indicatif. Cela était tout naturel dans les mots dérivés du latin renfermant un o; ainsi de *dolor* on avait d'abord fait *doulour*, qui se retrouve dans *douloureux;* plus tard, *ou* se changait en *eu,* et l'on a eu *douleur.* Les verbes dont nous nous occupons sont ce qu'on appelait des verbes forts, et dans l'ancienne langue on renforçait *o* en *ue* ou en *eu.* Quant au verbe acquérir, c'est un composé de *querre,* qui dès le 13me siècle s'est transformé en *quierre.* Déjà alors, dans le dialecte bourguignon, on le conjuguait à l'indicatif présent, *quier, quierz, quiert, quérons, quérez, quierent.* Ici on renforçait l'*e* par *i.* Même observation pour je *vien,* je *tien.* On n'a donc pas enfreint la règle.

Au § 104, à propos de *grand'mère, grand'tante,* nous lisons que: " L'apostrophe qui marque le retranchement de l'*e* muet dans grande, ne permet pas d'employer le trait d'union ni l'*s* qu'exige l'accord de l'adjectif. „ A cela nous opposerons le passage suivant de Brachet.

" Quel est l'écolier, dont le bon sens n'a pas intérieurement protesté, lorsqu'après avoir appris dans son rudiment que l'*e* muet s'élide devant une voyelle, et jamais devant une consonne, il voit élider *e* sans motif dans les expressions telles que grand'route etc.? C'est qu'au fond l'explication est ailleurs. Dans l'ancienne langue les adjectifs dérivés d'adjectifs latins qui n'avaient qu'une terminaison pour le masculin et pour le féminin n'en avaient qu'une aussi en français. On disait au treizième siècle *une grand femme* (*grandis*), *une âme mortel* (mortalis), *une coutume cruel* (crudelis), *une plaine vert* (viridis). Le 14me siècle ne comprenant pas le motif de cette distinction, crut y voir une irrégularité et écrivit *grande, verte.* Cependant une trace de la formation correcte est restée dans les expressions *grand'mère, grand'-route,* débris du parler ancien. Vaugelas et les grammairiens décrétèrent gravement que la forme de ces mots résultait d'une suppression *euphonique* de l'*e* muet et qu'on devait marquer cette suppression par une apostrophe. (Gram. histor., préface, 3). „

Quelque.. que n'a pas été non plus compris de M. Collard. C'est au § 379 que nous rencontrons ce qui suit :

" *Quelque* raison *qu*'on ait à faire valoir, il ne veut rien écouter. „

" Remarquons que dans cette phrase le *que* qui suit le substantif modifié par *quelque* est une conjonction et qu'il amène toujours le verbe au subjonctif. „

M. Collard se trompe; ce *que* est un pronom relatif.

D'abord les mots *quel... que*, comme le dit Génin sont mis pour *tel... que*, qui venait du latin *talis.. qualis*. Cette locution, que M. Collard au § 393 condamne, tout en avouant que de grands écrivains Massillon, Voltaire et J. J. Rousseau l'ont cependant employée, était la bonne. L'autre finit cependant par prévaloir de très bonne heure.

" Parole à David, si lui dit que il élise de treis choses *quele que* il volt mielz que je li face. „

" Nouvelles de *quel* royaume, ni de *quel* pays *que* ce feust la dedans on y apprenoit. „ (Froissart.)

" En *quel* lieu *que* ce soit je veux suivre tes pas „ Molière.

Le peuple de nos jours aime encore à remplacer *tel* par *quel*. C'est ainsi qu'il dira : venez à *quelle* heure *qu*'il vous plaira.

D'après l'étymologie et la raison, ce *que* était bien un *relatif*. Dès la fin du XVme siècle et au XVIe on redoubla le relatif et l'on dit *quelque que*. Ainsi au lieu de supprimer ce *que* relatif, qui déjà n'était pas indispensable, l'usage moderne le redouble. Nous avouons que la locution est absurde et s'analyse difficilement.

Mais continuons. Voici venir le § 749.

" De même que l'on dit : *Ce sont eux*, on devrait dire : *ce sont nous, ce sont vous;* mais l'usage, peut-être par raison d'euphonie, veut que l'on dise avec le verbe être au singulier *c'est nous, c'est vous*. „

D'abord dans ces expressions le véritable sujet est *nous, vous, eux;* le pronom *ce* n'est que l'attribut. Or dans l'ancienne langue l'accord régulier avait lieu, et l'on disait; *Ce ne suis-je, c'êstes*-vous. Le français moderne a abandonné cette syntaxe, et l'accord, du moins à la 1er et à la 2me personne, se fait non avec le sujet, mais avec l'attribut : *c'est* nous, *c'est* vous. Il ne faudrait donc pas, pour être logique : *ce sont nous, ce sont vous*, mais bien : *Ce sommes nous, c'êstes* vous.

Nous pourrions faire remarquer que si " dans le style naïf ou badin, *aucun* s'emploie au pluriel d'une manière absolue et alors signifie *quelques-uns* § 413 c'est tout simplement un archaïsme et que c'est là le sens primitif de aucun : " Ils lui firent des demandes contre *aucuns* particuliers de la ville touchant *aucuns* deniers. (Mém. de Ph. de Commines). Mais cela suffira pour faire comprendre combien la connaissance de la vieille langue est nécessaire à qui veut faire reposer la grammaire sur la raison. Une fois M. Collard y a eu recours, mais il s'est laissé induire en erreur par les autorités qu'il a suivies. Après avoir justifié, à sa manière, les quelques phrases où le sujet est répété par le pronom *il*

comme dans : *Un noble*, s'il vit chez lui, dans sa province, *il* vit libre mais sans appui, „ il ajoute : “ Dans l'*ancienne langue*, on trouve des exemples innombrables de cet emploi, aujourd'hui on aime moins cette construction. „

Dans l'ancienne langue au contraire, on n'exprimait pas même les pronoms sujets *il*, *elle* : on les sous-entendait. “ Le sujet grammatical dit Burguy (II 260), que nous exprimons toujours, se sous-entendait dans l'ancienne langue : *reste à savoir* rappelle cette règle. „ Même règle dans De Chevallet (III, 459). L'observation de MM. Aubertin et Collard est fausse; à moins qu'ils ne prennent pour *l'ancienne langue,* la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle. “ Cet *il* pléonastique, dit Littré, assez reçu des écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle, l'est beaucoup moins aujourd'hui. „

Si la connaissance de la vieille langue est indispensable à qui veut se rendre compte de toutes les locutions françaises, celle du latin n'est pas moins nécessaire. Le français est une langue dérivée du latin, et c'est en remontant à ses origines que l'on trouvera “ la raison de tant de variation dans l'usage et de tournures exceptionnelles, que sans cela on est obligé d'imputer au caprice de l'usage. „ Cette dérivation est double. Le français non seulement est issu du latin vulgaire, mais il doit au latin littéraire, resté la langue des savants, quantité de tournures qui ne remontent pas au-delà de la renaissance. L'instinct a présidé à la première formation, la réflexion à la seconde. Les tournures empruntées au latin vulgaire appartiennent aussi à la vieille langue, et paraissent les moins extraordinaires. Les autres s'éloignent le plus du génie de la langue.

M. Collard a recouru deux ou trois fois au latin pour justifier l'expression française (§ 724, § 1758). Cependant il paraît ne le faire qu'à regret, si l'on en juge par les boutades suivantes que ne justifiait ni n'amenait le sujet et qu'ont dû lire avec étonnement les élèves instituteurs. Après avoir terminé l'analyse de la règle de l'accord du participe passé se rapportant à *le peu* suivi d'un substantif (§ 1284), il ajoute : “ Encore une fois la langue est la peinture de la pensée; elle doit se prêter à en exprimer toutes les nuances. C'est le mérite reconnu de la nôtre. *Ce ne sont point les Latins qui ont fait notre langue; c'est nous* (Van.). Qui s'attendait à voir les Latins en cette affaire? Ailleurs (§ 1205), s'attaquant à l'Académie et aux grammairiens qui regardent les verbes coûter et valoir comme verbes neutres. “ A cela nous répondrons, dit-il, qu'un verbe en passant d'une langue dans une autre peut changer de nature, devenir actif, de neutre qu'il était, et que la nature doit se déterminer non par ce qu'il est dans une autre langue d'où il dérive, mais par l'usage qu'on en fait dans la langue où il a été introduit. „ L'auteur oublie qu'il n'avait pas été fait mention du latin. Mais voici qui devient inexplicable. C'est au § 658. “ Il ne faut pas dire; Je souhaiterais de voir vivre ces armées

de bons citoyens, *lesquels, s'ils vivaient encore,* du moins la république romaine subsisterait encore; *c'est le génie du latin de s'exprimer de la sorte,* mais ce n'est pas celui de la langue française. Wailly. „ Si Wailly a dit cela, il a dit une ânerie et il ne fallait pas la répéter. En latin, pas plus qu'en français, il ne peut y avoir de sujet sans verbe exprimé ou sous-entendu.

Maintenant faut-il passer en revue quelques-unes des expressions, quelques-unes des tournures qui ne s'expliquent que par le latin.

Dans les expressions quelque chose *de* vrai, rien *de* plus délicat, quoi *de* plus noble, M. Collard prend le *de* pour une particule explétive, et non une préposition, " car il ne faut pas de préposition pour marquer le rapport qu'il y a entre un adjectif et un substantif ou un pronom (§ 1286). „ Dans son introduction, il dit que c'est par euphonie qu'on a employé ce *de.* Or c'est tout bonnement le génitif latin après les mots partitifs, *aliquid boni, quid boni.* Les mots *quelque chose* et *autre chose,* s'ils sont du masculin (§ 59, § 60) c'est qu'ils répondent aux mots latins neutres, *aliquid; aliud.*

" *Quoi que* vous écriviez, évitez la bassesse. (Boil.). *Quoi que* signifie quelque chose que, et alors *quoi* est un pronom indéfini, et *que* une *conjonction:* je suppose que vous écriviez quoi, quelque chose, une chose quelconque (§ 1745). „ N'en déplaise à M. Soulier et Sardou, que copie ici M. Collard, ce *que* est un pronom relatif. C'est le mot latin *quidquid,* ou si l'on veut selon Génin, *quid quod. Que* et *quoi* viennent de *quid*; aussi autrefois on disait *queque* qui était moins harmonieux, mais plus rationel (Ampère).

> Biaux sire chiers, *queque* dit aie
> Vos m'aviez vaincue et matei (Ruteboeuf, I. p. 139).

Nous ne rappelerons pas que le *que* dans tel *que* quelque *que* sont des pronoms; il n'y a que des grammairiens qui y aient vu une conjonction. C'est un latinisme aussi que nous retrouvons dans cette tournure: Il n'y a si bon cheval *qui* ne bronche; il n'y a point d'homme si habile *qui* ne fasse quelquefois des fautes. Et l'on aurait tort de soutenir avec M. Collard que ces *qui* sont employés par *euphonie* pour *qu'il.*

Selon la grammaire sainement interprètée, on peut dire également bien : Les ennemis que j'ai *eu* à combattre, et, les ennemis que j'ai *eus* à combattre. M. Collard, nous l'avons vu, préfère l'invariabilité, tout en ajoutant que la variabilité est plus *conforme à l'usage.* Mais pourquoi cela est-il plus *conforme à l'usage?* C'est que cette tournure vient du latin et M. Bescherelle aîné (Écho des écoles primaires, I. p. 293) l'a très-bien reconnu en analysant ainsi la phrase : " Je vous ai donné des livres pour *être lus* ou afin que vous les lisiez; „ et, à ce propos, il cite le latin *dare libros legendos.* Là est la véritable raison. Si l'on dit : je *les* ai *fait* sortir " cela signifie, dit-on „ on a fait sortir *eux* „ (§ 1212). Mais quelle est la fonction de *eux?* est-il sujet ou complément? Évidemment il est sujet,

comme en latin, et M. Collard le reconnaîtra d'autant plus facilement lorsqu'il explique lui-même (§ 1213). *Je les ai fait sortir,* par j'*ai* fait en sorte *qu'ils* sortissent. Qui ne reconnaît la construction de l'infinitif complément dans : " Les personnes (§ 1154) *qu*'on a cru avoir été grièvement blessées? „ Le *que* est le sujet de *avoir été blessées,* et nullement, comme le prétend Collard, " un pronom relatif qui ne remplirait d'autre fonction que de joindre une proposition à son antécédent. „ Boniface avait donc vu clair et l'on a tort de le combattre. Si quelques auteurs, pour éviter la tournure latine, ont préféré recourir à un lourd gallicisme et dire : " Les éloges que l'envie doit avouer *qui* vous sont dus. (La F.) „ qu'est-ce que cela prove? Absolument rien. Quelquefois le verbe *être* était sous-entendu, et c'est par là qu'on s'explique l'usage d'autrefois, qui voulait : *Cette* pierre qu'on *a dit* fausse, pour : qu'on a dit *être* fausse. Aujourd'hui on a perdu de vue l'infinitif et l'on écrit qu'*on a dite fausse.* Ce qui est moins rationnel. Qui ne reconnaîtra encore un latinisme dans l'emploi de *lui*, de *leur* dans ce qui suit : " C'est une licence que je leur ai vu prendre? „ Absolument comme on dit encore : C'est bien dit *à vous.* Et peut-on ne pas voir enfin dans *la lettre que j'ai écrite,* epistola *quam scriptam habeo?*

De ce qui précède il est clair que beaucoup d'idiotismes français ne peuvent s'expliquer que par le latin. C'est donc avec raison qu'on a dit qu'il faut préférer les procédés historiques aux procédés logiques, et alors on ne s'exposera pas à avancer des opinions évidemment fausses, comme celle-ci. " Pour bien juger des dérogations à certaines règles il faut tenir compte.... 4° Des licences poétiques, c'est-à-dire des incorrections, des irrégularités de langage permises en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime, ou de l'élégance du vers :

Chacun a ses défauts *où* toujours il revient. L. Font. „ (Av. prop. 11).

Cependant Pascal qui n'écrivait pas en vers a dit : " C'est une étrange et longue guerre que celle *où* la violence essaye d'opprimer la vérité. „ (Prov. XII.) Puisqu'il faut que le nom de simonie demeure et qu'il ait un sujet *où* il soit attaché, (id. ib.) — Puis Mme de Sévigné : " La chose du monde *où* il a le plus d'attention „ (31 janv. 1680.) Puis Labruy. " Il y a des maux effroyables *où* on n'ose penser. „ Littré donne plus de vingt exemples empruntés à des ouvrages en prose et signés des noms de Corneille, Pascal, Sévigné, Labruyère, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, d'Alembert, etc. C'est qu'en effet *où* par extention se disait dans tous les cas possibles, en parlant de choses, pour *auquel, dans lequel, duquel, chez lequel, dont,* etc. Aussi Génin a-t-il raison de dire qu'alléguer les priviléges de la poésie est une défaite ridicule, qui n'a pu naître que dans un temps où l'on avait perdu le sentiment vrai des choses, et où le raisonnement banissait la raison. Est-ce qu'un solécisme en prose peut devenir légitime au moyen d'une rime? Il serait absurde de le penser. (Lexique de la langue de Molière. Paris, 1846.)

„ Les poètes, continue M. Collard (p. 11) peuvent supprimer l'*s* de la première personne singulière de certains verbes comme je dois, je vois, je frémis, je produis. „

„ Dans l'ancien français, lui répond M. Brachet, la première personne du singulier n'avait pas d'*s*; *j'aime, je croi, je voi, je tien*. Au XIVe siècle s'introduisit l'habitude irrationnelle (puisqu'elle n'est pas fondée sur l'étymologie) d'ajouter une *s* à la première personne. On trouve encore dans Corneille, dans Molière, dans La Fontaine et dans Racine, la forme correcte *je croi, je voi, je tien*, et Voltaire lui-même a dit *je doi*. Mais ces locutions, dont on ignorait la raison historique, *semblaient* des licences poétiques (Brachet. 188).

Pour moi, je trouve mauvais de faire intervenir les poètes dans une grammaire; car, quoi qu'en dise Génin, on peut leur pardonner des hardiesses qui seraient des fautes en prose. Cependant il faut bien prendre garde de ne pas voir des incorrections là où ils n'ont fait qu'user d'un archaïsme, ou bien lorsqu'ils sont en contradiction avec une règle qu'on n'a formulée que plus tard et que par conséquent ils ont ignorée. Ceci nous amène à dire qu'avant de commencer un ouvrage comme celui que nous examinons, il faudrait aussi parfaitement connaître l'histoire de la grammaire, et ainsi on ne serait pas exposé à reproduire des erreurs historiques inexplicables, comme celle du § 1068. Nous citons: „ C'est Pierre Laramée, dit Ramus, qui le premier justifia, sous le double rapport du goût et de la raison, les auteurs, qui pour éviter la répétition monotone de toutes les syllabes traînantes en *ante*, laissaient le participe présent invariable : *Quand on exprime la qualité*, dit Ramus, *c'est l'adjectif, mais quand* ou *exprime l'action, c'est le verbe : plus d'accord*. „ Néanmoins ce ne fut que le 3 juin 1679 que l'Académie sanctionna la règle en ces termes : *La règle est faite; on ne déclinera point les participes actifs*. „ (Bescherelle.)

Que d'erreurs acumulées en peu de mots ! La 1re édit. de la grammaire de Ramus parut en 1572 et la dernière en 1587. Or, dans cette grammaire il y avait seulement : „ Le participe actif est toujours present et est prins du gerondif, comme *aimant, aimante*. „ (Livet p. 226). Ramus, comme Palsgrave, comme Jacques du Bois, dit Sylvius, comme Meigret, comme Robert Estienne, voulait que le participe prit la marque du féminin. Jusque là il ne s'accordait qu'en nombre. On aurait dit : Des paroles *s'adressantes* aux Athéniens (Amyot.), au lieu de *s'adressanz* (De Chevallet. III, 340 et suiv.). Charles Maupas et plus tard Vaugelas s'opposèrent à cette réforme, et soutinrent qu'il fallait dire : *Je les ay trouvées mengeanz des confitures*, et non *mengeantes*. Antoine Oudin, dont la grammaire parut en 1632, assimila le premier les participes à des gérondifs, et les déclara invariables. Il en excepta le participe *étant*. Voici ses paroles :

„ Ce participe, exprimant le gerondif, ne se doit point obliger à suivre ny le genre ny le nombre du substantif antécédent : verbi gratia : la terre *produisant* des fruits, et non *produisante*... Mais s'il est pur

participe relatif (c'est-à-dire adjectif verbal), il faut qu'il suive le genre et le nombre dudit antécédent, car alors il prend la nature d'adjectif. " Arnauld et Lancelot, qui publièrent en 1660 la grammaire génèrale, dite de Port-Royal, partirent de ce principe posé par Oudin et établirent que notre participe présent n'est jamais qu'un gérondif, que par conséquent il n'est susceptible ni de genre, ni de nombre. L'Académie ratifia cette règle en 1679. Réforme peu intelligente; aussi la plupart des écrivains éminents du règne de Louis XIV se conformèrent-ils aux anciennes règles pour dire : " Une femme toute *fondante* en larmes (Molière); — Des âmes *vivantes* d'une vie brute et bestiale, à qui Dieu ne donne que des mouvements *dépendants* du corps (Bossuet); — Il alla trouver Calypso *errante* dans les sombres forêts (Fénelon) ; — Je les lui offris tous ensemble, comme *ne faisans* qu'un même corps. (Pascal.) etc. „

Après cela que penser des nombreux exemples que M. Collard emprunte aux prosateurs et surtout aux poètes du XVIIme siècle, et qu'il présente ou comme des incorrections, ou comme des cas particuliers bons a imiter?

Il est temps de nous arrêter; notre article n'est déjà que trop long. Mais nous avons cru devoir examiner tout particulièrement cet ouvrage et en signaler les principales fautes ; car, comme nous le disions en commençant, c'est le plus sérieux que nous ayons en Belgique sur la grammaire. Si l'auteur pouvait le retoucher dans le sens que nous avons indiqué, il en sortirait une œuvre que nous envieraient nos voisins mêmes.

Quant à l'abrégé, nous croyons inutile d'en parler pour le moment. Nous dirons seulement qu'il renferme la matière de la meilleure syntaxe, qui ait paru en Belgique et peut-être en France. Mais pour devenir véritablement classique, il devrait ne contenir, nous semble-t-il, que deux cents pages; cela pourrait très facilement se faire, sans qu'il fût nécessaire d'en retrancher rien d'essentiel.

D. G.

THÉORIE MÉCANIQUE DE LA CHALEUR

avec les applications aux machines, par le Dr G. Zeuner, *professeur de mécanique à l'école polytechnique fédérale de Zurich.* 2me édition, entièrement refondue, avec 57 figures dans le texte et de nombreux tableaux. *Ouvrage traduit de l'Allemand par* MM. M. Arnthal et A. Cazin. Un vol. in-8° de 586 p. Paris, Gauthier-Villars 1869.

Cet ouvrage diffère essentiellement de ceux qui ont été publiés en France sur la *théorie mécanique de la chaleur*. L'auteur a voulu écrire un traité spécialement destiné aux ingénieurs, comme il le dit lui même dans sa préface. Ce traité embrasse les diverses parties de la

mécanique appliquée qui ont quelques rapports avec la chaleur. L'immense progrès accompli depuis quelques années dans nos connaissances sur les phénomènes calorifiques imposait en effet une révision complète de la mécanique, principalement pour ce qui concerne la théorie des machines à feu. M. G. Zeuner est entré depuis quelques années dans la voie nouvelle tracée par MM. Mayer, Joule, Clausius, Rankine. Auteur de plusieurs mémoires importants sur diverses questions de thermodynamique, il a contribué par ses recherches personnelles à l'édification d'une théorie qui sera certainement l'œuvre capitale de la physique moderne, et l'exposition qui est l'objet de cet ouvrage, comprenant les principes fondamentaux et les applications de la thermodynamique est remarquable par une foule d'aperçus nouveaux. L'ouvrage contient une théorie nouvelle de la machine à vapeur, que l'auteur établit à l'aide de formules très simples, dont il discute l'approximation avec beaucoup de soin; on y trouve un grand nombre de tableaux où sont rassemblées toutes les données que nous possédons aujourd'hui sur les vapeurs, et des applications des formules de la thermodynamique aux expériences des physiciens et notamment à celles de M. Regnault. M. Zeuner dit avec une grande modestie dans sa préface : „ Je ne prétends pas que les physiciens se déclarent satisfaits „ de toutes les parties de mon ouvrage, j'espère cependant que les ingé- „ nieurs ne seront pas seuls à le considérer comme utile pour une pre- „ mière étude. „ L'aspect seul des tableaux suffit pour justifier l'espoir de l'auteur; ils peuvent servir de point de départ pour de nombreuses recherches de physique pure, et ils offrent le moyen le plus commode de tirer des belles expériences de M. Regnault tout le parti possible. Ces tableaux ont été calculés à l'aide de l'arithmomètre de M. Thomas; aussi les nombres contiennent-ils un plus grand nombre de décimales que ne l'exigent les calculs ordinaires.

Les recherches de Clapeyron, Clausius, Rankine, W. et J. Thomson, Joule, Hirn, etc. ont naturellement leur place dans l'ouvrage. M. Zeuner a cherché à simplifier le plus possible l'exposition des théorèmes; mais il a toujours cité avec une attention scrupuleuse les noms des auteurs auxquels on doit la découverte de nouvelles propositions. Ajoutons que l'ouvrage contient une introduction qui fait connaître les fondateurs de la Thermodynamique et l'importance de cette théorie.

Bien que l'auteur indique dans cette introduction les principales hypothèses relatives à la nature de la chaleur auxquelles ont été conduits les physiciens modernes, nous croyons utile de faire remarquer que l'exposition de la théorie mécanique ne repose nullement sur quelqu'une de ces hypothèses. Elle offre seulement un enchaînement de faits observés, indépendant de toute idée préconçue sur l'essence de la chaleur.

L'ouvrage est totalement différent de celui que M. Zeuner a publié en 1859; les traducteurs y ont ajouté, avec l'assentiment de l'auteur, quelques notes concernant des travaux postérieurs à la publication du texte

allemand. L'une de ces notes est relative aux dernières recherches de M. Zeuner sur les propriétés de la vapeur d'eau surchauffée.

COURS DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE

professé à l'école impériale des ponts et chaussées par M. BRESSE, ingénieur des ponts et chaussées etc. Deuxième édition. PREMIÈRE PARTIE. RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX ET STABILITÉ DES CONSTRUCTIONS. In-8° avec figures dans le texte; Paris. Gauthier-Villars, 1866, prix 8 fr.

Ce cours comprend trois parties. La première comme son titre l'indique a pour but la *résistance des matériaux*, c'est-à-dire, la recherche des dimensions minimum que doivent présenter les corps mis en œuvre, soit dans les machines, soit dans les constructions en charpente, maçonnerie ou métal, pour qu'ils se conservent indéfiniment et ne se désagrègent pas, malgré les tensions intérieures qui naissent en eux, par suite des forces appliquées à leurs différents points. Cette étude exige l'emploi d'un certain nombre de formules pratiques. Celles qui sont depuis longtemps reconnues et sanctionnées par l'usage, ont été déduites de données expérimentales sur les relations qui lient, dans quelques cas particuliers, une force avec les déformations correspondantes, et d'un principe hypothétique susceptible de s'énoncer comme il suit: si un corps prismatique ou composé de portions assimilables à des prismes éprouve, sous l'action de forces quelconques, une déformation en même temps qu'un changement dans son état d'équilibre intérieur, les sections primitivement planes et normales à l'axe du corps restent encore planes et normales dans l'état définitif. Cette hypothèse présente un accord suffisant avec les faits, sauf dans des cas extrêmes et, pour ainsi dire, exceptionnels, qui ont en définitive peu d'importance pour les constructeurs; elle a été admise par Navier, Poncelet, par MM. Belanger, Morin et beaucoup d'autres savants ou ingénieurs; Poisson lui-même s'en est servi dans sa mécanique rationnelle. Après toutes ces autorités, M. Bresse a cru pouvoir l'adopter à son tour et on sera forcé d'y recourir aussi longtemps que la théorie mathématique de l'élasticité des corps solides restera dans le domaine spéculatif.

Cependant quoique dans tous les calculs d'application il se soit strictement conformé au principe ci-dessus posé et aux conséquences qui en découlent, il a jugé convenable de l'élargir un peu, en exposant, dans les deux premiers chapitres, la partie théorique de la résistance des matériaux. Il admet bien toujours que les déformations des corps prismatiques sont dues exclusivement à des mouvements relatifs des sections planes, primitivement normales à l'axe de la pièce, mais sans imposer cette condition restrictive que les mêmes sections seront encore normales à l'axe déformé. Le mouvement infiniment petit de deux sections infiniment voisines peut être alors absolument quelconque; pour en étudier

les effets, il distingue d'abord quatre cas simples désignés par les noms d'*extension* (ou *compression*), *glissement transversal*, *flexion*, *torsion* : puis dans chacun d'eux il établit en se fondant sur des faits empruntés à la physique expérimentale, ou sur des analogies, les rapports qui existent entre la grandeur du déplacement, la force ou le couple dont il est l'effet, et les actions moléculaires correspondantes. Alors, quelles que soient les forces extérieures exercées sur un prisme, à partir d'une section donnée, on reconnaît sans peine qu'il est possible de les équilibrer en faisant prendre à cette section, relativement à une autre qu'on imaginerait très près de la première, quatre mouvements simples convenablement choisis, dont on saurait déterminer l'étendue. Et, si l'on admet que les sections normales ne doivent pas se déformer, le mouvement relatif existant réellement entre les deux sections considérées, se composera en effet des quatre mouvements qu'on vient de trouver, de sorte qu'on sera déjà en mesure de calculer l'intensité des forces moléculaires mises en jeu. En outre, connaissant ainsi le mouvement relatif de deux sections consécutives en fonction des forces extérieures, si l'on donnait de plus le déplacement absolu d'une section quelconque, on pourrait en conclure celui de toute autre section : par conséquent on pourrait déterminer la situation nouvelle de la pièce au moyen d'une composition de mouvements comme on le voit au chapitre IIe. C'est de cette manière que M. Bresse résout deux des grands problèmes qui font l'objet de la résistance des matériaux. La solution ne semble d'abord applicable qu'à des prismes, mais il fait voir qu'elle s'étend à une classe de corps dans laquelle rentrent à peu près toutes les pièces droites ou courbes employées par les constructeurs.

Quant au problème qui consiste à déterminer partiellement les forces extérieures appliquées à un corps, lorsque celles-ci ne sont point toutes des données immédiates de la question, il traite un certain nombre d'exemples particuliers lesquels font suffisamment connaître les méthodes à employer en pareil cas.

De même que l'extension simple conduit à considérer un coefficient d'élasticité ordinairement désigné par E, de même le glissement simple qui consiste en une translation relative de deux sections voisines, parallèllement à leur plan fait introduire dans les calculs un coefficient G qui joue un rôle analogue. De là deux genres d'élasticité ; et, supposer que les sections primitivement normales restent encore normales après la déformation, cela équivaut à négliger le glissement transversal et, par conséquent, à laisser de côté, au moins en partie, les effets de la seconde élasticité. Une longue pratique a sanctionné cette manière d'opérer, et M. Bresse a profité, dans la résolution des problèmes particuliers, de la simplification qui en résulte ; mais, pour établir la théorie générale, il a cru qu'il était préférable de ne rien négliger, et de tenir compte par conséquent de la seconde élasticité.

Ordinairement on suppose homogène la matière des corps que l'on

considère et, en conséquence, on leur attribue des coefficients d'élasticité invariables d'un point à un autre. Cela est très-plausible dans beaucoup de cas et, dans les applications usuelles, on est toujours forcé de procéder ainsi faute de données suffisantes. Cependant, comme il y a des matières pour lesquelles le défaut d'homogénéité ne saurait être nié, p. ex. dans une pièce de fonte, M. Bresse a cru devoir introduire une autre généralisation dans les formules théoriques, en admettant que l'élasticité n'est pas la même en tous les points d'une pièce donnée. Il ne résulte de là, pour ainsi dire, aucune complication.

Quant aux applications qui ont été faites de la théorie, nous mentionnerons les problèmes sur les poutres droites à deux ou plusieurs appuis; les recherches sur la poussée, la déformation et la résistance des arcs-circulaires à section constante, reposant sur deux appuis ; les problèmes sur les vibrations des poutres ; enfin les théories des systèmes articulés et de la poussée des terres. Les formules principales ont été simplifiées autant que possible, et, pour en faciliter les applications, plusieurs tables numériques ont été ajoutées à la fin du volume.

Un chapitre spécial a été consacré à l'exposé des résultats d'expériences sur l'élasticité et sur la résistance des principaux corps employés dans les constructions.

Un mot maintenant sur cette seconde édition. Un changement important est survenu au chapitre III[e] consacré aux problèmes sur les poutres droites. Le sujet qui s'y trouvait traité ayant fourni la matière d'un volume spécial, M. Bresse a passé sous silence la recherche des moments de flexions et efforts tranchants dans les poutres à plusieurs travées solidaires et l'a remplacée par celle des réactions qu'exercent les appuis et par le calcul des flèches. Ces éléments, omis dans la première édition, présentent cependant un intérêt pratique bien réel : le premier est nécessaire pour vérifier la stabilité des piles, le second fournit le moyen le plus commode pour soumettre les déductions théoriques au contrôle de l'expérience.

Les poutres en treillis et les poutres articulées connues sous le nom de *système de How, bow-strings, système Pauli* sont fort usitées depuis quelques années et les treillis tendent chaque jour à se substituer aux parois pleines. Le calcul des pressions et des tensions supportées par les diverses pièces était à peine indiqué dans la première édition et, là encore, une lacune a été comblée. M. Bresse n'a pas la prétention (il l'avoue) d'en donner une solution entièrement satisfaisante : les bases de cette théorie ne sont pas exemptes d'incertitude et le dernier mot n'est pas dit à leur égard.

J. M.



DES EXAMENS. *(Suite.)*

13me *Examen.*

1. — Caractères de divisibilité dans le système décimal.

2. — Convertir un nombre écrit dans le système décimal en un nombre écrit dans le système à base 7. Réciproque de cette conversion.

3. — Dans une suite de fractions égales, la somme des numérateurs divisée par la somme des dénominateurs forme une nouvelle fraction égale à chacune des proposées. Si les fractions étaient inégales, la nouvelle fraction serait moindre que la plus grande et plus grande que la plus petite.

4. — Lorsqu'une quantité a mise à la place de x dans le polynome $x^m + Ax^{m-1} + Bx^{m-2} + \ldots + Tx + V$ le rend égal à zéro, c'est que ce polynome est exactement divisible par $x - a$.

5. — D'après cela décomposer en facteurs le polynome suivant :

$$P = a^3(b^2 - c^2) + b^3(c^2 - a^2) + c^3(a^2 - b^2).$$

6. — Condition pour que les deux équations.

$$ax^2 + bx + c = 0$$
$$a'x^2 + b'x + c' = 0$$

aient une racine commune.

7. — Calculer par logarithme $x = 12\sqrt[5]{(0,00154)^2}$.

8. — La bissectrice de l'angle d'un triangle divise, etc.

9. — La bissectrice de l'angle extérieur d'un triangle divise pareillement le côté en deux segments proportionels aux côtés adjacents.

10. — Le point d'intersection des trois médianes d'un triangle est distant d'une droite quelconque située dans le plan de ce triangle de la moyenne arithmétique des distances des sommets à cette droite.

11. — D'un point 0 pris dans l'intérieur d'un triangle on mène des parallèles aux trois côtés, on forme trois triangles dont on désigne les surfaces par t, t', t''; si on appelle s la surface du triangle proposé, démontrer que l'on aura : $\sqrt{s} = \sqrt{t} + \sqrt{t'} + \sqrt{t''}$.

12. — Donner les formules qui contiennent tous les arcs répondant à un sinus donné.

13. — Démontrer l'une quelconque des analogies de Néper. Écrivez les trois autres sans les démontrer.

14. — Démontrer la formule qui lie entre eux deux angles d'un triangle sphérique le côté opposé à l'un d'eux et celui opposé au troisième.

15. — Chercher l'équation d'une droite donnée.

16. — Bissectrice de l'angle de deux droites.

17. — Distance de deux droites, l'une parallèle au plan V, et l'autre au plan H.

18. — Angle de deux plans.

14me *Examen.*

1. — Faire passer un nombre du système à base 12 dans le système à base 10.

2. — Caractère de divisibité par 11.

3. — Décomposer un nombre en ses facteurs premiers et chercher les diviseurs de ce nombre.

4. — Somme des 20 premiers termes d'une progression par différence.

5. — J'emprunte une somme à raison de 6 % et au bout de 5 mois je donne 800 fr. capital et intérêts. Quelle est la somme empruntée.

6. — Donner immédiatement les valeurs des inconnues dans les équations suivantes, puis faire l'élimination par comparaison :

$$ax + by = c$$
$$a'x + b'y = c'$$

7. — Partager un nombre donné a en deux parties telles que la somme de leurs racines carrées soit un maximum. Moyen de voir si une fraction est susceptible d'un maximum ou d'un minimum.

8. — Analyse indéterminée.

9. — Mesure de l'angle inscrit. Mesure de l'angle compris entre deux cordes qui se coupent hors du cercle.

10. — Le quadrilatère formé en joignant les milieux des côtés opposés d'un trapèze isocèle est un losange.

11. — Construire une moyenne proportionnelle entre deux droites.

12. — Surface d'une zône sphérique.

13. — Solidité du prisme tronqué.

14. — Démontrer que $\sin (a \pm b) = \sin a \cos b + \sin b \cos a$.

15. — Démontrer que la surface d'un triangle est égale à $\frac{1}{2} b\, c \sin A$.

16. — Distance de deux points (coord. obliques).

17. — Trouver l'équation d'une droite perpendiculaire en un point donné sur une droite donnée.

18. — Angle d'une droite et d'un plan 1° directement; 2° par le complément.

19. — Plus courte distance de deux droites : l'une parallèle au plan V, l'autre perpendiculaire au plan H.

15me *Examen.*

1. — Exposer la théorie des quantités décimales.

2. — Reconnaître si un nombre est premier. A quel nombre vous arrêterez-vous.

3. — Donnez immédiatement la racine de $\sqrt{\frac{5}{7}}$ à $\frac{1}{7}$ près, sans calcul.

4. — Démonstration de $\sqrt[3]{\frac{a}{b}}$ à $\frac{1}{n}$ près.

5. — Résoudre le système

$$xy = a$$
$$xz = b$$
$$yz = c$$

de la manière la plus simple. La valeur de x étant trouvée, en déduire y et z par analogie.

6. — On donne un trinôme du second degré, donner les conditions de racines égales, inégales, réelles, imaginaires et le maximum et le minimum du trinôme.

7. — Proposition sur les réduites.

8. — Problème sur les annuités.

9. — Inscrire un décagone régulier dans un cercle.

10. — Le milieu de l'hypoténuse d'un triangle rectangle est à égale distance des trois sommets.

11. — Décrire un cercle tangent à un cercle donné en un point donné et passant par un point donné.

12. — Mesure du triangle sphérique; exemple en mètres carrés.

13. — Volume d'un segment sphérique à une base, directement.

14. — Exprimer sin. $\frac{1}{2}$ A en fonction de cos A.

15. — Résoudre le triangle rectiligne dont on connait A, b, c.

16. — Idem pour le triangle sphérique.

17. — Déterminer l'angle d'une droite avec l'axe des x (coord. obl.), rendre la formule calculable par logarithmes.

18. — Donner l'équation d'une droite passant par deux points donnés.

19. — Distance de deux points : l'un dans le 3me angle, l'autre dans le 4me.

20. — Plus courte distance de deux droites : l'une dans le plan V, l'autre dans le plan H.

CONCOURS GÉNÉRAL DE 1869.

RHÉTORIQUE LATINE.

Concours du 2 Août.

Composition Latine. — In vindicandis maleficiis huc potissimum spectat lex :

1° Ut eum quem punit meliorem reddat;

2° Ut pœna ejus ceteros a sceleribus deterreat;

3° Ut civium jura tueatur.

Concours du 4 Août.

Composition Française. — La France (sous Charles VI) était livrée à l'anarchie.

La reine Isabelle de Bavière et le duc d'Orléans, frère du roi, dissipaient les trésors et les ressources du royaume.

Jean-sans-peur, auquel le duc d'Orléans avait voulu enlever tout pouvoir dans le conseil, se rendit à Paris et contraignit son adversaire à l'admettre au partage de l'autorité.

Leur réconciliation parut alors complète; mais elle n'avait rien de sincère.

Le duc d'Orléans ne put supporter le triomphe de son rival : il chercha les occasions de l'humilier et répandit d'infâmes calomnies contre la duchesse de Bourgogne, qui, mortellement blessée, porta ses plaintes à son époux.

Jean-sans-peur consulta, dit-on, son conseil, et il reçut pour réponse que son honneur lâchement outragé voulait une vengeance terrible et secrète.

(Moke, *Hist. de la Belgique*).

Un membre du conseil, voyant ses collègues pencher vers une résolution qui fera verser du sang, s'efforce de les ramener à des idées plus conformes à l'honneur du Prince.

Parmi les considérations qui peuvent trouver place dans son discours, on ne négligera pas celles que fourniront la morale, la religion, la parenté, la politique.

L'orateur fera pressentir, en finissant, la catastrophe qui mit fin à la vie de Jean-sans-peur.

Concours du 6 Août.

Histoire de la Belgique. — I. Exposer l'origine de nos libertés communales.

II. Faites connaître Marguerite de Parme, l'organisation de son gouvernement, la situation de la Belgique et les événements qui se passèrent, dans le pays, sous la régence de cette princesse. 1559-1567.

Concours du 7 Août.

Composition flamande. — Een oude grieksche veldheer spreekt tot zijne medeburgers, ter gelegenheid der door Flaminius uitgeroepene vrijheid, bij de Isthmische spelen :

Laat u door Flaminius niet bedriegen, wanneer hij de vrijheid der grieksche staten uitroept.

Wij moeten geen vertrouwen op een volk stellen hetwelk alles wil overweldigen.....

.....Deszelfs staatkunde is onrechtvaardig.

De onafhankelijkheid van Griekenland zal krachtiger door Antiochus verdedigd worden.....

Concours du 3 Août.

Mathématiques. — I. On place, au commencement de chaque année, une somme a, à intérêt composé, et au taux de r pour un franc par

an. On demande ce que toutes ces sommes vaudront au bout de n années. — Calculer cette valeur par logarithmes.

II. Rechercher l'expression de la surface de la sphère, et faire voir comment on peut obtenir la valeur absolue des fuseaux et des triangles sphériques.

III. Deux sphères de même rayon se coupent de manière que l'une passe par le centre de l'autre. Déterminer le volume de la partie commune.

IV. a, b, c, dénotant les trois côtés d'un triangle, et A, B, C, les angles opposés à ces côtés, démontrer les relations :

$$a = c \cos. B + b \cos. C$$
$$b = c \cos. A + a \cos. C$$
$$c = a \cos. B + b \cos. A.$$

Déduire de ces relations la valeur d'un angle, en fonction des côtés supposés connus, et approprier la formule au calcul logarithmique.

QUATRIÈME LATINE.

Concours du 2 Août.

Traduction du Français en Latin. — Déjà, par ses manœuvres, le roi de France, Louis XI, avait réussi à diviser les seigneurs dont l'union l'avait fait trembler. Pour briser l'alliance des ducs de Bourgogne et de Bretagne, il résolut d'occuper tellement le premier, dans ses propres états, qu'il devînt incapable de soutenir son allié. Pendant qu'il se trouvait à Péronne, accablant le duc de protestations d'amitié, il le trahissait avec une audace inouie. Peu lui importait que les Liégeois succombassent ou non, pourvu qu'il parvînt à arracher au duc quelques concessions nouvelles. On comprend difficilement qu'un peuple se soit laissé tromper au point d'espérer qu'un roi, qui avait tant de raisons pour l'abandonner à la vengeance du duc, serait venu lui apporter quelque secours efficace. Cependant, au lieu de repousser les conseils du roi, ils ne les écoutèrent que trop; ils surprirent Tongres et emmenèrent, sans tarder, l'évêque et le gouverneur. Peu s'en fallut que leurs prisonniers ne fussent maltraités.

Mais bientôt quelques fugitifs arrivèrent à Péronne et informèrent le duc de ce qui s'était passé : ils lui dirent comment les Liégeois avaient massacré l'archidiacre et ordonné qu'on leur fournît tout ce dont ils avaient besoin pour se défendre contre les Bourguignons. Aussitôt Charles fit fermer et garder les portes de Péronne.

Lorsque le roi apprit de quelle colère le duc était transporté, avec quelle impatience les Bourguignons attendaient l'occasion de lui donner des preuves de dévouement, il fut saisi d'une grande terreur. Il ne savait pas s'il devait se féliciter des succès de ses instigations ou le

regretter; il se représentait quels dangers il courait, puisqu'il était à la merci d'un hôte qu'il avait indignement trompé. Il aurait voulu pour beaucoup se trouver à Paris; mais il était enfermé dans une ville étrangère.

C'en était fait de la couronne de Louis XI, si le duc eût écouté l'avis de ses conseillers; mais, quoi que l'on fît pour qu'il retînt le roi en prison, il se contenta de le contraindre à partir, le 15 Octobre 1468, pour l'accompagner dans son expédition contre les Liégeois.

Louis, Ludovicus. — Seigneurs, principes. — Bourgogne, Burgundia. — Bourguignon, Burgundiacus. — Bretagne, Britannia. — Liégeois, Leodienses. — Tongres, Tungri, orum. — Péronne, Peronna. — Archidiacre, Archidiaconus.

Exercices sur la grammaire grecque. — 1° Donnez le datif pluriel des noms suivants : Κύων, κυνὸς; Δράκων, - οντος; Μήτηρ, μητρὸς; Θρὶξ, τριχὸς; Ιππεὺς, - έως; Ναῦς, ναὸς, att. νεὼς; Ἀνήρ, ἀνδρὸς; Γραῦς, αὸς.

2° Quels sont les noms de la 3e déclinaison, qui ont l'accusatif singulier en ν?

3° Donnez le datif dans les trois nombres des pronoms personnels.

4° Quelle est la 3e pers. du sing. de l'opt. aor. et parf. aux trois voix, dans les verbes suivants : Ἀνακαλέω, καταβλάπτω, ἀποπτύσσω, μιμνήσκω, ζεύγνυμι, κεράννυμι.

5° Faites connaître l'aor II actif de ἀποκτείνω et de Μανθάνω, l'aor. II passif et le parf. II de Διασπείρω.

Concours du 6 Août.

Traduction du latin en français. — Alexander, justis defunctorum corporibus solutis, praemittit ad captivas, qui nunciarent ipsum venire; inhibitaque comitantium turba, tabernaculum cum Hephaestione intrat. Is longe omnium amicorum carissimus erat regi, cum ipso pariter educatus, secretorum omnium arbiter : libertatis quoque in admonendo eo non alius jus habebat; quod tamen ita usurpabat ut magis a rege permissum quam vindicatum ab eo videretur. Et sicut aetate par erat regi, ita corporis habitu praestabat. Ergo reginae (1) illum regem esse ratae suo more veneratae sunt: deinde, servis quis Alexander esset monstrantibus, Sysigambis advoluta est pedibus ejus, ignorationem nunquam antea visi regis excusans. Quam manu allevans rex : non errasti, inquit, mater, nam et hic Alexander est.

Equidem, si hac continentia animi ad ultimum vitae perseverare

(1) La mère et l'épouse de Darius.

potuisset, feliciorem fuisse crederem quam visus est esse, quum, ab Hellesponto usque ad oceanum, omnes gentes victoria esset emensus. Vicisset profecto superbiam atque iram; abstinuisset inter epulas caedibus amicorum, egregiosque bello viros et tot gentium secum domitores, indicta causa, veritus esset occidere.

Tunc quidem ita se gessit ut omnes ante eum reges et clementia et continentia vincerentur.

Itaque Sysigambis : rex, inquit, mereris ut ea precemur tibi quae Dario nostro quondam precatae sumus; et, ut video, dignus es qui tantum regem non felicitate solum, sed etiam aequitate superaveris. Tu quidem matrem me et reginam vocas, sed ego me tuam famulam esse confiteor.

Rex bonum animum habere eas jussit; Darii deinde filium collo suo admovit. Atque nihil ille conspectu tunc primum a se visi conterritus cervicem ejus manibus amplectitur : motus ergo rex constantia pueri, Hephaestionem intuens : quam vellem, inquit, Darius aliquid ex hac indole hausisset. Tum tabernaculo egressus est.

Concours du 4 Août.

Histoire. — I. Faites connaître l'histoire de la Grèce, depuis la mort de Miltiade, jusqu'à la reconstruction d'Athènes, incendiée par les Perses.

II. Racontez la mort d'Épaminondas.

III. Donnez la série des rois de Rome en caractérisant par quelque circonstance le règne de chacun d'eux.

IV. Faites le récit très-sommaire de la 2e guerre punique.

Géographie. — I. Donnez la division du Péloponèse, en indiquant la ville la plus importante de chacune des parties qui le composent.

II. Où se trouvaient Delphes, Thèbes, le Parnasse, le Cap Sunium?

III. Faites connaître, en y ajoutant quelques détails, les différentes parties qui composent l'Italie centrale.

IV. Où se trouvaient Albe-la-longue, Cures, Tarquinies?

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

(Sections réunies).

Concours du 2 Août.

Composition Française. — Faire voir que les habitudes morales sont nécessaires au bonheur dans toutes les classes de la société, et que leur influence produit la paix et la prospérité des familles.

Traduction du Français en Anglais ou en Allemand. — Deux traits caractéristiques éclatent dans la féodalité. L'un est la sauvage énergie des individus; non seulement ils sont brutaux et cruels, mais ils le sont d'une façon singulière, comme il arrive à l'homme qui vit seul, livré à l'originalité de sa nature, aux caprices de son imagination. Le second trait qui frappe également dans la société féodale, c'est l'obstination des mœurs, leur longue résistance au progrès. Dans aucune autre société, les idées nouvelles n'ont eu autant de peine à pénétrer. Nulle part il n'y a eu si peu de progrès avec tant de mouvement.

Comment ne pas reconnaître, dans ces deux faits, l'influence des circonstances matérielles sous l'empire desquelles vivait le possesseur de fief, isolé dans son château, entouré d'une population subalterne et méprisée, obligé d'aller chercher au loin et par des moyens violents l'activité qu'il n'a pas auprès de lui? Les remparts et les fossés ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis, et la civilisation a eu autant de peine que la guerre à les envahir.

Histoire de la Belgique. — Exposer le règne de Marie de Bourgogne.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

Concours du 5 Août.

I. **Algèbre.** — Exposer la marche à suivre pour développer une quantité quelconque en fraction continue, et faire voir dans quel cas il y aura un nombre limité de fractions intégrantes. — Faire l'application au développement en fraction continue de la plus grande des racines de l'équation

$$x^2 - 2(a - b)x + a^2 - 2ab - 1 = 0$$

dans laquelle a et b sont des nombres entiers et positifs.

II. **Géométrie.** — Étant données deux tangentes AB, AC, à un cercle, on fait passer par le point D, milieu de la corde qui joint les points de contact B et C, une secante terminée à la circonférence en E et F. — Démontrer que la droite AD est la bissectrice de l'angle EAF.

III. **Géométrie analytique.** — Déterminer le lieu géométrique des foyers d'une hyperbole variable dont une asymptote et une directrice restent fixes.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

(Sections réunies).

Concours du 7 Août.

Composition Flamande. — God openbaart zich zoo wel in het oneindig kleine als in het oneindig groote.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Concours du 3 Août.

Composition Française. — LES PETITS OISEAUX. — Service qu'ils rendent à l'homme. — Agréments qu'ils répandent dans les jardins et dans les campagnes.

Ils méritent d'être protégés.

Thème Flamand où Allemand, pour les provinces Wallonnes; — Thème Allemand pour les provinces Flamandes. — LES CLOCHES. — Les dimanches et les jours de fête, j'ai souvent entendu dans les grands bois, à travers les arbres, les sons de la cloche lointaine qui appelait au temple l'homme des champs. Appuyé contre le tronc d'un ormeau, j'écoutais en silence le pieux murmure; chaque frémissement de l'airain apportait à mon âme l'innocence des mœurs champêtres, le calme de la solitude, le charme de la religion et la délectable mélancolie des souvenirs de ma première enfance. Oh! quel cœur n'a pas tressailli au bruit des cloches de son lieu natal, de ces cloches qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur, qui publièrent dans tous les lieux d'alentour la sainte allégresse de son père et les joies plus ineffables de sa mère! Tout se trouve dans les rêveries où nous plonge le bruit de la cloche natale : religion, famille, patrie, et le berceau, et la tombe, et le passé et l'avenir.

Histoire. — Faites connaître: 1° Alexandre-le-Grand, 2° Charlemagne.

Géographie. — I. Décrivez le cours de l'Escaut.

II. Donnez la description de la Grande-Bretagne au point de vue de la géographie physique.

III. 1° Indiquez les bornes de l'Asie; 2° citez dix des plus grands fleuves de cette partie du monde; vous ferez en même temps connaître la direction de leurs cours et les mers où ils se jettent.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Concours du 5 Août.

Sciences commerciales. — Pierre vous doit 2500 fr., pour solde du dernier compte, arrêté le 31 décembre;

Le 15 janvier, il vous remet une lettre de change de 3500 fr. sur Paul, de Gand, valeur au 1er avril;

Le 10 février, il fait sur vous une traite de 3000 fr., à l'échéance du 15 mars;

Le 15 avril, il vous donne 4000 fr., en espèces;

Le 10 mai, vous lui remettez un effet de 2700 fr., sur Anvers, valeur au 15 septembre;

Le 25 mai, il vous endosse un effet sur Liége, de 2000 fr., valeur au 1er octobre;

Régler le compte courant et d'intérêts réciproques de Pierre à 6 % l'an, en l'arrêtant au 1er juillet.

Donner la formule de la lettre de change du 15 janvier.

Algèbre. — I. Résoudre l'équation $ax^2 - 2(a - b)x = b - a$.

Discuter les racines dans la supposition de $a = 0$.

II. Un homme achète un cheval, pour lequel il paie comptant une certaine somme et 5 % de cette somme pour frais de transport. Il revend le cheval pour 500 fr., et il gagne pour cent un vingtième de la somme qu'il a payée comptant. Quelle est cette somme?

Géométrie. — I. Trouver, dans l'intérieur d'un triangle, un point tel qu'en le joignant aux trois sommets, le triangle soit partagé en trois parties proportionnelles aux nombres m, n et p.

II. Démontrer que les diagonales d'un pentagone régulier se coupent en moyenne et extrême raison.

Trigonométrie. — I. Démontrer la formule

$$\frac{\sin. p - \sin. q}{\cos. p + \cos. q} = \text{Tang.}\ \tfrac{1}{2}(p - q).$$

II. Résoudre le triangle dans lequel on donne un angle et les hauteurs h et h' menées des sommets des deux autres angles.

Examiner les cas où $h = h'$.

Physique. I. Énoncer la loi de Mariotte et décrire l'expérience par laquelle on établit cette loi.

II. La pression de l'atmosphère étant de $0^m,76$ à la température zéro, quel serait le poids d'un litre d'air, sous la pression de $3\frac{1}{2}$ atmosphères, si le litre d'air pesait $0^{gram},975$, sous la pression de $0^m,57$, la température restant à zéro.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Enseignement moyen officiel du premier degré. — Programme de l'année scolaire 1869-1870. — Instructions.

Circulaire à MM. les présidents et membres des bureaux administratifs des athénées royaux.

Bruxelles, le 19 juillet 1869.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre le programme des cours des athénées pour l'année scolaire qui va s'ouvrir.

Ce programme a fait l'objet de l'examen le plus sérieux de la part du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

Les lois en vigueur, en déterminant les matières de l'enseignement et de l'examen qui termine les cours, limitent l'action de l'autorité administrative; les modifications apportées au programme ne sortent pas du champ dans lequel cette autorité peut agir; mais ce programme, s'il est exécuté avec les conséquences qu'il comporte et dans l'esprit qui a provoqué les changements qu'il renferme, n'en pourra pas moins exercer une heureuse influence sur la marche de l'enseignement.

L'étude des langues anciennes occupe une place prépondérante dans les humanités; des efforts doivent être faits pour que cette étude produise des fruits en rapport avec le temps qui lui est consacré. Le but ne peut être atteint si l'on fait une part exagérée à l'enseignement des mots et des formes, et si les cours sont dirigés comme s'ils ne devaient tendre qu'à apprendre à écrire dans les langues mortes.

Il n'existe aucune obligation légale d'enseigner aux élèves à écrire en grec, et si le programme de l'examen de gradué en lettres impose encore l'épreuve d'une composition latine, le temps si considérable consacré à l'enseignement du latin permet au professeur de ne pas laisser absorber l'étude de la littérature latine par la nécessité de préparer l'élève à cette épreuve légale.

Il ne faut pas que la grammaire envahisse les humanités tout entières, que les cours se passent à apprendre les difficultées de la lexigraphie et de la syntaxe; l'étude des mots et des formes ne peut devenir un but, elle n'est qu'un moyen. On ne doit jamais perdre de vue que l'on enseigne le grec et le latin, surtout pour arriver à fait connaître les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, et que l'on fait connaître ces chefs-d'œuvre pour développer le jugement et le goût des élèves, étendre la sphère de leurs pensées et leur montrer comment les conceptions de l'esprit s'expriment avec clarté, précision et élégance. Arrêtée aux mots et aux formes des langues mortes, l'étude des lettres anciennes serait presque stérile; dirigée vers la substance même des œuvres de l'antiquité, elle apporte à l'esprit des éléments de force qui ne l'abandonneront jamais

et se feront sentir dans les sentiments, dans les goûts, dans les écrits de ceux qui les possèdent.

A partir de la 3e, où une répétition des principales parties de la syntaxe latine est inscrite au programme, il ne doit être donné des explications grammaticales qu'à l'occasion des phrases des auteurs expliqués qui les provoquent, ou des thèmes qui peuvent être faits de vive voix en classe; les élèves de poésie doivent connaître assez la grammaire latine pour que leur temps soit exclusivement consacré à des études vraiment littéraires.

L'enseignement de la grammaire grecque doit partout être restreint au plus strict nécessaire pour l'intelligence des auteurs; s'il faut que l'élève apprenne les déclinaisons et les conjugaisons ordinaires, une étude spéciale des difficultés de la lexigraphie et de la syntaxe doit être proscrite; des explications accidentelles suffisent à cet égard.

Pour que l'élève puisse se rendre compte des ouvrages qui sont entre ses mains, il faut qu'il connaisse l'écrivain, l'époque dans laquelle il a vécu, les circonstances dans lesquelles il se trouvait; il ne doit rien ignorer de l'œuvre qu'on lui explique; ce n'est qu'en comprenant bien l'œuvre qu'il traduit que l'élève y prendra intérêt et en profitera. Le professeur commencera l'explication d'un auteur par quelques notions qui le feront connaître; ces notions seront naturellement différentes dans les classes inférieures et dans les classes supérieures; très sommaires dans les premières, elles prendront plus d'extension dans les secondes. Le professeur ne laissera pas isolés dans l'esprit de l'élève les passages des auteurs qu'il explique; il rattachera les faits rapportés par Hérodote, par Cornelius Nepos ou par Tite-Live aux époques de l'histoire de la Grèce ou de l'Italie auxquelles ils se rapportent; il intéressera aux récits de César par quelques explications sur la suite des événements et la marche des armées; il n'expliquera un discours de Démosthènes ou de Cicéron qu'en faisant connaître les intérêts et les passions se mouvant dans le débat auquel l'orateur intervient.

Les passages les plus importants des auteurs doivent être seuls l'objet d'une étude approfondie; le professeur reliera ces passages entre eux, soit par un résumé analytique, soit par la lecture d'une traduction, soit par une traduction cursive. Ce système permettra de faire connaître aux élèves des parties considérables d'une œuvre et parfois l'œuvre entière, Les élèves traduisent aujourd'hui un livre d'Homère; en choisissant les passages les plus remarquables de plusieurs livres, on pourra, par ce système, en expliquant le même nombre de vers, maintenir la même étude du texte grec, en donnant à l'élève une idée bien plus large et plus vraie du poëme, auquel il sera ainsi complètement initié.

Les matières ont été disposées de manière à faciliter les rapprochements littéraires entre les œuvres du même genre des langues classiques.

Dès la 4e, l'inscription au programme d'Esope, de Phèdre et de la Fontaine permettra au professeur de donner certaines notions littéraires en intéressant l'élève par des appréciations comparatives des trois fabulistes.

Les historiens peuvent, en 3e, donner lieu au même travail : Plutarque, Hérodote, Salluste et Tite-Live sont au programme.

En poésie, les élèves verront l'Iliade et l'Enéide ; l'explication de ces grandes œuvres amènera naturellement l'étude du poëme épique.

En rhétorique, les règles du genre dramatique trouveront leur application dans une œuvre grecque et une œuvre française. L'art oratoire fait naturellement l'objet principal de la classe. Démosthènes et Cicéron sont inscrits au programme qui laisse au professeur toute latitude ; quant aux pièces d'éloquence moderne, il pourra choisir dans les œuvres remarquables de la chaire, de la tribune et du barreau.

L'enseignement du grec, qui ne commençait qu'au milieu de la 5e, sera donné dès l'entrée dans cette classe. Ce changement doit permettre au professeur de rhétorique de consacrer le temps destiné au grec à des leçons purement littéraires pendant le dernier semestre de sa classe ; il pourra user largement de la faculté de sortir des explications du texte original, pour étendre les connaissances de l'élève à des œuvres qui n'auront pas été traduites et même que le programme ne comprend pas. Il peut ainsi être donné un cours attrayant qui, au lieu de rebuter l'élève et de l'éloigner à jamais de la littérature grecque, lui en laissera un souvenir qui pourra l'y rappeler plus tard.

Le cours de français a été maintenu dans ses limites actuelles, mais le programme permet de lui donner une extension considérable : partout où la chose sera possible, on confiera l'enseignement du grec, du latin et du français au même professeur. La division de cet enseignement fait que l'analyse littéraire diffère souvent, la nomenclature des figures n'est pas la même, l'exposition des principes de la poétique et de la rhétorique varie. Le professeur qui sera chargé de ce triple enseignement trouvera plus de temps pour exercer ses élèves à la composition et à l'élocution et tirera plus facilement de l'étude des auteurs anciens les résultats qu'elle doit avoir sur la manière d'écrire dans une langue vivante.

Mais où cette unité de l'enseignement classique ne pourra être établie, il importe que les professeurs de grec et de latin tendent au même but. Les explications de tous genres dont les auteurs anciens seront l'objet se donnent en français et doivent être reproduites en français par l'élève, soit verbalement, soit par écrit ; il y a là une inépuisable matière d'exercices qui en s'attachant à la littérature ancienne, doivent apprendre l'art si important d'exposer ses idées avec ordre, de parler et d'écrire avec pureté dans la langue qu'on emploie chaque jour. Notions historiques, analyse de fragments, explications littéraires, tout se prête également à développer l'intelligence de la littérature ancienne avec une immédiate application à la formation des aptitudes littéraires d'une utilité actuelle.

C'est dans le même sens que le programme diminue le thème au profit de la version ; on maintient le thème d'imitation fait en classe de vive voix sur les passages appris ou expliqués : c'est la préparation à la com-

position latine obligatoire pour l'examen ; elle fait saisir l'application des règles et les tournures des auteurs; mais le thème écrit fera souvent place à la version écrite. On devra exiger dans les versions non seulement que le sens de l'auteur original soit fidèlement reproduit, mais que la traduction soit correcte et élégante; l'élève apprendra ainsi à rendre dans sa propre langue les idées que lui fourniront les auteurs anciens.

La jeunesse ne doit pas rester étrangère au mouvemunt littéraire contemporain ; les professeurs de rhétorique trouveront dans la latitude qui leur est laissée par le programme, le moyen de l'initier à la connaissance des auteurs contemporains les plus remarquables ; ils trouveront par un sage discernement dans le choix des pièces qu'ils pourront lui lire, l'occasion d'appréciations comparatives entre la littérature ancienne et la littérature moderne.

Les explications qui précèdent ont pour but, non de commênter chaque article de la partie littéraire du programme , mais d'indiquer l'esprit qui l'a dicté. Relever les études littéraires, développer le goût des élèves, rattacher le passé au présent, employer les legs de l'antiquité au progrès intellectuel de la génération actuelle, éviter que l'enseignement des langues anciennes ne se stérilise par son isolement, en tirer une force pour la langue que l'on écrit et que l'on parle, élever par leur aide le niveau intellectuel et littéraire moderne, tel doit être le but à atteindre. Il appartient au corps enseignant de faire entrer dans les actes ce que le programme ne peut qu'indiquer en principe.

Les modifications qu'ont subies les autres parties du programme ne demandent guère d'explications.

Les changements apportés aux cours de mathématiques et d'histoire ont eu pour but de mieux répartir les matières de l'enseignement.

Le latin a été supprimé dans la classe préparatoire.

Le temps disponible sera consacré à des causeries scientifiques que les Anglais appellent *lessons on commonthings;* elles constituent moins un enseignement qu'une conversation sur les phénomènes ordinaires de la nature; elles expliquent aux élèves ces faits qui se passent tous les jours sous leurs yeux, et dont les causes immédiates ne peuvent leur rester inconnues; elles éveillent la curiosité et développent l'esprit d'observation.

Il peut être utile de continuer dans les autres classes ces notions scientifiques. Ainsi l'on pourrait, dans les trois classes inférieures, donner quelques notions de zoologie et de botanique, et dans les trois classes supérieures, exposer les éléments de physique réservés aujourd'hui à la rhétorique et y ajouter les notions les plus sommaires de la chimie et de la géologie. Il serait entendu que ces cours ne devraient pas constituer une étude suivie, imposant aux élèves des travaux en dehors des classes. J'ai pensé que ces cours ne doivent pas être imposés partout de la même manière ; je vous prie d'examiner ce qu'il conviendrait de faire dans votre athénée et de me soumettre les propositions que vous croiriez devoir être adoptées.

J'appelle votre attention spéciale sur les cours de langues modernes étrangères. Ces langues sont trop généralement considérées comme une matière secondaire de l'enseignement. Cette appréciation, qui pouvait être vraie lorsque les rapports entre les nations étaient difficiles et rares et lorsque le latin était le véhicule presque exclusif des connaissances scientifiques, doit disparaître. Non-seulement les nécessités des intérêts matériels, mais les nécessités du progrès de tout ce qui tient à l'intelligence, exigent que les jeunes générations puissent s'éclairer des grands travaux de science, d'érudition et de littérature qui s'accomplissent en Angleterre et en Allemagne. Votre devoir est de veiller à ce que l'étude des langues de ces pays tienne le rang qu'elle doit avoir.

Vous avez comme moi, messieurs, le désir de voir l'enseignement moyen suivre le progrès qui se manifeste autour de nous dans tant de branches de l'activité humaine; je compte sur votre concours pour réaliser les idées que je vous signale; je serais heureux de recevoir de vous les indications que vous croiriez de nature à améliorer les études dans l'établissement que vous administrez.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le minister de l'intérieur,
EUDORE PIRMEZ.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'université de Liége : M. Borlée (J.), professeur ordinaire à la faculté de médecine de l'université de Liége, secrétaire du conseil académique de cette université, pour l'année scolaire 1869-1870.

— M. De Laveleye (Emile), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Liége, membre du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

A l'athénée royal de Liége : Surveillant-maître de calligraphie, M. Willame (François-Victor-Adrien), actuellement chargé du même service, à titre provisoire. Il a été dispensé par arrêté royal du 15 juin de la condition du certificat d'élève universitaire ou de gradué en lettres.

A l'école moyenne de l'État, à Nieuport : M. Demazière (Joseph), dans le sein du conseil communal, membre du bureau administratif, en remplacement de M. De Jaegher (François), nommé échevin.

— M. Gobert (Gustave), porteur d'un certificat d'humanités qui le déclare admissible, en vertu de la loi du 1er mai 1857, à l'examen de candidat en pharmacie, nommé, à titre provisoire, professeur de la classe préparatoire au collége communal de Charleroi, est dispensé de la condition du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités.

— Par arrêté royal, les directeurs des pensionnats annexés aux établissements d'instruction moyenne, régis par la loi du 1er juin 1850, sont assimilés, pour le règlement de leur pension, aux membres du personnel administratif et enseignant desdits établissements et admis au bénéfice de l'article 9, §§ 2 et 3, de la loi précitée, et de l'article 4 de la loi du 26 avril 1865.

— Par arrêté ministériel du 5 juillet 1869, l'école moyenne de l'État à Péruwelz, est élevée de la catégorie inférieure à la catégorie intermédiaire.

Cet arrêté ne sortira ses effets qu'à partir du 1er octobre 1869.

Arrêté royal du 10 *Juillet concernant les académies et écoles de dessin.*

Art. 1er. L'intervention pécuniaire de l'État, dans les dépenses annuelles des académies et des écoles de dessin, est subordonnée aux conditions suivantes :

1° L'approbation des programmes de l'enseignement, des règlements, des budgets et des comptes ;

2° L'inspection ;

3° La participation aux concours généraux et aux expositions organisés par le gouvernement.

Art. 2. Les programmes, les règlements, les budgets et les comptes sont approuvés par Notre Ministre de l'intérieur.

Les budgets doivent être soumis à son approbation un mois au moins avant le commencement de l'année scolaire à laquelle ils se rattachent.

Les comptes sont transmis au département de l'intérieur dans le trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Art. 3. L'inspection des écoles est faite, en conformité des instructions de Notre Ministre de l'intérieur ; par les agents qui seront délégués à cet effet.

Art. 4. Outre les concours locaux, destinés à apprécier les progrès des élèves de chaque classe, il y a des concours généraux, auxquels participent toutes les écoles subsidiées sur les fonds de l'État.

Les concours généraux ont lieu entre les classes similaires des diverses institutions et ils sont organisés de manière que les branches principales de l'enseignement soient appelées à y participer périodiquement.

Les établissements non subsidiés qui se trouveraient dans des conditions d'organisation analogues à celles des établissements subsidiés peuvent être admis aux concours généreux et aux expositions.

Art. 5. Les institutions qui reçoivent des subsides sur le budget de l'État sont tenues de prendre part aux expositions périodiques organisées pour constater les progrès accomplis dans les diverses branches de l'enseignement des arts du dessin.

Art. 6. Une somme de vingt mille francs au maximum pourra être prélevée annuellement sur les crédits alloués au budget de l'intérieur en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques, pour être répartie en bourses aux élèves des académies et des écoles de dessin.

Ces bourses, dont la valeur s'élèvera à 250 francs et qui pourront ètre divisées en fractions de bourses, seront accordées par Notre Ministre de l'intérieur, sur la proposition des autorités locales et en conformité des résultats des concours locaux et généraux.

Art. 7. Des conférences, destinées à perfectionner l'enseignement, pourront être instituées dans les localités désignées par Notre Ministre de l'intérieur et organisées de manière qu'elles soient accessibles aux époques des vacances des écoles.

Des indemnités de déplacement pourront être accordées aux auditeurs, pour leur faciliter la fréquentation de ces conférences.

Art. 8. Un conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin est institué près du département de l'intérieur.

Le conseil, présidé par Notre Ministre de l'intérieur ou par son délégué, est composé de huit membres. Les personnes chargées de l'inspection des écoles de dessin assistent aux séances avec voix consultative.

Un secrétaire, chargé de la rédaction des procès-verbaux et, s'il y a lieu, des rapports, est attaché au conseil.

Art. 9. Le conseil de perfectionnement donne son avis sur les programmes des écoles, ainsi que sur l'organisation des cours normaux, des concours et des expositions.

Il délibère sur les améliorations à introduire dans l'enseignement.

Art. 10. Le conseil est renouvelé par moitié tous les deux ans. La moitié, au plus, des membres sortants peuvent être nommés de nouveau.

Il se réunit sur la convocation de Motre Ministre de l'intérieur.

Art. 11. L'arrêté royal du 10 novembre 1859 est rapporté.

— Le *Moniteur* du 11 juillet donne *in extenso* le rapport sur le concours général de l'enseignement moyen en 1868.

— Extrait d'un arrêté royal du 29 juillet, concernant la collation des diplômes honorifiques et scientifiques par les universités de l'Etat.

Art. 1er. Les diplômes que les universités de l'Etat confèrent en vertu de l'article 6 du titre Ier de la loi du 15 juillet 1849 sont de deux sortes, savoir :

Diplômes honorifiques;

Diplômes scientifiques.

Art. 2. Il n'est décerné de diplômes honorifiques que pour le grade de docteur. Ils se délivrent sans frais et sans examen, à des regnicoles

et à des étrangers, sur la proposition que la faculté compétente adresse, à l'unanimité, au conseil académique réuni à cet effet.

Le conseil prononce à la majorité de deux tiers des suffrages des membres présents.

Il ne peut délibérer sur ces propositions que si les deux tiers au moins de ses membres sont présents.

Les diplômes honorifiques ne peuvent être délivrés qu'à ceux qui auront fait preuve d'un mérite supérieur, soit dans leurs écrits, soit dans l'enseignement, soit dans la pratique de la science pour laquelle le grade est conféré.

Art. 3. Les diplômes scientifiques sont conférés par les facultés après un examen public. Ils sont de même ordre que les diplômes légaux.

Art. 4. Les examens pour les grades scientifiques sont soumis aux règles et aux conditions prescrites et à prescrire par les lois et arrêtés pour l'obtention des grades légaux, sous les modifications suivantes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à dispenser des épreuves préalables au grade scientifique, soit de candidat, soit de docteur, dans chacune des quatre facultés, tout récipiendaire qui justifiera avoir fait avec succès des études en rapport avec les programmes de ces épreuves.

Ces dispenses ne peuvent être accordées que sur l'avis favorable de la faculté devant laquelle le récipiendaire demande à se présenter.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination des jurys de gradué en lettres. — Session de 1869.

Les cinq jurys de gradué en lettres, chargés de procéder aux divers examens spécifiés aux articles 3 et 5 de la loi du 27 mars 1861, sont composés, pour la session de 1869, de la manière suivante :

A. *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour la province de Brabant.*

Président : M. Weiler, lieutenant-général.

Suppléant du président : M. Deman, général-major.

Membres titulaires :

MM. Retsin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Gand, — il remplira en même temps les fonctions de secrétaire;

Keiffer, professeur de seconde latine au même athénée;

Prinz, professeur à l'athénée royal de Bruges ;

Teurrekens, professeur au petit séminaire de St-Nicolas;

Delbaere, professeur de rhétorique au petit séminaire de Roulers;

De Wouters, professeur de mathématiques au collége St-Stanislas, à Mons.

Membres suppléants :

MM. Labeye, professeur de seconde latine à l'athénée royal d'Anvers;
Even professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Bouillon;
Zomers, professeur de rhétorique au petit séminaire de St-Trond;
Salinghe, professeur de mathématiques au petit séminaire de Roulers.

B. *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.*

Président : M. Van Camp, conseiller à la cour de cassation.

Suppléant du président : M. Girardin, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles.

Membres titulaires :

MM. Nelissen, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Hasselt;
Delhaize, professeur de rhétorique française à l'athénée royal de Namur;
Novent, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Tirlemont;
Yzeux, professeur de rhétorique au collége St-Servais, à Liége, secrétaire;
Jacops, professeur de rhétorique au collége St-Louis, à Bruxelles;
Martens, professeur de mathématiques au petit séminaire de St-Nicolas.

Membres suppléants :

MM. Tainturier, professeur de rhétorique latine à l'école industrielle et littéraire de Verviers;
Servranckx, professeur de mathématiques au collége communal de Louvain ;
Wertz, professeur de rhétorique au collége de St-Quirin, à Huy;
Lambert, professeur de mathématiques supérieures au collége Notre-Dame, à Dinant.

C. *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Gand.*

Président : M. Deschryver, vice-président du tribunal de première instance, à Bruges.

Suppléant du président : M. Vandermeersch, Désiré, docteur en droit, à Bruges.

Membres titulaires :

MM. Damoiseaux, professeur de seconde latine à l'athénée royal de Mons, secrétaire;
Pourbaix, professeur de rhétorique latine au collége communal de Louvain;

Lamarche, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Arlon;
Verdussen, professeur de rhétorique au collége Notre-Dame, à Tournai;
Decrolière, professeur de rhétorique au collége patronné d'Enghien;
Garot, professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Trond.

Membres suppléants :

MM. Lapaille, professeur de rhétorique latine au collége communal de Malines;
Piret, professeur de mathématiques supérieures au collége communal de Chimai;
Pirenne, professeur de rhétorique au petit séminaire de St-Roch;
Rasmont, professeur de mathématiques au petit séminaire de Bonne-Espérance.

D. *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.*

Président : M. Van Humbeeck, membre de la Chambre des représentants.
Suppléant du président : M. Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége.

Membres titutaires :

MM. Nelis, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers;
Gorrissen, professeur de rhétorique au collége communal d'Ypres, secrétaire;
Bourquin, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal de Tournai;
Laloi, professeur de rhétorique au petit séminaire de Floreffe;
Lebrun, ancien professeur de rhétorique, à Bruxelles;
Hahn, professeur de mathématiques au collége Saint-Michel, à Bruxelles;

Membres suppléants :

MM. Draily, professeur de rhétorique au collége communal de Charleroi;
Verhelst, professeur de mathématiques au collége communal de Dinant;
De Bo, professeur de rhétorique au collége St-Louis, à Bruges;
Claessens, professeur de mathématiques au collége Notre-Dame, à Tournai.

E. *Jury qui siégera dans le ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.*

Président : M. Wagemans, conseiller à la cour d'appel de Liége.
Suppléant du président : M. Bougard, avocat général à la cour d'appel de Liége.

Membres titulaires :

MM. Legrand, professeur de rhétorique latine à l'athénée royal de Liége, secrétaire ;
Lannoy, professeur de rhétorique au collége communal de Nivelles;
Moreau, professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruxelles ;
Nizet, professeur particulier, à Bruxelles ;
Mangelschots, professeur de rhétorique au petit séminaire de Malines ;
De Beck, professeur de mathématiques au collége Sainte-Barbe, à Gand.

Membres suppléants :

MM. Poumay, professeur de rhétorique au collége communal de Huy;
Servais, professeur de mathématiques à l'athénée royal de Bruxelles ;
Corvilain, professeur de rhétorique au petit séminaire de Basse-Wavre ;
Ghyoot, professeur de mathématiques au collége patronné de Courtrai.

Sont nommés examinateurs spéciaux pour la session de 1869, savoir :

Jury du ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour la province de Brabant.

MM. Knibbeler, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Namur;
Kerzmann, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Gand ;
Schoofs, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Bruges ;
Corluy, professeur de langue flamande à l'institut St-Louis, à Bruxelles ;
Wagner, professeur de langue allemande au collége St-François-Xavier, à Verviers ;
Willebois, professeur de langue anglaise au collége St-Louis, à Bruges.

Jury du ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.

MM. Stallaert, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Bruxelles ;
Muth, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Namur ;
Vanderstock, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Hasselt ;
Casteleyns, professeur de langue flamande au collége d'Alost;
Ulrix, professeur de langue allemande au petit séminaire de Saint-Roch ;
Roelandts, prof[r] de langue anglaise au collége patronné de Thielt.

Jury du ressort de la cour d'appel de Gand.

MM. Van Beers, professeur de langue flamande à l'athénée royal d'Anvers;
Möhl, professeur de langue allemande à l'athénée royal de Bruxelles;
Juman, professeur de langue anglaise à l'athénée royal d'Anvers;
Roucourt, professeur de langue flamande au petit séminaire de Malines;
Lussem, professeur de langue allemande à l'institut Saint-Louis, à Bruxelles;
De Neus, professeur de langue anglaise au petit séminaire de Basse-Wavre.

Jury du ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.

MM. Rooses, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Gand;
Braun, professeur de langue allemande au même athénée;
Bury, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Bruxelles;
Aertssens, professeur de langue flamande au petit séminaire de Basse-Wavre;
Daury, professeur de langue allemande au collége Notre-Dame, à Dinant;
Poecke, professeur de langue anglaise au petit séminaire de Saint-Nicolas.

Jury du ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

MM. Van Driessche, professeur de langue flamande à l'athénée royal de Bruxelles;
Schäfer, professeur de langue allemande à l'athénée royal d'Anvers;
Bridges, professeur de langue anglaise à l'athénée royal de Tournai;
Schipman, professeur de langue flamande au petit séminaire de Roulers;
Hoeffel, professeur de langue allemande au collége patronné de Courtrai;
Caris, professeur de langue anglaise au collége Saint-Servais, à Liége.

Le jury chargé de délivrer, en 1869, le diplôme de capacité aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux, est constitué ainsi qu'il suit :

A. — Membres pris en dehors du personnel des athénées royaux.

MM. Fuerison, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres

de l'université de Gand, président; Vincotte, inspecteur de l'enseignement moyen; Dumont, id.

B. — Membres pris parmi les professeurs des établissements où l'examen doit avoir lieu.

Athénée royal d'Anvers. — MM. Grandgaignage, professeur de sciences commerciales; Schäfer, professeur de langue allemande.

Athénée royal de Bruxelles. — MM. Delhaize, professeur de tenue de livres; Möhl, professeur de langue allemande.

Athénée royal de Bruges. — MM. Leclercq, professeur de sciences commerciales; Muller, professeur de langue allemande.

Athénée royal de Gand. — MM. Merten, professeur de sciences commerciales; Kerzmann, professeur de langue allemande.

Athénée royal de Mons. — MM. Descamps, professeur de sciences commerciales; Arnoldy, professeur de langue allemande.

Athénée royal de Liége. — MM. Barlet, professeur de sciences commerciales; Comberbach, professeur de langue anglaise.

Athénée royal de Hasselt. — MM. Salle, professeur de sciences commerciales; Vanderstock, professeur de langue anglaise et de langue allemande.

Athénée royal d'Arlon. — MM. Poncin, professeur de sciences commerciales; De Vuyst, professeur de langue flamande.

Athénée royal de Namur. — MM. Kupfferschlaeger, professeur de sciences commerciales; Knibbeler, professeur de langue flamande.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le ministre de l'intérieur informe les jeunes gens qui désirent se présenter aux examens prescrits pour être admis, en qualité d'élèves, à l'école normale des humanités, pour l'année scolaire 1869-1870, que le jury chargé de ces examens se réunira à Liége, au local de l'école, lundi 11 octobre prochain, à 9 heures du matin.

Les inscriptions doivent être prises dans les bureaux de l'école normale des humanités, elles resteront ouvertes jusqu'au jour de la réunion du jury d'admission.

Les conditions d'entrée à l'école, ainsi que les avantages offerts aux récipiendaires, sont énumérées dans un avis qui a été publié au *Moniteur* du 19 juillet 1862.

CONCOURS UNIVERSITAIRE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1869-1870. — QUESTIONS A TRAITER A DOMICILE.

Faculté de philosophie et lettres.

Première section. — Philosophie.

Question : Indiquer les causes de la transformation du Platonisme en Néo-platonisme. Faire la part exacte des éléments que les néo-platoniciens ont empruntés à Platon et de ceux qu'ils ont empruntés aux doctrines mystiques de l'Orient.

Deuxième section. — Philologie.

Question : Faire une histoire critique du dithyrambe grec et caractériser l'influence de ce genre de composition sur les productions de la poésie dramatique de la Grèce.

Faculté des sciences.

Première section. — Sciences physiques et mathématiques.

Question : Exposer la théorie de l'intégration des équations non linéaires aux dérivées partielles du premier ordre, à trois variables, et recourant à des considérations géométriques.

Deuxième section. — Sciences naturelles.

Question : Faire l'historique des différentes théories émises pour expliquer la fécondation des végétaux phanérogames ; exposer et discuter les plus rationnelles d'entre elles, en tenant compte des analogies et des différences qui existent entre la reproduction des cryptogames et celle des phanérogames.

Faculté de droit.

Première section. — Droit romain.

Question : Exposer la théorie de la cession des actions.

Deuxième section. — Droit moderne.

Question : Exposer le système de la législation civile sur les droits dont les étrangers jouissent en Belgique.

Faculté de médecine.

Première section. — Matières générales.

Question : Décrire les terminaisons périphériques du système nerveux.

Deuxième section. — Matières spéciales.

Question : Des ruptures utérines.



CONCOURS DE 1871.

La classe des lettres de l'académie royale de Belgique adopte pour le concours de cette année les cinq questions suivantes :

Première question. — “ Faire l'appréciation du talent de Chastellain,

de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires. »

Deuxième question. — " Indiquer les limites des *pagi* et de leurs subdivisions pendant le moyen âge dans le territoire actuel de la Belgique. „

Troisième question. — " Faire l'histoire du droit criminel de l'ancienne principauté de Liége. „

Quatrième question. — " Traiter l'histoire politique de la Flandre depuis 1305 jusqu'à l'avénement de la maison de Bourgogne (1382), en s'attachant principalement aux modifications qu'ont subies, à cette époque, les institutions générales du comté et les institutions particulières de ses grandes communes. „

Cinquième question. " Démontrez que l'influence de la paix, de la civilisation et de la liberté est défavorable à l'extension territoriale des États. Prouvez qu'une époque où prédomine cette triple influence a pour tendance définitive, non de détruire, mais de multiplier les Etats d'ordre secondaire. „

Les prix sont des médailles en or de la valeur de 600 francs, celle de la troisième question est de la valeur de mille francs.

Les auteurs des mémoires insérés dans les recueils de l'Académie ont droit à recevoir cent exemplaires de leur travail. Ils ont, en outre, la faculté d'en faire tirer un plus grand nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1871, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'académie exige la plus grande exactitude dans les citations et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse : faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Prix perpétuel institué par le baron de Stassart pour une question d'histoire nationale.

Conformément à la volonté du donateur et à ses généreuses dispositions, la classe ouvre la *deuxième période sexennale* de ce concours en posant la question suivante :

" Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française, en 1794, les

principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles. „

Le prix habituel de *trois mille* francs sera réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de l'Académie.

L'époque précise du terme fatal sera déterminée ultérieurement.

— Dans sa séance publique du 12 de ce mois, l'Académie royale (classe des lettres et des sciences morales et politiques) a décerné le prix triennal fondé par le baron de Stassart à M. E. de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, pour son *Histoire des rapports de droit public qui existèrent entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne,* depuis le traité de Verdun jusqu'à la révolution française. L'Académie avait déjà, si nous ne nous trompons, couronné, il y a quelques années, un autre ouvrage du même auteur sur les colonies agricoles fondées par les Belges en Allemagne pendant le moyen-âge ; ouvrage plein de recherches curieuses sur une des époques les moins connues de notre histoire et qui eut, dans le monde de la science, un légitime retentissement.

— Les fouilles exécutées aux frais du roi de Prusse, et sous la direction de M. Henzen, un des secrétaires de l'institut archéologique, se continuent avec succès à Rome, sur l'emplacement du bois sacré des frères *arvales.*

Le collége des arvales, prêtres de la déesse Dia, était l'un des plus anciens et des plus vénérés. Suivant la légende, Acca Larentia, la femme du berger qui recueillit Romulus, avait douze fils et sacrifiait chaque année avec eux pour les biens de la terre (*pro agris*). Un de ses fils étant mort, Romulus prit sa place et fonda avec ses frères adoptifs le collége des frères arvales, qui se faisait reconnaître par sa couronne d'épis à bandelette blanche. Il se recrutait par cooptation, et les familles les plus considérées regardaient comme un grand honneur de voir le choix tomber sur un de leurs membres. Les aides des sacrifices eux-mêmes *(camilli)* devaient être de noble extraction.

Le chef du collége avait le titre de *magister*. Romulus était considéré comme ayant revêtu le premier cette dignité. Le magister, élu chaque année, avait au-dessous de lui un pro-magister, un flamine et un pro-flamine.

Le bois sacré et le temple de la déesse agraire Dia étaient situés sur la rive droite du Tibre, près de la *via campana,* à cinq milles de la porte de la ville. C'est là que les fouilles dirigées par M. Henzen ont amené la découverte successive de plusieurs tables de marbre, dites tables des frères arvales; ces sortes de registres, sur lesquels les prêtres mentionnaient exactement leurs réunions et leurs cérémonies, en indiquant leur objet, servaient de revêtement au temple.

Ce qui fait de ces registres lapidaires des monuments précieux, c'est qu'en beaucoup de circonstances solennelles intéressant la chose pu-

blique ou la famille impériale, les frères arvales intervenaient pour célébrer des sacrifices. Les tables retrouvées jusqu'ici vont d'Auguste à Gordien. Les plus importantes sont celles qui mentionnent les événements compris entre les dernières années de Néron et la fin du règne de Trajan. Cette période, en effet, a gardé pour les historiens modernes bien des obscurités que les recherches de M. Henzen paraissent appelées à faire disparaître. Les savants les plus autorisés déclarent que la mise au jour des registres des arvales équivaut à la découverte d'un historien perdu.

— M. Gladstone est un des hommes d'Etat qui mêlent le culte des lettres à la politique. Il vient de faire paraître un ouvrage auquel il travaillait depuis longtemps, et qui a pour titre : *Inventus mundi — Dieux et hommes,* de l'âge héroïque de la Grèce.

Extrait du discours, tenu à la distribution des prix du concours général, par M. Bourdeau le nouveau ministre de l'instruction publique en France.

“ Dans ses autres degrés (que l'enseignement primaire), l'enseignement répond à des vocations diverses. C'est un devoir que l'université s'impose d'offrir à ceux qui ne sont pas attirés par le culte des lettres les connaissances nécessaires à leur avenir professionnel, afin que toute intelligence trouve une direction conforme à ses qualités; toute aptitude, les moyens de s'accroître.

“ L'Université, ne l'oublions pas, a sa mission sociale, parce qu'elle est l'État. C'est pour y rester fidèle qu'elle plie son enseignement aux vocations multiples de la jeunesse et à la variété des carrières qui lui sont ouvertes. Elle a aussi sa mission littéraire et scientifique pour maintenir les grandes traditions de ces études classiques qui, suivant la pensée de son fondateur, doivent avoir pour base la connaissance des langues anciennes et la morale sociale et religieuse.

“ Faut-il craindre que l'enseignement professionnel n'envahisse, par la séduction de son utilité pratique, le domaine des études théoriques, ou que, par son contact, la pureté de celles-ci ne soit compromise? Non. Le monde matériel, quels que soient les prodiges qu'il étale à nos yeux, ne détournera jamais nos esprits des grandeurs du monde moral; et dans ces prodiges mêmes, ce que nous admirons, c'est le génie de l'homme qui les crée, plus encore que le spectacle qu'ils nous offrent; comme les beautés de l'ordre et de l'harmonie qui règnent dans l'univers élèvent notre pensée vers leur divin auteur.

“ Pour développer ce génie dans les générations nouvelles, nous devons avant tout, en respecter la source et puiser pour nos enfants les leçons salutaires et les hautes pensées dans la tradition de l'antiquité et dans les grands modèles que la France a produits.

“ Ne nous lassons pas de proclamer cette heureuse influence des

lettres sur l'éducation de la jeunesse; mais ne redoutons pas que leur culte soit déserté.

„ Aujourd'hui que l'instruction publique, largement répandue, va solliciter toutes les intelligences, en leur communiquant les premières clartés qui font entrevoir la science, cette diffusion des lumières accroît le nombre de ceux qui peuvent aspirer à s'élever dans une société dont la concurrence est la loi. Les études classiques, qui ouvrent pour toutes les carrières un accès plus facile, conserveront toujours la faveur attachée à leur supériorité.

„ N'ont-elles pas, ces nobles études, la plus sûre des protections dans le juste orgueil du pays qui a produit tant de grands écrivains élevés à l'école de l'antiquité? C'est la gloire de la France de montrer dans leurs immortels ouvrages l'alliance de la forme harmonieuse et pure des lettres anciennes avec l'esprit et les inspirations d'une société nouvelle. Les abandonner ou les amoindrir, ce ne serait pas seulement un acte d'ingratitude envers l'antiquité, ce serait comme une trahison envers la patrie. „

Nécrologie. — En Belgique : M. Van Roosbroeck, professeur à l'université de Gand, oculiste du roi, savant jouissant d'une réputation européenne, membre de plusieurs académies. — M. Hippolyte De Boe, membre du conseil de perfectionnement de l'intruction moyenne. On connaît le remarquable rapport qu'il fit sur le résultat du concours quinquennal des sciences morales et politiques (*Moniteur* du 17 octobre 1866). Un second rapport sur l'un des groupes les plus intéressants de l'exposition universelle de Paris, celui relatif à l'enseignement, témoignait de connaissances variées et étendues. — M. François Huet, ancien professeur de philosophie à l'université de Gand, connu dans le monde littéraire par de nombreux ouvrages de philosophie sociale, parmi lesquels nous rappellerons *le Règne social du christianisme* et *la Révolution religieuse au* XIXe *siècle.*

A l'étranger : M. Bresnier, professeur d'arabe à la chaire d'Alger. C'était un des arabisants les plus distingués. Elève de Sylvestre de Sacy et établi en Algérie depuis la conquête, il s'était attaché à contrôler, par ses observations sur la langue parlée, les principes de la langue écrite posés par le maître. Ses ouvrages et son enseignement ont fait avancer l'étude scientifique de la langue arabe. — Capitaine Sturt, l'un des premiers explorateurs de l'intérieur du continent australien et qui a découvert le plus grand cours d'eau de ce continent, la rivière de Darling.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
EN BELGIQUE.

Année 1869. 4me Livraison.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

TROISIÈME ÉTUDE.

Les voyelles atones.

§ 61.

Dans ce qui précède, il n'a été question du sort des voyelles latines que pour autant qu'elles appartiennent à la syllabe tonique du mot. Il nous reste à voir comment le génie français a procédé à l'égard des voyelles dépourvues d'accent, des voyelles atones.

Dès la première étude nous avons touché à cette matière en nous occupant de l'influence délétère qu'exerce le relief donné à la voyelle tonique sur les syllabes contiguës; nous y avons fait connaître les conditions dans lesquelles ces syllabes, par la syncope de la voyelle, viennent à disparaître (§§ 20-24), et nous nous sommes particulièrement étendu (§§ 2-19) sur la façon dont sont traitées les syllabes qui *suivent* la tonique, soit dans les mots paroxytons, soit dans les mots proparoxytons. Nous avons vu, d'une part, comment *dubitare*, *pullicella*, *aestimare*, par mutilation, se sont rétrécis en *doubter** *douter*, *pulcelle** *pucelle*, *esmer*, et, d'autre part, comment *amic*US, *amic*A, *cal*IDUS, *pall*IDUS, OP*ERA* se sont

transformés, par apocope, par assourdissement et par syncope, en *amic* ami, amie, chaud, pâle, œuvre.*

Il ne nous reste plus qu'à examiner le sort des voyelles atones non supprimées et placées en avant de la tonique.

§ 62.

Le principe qui domine cette matière, c'est que les voyelles sont susceptibles, à l'état d'atones, des mêmes modifications, ou douées de la même résistance, qu'à l'état de toniques; seulement les faits qui s'y rapportent présentent moins de régularité. Avant la fixation d'un usage normal, à l'époque où la langue suivait franchement ses instincts naturels, il régnait à ce sujet une variation et une fluctuation que nous traiterions aujourd'hui de désordre. Les anciens monuments nous offrent p. ex. pour *primarius* à la fois *primier*, *premier* et *prumier*, pour *pigritia* aussi bien *perece* que *paresse*, pour *venationem* tantôt *venison* ou *venoison*, tantôt *venaison*. Comme s'exprime très-bien M. Diez, les voyelles atones étant destinées plutôt à faire nombre et indifférentes quant au son qui les représente, elles sont livrées au caprice de l'usage; leurs changements ou leur persistance échappent à des principes rigoureux.

Pour démontrer cette absence de règle, il suffira de passer en revue un certain nombre de faits, en distinguant ici encore les syllabes contiguës à la tonique de celles qui la précèdent médiatement.

Pour les unes comme pour les autres, les voyelles latines tombent sous un des cas suivants:

1. Elles sont conservées;
2. Elles sont assourdies en un *e* muet;
3. Elles se modifient d'après des modes de permutation analogues à ceux qui affectent les toniques;
4. Elles s'altèrent d'une façon particulière ou extraordinaire.

§ 63.

I. Le maintien se remarque surtout en position et quand la voyelle constitue à elle seule la syllabe initiale du mot. Exemples:

A. Carnalis *charnel*, amicus *ami*, amarus *amer*, amare *amer** (1), habere *avoir* (2), aratrum *araire*.

E. Ecclesia *église* (vfr. aussi *iglise*), periclum *péril*, leviarius* levjarius *léger*, episcopus *évêque*, mercédem *merci*.

I. Imáginem *image*, riparia *rivière*, linteolum *linceuil*, finire *finir* (vfr. aussi *fenir*), tristitia *tristesse*.

O. Moneta *monoie** *monnaie*, soliculus *soleil*, honestus *honnête*, obscurus *oscur** *obscur*, oríginem *orine**.

U. Humanus *humain*, furorem *fureur*, urina *urine*.

§ 64.

II. La transformation en *e* muet est le procédé le plus fréquent. Exemples :

A. — Caballus *cheval*, canalis *chenal*, gravare *grever*, smaraldus* (p. smaragdus) *émeraude*, maturus *meür* d'où *mûr;* terminaison - *amentum :* command*ement*.

E. — Denarius *denier*, venire *venir* (cp. vénit *vient*), fenuc'lum (p. foenuculum) *fenouil*, peregrínus *pelerin*.

I. — Minutus *menu*, tributum *treü**, sigillum *seël** (auj. *scel sceau*), fidelis *feal* d'où *féal* (*fidèle* est moderne; les anciens ont, outre *feal*, aussi *fedeil*), bitumen *beton*, diluvium *deluge**, auj. *déluge;* homicída *omecide**; terminaison - *imentum :* vestimentum pavimentum *vêtement pavement*.

O ou AU. — Colucula *quenouille,* Johannes *Jehan** d'où par contraction *Jean* (où l'*e* n'est plus qu'étymologique), Ludovicus *Loëis** (d'ou, par syncope, *Loïs Louis*), commendare *quemander* à côté de *commander*, augurium *eür** (d'où *eur*, *heur*), rotundus *reond** d'où *rond*.

---

(1) La forme moderne *aimer* est le résultat de la tendance à unifier, pour toute la conjugaison, la voyelle radicale ; celle-ci étant rigoureusement *ai* dans les syllabes toniques (ámo *aime*, ámant *aiment*), on a étendu le son *ai* à toutes les formes verbales. La variation du radical, suivant qu'il est affecté ou non de l'accent, combinée avec le besoin d'uniformité, a produit, pour le latin *plicare*, la coexistence des deux verbes français *plier* et *ployer* (cp., pour le vfr., *lier* et *loyer*, *prier* et *proyer*).

(2) *Habutus**, toutefois, a donné *eü*, d'où par contraction *eu*. On trouve aussi *ai* p. *a* dans *aigu* (acútus), autrefois aussi *agu*, et dans *aiguille* (acúcula), vfr. et patois *agouille*.

U. — Succurrere *secourre* secourir*, summonere *semondre ;* junīcem *genisse** (auj. *génisse*), juníperus *genoivre* genievre.*

§ 65.

III. Mutations ordinaires : 1. A. En AI : racemus *raisin*, rationem *raison*, venationem *venaison* (1). On trouve *é* p. *a* dans *chétif* de *captivus*, mais ce mot s'écrivait d'abord *chaïtif*, et dans ce dernier l'élément *i* est l'effet de la vocalisation du *p*.

2. E. — En EI : meliorem *meilleur*, seniorem *seigneur*.

En OI : decanus *doyen*, messionem *moisson*, pect(o)rina *poitrine*, regalis *royal*.

3. I. — En E : virtutem *vertu*, implere *emplir*, inflare, *enfler*, misc(u)lare *mesler* mêler*, dispensa *despense* dépense*.

En OI : vicinus *voisin*, piscionem* *poisson*, dom'nicella *demoiselle*.

En A : singlutus* (p. singultus) *sanglot* (voy. § 40. Obs.).

4. O (ou AU). — En OU : colórem dolórem coróna *couleur douleur couronne*, formica *fourmi*, movere *mouvoir*, potére (forme barbare p. posse) *pouvoir;* audire *ouïr;* dérivé de *raucus* : *enrouer*.

En OI : vocalis *voyelle*, locarium* *loyer* (2), to(n)sionem *toison*, aucellus* *oiseau*.

En UI : coctionem *cuisson*, noctanter* *nuitantre**, cog'tare *cuider**.

En EU : florere *fleurir*.

5. U. — En O : urtica *ortie*, mundanus* *mondain*, frumentum *froment*.

En OU : subtilis *soutil**, sub(i)tanus* *soudain*, nutrire *nourrir*, pullanus* *poulain*.

En OI : mucere *moisir*, fusionem *foison*, otiosus *oiseux*, nucale *noyau*.

En UI : fructarius *fruitier*.

On remarquera que généralement le son propre à une syllabe

---

(1) L'ancienne langue rendait le suffixe *ationem* le plus souvent par *ison* et aussi par *oison :* ainsi *venison* et *venoison;* la première de ces formes est restée en anglais, la seconde a encore son analogue dans *pâmoison*. Cp. aussi les anciens mots *ochoison ochison* de *occasionem*.

(2) Ainsi aussi *foyer* du primitif *focus*.

radicale tonique est maintenu à cette syllabe devenue atone par suite de la dérivation : *voix voyelle*, *poire poirier*, *flot flotter*, etc. Cependant je trouve que le son *eu* d'un radical tonique devient presque régulièrement *ou* dans le même radical quand celui-ci est privé d'accent : *neuf nouveau*, *boeuf bouvier*, *feu fouage*, *fouace*. Nous exceptons naturellement les cas de dérivation toute moderne, tels que : *leurre leurrer*, *feuille feuillu*, *meute ameuter*.

§ 66.

IV. Mutations extraordinaires, capricieuses : 1. A. — En o : articulus *orteil* (vfr. *arteil*); de damnum : *dommage* (vfr. aussi *damage*, resté en anglais); pavonem *poon** (auj. *paon*), natare *noer** [1].

2. E (AE). — En a : ferocem *farouche*, zelosus *jaloux*, mercatus *marché* [2]; *margotte** *marcotte*, dérivé de *mergus*.

En i : leonem *lion*, pedonem *pion*, eboreus *ivoire*, paeonia *pivoine*, caementum *ciment*, laetitia *liesse*.

En o : praepositus *provost** (mot resté en anglais), praebenda *provende* [3].

En u : gemellus *jumeau*, femelle *fumelle**, Gemmeticum *Jumiége*, lectrinum *lutrin* (p. letrin*), praesentare *prusenter**.

3. I. — En a : quisque unus *chascun** *chacun* (en vfr. aussi *chescun*), silvaticus *salvage** d'où *sauvage*, pigritia *paresse* (vfr. *perece*).

En u : fimarium *fumier* (vfr. *femier*); *buvons*, etc. (de *boire*), vfr. *bevons*, etc.; cp. vfr. *prumier* p. *premier*.

En o : ordinare *ordonner* p. *ordener**.

4. O (ou AU). — En a : augustus *août* (cp. *ooût* du dialecte bourguignon), Laudunum *Laon*.

En u : *fusil* dérivé du latin *focus* (ital. *focile fucile*).

5. U. — En y : Lugdunum *Lyon*.

---

[1] Quelques-uns seraient tentés d'ajouter ici la mutation *a* en *ou*, en alléguant *ouvrir* de *aperire*; ceux qui voudront bien rechercher dans mon Dictionnaire l'étymologie du mot *ouvrir*, m'excuseront de ne pas l'avoir fait.

[2] Cependant mercarius *mercier*.

[3] Il se peut que ces formes soient fondées sur une confusion de sens avec *propositus* et *providenda*.

§ 67.

Atones précédant médiatement la tonique.

Les modifications de la voyelle primitive sont rares et d'ailleurs analogues à celles renseignées ci-dessus. Nous noterons : AUscultare *escouter écouter;* COEmeterium *cimetière;* Ingulísma *Angoulême;* Inimícus *anemi* ennemi;* Emendáre *amender* (de même en vfr. *alever* de *elevare*, *assaier* pour *essaier*); redemptionem *raançon** (d'où *rançon*).

§ 68.

Hiatus.

En parlant des voyelles atones précédant la tonique, nous avons encore, supplémentairement à ce qui en a été dit à propos de leur suppression aux §§ 20 à 24, à traiter de celles qui, se rencontrant avec la tonique, forment hiatus avec celle-ci.

Cet hiatus peut être donné déjà par le primitif latin (p. e. diúrnus, cantiónem, commeátus, electuárium), ou amené, sur le terrain roman, par la chute de la consonne médiane qui sépare le radical de la désinence (p. e. mutare *muer*, satullus *saoul**), ou enfin être le résultat d'une composition (p. e. de-aurare, co-operire).

La langue française ancienne est loin d'être antipathique à l'hiatus ([1]); les cas nombreux qu'on y remarque, cependant, ont disparu en grande partie, grâce à la tendance progressive de la langue à condenser les mots par la syncope et l'absorption. Les anciens s'accommodaient fort bien des formes *meür saoul veoir*, rétrécies dans la suite en *mûr soûl voir;* ils se passaient aussi de ce *t* ligatif que nous plaçons dans les formules comme *aime-t-il*, *va-t-en*, et Froissart encore ne se gênait nullement à façonner des vers tels que les suivants (tous tirés de quelques pages de son Paradis d'amour):

Que image fait de peinture..
Des painnes que *je ai* eües..
Pour *ce ai* mis sus toi les mains..
Que hommage tu li fesis..

([1]) Voy. Littré. *Hist. de la langue Française,* Paris, 1863, in-8°, t. II, p. 21 et suiv.

La langue moderne n'est pas précisément pauvre en hiatus, mais, en général, elle ne tolère plus la rencontre de deux voyelles appartenant à deux syllabes que dans certaines conditions phoniques, la voyelle atone étant *é*, *i*, *ou* ou *u*, et particulièrement dans la liaison des flexions au radical (p. ex. *béer*, *louer*, *suer*, *création*, *liaison*, *lion*, *ruine*). Nous faisons naturellement abstraction des mots savants ou étrangers (p. ex. *diurne*, *suspicion* et *fusion* ([1]), *caoutchouc*, *cacao*).

§ 69.

Hiatus primitif.

Nous avons précédemment (§§ 14-16) exposé le sort des groupes *ius*, *ia*, *io*, *eus*, *ea*, *uus* et analogues, en tant que terminatifs et par conséquent placés à la suite de la tonique. Nous n'avons qu'à ajouter ici que ces rencontres sont traitées de la même façon quand elles se présentent dans le corps du mot, la première voyelle (*i*, *e*, *u*) étant atone (et *non radicale*) ([2]) et la seconde accentuée. C'est-à-dire nous remarquons :

1. Effacement de la première voyelle. Exemples : cantiónem factiónem lectiónem *chanson façon leçon*, suspicionem *souspeçon** *soupçon*, punctionem *poinçon*, titionem *tison*, calceáre *chausser;* terminaison - *itionem*, fr. - *ison* (traditionem *trahison*); februarius *février*. Le même procédé d'élision ou d'absorption de l'*i* a donné *coit** *coi* de *quiétus*, *paroi* de *pariétem*.

2. Modification de la voyelle qui précède l'hiatus par attraction de l'*i* ou *e :* fusiónem *foison*, closiónem *cloison*, seniórem *seigneur*, potiónem *poison*, puteare* *puiser;* terminaison - *atio-nem*, fr. - *aison*.

3. Mouillement de la consonne qui précède l'hiatus : taléare *tailler*, consiliarius *conseiller*, cuneata* *cognée*, rotundiare* *roognier** *rogner*.

4. Consonnification de *i* ou *e* en *j (g)*, de *u* en *v :* diurnus (par djurnus) *jour;* de-usque (par djusque) *jusque* ([3]), deosum

---

([1]) Mots savants qui sont venus faire double emploi avec *soupçon, foison.*

([2]) J'ajoute cette parenthèse en vue de cas tels que *leónem* fr. *lion,* ruína fr. *ruine,* où *e* et *u* font partie du radical.

([3]) L'ancienne langue appliquait ici aussi le procédé de l'effacement et disait *dusque.*

(pour deorsum) *jus;* pipionem *pigeon*, abreviare* leviarius* *abréger léger*, commeatus *conget congé;* inferreare* *enfergier*;* januarius *janvier*.

Les cas du maintien de l'*i* sont rares dans le fonds ancien de la langue : j'ai noté *diable* de *diábolus*, *lettuaire** de *electuarium*.

§ 70.

Quand les deux voyelles en rapport d'hiatus sont atones, comme dans *Dio*nysius, *leo*pardus, *Leo*nardus, nous les voyons réduites soit à un *e* diphthongué par *ie*, soit à un simple *e* muet : de là *Denys*, *Lienard**, *liepart** (*lèopard* est de création savante) ; de là aussi *Leodium* françisé par *Liége*, *Theod(o)ricus* rendu par *Thierry*.

§ 71.

Hiatus latin produit par composition.

Nous avons ici en vue des cas, classiques ou barbares, comme : de-aurare, de-unde, de-intus, de-usque ; co-agulare, co-actare, co-operire ; re-appellare, etc. Partout nous voyons la première des voyelles s'effacer devant la seconde ; de là les formes françaises *dorer*, *dont*, *dans* [1], *dusque**, *cailler*, *cacher*, *covrir** *couvrir*, *rappeler*, *ramener*, etc.

Dans la double composition *de-ab-ante* le même procédé a été observé : cette formule s'est francisée d'abord par *davant*, d'où, par l'affaiblissement de l'*a* en *e*, *devant*.

§ 72.

Hiatus produit par syncope de consonne.

La langue ancienne, nous le répétons, admettait cet hiatus sans difficulté : on dirait même qu'elle le recherchait. Ce n'est

---

[1] Par composition ultérieure *dans* s'est étendu en *dedans*, d'où, à son tour, par la chute du *d* intérieur, s'est produit la particule *déans* du composé *en-déans* (lequel composé, quelque usuel qu'il soit, fait défaut, à ma grande surpise, dans tous les dictionnaires, celui de Littré compris).

qu'exceptionnellement qu'elle l'annullait par l'insertion d'un *v* : ainsi *povoir** *pouvoir* (potére*) p. *pooir**, *rouver** (p. *rouer*) de *rogare*, imbladare *emblaer** *emblaver*, gradire* *gravir* p. *graïr*, adulter *aoutre** et *avoutre**. La lettre *h* dans *trahir* et *envahir* (tradere et invadere) n'est qu'un signe de disjonction, destiné à éviter la confusion avec la diphthongue *ai*, et fait très-souvent défaut dans les anciens manuscrits.

Dès le XIVe siècle les hiatus de ce genre tendent à disparaître, la première voyelle, pour peu qu'elle soit atone et moins sonore que la suivante, se laissant absorber par celle-ci. Voyons les faits.

Catena *chaëne** *chaîne*, cathédra *chaëre** *chaire*, maturus *meür** *mûr*, vitellus sitellus *vëau sëau* puis *veau seau* (1), rotundus *reond** *rond*, aetaticum* *aage** *eage** *âge* ; cadére* sedére vidére *chëoir sëoir*, *vëoir* d'où *choir seoir* (2) *voir*, pavorem *paeur** *peeur** *peur* ; medulla *meolle** *moëlle** (auj. prononcé *moille)*, benedicere *beneïr*, *bénir* ; praeconium *preone** *prône*, securus *seür sûr*, Sauconna *Saône* (auj. prononcé *Sône)* ; augustus *août* (auj. pron. *oût)*, augurium *aür** *eür** *heur*, Johannes *Jehan Jean* (auj. pron. *Jan)* ; regina *reïne reine*, sagimen* *saïn sain* (dans *sain-doux)*, habutus* *eü eu* (pron. *u)*, credutus* *creü cru*. N'oublions pas les terminaisons -atorem -itorem, -atura -itura, devenus *ëeur eüre*, puis *eur ure* : imperatorem venditorem serratura vestitura *empereeur vendeeur*, *serreüre vesteüre*, d'où *empereur vendeur*, *serrure vêture* (3).

On le voit, le génie français, dans sa propension vers les formes condensées, exige la fusion de l'atone dans le son plus plein de la tonique. Aussi la langue a-t-elle laissé tomber une quantité de vocables anciennement en usage parce qu'elle répugnait à l'hiatus qu'ils présentent et hésitait à leur faire subir le procédé de la fusion. Elle a perdu aussi de nombreux verbes composés avec le préfixe *a* ou *ra* (= re + a), tels que *aaisier*,

---

(1) La prononciation *séau*, que j'entends souvent autour de moi, n'est donc pas autre chose que surannée ; en elle-même elle est aussi justifiable que *fléau* et *préau*.

(2) Le maintien du l'*e* dans *seoir* a sans doute pour cause le désir de distinguer le mot de son homonyme *soir*.

(3) Notre mot moderne *fermeture* (p. *fermure*, vfr. *fermeüre*), est un vrai barbarisme ; autant vaudrait dire *pareture* p. *parure*.

aorner, *aourer*, *aemplir*, *aüner*, *raemplir*, etc. (1); elle a de même remplacé *leün* par *légume*, *treü* par *tribut*, *raïs* (radícem) par *racine* (radicina), *maleïr* (maledicere) par *maudire*, etc.

Les cas d'hiatus conservés sont ceux où l'atone est un *ou*, un *u* ou un *i* (crudélis *cruel*, ligámen *lien*, focacea* *fouace*) et quelques mots où l'*e* muet a été rendu sonore par le changement en *é* : flagellum *fléau*, pratellum *préau*, fidelis *féal*, sedentia *séance* (2), credentia *créance* (3), gigantem *géant*. Notez encore *envaïr*, *traïr* orthographiés *envahir*, *trahir*, où la fusion de l'*a* eût singulièrement estropié le mot ; de même *pays*, autrefois = *païs*, auj. = *péïs*.

Pour nous résumer, l'hiatus formé par une voyelle atone et une voyelle tonique — la première appartenant au radical, la seconde au suffixe — n'est plus admis pour les cas anciens où l'atone a été réduite à l'état d'*e* muet. L'atone se fond dans la tonique.

Un procédé inverse et curieux à noter se présente dans la combinaison *aó*, où nous voyons la tonique *o* absorbée par l'atone *a* : pavónem *paon*, auj. monosyllabe et prononcé *pan*, tabanus *taon*, pron. *tan*, Laudunum *Laon*, pron. *Lan*, flatonem* *flaon**, auj. *flan*.

A. Scheler.



(1) L'absorption du préfixe *a* par la voyelle sonore suivante se présente, isolément, dans *ouvrir* pour *aouvrir*, si toutefois l'étymologie assignée à ce verbe par Diez est admise : *de-opertre* — *douvrir* (mot supposé d'après le prov. *dubrir*) — *a-douvrir* — *a-ouvrir* — *ouvrir*.

(2) L'absorption de l'*e* s'est toutefois opérée dans *chance* et *méchant* p. *cheance*, *mescheant*, tandis qu'elle n'a pas lieu dans le composé *échéance*.

(3) Cp. le vieux verbe *cranter granter* (d'où l'angl. *grant*) p. *creanter*, cautionner, promettre.

ÉTYMOLOGIE.

VESTIGIUM, FASTIGIUM, VESTIBULUM.

(Voir : 2e *Livraison 1 juillet 1869 page 130).*

Monsieur H. Courtoy dérive le mot *vestigium* de la R. *vad*, qui se trouve dans *vad*ere, et de la R. *tag*, qui se trouve dans *tang*ere, et conclut que *vestigium* signifie " le contact du pied (avec le sol). „ Cette étymologie est très-satisfaisante pour l'esprit; mais ce n'est encore qu'une conjecture, elle n'a pas le caractère d'une réalité. Elle laisse le champ libre à d'autres conjectures. On peut se demander d'abord s'il faut diviser, comme le savant professeur a fait, savoir: *ves-tigium*, ou bien : *ve-stigium.* Dans son hypothèse, *ves* ne pourrait-il pas mieux se rapporter au substantif ped-is, ποδ-ος, pad-as (sanscrit), qu'à la racine *vad* de *vad*ere? Premièrement *peds-tigium* signifierait plus directement *le contact du pied* (avec le sol). Secondement *vad* de *vad*ere signifie en sanscrit proprement *se tenir*, *s'appuyer*, tandis que *pad*, qui se trouve dans *pad*-as = ποδ-ος = *ped*-is = *pied*, signifie *marcher*, *aller ?* Dans la seconde hypothèse, savoir, que la lettre *s* appartiendrait au second mot composant, on pourrait, en conservant au premier mot sa signification de *pied*, rapporter le second à la racine sanscrite *stak*, *heurter*, qui a passé dans, στίζω, fut. στίξω, [in] *stig* [o] ou bien à cette autre *sthag*, *arrêter* qui a passé dans *stag* [no]. D'après ces deux suppositions, *vestigium* pourrait être " heurtement du pied (contre le sol) „ ou " place où le pied s'arrête. Telles sont les conjectures que je me hasarde à mettre en regard de celle du savant professeur, en attendant que la vérité se fasse jour par des preuves positives.

Pour le mot *contagium*, cité incidemment par M. Courtoy, je ne trouve rien à opposer à l'étymologie qu'il en donne. Pour *fastigium*, je n'y vois pas du tout clair. Je me demanderais de nouveau : *s* appartient-il ou n'appartient-il pas au second élément du mot? Et quand je le saurais avec certitude, je ne saurais que faire du premier élément *fa* ou *fas*.

Reste donc *vestibulum*.

" Il faut encore, dit l'estimable linguiste, chercher la racine *vad* dans *vestibulum*, qui veut dire " place pour marcher, pour passer. „

D'autres vous diront: il faut chercher la racine *sta* (en sanscrit *sthâ*) dans *vestibulum* qui veut dire " place ou ceux qui viennent saluer les grands, étaient forcés de *s'arrêter* et de faire, comme on dirait aujourd'hui, antichambre. „

D'autres, d'accord sur la racine *sta*, vous diront que *vestibulum* veut dire " place où les gens de la maison ne *s'arrêtent guère*. „

Leur divergence vient de ce que le préfixe *ve*...tum *intentionem* significat tum *minutionem*, Aulu-Gelle XVI, V, 5.

Voici maintenant l'opinion des uns et des autres formulée par Macrobe qui, pour la première, transcrit presque mot pour mot l'auteur déjà cité.

" Diximus autem superius, eos, qui amplas domus antiquitus faciebant, locum ante januam vacuum relinquere solitos, qui inter fores domus et viam medius esset. *In eo loco*, qui dominum ejus domus salutatum venerant, priusquam admitterentur, *consistebant*..... Ab illa ergo *grandis* loci *consistione* et quasi stabulatione *vestibula* appellata sunt spatia, in quibus *multum staretur* ab advenientibus, priusquam intromitterentur in domum. „ Voilà pour la première opinion.

" Alii, continue Macrobe, consentientes vestibula eadem esse, quæ diximus, in sensu tamen vocabuli dissentiunt : referunt enim non ad eos qui adveniunt sed ad illos qui in domo commanent; quoniam illic *nunquam consistunt*..... igitur secundum priores per *augmentum* (*ve* intensif)... per secundos per *diminutionem* (*ve* négatif, diminutif) intelligendum est....

De ces deux opinions, la seconde me paraît la moins plausible, parce que *vestibulum*, entendu comme place ou *l'on ne s'arrête pas*, ne renferme qu'une définition *négative*, tandis que *vestibulum* entendu comme place ou *l'on s'arrête beaucoup* renferme une définition *positive*. Or, on définit plus rationnellement, plus souvent, les êtres par l'énonciation de ce qu'ils sont ou de ce qu'ils font ou possèdent, que par ce qu'ils ne sont pas ou de ce qu'ils ne font pas ou ne possèdent pas.

L'opinion de Monsieur Courtoy s'accorde avec la dernière en ce sens que *vestibulum* est une place pour marcher,

pour aller, et par conséquent pour ne pas s'arrêter; mais elle est préférable en ce qu'elle procède, comme la première, d'une idée positive, celle de *marcher*, d'*aller*. Selon moi, cependant, l'étymologie qui me représente le *vestibulum* comme une cour *spacieuse* où l'on *s'arrête*, satisfait mieux l'esprit que celle qui me le représente comme un *passage*. Voici la raison de ma préférence: c'est que l'idée de *passage* ne s'attache pas le plus naturellement à une place, à une *cour spacieuse* mais bien à quelque chose d'*étroit*: p. e. col, corridor, couloir, défilé, détroit, gorge, fauces; comme dans ce vers de Virgile commenté par Macrobe et Aulu-Gelle :

Vestibulum ante ipsum, primisque in *faucibus* Orci;

duo demonstrat extra Orci fores, *vestibulum* et *fauces*, ex quibus et *vestibulum* appellat ante ipsam [quasi] domum et ante ipsa Orci penetralia; *fauces* autem vocat *iter angustum* per quod ad vestibulum *adiretur*. XVI, V., 12; cf. Marc. VI, VIII.

Je répugne cependant à admettre que *vestibulum* ait pour premier élément le préfixe *ve*, qui est infiniment rare; d'ailleurs il ne se trouve que dans des adjectifs et des substantifs qui en dérivent immédiatement, comme dans *vecors*, *vecordia*. Quoi qu'il en soit, voici encore une étymologie qui ne me paraît pas à dédaigner.

Le *vestibulum* était souvent employé comme synonyme de *atrium* et cela par des hommes *haudquaquam indoctos* (Aulu-Gelle). Or, l'*atrium* était une pièce de la maison où était le foyer, le feu, poétisé sous le nom de *Vesta*.

Nec tu aliud *Vestam*, quam vivam intellige *flammam*, dit Ovide, Fastes VI, 291. C'est de là que, quelques vers plus loin, il dérive le mot *vestibulum*. Voici le passage :

At focus a flammis, et quod fovet omnia, dictus;
Qui tamen(??) in *primis ædibus* ante fuit.
Hinc quoque *vestibulum* dici reor; inde precando
Adfamur *Vestam* : quae *loca prima* tenes.

A. D. S.

Nous avons là-dessus quelques observations à présenter.

Du latin capillus est venu le français cheveu, de capra, chèvre, de ripa, rive, etc.; en français, le changement de p en v est même de règle dans le corps des mots (d'origine latine). On le constate également dans le groupe des langues germaniques, et le v flamand

de vader, père, voet, pied, vel, peau, etc., est le représentant légitime d'un p primitif. En supposant peds-tigium ([1]), pour rendre compte de vestigium, M. A. D. S. oublie de nous dire si l'on observe quelque chose de pareil en latin, et si un p indo-germanique, au commencement des mots ou au milieu, peut aussi, ne fût-ce que par exception et accident, s'y changer en v. Cependant, si l'étymologie n'est pas pour lui, selon la railleuse définition que l'on sait, *une science où les voyelles ne sont rien et les consonnes, fort peu de chose,* il est tenu de justifier avant tout la transformation vraiment extraordinaire, d'où il fait sortir vestigium. Nous doutons fort qu'il soit en mesure de le faire.

Il est certain qu'un v vient *plus directement* d'un v que d'un p ; quand M. A. D. S. fait remarquer que vestigium signifierait *plus directement* le contact du pied s'il se rapportait au substantif pes, ped-is, il veut apparemment donner à entendre que j'ai eu tort de tirer *immédiatement* de la R. vad la première partie de ce composé. Mais j'ai dit en termes exprès que vestigium est pour vestitigium ([2]), ce qui était dire implicitement, mais fort clairement, que je voyais dans le mot en question un substantif en ti altéré par la contraction. Les substantifs de cette terminaison peuvent avoir en latin un sens concret, comme le prouvent vectis, testis, etc.

J'ai extrait du verbe latin vadere une racine *latine* vad, de même signification. M. A. D. S. m'oppose qu'en sanscrit vad signifie *se tenir, s'appuyer*, et que pad signifie *marcher*. — Je pourrais répondre à mon contradicteur que vad, en sanscrit, ne signifie ni *s'appuyer* ni rien d'approchant, mais bien *faire du bruit, parler,* et qu'il a très-probablement confondu cette racine avec gādh, qui a en effet, au témoignage des grammairiens, le sens de *se tenir ferme* et auquel plusieurs savants, G. Curtius entre autres, font remonter l'origine des mots latins vādere et vădum ; je pourrais lui répondre encore qu'il est étrange d'invoquer la différence qu'il y a entre les racines vad et pad, quand on vient précisément de supprimer cette différence en admettant la transformation de p en v, et de ne pas réfléchir qu'en se reconnaissant à soi-même le droit de tirer vestigium de pad par l'intermédiaire de pestigium, qui n'existe pas, on ne pourrait raison-

---

([1]) Notons en passant que cette forme supposée est tout simplement impossible : elle est contraire à toutes les lois de la formation des mots.

([2]) J'ai jugé inutile de justifier par des exemples la légitimité de cette contraction, qui est assez fréquente dans la langue latine ; je citerai cependant ici un mot qui, par les modifications qu'il a subies, présente une analogie complète avec vestigium : c'est aestas pour aestitas de la R. id (indo-germ. idh) brûler ; aesti-(aestu-) est lui-même pour aedti-, comme vesti- est pour vedti-.

nablement refuser à un autre celui de l'en faire venir par l'intermédiaire de vadere, qui existe. — Je me contenterai de dire que la signification, quelle qu'elle soit, du sanscrit vad ne saurait prouver que, dans la langue latine, vadere ne signifie pas *marcher* (d'une marche ferme et assurée, si l'on veut, à cause de la R. gādh) et que, dans l'esprit humain, les deux idées de *pied* et de *marche* ne sont pas étroitement associées. Or, il ne s'agit que de cela.

La R. stak ne veut pas dire *heurter* dans le sens que M. A. D. S. donne à ce mot : Westergaard la traduit par resistere, contra ferire ; et puis, eût-elle le sens qu'elle n'a pas, une *empreinte* n'est pas un *heurt*. D'ailleurs, M. A. D. S. a encore oublié ici de nous apprendre comment le k de stak est devenu un g en grec et en latin. Ce point méritait pourtant d'être éclairci.

Sthag signifie *couvrir* [1] et pas autre chose ; il n'a rien de commun avec l'idée d'*arrêter*, au moyen de laquelle M. A. D. S. explique stagno, et au besoin vestigium.

Décidément, M. A. D. S. tire du sanscrit un parti merveilleux : aussi ne puis-je assez m'étonner de la perplexité qu'il trahit à l'endroit de fastigium et de ces longs et pénibles tâtonnements, auxquels il a cru devoir initier le lecteur, pour expliquer, ou plutôt pour ne pas expliquer vestibulum. Avec la ressource dont il dispose, rien n'est si aisé et si simple que la découverte d'une étymologie ; c'est la racine vast, c'est la racine vest, c'est une racine quelconque, qui signifie toujours la chose dont on a besoin. *Sanscritum quis dicere falsum audeat !*

Je n'ai pas donné l'étymologie de contagium, je l'ai constatée. Je n'en remercie pas moins M. A. D. S. d'avoir bien voulu être une fois d'accord avec moi... et avec tout le monde.

Au surplus, je ne me plaindrai que d'une chose, c'est qu'il ait si absolument dédaigné l'expression proverbiale sur laquelle je m'étais fondé pour fixer le vrai sens de vestigium : une réfutation doit être complète, et la sienne ne l'est pas.

Je m'arrête, car l'espace m'est mesuré et je sens que j'impatiente le lecteur. Si M. A. D. S. le désire, je continuerai dans le prochain numéro de la *Revue* l'analyse de son article.

H. Courtoy.

---

[1] Cf. στέγω et tego.

PROJET DE RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES PAYS-BAS.

Les chambres néerlandaises auront à délibérer, dans leur session actuelle, sur un projet de réorganisation de l'enseignement supérieur. Comme nous ne pouvons rester indifférents aux tentatives de réforme faites dans un pays auquel nous unissent les liens de la fraternité la plus étroite, nous croyons utile de donner ici un aperçu des principales dispositions de ce projet; mais il importe de jeter d'abord un coup-d'œil sur l'état de l'enseignement que la nouvelle loi est censée devoir améliorer.

L'organisation de l'enseignement supérieur en Hollande est encore soumise, pour les parties essentielles, à l'ordonnance royale du 2 août 1815. Cette ordonnance règle non seulement le haut enseignement, celui des universités, mais encore l'instruction préparatoire au haut enseignement, celle des écoles latines ou gymnases; elle établit en outre une catégorie d'institutions intermédiaires, connues sous le nom d'athénées ou d'écoles illustres, destinées aux jeunes gens suffisamment instruits pour jouir de l'enseignement universitaire, mais empêchés, pour un motif quelconque, de passer à une université tout le temps qu'exigent les cours académiques.

Les universités appartiennent à l'État; des cinq universités qui existaient avant la révolution française, l'ordonnance en conserve trois, celles de Leyde, d'Utrecht et de Groningue, elle abolit celles de Franeker et de Harderwyk, que le gouvernement français avait du reste déjà supprimées en 1811. Mais pour indemniser ces deux villes de la perte qu'elles viennent de subir, l'ordonnance leur accorde des athénées aux frais de l'État. Les villes d'Amsterdam, de Middelbourg, de Deventer et de Breda reçurent également l'autorisation d'ériger des écoles illustres, mais la commune devait en faire tous les frais. Cependant l'utilité de ces écoles n'étant pas en rapport avec les dépenses exigées par leur entretien, elles furent supprimées peu à peu (l'athénée de Harderwyk déjà en 1828, celui de Franeker en 1843). Deventer et Amsterdam ont seules conservé leurs athénées; encore celui de

Deventer n'a plus une existence séparée mais est uni au gymnase à titre de cours supérieur et ne comptait, en 1865, que sept élèves. A l'athénée d'Amsterdam même le nombre des étudiants est fort restreint, car dans la même année 1865 il n'en avait que 80.

Les gymnases ou écoles latines créées par l'ordonnance de 1815 sont des colléges communaux subsidiés, pour la plupart, par le trésor. Ils sont administrés par des curateurs nommés par le conseil communal. La nomination des professeurs dans les écoles subsidiées est faite par l'État, qui les choisit parmi les candidats proposés par le collége des curateurs; la nomination des professeurs des écoles non subsidiées appartient au conseil communal. Les gymnases sont au nombre de 63, nombre considérable et hors de proportion avec celui des élèves. En effet les gymnases les plus fréquentés sont ceux d'Amsterdam, d'Utrecht, de Maestricht, de Groningue et de La Haye; or en 1865 il n'y avait dans ces établissements que 77, 55, 54, 49 et 43 élèves; vingt et une écoles latines avaient moins de dix élèves, plusieurs n'en avaient que de deux à quatre, il y a même un gymnase qui n'avait qu'un seul élève. Le nombre des professeurs des gymnases est subordonné à celui des élèves; dans les petites écoles latines le recteur assisté d'un professeur donne tout l'enseignement. De semblables écoles ne peuvent naturellement produire que de faibles résultats, et leur situation ne tend qu'à s'empirer depuis la fondation des écoles bourgeoises supérieures, créées en vertu de la loi sur l'enseignement moyen de 1863. Ces écoles établies dans des locaux magnifiques et pourvues d'un corps enseignant largement rétribué, attirent non seulement la plupart des jeunes gens mais encore beaucoup de professeurs instruits, dont le traitement dans les écoles latines est insuffisant.

Telles sont les institutions que le nouveau projet de loi est appelé à améliorer. Déjà en 1828 le gouvernement néerlandais avait conçu un plan de réforme (1), mais les complications

---

(1) Ce projet provoqua à cette époque une vive polémique et donna naissance à de nombreux écrits, parmi lesquels se distingue tout particulièrement le livre de Van Heusde : *Brieven over den aard en de strekking van het hooger onderwijs.*

qu'amenèrent la révolution belge et la crise financière le firent oublier. En 1849 on formula un second projet qui resta également sans résultat, et il en fut de même de celui que proposa le ministre Heemskerk en 1868. Enfin M. Fock a déposé le projet d'organisation, dont nous allons donner une courte analyse.

L'enseignement, dit le projet, est public et privé. Par enseignement public on entend celui qui est subventionné par l'État ou les communes; par enseignement privé celui qui est donné par des particuliers. L'enseignement privé est libre; tout individu, l'étranger aussi bien que le citoyen, toute société ou communauté religieuse peut fonder des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, avant l'ouverture des établissements de cette catégorie, les réglements et statuts de l'institution doivent être communiqués au gouvernement, sans que cependant celui-ci ait le droit de les approuver ou de les désapprouver. L'État reçoit en outre un rapport annuel sur la situation des établissements privés, afin qu'il puisse s'assurer que les réglements ont été observés et qu'il soit tenu au courant de la marche de ces institutions. On croit assurer suffisamment, par cette double obligation, le contrôle salutaire du gouvernement.

L'État crée dix gymnases et quatre progymnases. Il est permis aux communes dans lesquelles il n'y a pas de gymnase de l'État, d'en établir un à leurs frais. Dans ce cas elles nomment les professeurs, tandis que l'État nomme les professeurs dans ses propres établissements.

L'enseignement des gymnases est partagé en six classes et comprend l'étude de l'hébreu, du grec, du latin, des antiquités romaines et grecques, du néerlandais, du français, de l'allemand, de l'anglais, de la géographie, de l'histoire, des mathématiques, des éléments de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, de l'économie politique, des institutions politiques du pays, enfin la gymnastique et le maniement des armes.

Les progymnases ont quatre années d'études. On y enseigne le grec, le latin, les antiquités romaines, le néerlandais, le français, l'allemand, l'anglais, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la gymnastique et le maniement des armes.

Il n'y a aucune branche de l'enseignement dont l'étude soit obligatoire; les parents peuvent faire suivre à leurs enfants les cours qui leur plaisent et les dispenser des autres.

On estime que les 14 gymnases et progymnases coûteront à l'État 140,000 florins. On évalue le nombre des élèves à 500; chacun payant une rétribution de 100 florins, les revenus monteront donc à 50,000 fl., ce qui ramène les dépenses au chiffre de 90,000 florins.

Les athénées ou écoles illustres sont maintenus, à titre d'institutions communales, avec les attributions que leur conférait la loi de 1815. Toutes les communes ont la faculté de fonder de semblables établissements.

Les universités de Leyde, d'Utrecht et de Groningue sont conservées, mais la division de ces universités en facultés est abolie. Elles sont administrées, aussi bien que les gymnases et les athénées, par des colléges de curateurs.

Les professeurs des universités jouiront d'un traitement annuel de 4,000 florins au minimum, de 6,000 fl. au maximum; le maximum ne leur sera accordé d'ordinaire qu'à l'âge de 45 ans. Ils n'ont droit à aucune rétribution de la part des élèves. Les professeurs peuvent obtenir l'éméritat à 65 ans, ils deviennent nécessairement émérites à 70 ans.

Le projet évalue les frais qu'occasionneront les universités à 580,000 florins; il pense qu'elles seront fréquentées par mille étudiants; ceux-ci paient une rétribution annuelle de 150 florins, et cette rétribution jointe au produit des diplômes réduit le chiffre des frais à 400,000 florins.

Jusqu'ici le droit d'enseigner et d'exercer les carrières libérales était réservé aux candidats et docteurs dans les différentes sciences. Les universités continueront à conférer le diplôme de docteur, mais le doctorat ne sera plus qu'un titre purement honorifique, ne donnant aucun droit dans l'État. Pour pouvoir enseigner dans un établissement d'instruction supérieure et exercer les carrières d'avocat, de médecin ou de pharmacien, il faudra avoir obtenu la maîtrise (*meesterschap*). Ce titre est accordé à la suite d'un ou plusieurs examens passés devant une commission nommée par l'Etat.

On peut devenir maître en théologie, en droit, en sciences politiques, en médecine, en pharmacie, en mathématiques,

en astronomie, en physique, en chimie, en géologie et minéralogie, en botanique, en zoölogie, en littérature classique, en littérature sémitique, en littérature hindoue, en littérature polynésienne, en littérature néerlandaise et en histoire.

Les titres de maître dans les différentes littératures et celui de maître en histoire sont accordés après un seul examen; le titre de maître en médecine exige quatre examens; les autres sciences comportent deux examens.

L'examen de maître en littérature classique roule sur les matières suivantes : langue et littérature grecque et latine, histoire et antiquités grecques et romaines, mythologie, histoire de la philosophie grecque et romaine, histoire générale, histoire de la patrie, géographie.

Les matières de l'examen pour la maîtrise en littérature néerlandaise sont : la langue néerlandaise et son histoire, la langue néerlandaise du moyen-âge et du XVII[e] siècle, les éléments du sanscrit, les éléments de la grammaire comparée des langues indo-européennes, le gothique, l'anglo-saxon ou le moyen allemand, l'histoire des langues romanes, la stilistique, l'histoire de la littérature néerlandaise en rapport avec celle des lettres en France, en Allemagne et en Angleterre, l'histoire nationale.

L'examen pour la maîtrise en histoire porte sur l'histoire universelle, la géographie, la chronologie, la diplomatique, la paléographie et l'historiographie.

A l'université on enseigne toutes les branches qui forment la matière des différents examens et celles dont la connaissance est nécessaire pour s'y préparer d'une manière solide. Seulement les littératures orientales ne seront enseignées qu'à l'université de Leyde. Le gouvernement se réserve la faculté d'instituer à une ou plusieurs universités, des chaires pour l'enseignement des matières scientifiques, qui ne sont pas mentionnées par la loi.

Le projet de loi insiste sur ce point que l'université ne doit pas seulement avoir pour but de donner à la jeunesse les connaissances requises pour l'exercice de l'un ou l'autre emploi, mais qu'elle doit encore et surtout contribuer au progrès de la science pour elle-même *(beoefening der wetenschap uitsluitend om en ter wille van de wetenschap)*.

Pour être admis aux examens de maîtrise, il faut avoir

subi, à la fin des études du gymnase, un examen final *(eind-examen)*. Les élèves qui se destinent à la théologie, au droit ou aux lettres seront examinés sur le grec, le latin, l'hébreu, le néerlandais, la géographie, l'histoire, les institutions politiques du pays et l'économie politique; ils devront prouver en outre qu'ils comprennent suffisamment les auteurs français, allemands et anglais. Les élèves qui se destinent à la médecine, à la pharmacie ou aux sciences subiront un examen sur le néerlandais, les mathématiques, les éléments de physique, de chimie et de sciences naturelles et ils devront prouver qu'ils connaissent assez le latin, le français, l'anglais et l'allemand pour comprendre les ouvrages scientifiques, écrits dans ces langues.

L'examen final remplace l'examen préparatoire ou propédeutique qu'on passait jadis à l'université. Désormais les étudiants universitaires pourront aborder immédiatement l'étude des matières dont la connaissance est nécessaire pour la carrière qu'ils ont choisie.

Telles sont les principales dispositions du projet de loi destiné à réformer l'enseignement supérieur en Hollande. On ne peut que louer l'extension donnée à l'enseignement universitaire et le système d'examen, mais il est à redouter que le terme de six ans ne soit insuffisant pour l'étude de toutes les branches qui figurent au programme des gymnases, et que la faculté laissée aux élèves de ne suivre qu'une partie de l'enseignement, ne leur fasse négliger des branches importantes pour le développement des facultés intellectuelles ; la grande diversité des matières dans les examens finaux doit produire le même résultat.

L'abondance des matières nous force de remettre à la prochaine livraison l'insertion d'un article de M. Verhelst, professeur de mathématiques supérieures au collége de Dinant.

ANALYSES & COMPTES RENDUS.

DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS,

Rédigé spécialement à l'usage des classes, d'après les travaux des lexicographes les plus estimés (Forcellini, Freund, Georges, Klotz etc.) et suivi d'un appendice sur la métrologie, les monnaies et le calendrier des Romains par Ch. Lebaigue, *agrégé de l'Université, professeur au lycée Charlemagne.* Prix, cartonné en toile pleine 9 fr. Paris, librairie classique d'Eugène Belin. 1869. 1 vol. de xiv et 1371 pp. gr. in-8° à 3 colonnes.

Ce nouveau dictionnaire se distingue par plusieurs qualités qui lui procureront sans doute un accueil favorable dans nos établissements d'instruction moyenne. Il est imprimé correctement et avec plus d'élégance que ne le sont les autres ouvrages de ce genre; les diverses significations des mots sont classées avec méthode et se reconnaissent au premier coup-d'œil grâce à un emploi judicieux de signes et de numéros; les exemples, qui seuls font comprendre le véritable sens des mots latins, sont plus nombreux et mieux traduits que dans les autres dictionnaires à l'usage des classes; enfin il est plus complet, car on y rencontre les mots de tous les âges de la littérature latine, depuis les guerres puniques jusqu'au commencement du VIIe siècle de notre ère, depuis Ennius jusqu'aux Pères de l'Église.

M. Ch. Lebaigue déjà favorablement connu par plusieurs livres d'enseignement, aura donc rendu un nouveau service aux études par la publication de son dictionnaire. Il n'a en effet rien négligé pour le rendre digne d'être admis dans les écoles; après avoir compulsé le grand lexique de Forcellini, il en a rectifié et coordonné les éléments, en s'aidant des lexicographes allemands les plus distingués, surtout de Freund, Georges et Klotz; il a ajouté à ce travail l'appoint de ses propres recherches et a contrôlé les documents dont il faisait usage. Est-ce à dire après cela que l'auteur ait produit une œuvre qui ne laisse rien à désirer? L'état actuel de la lexicologie latine est encore trop défectueux pour qu'on voie de sitôt combler toutes les lacunes et rectifier toutes les erreurs dont abondent les lexiques les plus estimés. Aussi M. Lebaigue lui-même est loin de prétendre avoir livré un travail parfait et il fait appel, pour en faire disparaître les défauts, aux lumières du corps enseignant. Il nous saura donc gré, croyons-nous, en appelant son attention sur les points suivants :

L'étude comparée des langues indo-européennes a établi sur des bases plus solides les principes de l'étymologie latine et a corrigé les idées admises jusqu'ici sur l'origine d'un grand nombre de mots. Il serait à désirer qu'on donnât enfin accès, dans les livres classiques, aux résultats certains de cette étude. Il ne faudrait plus dire, par exemple, qu'*accipiter* vient d'*accipio,* puisqu'il est avéré que ce mot correspond exactement au grec ὠκυπέτης, au sanscrit *âçupatrin* (oiseau rapide), et qu'il est composé d'un adjectif *açu-* (rapide) conservé dans le grec ὠκύς et d'un substantif formé du radical *pat* ou *pet* signifiant *voler* (πέτομαι), radical dont le latin a formé les mots *penna* pour *petna* et *praepetes (aves).* On dit encore qu'*aurora* dérive de *aurum*, *absurdus* de *ab surdo* " qui vient de ce qui est sourd. " Il est prouvé au contraire qu'*aurora* mis pour *ausosa* n'est autre que le mot sanscrit *ushas*, qui a la même signification, et le grec ἠώς, (attique ἑώς, éolien αὔως pour αὔσως; cf αὔριον) et que le terme primitif dérive du radical *us* " brûler, briller; " on sait aussi que *absurdus* est formé comme *absonus* et qu'on retrouve dans ce mot le radical *sur* (sanscrit *svar* " résonner "), d'où viennent, entre autres, *su-sur-rus* et σῦρ-ιγξ, συρίζ-ω. On connaît maintenant le sens de *per* dans *peregre, perendie, perperam* peut-être aussi *perjurus*, car on y retrouve l'adjectif sanscrit *para* " autre; " *peregre* pour *peregri* veut dire " dans un autre pays, " *perperam*, ἄλλως, " autrement qu'il ne faut. "

Mais même sur le terrain exclusif des études latines, la partie étymologique de nos dictionnaires est souvent insuffisante. Ainsi pour n'en citer qu'un exemple, l'on dit bien que *usque* est mis pour *ubique* mais l'on ne rend pas compte de l'*s*. Cet *s* est la désinence des adverbes de lieu, qu'on rencontre dans *ci-s* et *tran-s; ubisque* est devenue *ubsque* et de là *usque.* On explique encore moins le mot *que*, qui est l'ablatif neutre du pronom indéfini *quis* et est mis pour *qued;* cet indéfini *que* laisse l'imagination libre de placer où elle veut l'indication du lieu marquée par *ubi,* et donne à ce terme une valeur indéterminée (" où, n'importe comment "), qui lui procure le sens de *partout*, et dans un autre ordre d'idées celui de *toujours.* (Cp. l'emploi de ποτέ après ἀεί et celui de *quidam* et τίς ou δή τίς dans des expressions comme *innumerabiles quidam,* πολύς τις). — Nonius Marcellinus p. 66 dérivait le mot *immanis* de *manus* " bonus, clarus, prosper; " " inde volunt etiam, dit-il, Deos Manes, manes appellari i. e. bonos ac prosperos. " Pourquoi a-t-on abandonné cette opinion qui est incontestablement la bonne, pour faire venir *immanis* de *magnus?* Quant à *immunis*, il ne vient pas de *munus* mais de *in* négatif et de l'adjectif *munis.*

Parfois, tout en donnant l'étymologie exacte du mot, M. Lebaigue n'en indique pas la signification première, ni montre comment en découlent les sens dérivés. Ainsi il dit p. ex. " *exiguus* (exigo). Petit, exigu, étroit " etc. Pour que l'étymologie fût comprise, il fallait traduire *exigo* par " peser, mesurer " et donner comme sens premier à *exiguus*, celui

de exactement pesé ou mesuré, sens que l'adverbe *exigue* („ tout juste „) a dans César B. G. VII, 71, 4. On peut faire la même remarque au sujet de l'explication de certaines tournures, comme *de vesperi suo vivere*, que M. L. rend ainsi : „ N'avoir pas besoin de gagner son souper, avoir du pain sur la planche. „ De *vesperi suo* est évidemment opposé à *de vesperi alieno;* l'expression signifie donc „ vivre de son propre souper, avoir à manger chez soi, „ peu importe que ce souper ait été ou non *gagné* par le travail.

Quoique l'auteur dise avoir fidèlement enregistré tout le matériel dont se compose la langue des âges classiques et avoir même recueilli scrupuleusement tout ce qui tient aux premiers monuments de la littérature, de l'histoire et de la législation romaine, nous avons vainement cherché dans son dictionnaire un assez grand nombre de mots, rarement usités il est vrai, mais qui cependant ont été employés par de bons auteurs. Ainsi nous lisons dans une seule comédie de Plaute, dans le *Miles Gloriosus,* les mots *paniculus* v. 18, *transminere,* v. 30, *peditastellus,* v. 54, *dissimulabiliter* v. 259, *juventx* v. 304 (aussi employé par Perse II, 47), *trimentum* v. 350, *plicatrix* v. 693, mots qui manquent dans le dictionnaire de M. L. comme dans celui de Freund-Theil, dans le grand aussi bien que dans le petit. Nous rencontrons d'autres lacunes dans l'énumération des diverses significations. Ainsi nous ne trouvons pas mentionné l'emploi fréquent dans Plaute de l'adverbe indéfini *qui* = πώς „ de quelque manière, „ après les mots affirmatifs *hercle, edepol, ecastor* (v. Fleckeisen, *Krit. Misc.* p. 28-33). On ne donne pas le sens premier de *audere* (pour *avidere*) „ *avidum esse,* avoir envie, désirer, „ sens que le mot a encore souvent dans Plaute et qui explique l'expression *sodes* pour *si audes.* Au mot *frumentum* on n'indique pas que ce mot est toujours du pluriel, quand il s'agit de blé encore sur pied; la même indication manque au mot *spiritus,* qui est ordinairement au pluriel dans le sens d'orgueil.

Il serait facile de multiplier ces exemples, mais nous préférons, pour finir, citer quelques incorrections. En voici d'abord une que M. Prinz nous a signalée comme se trouvant dans Freund et que nous voyons reproduite par M. L. *Usurpata mulier* Gell. (III, 2, 12) est traduit : „ femme tombée en puissance de mari (après un an de cohibitation). „ Or si l'on consulte le passage d'Aulu-Gelle, on voit que c'est au contraire une femme soustraite à la puissance du mari, par suite de l'interruption de l'*usus* pendant le *trinoctium.* Le mot *usurpare* ne vient du reste pas de *usu rapio* dans le sens de „ attirer à soi par l'usage; comme le dit Freund par erreur, mais de *usui* (contracté *usu*) *rapio* „ enlever à l'usage, „ et il est le contraire de *usu capere,* de même que *usurpatio* (interruption de l'*usus*) est le contraire de *usucapio.* — L'expression *vellem quæ velles* Sénèque (Ep. 67, 13) est traduite : „ Je fais des vœux pour toi; bonne chance. „ Il suffit de lire le passage de Sénèque pour se convaincre que ces mots ont une tout autre

signification : Adspice M. Catonem sacro illi pectori purissimas manus admoventem et volnera... Utrum tandem illi dicturus es : *vellem qua velles* et *moleste fero* an *feliciter quod agis?* Qui ne voit que Sénèque demande ici s'il faut adresser à Caton des mots de condoléance ou des félicitations et que *vellem quæ velles* est synonyme de *moleste fero* " j'en suis fâché, " proprement " j'aurais voulu ce que vous auriez voulu. " — Au mot *valgus* l'auteur donne pour première signification " qui est en saillie " et donne comme exemple *valga labra* Plaute. " Lèvres qui s'avancent pour donner un baiser. " D'abord Plaute ne dit nulle part *valga labra,* mais dans le prologue du Miles on lit *valgis saviis* v. 94; puis cette expression ne signifie pas " lèvres qui s'avancent etc. " mais " bouche de travers " : les femmes, dit le poëte, à force de faire la grimace pour se moquer du soldat, ont pour la plupart la bouche de travers. *Suavium* dans le sens de bouche se trouve encore dans Aulu-Gelle XIX, 11, 4 *dum semihiulco savio meum puellum savior.* L'erreur est double au mot *suavium :* " 2e *Plaute* Lèvres qui s'avancent pour donner un baiser ; " il aurait au moins fallu dire *suavia valga.* L'expression *semihiulco savio* est sottement rendue par M. Theil " baiser donné sur des lèvres demi-closes. " — Nous lisons au mot *acetabulum* " vinaigrier, coupe remplie de vinaigre. " Acetabulum est un vase d'argent servant de vinaigrier, qu'il soit vide ou rempli, peu importe. — *Desiderare* est traduit : " laisser à désirer, trouver qu'il y a manque ou défaut. " Desiderare a toujours pour sujet la personne qui s'aperçoit du manque ou du défaut, jamais la personne ou la chose qui est en faute, ou qui laisse à désirer; il ne peut donc pas signifier les deux choses à la fois. — Il est peu probable que le mot *cippus* dans César B. G. VII, 73, 4 soit le *cippus* du latin littéraire signifiant borne ou colonne sépulcrale; il vaut mieux y voir un terme de la langue vulgaire ayant le sens de tronc, branche, ou bien celui d'entraves; car ou rencontre dans les langues romanes d'un côté *ceppo, cep,* de l'autre *cepier, chepier* " geôlier », en bas latin *cippartus.* — *Dimeto* n'existe pas ; il faut *dimetor,* comme on le voit par Cicéron *Nat. Deor.* II, 62, 155 : *eorum* (siderum) *cursus dimetati maturitates temporum et varietates mutationesque cognovimus.* — Au mot *princeps* on lit " *princeps belli inferendi.* Caes. instigateur de la guerre. " Le passage de César que l'auteur a en vue se trouve B. G. V, 54, 4 *tantum apud homines barbaros valuit esse aliquos repertos principes inferendi belli,* mais on voit qu'il faut traduire " qu'on eût trouvé des hommes pour commencer la guerre " ; être l'*instigateur* de la guerre se dit en latin *princeps esse ad bellum inferendum.*

A l'exemple de Georges, M. Lebaigue a inséré dans le corps même du dictionnaire les noms propres qui se rencontrent dans les principaux auteurs, et les adjectifs qui en dérivent. Le volume est terminé par un appendice donnant les abbréviations, et des détails sur la métrologie, les monnaies et le calendrier des Romains.

L. R.

LES GESTES DES DUCS DE BRABANT,

chronique en vers thyois du quinzième siècle, septième livre, publié par J.-H. Bormans, *membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* Bruxelles, Hayez, 1869. 1 vol. in-4° clv et 747 pp.

La chronique connue sous le nom de *Brabantsche Yeesten* se compose de deux parties, dont la première fut écrite à Anvers par Jan Van Boendale dit De Clerc, dans la première moitié du quatorzième siècle; elle comprend environ 16,318 vers divisés en cinq livres. La seconde partie, dont l'auteur nous est inconnu, contient 30,168 vers, presque le double de la précédente, et est divisée en deux livres, achevés l'un en 1432, l'autre en 1440. Les cinq livres de De Clerc et le premier livre de son continuateur ont été mis au jour en deux volumes, en 1839 et 1843, par Fr. Willems, dans la collection des chroniques belges inédites, publiée par ordre du gouvernement. Après le décès de Willems, M. Bormans entreprit d'achever cette importante publication, mais différentes circonstances l'arrêtèrent dans son travail et ce n'est que dans le courant de l'été qu'il put livrer au public le volume, dont il avait fait imprimer les premières feuilles il y a vingt ans.

Ce volume renferme le septième livre des *Brabantsche Yeesten* ou le deuxième livre du continuateur de De Clerc. On y trouve l'histoire détaillée de tout le règne du duc Antoine, de celui de Jean IV et de Philippe de S[t] Pol jusqu'à l'avénement de Philippe-le-Bon. Quoiqu'il soit en grande partie traduit du sixième livre de la chronique latine de De Dynter, il présente cependant un intérêt historique incontestable, car l'auteur a ajouté des détails que De Dynter avait ignorés ou du moins passés sous silence, et s'est particulièrement complu à décrire les fêtes et les solennités publiques. On voit à la vivacité de ses tableaux qu'il fut témoin oculaire d'un grand nombre de faits qu'il raconte, et le soin scrupuleux avec lequel il s'efforce de conserver aux pièces diplomatiques leur caractère primitif et officiel, prouve qu'il voulait être vrai et exact dans ses récits. On peut donc considérer son ouvrage comme une des sources les plus précieuses de l'histoire du Brabant, et les amis de notre histoire nationale sauront gré à M. Bormans de l'avoir rendu accessible à tout le monde.

La forme de l'ouvrage ne mérite pas autant d'éloges que le fond; personne ne cherchera des beautés littéraires dans une chronique rimée, mais notre auteur a même perdu en grande partie les qualités qui distinguaient ses prédécesseurs Maerlant, Boendale et d'autres. Ceux-ci avaient à leur disposition une langue riche, souple et énergique; son langage au contraire porte déjà les traces de l'affectation et de l'altération qui se manifestent à cette époque dans notre belle

langue thyoise et qui ne firent que s'accroître dans la seconde moitié du quinzième siècle par la pernicieuse influence de la domination bourguignone. Cependant par là même il offre matière à d'intéressantes études grammaticales et mérite à ce titre de fixer l'attention des philologues néerlandais.

M. Bormans a pris pour base du texte qu'il nous a donné, celui du manuscrit de la ville de Bruxelles, dont une copie avait déjà été faite pour Willems; il s'est servi en outre du M. S. de Corsendonck et de celui de la bibliothèque de Bourgogne, portant le n° 17,017. Aucun de ces manuscrits ne présentait un texte assez correct, pour qu'il fût possible de le suivre en tout; l'éditeur a donc trouvé mainte occasion d'exercer sa perspicacité critique et de mettre en œuvre sa connaissance profonde de notre ancienne langue. Dans des notes courtes et substantielles il rend compte des corrections opérées, indique les principales variantes, explique les passages les plus difficiles et donne une quantité d'observations grammaticales du plus haut intérêt.

Le texte est précédé d'un avant-propos assez étendu comprenant 155 pages, in-4°. On y trouve plusieurs renseignements nouveaux sur la personne de De Clerc et sur celle de son continuateur. Si le nom de ce dernier nous est resté inconnu, nous savons maintenant, grâce aux recherches de M. Bormans, qu'il était laïque, attaché au service de Jean IV, comme un de ses écrivains particuliers ou comme lecteur, et qu'après la mort de ce prince, il passa ses jours dans le couvent de Groenendael situé dans la forêt de Soigne; les études y étaient cultivées avec succès et c'est probablement là qu'il écrivit la plus grande partie de sa chronique. Nous possédons encore le manuscrit autographe du sixième livre des *Brabantsche Yeesten;* il est chargé de ratures et de corrections et a probablement formé le brouillon de l'auteur. Celui-ci espérait que son travail ferait passer son nom à la postérité, car il a écrit, à la fin du volume, ces mots significatifs : *doot en es niet vergeten.* “ Ils expriment, dit M. Bormans, un vœu et une espérance du laborieux et patient chroniqueur, espérance et vœu que le lecteur regrettera avec moi, j'en suis sûr, de ne pas voir réalisés. „ Willems avait cru que le continuateur des gestes avait écrit son livre à l'invitation de Pierre A. Thymo, qui aurait recueilli tous les documents et les matériaux dont l'auteur flamand s'est servi pour composer son ouvrage. M. B. prouve à l'évidence que cette collaboration de A. Thymo n'a jamais existé et que par les *wise meesteren* invoqués comme autorités par le chroniqueur, il faut entendre avant tout De Dynter. Un point particulièrement curieux c'est que le continuateur des *Brabantsche Yeesten* ne savait rien sur l'auteur de la première partie de cette chronique et ignorait même qu'elle fût l'œuvre d'un seul écrivain.

En dehors de ces renseignements sur le personnage qui a continué l'ouvrage de De Clerc, nous trouvons, dans l'avant-propos de M. Bormans, des détails fort intéressants sur De Clerc lui-même. Le savant

académicien a réuni tout ce qu'on a appris depuis Willems sur le poète anversois, a refuté les erreurs des érudits qui ont écrit sur son histoire et a complété celle-ci par ses propres recherches. L'importante découverte du manuscrit d'Oxford qui renferme plusieurs poèmes de De Clerc, nous a fait connaître qu'il s'appelait Jan Van Boendale, qu'il était né à Tervuren et jouissait de la protection de Rogier Van Leefdaele. On savait déjà qu'il était clerc ou secrétaire du banc des échevins d'Anvers ; le dépouillement des archives de cette ville le montre chargé de plusieurs missions délicates, attestant ses connaissances variées et la confiance qu'on avait en lui. Les recherches particulières de M. Bormans ont surtout porté sur la date précise de la composition de ses différents ouvrages. Il a rendu extrêmement probable que Boendale commença la rédaction de ses *Brabantsche Yeesten* en 1310, et qu'après avoir conduit son travail jusqu'à l'année 1316, quatrième année du règne de Jean III, il le livra au public.

Pour arriver à cette conclusion M. Bormans avait à combattre des opinions fondées en apparence sur l'autorité des manuscrits. Deux Mss. en effet portent que la chronique fut commencée à Anvers en 1318; M. B. ne croit pas avec M. Jonckbloet que les vers contenant cette date soient l'œuvre d'un copiste; ils offrent trop bien, selon lui, le cachet de De Clerc, pour ne pas être sortis de sa main, et il est à supposer que le copiste a changé l'année pour recommander, par la nouveauté, un ouvrage plus ancien. Le Ms. de Kluyt fait précéder les Yeesten d'une série de 344 vers sur la généalogie des ducs de Brabant et finit par déclarer que cela fut écrit à Anvers en 1322. Willems et Jonckbloet ont vu dans ce morceau un prologue de la chronique et mis la date sur le compte d'un copiste; ils ne se sont pas aperçus que le tout forme une œuvre séparée écrite par De Clerc en 1322 et formant une *corte coronike,* une espèce d'abrégé du grand ouvrage. Cette découverte fait d'autant plus d'honneur à M. Bormans qu'il ne connaissait cette courte chronique que par les maigres extraits de Willems; en vain chercha-t-il à se procurer le Ms. de Kluyt, disparu, on ne sait comment, depuis 1849.

Depuis il a remarqué que la courte chronique avait été insérée par Blommaert dans ses *Oudvlaemsche gedichten* et c'est d'après cette publication qu'il en a donné à la fin de l'avant-propos, une nouvelle édition critique.

Après avoir publié la première partie de son œuvre, De Clerc interrompit la rédaction des gestes jusqu'à l'année 1330 ou 1331. M. Bormans montre en effet que tout le récit des événements qui se sont passés depuis la prise de Tiel en 1317 jusqu'à la destruction de Fauquemont en 1330 a été écrit sous une même inspiration, que les différents chapitres de ce récit constituent un épisode complet et n'ont pu être rédigés, les uns avant, les autres après, à des années d'intervalle. Il y règne un sentiment patriotique qui fait mainte fois sortir l'auteur de sa prose ordinaire.

Le cadre restreint de cet article ne nous permet pas de suivre M. Bormans dans tous les détails qu'il nous donne sur la vie et les ouvrages de De Clerc. Nous nous bornerons à appeler l'attention des lecteurs sur la réfutation qu'il a faite de l'opinion de M. De Vries, d'après lequel De Clerc aurait assisté en 1333 à un combat livré près de Bruxelles entre des Flamands et des Brabançons, sur la plaisante histoire de la critique destinée à enlever à Boendale la paternité de la *Dietsche doctrinale*, sur les preuves qui démontrent que le récit de la bataille de Crécy publié dans le Belgisch museum (1844) n'est pas de la main de notre poète et sur celles qui le font considérer comme l'auteur du poème *Dat boek vander wrake.* Quoique ce livre contienne la date 1352, M. B. ne veut pas révoquer en doute la tradition consignée dans une note sur le Ms. de Kluyt, tradition d'après laquelle De Clerc serait mort en 1351; il croit que le livre *Vander Wrake* n'a été publié qu'après le décès du poète et que l'éditeur y a ajouté l'exemple de faits récents pour mieux appuyer les doctrines de l'écrivain.

Nous croyons en avoir dit assez pour montrer l'importance du nouvel écrit de M. Bormans. Ajoutons qu'on y trouve encore la critique d'un grand nombre de leçons fautives qui déparent les éditions des ouvrages de De Clerc et une discussion approfondie sur l'emploi de *eñ* pour *ende.*

Mais nous ne pouvons quitter De Clerc sans signaler l'importante publication dont voici le titre :



NEDERLANDSCHE GEDICHTEN UIT DE VEERTIENDE EEUW VAN JAN BOENDALE, HEIN VAN AKEN EN ANDEREN, *naar het Oxfordsch handschrift, op gezag van het staatsbestuur en in naam der koninklijke academie van wetenschappen, letteren en fraaie kunsten, uitgegeven door* F.-A. SNELLAERT, *lid der koninklijke academie van Belgie, enz.,* Brussel, M. Hayez, 1869, 1 vol. in-8° de XCVI et 831 pp.

Elle contient les poëmes du manuscrit d'Oxford découvert en 1845 par M. Dozy; les trois premiers *Melibeus, Jans Teesteye, Dat boec vander wraken* sont l'œuvre de De Clerc, les autres sont de différents auteurs. Nous ne nous occuperons que des premiers.

Le texte du Melibeus a été revu par feu M. David, celui des autres par M. Snellaert; on ne peut assez louer celui-ci du savoir et de l'intelligence avec lesquels il s'est acquitté de sa délicate mission.

Le livre de Melibeus, *dat boec van troeste ende van rade,* est traduit de l'ouvrage latin traitant de la consolation dans l'adversité, écrit en prison par Albertanus de Brescia en 1246. On y raconte qu'un seigneur nommé Melibeus ayant été absent de sa demeure, trouve en rentrant sa femme et sa fille cruellement maltraitées par un de ses ennemis. A cette vue il ne respire que vengeance, mais Prudentia sa femme parvient à le calmer et l'on convoque un conseil, dans lequel on débat

la question de la guerre ou de la paix; Prudentia y donne des admonitions si sages, des avis si prudents que la paix est décidée et que Melibeus se réconcilie avec ses ennemis. Les enseignements de Prudentia forment un véritable traité de morale; elle y discute la valeur de la sagesse et la méthode pour l'étudier, elle s'étend longuement sur les éléments que doit posséder un bon conseil, sur les personnes dont il ne faut pas suivre les avis, sur la justice, la patience, la réputation, la miséricorde, etc.

Albertanus emprunte beaucoup de ses doctrines à la bible, surtout aux proverbes de Salomon, à l'Ecclésiastique et aux lettres de St Paul, mais il s'est inspiré particulièrement de Sénèque, dont il cite les écrits à chaque instant, à côté de Cicéron, de Cassiodore, des distiques attribués à Caton et de Petrus Alphonsius *(de disciplina clericali)*. Dans les premières pages l'éditeur semble avoir eu l'intention de donner en note l'indication exacte de tous les passages cités dans le texte; nous regrettons beaucoup qu'il n'ait pas persévéré dans cette idée. Nous avons remarqué que plus d'une fois l'éditeur attribue à Albertanus des passages qui appartiennent à Sénèque ou à d'autres auteurs, par exemple *nihil est stultius quam famam captare tristitiae et lacrimas approbare* se trouve dans Sénèque Epist. 99, 18; *nihil sapienti viro accidere poterit quod eum contristet : stat enim sub quolibet pondere rectus* se lit Ep. 71, 26; les mots *Iratus de re incerta contendere noli. Impedit ira animum ne possit cernere verum* forment le 4e distique du II livre des *disticha de moribus*. Les sentences citées v. 687 et 1025 sont les vers latins *Uxoris linguam, si frugi est, ferre memento* (dist. III, 22) et *Virtutem primam esse puta compescere linguam* (dist. I, 3 Ex. *Dietsche doctrinale* I, 222). A la p. 20 on a imprimé *Garrulitas mulieris id solvere novit celare quod nescit,* au lieu de *Garrulitas muliebris id solum novit celare quod nescit.*

Le poème intitulé *Jans Teesteye*, c'est-à-dire conviction ou profession de foi de Jean *(teesteye* = le vieux français *testée,* idée ou projet qu'on a dans la *tête),* est incontestablement le plus intéressant de la collection et avec le Wapene Martyn de Maerlant une des meilleures productions de la littérature flamande du moyen âge. L'auteur y rapporte une conversation entre deux compagnons d'Anvers, Jan et Wouter; le premier représente le poète lui-même et joue le rôle de maître, le second n'est là que pour écouter et poser les questions. L'entretien roule sur des sujets assez variés; nos deux compères discutent le mérite relatif du vieux et du nouveau temps, et parlent successivement des qualités que devraient avoir les princes et les échevins, de la Sainte Trinité, de la Fortune, des trois lois, du servage, de la noblesse, des différents états, des conditions du salut, des commandements de Dieu, des sept péchés capitaux, des défauts des femmes et de la conduite du clergé. Mais malgré la diversité de ces sujets on reconnaît facilement que le poète a eu pour but de relever le peuple, en lui inspirant le sentiment de sa valeur et en lui pres-

crivant ses devoirs. On avait voué le peuple au mépris et à l'oppression, Boendale lui prouve qu'il est le pivot de la société, qu'après le sacerdoce et la virginité aucun état n'est supérieur à celui d'agriculteur et de commerçant, plus nécessaires à l'ordre social que les seigneurs et les chevaliers, les évêques et les cardinaux. Le peuple s'est amélioré sous le rapport religieux et moral, il fréquente mieux les églises, fait des aumônes plus abondantes, est actif et laborieux, sobre et modéré. Les princes au contraire et les chevaliers sont en proie à la cupidité et s'adonnent aux rapines, et le clergé, qui devrait servir de guide au peuple, ne lui donne que trop souvent l'exemple de tous les vices. Aussi c'est parmi les gens du peuple qu'on trouve les cœurs les plus purs, les âmes les plus honnêtes : „ une seule vertu, dit l'auteur, vaut mieux que toute philosophie, et peut-être, o laïque, es-tu plus agréable aux yeux de Dieu que le prêtre savant qui te prêche sa doctrine et t'absout de tes péchés. „ „ La vraie noblesse, dit-il ailleurs, vient du cœur; ni la richesse ni la naissance ne peuvent la donner, et un pauvre porte-faix qui honore la vertu est plus noble qu'un fils de roi qui la foule aux pieds par ses mœurs. „ Mais il ne suffit pas de rendre au peuple le sentiment de sa dignité, il faut encore lui donner l'instruction nécessaire, pour qu'il progresse toujours dans l'ordre religieux et moral. Boendale lui conseille donc de croire avec simplicité les vérités de la religion, sans chercher à les approfondir, de fuir les péchés capitaux, surtout la cupidité et l'orgueil, d'observer les dix commandements et de vivre de semaine en semaine, tel que le curé le recommande le dimanche à l'église.

Après avoir lu la *teesteye* on ne saurait assez admirer l'élévation des sentiments, la noble franchise, le bon sens et la sagesse pratique de ce poète anversois du 14e siècle, mais nous croyons que c'est singulièrement se méprendre sur ses intentions en le comparant, comme l'a fait Mr Snellaert (*Inleiding*, p. LVIII), à Luther et aux encyclopédistes du XVIIIe siècle. Le poète craignait de voir ses ennemis interprêter perfidement ses paroles et les accuser d'impiété; il ne se doutait guère qu'une semblable accusation lui viendrait un jour de ses admirateurs et qu'on lui ferait honneur de sentiments qu'il aurait repoussés avec indignation.

La libre et courageuse critique que Boendale fait du clergé de son époque, rend particulièrement intéressante la question de savoir s'il était prêtre ou laïque. Mr Bormans est du premier avis, Mr Snellaert affirme le contraire, mais ni l'un ni l'autre ne donnent des preuves positives à l'appui de leurs opinions; il faut donc croire qu'il n'y en a pas. Cependant plusieurs passages de la *Teesteye* me font considérer l'opinion de Mr Bormans comme la plus probable. Ainsi Boendale regarde comme un devoir pour lui d'instruire le peuple et de travailler „ dans la vigne du Seigneur „ (v. 2144); il insiste sur l'obligation des princes de défendre les droits de l'Église (v. 1061),

conseille plusieurs fois au peuple de suivre fidèlement l'avis du curé (v. 2408, 2478, 3613), reproche aux dignitaires ecclésiastiques les mieux rétribués de ne faire que se pavaner à l'église et de laisser tout le travail aux petits vicaires (v. 3229 et suiv.); enfin s'adressant au peuple il dit : *ghi leeke liede ghemeynlike die sit inden edelen huwelike* (v. 3488), vers donnant à entendre assez clairement qu'il n'était ni marié ni laïque.

Le troisième ouvrage de Boendale *Dat boec vander wraken*, est une œuvre de sa vieillesse ; il y montre la vengeance de Dieu planant sur la tête des peuples, des empereurs et des papes, prête à punir tous ceux qui se méprennent à la justice éternelle ; il y exprime son inquiétude sur le sort du Saint Empire Romain, dont il prédit en quelque sorte la chûte par les divisions intestines et la jalousie des rois de France. On reconnaît dans cet écrit la même indépendance de caractère et la même élévation dans les idées qui distinguent la *Teesteye*.

Nous avons dit plus haut que le livre de la Vengeance n'a pu être publié avant 1352 et que M. Bormans plaçant dans l'année 1351, le décès de Boendale, a été forcé d'admettre que des additions y ont été opérées après la mort de l'auteur. M. Snellaert n'est pas de cet avis; il prolonge la vie de Boendale jusqu'à l'année 1365, en se fondant d'abord sur l'acte de soumission remis au nom des Anversois à Louis de Maele en 1358, par deux échevins, et " Johannes de Clerc vander Stat, „ ensuite sur la note des archives de Louvain découverte par M. Van Even; dans cette note on indique la récompense payée à l'homme qui annonça la mort d'un certain Jan Van Boendale auquel la ville de Louvain devait une petite rente viagère. Que le Johannes de l'acte de soumission soit notre Jan de Clerc, cela me paraît assez probable, mais comment savoir que le Boendale rentier de la ville de Louvain soit le clerc d'Anvers? Les noms de Jan et de Boendale étaient trop communs, pour qu'il soit permis de conclure, sans autre preuve, à l'identité des deux personnages.

M. Snellaert a donné dans sa savante introduction une biographie complète de notre poète et analysé les ouvrages qu'il a publiés. Il se sera acquis par ce nouveau travail un titre de plus à la reconnaissance de tous les amis des lettres néerlandaises et de notre histoire nationale.

L. R.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE LITTÉRATURE,

Suivi d'un précis historique de la littérature française et d'un abrégé de versification, à l'usage des pensionnats, des écoles moyennes et des classes inférieures d'humanités, par le chanoine L. LAPORTE, *directeur du pensionnat du Bruel à Malines.* — Troisième édition, revue et considérablement augmentée. Malines, Steenachers, 1869, 1 vol. in-8°, de 357 et de 91 pp.

La Revue a publié jadis deux comptes-rendus de cet ouvrage, l'un émanant de l'ancienne rédaction, (l'année 1857, p. 553), l'autre écrit par M. Delacourt, professeur au collége de Beauvais, et inséré dans le t. II de la nouvelle série, p. 86. La nouvelle édition contient différents changements destinés à donner à l'ouvrage un caractère pratique encore plus prononcé. L'auteur a augmenté dans ce but les exercices d'application et cherché à rendre, par diverses modifications, l'étude des modèles plus attrayante. Il a ajouté un abrégé de versification.

JURY DE GRADUÉ EN LETTRES.

SESSION DE 1869.

Sujets de Composition.

Compositions Latines.

Quum Mithridates, tot deinceps ducibus Romanis aut armis aut pretio aut astu victis imperium Romanum etiam atque etiam lacesseret, Sylla in comitiis concionantis in modum populo suadere conatur ut sibi potius quam Mario bellum Mithridaticum committatur : — id e re bonarum civium et civitatis fore — gloriâ enim et bellicis rebus Mario se non esse imparem, praestantiorem autem genere, viribus aetatis non adeo provectae, et in rebus civilibus administrandis prudentiâ et consilio.

Oratio Boduagnati Nervios adhortantis. — Boduognatus dicet suis vincendum in eo ipso loco ubi primum hostibus occurrerint ut arcendi a liberis Belgarum finibus invisum totius Galliae domitorem gloriam sibi pariant. — Monstrabit non tam difficilem victoriam existimandam quam magni nominis Romani sint. Gallos à Romanis facilius victos esse quod eorum animi mollitie relanguescant, Nervios autem cum majorum temperantia invictam conservasse virtutem. — Adjiciet non pro decore tantum sed pro salute esse certamen; Nerviis et conjuges et liberos quos, nisi vicerint, acerba maneat servitus, armis esse protegendos.

Oratio Xenophontis ad commilitones suos qui post pugnam apud

Cunaxam in eum summam fidem contulerant, seque ei in Græciam reducendos commiserant. — Gratias aget pro summo fidei testemonio quod illi praebuerant. — Dicet per ignotas regiones et feros populos iter faciendum, — sed graecos usum et scientiam rei militaris habere, — ceterum nulla non subeunda pericula illis qui ad patriam revertuntur. —

Amicus Senecæ Nerorem à Seneca interficiendo deterrere conatur.

“ Pollio Octavium hortatur ut agros Virgilio veteranis distributos poetœ restituat. „

“ Mæcenas Augusto commendat ut, tandem finitis bellis civilibus, romanorum animos ad colendas pacis artes convertat ac viris literatis faveat. „

A la veille de livrer bataille à J.-César, un chef des Helvètes encourage ses compatriotes à lutter avec énergie, et à se frayer un passage vers une nouvelle patrie, etc., etc.

Harangue de Posthumius à ses troupes enfermées dans les Fourches Caudines.

Attaqué au sénat pour avoir relevé les statues de Marius, J.-César se défend tout en faisant l'apologie du grand démocrate.

Post cladem Philippensem Brutus omni spe restituendae libertatis dejectus mortem sibi inferre decreverat. — Amicus quidam eum ab hoc nefario consilio avertere conatur, hortaturque ut vitam fortiter sustinendo honori suo, civium libertati ac totius reipublicae saluti prospiciat.

Mithridates, rex Ponti, cùm multos jam in Asia regis subegisset, provinciam Asiae minoris armis invaserat, omnesque in ea degentes cives Romanos necari jusserat. Quo cognito, senator quidam Romanus, facta hujus nefandae stragis relatione, Patres conscriptos vehementi oratione incitat ut caedem suorum acriter ulciscantur, adtque adversus Mithridatem magna copiarum vi bellum statim instruant et Syllam imperatorem eligant.

Laus Ciceronis — Cicero, de fructibus qui ex eloquentia viri sapientis nasci solent, ita scripsit. “ Sic enim statuo perfecti oratoris moderatione et sapientia non solum ipsius dignitatis sed et privatorum plurimorum et universæ R. P. salutem maxime contineri. „ Vertatur hæc sententia in laudem Cic.

Germanicus ad milites antequam Varo et sociis ejus justa persolveret, quorum ossa insepulta repererat.

Numa Pompilius, vir pacis et otii amantissimus, oblatum sibi Romanorum regnum aversatur — Respondet legatis Romanorum vota deferentibus. —

Versions Latines.

L. Annaei Senecae Epistolarum, lib. XVIII, ep. I, 2. (page 344, vol. III, édit. Tœb.), depuis (M. Cato) cum omnibus locis, etc., jusqu'à Miraberis exclus.

Sénèque. Epîtres liv. XX, ép. 6. — Seneca Lucilio suo salutem. — *Itinere confectus* — à ex tempore dedit.

Sénèque : De Beneficiis, livre VI, ch. 8..... jusque Adversarius meus......

Sénèque, de clementia I, 9. " Hoc quam verum sit — inter cœnam dicturus. „

Cicér. de orat. XLIIII. lib. I, premant omnes licet... conferre volueritis.

Justin, I, 9. " Successit filius Cambyses.... sacrilegii. „.

Quintilien LII, ch. 19, jusqu'aux mots *Denique natura.*

Quintilien LX, ch. I, § 1.

Cicéron : de Republica, chap. 3.

Cic. Rhét. ad Her. l. IV, ch. 44, depuis *Sapiens nullum* jusqu'à *potest enatare.*

Sénèque, ep. ad Lucilium, II. Lecti multorum librorum — ad priores edi.

Sénèque de Vita beata I Vivere conditio est.

Sénèque — de Ira lib. II, C. XXV. Inde et illud — manibus elapsa?

Cicéron de officiis, lib. I, C. VIII, n[os] 23 et 24.

Versions Grecques.

Plutarque. Vie de Lycurgue, chap. IV, de 1 à τὴν παίδευσιν αὐτῶν ἐκεῖνον.

Plutarque Cimon, ch. X, ἤδη δ' εὐπορῶν .... εἰς τὰς χεῖρας.

Polybii historiarum, lib. I, 74, depuis Ἄγγων jusqu'à Τὸ δὲ διασωζόμενον.

Xénoph. comm. II. 4. ἤκουσα δὲ....σώζονται.

Xénoph. comm. lib. I ch. 6. " Ἄξιον δ' αὔτου....ποιεῖ ζῆν. »

Plutarque, Marius, 40, depuis, Ἐφ' οἷς ἀναπνεύσας jusqu'à φυγάδα καθεζόμενον εἶδες.

Dion Cassius L. 57, ch. 1[er].

Plutarque. Alexandre : 32.

Xénophon, memor. Socratis, l. II, ch. 9, §§ 1-3.

Plutarque, vie de Nicias, ch. 21.

Xénophon Comment. lib. I, C. V, discours de Socrate sur la Tempérance ὦ ἄνδρες-τοιοῦτον γενέσθαι.

Xénophon commentarii Lib. I, ch. VI. ὦ Σώκρατες, ἐγὼ μὲν — διδάσκαλος εἶναι. .

Compositions Françaises.

Henri le Pacifique, évêque de Liége à la noblesse liégeoise pour l'établissement du tribunal de la Paix.

État du pays, — guerres continuelles de seigneur à seigneur, — abrutissement et misère du peuple, — la famine qui revient presque périodiquement désole le pays. — Tout cela est contraire à la loi de Dieu. — Il y a un moyen de mettre un terme à ce triste état,

de choses : l'établissement d'un tribunal composé de membres du clergé et de la noblesse, présidé par l'évêque et qui aurait à juger de tous les différents qui viendraient à s'élever entre les seigneurs. Chacun des membres jurerait sur l'Évangile de se soumettre aux décisions du tribunal, le duel et la guerre ne seraient autorisés que dans le cas où la prudence humaine serait insuffisante, où l'on pourrait sans témérité en appeler au jugement de Dieu, concession que l'évêque fait aux préjugés du temps. La paix, la richesse, l'abondance, le bonheur du peuple seront les conséquences......

Un vieil avare, qui ne s'est jamais préoccupé que d'accumuler trésor sur trésor, déplore enfin le néant de son égoïste et misérable existence. Il regrette les satisfactions de cœur et d'esprit qu'il a méconnues pour se livrer tout entier aux âpres jouissances du gain.

Spartacus à ses compagnons. — C'était au temps de Pompée. Une révolte d'esclaves et de gladiateurs avait ébranlé toute l'Italie. Spartacus, le chef des révoltés s'adresse à ses compagnons, les exhortant à briser leurs fers et à s'affranchir de la dure nécessité de faire le métier de gladiateurs.

“ Nécessité de la bienveillance dans les relations de la vie sociale. „

“ Un jeune homme, au moment d'aller prendre part à une guerre dangereuse et décisive pour sa patrie, adresse des consolations à ses parents. „

Philippe Van Artevelde harangue les Gantois, et les exhorte à faire une sortie désespérée contre Louis de Male.

Discours d'abdication de Charles-Quint.

Pendant la 1re croisade Tancrède est arrivé sous les murs de Tarse en même temps que Baudouin de Lorraine, de qui il a reçu un affront. Tancrède détourne ses soldats du projet de laver dans le sang l'injure qu'ils ont reçue.

Le comte de Charolais à Philippe-le-Bon, son père, pour le prier de faire grâce de la vie aux huit cents prisonniers faits au sac de Dinant.

Le duc de Brabant, Wenceslas, ayant refusé de payer au jeune Comte de Flandre, Louis de Male, la pension assignée à l'épouse de ce dernier, il s'ensuivit une guerre funeste aux Brabançons; les Flamands leur enlevèrent en peu de jours Bruxelles et plusieurs autres villes. Dans ces conjonctures, un chevalier brabançon, Evrard T'Serclaes, réunit 50 hommes déterminés et leur communique son projet de pénétrer dans Bruxelles à la faveur de la nuit, d'en chasser la garnison flamande et de délivrer le Brabant de la domination étrangère.

Un chef d'industrie à ses ouvriers, en ouvrant une école du soir qu'il a fondée en leur faveur.

Après la bataille de Gavre, où 20,000 Gantois avaient péri, Philippe-le-Bon assemble son conseil. Le sire de Créqui le décide à offrir la

paix aux Gantois : les conditions du traité sont assez humiliantes. Gand peut se relever; le succès d'un siége est incertain, la situation politique de l'Angleterre et de la France menace de compliquer la guerre; que le duc écoute le sentiment de pitié qu'il a manifesté sur le champ de bataille pour ses sujets vaincus.

Un accident est arrivé dans une houillère — (feu grisou, éboulement, irruption de l'eau dans les galeries), 100 malheureux sont restés au fond du gouffre; il faut s'assurer de leur sort, les sauver, si c'est possible.... leurs camarades du dehors hésitent, reculent... Un contremaître les conjure d'aller avec lui au secours de leurs frères.

Candidats notaires et candidats en pharmacie.

Versions Latines.

Pline. Epist. VII, 27, §§ 1, 2, 3, jusqu'à Jam illud nonne et magis...

Lettres de Pline. — Liv. II, 6. Jusqu'à quam aliena contumelia consulas.

Aulu-Gelle, lib. XVI, chap. 19, depuis *Artonem* (5e ligne), jusqu'à *praeceps in mare.*

Quinte-Curce, ch. 58, liv. IV, depuis Interim Aretes, jusqu'à dimicantes opponunt.

“ Postremus apud eos regnavit Sardanapallus, — ad Medos transfert. „ Justin, I, 3.

Morceau de Lactance sur les âges de Rome, cité dans les fragments de Sénèque le philosophe.

Sénèque, Épîtres morales. LXI. Épître 1re depuis les mots : illud revolvo, jusqu'à ceux-ci : peculium suum, exclusivement. „

Justin, l. VIII, ch. 5, Tunc primum Phocenses — excidio similis.

Justin, l. VI, ch. 8. Post paucos deinde dies — dignitati videretur.

Valère Maxime de benevolentia fraterna n° 4 en entier.

Sénèque — de brevitate vitæ II, 1 à 3.

Valère Maxime, liv. III, ch. I, de Indole, n° 2.

Compositions Françaises.

Lettre à un ami. — Un forçat enfermé depuis 35 ans à la maison pénitentiaire de Gand, recouvre enfin sa liberté. Il admire toutes les choses nouvelles qu'il rencontre, mais ce qui le frappe surtout d'étonnement, c'est le télégraphe et la locomotive,.... longtemps il hésite de monter dans un wagon pour retourner dans son village. — Dans ce wagon vous vous trouvez précisément être son voisin et vous supposerez, dans votre travail, qu'il vous raconte ses impressions...

Narration. — Un jeune homme, orphelin de sa mère, vivait depuis dix ans seul avec son père dans une heureuse aisance. — Une mort subite vient de lui ravir son père. — Il ne peut se consoler de cette perte. — Description de cette douleur : ce n'est point une douleur

bruyante mais une prostration de l'homme tout entier. — On supposera la visite d'un ami. — Toute la maison est à l'abandon. — On se met à table. — Le malheureux jeune homme mange machinalement, toujours absorbé en une pensée unique. — Un mot, un détail insignifiant le fait éclater en sanglots. — On terminera par une courte réflexion sur la vivacité de l'amour filial auquel la mort semble donner plus de force.

N. B. — On traitera le sujet sous forme de lettre adressée par un ami du jeune homme en question à un autre de ses amis.

Charles à Édouard. — Charles, après avoir subi avec succès son examen de gradué, a reçu de son père une somme d'argent assez ronde, dont il peut disposer à sa guise. D'autres auraient pris leur vol vers la Suisse; pour lui, il veut avant tout visiter son propre pays. — Il commence par s'établir pour quelques jours à Ostende. Un de ses plaisirs favoris est d'aller s'étendre paresseusement sur le sable du rivage — le jour même qu'il s'est proposé de partir pour les Ardennes, il veut encore passer une heure dans ses chères dunes. Arrivé à la station, il s'aperçoit, à sa grande stupéfaction, qu'il n'a plus son porte-monnaie. Heureusement il le retrouve sur le sable à l'endroit même où il s'était reposé.

“ Lettre d'un père à son fils partant pour l'université. „

“ Lettre d'un garde civique liégeois à un de ses amis, appartenant à la milice bourgeoise d'une autre ville, pour l'engager à se rendre aux fêtes offertes par la population de Liége aux soldats citoyens de tous les pays. „

Assassinat de Charles-le-Bon, vengé par les Flamands sur le châtelain de Bruges et ses partisans, qui sont livrés au supplice.

Surpris par un orage, un jeune homme se réfugie dans une ferme. Il reconnaît dans le fermier un ancien condisciple, qui vit heureux au milieu des champs.

Un gentilhomme flamand écrit à un ami pour lui annoncer la mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy.

Un exilé, rappelé dans sa patrie, décrit dans une lettre à l'un de ses amis les douleurs de l'exil, et les joies du retour dans son pays natal.

Appel à la charité en faveur de la veuve et des enfants d'un pêcheur qui vient de périr en mer.

Un bourgmestre complimente publiquement un ouvrier pour l'acte de courage qu'il a posé en sauvant, au péril de ses jours, un malheureux enveloppé par l'incendie.

Écrire à un jeune homme pour le consoler de la mort de son père, lequel a péri en sauvant un malheureux.

Un candidat notaire vient d'être nommé notaire dans un village. Un de ses amis, tout en le félicitant de sa nomination, le plaint d'être réduit à vivre à la campagne. Le jeune notaire répond et décrit tous les avantages et les charmes de sa nouvelle position.



DISTRIBUTION DES PRIX.

Aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen (1er et 2e degré).

Cette cérémonie avait attiré une grande affluence au temple des Augustins.

A onze heures, M. le ministre de l'intérieur a pris place au bureau; il avait à sa droite M. Funck, membre de la chambre des représentants, échevin de Bruxelles ayant dans ses attributions l'instruction publique et les beaux-arts; M. De Cuyper, recteur de l'université de Liége; M. Roulez, administrateur-iuspecteur de l'université de Gand; M. Dumont, inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités, et M. Frédéric Hennebert, professeur à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, chargé de prononcer dans la séance le discours d'usage.

A sa gauche étaient MM. Thiery, directeur général de l'instruction publique; Rensing, chef de division; Andries, recteur de l'université de Gand; Polain, administrateur-inspecteur de l'université de Liége, et Vincotte, inspecteur de l'enseignement moyen pour les sciences mathématiques, tous en costumes officiels.

Les membres des jurys des concours et plusieurs professeurs des trois degrés de l'enseignement occupaient le reste de l'estrade.

Les appariteurs des universités, portant leur masse d'argent aux symboles universitaires, avaient pris place au-dessous du bureau.

Le Roi étant attendu, le service d'honneur était fait devant le temple par une compagnie de grenadiers.

M. le ministre de l'intérieur, après avoir déclaré la séance ouverte, a donné la parole à M. Frédéric Hennebert, professeur à l'université de Gand.

M. Hennebert s'est exprimé en ces termes :

“ Messieurs,

„ Appelé à l'honneur de prendre la parole dans cette fête de l'enseignement public, j'essaierais vainement d'écarter de ma pensée ce qui occupe également la vôtre.

„ Et quoi de plus digne de notre attention que les vicissitudes de cette république studieuse dont nous sommes tous concitoyens? Ne craignez pas cependant que je vous contraigne à descendre encore dans la lice où l'on a débattu, pendant l'année qui va finir, le sort des humanités. Il n'est plus temps de reprendre le ceste, maintenant que la paix est faite, maintenant que cette lutte féconde a donné naissance à une charte nouvelle. Il semble du reste que les deux partis aient quelque raison de s'en féliciter. Car si, d'une part, les anciens, dont le principe reste debout, ont vu se dissiper leurs alarmes, à l'apparition du nouveau programme, de l'autre, les modernistes peuvent s'applaudir de ce qu'il leur accorde et

plus encore de ce qu'il leur permet d'espérer. C'est toujours, il est vrai, sur le roc immuable de l'antiquité que s'élève le temple de l'éducation supérieure; mais les matières d'actualité, si chères aux hommes positifs, s'y trouvent logées plus à l'aise. Parmi ces innovations, il en est une surtout qui me touche de près, dévoué que je suis à cette belle science nommée par excellence la science de la vie. Aussi l'ai-je choisie pour en faire le sujet du présent discours. C'est l'introduction formelle de l'histoire contemporaine dans le cycle de nos études secondaires.

„ Vous le savez : aucune prescription légale ne limitait jusqu'ici l'étendue de nos cours d'histoire. Cependant une sorte de crainte retenait le professeur et l'empêchait de franchir le seuil de notre époque. Aujourd'hui toute hésitation cesse : ce qui n'était que facultatif devient obligatoire.

„ L'histoire de la Belgique devra être conduite jusqu'en 1830. Mais comme en aucun temps, et dans cette période moins que dans toute autre, on ne la peut isoler de celle du reste de l'Europe, elle l'entraînera virtuellement à sa suite.

„ Cette date est sagement choisie. C'est à peine si l'histoire de ces premières années du siècle, que n'ont vues ni la génération qui étudie, ni celle qui enseigne, mérite le nom de contemporaine. A peine si le courant de la politique du jour, quoiqu'il y prenne sa source, en garde quelque lointain reflet.

„ Le charme est rompu néanmoins : une fois ce premier pas posé, s'arrêtera-t-on en chemin ? Ne descendra-t-on pas jusqu'à l'événement de la veille, comme chez nos voisins? Sans doute, il nous serait difficile d'aller aussi loin qu'eux dans nos athénées et nos colléges, tant que nos humanités ne compteront que sept années. Car c'est à la classe de philosophie qu'est réservée en France, la période qui suit 1815. Mais nos universités l'accueilleront d'autant plus aisément que, s'adressant à des jeunes gens dont l'esprit et le caractère sont déjà formés, elles se meuvent avec une liberté qui n'a d'autres bornes que celles de la raison et des convenances.

„ L'Allemagne, qui enseigne déjà notre histoire contemporaine dans plusieurs de ses facultés, s'étonnerait sans doute de nous avoir devancés dans cette voie.

„ Du reste, a quelque développement que soit réservé ce jeune rameau d'une branche si essentielle de nos études, tous les amis des lumières y applaudiront à l'envi, pourvu qu'il ne s'opère pas aux dépens de la sève dont se nourrit le tronc, sans cesse reverdissant, dés lettres antiques.

„ Car si cette extension constitue un progrès, ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille l'acheter à tout prix. Point d'immobilité, c'est la mort; mais aussi point trop de complaisance pour cette ardeur novatrice, aujourd'hui de mode, qu'on ne pourrait rassasier à moins d'un bouleversement complet de notre organisation scolaire.

„ On ne saurait assez le dire, en effet.

„ S'il y a un enseignement qu'on puisse accuser d'être suranné et superficiel, d'absorber les jeunes esprits dans le culte dangereux de la phrase, de les nourrir de formes creuses, au lieu de leur ouvrir la nature et le monde et de les préparer, par une étude sérieuse des sciences et des langues vivantes, aux nécessités de la vie moderne, ce n'est pas celui qui fournit à nos luttes annuelles tant de jeunes combattants empressés à venir, au grand jour, sous les regards de la nation attentive et sympathique, se disputer ces palmes que d'augustes mains vont décerner aux victorieux.

„ Vous le savez, Messieurs, c'est surtout sur le terrain de l'histoire que nos athénées n'ont, en Belgique du moins, aucune rivalité à attendre, aucune comparaison à redouter. Le privilége de ceux qui, directement où non, tiennent de l'État leur mandat professoral, c'est de n'avoir à dissimuler aucune face de la vérité. Science et patrie, tel est le seul mot d'ordre auquel ils consentiraient jamais d'obéir. Ils visent constamment à exciter à la réflexion l'espoir de leurs élèves et se gardent de l'étouffer sous un entassement de faits, de noms et de dates. L'essentiel, en effet, ils ne l'oublient jamais, n'est pas de combler toutes les cases de ce vaste et commode magasin qu'on appelle la mémoire; mais de développer le sens historique. Bien loin de mesurer les progrès de leurs élèves au nombre de pas qu'ils leur ont fait parcourir dans l'espace infini des souvenirs humains, quand ils les ont mis en possession d'une bonne méthode pour s'y diriger et interprèter exactement les vestiges qui s'y rencontrent, ils croient avoir accompli ce que leur tâche a de plus important, de plus difficile et de plus nécessaire.

„ A ce point de vue, le choix des périodes à enseigner ne peut être abandonné au caprice. Celles qui se prêtent aux vastes et fécondes contemplations, celles dont on peut dégager nettement, pleinement l'esquisse d'une philosophie de la destinée humaine, devront se subordonner toutes les autres. Or, entre l'histoire contemporaine et celle du passé, supposons qu'il faille décider laquelle on sacrifiera. Ce serait là, sans doute, une nécessité cruelle; mais l'hésitation pourrait-elle être de longue durée?

„ Il semble, au premier abord, qu'en fait d'histoire, où tout roule sur des témoignages, rien ne vaille mieux que d'entendre le témoin lui-même. N'est-ce point à cette idée qu'obéit notre époque, lorsqu'elle cherche avec une curiosité toujours plus vive, dans les chroniques, les lettres, les mémoires originaux, ce contact immédiat du réel, qui, là comme dans les autres sphères de la connaissance, a seul la puissance d'apaiser ses doutes fiévreux et sa curiosité sans bornes? Où trouver ailleurs que chez les contemporains ce reflet de la vie, impossible à contrefaire? Qui donc serait plus à portée de saisir au vol les souvenirs fugaces et de relever, dans leur fraîcheur première, ces mille traces que le temps efface d'une main si jalouse?

„ Mais ne vous y trompez pas, Messieurs, l'histoire n'est pas un pur

procès-verbal : c'est une sentence. Celui qui l'élabore est plus qu'un témoin, c'est un juge. A lui de rassembler toutes les déclarations et tous les indices; puis, dans le calme de sa raison, en face de sa conscience, de reconstruire l'ensemble du fait à l'aide des fragments, souvent en désharmonie, que lui a fournis son enquête. Ce n'est pas tout : il lui reste à apprécier les faits, à les comparer et à abstraire de cet examen réfléchi les vérités générales qu'ils contiennent. Voilà de grands, de redoutables devoirs, s'agît-il même de l'époque la plus reculée. Mais qu'ils deviennent malaisés à remplir, quand on est comme identifié avec ce qu'on a à peindre! Personne ne songe à nier les difficultés de l'histoire contemporaine. Mais faut-il aller, à l'exemple de certains bons esprits, jusqu'à la déclarer impossible?

" Ici, je crois voir l'antiquité lettrée se lever tout entière pour protester! „ " Ainsi donc, s'écrie-t-elle indignée, une critique présomptueuse „ refusera le titre d'historien aux César, aux Salluste, aux Tacite, aux „ Thucydide? Et qu'ont-ils fait cependant que de décrire le temps où ils „ vivaient? A quoi ont-ils consacré leur burin, sinon aux choses qu'ils „ avaient vues ou faites eux-mêmes? „

„ Il est vrai, mais s'il serait téméraire de chercher à les surpasser là où ils excellent, ce n'est pas leur faire injure que de noter ce qui leur manque selon nos idées. Qu'est-ce que l'histoire pour ces écrivains incomparables? Un beau récit, attachant comme un drame, coupé de harangues éloquentes et fictives, orné de caractères tracés avec tant d'habileté et de logique, que l'original aurait peut-être paru moins vrai, et nous donnant quelques traits choisis pour illustrer des vérités éternelles de politique et de morale, au lieu du tableau complet, de l'explication approfondie de la vie des sociétés. En un mot, une œuvre d'art plutôt que de science. L'histoire, chez les modernes, joint à une portée plus grande des exigences plus complètes.

„ On ne nous satisferait plus en ne nous montrant que l'extérieur des personnages et des événements et en comblant le vide par des conjectures, eussent-elles pour elles la plus ingénieuse vraisemblance. Il nous faut le dernier mot de tout, et le dernier mot du présent, c'est l'avenir.

„ De ce vaste métier où s'ourdissent incessamment les destinées du monde, nous voyons l'endroit de la trame, à mesure qu'elle se déroule sous nos yeux; mais nous ne pouvons qu'en supposer l'envers, et quant à la machine même, il n'est donné qu'à de rares privilégiés d'en voir et d'en toucher les rouages compliqués. Cette partie cachée est la plus curieuse, la plus instructive; mais le temps seul pourra nous la dévoiler.

„ La vérité historique doit savoir attendre son heure. Quand même elle parviendrait à vaincre cette sorte de conspiration qui se forme trop souvent contre elle, quand même elle ne reculerait pas devant les maux inévitables que doit causer son apparition trop hâtive, elle courrait encore le danger de crier dans le désert. On ne la croirait pas, on refuserait de l'entendre. C'est le propre de l'imagination collective que de transfigurer tou

ce qui la frappe fortement. Une fois qu'elle s'est créé ces fantômes, objet de sa haine ou de son amour, elle reçoit mal ceux qui cherchent à l'en désabuser. Que de fois l'histoire s'est tue ainsi par crainte, par humanité, par sentiment de son impuissance! Mais le plus souvent, si elle garde le silence ou si elle répète l'erreur, c'est qu'elle n'a rien de mieux à dire : c'est qu'il lui manque les documents cachés qui doivent transformer ses doutes en certitudes.

„ Il en est qu'elle attendra toujours. Mais nulle époque n'a autant favorisé que la nôtre de telles découvertes. A mesure que l'absolutisme perd du terrain, il abandonne les clefs de ses archives, si longtemps inviolées et dont les portes de fer semblaient assez solides pour tenir éternellement la vérité captive. Parmi les superstitions que le courant moderne est en train d'emporter, il faut compter le secret d'État. Ame de la vieille politique, le secret n'a plus la force de défendre ses antiques possessions et déjà le présent lui échappe à grands pas. Épris de cette publicité dont ils avaient été privés si longtemps, les peuples modernes veulent éclairer par elle tous les recoins de leurs affaires publiques, sans consentir à en excepter celles mêmes à qui le grand jour paraît le moins convenir. La diplomatie est forcée de céder et se hâte de parler haut pour n'avoir pas la confusion d'être prévenue par quelque perfide écho.

„ Malgré les doutes qu'excite dans les esprits sceptiques une si parfaite sincérité, jamais, on peut le dire, on n'avait ouvert à la science historique des voies plus sûres et plus rapides vers cette substance du vrai dont elle est insatiable. A aucune époque le champ de la politique contemporaine n'avait été ainsi livré à la foule des travailleurs. Mais en supposant même qu'un jour vienne où les chancelleries n'aient plus de mystères, il faudra toujours attendre, avant de puiser en liberté dans les archives privées, ces sources si riches de documents irrécusables, que la pudeur, la fidélité, l'intérêt aient cessé de les défendre.

„ Ce n'est que d'hier qu'il a été permis à un savant prussien dont le nom est européen de nous initier à la politique des puissances allemandes pendant la révolution; encore ne peut-il nous montrer que le point de vue prussien.

„ Mais comment se plaindre de la répugnance de certaines archives d'État à s'ouvrir sur une époque si récente, quand on songe au temps qu'ont mis à venir au jour les quittances de la solde reçue par Jacques Ier de Louis XIV, l'acte de mariage de madame de Maintenon et tant d'autres preuves authentiques de faits jusque-là douteux.

„ Ce n'est qu'à la veille de la chute de Charles X que les mémoires d'nn duc et pair diabolique sont venus dissiper toute illusion sur le grand roi et sa cour.

„ Mais quand même, par une heureuse fortune, un homme réussirait à connaître à fond et dans tous leurs détails les événements de l époque où il vit, il lui en manquerait encore l'intelligence dernière. Rien n'est isolé dans l'histoire ; elle forme une chaîne infinie dont on ne peut saisir un

anneau sans soulever du même effort ceux qui précèdent et ceux qui suivent. Séparé de ses causes et de ses conséquences, le fait n'est qu'un accident dont la signification échappe. Or, nous démêlons mal les causes des événements actuels et nous en ignorons les suites. Ainsi le présent est une énigme qui trompe ceux qui sont assez téméraires pour essayer de la déchiffrer, placés comme ils le sont entre l'insondable nuit de l'avenir et la douteuse clarté du jour qui s'achève. Vous faut-il des preuves de cette étrange infirmité du génie de l'homme? Ouvrez l'histoire où il vous plaira et donnez-vous le spectacle de cette perpétuelle déception des contemporains. C'est pour eux qu'a été prononcée cette parole profonde : " L'homme s'agite et Dieu le mène ! „

„ Que de persécutions se fussent épargnés les ennemis de la liberté des croyances, s'ils avaient pu voir l'effet de leurs attentats : ces milliers d'âmes que la violence attire inévitablement à des doctrines encore mal assurées, doctrines qu'elle solidifie en voulant les détruire. De même la plupart des grands mouvements ont été commencés par des hommes qui ne savaient ce qu'ils faisaient, car ils eussent reculé d'effroi.

„ Les premiers chrétiens se croyaient à la veille du dernier jugement. Ceux de l'an mil étaient obsédés de la même appréhension sinistre, et celui-là eût paru un insensé au milieu des sages qui fût venu dire à ces désespérés : Les maux dont vous souffrez ne sont qu'une transition pénible. Une fois sortie des ruines de cette civilisation qu'elle pleure, la société humaine doit non rouler dans la mort, mais se relever dans une cité nouvelle, pour y recommencer de longs siècles de vie.

„ Voilà donc pour les contemporains une cause d'erreur permanente, insurmontable, qui tient à la nature même de l'objet; ce n'est pas la seule. Il y en a une autre qui réside en nous, plus dangereuse parce que le plus souvent nous en subissons l'action sans en avoir conscience. Cette cause subjective est plus facile à combattre, elle cède surtout à ceux qui la craignent et ne croient jamais l'avoir complétement vaincue. Car elle est comme inséparable de notre personnalité ou, pour mieux dire, c'est notre personnalité, avec ses préjugés et ses illusions, avec ses passions et son égoïsme. Plus l'homme est proche des époques dont il trace le tableau, plus la part du subjectif est large dans son œuvre, et l'on peut dire que l'ombre du moi obscurcit toute la portion de l'espace et du temps sur laquelle elle se projette.

„ Écoutez à part la voix de chaque siècle : quelles plaintes! quels regrets d'être né dans l'âge de plomb et si loin de l'âge d'or! Le bon temps, c'était celui de Saturne, celui de Charlemsgne, celui d'Henri IV, celui de Marie-Thérèse, ce n'est jamais celui où l'on vit. Car ses misères, qu'on partage, paraissent si énormes vues de près, qu'elles cachent tout le reste. A distance les résultats généraux s'accentuent et les maux individuels, comme les petites joies d'un moment, se noient dans les grandes masses. C'est comme ces paysages grandioses, dont il faut être sorti pour embrasser l'ensemble, comme ces grandes mêlées qui ne peuvent être contemplées que de ceux qui se tiennent à l'écart.

„ Il y a donc une perspective pour les actes de l'homme comme pour les scènes de la nature : seule la postérité est bien placée pour les voir. Aucune émotion ne trouble plus la justesse de son coup-d'œil. Ce n'est que dans cet éloignement que les divers éléments du tableau se mettent d'eux-mêmes à leur vrai plan et prennent leur importance relative !

„ Ce qui n'était qu'accidentel, transitoire, périssable, disparaît et s'anéantit pour laisser apparaître l'essentiel et le permanent. Alors seulement l'histoire est faite, alors seulement elle mérite son nom d'éducatrice du genre humain.

„ Voilà pourquoi le spectacle des choses contingentes remplit de trouble et de dégoût tant de belles âmes ivres d'infini et d'éternité. C'est qu'elles en cherchent en vain le sens. Quelle complication, quelle discordance ! Pourquoi tant de forces perdues, tant d'inutiles martyres? Y a-t-il une place pour le juste, dans ce monde qui passe devant ses yeux et dont la stérile agitation le fatigue ? Notre siècle a connu ces découragements dès son berceau et trois génies de premier ordre leur ont servi d'interprètes éloquents. Ils invoquaient le néant libérateur !

„ Un peu plus tard, c'est au nom de la Providence qu'on nous menaçait d'une inévitable et certaine dissolution de la société. Et n'est-ce pas hier, Messieurs, que, comparant notre Europe libérale au bas-empire, on nous montrait dans le lointain les Barbares prédestinés à consommer sur cette riche proie les vengeances du ciel irrité ?

„ Et pourtant, en dépit de ces anathèmes contemporains, il a continué sa marche, ce siècle glorieux, satisfait de voir les fers partout brisés, les mœurs adoucies, la loi déposant son glaive, le travail honoré, les avantages sociaux accessibles à tous, la science devenue la première des puissances et le premier des besoins, la nature domptée et la civilisation européenne débordant sur le monde dont elle achève enfin la conquête, il s'admire à bon droit dans son œuvre et, à ceux qui l'accusent faussement d'être asservi aux intérêts du corps, il montre avec orgueil sa devise : *La liberté pour le progrès, dans la vérité, la justice et l'amour.*

„ Oui, c'est une grande et noble époque que la nôtre. Enfants du XIXe siècle, ne souffrons point qu'on le calomnie. Pour rendre grâces au ciel de nous avoir fait naître, non dans la décrépitude d'un monde près de finir, mais à l'entrée d'une ère nouvelle, toute brillante de jeunesse, il nous suffira d'étudier sincèrement son histoire.

„ Je ne vous en ai dissimulé ni les dangers, ni les périls, ni les limites fatales. Mais vous aurez compris que si, à mesure qu'elle se rapproche du moment actuel, elle marche d'un pas moins assuré dans une carrière plus bornée; si, dépouillée peu à peu de ses riches draperies, elle finit par être réduite au squelette du fait palpable, il ne lui en reste pas moins, dans le domaine de l'incontestable, un précieux filon à exploiter.

„ Comme l'a dit à merveille un personnage illustre, qui connaissait

les faiblesses de la renommée : “ une année comme cent ans après „ l'événement, on peut dire que, à telle époque ou dans telle circon- „ stance, l'État a été forcé de courir aux armes; qu'à cette époque „ il a forcé l'ennemi à la paix; que, dans tel mois, cette flotte a mis „ à la voile pour telle expédition, qu'elle a eu tel revers ou tel „ succès. „ Ainsi le grand conquérant ne voyait dans l'histoire contemporaine que les éphémérides de sa gloire et rien ne lui semblait plus nécessaire à graver dans les jeunes esprits.

„ Pour nous, qui nous contentons de cultiver notre champ de notre mieux, sans convoiter celui de notre voisin, la paix offre des conquêtes non moins intéressantes et des bulletins plus exacts. On y verra le relevé, non des étapes de nos canons, mais de celles de nos chemins de fer; le chiffre, non de ce que nous avons détruit, mais de ce que nous avons produit; le total, non de nos blessés et de nos morts, mais de nos accroissements de population; la liste, non des navires coulés, des habitations inondées, des villes détruites par nos armées, mais des hôpitaux modèles, des écoles, des bibliothèques fondés par nos citoyens.

„ A ces faits un peu secs, l'historien contemporain ne craindra pas de joindre les pièces authentiques du grand procès dont la décision appartient à l'avenir; sans hésiter à noter la contradiction qui éclate trop souvent entre les déclarations et les actes, il n'acceptera pas celles mêmes que rien n'a encore démenti, comme l'expression la plus sincère des mobiles et des caractères. La science n'a pas besoin d'être achevée pour commencer à être utile. Ses doutes aiguisent la critique, ses conjectures stimulent la réflexion. Tout ce qu'il faut exiger, c'est qu'elle consente à ignorer ce qu'il lui est interdit de savoir.

„ Dans ces limites, l'histoire contemporaine a une valeur sérieuse et doit donner à l'éducation sa perfection dernière.

„ La Bruyère a crayonné avec sa finesse accoutumée cet Hermagoras qui s'étonne de n'entendre faire aucune mention du roi de Bohême, pour qui tout est nouveau dans les combats et les siéges de son temps; mais en revanche, qui est instruit de la guerre des Géants, dont il raconte les progrès et les moindres détails.

„ Qui de nous a complètement évité ce ridicule? Entre l'époque où s'arrête l'enseignement et celle où commence pour le jeune homme la lecture sérieuse des journaux, il y a dans sa mémoire des temps écoulés tout un espace vide, que les à peu près de la conversation ne parviennent point à garnir. Le temps manque presque toujours à l'homme fait pour réparer cette lacune de l'éducation et ce que l'on sait le moins, en définitive, c'est ce que tout le monde est censé connaître.

„ Et cependant, du passé ou du présent, lequel est le plus nécessaire à l'intelligence de l'autre? Ils se servent mutuellement de

commentaire. C'est surtout à notre histoire que la partie contemporaine forme un indispensable couronnement. Car si notre nom et le germe primitif de notre nationalité remontent aux premiers âges du monde, la Belgique elle-même ne date que du siècle où nous vivons et qui salue en elle une de ses œuvres les plus belles, les plus pures et les plus solides. Il serait cruel de laisser les jeunes esprits sous la triste impression des deux derniers siècles, où le cours, jusque-là si bruyant, si vif, si éclatant, de notre vie de peuple semble venir se perdre, comme un grand fleuve expirant dans les sables. Qu'au sortir de ces limbes du XVIIe et du XVIIIe siècle notre patriotique jeunesse puisse au moins acclamer la radieuse aurore de notre renaissance nationale !

„ Mais pour comprendre 1830, il est nécessaire de remonter à cette date mémorable de 1787, au-delà de laquelle Lafayette ne voyait rien d'utile à connaître et où il aurait voulu voir commencer l'histoire.

„ C'est en effet une de ces époques capitales, comparable aux bouleversements géologiques des premiers âges. Quels éclats de tonnerre! quels écroulements! que de victimes englouties dans la lave ardente! Enfin quand le volcan s'est apaisé et que la fumée s'est dissipée, les hommes se sont retrouvés sur des hauteurs inconnues. Derrière eux, béant, l'abîme du passé, déjà plongé dans la nuit et où ils ne pouvaient se rejeter sans périr, devant eux une succession de sommets, coupés de profonds ravins et rudes à gravir, mais colorés par l'espérance qui rayonnait sur ces lointains infinis de travail et de liberté. Et ils se sont mis courageusement en route, en répétant ce cri, qui est celui de notre temps : " Toujours plus loin! toujours plus haut ! „

„ La révolution, vous l'avez nommée, est la plus émouvante, la plus instructive des périodes historiques. Il importe qu'on ne puisse pas l'ignorer en sortant de nos écoles secondaires. Ce n'est pas seulement parce que tout notre temps coule de cette source et qu'au risque d'être un étranger dans la vie publique, il faut bien connaître les grandes luttes livrées avec la parole et l'épée, en Europe comme en Amérique, pour l'affranchissement du genre humain; c'est aussi, c'est surtout parce que la Belgique du présent est fille légitime de ce viril effort.

„ Rapprochez par la pensée les États généraux des Provinces-Belgique-Unies et notre immortel Congrès national. Est-ce bien la même nation qui, à quarante ans d'intervalle, fait de sa liberté reconquise un usage si différent? Que s'était-il donc passé entre ces deux dates?

„ Ces réformes que nous avions repoussées, quand un souverain nous les offrait, nous avions dû les accepter d'un peuple en fureur, et les épreuves, heureusement passagères, de l'invasion et de l'annexion, avaient laissé après elles un bien durable. Introduite violemment dans le courant des idées modernes devant lequel, jusque-là, elle avait re-

culé, la Belgique s'était assise à une grande école et n'avait pas tardé à s'y trouver chez elle. Bientôt elle en sut autant que ses maîtres, et aujourd'hui, c'est à son tour d'enseigner; c'est à elle qu'on vient demander le secret de concilier la liberté avec l'égalité et d'éviter l'écueil de l'anarchie sans aller échouer sur celui du despotisme. Et n'oublions pas, messieurs, — ce serait de l'ingratitude, — que c'est dans nos quinze ans de vie commune avec un peuple voisin que nous avons contracté le pli de cet heureux régime; que c'est l'enseignement de l'État néerlandais, si solidement organisé, qui a formé cette brillante pléiade de 1830, aux lumières et au courage de laquelle la Belgique doit son indépendance.

„ De tels souvenirs fortifient. Ils prouvent que la race qui a produit les Henri de Dinant, les Artevelde, les Marnix, n'est pas de celles qui s'épuisent aisément; lasse de son grand avortement du XVIe siècle, elle avait dormi longtemps; mais au réveil, elle s'est retrouvée aussi forte, aussi vivante que jamais.

„ Comment ne serions-nous pas reconnaissants envers cet esprit moderne qui, en nous touchant de sa baguette enchantée, a dissipé l'influence qui nous tenait engourdis? Comment pourrions-nous ne pas absoudre ces générations révolutionnaires sur qui pesaient tant de fatalités, si nous mettons en balance, avec des fureurs dont nous avons peu souffert, ces lois civiles, cette administration régulière, cet ordre social basé sur la raison et sur le droit, tout cet inestimable trésor de principes nouveaux que nous leur devons? Certes, elles ont été grandes les souffrances de nos pères; mais craignons de nous y apitoyer plus qu'ils n'ont fait eux-mêmes. Et nous feraient-elles donc reculer, si nous avions à les affronter de nouveau pour défendre ces conquêtes dont elles ont été la sublime rançon?

„ Sans doute, l'apaisement est encore loin d'être opéré dans tous les esprits, sur la révolution et ses suites. Mais combien d'années faudra-t-il attendre pour y ramener ceux qui ne sont pas encore réconciliés avec la Renaissance? Il suffit qu'on ne puisse plus légitimement contester les grands traits, les résultats généraux: peu importe alors que les détails soient encore en discussion; peu importe que, malgré tant de livres écrits sur ce sujet, on désire encore l'histoire définitive de la révolution.

„ Cette œuvre parfaite et dernière, qui doit mettre tout le monde d'accord, si le ciel ne nous la refuse point à jamais, ne saurait altérer sensiblement la charpente fondamentale acquise dès aujourd'hui à la science et qui donne à l'enseignement un point d'appui suffisamment solide.

„ Peut-on donner la même assurance pour l'époque du consulat et de l'empire? Qui jurerait, la main sur le cœur, de l'apprécier sans retour inconscient sur soi-même?

„ Il y a un homme dont la gigantesque renommée se dresse à l'entrée de ce siècle, qu'elle couvre tout entier de son ombre.

„ C'est trop peu pour son ambition surhumaine de tenir le présent sous les sabots de son cheval; il accapare à son profit toute la grandeur du mouvement qui l'a engendré et qui le porte. A la place d'un peuple, il veut qu'on ne voie plus qu'un homme, que dis-je? un demi-Dieu! La docile imagination de la multitude prête ces proportions surhumaines à la gloire de son héros, en même temps qu'à sa responsabilité et dès lors, perpétuellement ballotée de l'apothéose aux gémonies, cette grande mémoire subit les fortunes les plus étranges. Aujourd'hui encore, que d'opinions extrêmes sont en présence! Tandis que les uns, non contents de reconnaître en Napoléon Ier le plus grand général de son temps et de tous les temps, saluent en lui le plus grand législateur, à côté de Portalis, le plus grand écrivain à l'époque de Mme de Staël et de Châteaubriand; d'autres, marquant sans doute le dernier terme du dénigrement, vont jusqu'à refuser au vainqueur d'Austerlitz ce génie spécial qui fait les grands hommes de guerre.

„ Tant l'impression trop vive laissée par la puissance altère le jugement de certains historiens, soit que portés à la diviniser, ils s'ingénient à démontrer qu'elle a toujours raison, soit qu'absorbés dans leur haine, ils n'hésitent pas à lui donner toujours tort. C'est par là qu'ils sont peuple, s'il est vrai que les esprits les plus distingués le soient par quelque côté. Mais la science doit procéder autrement que l'instinct. Son analyse calme dépouille le grand homme de cet ascendant miraculeux que révère en lui la foule, ce grand poëte! Elle montre combien cette force est dépendante, ce qu'il y a de collectif dans ses œuvres, décorées d'un nom unique; ce qu'il y a d'antérieur et d'étranger à lui dans les résultats dont on lui attribue tout l'honneur. En reportant à leurs sources multiples ces rayons concentrés autour d'une seule tête, nous ne faisons que répartir plus équitablement le patrimoine de gloire de l'humanité; on ne peut nous accuser de l'amoindrir.

„ N'envions cependant à ces héros, en qui Bossuet voyait les verges de Dieu, ni leur génie, ni le bien qu'ils ont pu laisser. Qu'il nous suffise de les désarmer de ces commodes théories à l'aide desquelles l'absolutisme cherche à se légitimer. Qu'il nous suffise de montrer qu'il n'y a de providentiel que les droits de l'individu et ceux des nations. C'est là, en dernière analyse, qu'est la vraie force, celle à qui la victoire finit toujours par revenir. Seulement elle est étrange et longue, cette guerre de la violence contre le droit, si admirablement caractérisée par Pascal; et il n'est que trop facile aux contemporains, mal placés pour juger du combat, de prendre pour un jugement de Dieu ce qui n'est qu'une de ces défaites temporaires que le droit peut subir sans perdre l'espérance, parce qu'il est éternel et puissant comme Dieu même!

„ Eh! qui pourrait mieux que nous éviter ce dangereux fatalisme?

Quel peuple entrerait dans le chantier de l'histoire contemporaine avec plus de ce calme et de cette loyauté qu'elle exige de ses ouvriers? Le cédons-nous en clairvoyance, en impartialité, à l'Angleterre aristocrate? à l'Allemagne patriote? à la Suisse, à la Scandinavie, à l'Amérique, à tous les pays en un mot où l'histoire contemporaine s'enseigne déjà sans le moindre inconvénient? Qui serait plus exempt de préjugés, de rancunes nationales? Par une fortune presque unique dans l'histoire, nous ne nous connaissons point d'ennemis et notre drapeau ne rencontre que des regards bienveillants, parce qu'on ne l'a jamais vu flotter que dans ces luttes de la paix où triomphe, non le génie de l'extermination, mais l'activité créatrice de toutes les nations. Par notre race, nos deux langues, notre génie, nos traditions, nous ne sommes des étrangers ni pour les Germains ni pour les Latins. Ainsi notre pays, pour tous les peuples, est comme une autre et commune patrie, et ils ne se croient pas en exil, ceux que les soudaines secousses de ce siècle de révolutions forcent à venir s'asseoir à notre foyer.

„ Lorsqu'une nation si disposée à l'impartialité possède la plus grande liberté de parler et d'écrire et que la discussion ne s'y interdit aucun sujet; si à une mâle franchise elle unit une raison toujours sûre; si l'horreur des guerres civiles et l'atrocité des proscriptions lui ont été épargnées, et que, tranquille au bord du précipice où d'autres roulaient devant elle, cette race aimée des dieux a su profiter de leur expérience sans partager leur chute, c'est pour elle que le jour de l'histoire luira le plus vite, et elle sera comme prédestinée à remplir vis-à-vis de l'époque contemporaine le rôle de l'infaillible postérité.

„ L'impartialité, messieurs, c'est, vous le savez, la première condition de l'histoire; sans elle on ne peut faire que de la polémique. Je ne redoute rien de pareil de notre enseignement public. Loin de consentir à livrer aux discordes de la politique courante l'école, où elles seraient aussi peu à leur place que dans un temple, nos professeurs, qui reçoivent des élèves si divers par leur naissance, leurs traditions, leurs préférences de famille, savent que leur devoir est d'enlever à ces divergences tout prétexte de se produire et que le seul terrain sur lequel tous puissent se tendre une main fraternelle, c'est l'amour de la nationalité.

„ S'il y a quelque chose à craindre, c'est plutôt l'exagération de ce scrupule et le froid qui en résulterait, ce froid de l'âme qui, on l'a bien dit, est la plus grande de ses maladies.

“ Non, quoique veuille l'étymologie, être impartial, ce n'est pas n'être d'aucun parti. Qui songerait aujourd'hui à imposer pareille exigence à un homme d'intelligence et de volonté, à un citoyen, à un maître? Il n'y a jamais d'honneur à abdiquer sa dignité et son droit, et ce n'est pas de tels exemples que les fils d'un peuple libre attendent de leurs précepteurs. Ce détachement stoïque que l'on préconise

serait une fausse vertu, et savez-vous où il conduirait tout droit? à ce scepticisme avilissant qui ne laisse debout dans l'être moral que le culte du moi et le respect du plus fort, quel que soit son drapeau. Ah! certes, c'étaient des hommes sans préjugés que les condottieri! Quelle noble indifférence entre les partis! avec quelle facilité merveilleuse ils passaient des blancs aux noirs, sans que rien troublât leur calme stoïque, pas même le patriotisme!

„ J'entends l'objection. Ayez, dira-t-on, telle conviction politique qu'il vous plaira. Seulement, déposez-la au pied de la chaire et que nul ne puisse la deviner en vous entendant. Mais qui donc ce dédoublement tromperait-il et, en fin de compte, est il praticable?

„ L'histoire n'est qu'une série de combats. On ne peut y faire un pas sans heurter du pied des vaincus.

„ Quand l'élève dira au maître : Vous me montrez de quel côté s'est jeté la victoire. Mais où donc était le droit? Faut-il que je me réjouisse de ce triomphe ou que je le pleure? S'il se trouvait un sophiste assez habile pour répondre sans dire ni oui ni non, je ne sais s'il mériterait moins de mépris que celui qui renierait ses dieux devant ces jeunes consciences, autels sacrés que profanerait son mensonge!

„ Qu'est-ce donc que l'impartialité, si ce n'est un autre nom de la vérité et de la justice. Serait-il expédient, pour être juste, de ne croire à rien? Non, non, que l'historien ait des convictions, qu'elles soient raisonnées, profondes, inébranlables à la voix de l'intérêt; mais que la première de toutes soit qu'il n'y a pas de droits supérieurs à ceux de la vérité.

„ Arrière ces déloyaux sectateurs de la souveraineté du but, qui, rabaissent l'histoire à servir leurs intérêts ou leurs rancunes, la déguisent, la mutilent et lui font porter faux témoignage!

„ Mais ne craignons pas moins cette infirmité vulgaire qui empêche tant d'hommes de bonne foi de voir rien de mal chez leurs amis, rien de bien chez leurs adversaires.

„ Le professeur d'histoire moderne s'efforcera de se garantir de tout esprit de parti pour rester digne du grand parti dans lequel je le veux enrôler : le parti de l'humanité et de la justice, de la vérité et du progrès.

„ Que mes confrères me pardonnent cette exigence. Partisan de la plus grande liberté professorale, je n'en garde pas moins le droit de blâmer ceux qui en abuseraient pour nous prêcher la servitude.

„ L'antiquité livre à notre compassion l'étrange doctrine de ce sophiste de Cyrène, surnommé Pisithanate, parce qu'il apprenait à mépriser la vie et à s'en délivrer par le suicide. Dieu nous préservera sans doute de tels maîtres de morale!

„ Mais y aurait-il moins d'impiété à se servir de ce cours de morale pratique, le plus varié, le plus séduisant de tous, qu'on appelle

l'histoire, pour dégoùter nos enfants des libertés fondamentales qui forment la substance de notre nationalité? Ce serait frayer la route du suicide, non à quelques cerveaux malades, mais à un peuple entier. En cédant à ces conseils de réaction, non-seulement nous tomberions de ce comble d'honneur où nous ont placés nos trente-neuf ans de sages progrès, mais nous cesserions d'intéresser à notre indépendance l'opinion européenne, qui nous est si favorable aujourd'hui.

„ Il suffit donc qu'un enseignement aussi déplorable soit possible pour qu'il y ait là un danger social auquel l'État ne saurait rester indifférent. Sa mission l'oblige à préserver de cette cause d'affaiblissement et de destruction la société dont il est le rempart. En vain on voudrait le réduire au rôle d'un automate. La raison collective qui l'a construite et qui en dirige le mouvement se reconnaît à elle seule la compétence de décider dans quelles conditions elle doit vivre et grandir. Et qu'est-ce donc que ce pacte fondamental, perpétuel objet de notre admiration et de notre confiance, sinon la déclaration claire, formelle de ce que pense et veut la nation belge sur les principaux problèmes qui s'imposent à toute société constituée? Oui, elle a une foi, cette nation généreuse. Elle croit à la dignité de l'individu; elle tient pour sacrée l'indépendance de sa pensée et de sa parole, de son corps et de ses biens dans les larges limites du droit. Fidèles ou athées, tous ses membres sont égaux devant ses yeux. Elle ne s'attribue, en matière de croyance, que la mission de protéger la liberté du citoyen; mais elle affirme en matière de gouvernement sa complète autonomie. Elle croit que tout pouvoir émane d'elle et qu'elle seule a le droit de juger et de punir. Elle croit enfin à la perfectibilité humaine et à la vertu toute-puissante de la liberté, surtout chez un peuple éclairé et profondément imbu du respect de la loi.

„ Voilà sur quels principes elle a construit le navire qui, depuis trente-neuf ans, porte saine et sauve à travers les orages notre fortune nationale. Ah! je voudrais qu'il fût permis à nos leçons d'en suivre la marche jusqu'en 1848; de montrer sur tout le reste de l'Europe les passions populaires soulevées en vagues furieuses, tous les royaumes désemparés, forcés de sacrifier leur voilure et ballotés sans boussole dans la tempête des guerres civiles, pendant qu'au milieu de cette trombe la Belgique, tranquille et fortunée, poursuivait sa route sans avaries, grâce à la confiance de l'équipage, à la sagesse du pilote et à la solidité du bâtiment.

„ Et pourtant, Messieurs, il existe encore des publicistes et des historiens qu'une épreuve si décisive n'a point désarmés et qui ne pardonnent pas à nos principes constitutionnels.

„ La liberté veut qu'on laisse passer leurs attaques. Mais elle exige aussi de l'État qu'il fasse une défense proportionnée.

„ Éclaire, disait Erasme, et les ténèbres disparaîtront d'elles-mêmes. „

„ Que l'État veille donc à ce que la lumière allumée par nos pères ne

s'éteigne jamais! Qu'il ne laisse par défigurer leur œuvre, ni travestir les résultats d'une expérience chèrement payée, sans favoriser de son côté la diffusion de la vérité, toujours victorieuse quand on ne refuse pas d'écouter sa voix.

„ Ce devoir de l'État justifie les développements nouveaux qu'un ministre ami du progrès vient de donner à l'enseignement de l'histoire. Puisse-t-il ne pas s'arrêter dans la voie des réformes, où il est entré avec un courage si digne d'estime et un esprit si libéral, avant d'avoir aboli le régime des certificats, justement condamné par tous les hommes pratiques. Il n'y aura rien de fait et jamais l'étude de l'histoire ne refleurira dans nos écoles tant qu'on laissera ouverte cette plaie, par où s'écoule leur vigueur et leur dignité. Qui pourrait ne pas céder à des vœux si légitimes? Qui pourrait refuser son aide et ses encouragements à un corps professoral si dévoué à sa grande tâche, si unanime dans son amour de la patrie et de la liberté? La nationalité belge n'a pas de plus fermes, de plus utiles soutiens.

„ Ils l'embrassent étroitement dans son faite et son symbole, cette dynastie, si jeune et pourtant si forte parce qu'elle n'a point de passé qui l'écrase, si forte parce que, issue des idées modernes, elle leur donne des gages incessants de loyal dévouement, si forte parce que au lieu d'être l'obstacle odieux contre lequel se brise avec irritation la souveraineté du peuple, elle en est au contraire l'émanation et la sauvegarde. Que ma dernière parole semble sortir de la bouche de mes collègues de tous les degrés autant que de la mienne ; que ce soit un hommage à ce couple aimable et auguste qui heureux de collaborer avec une nation libre, ajoute de si belles pages au chapitre commencé par Léopold Ier, cette portion vraiment glorieuse de l'histoire contemporaine est la seule peut-être qui n'ait rien à redouter d'une postérité impartiale! „

M. Hennebert avait déjà lu une partie de ce discours lorsqu'on a annoncé l'arrivée du Roi. M. le professeur a interrompu sa lecture et M. le ministre de l'intérieur, suivi des membres du bureau, est allé recevoir Sa Majesté au grand portail.

L'entrée du Roi a été saluée par les plus vives acclamations et de longs applaudissements. Sa Majesté était accompagnée de M. le lieutenant-général de Liem, de MM. les généraux-majors Bormann et Soudain de Niederwerth, de M. le colonel Frantzen, chargé du département du grand écuyer, aides de camp; de M. le capitaine du génie De Witte, officier d'ordonnance.

Sa Majesté a pris place dans la loge royale et y a fait asseoir près de lui M. le ministre de l'intérieur.

M. Hennebert a repris ensuite son discours qui a provoqué de nombreux applaudissements, auxquels le Roi a uni les siens.

On a procédé alors à la remise des médailles aux lauréats du concours universitaire.

Sur la question des sciences physiques et mathématiques, M. Camille-

Henri Laduron, de Beaumont, élève ingénieur de l'école spéciale des mines annexée à l'université de Liége, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 58 points sur 100, chiffre fixé pour représenter un travail parfait, a été proclamé par le jury premier en sciences physiques et mathématiques.

M. Laduron n'était pas présent à la séance.

Sur la question de droit moderne, M. Frédéric-Désiré De Busscher, de Gand, candidat en droit, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 1,000 points sur 1,500, chiffre fixé pour représenter un travail parfait, a été proclamé par le jury premier en droit moderne.

M. De Busscher a eu l'honneur d'être présenté par M. le ministre de l'intérieur au Roi, qui l'a complimenté dans les termes les plus affables et les plus bienveillants et lui a remis la couronne d'argent, ainsi que le diplôme du prix, au milieu des applaudissements.

M. Rensing a fait l'appel des lauréats de la première scientifique (section profesionnelle, cours supérieur de mathématiques) et des lauréats (section des humanités) de la réthorique latine (composition latine). M. Léon Stappaerts, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville, 1er prix (*prix d'honneur,* section professionnelle) et M. Charles Bonny, de Gand, élève de l'athénée royal d'Anvers, 1er prix (*prix d'honneur,* section des humanités) ont été présentés au Roi, qui leur a remis les prix qui leur étaient décernés en les accompagnant d'affectueuses et encourageantes paroles.

Le Roi a quitté la séance à une heure et a été reconduit avec le même cérémonial qu'à son entrée. Les cris de : *Vive le Roi!* se sont fait entendre de toutes parts.

Après le départ du Roi, M. le ministre de l'intérieur et les membres du bureau ont repris leur place et la séance a continué par la proclamation des noms des autres lauréats.

INSTRUCTION MOYENNE.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION LATINE EN RHÉTORIQUE.

1r *Prix :* L'élève Bonny, Charles, de l'athénée royal d'Anvers, lequel a obtenu 76 points sur 100;

2e » L'élève De Bruyn, Jean, du collége communal de Louvain, 75 points sur 100;

» » L'élève Miche, Léon, du collége communal de Charleroi, 75 points sur 100;

1r *Accessit :* L'élève Firket, Charles, de l'athénée royal de Liége, 74 points sur 100;

1r *Accessit:* L'élève Kuntziger, Jacques, de l'athénée royal d'Arlon, 74 points sur 100;
2e » L'élève Jacques, Camille, du collége patronné de St-Trond, 73 points sur 100;
3e » L'élève Thys, Charles, du collége privé de St-Rombaut a Malines, 72 points sur 100;
4e » L'élève Sibille, Louis, du collége communal de Nivelles, 71 points sur 100;
5e » L'élève Truyts, Louis, du collége communal de Louvain, 70 points sur 100;
6e » L'élève Desaunois, Adelson, du collége communal de Thuin, 69 points sur 100;
» » L'élève Fonsny, Henri, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 69 points sur 100;
7e » L'élève Van den Berghe, Arthur, du collége patronné de Courtrai, 68 points sur 100;
8e » L'élève Henrard, Victor, du collége patronné de St-Trond, 66 points sur 100;
» » L'élève Janssen, Charles, du collége communal de Tirlemont, 66 points sur 100;
» » L'élève Lescart, Jean, de l'athénée royal de Mons, 66 points sur 100;
9e » L'élève de Gronckel, Charles, de l'athénée royal de Bruxelles, 65 points sur 100;
» » L'élève Van der Auwera, François-Evariste, du collége privé de St-Rombaut à Malines, 65 points sur 100;
Mention honorable : L'élève Castelain, Louis, du collége communal de Nivelles, 64 points sur 100;
» » L'élève Henckels, Alphonse, de l'athénée royal d'Arlon, 64 points sur 100;
» » L'élève Boesmans, Jérôme, du collége patronné de Saint-Trond, 62 points sur 100;
» » L'élève Kerckhofs, Paul, du collége patronné de Saint-Trond, 62 points sur 100;
» » L'élève Lagasse, Edouard, du collége communal de Nivelles, 62 points sur 100;
» » L'élève Hélin, Adolphe, du collége communal d'Ath, 64 points sur 100;
» » L'élève Leclaire, Jules, de l'athénée royal de Mons, 61 points sur 100;
» » L'éléve Marcoux, Emile, de l'athénée royal de NAmur, 61 points sur 100;
» » L'élève Nossent, Désiré, de l'athénée royal de Hasselt, 61 points sur 100;
» » L'élève Van Camp, Rombaut, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 61 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE COMPOSITION FRANÇAISE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1r *Accessit* :

L'élève Angenot, Albert, du collége communal de Malines, lequel a obtenu 69 points sur 100 ;
L'élève Bollie, Jean, de l'athénée royal de Bruxelles, 69 points sur 100 ;
L'élève Firket, Charles, de l'athénée royal de Liége, 69 points sur 100 ;
L'élève Melotte, Jules, de l'athénée royal de Liége, 69 points sur 100 ;
L'élève Truyts, Louis, du collége communal de Louvain, 69 points sur 100 ;

2e »

L'élève Fonsny, Henri, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 68 points sur 100 ;
L'élève Quaedvlieg, Louis, du collége communal de Malines, 68 points sur 100 ;
L'élève Plucker, Théodore, de l'athénée royal de Liége, 68 points sur 100 ;
L'élève Varlet, Louis, du collége patronné d'Enghien, 68 points sur 100 ;

3e »

L'élève Borginon, Gustave, du collége patronné d'Enghien, 67 points sur 100 ;
L'élève Fuss, Gustave, de l'athénée royal de Liége, 67 points sur 100 ;
L'élève Hélin, Adolphe, du collége communal d'Ath, 67 points sur 100 ;
L'élève Leclercq, Louis, du collége patronné d'Enghien, 67 points sur 100 ;
L'élève Vingtergnier, Antoine, du collége communal d'Ath, 67 points sur 100 ;

1re *Mention honorable* :

L'élève Deroubaix, Eugène, de l'athénée royal de Bruxelles, 64 points sur 100 ;
L'élève L'hoir, François, de l'athénée royal de Bruxelles, 64 points sur 100 ;
L'élève Seresia, Raymond, de l'athénée royal de Bruges, 64 points sur 100 ;

2e »

L'élève Dewandre, Martin, de l'athénée royal de Liége, 62 points sur 100 ;

3e »

L'élève Cattier, Ildephonse, de l'athénée royal de Mons, 61 points sur 100 ;
L'élève Cluydts, François, du collége communal de Malines, 61 points sur 100 ;
L'élève De Bruyn, Jean, du collége communal de Louvain' 61 points sur 100 ;

L'élève De Saint-Moulin, Eugène, du collége communal de Thuin, 61 points sur 100;
3e » L'élève De Sénépart, Louis, de l'athénée royal de Tournai, 61 points sur 100;
L'élève de T'Serclaes, Jacques, de l'athénée royal de Hasselt, 61 points sur 100;
L'élève Terlinden, Georges, de l'athénée royal d'Anvers, 61 points sur 100;

L'élève Des Wattines, Ursmar, de l'athénée royal de Tournai, 60 points sur 100;
L'élève Fosny, Auguste, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 60 points sur 100;
L'éléve Lagasse, Édouard, du collége communal de Nivelles, 60 points sur 100:
4e » L'élève Lefebvre, Alfred, de l'athénée royal de Bruxelles, 60 points sur 100;
L'élève Le Paige, Constant, de l'athénée royal de Liége, 60 points sur 100;
L'élève Thys, Charles, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 60 points sur 100;
L'élève Van Calster, Louis, de l'athénée royal de Mons, 60 points sur 100;
L'élève Vander Meersch, Jules, de l'athénée royal de Bruges, 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS D'HISTOIRE DE BELGIQUE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1er *Prix :* L'élève Quaedvlieg, Louis, du collége communal de Malines, lequel a obtenu 87 points sur 100;

2e » L'élève De Gronckel, Charles, de l'athénée royal de Bruxelles, a 86 points sur 100;

1er *Accessit :* L'élève Bonny, Charles, de l'athénée royal d'Anvers, a 83 points sur 100 ;

2e » L'élève Fuss, Gustave, de l'athénée royal de Liége 82 points sur 100;

3e » L'élève Bollie, Jean, de l'athénée royal de Bruxelles, a 81 points sur 100;
L'élève Cattier, Ildephonse, de l'athénée royal de Mons, a 81 points sur 100;

4e » L'élève Vander Auwera, Jean-Baptiste, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, a 79 points sur 100;

5e » L'élève Dujeux, Ernest, de l'athénée royal de Bruxelles, a 78 points sur 100;
L'élève Lagasse, Edouard, du collége communal de Nivelles, a 78 points sur 100;

6e *Accessit* :
L'élève Firket, Charles, de l'athénée royal de Liége, a 76 points sur 100 ;
L'élève Kuntziger, Jacques, de l'athénée royal d'Arlon, a 76 points sur 100;
L'élève Vander Vicht, Henri-Jean-Marie, du collége privé du Saint-Rombaut à Malines, a 76 points sur 100;

7e »
L'élève Baey, Émiel, du collége communal d'Ypres, a 75 points sur 100;
L'élève De Busschere, Alphonse, de l'athénée royal de Bruges, 75 points sur 100;
L'élève Dewandre, Martin, de l'athénée royal de Liége, a 75 points sur 100;

8e »
L'élève Hendrik, Léon, de l'athénée royal de Namur, a 73 points sur 100 ;
L'élève Lefebvre, Alfred, de l'athénée royal de Bruxelles, a 73 points sur 100;

9e »
L'élève Bary, Achille, du collége communal de Nivelles, a 72 points sur 100;
L'élève Hélin, Adolphe, du collége communal d'Ath, a 72 points sur 100;
L'élève Vander Auwera, François-Evariste, du collége privé de Saint-Rembaut à Malines, 72 points sur 100:

10e » L'élève Desaunois, Adelson, du collége communal de Thuin, a a 71 points sur 100;

11e »
L'élève Deroubaix, Eugène, de l'athénée royal de Bruxelles, a 70 points sur 100;
L'élève Plucker, Théodore, de l'athénée royal de Liége, a 70 points sur 100;
L'élève Terlinden, Georges, de l'athénée royal d'Anvers, a 70 points sur 100;

12e » L'élève Fonsny, Henri, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, a 67 points sur 100;

13e » L'élève Vanden Borren, Emile, de l'athénée royal de Bruxelles, a 66 points sur 100;

14e »
L'élève Nélis, Émile, de l'athénée royal d'Anvers, a 65 points sur 100;
L'élève Souheur, Baudouin, du collége patronné de Herve, a 65 points sur 100;

15e »
L'élève Angenot, Albert, du collége communal de Malines, a 64 points sur 100;
L'élève Thémon, Charles, de l'athénée royal de Namur, a 64 points sur 100;

16e » L'élève Tournay, Paul-Émile, de l'athénée royal de Namur, a 63 points sur 100;

17e *Accessit :* L'élève Seresia, Raymond, de l'athénée royal de Bruges, a 62 points sur 100;

18e » L'élève Janssen, Charles, du collége communal de Tirlemont a 61 points sur 100;
L'élève Joye, Hilaire, du collége communal d'Ypres, a 61 points sur 100;
L'élève Lenger, Charles, de l'athénée royal d'Arlon, a 61 points sur 100;

19e » L'élève Le Paige, Constant, de l'athénée royal de Liége, a 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE EN RHÉTORIQUE LATINE.

1r *Prix :* L'élève Bonny, Charles, de l'athénée royal d'Anvers, lequel a obtenu 85 points sur 100;

2e » L'élève Kerkhofs, Paul, du collége patronné de Saint-Trond, 84 points sur 100;

1r *Accessit :* L'élève Vander Auwera, Jean-Baptiste, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 83 points sur 100;

2e » L'élève Thys, Charles, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 81 points sur 100;

3e » L'élève Beaufort, Jean, de l'athénée royal de Gand, 80 points sur 100;

4e » L'élève De Gronckel, Charles, de l'athénée royal de Bruxelles, 74 points sur 100;

5e » L'élève Vander Auwera, François-Evariste, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 73 points sur 100;

6e » L'élève Cluydts, François, du collége communal de Malines, 70 points sur 100;

7e » L'élève Gouder de Beauregard, Julien, du collége communal de Tongres, 69 points sur 100;
L'élève Lumbeeck, François, du collége patronné de Gheel, 69 points sur 100;

1re *Mention honorable :* L'élève Kennis, Léonce, de l'athénée royal d'Anvers, 63 points sur 100;

2e » L'élève Witvrouwen, Joseph, du collége patronné d'Herenthals, 61 points sur 100;

3e » L'élève Van Bellinghen, Louis, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 60 points sur 100;
L'élève Van Camp, Rombaut, du collége privé de Saint-Rombaut à Malines, 60 points sur 100;
L'élève Vandervicht, Henri, du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines, 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE MATHÉMATIQUES EN RHÉTORIQUE LATINE.

1r *Prix :* L'élève Le Paige, Constant, de l'athénée royal de Liége, lequel a obtenu 89 points sur 100;

2e » L'élève Jacques, Camille, du collége patronné de Saint-Trond, 86 points sur 100;

1e *Accessit :* L'élève Quaedvlieg, Louis, du collége communal de Malines; 84 points sur 100;

2e » L'élève Kerkhofs, Paul, du collége patronné de Saint-Trond, 75 points sur 100;

3e » L'élève Souheur, Baudouin, du collége patronné de Herve, 74 points sur 100;

4e » L'éléve Hendrix, Léon, de l'athénée royal de Namur, 75 points sur 100;

5e » L'élève Focquet, Nestor, du collége communal de Chimai, 67 points sur 100;

» » L'élève Thémon, Charles, de l'athénée royal de Namur, 67 points sur 100;

6e » L'élève Joye, Hilaire, du collége communal d'Ypres, 66 points sur 100;

7e » L'élève Henrard, Victor, du collége patronné de Saint-Trond, 65 points sur 100;

1r *Mention honorable :* L'élève Varlet, Louis, du collége patronné d'Enghien, 64 points sur 100;

2e » L'élève Chaudron, Émile, du collége communal de Nivelles, 63 points sur 100;

3e » L'élève Lefebvre, Alfred, de l'athénée royal de Bruxelles, 60 points sur 100;

» » L'élève Tudor, Hubert, du collége communal de Chimai, 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE QUATRIÈME LATINE.

NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS POUR				
	Version latine.	Thème latin.	Exercices sur la langue grecque.	Histoire et géographie.	TOTAL.
1r *Prix :* Losson, Cl., ath. r. de Liége,	22	34	14 1/2	20	90 1/2
2e » Straetmans, Gérard, collége patronné de Saint-Trond.	24	28 1/2	11 1/2	17	81
3e » Morisseaux, Charles, athé-royal de Liége.	24	25	11 1/2	19	79 1/2
4e » DePauw, Ed., ath. r. de Gand,	20	29 1/2	12	16	77 1/2
» » Vinçotte, Henri, athénée royal de Bruxelles,	22	28	13 1/2	14	76 1/2

1r *Access.*:		Goffin, Alfred, collége communal de Nivelles,	20 1/2	28	12	16	76 1/2
»	»	Van Ormelingen, Ernest, athénée royal de Liége,	20	26	11	19 1/2	76 1/2
2e	»	Rasson, L., ath. r. d'Anvers,	19	28 1/2	11 1/2	17	76
3e	»	De Thibault, L., de Hasselt,	20	27	10	17 1/2	74 1/2
4e	»	Cryns, Joseph, collége patronné de Herve,	19	27	10	18	74
5e	»	Vennekens, François, collége patronné de Gheel,	22	26	8 1/2	17	73 1/2
6e	»	Verwimp, Alphonse, id.,	22 1/2	28 1/2	7	15	73
7e	»	Ulens, Guillaume, collége patronné de St Trond,	15	25 1/2	13 1/2	18	72
8e	»	Thomson, Pierre, athénée royal de Bruxelles,	18	26 1/2	12 1/2	14 1/2	71 1/2
9e	»	Mechelynck, Albert, athénée royal de Gand,	21	20	12	18	71
»	»	Passau, J., ath., r. d'Arlon,	23	23	11 1/2	13 1/2	71
10e	»	Duchâtelet, Louis, athénée royal de Tournai,	18	27	10 1/2	15	70 1/2
11e	»	Maréchal, L., ath. r. de Liége,	11	32	13	14	70
12e	»	Jorissen, Armand, id.,	10	31	13	13 1/2	69 1/2
»	»	Leunen, Théophile, collége patronné de Saint-Trond,	17 1/2	25 1/2	9 1/2	17	69 1/2
»	»	Van Camp, P.-J., coll. priv. de St-Rombaut, à Malines.	15	27	12	15 1/2	69 1/2
13e	»	Kayser, P., ath. r. de Brux.,	17 1/2	26	11	14 1/2	69
»	»	Prins, Gustave, id.	17	24 1/2	9 1/2	18	69
14e	»	Wagermée E., ath. r. d'Anv.,	11	31	6	10 1/2	68 1/2
15e	»	Fievez, E., ath. r. de Tournai,	28	27 1/2	10 1/2	12	68
16e	»	Liénart, Valère, collége patronné d'Enghien,	23 1/2	25	6	13	67 1/2
17e	»	Homé, Remy-Eugène, collége communal de Bouillon,	15	23	12	17	67
18e	»	Deljoute, Ch., ath. r. de Brug.	15	23	9 1/2	19	66 1/2
»	»	Trasenter, G., a. r. de Liége,	16	25 1/2	8	17	66 1/2
19e	»	Montangie, Ch., a. r. de Brug.	22	24	13 1/2	6 1/2	66
»	»	Wauters, Victor, collége patronné de Saint-Trond,	18 1/2	24	8	15 1/2	66
20e	»	De Bongnie, Ch., a. r. d'Anv.,	22	22	5 1/2	16	65 1/2
»	»	Hendrickx, P., a. r. de Brux.,	15	24	11	15 1/2	65 1/2

ÉLÈVES ADMIS A L'ÉPREUVE ORALE.

A. — *Élèves nouveaux.*

L'élève Stappaerts, Léon, de l'athénée royal d'Anvers, a obtenu 47 points sur 60;

L'élève Van Regemorter, Édouard, du collége communal de Malines, 46 points sur 60;

L'élève Genard, Hector, du collége communal de Nivelles, 45 $^1/_2$ points sur 60;

L'élève Blavier, Émile, de l'athénée royal de Namur, 40 points sur 60.

B. — *Élèves vétérans.*

L'élève Cornette, Arthur, de l'athénée royal de Bruges, a obtenu 45 points sur 60;

L'élève De Maesschalck, Charles, de l'athénée royal de Gand, 41 $^1/_2$ points sur 60.

Arrête :

Art. 1er. Les six élèves ci-dessus désignés ont été admis à l'épreuve orale, qui a eu lieu le mercredi 25 août courant, à 9 $^1/_2$ heures du matin, en l'hôtel des jurys d'examen.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE SCIENTIFIQUE (COURS SUPÉRIEUR DE MATHÉMATIQUES).

A. — *Élèves nouveaux.*

1r *Prix :* L'élève Stappaerts, Léon, de l'athénée royal d'Anvers, lequel a obtenu 47 points pour l'épreuve par écrit et 33 points pour l'èpreuve orale, ensemble 80 points sur 100;

2e » L'élève Van Regemorter, Édouard, du collége communal de Malines, 46 points pour l'épreuve par écrit et 30 points pour l'épreuve orale, ensemble 76 points sur 100;

Accessit : L'élève Blavier, Émile de l'athénée royal de Namur, 40 points pour l'épreuve par écrit et 31 points pour l'épreuve orale, ensemble 71 points sur 100;

Mention honorable : L'élève Genard, Hector, du collége communal de Nivelles, 45 $^1/_2$ points pour l'épreuve par écrit et 17 points pour l'épreuve orale, ensemble 62 $^1/_2$ points sur 100.

B. — *Élève vétéran.*

Prix : L'élève De Maesschalck, Charles, de l'athénée royal de Gand, 41 $^1/_2$ points pour l'épreuve par écrit et 30 $^1/_2$ points pour l'épreuve orale, ensemble 72 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE).

Accessit : L'élève Donnet, Emile, de l'athénée royal de Bruxelles, lequel a obtenu 66 points sur 100;

1re *Mention honorable :* L'élève Dequenne, Auguste, de l'athénée royal de Namur, a 63 points sur 100;

1re *Ment. hon.* L'élève Lombard, Auguste, de l'athénée royal de Mons, 63 points sur 100;
» » L'élève Theunis, Auguste, de l'athénée royal de Hasselt, 63 points sur 100;
2e » L'élève De Baerdemaecker, César, de l'athénée royal de Gand, 62 1/2 points sur 100;
3e » L'élève Becquevort, Ernest, de l'athénée royal d'Arlon, 60 points sur 100;
» » L'élève Lecloux, Alfred, de l'école industrielle et littéraire de Verviers, 60 points sur 100;
» » L'élève Merlin, Edouard, de l'athénée royal de Mons, 60 points sur 100;
» » L'élève Peeters, Joseph, de l'athénée royal de Hasselt, 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE DANS LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

A. *Élèves nouveaux.*

1r *Accessit:* L'élève Stappaerts, Léon, de l'athénée royal d'Anvers, lequel a obtenu 65 points sur 100;
1e *Mention honorable:* L'élève Theunis, Auguste, de l'athénée royal de Hasselt, 62 points sur 100;
2e » L'élève Stappers, Jules, de l'athénée royal d'Anvers, 61 points sur 100;
3e » L'élève Van Regemorter, Edouard, du collége communal de Malines, 60 points sur 100.

B. *Élèves vétérans.*

Prix:
- L'élève De Maesschalck, Charles, de l'athénée royal de Gand, 80 points sur 100;
- L'élève Cornette, Arthur, de l'athénée royal de Bruges, 75 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE (PARTIE LITTÉRAIRE).

NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS			total des points sur 100.
	en langue française.	en histoire et géograph.	en langues modernes.	
1r *Acc.:* Heyse, Hector, ath. royal, de Tournai,	37	17	15	69

2e *Acc.*	De Rudder, François, c. comm. de Mal.	31	12.8	25	68.8
3e »	Vandevliet, Constant, ath. roy. d'Arlon,	26	15	25	66
4e »	Boulvin, Jules, c. comm. de Charleroi,	19	18.3	28	65.3
5e »	Castiau, Frédéric, ath. roy. de Tournai,	38	9	18	65
1e *M. hon.*	Bernard, Ernest, coll. comm. d'Ath,	37	12.6	15	64.6
2e »	Roussy, Louis, athénée royal de Liége,	37	18	7	62
3e »	Lambert, François, c. comm. de Charl.	20	14.1	27	61.1
4e »	Dullière, Adolphe, ath. r. de Bruxelles,	16	16.9	28	60.9
5e »	Renotte, Augustin, ath. royal de Liége,	18	16.6	26	60.6

RÉSULTATS DU CONCOURS DE TROISIÈME PROFESSIONNELLE (PARTIE SCIENTIFIQUE).

1er *Prix* : L'élève Blondeel, Albert, de l'athénée royal de Bruges, lequel a obtenu 83 points sur 100;

2e » L'élève Chomé, Félix, de l'athénée royal d'Anvers, 76 points sur 100;

3e » L'élève Vanden Berghe, François, du collége communal de Malines, 75 points sur 100;

4e » L'élève De Rudder, François, du collége communal de Malines, 72 points sur 100;

1er *Accessit* : L'élève Jacquet, Edouard, du collége communal de Nivelles, 70 points sur 100;

2e » L'élève Campers, Auguste, du collége communal de Malines, 67 points sur 100;

» » L'élève Pilloy. Firmin, du collége communal de Thuin, 67 points sur 105 ;

1re *Mention honorable* : L'élève Neutjens, Louis, du collége communal de Malines, 64 points sur 100;

2e » L'élève Cox, François, du collége communal de Tongres, 61 points sur 100 ;

» » L'èlève Lavino, Edouard, de l'athénée royal d'Anvers, 61 points sur 100 ;

» » L'élève Mattlet, Joseph, du collége communal de Huy, 61 points sur 100 ;

3e » L'élève Bonvoux, Henri, de l'athénée royal d'Anvers, 60 points sur 100;

» » L'élève De Coster, Edmond, du collége communal de Malines, 60 points sur 100 ;

» » L'élève Loumaye, Jules-Joseph, du collége communal de Huy, 60 points sur 100.

RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU DEUXIÈME DEGRÉ EN 1869.

		NOM ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS pr la partie littéraire.	NOMBRE DES POINTS OBTENUS pour les mathématiqs	TOTAL.
		A. — *Élèves nouveaux.*			
1r *Prix* :		Baussart, Ant., école moyen. de l'état à Thuin,	58.3	29	87.3
2e	»	Platteau, Emile, id. à Soignies,	54.3	30	84.3
3e	»	Jacquet, Alfred, id. à Braine-le-Comte,	52	31	83
4e	»	Deppe, Flor., école moyen. commun. d'Ixelles,	53.7	29	82.7
»	»	Minet, Arthur, école m. de l'état de Péruwelz,	52.2	35	82.7
»	»	Stine, Jules, id. à Limbourg,	53.5	29.2	82.7
5e	»	Georges, Jules, id., à Virton,	51.5	30	81.5
»	»	Quenon, Rupert, id., à Pâturages,	52	29.5	81.5
»	»	Sadin, Emile, id., à Houdeng-Aimeries,	53	28.5	81.5
6e	»	Cornette, Henri, id., à Furnes,	48	32	80
7e	»	Arnould, Georges, id., à Huy,	52	27.2	79.2
»	»	Bruneel, Fréd., id., à Renaix,	50.6	28.6	79.2
»	»	Delabarre, Arm., id., à Limbourg,	47.8	31.4	79.2
»	»	Delaruwière, Fr., école m. patronn. d'Ostende,	52.2	27	79.2
»	»	Demaesschalck, H., éc. m. comm. de Lokeren,	51.6	27.6	79.2
»	»	Miaux, Jean-Bapt., éc. m. de l'état, à Gosselies,	46	33.2	79.2
8e	»	Noël, Augustin, id., à Beaumont,	53.7	24	77.7
»	»	Paternotte, J.-B., id. à Braine-le-Comte,	48.3	29.4	77.7
9e	»	Abrassart, Jules, id. à Pâturages,	48	28	76
»	»	Duchamps, J.-B., id. à Rochefort,	50	26	76
»	»	Pieret, Cornil, id. à Braine-le-Comte,	46	30	76
»	»	Poncelet, Jules, id. à Rochefort,	46.5	29.5	76
»	»	Soumilion, Herm., id. à Soignies,	48.5	27.5	76
»	»	Vanoorbeek, Gaspard, id. à Saint-Trond,	50.8	25.2	76
10e	»	Dejardin, Léonce, id. à Warcmme,	45.4	29.6	75
»	»	Rerremerre, Hip., id. à Bruges,	45.5	29.5	75
»	»	Junes, Edouard, id. à Anvers,	48	27	75
»	»	Laruelle, Henri, id. à Huy,	47.5	27.5	75
»	»	Malcors, Edmond, id. à Tongres,	43.8	31.2	75
»	»	Van Noten, Emile, id. à Soignies,	48.5	26.5	75
1r *Acc.* :		Colet, Emile, id. à Bruges,	53.5	20.5	74
»	»	Colins, Albert, école m. comm. de Bruxelles,	49.6	24.4	74
»	»	Dubois, Emile, école m. de l'état à Renaix,	50.5	23.5	74
»	»	Fabri, Edmond, id. à Turnhout,	50.5	23.5	74
»	»	Lenaerts, Henri, id. à Turnhout,	50	24	74

1r	*Acc.* :	Mathieu, Oscar, école m. de l'état à Beaumont,	50.8	23.2	74
»	»	Prélat, Gustave, id. à Philippeville,	47.2	26.8	74
»	»	Winkel, Jean, id. à Nieuport,	47.5	26.5	74
2e	»	Berlingin, Alfred, id. à Thuin,	46	27	73
»	»	Dubois, Edmond, id. à Soignies,	43.5	29.5	73
»	»	Eeman, Camille, id. à Alost,	49.5	23.5	75
»	»	Gife, Louis, id. à Anvers,	41.5	31.5	73
»	»	Montbaliu, Jean, id. à Bruges,	41.8	31.2	73
3e	»	Pètre, Augustin, id. à Soignies,	45	27	72
»	»	Wirgot, Joseph, id. à Couvin,	46	26	72
4e	»	Beeckman, Frs, école m. comm. de Termonde,	46.5	25.3	71.8
»	»	Brahm, Emile, école m. de l'état à Anvers,	45	26.8	71.8
»	»	Degrave, Augte, école m. patronnée d'Ostende,	49.8	22	71.8
»	»	Dolne, Victor, école moyenne de l'état à Huy,	40.5	31.3	71.8
»	»	Reydams, Edmond, id. à Anvers,	44.8	27	71.8
5e	»	Dourlet, Edouard, id. à Gosselies,	42.8	27.2	70
»	»	Egrisse, Victor, id. à Braine-le-Comte,	40.8	29.2	70
»	»	Loosen, Théophile, id. à Tongres,	38	32	70
6e	»	Bonnardeaux, Edouard, id. à Virton,	46.3	23.2	69.5
»	»	Huberty, Emile, id. à Stavelot,	42.1	27.4	69.5
»	»	Mostade, Emile, id. à Rochefort,	42.3	27.2	69.5
»	»	Pirot, Alphonse, id. à Dinant,	38.5	31	69.5
7e	»	Belem, Jean, id. à Visé.	39	30	69
»	»	De Bruyn, Const., id. à Malines,	41.5	27.5	69
»	»	Gillet, J.-B., id. à Virton,	44.7	24.3	69
»	»	Leprince, Jean-Joseph, id. à Dinant,	42.8	26.2	69
8e	»	Fievez, J.-B., id. à Saint-Ghislain,	45.2	23	68.2
»	»	Hermans, Léopold, id. à Anvers,	41	27.2	68.2
»	»	Pinot, Désiré, id. à Couvin,	40	28.2	68.2
9e	»	Jacquemin, Emile, id. à Waremme,	38.8	29	67.8
10e	»	Lothaire, Emile, id. à Rochefort,	43.5	24	67.5
11e	»	Cosyns, Jules, id. à Péruwelz,	48	19	67
»	»	Distèche, Hector, id. à Pâturages,	41	26	67
»	»	Franck, Charles, id. à Limbourg,	38	29	67
»	»	Hurez, Jules, id. patronnée de Binche,	46	21	67
»	»	Rybens, Aug., id. de l'état à Nieuport,	40	27	67
12e	»	Van Nuffel, Jean, id. à Alost,	44.7	22	66.7
13e	»	Cornille, Ch., école m. comm. de Schaerbeek,	45	21	66
»	»	Dechaine, Ant., école m. de l'état à Limbourg,	44	22	66
»	»	Delmotte, Victor, id. à Soignies,	39	27	66
»	»	Devaleriola, Emile, éc. m. comm. de Bruxelles,	43	23	66
»	»	Kempineers, Emm., éc. m. de l'ét. à Soignies,	45	21	66
»	»	Malengreau, Léonard, id. à St-Ghislain,	50	16	66
14e	»	Dupont, Victor, id. à Soignies,	38.5	27	65.5
»	»	Lefebvre, Ed., école m. de l'état à Waremme,	39.5	26	65.5

15e *Acc.*	Boreux, Léon, id. à Lierre,	37	28	65
» »	Cuvelier, Jules, id. à Bruges,	40	25	65
» »	Gilsoul, Félicien, id. à Jodoigne,	43	22	65
» »	Grand, Victor, id. à Waremme,	40	25	66
» »	Podevyn, Joseph, id. à Alost,	45	20	65
» »	Rens, Raphaël, id. à Bruges,	54	22	65
» »	Têcheur, Joseph, id. à Waremme,	42	23	65
» »	Tricot, Emile, id. à Beaumont,	53	12	65
1r *Ment. hon.*	Croonenbergs, id. à Tongres,	40.5	24	64.5
» »	Delcommune, Régnier, id. à Rochefort,	37.5	27	64.5
» »	Grégoire, Albert, id. à Huy,	36.3	28.2	64.5
» »	Mallet, Em., éc. m. comm. de Quiévrain,	40.5	24	64.5
2e »	Richard, Jules, id. de Beauraing,	40.3	24	64.3
3e »	Beckers, Albert, école moyenne de l'état à Saint-Trond,	44	20	64
» »	Simon, Nicolas, id. à Visé.	39	25	64
4e »	Bosquet, Aimé, id. à Gosselies,	34.7	29	63.7
» »	Guyaux, Cam., id. à Houdeng-Aimeries,	44.5	19.2	63.7
5e »	Ernould, Edm., éc. comm. de Beauraing,	37.2	26	63.2
» »	Lecluyse, Cl., éc. m. de l'état à Tongres,	33.2	30	63.2

B. — *Élèves vétérans.*

Prix :	Chenu, J.-B., école moyenne de l'état à Virton,	51.5	32	83.5
»	Dupont, Gustave, id. à Jodoigne,	51.7	31	82.7
»	Depelsenaire, Léopold, id. à Gosselies,	52.5	30	82.5
»	Lebrun, Lucien, id. à Beaumont,	52.5	30	82.5
»	Dimanche, Nicolas, id. à Couvin,	50.1	32	82.1
»	Pâquet, Louis, id. à Couvin,	49	33	82
»	Horlait, Aimé, id. à Braine-le-comte,	50.7	31	81.7
»	Pierson, Camille, id. à Jodoigne,	50.1	30	80.1
»	Damas, Constant, id. à Rochefort,	49.5	30	79.5
»	Vandevelde, Joseph, id. à Furnes,	48.5	31	79.5
»	Karelle, Léon, id. à Stavelot,	46.7	32	78.7
»	Jadot, Jules, id. à Rochefort,	47.3	31	78.3
»	Empain, Eugène, id. à Soignies,	50.8	27	77.8
»	Questienne, Paul, id. id.	47.1	30	77.1
»	Quoitin, Désiré, id. à Rochefort.	46.4	30	76.4
»	Marinus, Gustave, id. à Saint-Hubert,	53.9	22	75.9
»	Courtoy, Rigobert, id. à Jodoigne,	45.7	30	75.7
»	Desneux, Félicien, id. id.	50.5	25	75.5
»	Philippart, Jean, id. à Rochefort,	47.5	28	75.5
»	Villers, Ernest, id. à Saint-Ghislain,	51.5	24	75.5
»	Bernard, Henri, id. id.	51.8	23	74.8
»	Bisqueret, Lambert, id. à Huy,	45.7	29	74.7
»	Constant, Joseph, id. à Wavre.	44.7	29	73.7

Prix :	De Jaegher, Th., école m. comm. de Lokeren,	52.5	21	73.5
»	Descamps, Const., école m. de l'état à St-Ghislain,	46.5	27	73.5
»	Carlier, J.-B., id. à Hal,	43.2	30	73.2
»	Desbonnets, Gustave, éc. moyenne com. de Pecq,	41.2	32	73.2
»	Vancramen, Emile, école m. de l'état à Gosselies,	41	32	73
»	Verheyen, Aug. id. à Malines,	43.9	29	72.9
»	Brimbois, Jacq., id. à Visé,	42.3	30	72.3
»	Loos, Joseph, id. à Louvain,	43.5	27	70.5
»	Lejeune, Gustave, id. à Wavre,	41.2	29	70.2

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE DANS LES ÉCOLES MOYENNES.

Prix : L'élève Fabri, Edmond, de l'école moyenne de l'État à Turnhout, lequel a obtenu 71 points sur 100;

1r *Accessit :* L'élève Lenaerts, Henri, de l'école moyenne de l'État à Turnhout, 68 points sur 100;

2e » L'élève Campers, Edmond, de l'école moyenne de l'État à Anvers, 67 points sur 100;

3e » L'élève Brahm, Émile, de l'école moyenne de l'État à Anvers, 66 points sur 100;

1re *Mention honorable :* L'élève Reydams, Edmond, de l'école moyenne de l'État à Anvers, 64 points sur 100;

» » L'élève Sleeckx, Francis, de l'école moyenne de l'État à Lierre, 64 points sur 100;

2e » L'élève Delaruwière, François, de l'école moyenne patronnée d'Ostende, 63 points sur 100;

» » L'élève Vanoorbeek, Gaspard, de l'école moyenne de l'État à Saint-Trond, 63 points sur 100;

3e » L'élève Junes, Édouard, de l'école moyenne de l'État à Anvers, 62 points sur 100;

4e » L'élève Herremerre, Hippolyte, de l'école moyenne de l'État à Bruges, 61 points sur 100;

» » L'élève Winkel, Jean-François, de l'école moyenne de l'État à Nieuport, 61 points sur 100;

5e » L'élève Rens, Raphaël, de l'école moyenne de l'État à Bruges, 60 points sur 100.



ACTES OFFICIELS.

DÉMISSIONS.

Des arrêtés royaux, acceptent les démissions de leurs fonctions, offertes par MM.

Bouillon (Jules-Alphonse), professeurs de quatrième latine à l'athénée royal de Bruxelles;

Bouvet (Lambert), professeur de troisième latine à l'athénée royal de Gand;

Barlet (Charles-Henri), professeur de sciences commerciales à l'athénée royal de Liége;

Viesten, professeur de flamand à l'athénée de Bruges.

MM. Bouillon, Bouvet, Barlet et Viesten sont admis à faire valoir leurs droits à la pension.

Barbier (Charles-Louis), directeur de l'école moyenne de l'État, à Furnes;

Ouverleaux (Toussaint), directeur de l'école moyenne de l'État à Ath.

MM. Barbier et Ouverleaux sont admis à faire valoir leurs droits à la pension et autorisés à prendre le titre de directeur honoraire d'école moyenne de l'État.

Oortmeyer (Joseph), premier régent à l'école moyenne de l'Etat, à Hal;

Buys (Jean), troisième régent à l'école moyenne de l'Etat, à Alost.

M. Buys est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : Professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Bouillon, démissionnaire, M. Gilles (Dieudonné-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de cinquième latine à l'athénée royal de Bruges;

Professeur de cinquième latine dédoublée, M. Wyers (Joseph-Mathieu), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de cinquième latine à l'athénée royal de Gand;

Professeur de sixième latine dédoublée, M. Guénair (Victor-Joseph), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de la classe préparatoire professionnelle;

Professeur de la classe préparatoire dédoublée (section des humanités), M. François (Salomon), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de troisième latine au collége communal de Tirlemont;

Pr ofesseur de troisième et de quatrième française, en remplacement

de M. Hovine (François), qui reçoit une autre destination, M. Lorain (Louis-François-Emilien), actuellement professeur de cinquième française;

Professeur de cinquième française, M. Lespinne (Félix), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique latine au collége communal de Tirlemont;

Par dérogation à Notre arrêté organique du 18 juillet 1869, les titulaires de la cinquième latine et de la sixième latine dédoublées sont chargés du cours d'histoire et de géographie dans leur classe respective.

A l'athénée royal de Bruges : Professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Gilles, qui reçoit une autre destination, M. Wyers (Jean-Léon-Antoine), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de cinquième latine à l'athénée royal de Namur.

A l'athénée royal de Gand : Professeur de troisième latine, en remplacement de M. Bouvet, démissionnaire, M. Nélissen (Eugène-François-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de quatrième latine;

Professeur de quatrième latine, M. Pourbaix (Adolphe), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de rhétorique latine et préfet des études au collége communal de Louvain;

Professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Wyers, qui reçoit une autre destination, M. Van Overbeke (Louis), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de sixième latine;

Professeur de sixième latine, M. Gouder de Beauregard (Adolphe), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de sixième latine à l'athénée royal de Namur;

Professeur de chimie, M. Duprez (François-Joseph-Ferdinand), déjà chargé actuellement de l'enseignement de la physique et de l'histoire naturelle, ces deux branches formant avec la chimie le cours complet de sciences naturelles porté au programme.

A l'athénée royal de Mons : Professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, en remplacement de M. Dufour, qui a reçu une autre destination, M. Petteau (Jean-Baptiste), docteur en sciences naturelles, actuellement chargé du même service à titre provisoire.

A l'athénée royal de Tournai : Second professeur de français, en remplacement de M. Renard, qui reçoit une autre destination, M. Hovine (François), actuellement professeur de troisième et de quatrième française à l'athénée royal de Bruxelles.

A l'athénée royal de Liége : Professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Jeanne (Augustin-Nicolas), démissionnaire, M. Tontor (Louis), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de sixième latine;

Professeur de sixième latine, M. Dory (Isidore), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de la classe préparatoire professionnelle;

Professeur de la classe préparatoire professionnelle, M. Caprasse (Charles), docteur en philosophie et lettres, actuellement secrétaire-surveillant à l'école normale des humanités;

Troisième professeur de français, en remplacement de M. Noël, décédé, M. Foccroulle (Pierre-Henri-Armand), docteur en philosophie et lettres, actuellement troisième professeur de français dédoublant;

Troisième professeur de français dédoublant, M. Kurth (Godfroid), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités;

Professeur de sciences commerciales, en remplacement de M. Barlet, démissionnaire, M. Salle (Albert), actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Hasselt.

A l'athénée royal de Namur : Professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Wyers, qui reçoit une autre destination, M. Renard (Emile-Pierre-Emmanuel), docteur en philosophie et lettres, actuellement second professeur de français à l'athénée royal de Tournai;

Professeur de sixième latine, en remplacement de M. Gouder de Beauregard, qui reçoit une autre destination, M. Verly (Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités;

Professeur d'anglais, en remplacement de M. Reece, M. Pasquet (Emmanuel), muni du diplôme de capacité pour l'enseignement de cette langue, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Gand.

A l'athénée royal d'Arlon : M. Woygnet (Pierre-Joseph), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur de la classe préparatoire professionnelle, professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Orban, mis en disponibilité pour motif de santé;

M. Dupont (Henri), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, professeur de la classe préparatoire professionnelle.

A la section normale de Gand : M. Vilders (Jules), définitivement professeur spécial.

A l'école moyenne de Couvin : M. Vankeirsbilck (Florimond-Eugène), professeur agrégé de l'enseignement moyen, actuellement troisième régent, professeur spécial à la section normale primaire établie près de cette école.

A la section normale de Huy : M. De Geynst (Joseph-Edouard), professeur de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement troisième régent à l'école moyenne de Huy, professeur spécial.

A l'école moyenne d'Aerschot : Second régent, en remplacement de M. Stals, qui reçoit une autre destination, M. Paumen (Lambert),

professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant dédoublant au même établissement.

A l'école moyenne de Hal : Premier régent, en remplacement de M. Oortmeyer, démissionnaire, M. Stals (René-Hubert), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent à l'école moyenne d'Aerschot.

A l'école moyenne de Wavre : Troisième régent, en remplacement de M. Bouillienne, qui reçoit une autre destination, M. Genoneeaux (Louis-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant à l'école moyenne de Philippeville.

A l'école moyenne de Furnes : Directeur en remplacement de M. Barbier, démissionnaire, M. Claeys (Charles-Louis), actuellement premier régent ;

Premier régent, M. Nihoul (Auguste), actuellement second régent;

Second régent, M. Aubert (Joseph), actuellement troisième régent;

Troisième régent, M. Paumen (Nicolas), actuellement deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Louvain.

A l'école moyenne d'Alost : Troisième régent, en remplacement de M. Buys, démissionnaire, M. Vanderspeeten (Alexandre-Jacques), actuellement quatrième régent;

Quatrième régent, M. Bouve (Charles-Théodore-Corneille), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement troisième régent à l'école moyenne de Saint-Ghislain.

A l'école moyenne d'Ath : Directeur, en remplacement de M. Ouverleaux, démissionnaire, M. Demaret (Emmanuel), actuellement directeur de l'école moyenne de Tongres ;

Premier régent, en remplacement de M. Naniot, décédé, M. Gramme (Victor-Charles), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent ;

Second régent, M. Fiévez (Léonard-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent à l'école moyenne de Rœulx.

A l'école moyenne de Braine-le-Comte : Premier régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Deloyers, qui reçoit une autre destination, M. Marchal (Jules-Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement troisième régent à l'école moyenne de Tongres.

A l'école moyenne de Péruwelz : Troisième régent, M. Prignon (Pierre-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant.

A l'école moyenne de Rœulx : Second régent, en remplacement de M. Fiévez, qui reçoit une autre destination, M. Bajard (Léopold), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur dédoublant à l'école moyenne de Visé.

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : Troisième régent, en rempla-

cement de M. Bouve, qui reçoit une autre destination, M. Lambrechts (Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur à l'école moyenne de Boom.

A l'école moyenne de Huy : Troisième régent, en remplacement de M. Degeynst, appelé à d'autres fonctions, M. Mirguet (Hubert-Victor-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur à l'école moyenne de Waremme.

A l'école moyenne de Spa : Directeur, en remplacement de M. Rochet, qui reçoit une autre destination, M. Levoz (Toussaint-François-Marie), actuellement directeur de l'école moyenne de Rochefort.

A l'école moyenne de Saint-Trond : Second régent, en remplacement de M. Beguin, qui reçoit une autre destination, M. Bouillienne (Adam-François-Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement troisième régent à l'école moyenne de Wavre.

A l'école moyenne de Tongres : Directeur, en remplacement de M. Demaret, qui reçoit une autre destination, M. Rochet (Gustave), actuellement directeur de l'école moyenne de Spa;

Troisième régent, chargé de l'enseignement des sciences, en remplacement de M. Marchal, qui reçoit une autre destination, M. Deloyers (Emile), actuellement premier régent, à titre provisoire, à l'école moyenne de Braine-le-Comte.

A l'école moyenne de Neufchâteau : Second régent, en remplacement de M. Balasse, qui reçoit une autre destination, M. Verheggen (Henri), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement instituteur.

A l'école moyenne de Virton : Premier régent, en remplacement de M. Golard, qui reçoit une autre destination, M. Chot (Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent;

Second régent, M. Beguin (Alphonse-Léopold-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent à l'école moyenne de Saint-Trond;

Troisième régent, M. Marchal (François-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement chargé du même service à titre provisoire.

A l'école moyenne de Couvin : Troisième régent, en remplacement de M. Vankeirsbilck, appelé à d'autres fonctions, M. Verlaine (François-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier instituteur à l'école moyenne de Gosselies.

A l'école moyenne de Namur : Premier régent, en remplacement de M. Royer, mis en disponibilité pour motif de santé, M. Fauville (Constant-Ignace-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent;

Second régent, M. Balasse (Adrien), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement second régent à l'école moyenne de Neufchâteau.

A l'école moyenne de Rochefort : Directeur, en remplacement de M. Levoz, qui reçoit une autre destination, M. Golard (Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement premier régent à l'école moyenne de Virton.

— Par arrêté ministériel, sont nommés :

A la section préparatoire de l'école moyenne de Boom : Instituteur, en remplacement du sieur Lambrechts, qui reçoit une autre destination, M. Lambert (Edmond), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Hal : Instituteur, en remplacement de M. Chotte, qui reçoit une autre destination, M. Vandrooghenbroeck (Nestor-Evariste), actuellement instituteur dédoublant;

Instituteur dédoublant, M. Mees (Ferdinand-Benoît), actuellement assistant.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Louvain : Deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Paumen, qui reçoit une autre destination, M. Schotte (Richard-Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur actuellement instituteur à l'école moyenne de Hal.

A la section préparatoire de l'école moyenne d'Ath : Premier instituteur, en remplacement de M. Colin qui reçoit une autre destination, M. Defgnée (Victor-François-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Gosselies.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Gosselies : Premier instituteur, en remplacement de M. Verlaine, qui reçoit une autre destination, M. Pellegrain (Sylvain-Charles), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur. actuellement instituteur à l'école moyenne de Saint-Hubert.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Péruwelz : Premier instituteur, M. Reckers (Alexis-Gustave-Adolphe), actuellement instituteur ;

Deuxième instituteur, M. Wéry (Hyacinthe), professeur agréré de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant dédoublant;

Deuxième instituteur dédoublant, M. Desplanches (Victor), élève diplômé de l'école normale de Nivelles, actuellement assistant, à titre provoire.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Neufchâteau : Instituteur, en remplacement de M. Verheggen, promu aux fonctions de second régent, M. Couturier (Léopold-Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, actuellement assistant.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Saint-Hubert : Instituteur, en remplacement de M. Pellegrin, qui reçoit une autre destination, M. Colin (Léopold), élève diplomé de l'école normale de Nivelles, actuellement premier instituteur à l'école moyenne d'Ath.

A l'école moyenne de l'État, à Malines : M. Groven (Auguste) maître de

musique à l'école moyenne de l'Etat, à Malines, en remplacement de M. Wittmann (Louis).

A la section préparatoire de l'école moyenne de Waremme : Deuxième instituteur, en remplacement de M. Mirguet, qui reçoit une autre destination, M. Bertrand (Auguste-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Neufchâteau : Assistant, en remplacement de M. Couturier, promu aux fonctions d'instituteur, M. Legrand (Jean-Joseph-Alphonse), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Philippeville : Assistant, en remplacement de M. Genonceaux, qui reçoit une autre destination, M- Halleux (Jean-Joseph), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Boom : Assistant, en remplacement de M. Lambert, promu aux fonctions d'instituteur, M. Claesen (Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne d'Aerschot : Assistant en remplacement de M. Paumen, promu aux fonctions de second régent, M. Temmerman (Hippolyte), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Hal : Assistant, en remplacement de M. Mees, promu aux fonctions d'instituteur dédoublant, M. Terneu (Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Gosselies : Deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Defgnée, qui reçoit une autre destination, M. Cleykens (Jean-Henri-Auguste), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

A la section préparatoire de l'école moyenne de Visé : Premier instituteur dédoublant, en remplacement de M. Bajard, qui reçoit une autre destination, M. Cremers (Lambert), actuellement deuxième instituteur dédoublant ;

Deuxième instituteur dédoublant, M. Bardiaux (Hippolyte-Léon), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur.

ATHÉNÉES ROYAUX. — RÈGLEMENT ORGANIQUE.

Bruxelles, le 17 juillet 1869.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

L'organisation générale des athénées a été réglée en premier lieu par l'arrêté royal du 1er septembre 1851. Le 30 juillet 1860, un nouveau règle-

ment organique de ces établissements est intervenu ; on y a compris les modifications que le conseil de perfectionnement avait proposées dans le courant de la même année, ainsi que celles qui, de 1852 à 1859, avaient fait l'objet d'arrêtés spéciaux. Depuis 1860, le règlement a été modifié de nouveau en plusieurs points. D'un autre côté, le conseil de perfectionnement a émis l'avis, en 1869, qu'il était nécessaire d'apporter quelques changements dans les attributions des professeurs. (Chap. V. du règlement.)

Ces propositions, que j'ai examinées avec soin, m'ont paru devoir être adoptées. La situation en 1869 étant, sous ce rapport, exactement la même qu'en 1860, j'estime, Sire, qu'il convient de publier un nouveau règlement organique des athénées royaux, en y comprenant à la fois les dernières propositions du conseil de perfectionnement et les diverses modifications partielles auxquelles je viens de faire allusion.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à la sanction de Votre Majesté.

Le nouveau règlement diffère encore du règlement précédent en ce point que ce qui concerne les heures consacrées aux matières de l'enseignement dans les deux sections cesse d'être déterminé par l'arrêté royal. Il m'a semblé que ce détail, très-variable de sa nature, pouvait sans le moindre inconvénient être abandonné à la décision du ministre de l'intérieur. L'article 8 du nouvel arrêté me donne les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Le ministre de l'intérieur,
EUDORE PIRMEZ.

Nous donnons ci après le chapitre V du règlement dont il est question dans ce rapport.

CHAPITRE V.

DISTRIBUTION DES MATIÈRES D'ENSEIGNEMENT ENTRE LES PROFESSEURS.

§ 1er. — *Partie littéraire.*

Art. 12. Le *professeur de la classe préparatoire de la section des humanités* enseigne le français, l'histoire et la géographie.

Le *professeur de la classe préparatoire professionnelle* enseigne le français, l'histoire et la géographie.

Les *professeurs des deux classes préparatoires* enseignent le calcul et, au besoin, le flamand.

Le *professeur de sixième latine* enseigne le latin et le français.

Le *professeur de cinquième latine* enseigne le latin, le grec et le français.

Le *professeur de quatrième latine* enseigne le latin, le grec et le français.

Le *professeur de troisième latine* enseigne le latin, le grec et, au besoin, le français.

Le *professeur de seconde latine* ou *poésie* enseigne le latin, le grec et le français.

Le *professeur de rhétorique latine* enseigne le latin, le grec et le français.

Le *professeur de rhétorique française* enseigne le français dans les deux classes de la division supérieure de la section professionnelle et, au besoin, dans la troisième professionnelle.

Il donne le même enseignement en troisième latine dans les établissements qui n'ont que deux professeurs de latin pour les trois classes supérieures et, au besoin, dans les deux classes supérieures de la section des humanités.

Il peut être autorisé par le préfet des études, sous l'approbation de notre ministre de l'intérieur, à réunir les élèves des deux sections pour quelques-unes des leçons qu'il y donne et qui portent sur les mêmes matières

Le *second professeur de français* enseigne le français dans la cinquième, dans la quatrième et, au besoin, dans la troisième professionnelle.

Dans les établissements qui n'ont qu'un seul professeur spécial pour cette langue, le français est enseigné dans la cinquième professionnelle par le professeur de sixième latine; dans la quatrième professionnelle, par le professeur de cinquième latine; et dans la troisième professionnelle, par le professeur de quatrième latine.

Le *professeur d'histoire et de géographie* enseigne l'histoire et la géographie dans la section des humanités et dans la section professionnelle, excepté dans les classes préparatoires.

Les cours sont communs aux élèves des deux sections dans chacune des deux classes supérieures.

Le professeur d'histoire et de géographie est également chargé de donner les notions sur les institutions constitutionnelles et administratives du pays, et les éléments d'astromonie.

Le *flamand*, l'*allemand*, l'*anglais*, la *calligraphie* et le *dessin* sont exclusivement enseignés par les professeurs ou maîtres chargés respectivement de ces matières.

L'enseignement de l'allemand est donné aux élèves réunis de la rhétorique latine et de la première professionnelle, dans les provinces wallonnes.

§ 2. — *Partie scientifique.*

Art. 13. Le *professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle* est chargé de l'enseignement de ces trois sciences dans la section des humanités et dans la section professionnelle, conformément au programme.

Les cours ne peuvent être communs aux élèves des deux sections.

Le même professeur pourra, en outre, être chargé de conférences sur les sciences naturelles (notions de zoologie, de botanique, de physique, de chimie et de géologie).

Le *professeur de mathématiques supérieures* enseigne les mathématiques dans la rhétorique latine et dans les deux classes de la division supérieure de la section professionnelle.

Le *second professeur de mathématiques* de la section des humanités enseigne les mathématiques dans le seconde, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième latine, et, en outre, la mécanique ou la géométrie destriptive.

Le *second professeur de mathématiques* de la section perfectionnelle enseigne les mathématiques dans la cinquième, la quatrième et la troisième professionnelle; et, en outre, la mécanique ou la géométrie descriptive.

Dans les établissements qui n'ont que deux professeurs de mathématiques le *professeur de mathématiques supérieures* enseigne les mathématiques dans la rhétorique latine (cours commun aux élèves de la deuxième scientifique) et dans la première scientifique ; il enseigne, en outre, la géométrie descriptive et la mécanique.

Le *second professeur de mathématiques*, dans les mêmes établissements, enseigne les mathématiques dans la seconde, la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième latine, dans la cinquième, la quatrième et la troisième professionnelle.

Le cours est commun aux deux sections. Toutefois, les élèves de la cinquième professionnelle auront deux heures de plus et ceux de la troisième et de la quatrième professionnelle une heure de plus par semaine pour les applications.

Le *professeur de sciences commerciales* enseigne les éléments de l'économie politique et du droit commercial, les opérations commerciales et la tenue des livres. Il donne en outre, par semaine, une heure d'histoire et de géographie commerciale aux élèves de la deuxième et de la première professionnelle (section commerciale et industrielle).

NOUVELLES DIVERSES.

École normale de Liége.

Le jury chargé de délivrer les diplômes d'aspirant-professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, ainsi que le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues vivantes, vient de terminer ses opérations.

Ont obtenu le diplôme, 1° de professeur agrégé pour les humanités :

MM. Godefroid Kurth, d'Arlon, et Auguste Verly, de Latour, avec la plus grande distinction; M. Henri Dupont, d'Anvers, avec grande distinction.

2° D'aspirant-professeur agrégé :

M. Raymond Deblock, de Damme, avec grande distinction; MM. Frédéric Descamps, de Mons, et Joseph Magin, d'Arlon, avec distinction.

3° De capacité pour l'enseignement du flamand :

M. Jean-Emmanuel Meyers, de Maestricht, d'une manière satisfaisante.

Pour l'enseignement de l'anglais :

M. Jean-Joseph-Mathieu Micheels, de Maestricht, d'une manière satisfaisante.

Pour l'enseignement de l'allemand :

M. Jean Hesse, de Straelen (Prusse), d'une manière satisfaisante.

(Communiqué).

Examen de gradué.

Pour la province de Brabant.

	Elèves inscrits.	admis.	ajournés.	refusés.	absents.
1re Série	34	31	3	0	0
2e „	44	39	4	1	0
3e „	24	16	7	0	1

Pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

1re Série	34	31	2	0	1
2e „	37	33	2	2	0

Pour les Flandres.

1re Série	36	32	3	2	0
2e „	30	25	2	3	0
3e „	13	11	1	1	0

Examen préalable

à ceux de Candidat-Notaire et de Candidat en Pharmacie.

Brabant.

1re Série	18	15	2	1	0
2e „	6	5	1	0	0
3e „	6	5	0	1	0

Namur et Luxembourg.

1re Série	10	9	0	1	0
2e	7	7	0	0	0

Flandres.

1re Série	3	2	0	1	0
2e „	6	6	0	0	0
3e „	5	1	2	2	0

Examen supplémentaire.

		Brabant.		
17	11	5	1	0
		Namur et Luxembourg.		
3	3	0	0	0

Examen complémentaire.

		Brabant.		
2	1	1	0	0
		Flandres.		
1	1	0	0	0

Concours des cantates françaises et flamandes pour le grand prix de composition musicale de 1869.

Par arrêté royal du 14 décembre 1868, un prix de 300 francs, ou une médaille d'or de la même valeur, devait être décerné à l'auteur du poëme français et un même prix à l'auteur du poëme flamand dont les œuvres serviraient de thème aux concurrents du grand prix de composition musicale de 1869.

Par décision ministérielle du 14 juin dernier, sanctionnant le rapport du jury chargé de juger ce concours, le prix pour le poëme français a été décerné à M. Gustave Lagye, d'Anvers, auteur de la scène lyrique avec chœur, intitulé: *La dernière nuit de Faust.*

Le prix pour le poëme flamand a été remporté par M. Jean Adriaensen, instituteur à Louvain, auteur de la pièce portant pour titre: *De Zuster van Liefde.*

Nécrologie. — M. Sainte-Beuve, a succombé le 13 octobre, à 1 $^1/_2$ heure, au mal contre lequel il luttait depuis plusieurs années avec courage. Les lettres françaises font une grande perte en cet éminent écrivain, qui a porté l'art de la critique littéraire et anecdotique à son plus haut degré et qui mettait au service des pensées les plus ingénieuses un style d'une rare élégance et une remarquable souplesse. M. Sainte-Beuve était membre de l'Académie française et sénateur. Il fut pendant quelque temps professeur de littérature française à l'université de Liége. M. Sainte-Beuve était né à Boulogne-sur-Mer en 1804.

Ses principaux ouvrages sont :

Tableau de la poésie et du théâtre au XVIe siècle; Poésies de Joseph Delorme (1829); *Consolations; Pensées d'août; Histoire de Port-Royal* (il mit vingt ans à achever cette œuvre considérable); *Portraits contemporains; Volupté,* roman (1832); (de 1851 à 1869) *Causeries du lundi, Chateaubriand, Groupe littéraire sous l'Empire, Étude sur Virgile* et *Nouveaux Lundis.*

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
EN BELGIQUE.

Année 1870. 5me Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

MÉTHODES.

Nous venons d'apprendre que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen s'occupera peut-être, dans sa session prochaine, d'un programme d'une *Grammaire comparée des langues grecque, latine et française.* Nous applaudissons toujours de grand cœur à tous les efforts qu'on fait pour améliorer notre enseignement, mais comme, dans le cas présent, nous doutons de l'efficacité du moyen proposé, nous nous permettons de soumettre les réflexions suivantes au jugement éclairé du Conseil de perfectionnement.

Et d'abord quel est le but qu'a en vue l'auteur du *programme*? Veut-il faire composer un ouvrage savant, ou bien un livre élémentaire destiné aux élèves? Dans ce dernier cas on peut craindre qu'il ne poursuive une utopie. On nous avait vaguement parlé, il y a un an, de l'éclosion d'un pareil programme, mais nous nous étions refusé à croire qu'un homme tant soit peu compétent dans les choses de grammaire en eût conçu l'idée. Un peu plus tard, le bruit circula dans le monde professoral qu'un homme, à la vérité très-intelligent, mais tout à fait étranger à l'enseignement des langues, frappé des progrès que font les commis-voyageurs dans la connaissance des langues modernes par la fameuse méthode Ollendorf (!!!), avait proposé au Gouvernement d'appliquer cette

méthode à l'étude des langues anciennes dans les classes inférieures des athénées. Ce bruit ne nous paraissait mériter aucune créance, d'abord parce que cela nous semblait contraire à toute saine notion pédagogique, ensuite parce que nous pensions qu'un semblable projet devait émaner de l'initiative de celui qui a dans ses attributions l'*étude des méthodes* et qu'on peut regarder comme véritablement compétent. Aujourd'hui cependant, si ce que nous écrit un professeur de Br. est vrai, ce programme est devenu une réalité. Mais en quoi consiste-t-il? Que se propose-t-il? Veut-on faire établir une comparaison entre les trois lexigraphies? Cela n'est guère possible, tellement la différence qui existe entre elles est grande. D'ailleurs, l'expérience n'a-t-elle pas démontré que pour l'enfant *comparaison* est *confusion*, lorsqu'il s'agit de lexigraphie? La comparaison peut être excellente pour les personnes d'un certain âge, possédant déjà une langue déterminée; l'enfant, tous les professeurs le savent, ne retient pas les terminaisons par le raisonnement.

Veut-on faire comparer seulement les trois syntaxes? C'est évidemment la grammaire française qui devra servir de base. Or, l'enfant ne la sait pas encore, ni en sixième ni en cinquième, surtout dans nos provinces flamandes. Dans cet enseignement par comparaison, la syntaxe qui servira de base, sera *peut-être* bien enseignée, les deux autres seront forcément sacrifiées. Cette question a été depuis longtemps étudiée en Allemagne, et l'on s'est convaincu, après un mûr examen, qu'il est impossible qu'une syntaxe se modèle convenablement sur une autre. Du reste, comment, dans le système de notre enseignement moyen, pourrait-on comparer la syntaxe grecque avec la syntaxe latine? Celle-ci doit être enseignée d'une manière *approfondie*, — la *loi* l'ordonne, — celle-là se trouve dans un tout autre cas, comme le montre déjà le petit nombre d'heures qu'on consacre au grec. Ou bien, voudrait-on réduire la syntaxe latine aux minimes proportions de la syntaxe grecque, et dès lors, comme conséquence inévitable, retrancher les thèmes d'imitation depuis la quatrième, les narrations et les discours latins? Nous ne le pensons pas.

Ne s'agira-t-il, dans le livre à composer, que de faire ressortir les *analogies?* C'est assurément la supposition la plus raisonnable, mais cette étude des analogies dispensera-t-elle

les élèves d'apprendre, dans des grammaires particulières, *les différences* qui séparent les trois langues? Évidemment non, car, comme nous l'enseignent la logique et le bon sens, c'est par le *genus proximum* et la *differentia ultima* qu'on apprend à connaître les choses. Du reste, le livre qu'on demande existe déjà, et l'on n'a pas besoin de le mettre entre les mains des élèves, car les bons professeurs ne manquent pas de signaler à l'occasion les analogies qui peuvent être utiles. On pourrait se demander aussi pourquoi, dans cette grammaire comparée, on ne tient pas compte de la langue flamande. C'est un point sur lequel nous ne voulons pas insister.

Nous ne dirons rien de plus du *programme* en question, n'en connaissant pas les détails. Dans la prochaine livraison de la *Revue* nous espérons pouvoir le soumettre à un examen plus approfondi.

En attendant, disons que l'idée d'une grammaire comparée n'est pas neuve. Il y a déjà bien longtemps qu'on a agité en Allemagne la question de savoir s'il n'y aurait pas quelque avantage pour les progrès des élèves à mettre entre leurs mains une grammaire comparée, non pas de trois langues, ce qui paraissait impossible, mais des langues grecque et latine. Un seul essai a été tenté, mais les professeurs n'y ont trouvé que des inconvénients, et le travail de Rost, Kritz et Berger n'a eu aucun succès, malgré la réputation et la légitime autorité dont jouissaient ses auteurs. Lorsque de pareils hommes ont échoué en Allemagne, pouvons-nous nous bercer de l'espoir de réussir en Belgique? En France, M. Egger a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique de composer des *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques*. M. Egger a produit un excellent petit livre, tel qu'on devait l'attendre d'un savant aussi distingué. Cependant ce livre, quelque élémentaire qu'il soit, convient mieux aux hommes faits qu'aux élèves, et l'auteur lui-même a avoué (dans son rapport sur la dernière exposition de Paris) qu'il a été abandonné dans l'enseignement.

L'expérience a donc été faite dans les meilleures conditions, et, à deux reprises déjà, elle a conduit à des résultats négatifs. Elle prouve, s'il est nécessaire de prouver une chose évidente, que, s'il est utile d'établir des comparaisons entre les langues qu'on sait, c'est véritablement perdre son temps que d'apprendre

à des enfants, par voie de comparaison, deux ou trois langues qui leur sont inconnues.

Une dernière observation. Ce qui nous étonne beaucoup, c'est qu'on ait songé à faire un *programme d'une grammaire comparée*, avant de proposer la rédaction d'une grammaire de la langue maternelle. Il est déjà bien difficile de faire la grammaire d'une seule langue, et nous connaissons deux professeurs qui travaillent depuis trois ou quatre ans à une grammaire française, sans être encore parvenus à se satisfaire. C'est cependant une *bonne* grammaire française qu'il nous faudrait avant tout, une grammaire rédigée en vue de nos jeunes Flamands et de nos jeunes Wallons, et non pas de jeunes Parisiens qui apprennent le français par la conversation. Au lieu de songer à cela, on propose ce qu'il y a de plus difficile au monde, ce qui peut-être est irréalisable; — à moins qu'on ne veuille se contenter de quelque œuvre hybride, qu'aucun professeur consciencieux ne voudrait entreprendre.

Nous sommes aussi étonné de ce qu'on songe à changer de méthodes, avant que celles que le Conseil de perfectionnement a adoptées aient pu porter tous leurs fruits. Il est toujours dangereux de changer les méthodes, surtout lorsque celles qu'on veut substituer aux anciennes n'ont pour elles ni l'expérience ni l'assentiment des professeurs. Va-t-on imposer à ceux-ci de nouvelles méthodes sans même les avoir consultés? Aujourd'hui nous avons, à tout prendre et quoiqu'on en dise, un corps professoral excellent. A notre avis, il faudrait bien un peu tenir compte de son opinion, lorsqu'elle est suffisamment *motivée*. Quels résultats pense-t-on obtenir de mesures qui seraient désapprouvées par la majorité des professeurs, ou par les plus distingués d'entre eux?

En Allemagne, cette patrie des fortes études, à laquelle la France elle-même ne peut s'empêcher de rendre hommage, — en Allemagne ce sont les professeurs qui font les méthodes, de même que ce sont eux qui les appliquent. L'administration ne leur demande que des *résultats*, sans trop se préoccuper de la manière dont ils ont été obtenus, et l'enseignement n'en est que plus florissant. Ce sont les professeurs qui se préoccupent continuellement de perfectionner ce qui existe, et non pas de tout bouleverser. Chaque année, on

les voit, dans leurs congrès, discuter avec une entière liberté les changements qu'il pourrait être utile d'introduire dans l'enseignement. Les gouvernements tiennent grandement compte de ces discussions approfondies ; ils se font même représenter dans ces congrès par des fonctionnaires supérieurs de l'instruction publique. Ce sont en quelque sorte les États-Généraux de l'enseignement moyen, et non pas de ces assemblées de hasard, où l'on discute *de omni re scibili el de quibusdam aliis*, et dont les décisions radicales proclamées à grand bruit ont le tort, pour ne rien dire de plus, d'émaner de personnes généralement incompétentes. C'est là ce qui fait qu'en Allemagne il y a de la vie dans l'enseignement, de l'initiative chez les professeurs. Ne serait-il pas temps en Belgique de suivre cet exemple? Et si nos professeurs se réunissaient annuellement en congrès pour délibérer sur les intérêts de l'enseignement, ne serait-ce pas au profit de la science et des méthodes, et le Gouvernement ne devrait-il pas leur en savoir gré ?

Gand, le 30 déc. 1869.

A. W.



LA QUESTION DU FRANÇAIS.



On nous rendra la justice de reconnaître que nous n'avons jamais travaillé à cacher les défauts de notre enseignement public. Cela n'aboutirait tout au plus qu'à en retarder la guérison, et personne n'a plus à cœur que nous de voir fleurir en vigueur et en santé l'organe délicat et puissant de notre civilisation nationale.

Ce qui fait au contraire la force de ce modeste recueil, c'est l'entière sincérité avec laquelle il cherche en toute controverse, la vérité, sans parti pris ni complaisance. On a pu le constater dans le débat du grec.

Aujourd'hui les modernisants à outrance semblent s'armer pour un nouvel assaut : à merveille, nous les attendons. Toutes les critiques loyales et polies dont l'enseignement du français pourrait être l'objet seront bien accueillies ici. Nous les discuterons sans aigreur ; au moins y tâcherons-nous : car la correction du style est un de ces points sur lesquels tous les amours propres sont chatouilleux ; et quand nos contradicteurs nous fourniront une idée juste, un avis pratique, nous serons les premiers à engager le gouvernement à en faire son profit.

Sur l'intérêt capital de la question, tout le monde est d'accord. S'il est vrai que nos humanités ne parviennent point à assurer à leurs nourrissons, après sept ans d'un travail modéré, l'indispensable outil de toute opération intellectuelle, c'est-à-dire une langue correcte, lucide, aisée, — elles manquent leur but. Il faut donc y porter le marteau et la pioche, tout démolir et tout refaire. Tel est le mot d'ordre d'une

certaine secte, animée sans doute des mobiles les plus désintéressés, mais dont la bienveillance envers nos écoles est pour le moins contestable.

Il nous serait facile de nous mettre, nous aussi à éplucher des syllabes; c'est un peu notre métier! et quand il nous plaira, nous taillerons en forme d'exemples de cacographie les articles de ces aristarques, qui se permettent d'apostropher leurs anciens maîtres, sur un ton que la vieille comédie réservait du moins pour les Scapins et les Mascarilles. Abuser de l'ignorance de la masse des lecteurs, pour lui signaler comme des fautes criantes, les expressions et les tours les plus justifiables; ramasser dans quelques centaines de pages, cinq ou six négligences, et pendre pour de telles vétilles sans autre forme de procès l'auteur d'ouvrages utiles et savants; s'autoriser de la faiblesse prétendue de deux ou trois professeurs-écrivains, pour confondre le corps tout entier dans un anathème sans appel: ce sont des artifices de polémique auxquels il nous répugnerait de recourir. Ils ne sont que trop clair-semés les professeurs qui ont le courage de consacrer à la culture des lettres les courts instants de loisir que leur laissent des fonctions pénibles et absorbantes. C'est une cruauté que de les décourager, une injustice que de ne pas leur tenir compte d'efforts le plus souvent sans rémunération.

Est-il besoin de le dire? Non-seulement ce ne sont pas toujours les plus capables qui aiment à se produire, ou qui en trouvent l'occasion; mais de ce qu'on est un assez piètre artiste, il ne suit pas nécessairement qu'on ne soit point apte à enseigner son art; et de ce qu'un art est en décadence, on n'est point toujours autorisé à conclure que ce soit la faute des écoles.

Le maître de Gallait, le grand coloriste, fut Hennequin, qui n'a jamais peint que des figures violettes. Nos peintres tiennent la tête en Europe : est-ce que nos écoles de peinture ne laissent rien à reprendre? Où en serions-nous si les écoliers ne surpassaient point leurs maîtres !

Il est vrai : la Belgique, reine dans le domaine des arts plastiques, en littérature, n'est qu'une suivante. A qui la faute? A notre enseignement? qui oserait le soutenir?

Eh! pour ne citer que deux noms, quels sont les hommes qui ont le mieux écrit le français en Belgique, depuis notre

renaissance nationale? c'est Moke, c'est Baron, deux professeurs.

Ah! le style de ces deux professeurs-là, nous pouvons les montrer à tous, ennemis et amis : et qu'on y morde, si l'on peut.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on reconnaîtra que nos écrivains les plus purs et les plus brillants, sont membres de ce corps enseignant, que quelques malveillants se plaisent à livrer à la dérision des moutons de Panurge. Ceux qui ont vraiment à souci les lettres belges sauront reconnaître leurs chefs légitimes, et porter leurs coups ailleurs.

Ce qu'il faut attaquer, c'est cette rouille que des siècles de compression intellectuelle ont laissé se déposer sur la nation entière : c'est ce mépris du beau style, cette complaisance dans l'incorrection qui domine chez nous, instinctive dans les masses, systématique dans les régions dirigeantes. Il y a là une de ces conditions générales, dont les conséquences affectent d'une façon irrésistible l'enseignement, comme tous les autres cercles de l'activité d'une nation. C'est le milieu qu'il faut changer d'abord : mais espérer de belles pêches sans soleil, mais demander des roses aux cimes neigeuses, c'est montrer ou peu de compétence, ou peu de bonne foi.

Certes, le labeur est herculéen. Ce n'est pas avec quelques articles de règlement qu'on peut changer, du jour au lendemain, le pli de tout un peuple. Il serait absurde de désespérer de notre avenir littéraire : quand nous serons bien convaincus de ce qui nous manque par rapport à l'élégance de langage, écrit ou parlé, c'est tout un, — nous nous mettrons à l'œuvre avec cette résolution, cette patience qui distinguent le Belge, et auxquelles il n'y a point d'obstacle qui résiste, et nous deviendrons aussi habiles à manier la phrase, que nous le sommes à manier les formes et les sons.

Qu'on veuille bien ne pas l'oublier. Ce n'est que la petite moitié de notre pays qui appartient aux contrées latines. Peut-être même est-il inutile de tenir compte de cette différence, le français étant à tort ou à raison, usité comme langue littéraire dans la Belgique entière, dont il est la langue politique; et les wallons ne montrant point de supériorité très-décidée dans l'emploi de leur langue maternelle.

En somme, la Belgique ne forme qu'une province de la

France littéraire. En vain nous en gémirions : c'est un fait, il faut le subir. Il en résulte que notre condition n'est pas meilleure que celle d'une portion quelconque de la patrie de Bossuet qui serait équivalente en territoire et en population. Avec quelle partie de la France, prenez les plus ensoleillées, les plus riches en esprits aiguisés comme en vins généreux, notre froide terre à cervoise redouterait-elle d'être comparée?

Car il faut excepter Paris, pour que les choses soient égales: Paris, ce vaste foyer qui attire toutes les supériorités, pour les affiner et les tremper, qui aspire tout le combustible intellectuel du pays, pour entretenir cette flamme, qui se répand ensuite jusqu'aux extrémités de l'Europe et du monde. Au fond, la littérature française, c'est depuis des siècles la littérature de Paris. Or, Paris nous manque, et si Dieu nous protège, il nous manquera toujours. Ce serait acheter trop cher un peu de poli et de brillant que de le payer de notre indépendance et de nos libertés. Mais comme nous nous écartons instinctivement de cette influence fascinante, toujours prête à nous absorber, nous ne pouvons en ressentir les effets bienfaisants autant qu'il le faudrait pour rivaliser avec nos voisins; encore moins pour les surpasser. Et c'est là ce que l'on voudrait, s'il faut en juger par les rigueurs puristes dont certains journalistes se donnent depuis quelque temps le facile plaisir, pour faire croire au lecteur bénévole que s'ils ne peuvent prétendre au monopole de l'atticisme, ils ont du moins celui de la science grammaticale.

Pour se convaincre que la barbarie littéraire dont on voudrait faire porter le poids à nos écoles, est au contraire un mal héréditaire et endémique, une sorte de loi de race, contre laquelle s'exercent vainement la patience et le zèle des meilleurs maîtres, il suffit de se demander où l'on trouve en Belgique la pureté du langage.

Avons-nous cette critique vigilante, espèce de magistrature du beau parler qui a passé en France, de l'hôtel Rambouillet aux ruelles, des ruelles aux salons, des salons à la presse? La critique des œuvres de l'esprit n'est pas suffisamment développée dans la presse belge; elle n'en forme pas un des départements constitutifs, comme chez nos voisins des quatre points cardinaux. Là où elle existe, elle n'a jamais osé assumer le rôle périlleux du Quintilius d'Horace.

Quinctilio si quid recitares : corrige, sodes,
Hoc aiebat et hoc.
Vir bonus et prudens...
Fiet Aristarchus, nec dicet : cur ego amicum
Offendam in nugis? Hæ nugæ seria ducent
In mala.

Elle a craint de faire dire d'elle comme de Malherbe :

Son savoir ne s'étend nullement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement.

Ou comme à Boileau :

Quel démon vous irrite et vous porte à médire?
Un livre vous déplaît : qui vous force à le lire?
Un auteur ne peut-il pourrir en sûreté.

Et cependant, sans ces pédants inflexibles, et l'école rigoureuse qu'ils ont fondée, croit-on que la France fût devenue la patrie du beau langage, cette terre promise vers laquelle nos gens de goût se tournent avec les mêmes regards d'envie que Rome adressait à la Grèce :

Graiis ingenium, Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Nos critiques ferment les yeux sur ce qu'ils regardent comme une prédisposition constitutionnelle chez nos écrivains. Ceux qui ont essayé de faire les difficiles ont dû y renoncer, de guerre lasse. Au premier ouvrage soumis à leur jugement, ils s'étaient mis vaillamment à tailler, à brûler, avec force exhortations au patient à se soigner désormais, de plus près. Mais quant à la récidive, la même incurie, le même mépris de toute règle sont venus les affliger, qu'avaient-ils à faire, sinon à se croiser les bras, et à laisser passer la barbarie qui les narguait? Ils se sont dits, comme Ovide,

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis;

ils se sont persuadés qu'après tout, mieux valait des pommes tachées, que pas de pommes du tout : et ils se sont exercés à sauter sans les voir au-dessus des solécismes, des locutions

de terroir, des impropriétés et des duretés sans nombre qui rendent la traversée de la plupart de nos auteurs aussi pénible que celle de la mer de glace.

C'est évidemment au même sentiment d'impuissance qu'obéissent les hommes compétents et distingués qui forment le jury quinquennal de littérature française et c'est peut-être pour cela que le concours de littérature institué par le gouvernement n'a porté jusqu'ici aucun remède à nos mauvaises habitudes de style. (1)

Outre une critique régulière, incessante, qui fait complétement défaut chez nous, les Français ont encore, pour tenir en haleine ceux qui manient la plume, une institution sans rivale : l'Académie. C'est le symbole de la pureté de la langue. Ne fit-elle rien, elle est utile par cela seul qu'elle existe. A l'honneur sans égal qui entoure les quarante, la foule mesure l'estime qu'elle doit accorder au talent de bien écrire. Voudrait-on bien nous dire quel rang l'*ars dicendi* occupe dans notre Académie royale de Belgique, ce corps si recommandable d'ailleurs par son érudition; et quel personnage en a jamais été exclu à cause de la barbarie de son style, et de la pauvreté de son invention littéraire?

Eh! qui donc, parmi nous aussi, n'a pas eu ses jours d'indignation et de désespoir; qui donc n'a pas senti combien il était difficile de conserver quelque pureté au sein de ce que nous appelions la marée montante de l'ineptie. Mais, témoins des efforts de nos collègues pour y opposer une digue; et préserver d'abord leurs classes de cette triste inondation, nous devons protester contre la tendance de certaine coterie à leur reprocher une infirmité nationale qu'ils sont les plus ardents à déplorer, et les seuls à combattre efficacement.

On s'exagère, sur ce point, la puissance réformatrice de l'école publique. Le bon langage s'acquiert comme tout autre talent, on ne vient point au monde bien disant. Peut-être en est-il ainsi dans l'heureuse Touraine : là, c'est aux lettrés,

---

(1) L'appréciation flatteuse que le jury quinquennal a bien voulu faire de notre *Histoire des traductions* et d'autres productions de nos amis, nous impose sur ce point la réserve qui convient à une partie, qui ne peut s'ériger en juge.

de rougir, devant les jardiniers et les commères. Partout ailleurs, même en France, le bien dire ne s'atteint et ne se conserve qu'à la condition d'un labeur patient, d'un incessant contrôle. Pour être efficace, la critique ne doit pas agir seulement dans la classe, elle doit suivre le jeune homme au foyer et à la table paternelle, elle doit se loger en lui, et quoiqu'il dise et qu'il écrive se faire entendre sans cesse, et en tout lieu, comme cette voix de la conscience qui ne se tait ni jour ni nuit. Il faut qu'il se fasse à lui même une conscience grammaticale, ou plutôt qu'il la développe en lui; car nous l'apportons tous avec nous.

La tâche du maître est de l'y aider, d'inspirer à son élève un amour sincère pour l'éloquence, de lui imprimer dans la mémoire un ineffaçable idéal, et de lui enseigner le goût. Mais à combien d'insuccès devra-t-il s'attendre, aussi longtemps qu'il ne recevra que des intelligences rebelles, que tout prédispose à mépriser l'art de la parole, comme une sorte de talent d'agrément, indigne de gens sérieux, et de nul prix dans les bureaux où se crée la richesse, dans les salles où se rend la justice, dans les hôtels où s'exerce la puissance, et même dans les cénacles, où la science s'élabore?

Changeons donc, s'il se peut, le milieu domestique et national où naissent et vivent nos élèves, et leurs maîtres, et ceux qui les gouvernent. Pour cette vaste conversion, ce n'est pas trop du concours de toutes les forces intellectuelles, pendant une série d'années.

L'Enseignement ne peut s'en charger à lui seul. Mais nous ne ferons pas difficulté de reconnaître que la plus grande part de cette tâche énorme lui incombe. Il ne doit s'arrêter, que quand il ne lui verra plus aucun progrès à accomplir. Ce moment est-il arrivé? Nous ne le pensons pas. Il reste encore quelque chose à faire : donc il n'y a rien de fait. La difficulté est de traiter cette matière grave et délicate, sans trahir la vérité, et sans blesser de légitimes susceptibilités.

Une chose du moins devient de jour en jour plus évidente pour nous, c'est que la suppression du latin et du grec, loin de nous relever de notre décadence, aurait pour effet de la précipiter, et de nous faire retomber quant au style et à la littérature française, dans une barbarie sans fond comme sans remède. C'est ce qui a déjà été suffisamment démontré dans

ce même recueil. Nous y reviendrons, s'il le faut, avec des arguments et des preuves nouvelles, que chaque jour accumule entre nos mains. Libre à ceux qui se bouchent les oreilles, pour ne pas entendre la vérité, de continuer à flatter les préjugés de l'ignorance par la reproduction obstinée de sophismes vingt fois réfutés. Mais ils ne pourront du moins s'autoriser de notre silence pour chanter victoire. Les esprits éclairés et impartiaux seront tenus en éveil: on espère les gagner par la lassitude, on n'y réussira pas.

FRÉDÉRIC HENNEBERT.

DE L'ENSEIGNEMENT HISTORIQUE DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES.

Nous avons quelquefois entendu des personnes, très-compétentes en matière pédagogique, se plaindre de la part trop grande faite à l'histoire dans le programme de nos universités. D'après elles, on aurait pu sans inconvénient, émonder quelque chose de cette luxuriance. Pour juger de la vérité de cette observation, il est bon de consulter le *Verzeichniss der Vorlesungen deutscher Universitaeten fuer das Winter-Semester* 1869-70. Voici le relevé sommaire des cours d'histoire offerts à l'ardeur scientifique des étudiants allemands.

HISTOIRE ANCIENNE. *Jusqu'en* 338 *J. C. Koenigsberg*. Nitzsch. *Jusqu'à la chute de l'empire Perse*. Leipzig, Wuttke. — Zurich, Buedinger.

HISTOIRE DE LA GRÈCE. *De la guerre des Perses à la bataille de Leuctres*. Giessen, Hœfner. *De la guerre des Perses à la destruction de Corinthe*. Munster, Rospatt. *De la guerre du Péloponnèse jusqu'à Alexandre-le-Grand*. Rostock, Schirrmacher. *Depuis le commencement de la guerre du Péloponnèse jusqu'à la fin de l'indépendance*. Vienne, Hannak. *Depuis Alexandre-le-Grand jusqu'aux Turcs*. Halle, Hertzberg. — Berlin, Droysen. — Friburg, Mendelsohn-Bartholdy. — Giessen, Abel. — Heidelberg, Wattenbach, Bissing. — Wurzburg, Schanz.

HISTOIRE D'ATHÈNES. Berlin, Curtius.

HISTOIRE D'ÉGYPTE. Berlin, Lepsius.

HISTOIRE ROMAINE *République*. Breslau, Neumann. — Leipzig, Voigt. — Dorpat, Wiltmann. *Empereurs*. Goettingue, Hischfeld. — Zurich, Budinger. — Greifswald, Preuner. — Munich, Ritter. — Vienne, Aschbach. *Culture du temps de l'empire Romain*. Bonn, Bernays.

HISTOIRE DU MOYEN-AGE. *Depuis le 9e siècle*. Berlin, Ranke. *Depuis le 10e siècle*. Bonn, Varentrapp. — Goettingue, Steindorff. — Greifswald, Von Noorden. — Halle, Léo. — Kœnigsberg, Hopf. *Sources de l'histoire du moyen-âge*. Greifswald, Pertz *(Grég. de Tours)*. *Sources manuscrites du 10e siècle*. Vienne, Gickel.

Histoire de l'empire Byzantin. Halle, Krause.

Histoire de l'Europe au 15e siècle. Leipzig, Brandes.

Histoire de l'Italie au moyen-âge. Goettingue, Wuestenfeld.

Histoire du droit allemand (public et privé) (fac. jur.). Berlin, Homeyer, Lewis, Gierke. — Bonn, Loersch. — Breslau, Korn. — Dorpat, Schmidt. — Erlangen, Vogel. — Giessen, Wasserschleben. — Goettingue, Kraut. — Greifswald, Haeberlin. — Halle, Meyer. — Heidelberg, Brie. — Jéna, Danz et Von Hahn. — Innspruck, Fickes. Oberweis (en italien); — Koenigsberg, Von Martitz. — Leipzig, Vongerber. — Marburg, Platner. — Munich, Berchtold. — Prague, Von Schulte. — Tubingue, Von Meibom. — Vienne, Von Kremer. — Auenrode, Philips. — Siegel, Thomaschek. — Wurzbourg, Dahn. — Zurich, Voretius.

Histoire de la politique et de la constitution. Berlin, Von Raumer.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE. Bonn, Kampschulte. — Goettingue, Waitz. — Halle, Duemmler. *Au moyen-âge*. Breslau, Lindner. — Friburg, Von Kern. — Wurzbourg, Ludwig. *Depuis Rodolphe de Habsburg*. Munster, Rospatt. De 1756 à 1790. Leipzig, Wucke. Jusqu'en 1806. Giessen, Ulmann. *Histoire de la culture de l'Allemagne au moyen-âge*. Munich, Riehl. *Empire germanique*. Munich, Von Giesebrecht.— Tubingue, Kugler. *Nationalité allemande*. De 1720 à aujourd'hui. Giessen, Weigand. *Histoire constitutionnelle* de l'Allemagne jusqu'à la réforme, Heidelberg, Scherrer. — Depuis la paix de Westphalie. Heidelberg, Loening. — *Période Carolingienne*. Leipzig, Brandes. — Zurich, Meyer Von Kronau. *Histoire du peuple allemand (avec aperçu de la culture et de la vie intellectuelle)* Munich, Kluckhohn. *Histoire et politique de la confédération*. Heidelberg, Von Treitschke.

Histoire de Prusse. 1763-1840. Berlin, Erdmannsdoerfer. 1640-1786, Greifswald, Hirsch. *Depuis les temps les plus reculés, jusqu'à Frédéric-le-Grand*. Halle, Hertzberg. *Histoire du Brandebourg*. Halle, Ewald. *Histoire de l'État Brandenbourg. Prussien, jusqu'en* 1740. Koenigsberg, Lohmeyer. *États Prussiens, jusqu'en* 1740. Breslau, Gruenhagen.

Histoire de l'Autriche (part. la constitution). Prague, Vietz. — Vienne, Jaeger. — Lorenz et Horawitz (jusqu'à Ferdinand II). — Innspruck, Glax.

Histoire de Suisse aux 17e *et* 18e *siècles; et ses révolutions* (1789-1848).

Bâle, Reber. 1803-1848. — Zurich, Meyer Von Kronau. — (Sans autre indication) Zurich, Von Nyss (qui professe aussi le *droit Suisse*).

HISTOIRE MODERNE. *Depuis le commencement du* 15e *siècle*. Berlin, Koepfe. *Jusqu'à la paix de Westphalie*. Innspruck, Huber. *Jusqu'à Louis XIV*. Braunsberg, Bender. *Aux* 17e *et* 18e *siècles*. Rostock, Schirrmacher. *Histoire générale depuis Charles-Quint*. Breslau, Junkmann. *De* 1492-1660. Goettingue, Cohn. *Des* 15e *et* 16e *siècles*. Marburg, Hermann. De 1763 à 1815. Breslau, Roeppel. *Histoire générale politique*. Goettingue, Waitz. *Histoire générale de la constitution des États Européens*. Kiel, Usinger. *Histoire moderne de l'Europe depuis* 1740. Goettingue, Havemann.

Histoire des derniers temps (1492-1815). Kiel, Handelmann.

Histoire de l'époque de la Réforme. Heidelberg, Waitz. — Leipzig, Weuck. — Munich, Cornelius. — Jusqu'en 1648. Tubingue, Weizsaecker. En Suisse de 1515 à 1588. Zurich, Voegeli. *Histoire de la guerre de* 30 *ans*. Fribourg, Von Kern. *Colonisation et découvertes depuis Charles-Quint*. Breslau, Junkmann. *Histoire des États Italiens, depuis la conclusion du concile de Bâle jusqu'à la mort de Sannarole*. Halle, Léo. *Histoire de Frédéric-le-Grand*. Giessen, Abel. *Histoire de Frédéric-le-Grand* depuis 1756. Goettingue, Droysen. *Louis XVI et les partis*. Heidelberg, Bissing.

Histoire de l'époque de la Révolution. Bâle, Buckhardt. — Berlin, Droysen. — Giessen, Hoefner. — Heidelberg, Von Treitschke. — Koenigsberg, Maurenbrecher.

Histoire de la Révolution française. Kiel, Usinger. — Leipzig, Voigt. *Histoire de la Révolution et de l'empire*. Wurzbourg, Wegele. *Histoire de la Révolution et de la guerre de l'indépendance*. Marburg, Pauli.

Histoire contemporaine depuis 1789. Bonn, Von Sybel. — Wurzbourg, Ludwig. *Depuis* 1801. Prague, Vietz. *Depuis* 1815. Iéna, Schmidt. — Tubingen, Kugler. — Erlangen, Hegel. 1815-1867. Leipzig, Biedermann. *Années* 1814-1815. — Bonn. Varentrapp.

Histoire politique de l'Europe depuis 1848. Halle, Ewald. — De 1848 à 1866, Heidelberg, Oncken (part. l'allem.). — Tubingen, Fehr.

Histoire du 19e *siècle*. Bonn, Bernhardt.

Histoire constitutionnelle de l'Allemagne au 19e *siècle*. Bonn, Aegidi.

Histoire de l'État politique et littéraire de la France depuis 1815, *en rapport avec les agitations politiques contemporaines de l'Allemagne*. Berlin, Hassel.

Nous n'avons pas compris dans ce relevé les cours de sciences auxiliaires, tels que ceux de *Chronologie du moyen-âge* (Tubingue, Innspruck), de *Mythologie germanique* (Jéna), d'*Ethnologie* et d'*Anthropologie*, de *Géographie* (Berlin) etc.

Nous n'avons pas signalé non plus les *Exercices historiques*

qui figurent, à la suite des cours proprement dits, au programme de presque toutes les universités allemandes. On y voit également des *Exercices archéologiques* (Bâle), et *paléographiques* (Vienne), de même qu'il y a des *Exercices de style, juridiques, économiques,* des *conversations* sur l'*histoire, le droit, la politique,* etc.

Cette floraison si riche, si variée, provient de ce qu'en Allemagne, la spécialisation domine dans le champ de la science; et qu'on y applique le principe de la division du travail. Le professeur choisit, dans l'étendue presque illimitée de la matière qu'il est chargé d'enseigner, un espace circonscrit, qu'il creuse profondément, et ne se croit point forcé, comme en Belgique, à donner ce qu'on appelle un cours complet, et ce qui ne peut guère être qu'un cours superficiel. L'originalité est permise, et pour ainsi dire commandée au professeur allemand par les usages pédagogiques; nos élèves ne semblent point disposés à suivre ainsi leurs maîtres partout où ceux-ci pourraient les conduire. Le nombre restreint des professeurs ne leur permet pas, d'ailleurs, de se partager la besogne. A Bonn, à Berlin, à Vienne, dans tous les grands centres, il y a une dizaine de cours d'histoire, confiés à cinq ou six professeurs.

On ne pense pas, en Allemagne, qu'il y ait aucune incompatibilité entre l'enseignement et la recherche, entre la science de l'école, et la science originale. Les professeurs sont presque tous des auteurs, et des inventeurs sans rivaux dans leur spécialité. Ils n'hésitent pas à faire goûter d'abord à leurs auditeurs les fruits de leur propre récolte : et comme ils n'ont pas à faire deux parts de leur temps et de leur activité, ils peuvent bien plus aisément que les professeurs belges contribuer au progrès des connaissances en même temps qu'à leur diffusion.

Le législateur belge avait visé à ouvrir nos programmes universitaires, à une spécialisation et à une variété de cours aussi grande, à l'aide des certificats. Mais pour rendre les certificats sérieux, comme pour introduire dans notre haute éducation la profondeur obstinée qui distingue les études allemandes, il eût fallu pouvoir s'adresser à des esprits plus

mûrs, plus amoureux de la science pure, que ne le sont en majorité les étudiants belges.

Un trait particulier de l'enseignement des facultés allemandes, c'est son côté pratique. L'histoire donne lieu à des exercices, à des conversations, exactement comme la chimie, la médecine, ou la pharmacie. La philologie, le droit, bien d'autres sciences, sont parfaitement susceptibles de travaux pratiques dans lesquels le professeur se bornerait à guider l'élève, et comme le demande M. Boddaert (1) dans son excellent discours *sur l'importance des études pratiques en médecine*, lui apprendrait à cueillir lui-même à l'arbre de la science. Tel est aussi l'avis de M. le recteur Andries, qui a présidé aux développements considérables que les exercices pratiques viennent de recevoir à l'école du génie-civil de Gand (2). Il y a là le germe de toute une révolution à tenter dans l'enseignement supérieur de Belgique.

L'extrême souplesse des programmes allemands leur permet de suivre toutes les fluctuations d'idées qui se produisent autour d'eux. L'époque à la mode pour cet hiver, paraît être la Révolution de 1789; il est probable que le livre de M. de Sybel y est pour quelque chose. On ne voit plus figurer au nombre des cours l'*histoire du despotisme en France*, (de Louis XI à 1789) qui se donnait à Heidelberg; ni l'*histoire des Révolutions belge et polonaise de* 1830 *suivie de l'histoire contemporaine de ces deux pays*, laquelle s'enseignait à Tubingue.

Il faut noter enfin la large place que la période contemporaine occupe dans l'enseignement historique des universités allemandes.

F. H.

(1) Professeur à l'université de Gand.

(2) Voir le Rapport annuel du dit Recteur (1869).

LETTRES ET SCIENCES.

DES AMPHICTYONIES.

ORIGINE, CONSTITUTION, ATTRIBUTIONS ET RÉSULTATS DU CONSEIL AMPHICTYONIQUE.

Entre peuples de même race, ayant même caractère, mêmes croyances, même langue, il est naturel qu'un lien quelconque s'établisse; l'idée de confédération ne date pas d'aujourd'hui; on la trouve réalisée de façon ou d'autre aux époques les plus reculées de l'histoire. Parmi toutes les nations de l'antiquité et des temps modernes, il n'en est peut-être aucune chez qui ce besoin d'union se soit fait aussi vivement sentir que chez la nation grecque. Divisée par la nature et les circonstances en une foule de petits États plus ou moins indépendants, la Grèce, si elle voulait arriver à une prospérité réelle et solide, devait réunir tous ces membres épars du grand corps hellénique : — elle le comprit de bonne heure, car, dès l'origine, nous trouvons dans ce pays des unions fédératives connues sous le nom d'*Amphictyonies*. La Grèce, pourtant, en retira peu, pour ne pas dire point de fruits, et si l'ère de grandeur de ce peuple dura peu, si malgré sa civilisation si avancée, il ne put longtemps résister à ses ennemis ni vivre d'une vie indépendante, c'est que, pour des causes que nous indiquerons plus loin, les unions amphictyoniques ne furent jamais solidement constituées et ne surent jamais imprimer à la politique grecque un mouvement véritable, expression de la volonté et des intérêts de la nation.

I

L'antiquité de cette union d'*amphictyons*, c'est-à-dire, suivant l'étymologie, de peuples *circonvoisins* est attestée par l'opinion

qu'avaient les anciens de son origine. Suivant Denys d'Halicarnasse (Antiq. Rom. IV, p. 229), Amphictyon, fils d'Hellen, voyant la faiblesse de la nation hellénique et l'impossibilité où elle était, vu son organisation, de résister aux Barbares qui l'environnaient, l'obligea d'avoir un conseil particulier et de tenir une assemblée solennelle qui fut, de son nom, appelée *amphictyonique*. Outre les lois qui régissaient les diverses cités, il leur en donna de communes à toutes, ce qui resserra les liens d'amitié entre tous les Grecs. — D'après la chronique de Paros, Amphictyon était fils de Deucalion et *frère d'Hellen* : il régnait aux Thermopyles et ce fut en 1258 av. J. C. qu'il réunit en confédération les peuples voisins. — On sait ce que valent ces récits de l'antiquité, tâchant toujours d'expliquer par quelque nom propre l'origine de telle ou telle institution, de tel ou tel peuple. Amphictyon est évidemment un personnage fictif, destiné dans la pensée des Grecs à éclaircir ce mot *amphictyonie*, qui avait perdu pour eux son sens primitif : Amphictyon, comme sa famille, comme Hellen, Dorus, Ion et les autres, n'a jamais existé; ce qu'on peut inférer de là, c'est que l'idée de confédération chez les Grecs remonte à une haute antiquité.

En effet, un siècle après la guerre de Troie, lors du mouvement colonisateur qui couvrit de populations helléniques les côtes occidentales de l'Asie Mineure, nous trouvons de véritables amphictyonies : le *Panionion* du promontoire de Mycale, et l'*hexapole dorienne* dont le centre était *Triopium*. Denys d'Halicarnasse, au passage que j'ai déjà indiqué, nous rapporte que les Ioniens et les Doriens de l'Asie se réunissaient à des temps marqués, participaient aux mêmes sacrifices et se donnaient pendant ces fêtes civiles et religieuses des témoignages mutuels de bienveillance. Des juges établis terminaient les différends qui avaient pu s'élever entre les cités de la confédération, et les divers États délibéraient ensemble sur les moyens de soutenir la guerre contre les barbares et de maintenir la concorde entre eux. Ces associations étaient donc régies par certaines règles, obligatoires pour tous : c'est pour les avoir violées qu'Halicarnasse fut expulsé de l'hexapole dorienne par les cinq autres cités.

On peut voir déjà que les associations amphictyoniques ont

dû dès l'abord avoir une base exclusivement religieuse : la célébration de sacrifices en commun et la protection d'un temple particulier, et c'est avec beaucoup de vraisemblance que Grote (Histoire de la Grèce), conjecture qu'il a dû y avoir une foule d'associations religieuses de cette espèce qui n'ont jamais obtenu de place dans l'histoire. Mais il est naturel que peu à peu des populations de même race momentanément réunies pour célébrer certaines fêtes et offrir des sacrifices, viennent à s'entretenir de leurs intérêts politiques et prennent ensuite de concert des mesures propres à assurer leur sécurité. C'est à dater de ce moment que ces confédérations prennent rang dans l'histoire. Mon dessein n'est point de passer en revue toutes les amphictyonies que la Grèce vit éclore; ayant surtout en vue dans ce travail succinct la grande amphictyonie de Delphes, j'indiquerai seulement, d'après Hérodote, Strabon et Pausanias, les amphictyonies d'Argos, de l'île de Kalauria, de Triphylia, d'Oncheste en Béotie, d'Amarynthos en Eubée et de Délos. Cette dernière surtout remontait très-haut; on en attribuait l'institution à Thésée et presque tous les peuples ioniens en faisaient partie (1).

II.

J'en viens à cette fédération connue sous le nom d'amphictyonie de Delphes, qui fut et la plus importante et la plus durable de toutes. Le Scholiaste d'Euripide (ad Orest. 1094) nous donne sur l'origine de cette ligue le récit d'un ancien écrivain, dont il ne cite pas le nom. " Les Delphiens plongés dans l'anarchie et étant en guerre avec leurs voisins firent venir d'Argos Acrisius. Il termina glorieusement cette guerre et, à l'imitation de l'assemblée amphictyonique qu'Amphictyon, fils de Deucalion, avait établie aux Thermopyles de Thessalie, il en forma une semblable à Delphes; de manière qu'au lieu d'une, il y en eut deux. Il leur donna des lois par lesquelles chacune devait se régler, accorda à l'une et à l'autre l'*atélie* ou immunité, et réserva à celle de Del-

---

(1) Voyez *G. F. Schoemann*. Griechische Alterthuemer. T. II. p. 28

phes le soin du temple. „ Quelle que soit l'autorité qu'on accorde à ce récit, qu'on tienne Acrisius pour un personnage réel ou qu'on le mette sur la même ligne qu'Amphictyon et Hellen, on ne peut s'empêcher de conclure que l'assemblée des Thermopyles est la plus ancienne, que celle de Delphes ne vint qu'après. Diverses raisons viennent à l'appui de cette induction. — L'assemblée qui se réunissait aux Thermopyles vénérait dans son temple *Demeter Amphictyonis :* ce nom ne révèle-t-il pas que ce fut le temple de cette déesse, et non celui d'Apollon à Delphes, qui fut le siége des premières réunions amphictyoniques? — De plus l'assemblée, qu'elle se tînt à Delphes ou aux Thermopyles, s'appela toujours πυλαία, et certains membres du conseil portaient le nom de πυλαγόραι. — Enfin on peut remarquer que Delphes, aux temps historiques, est réellement le centre religieux des Grecs : là se trouvent le temple, les terres, les trésors qui sont la propriété des Amphictyons et l'objet de leur surveillance; tout marque cette ville comme devant être le siége unique de l'union fédérative. Comment, dans un tel état de choses, expliquerait-on la tenue d'une assemblée à Anthela, aux Thermopyles, si à ce lieu ne s'étaient rattachés d'anciens souvenirs, une tradition d'autant plus vivace et plus durable qu'elle tenait à des choses religieuses, si, en un mot, ce temple de Demeter n'avait été le berceau de l'Amphictyonie? — La conclusion nous paraît évidente; c'est à Anthela qu'est née l'Amphictyonie de Delphes.

Mais dans quel rapport se trouvèrent dès le principe les deux assemblées des Thermopyles et de Delphes? Comment furent-elles établies parallèment l'une à l'autre? fut-ce une fusion de deux Amphictyonies, ou simplement, comme nous le voyons aux temps historiques, deux assemblées d'une même confédération? Cette dernière supposition paraît la plus fondée. Il est très vraisemblable que l'amphictyonie des Thermopyles, la plus ancienne, comme nous venons de le voir, fut instituée par les Hellènes, dans un temps où ils n'occupaient encore que les contrées de la Thessalie. Plus tard, quand se fut fait le grand mouvement qui les amena dans la Grèce centrale et dans le Péloponèse, les Hellènes apportant avec eux leur culte et leur organisation, firent de Delphes un centre, un lieu sacré, qu'ils considéraient, selon leur expression, comme

l'*ombilic* de la terre. Par respect pour la tradition, comme je le disais plus haut, ils continuèrent à se réunir au lieu même où leur ancienne confédération avait pris naissance; mais Delphes, par sa position, ne pouvait manquer d'acquérir de jour en jour plus d'importance, et il était naturel que l'assemblée qui s'y réunissait au temple d'Apollon devînt peu à peu la principale. C'est là, en effet, que les affaires les plus considérables furent résolues, notamment la guerre sacrée contre Cirrha et Amphissa.

Quels étaient les peuples qui faisaient partie de la grande amphictyonie de Delphes? C'est là une question qui a été l'objet de maintes controverses et qui paraît n'avoir été que récemment tranchée d'une façon définitive. Des témoignages formels, celui d'Eschine entre autres (de fals. leg. 285), attestent que douze peuples composaient cette fédération: ἠριθμησά μην ἔθνη δώδεκα τὰ μετέχοντα τοῦ ἱεροῦ ; — mais Eschine n'en cite que onze; Pausanias n'en nomme que dix; Theopompe seul nous donne une liste de douze peuples, mais aucune confiance ne peut lui être accordée parce que, outre que cette liste nous a été seulement transmise par des faiseurs de lexiques, on voit clairement que des subdivisions de tribus y sont indiquées comme formant des membres particuliers de la confédération. Ce n'est qu'à Eschine qu'on peut se fier entièrement, parce que lui-même fut trois fois député à l'assemblée des Amphictyons en qualité de pylagore. La difficulté consiste donc à compléter sa liste. S'aidant d'une nomenclature dressée par M. Wescher à la suite de la découverte d'une inscription à Delphes et se basant sur une argumentation qu'il serait trop long d'analyser ici, M. Foucard, dans un *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes*, inséré dans les archives des missions scientifiques, a concilié les différentes listes en les complétant l'une par l'autre, et est arrivé au résultat suivant :

1. Thessaliens.
2. Phocidiens.
3. Doriens { de la Doride / du Péloponèse.
4. Ioniens { d'Athènes / d'Eubée ou d'Ionie.
5. Béotiens.

6. Achéens Phthiotes.
7. Maliens.
8. Atéens.
9. Perrhèbes et Dolopes.
10. Maguétes.
11. Anianes.
12. Locriens { Hypocnémidiens / Hespériens ou Ozoles.

Le principe qui présida à la répartition des suffrages fut l'ἰσονομία, l'égalité de droits : chaque peuple, dit Eschine, (fals. leg. 286.) avait le même nombre de voix (ἰσόψηφος), le plus petit comme le plus grand. La voix de Dorium et de Cytinium, continue-t-il, valait autant que celle des Lacédémoniens. Les douze peuples que nous avons mentionnés avaient chacun deux suffrages au conseil amphictyonique, δύο ψήφους ἕκαστον φέρει ἔθνος. Quant à déterminer à quelle partie d'un suffrage avaient droit les différentes subdivisions d'une même tribu, c'est là une chose impossible. Nous savons bien qu'Athènes avait à elle seule un suffrage, que le second était réservé aux autres populations ioniennes; qu'il en était de même pour Lacédémone et le reste des tribus doriennes; mais c'est là tout ce qu'on peut avancer de certain; impossible, par exemple, de décider si Thèbes avait à elle seule un suffrage et si l'autre appartenait en commun au reste des cités béotiennes, ou bien si toutes ensemble nommaient les députés qui devaient donner en leur nom ce double suffrage aux assemblées amphictyoniques.

Quant aux députés des différents peuples au conseil amphictyonique, ils sont, au témoignage de l'antiquité, de deux sortes : les *Hiéromnémons* et les *Pylagores*. Aucun ancien n'éclaircit les attributions de ces deux espèces de représentants; mais un texte d'Eschine, les faits et le raisonnement peuvent nous amener à des conclusions certaines. Ce sujet, cependant, a donné lieu à de nombreuses erreurs : recourant d'une façon malheureuse à l'étymologie, les uns n'ont pas manqué de dire que les *pylagores* étaient les envoyés de l'assemblée des *Thermopyles*, les Hiéromnémons, ceux de l'assemblée de Delphes. Valois (Disc. sur les Amphictyons. Mémoires de l'acad. des inscr. et belles lettres. Tome III) et Letronne (id. Tome VI) ont établi que les Pylagores

avaient le soin des affaires politiques, et que les Hiéromnémons ne s'occupaient que des affaires religieuses. Les termes dans lesquels sont conçus les décrets des Amphictyons font rejeter ces opinions : l'un de ces décrets, récemment retrouvés par M. Foucard, porte ce qui suit : ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσιν καὶ τοῖς ἀγορατροῖς *il a été résolu par les hiéromnémons et les pylagores.* — Impossible, par conséquent de donner aux uns et aux autres telles attributions spéciales; les deux sortes de députés agissent en commun; quelle est leur part d'action? Voilà la question à résoudre. „ Sous l'Archonte Théophraste, dit Eschine (adv. ctes. 506), Diognète d'Anaphlystium *étant hiéromnémon*, vous choisites pour pylagores Midias d'Anagirasium, Thrasyle le Lesbien et moi le troisième. „ Ce passage, joint à cette considération qu'Athènes avait *un* suffrage au conseil amphictyonique, aurait dû déjà faire supposer que les Hiéromnémons étaient les véritables représentants des peuples de la confédération, qu'eux seuls votaient au conseil. Les Hiéromnémons étaient, en effet, ceux qui avaient un siége (ὁ σύνεδρος) au Synedrion, à l'assemblée des Amphictyons, et le Scholiaste de Démosthène (de coron. 277) dit formellement : *Les Hiéromnémons sont ceux que les Grecs envoient au conseil amphictyonique, comme maitres du suffrage,* ὡς κύριοι τῶν ψήφων. Le synèdre est donc la même chose que l'hiéromnémon, et toute l'argumentation de Sainte-Croix ([1]) pour faire des synèdres une troisième sorte de conseillers à côté des hiéromnémons et des pylagores ne repose sur aucun fondement. — Les pylagores (πυλαγόραι ou ἀγορατροῖς) ne sont que des orateurs envoyés par les différents peuples, pour plaider devant le conseil la cause que ceux-ci veulent faire prévaloir; les pylagores n'ont donc sur les décisions de l'assemblée d'autre influence que celle de leur éloquence ([2]). — En dehors du synedrion, il peut aussi y avoir une ἐκκλησία, c'est-à-dire une réunion à laquelle assistent, outre les hiéromnémons et les pylagores, les *théores,* ceux qui viennent faire des sacrifices et consulter le dieu : mais, selon toute probabilité, ces derniers ne sont là qu'à titre de spectateurs et d'auditeurs.

([1]) *Sainte-Croix. Des anciens gouvernements fédératifs.*
([2]) C'est ce que nous appelons aujourd'hui *voix consultative.*

III.

Les décrets du conseil amphictyonique sont, comme le dit Strabon, de deux espèces, ils ont trait à des affaires religieuses ou à des affaires politiques. Ils regardent le temple et le territoire de Delphes, ou règlent les relations et tranchent les différends entre les villes de la confédération. D'abord les Amphictyons se liaient par un serment dans lequel ils promettaient : 1° de ne renverser aucune ville amphictyonique, de ne détourner ses eaux ni en paix, ni en guerre; si quelqu'un commettait un de ces délits, ils s'engageaient à marcher contre lui et à détruire ses villes. — 2° d'employer les pieds, les mains, la voix et toutes leurs forces pour punir celui qui viendrait à piller ce qui appartenait à Apollon, ses complices et tous ceux qui auraient formé quelque mauvais dessein sur les choses que renfermait le temple de ce dieu. — „ Ce serment, accompagné de terribles imprécations, remontait à une très haute antiquité et datait probablement de l'institution de la première assemblée amphictyonique. — Les amphictyons ont donc la protection du temple et des richesses sacrées qui y sont renfermées, et l'administration des biens du sanctuaire de Delphes. La *plaine sacrée* est surtout l'objet de leur surveillance; le territoire des Cirrhéens et des Acragallides, consacré à Apollon, Latone, Artémis, Minerve Pronœa ne peut être mis en culture; une excommunication terrible est réservée aux coupables qui oseraient faire fi de cette défense. Le conseil a l'intendance des yeux Pythiens, il proclame la trève sacrée qui les précède et prend soin d'assurer à chaque cité la libre entrée du sanctuaire. Il règle les détails de la fête, les sacrifices à faire, les dépenses de la pompe sacrée, préside les jeux, en exclut quiconque n'est pas légitime et né de parents libres, maintient l'ordre et proclame les vainqueurs. De ce côté, la souveraineté du conseil est réelle, et ses prescriptions sont toujours respectées.

Dans le domaine des affaires politiques, la principale attribution de l'assemblée amphictyonique consiste, comme on a pu le voir dans la formule du serment, à adoucir les rigueurs de la guerre entre des peuples de même race. Elle peut, si certains d'entre-eux contreviennent aux lois de la

fédération, les frapper d'une amende; mais, pour faire respecter sa décision, il lui faut une force matérielle, et c'est ici qu'éclate la faiblesse de l'Amphictyonie. En principe, il est vrai, elle avait le droit de lever des troupes; sans doute aussi elle put en certaines occasions, entr'autres au sujet des Mégariens et des Cirrhéens, maintenir par la force son autorité un instant méprisée; mais presque toujours l'impossibilité de trouver des alliés bienveillants et forts la réduisit à l'impuissance. Aussi, dans les grandes crises que la Grèce eut à traverser, l'amphictyonie de Delphes ne produisit aucun résultat. Tandis que, au témoignage d'Hérodote (VI, 7.), le *Panionion* d'Asie-Mineure, s'inspirant d'un courage et d'un patriotisme éclairés, délibérait sur les moyens à employer pour sauver l'indépendance hellénique et repousser les Barbares, l'assemblée de Delphes, frappée d'impuissance et de stérilité, ne servit en rien les intérêts de la patrie, si gravement menacée; tout se borna de sa part à quelques prescriptions puériles, comme la mise à prix du traître Ephialtès. Ce fut à l'isthme de Corinthe que la Grèce continentale se concerta pour résister au grand roi, et Delphes resta dans l'ombre.

Il n'est pas difficile de démêler les causes de cette faiblesse, qui caractérise l'autorité politique du conseil amphictyonique de Delphes. Le vice de cette grande assemblée était dans le principe même qui avait servi à la fonder, c'est-à-dire dans l'*iségoria,* l'égalité de suffrage. Il était impossible que des États puissants, comme Lacédémone et Athènes, prissent au sérieux les décisions d'une assemblée où ils n'avaient pas plus de droits que le dernier des petits peuples de la Thessalie. Naturellement, quand leurs intérêts particuliers ne les y poussaient pas, ils n'étaient guère disposés à donner leur puissant appui à une volonté qui n'émanait pas d'eux. — D'un autre côté, la défiance qu'avaient les uns des autres les différents États Grecs, si jaloux de leur propre indépendance, ne contribuait pas peu à affaiblir l'influence du conseil amphictyonique. Ainsi, quand Lacédémone, après les guerres médiques, voulut faire exclure de la confédération les peuplades grecques qui avaient pris parti pour le roi des Perses, et donner leurs suffrages à celles qui avaient combattu, la proposition fut rejetée, grâce à l'influence de

Thémistocle et des Athéniens qui craignaient que l'assemblée ne devînt pour Sparte un instrument de domination.

Dans de telles conditions, la nullité politique du conseil amphictyonique continua toujours; l'assemblée ne garda intactes que l'administration et la surveillance du temple de Delphes, et lorsqu'un jour elle voulut décréter une guerre, elle ne contribua qu'à introduire Philippe de Macédoine en Grèce et à amener l'asservissement du pays.

Aug. François.

Mons, Octobre 1869.

NOTE DE LA RÉDACTION.

Nous aurions un assez grand nombre d'observations à présenter sur le travail qu'on vient de lire, mais nous nous bornerons pour le moment aux points principaux.

Comme M. François s'est apparemment proposé, en nous faisant connaître l'Amphictyonie de Delphes, de tenir compte des découvertes importantes faites, il y a quelques années, par MM. Wescher et Foucard, nous sommes surpris qu'il n'ait énoncé que d'une manière dubitative ce fait relativement considérable, que la liste des peuples dont se composait la confédération pyléenne, jusqu'à l'époque de Philippe de Macédoine, est maintenant établie d'une manière définitive. En effet, comme il ne manque qu'un seul nom de peuple à la liste d'Eschine, et que nous voyons, par l'inscription de M. Wescher, que les Aenianes, à l'époque romaine, avaient encore deux suffrages dans le conseil amphictyonique, il est évident que c'est par le nom de ce peuple, et nullement par celui des Dolopes ou des Delphiens, qu'il faut compléter l'énumération de l'orateur athénien.

Voilà un fait désormais acquis à la science, et en présence duquel toute discussion ultérieure sur les listes de Pausanias et des lexicographes nous paraît complétement superflue.

Au sujet des attributions respectives des *hiéromnémons* et des *pylagores*, M. Fr. est d'avis " qu'un texte d'Eschine, les faits et le raisonnement peuvent nous amener à des conclusions certaines. „ Or, les conclusions énoncées par M. Fr.,

loin d'être certaines à nos yeux, nous paraissent au contraire fort peu vraisemblables. En effet, d'après M. Fr., les hiéromnémons seuls votaient au conseil, tandis que les pylagores n'étaient que des orateurs envoyés par les différents peuples pour plaider la cause que ceux-ci voulaient faire prévaloir, et n'avaient par conséquent qu'une voix *consultative.* Cette conclusion est d'autant plus étonnante que c'est M. Fr. lui-même qui nous a communiqué un fragment de décret conçu en ces termes : Ἔδοξε τοῖς ἱερομνήμοσιν καὶ τοῖς ἀγορατροῖς, c'est-à-dire, d'après M. Fr., *il a été résolu par les hiéromnémons et les pylagores.* N'est-il par clair que, d'après cette traduction, les pylagores avaient eux aussi *voix délibérative* au conseil? La distraction de M. Fr. se comprend d'autant moins que Schoemann, dont le manuel d'antiquités grecques ne lui est pas resté inconnu, dit en termes formels, au sujet des ἀγορατροί que ces députés avaient le droit *non seulement de siéger, mais aussi de voter dans l'Amphictyonie* (II, p..34). Il est vrai que Schoemann considère cet usage comme une innovation, et croit que les anciens pylagores n'avaient au sein du conseil qu'une voix purement consultative. Mais cela même n'est nullement démontré. Qu'il y eût des décrets votés exclusivement par les hiéromnémons, personne ne le conteste, et la question n'est pas là : il s'agit de savoir si les décrets des Amphictyons étaient tous, sans exception, de la compétence des hiéromnémons, sans que les pylagores eussent le droit de participer à leur vote. M. Fr., à l'exemple de Schoemann et de Foucard, croit la question résolue par le texte suivant, emprunté au scoliaste de Démosthène : οἱ πεμπόμενοι εἰς τὸ Ἀμφικτυόνων συνέδριον, ὡς κύριοι τῶν ψήφων ἱερομνήμονες ἐλέγοντο.

Sans vouloir contester l'autorité, en tout cas fort problématique, du scoliaste, quel qu'il soit, de Démosthène, le témoignage de ce commentateur ne prouve en aucune façon ce qu'on voudrait en conclure; car les hiéromnémons pouvaient *ou* bien voter en leur propre nom, *ou* n'être que les organes des différents peuples dont les députés faisaient partie du conseil amphictyonique. Ceci nous paraît résulter à toute évidence, du moins pour l'époque romaine, d'une inscription publiée par M. Wescher (1), qui semble être restée inconnue

(1) Étude sur le monument bilingue de Delphes. Paris, 1868, p. 55.

à M. Fr. Dans cette inscription nous voyons que certaines personnes *confirment* le décret des hiéromnémons. Elles sont d'avis qu'il faut, dans l'espèce, ἱερομνημόνων κρίματι στῆναι, d'où il résulte, est-il dit quelques lignes plus bas, que le décret des hiéromnémons obtient force de loi : ὥστε κρίμα κύριον εἶναι ὅ [οἱ] ἱερομνή [μονες ἔκριναν].

Or, quelles sont les personnes qui ratifient ce décret? Dans la suite de l'inscription elles sont appelées Ἀμφικτίονες. Néanmoins, aux termes mêmes de l'inscription publiée par M. Wescher, chacun des douze peuples de la confédération pyléenne ne disposait dans l'occurence que de deux suffrages. Rien ne nous empêche d'admettre, au contraire tout nous porte à croire que ces suffrages étaient données par les hiéromnémons, qui naturellement n'étaient dans ce cas que les organes de la majorité qui avait prévalu parmi les délégués de chaque peuple.

Il est aisé de voir par cet exemple que le texte du commentateur de Démosthène n'a nullement la portée qu'on lui prête.

Comment d'ailleurs pourrait-on se résoudre à croire que la loi amphictyonique dont nous possédons un fragment précieux (Corp. Inscr. Graec. I, n° 16 88) ne soit qu'un décret porté par les hiéromnémons, alors que cette loi leur prescrit nettement de quelle manière ils devront exercer leurs fonctions, alors qu'elle commine des peines contre ceux d'entre eux qui ne se conformeront pas aux dispositions édictées?

En outre, on comprend difficilement que si jamais, dans aucune circonstance, les pylagores n'avaient participé au vote, Hérodote leur eût attribué la mise à prix de la tête d'Ephialtès : οἱ φυγόντι ὑπὸ τῶν Πυλαγόρων τῶν Ἀμφικτυόνων ἐς τὴν Πυλαίην συλλεγομένων, ἀργύριον ἐπεκηρύχθη (liv. VII, 213).

Notons encore que, dans la vie de Thémistocle (ch. 20), Plutarque nous dit que ce général athénien détermina les *pylagores* à repousser la proposition des Lacédémoniens tendant à exclure de l'Amphictyonie tous les peuples qui n'avaient point pris part à la guerre contre les Mèdes : μετέθηκε τὰς γνώμας τῶν πυλαγόρων.

On le voit, la question n'est pas aussi simple que le paraît supposer M. Fr. Si les hiéromnémons seuls avaient le droit de *voter*, nous demanderons si ce sont eux qui ont porté la loi amphictyonique recueillie par le C. J. G., si ce sont eux

qui ont confirmé le décret dont il est parlé dans l'inscription découverte par M. Wescher.

Quant à nous, nous sommes disposés à croire avec C. Fr. Hermann (Griech-Alterth. I p. 40) que les hiéromnémons constituaient l'élément administratif du conseil, qu'ils étaient chargés de l'exécution des lois et décrets amphictyoniques, et qu'à ce titre ils avaient qualité pour prendre en leur propre nom certaines décisions; mais que, d'un autre côté, toutes les résolutions importantes, notamment les lois amphictyoniques, étaient réservées á l'assemblée générale, composée des pylagores et des hiéromnémons.

Nous ne partageons par non plus la manière de voir de M. Fr. au sujet de l'*ecclésie* pyléenne. " Selon toute probabilité, dit M. Fr., les *théores* n'assistaient à cette réunion qu'à titre de spectateurs ou d'auditeurs. „ Nous avons de la peine à nous expliquer une pareille opinion, en présence du passage très connu d'Eschine, où il est parlé de cette *ecclésie* en termes fort clairs. „ Le lendemain, dit l'orateur athénien, Cottyphus, qui présidait au vote, convoqua une *ecclésie* des Amphictyons : on appelle ecclésie la réunion non seulement des pylagores et des hiéromnémons, mais encore de ceux qui viennent faire des sacrifices et consulter l'oracle. Dans cette assemblée on accusa vivement les Amphisséens, tandis qu'on se répandit en éloges sur la ville d'Athènes : τέλος δὲ παντὸς τοῦ λόγου ψηφίζονται ἥκειν τοὺς ἱερομνήμονας πρὸ τῆς ἐπιούσης πυλαίας ἐν ῥητῷ χρόνῳ εἰς Πύλας, ἔχοντας δόγμα. κ. τ. λ.

Ὅτι δὲ ἀληθῆ λεγω, ἀναγνώσεται ὑμῖν ὁ γραμματεὺς τὸ ψήφισμα.

Par qui ce ψήφισμα a-t-il été voté? Par les hiéromnémons? Cela est de toute impossibilité, car il contient une injonction à leur adresse. Il s'agit évidemment du vote de l'ecclésie tout entière, contrairement à ce que dit M. Fr.

Nous bornerons ici nos observations, sans relever quelques inexactitudes de moindre importance, qui proviennent probablement de ce que M. Fr. a eu trop de confiance dans les indications de M. Foucard.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

QUATRIÈME ÉTUDE.

Les consonnes.

§ 73.

Nous abordons, dans cette quatrième étude de phonétique française, l'exposé des faits généraux, en d'autres termes, des lois, d'après lesquelles les *consonnes* ont été traitées dans la transformation française des vocables latins, des conditions, dans lesquelles elles ont été conservées, changées ou supprimées.

Notre examen portera successivement sur toutes les consonnes propres à la langue primitive, et nous les grouperons à cet effet par familles organiques : gutturales, dentales, labiales; dans chaque famille, nous traiterons en premier lieu des explosives (ténues et moyennes), puis des continues (nasales, liquides et spirantes).

Nous aurons en outre deux importantes distinctions à observer, d'abord celle de la position de la lettre en question, au commencement, à l'intérieur ou à la fin du vocable, puis celle de son emploi à l'état simple ou à l'état combiné. Chaque consonne sera traitée d'une part, comme initiale, médiale et finale (1), d'autre part comme simple ou comme combinée.

(1) Nous nous plaçons, en employant ce terme, au point de vue du génie roman, c'est-à-dire que nous appelons *finale* la consonne qui termine le mot latin, après le rejet des désinences sujettes à suppression; ainsi dans *amic-us, fil-ius, captiv-us, car-us, vot-um,* nous considérons comme finales, resp. les lettres *c, l, v, r, t.*

§ 74.

En ce qui concerne les combinaisons des consonnes, il est un phénomène du procédé roman qu'il est utile de mettre en lumière avant même d'entrer en matière. Le français répugne aux consonnances doubles ou multiples à l'intérieur ou à la fin des mots, à moins que l'un des éléments ne soit une liquide ou une nasale, ou que la combinaison ne consiste que dans la gémination d'une consonne. Généralement, des deux consonnes composant une combinaison, la première tombe, et nous obtenons ainsi, de male-aptus : *malate** *malade*, de reputare, syncopé rep'tare : *reter**, de jud'care : *juger* (1). Dans d'autres cas, ladite consonne se vocalise, d'où *chaitif** de *captivus, cuit* de *coctus, coucher* de *col'care* (collocare).

Quand, par la chute des voyelles atones, trois consonnes viennent à se rapprocher, la dernière persiste, sa voisine immédiate est sacrifiée, et la première en rang tombe ou se modifie d'après ce que nous venons de dire pour les groupes doubles. Exemples :

PTM — Septimana - sep't'mana - *sepmaine* - *semaine*.
STM — aestimare - aest'mare - *esmer**
„ — testimonium - test'monium - *tesmoing** - *témoin*.
SFM — blasphemare - blasf'mare - *blasmer** - *blâmer*.
RTC — porticus-port'cus - *porche*.
MPT — computare - comp'tare — *conter* (et *compter*).

Nous nous contentons ici d'avoir énoncé le fait général ; les applications spéciales se présenteront successivement.

§ 75.

Les permutations dont les consonnes latines sont susceptibles, peuvent se ramener à trois chefs : l'affaiblissement, l'accommodation et la métathèse. Un quatrième chef, la substitution, qui consiste dans le passage d'une famille organique à une autre (je rappellerai les deux formes ἵππος et ἴκκος, lat. equus), ne se présente guère dans le rapport du français au latin, si ce n'est de *m* à *n* (mappa *nappe*).

---

(1) Il faut noter ici que l'ancienne langue tolérait aussi l'*s* devant une consonne, ne fût-ce que pour les yeux : *as'nus, asne**, auj. *âne ; estis, estes, êtes*.

L'affaiblissement est un changement qui s'opère dans une même famille organique, p. e. de l'explosive forte en la douce [1] (comme de *c* en *g*; *acutus* - *aigu*), ou d'une explosive en une spirante (comme de *p* en *v* : rapa *rave*, de *g* en *j* : galbinus *jaune*). Il faut qualifier encore d'affaiblissement la résolution d'une consonne en voyelle, ou sa vocalisation, telle qu'elle se produit dans le changement de *l* en *u* (talpa *taupe*) dans celui de *c*, *g* en *i* (tractus *trait*, fag(i)nus *faîne*, fructus *fruit*, plaga *plaie*). Enfin le dernier terme de l'affaiblissement, c'est la chute de la consonne (crudelis *cruel*, psalmus *saume**).

L'accommodation a lieu quand une lettre change de façon sous l'influence d'une voisine; elle s'appellera assimilation quand la consonne en question devient semblable à la suivante. C'est ainsi que *n* se fait labiale, et devient *m*, devant une labiale (*en* + *porter* = *emporter*); que le groupe *rl* se fait *ll* dans le vfr. *paller** p. *parler*, *pelle** p. *perle*.

La métathèse est le déplacement d'une consonne pour faciliter la prononciation, comme dans *fromage* p. *formage**, *tremper* p. *temprer** (lat. temperare).

Consonnes gutturales.

§ 76.

C, CH. [2]

Il est établi que chez les Romains, avant comme pendant

---

[1] Je préfère ces termes à ceux de *ténue* et *moyenne*, qui n'ont plus de raison d'être en grammaire française.

[2] Pour l'objet de nos études, le *ch* latin, représentant du χ grec dans les mots empruntés à cette langue, se confond avec *c*. D'ailleurs les mots où il se trouve et qui sont entrés dans le fonds commun de la langue française, sont en très-petit nombre : en citant *charta, chirurgianus**, *cholera, chorda, chorus, brachium, schola*, je les ai peut-être nommés tous. Les mots de provenance savante ont gardé le signe latin, lequel se prononce comme *k* devant *a* (*chaos archange*) et *o* (*archonte*), et comme *ch* devant *e* ou *i* (*archétype, archives, chimère*). La prononciation *arkiépiscopat* est une anomalie. — Dans les mots anciens le seul parmi ceux cités ci-dessus qui ait conservé *ch*, est chorus *chœur*; il fallait bien le distinguer de *cœur*. D'autre part, dans les mots savants, on a mis *c* p. *ch* dans *caractère*, sans doute pour éviter une fausse prononciation du *ch*.

la période impériale, la consonne c, devant toutes les voyelles, se prononçait comme un K; *decem*, *Cicero*, *fecit*, *certus* sonnaient comme *dekem*, *kikero*, *fekit*, *kertus*. Cependant il est avéré aussi que cette règle éprouvait une exception, en ce que le *c* guttural, devenant palatal, prenait un caractère sifflant, ou chuintant, devant un groupe de voyelles commençant par *i;* que *concio* p. e., ne se disait pas *conkio*, mais *contso* ou *contcho*. La valeur du *c* dans cette position coincidait ainsi avec celle du *t* placé dans les mêmes conditions, et c'est cette coincidence qui est la cause de la fluctuation orthographique des manuscrits entre *solatium* et *solacium*, *nuntius* et *nuncius*, *condicio* et *conditio*, etc. (1)

Ainsi que, dans la période latine, nous voyons notre son C = K, sous la forme Q, affectionner l'adjonction de la semi-voyelle labiale V (le groupe *qu* dans *queror* équivaut, on le sait, à *kv*), de même le même son K, s'alliant avec la semi-voyelle palatale *j*, a dégénéré, pendant la période romane, en *kj* et de là en dentale chuintante, ayant la valeur de *tch* en italien, et de *ch* en français. Par une progression ultérieure, nous voyons l'assibilation *ch* se simplifier en français, devant *e* et *i*, en un *s* fort (ce son *s* continuant à être figuré par *c*, notre c doux). Le fait de la dégénérescence de la gutturale primitive C ou K en CH et en S nous expliquera les permutations que nous allons passer en revue (2).

§ 77.

1. A l'état d'INITIAL, le son guttural fort persiste devant les voyelles *o* et *u* et dans les groupes initiaux *cl* et *cr*. Exemples :

---

(1) On sait que primitivement, dans l'alphabet latin, c remplissait les fonctions du G, et que la gutturale ténue ou forte était représentée par K (et limitativement par Q). La disparition d'une distinction entre forte et douce rendit le K inutile; le C prévalut. Quand plus tard la distinction revint, C subsista avec la valeur de K, et, pour la douce, on créa un signe nouveau, le G, qui vint prendre sa place dans l'alphabet entre le F et le H, place devenue vacante par le Z, qui était hors d'usage. Voy. Corssen, Aussprache, etc. der lat. Sprache, t. I, p. 6.

(2) Il est intéressant de noter qu'il se présente déjà dans le dialecte ombrien, où p. e. *cena* (notre *cène*) est représenté par *chesna*, *pace* par *pase*.

Collum *cou*, color *couleur*, copula *couple*, coquus *queux*, cor *cœur*, chorda *corde*, cornu *cor*, corpus *corps*, coperire* (p. cooperire) *couvrir*, cotem *queux* (pierre à aiguiser); — culpa *coupe** (coulpe), currere *courir*, curtus *court;* — clarus *clair*, clavis *clef;* clavus *clau** *clou ;* — credere *croire*, crux *croix*.

La règle s'étend même aux cas où l'*o* primitif a été absorbé par une voyelle suivante, ainsi co-actare cactare *cacher;* coagulare cag'lare *cailler*.

Exceptions. Les mots suivants ont affaibli *c* en *g :* classicum *glas*, crassus *gras*, conflare *gonfler*, cupelletum* (de cupella) *gobelet* crypta *grotte* (vfr. *crote*).

La diphthongue *au* équivalant à *o* (§ 58), cauda a donné, selon la règle, *coue** *queue*, caudicem *coche** [1]. Cependant *caulis* et *causa* ont *ch* p. *c* et font *chou* et *chose*.

§ 78.

2. C initial devant *a* devient *ch*. Exemples :

Caballus *cheval*, cadēre *cheoir** *choir*, calamus *chaume*, calor *chaleur*, calidus *chaud*, calumniari *chalenger**, calvus *chauve*, calx *chaux*, calceare *chausser*, cambiare* *changer*, camera *chambre*, camelus *chameau*, caminata* *cheminée*, campus *champ*, canalis *chenal*, cancer *chancre*, cancellarius *chancelier*, candela *chandelle*, canis *chien*, cannabis *chanve** *chanvre*, canonius* *chanoine*, cantus *chant*, canutus* (de canus) *chenu*, capillus *cheveu*, capitulum *chapitre*, capra *chèvre*, capsa *châsse*, captivus *chétif*, captiare* *chasser*, caput *chef*, capital *chatel** *cheptel*, carbo *charbon*, carcer *chartre*, carduus *chardon*, cardinaria* (de cardo) *charnière*, carmen *charme*, caro carnis *chair*, carpire* (p. carpere) *charpir*, carp(i)nus *charme*, carrus *char*, carta *charte*, carus *cher*, casa *chez*, castellum *château*, castrare *châtrer*, castus *chaste*, catena *chaëne** *chaîne*, cathedra *chaëre** *chaire*.

Les mots où la règle est en défaut, appartiennent à la couche savante et moderne de la langue : tels sont *cadavre*, *cadet*, *caduc*, *calice*, *camp*, *capital*, *captif*, *carie*, *casser* (de

---

[1] Chrétien de Troyes, Chev. au Lyon, 290. En Picardie on dit *couche*, d'où peut-être, par l'évolution de *ch* à *s*, le mot *souche*.

cassus), etc. (1). Comme véritables exceptions, je n'ai à signaler que les substantifs casus *cas*, cavea *cage* (wall. *chaive*), capulum *câble* (vfr. *chable*), catellus* *cadeau* et le verbe *côcher* (de *calcare* fouler, presser), qui se dit encore *choquer*, *chocher* dans les patois (cp. les noms d'oiseaux *choche-pierre* et *choche-poule)*.

On remarque quelques cas de la basse-latinité où le *c* devant *a* s'est d'abord affaibli en *g*, d'où il a pris (d'après § 91, 2), le son sifflant *j;* ainsi camba* est devenu *gambe**, puis *jambe*, camitem (nom. cames) *gante**, *jante*, caveola *gaiole** *geole**, *geôle*. Notez encore l'ancien mot *jamble** écrevisse, de *cammarus*.

§ 79.

3. C initial prend le caractère sifflant — ou devient, selon le terme usuel, *c* doux — devant *e*, *i*, *y*, ainsi que devant *ae*, *oe* (équivalents de *e*); il continue à être figuré par *c*. Exemples:

Cedere *céder*, celare *celer*, centum *cent*, cera *cire*, cervus *cerf*, cicada *cigale*, cingere *ceindre*, circulus *cercle*, cygnus *cigne*, caelum coelum *ciel*, caementum *ciment*, caepa *cive*, coemeterium *cimetière*, coena *cène*. — Exceptionnellement, *c* est remplacé par la lettre *s* dans *sangle* (autrefois *cengle**) de *cingulum*, et dans le composé *des-siller* (p. *dé-ciller*) de *cil* (lat. cilium) (2).

C est transformé en *ch* dans *chiche* de *cicer* (anciennement on disait aussi *ciche*); de même dans *chercher* (de *circare*) (3), variant autrefois avec *cercher* (cp. en angl. *search*).

§ 80.

A l'état MÉDIAL, le *c* latin, précédant *a*, *o*, *u* (ainsi que

---

(1) Plusieurs de ces mots savants existaient ou existent encore dans le fonds usuel de la langue, avec l'initiale régulière, et constituent ce que l'on appelle des doublets : ainsi *camp canal cancre carte cadence cap captif caisse* font double emploi avec les bons vieux mots *champ chenal chancre charte cheance* chance chef chétif châsse*. Pour *capitaine* et *cardinal*, les anciens disaient *chevetaine*, *chardenal*.

(2) Joignez y le vieux mot *siurgien* surgien** (de *chirurgianus**), resté dans l'anglais *surgeon*.

(3) *Chercher* signifiait en premier lieu aller autour, parcourir en tous sens.

devant les consonnes *r*, *l* et *t)*, subit les transformations suivantes :

1. Il passe en *ch* (ou *g* doux) après consonne et devant *a :* arca *arche*, man(i)ca *manche*, musca *mouche*, nat(i)ca *nache** (fesse), pert(i)ce *perche*. *Ped(i)ca*, sous l'influence du *d*, prend la chuintante douce et fait *piége*.

Les verbes en *care* ou *icare* présentent les uns la chuintante forte *ch*, les autres la chuintante douce *g;* d'un côté : praedicare *prêcher*, ex-radicare *arracher* (vfr. *esragier)*, pendicare *pencher*, collocare *coucher*, masticare *mâcher*, piscare *pêcher;* de l'autre : manducare *manger*, judicare *juger*, carricare* *charger*, vindicare *venger* (cependant *revanche)*.

Le *ch* ou *g* doux se voit aussi appliqué devant la terminaison masculine *us*, quand elle est remplacée par un *e* muet, ainsi dans : porticus *porche*, luscus *louche*, lascus (p. lacsus laxus) *lasche** *lâche*, med(i)cus *miége**, et surtout dans le suffixe *aticus*, fr. *age* (p. e. silvaticus *sauvage)*.

La son guttural a persisté exceptionnellement dans *manquer* de *mancus* (cp. *manchot)*, et dans pascha *pâques;* mais *manquer* n'est pas du fonds ancien, et *pâques* est un terme théologique.

§ 81.

2. Affaiblissement en *g* (guttural). Nous citons : acutus *aigu*, cicada *cigale*, ciconia *cigogne*, cicuta *ciguë*, draconem *dragon*, eclesia (p. ecclesia) *église*, ficus *figue*, locusta *langouste*, verecundia *vergogne*, vicarius *viguier**. L'affaiblissement a lieu, devant *r* ou *l*, dans : acris *aigre*, alacris *alaigre** *allègre*, macrum *maigre*, secale *seigle*, secretus *segré** (forme plus naturelle que *secret)*, aboc(u)lus *aveugle ;* mais le son primitif s'est maintenu dans canc(e)rem *chancre*, vinc(e)re *vaincre* (1), anc(o)ra *ancre*, saec(u)lum *siècle*.

§ 82.

3. La syncope du *c* se fait entre deux voyelles, ainsi dans :

---

(1) Le vfr. disait aussi *vaintre ;* un passage analogue du *c* au *t* s'est fait dans le mot *chartre* de *carc'rem* (nom. *carcer*). Reste à savoir s'il faut voir dans ce *t* un cas de véritable substitution ou de simple insertion euphonique.

amica *amie*, mica *mie* ([1]), pica *pie*, vesica *vessie*, plicare *plier*, aedificare *édifier*, mendicare *mendier*, delicatus *délié*, lactuca *laitue*, veruca *verrue*, securus *seür** *sûr;* locare *louer*, jocari *jouer*, focacea* *fouace*, praeconium *preône**, d'où *prône*, Sauconna *Saône.* — Devant *r :* lacr(i)ma *larme*, dic(e)re *dire*, despic(e)re *despire**.

§ 83.

4. Le son guttural s'aplatit et se vocalise en *i* (la voyelle gutturale). Cet *i*, se combinant avec les voyelles qui précèdent, transforme celles-ci en diphthongues et en fait *ai*, *oi*, *ei*, *ui* devant les consonnes et les *e* muets, et *ay*, *oy*, *uy* devant les voyelles sonores (la lettre *y* devant exprimer, outre le son *i*, remplaçant le *c*, un second *i*, servant d'appui entre la diphthongue *ai*, *oi*, *ui* et la voyelle ou diphthongue qui suit; *payer royal* = *pai-ier roi-ial*). Exemples:

Pacare *payer*, braca *braie*, auca* oca* *oie* ([2]), focarium *foyer*, locarium* *loyer*, vocalis *voyelle*, nucalis *noyau;* plac're fac're tac're luc're noc're *plaire faire taire luire nuire*, conduc're *conduire;* sacramentum *sairement* d'où *sairment serment*, plac'-tum *plait*, factus *fait*, conductus *conduit*, tructa *truite*, fructus *fruit*, noctem *nuit;* apic'la *abeille*, clavic'la *cheville* (voy. § 8).

Obs. La voyelle *e* devant *c* a fait d'abord *ei*, mais cette dipthongue n'a pas tenu, elle s'est ou atténuée en *i*, ou fortifiée en *oi*. Ex. precari *preier** d'où *prier* et *proyer**, necare *neier**, d'où *nier** et *noyer*, secare *seier*, d'où *scier* et *soyer**; decanus *deien** *doyen*.

§ 84.

C médial devant *e* et *i*, se change en un *s*, tantôt doux (écrit *s* ou *z)*, tantôt fort (écrit *c*, *s* ou *ss)*. Exemples:

1. Son doux: licēre tacēre placēre *loisir** *taisir** *plaisir* ([3]), jacere *gesir*, dicendo *disant*, aucellus* (de avicellus) *oiseau*, racemus *raisin*, cul(i)cinus (de culex) *cousin*, vicinus *voisin*, for-

---

([1]) Le mot fr. *miche* ne vient pas, directement du moins, de lat. *mica*, mais semble être d'introduction néerlandaise, voy. mon Dict. Etym.

([2]) Les patois offrent aussi, d'après le mode 1 (§ 80) les formes *oche* et *ouche*.

([3]) Formes concurrentes de *loire** *taire plaire* qui, eux, répondent aux infinitifs barbares licĕre, tacĕre, placĕre, par lic're tac're plac're (voy. § 83.)

nacem *fournaise*, duodecim *douze* (et ainsi *treize*, *quatorze*, *quinze*, *seize)*, judicium *juïse**, dominicella *demoiselle*.

2. Son fort: junicem *genisse*, pellicia* *pelisse*, panticem *panse*, pull(i)cenus *poussin*, pull(i)cella *pucelle*, hirp(i)cem *herce** *herse*, dulcis (fém.) *douce*, facies *face*, mercedem *merci*, officium *office*, sal(i)cetum *saussaie*.

Exceptions. La chuintante *ch*, qui dans les divers dialectes de l'ancien français alternait avec *c* sifflant, a pris le dessus dans: ferocem *farouche (féroce* est moderne), mordacem *mordache*, ramicem *ranche*, posticius *postiche*, pelucea* *peluche*, et quelques autres. — De même dans *archevêque* (vfr. aussi *arcevêque)*.

Le latin *judicem* a pris la chuintante douce et a donné *juge* (sous l'influence du verbe *juger)*.

Nous l'avons déjà dit (§ 35. 8), *lucarne* ne vient pas directement du lat. *lucerna*, et ne déroge donc pas à la règle. *Vesce*, de *vicia*, est une mauvaise orthographe pour *vèce*.

Obs. Il arrive, soit par l'effet de la conjugaison, ou par des raisons étymologiques, que le *c* médial prend la valeur de *c* doux même devant *a*, *o* et *u*, sans qu'on l'ait remplacé par *s* ou *ss*. C'est pour ces cas qu'a été inventée la cédille; de là: *annonça* de *annoncer*, *François* de *Franciscus*, *reçu* p. *receü** de recevoir; cp. aussi en ce qui concerne *c* provenant de *t*: *façon* (factionem), *leçon* (lectionem), vfr. et angl. *lesson*. A l'état d'initial nous ne trouvons le *c*-cédille que dans l'adv. *çà* (de *eccehac*, comme *ci* de *ecce hic)* et le pronom familier *ça* pour *cela*.

§ 85.

C latin, venant à être *final* en français, est:

1. Apocopé: amicus *ami*, spicum (p. spica) *épi*, sic *si*, ecc'hic (ecce hic) *ici*, focus jocus locus *feu jeu lieu*, laïcus *lai*.

2. Vocalisé par *i* (ou *y)*: veracus* *veraï** *vrai*, Sparnacum *Epernay*, Cameracum *Cambray*.

3. Changé en *s* ou *x*: soricem *souris*, berbicem* (p. vervecem) *brebis*, brachium *bras*, calcem *chaux*, pacem *paix*, vicem *fois*, crucem nucem *croix noix*, vocem *voix*, decem *dix*.

La lettre primitive (à l'état simple) ne se voit plus que dans

arc (arcus), *lac* (lacus), *estomac* (stomachus), *avec* (de *apudhoc*, voy. mon Dict.), *donc* (vfr. *adonc*, de ad-tunc) (¹).

§ 86.

COMBINAISONS :

CC médial est traité comme un *c* simple devant *a*; il passe donc en *ch* dans (§ 80) : vacca *vache*, bucca *bouche*, peccare *pécher*, siccare *sécher*; et se vocalise dans bacca, bracca *baie braie*. Devant *e* et *i*, le premier *c* reste guttural, le second devient sifflant : *ac-cent*, *suc-cès*. A la fin du mot, il ne reste qu'un seul *c*: siccus *sec*, saccus *sac*, succus *suc*.



CT. Le *c*, dans cette combinaison, est sujet

1. A l'élision : mactare *mater*, jactare *jeter*, contractus *contrat*, practicus *pratique*, subjectus *sougit** *sujet*, effectus *effet*, lectus *lit*, lectrinum *letrin** *lutrin*, dictus *dit*, ructari *roter*, fluct(u)are *floter** *flotter*, luctari *luter** *lutter* (vfr., d'après 2, plus souvent *luiter)*, fluctus *flot*.

2. A la vocalisation par *i* (§ 83).

Aux exemples déjà donnés, j'ajouterai : fractus *frait**, intactus *entait**, lac (radical lact) *lait*, sanctus *saint*, d(i)rectus *dreit** puis *droit*, strictus *estreit* puis *estroit*, explic(i)tare *exploiter*, tectum *toit*, vectura *voiture*, pectus *peis* puis *pis* (§ 83. Obs.), octo *huit*, constructus *construit*, junctus *joint*, punctum *point*.

3. Devant *ia* ou *ionem*, *ct*, par la chute du *c* et le passage de *t* en *c=ss*, devient *ç* ou *ss* : factionem, lectionem *façon*, *leçon*; districtia *détresse* (vfr. *destrece)*, frictio* (mot barbare, tiré de frigĕre p. frigēre) *friçon** *frisson* (autrefois féminin). Une conversion en *ch* se remarque dans : flectere *fléchir*, impactare* *empêcher*, coactare *cacher*, vfr. *fruchier* p. *fruitier*.

(¹) C final, muet qu'il est, s'est transmis sous la forme *t*, dans quelques mots dont l'étymologie n'était plus sentie. Ainsi dans *gerfaut* (p. *gerfalc)*, *artichaut* (it. articiocco), *abricot* (it. albercocco), *paletot* (esp. *paletoque*, de là *paltoquet*). Ces mots ne sont pas du fonds commun latin. Les anciens, toutefois, écrivaient de préférence *dont* p. *donc*, confondant ce mot avec *dont* = de-unde. On trouve aussi *amit* et *amicus*.

4. CT provenant de la syncope d'un *i* s'est changé en *st* dans : amicitatem amic'tatem, d'où *amisté**, *amistié** *amitié*.

5. La persistance de *ct* indique le caractère savant ou moderne du mot où elle a lieu : *acte*, *pacte*, *docte*, *octroyer* (vfr. *otrier*, *otroier*), *faction* (doublet de *façon*), *ponction* (doublet de *poinçon*), *strict* (doublet de *étroit*), *dicter* (vfr. *diter*), *facteur facture* (vfr. *faiteur faiture*). *Octobre* ou *octembre* se trouve toutefois dans les plus vieux monuments, au lieu de *huitembre*.

CS ou X. — 1. Vocalisation du *c* : axis (= acsis) *ais*, Ax(o)na *Aisne*, fraxinus *fraisne* d'où *frêne*, paxillus *paisseau*, coxa *cuisse*, buxus *buis*, prox'mus *proisme**, max'mus, *maisme**.

2. Elision : extra *estre**, extraneus *estrange* d'où *étrange*; sextarius *sestier** d'où *setier*, tex(e)re *tistre* (*t* intercalaire), juxta *jouste**; préfixe *ex* = *es*, puis *é* : ex-ligere *eslire** *élire*.

Qu'il y ait résolution de l'élément *c* par *i*, ou non, l'élément *s* est toujours doublé devant une voyelle ou diphthongue : exagium *essai*, exilium *essil** ou *eissil* (*exil* est moderne), exire *issir** (d'où *issu*), examen *essaim*, laxare *laisser*, lixivia *lessive*.

Parfois la combinaison *cs* = *x* est renversée et devient *sc* : de là (d'après § 80) : taxa* tasca *tâche*, laxus lascus *lâche*, fluxus fluscus *floche*, myxa misca *mèche*, fixare fiscare *ficher*.

Obs. x se trouve encore, en ce qui concerne les mots de vieille souche, dans *six* et *soixante*, mais ce n'est là qu'un caprice d'orthographe, *x* n'y valant plus que *s* ou *ss*; les anciens écrivaient bel et bien *sis* et *soissante*.

CR, CL, au commencement, restent (voy. § 77) (1); dans le corps ou à la fin du mot, *c* se perd (dic're *dire*, peric'lum *péril*), ou se vocalise, en occasionnant en même temps le mouillement de l'*l* suivant (firmac'lum *fermail*, apic'la *abeille*, clavicula *cheville*, oc'lus *oil** *oeil*, luc're *luire*), ou, enfin, il s'adoucit en *g* (acris *aigre*). Voy. 81-83.

Une combinaison romane CM est amenée, par la chute de l'atone *i*, dans *decima deç'ma*; *c* étant placé devant un *i*, il

---

(1) Dans *clavicula*, le besoin euphonique a fait tomber le premier *l*, d'où le type *cavic'la*, et de là fr. *cheville* (it. *cavicchia*).

prend le caractère sifflant : de là *disme* dime*. Un fait analogue a produit le verbe fr. *disner* dîner* (ital. *desinare*, *disinare*) de *de-coenare*, par les intermédiaires *decenare deç'nare* (1).

Un groupe CN se produit par la syncope d'un *t* dans *pectinem pect'nem* (voy. § 74); il est adouci en *gn*, de là *peigne* (2).

Q.

§ 87.

Le Q des latins est un signe graphique emprunté au koppa de l'alphabet dorien de Cumes et ne se distingue du *c* que par la circonstance qu'il est toujours suivi d'un *u* ayant la valeur de *v*; *qu* équivaut à *cv* et alternait, sur le terrain latin, fréquemment avec un simple *c* ou *q* : on trouve à la fois dans les manuscrits et les inscriptions *ecus*, *equs* et *equus*, *locutus* et *loquutus*, *cum* et *quum*, *cocus* et *coquus* etc. Voyons ce qui est advenu du son complexe *qu* ou *qv* dans la formation du français.

Le signe est resté dans le plus grand nombre des cas, (3) mais l'élément *v* s'est effacé de fait (4) : *qui* ne diffère pas de *ki* (or-

---

(1) Voy. mon Dictionn. d'Etym. fr. Cette étymologie, dont M. Diez est l'auteur, est aujourd'hui généralement approuvée; voy. Littré.

(2) Dans le sens obscène de *pubes*, le latin *pecten* a donné à l'ancienne langue les termes dérivés *penil* (p. *peinil*) et *poinil*. Ici, c'est la vocalisation du *c* qui a été mise en application. Voy. mon éd. du Glossaire roman-latin de Lille, p. 14.

(3) Le signe *qu* a même été utilisé dans certains cas où les règles exigent que le *c* latin conserve son caractère guttural et où le maintien du signe *c* aurait troublé le système alphabétique français : l'*o* atone de *coluc'la* (dimin. de *colus*), par exemple, s'étant assourdi en *e* muet, et le *c* devant (d'après § 77) rester guttural, il a bien fallu écrire *quenouille*; de même *queux* de *coquus*; cp. aussi les anciennes formes *quemander* quemun* quenaille* pour *commander commun canaille*. On a également eu recours à *qu* dans les mots modernes *vaquer, aqueux, invoquer*, etc.

(4) Il a cependant laissé sa trace dans quelques mots de l'ancienne langue où nous voyons le *k* (élément principal) se perdre et le *v* (élément accessoire) se maintenir : *aequare = ekvare* a donné *iver*, de même aequalis *ivel*, equa *ive*, aqua *ève* (dans la forme *aive** on peut admettre vocalisation du *q* par *i*), antiquus *antif** (*v* final durci en f). La forme *suivre* (de *sequere*) est également fondée sur le maintien du *v* (voy. § 90).

thographe très-fréquente dans les anciens manuscrits français), et *quatre querir* se prononcent comme *katre kerir*. Ce n'est que dans les mots modernes que le *qu* a repris devant *a* son ancienne valeur latine *(aquatique, quadrupede, loquace)*.

§ 88.

Qu initial est resté dans : quaerere *querre* * querir*, quadraginta *quarante*, quaestio *question*, qualis *quel*, quando *quand*, quam *que*, quartus *quart*, quatuor *quatre*, querela *querelle*, qui quis *qui*, quid *quoi*, quem quod *que*, quindecim *quinze*, quintus *quint*, quotidianus *quotidien*.

Il est écrit par *c* dans quadrus *cadre*, quadrantem, *cadran*, quadratus *carré*, quadragesima *carême*, quare *car*, quassare *casser*, quomodo *comme*, quietus *coi*.

Le son sifflant devant *e* ou *i* ne paraît que dans quinque *cinq*, quinquaginta *cinquante*, querquedula *cercelle*, quisqu'unus *chescun* chascun* chacun*, enfin quernus quesnus* *chesne* chêne* (anc. *quesne*) (1).

§ 89.

A l'état médial, *qu* persiste dans : unquam *onques**, se fait *c* dans aliqu'unus *alcun* aucun*, et s'adoucit en *g* dans aequalis *égal*, aqua *aigue** (d'où *aiguière*), Aquitania *Guyenne*.

La conversion en sifflante se remarque dans querqued'la *cercelle* et coquina (= cocina) *cuisine*.

Final, *qu* se présente comme *q* dans quinque *cinq* (anc. *cinc**); comme *c*, dans *lacs* (où l'*s* est un reste de l'ancien nominatif français, voy. § 2. Note); comme *x*, dans coquus *queux*.

Obs. *Qu* latin n'étant en fait plus autre chose qu'un *c*, pourquoi, au commencement et dans le corps du mot, le groupe *qua*, comme *ca*, n'a-t-il pas été assujetti à l'assibilation;

---

(1) Diez explique le mot *quesne* ou *chêne* par la filiation suivante : *quercus, quercinus querç'nus* ou *quers'nus*, d'où, par la chute habituelle de *r* devant *s* (cp. dosum p. dorsum), *quesnus*. Il n'admet donc pas un passage direct de *quernus* à *quesnus;* aussi, je ne le pose ici que sous toute réserve.

pourquoi pas *chatre* p. *quatre, onches** p. *onques**? [1] Diez répond à cette question par la supposition très-plausible, qu'à l'époque où la permutation de *c* en *ch* devant *a* s'est introduite, l'élément *u* du groupe *qu* n'était pas encore effacé.

§ 90.

Rencontrant, par suite de syncope, un *l* ou un *r*, *qu* est absolument traité comme *c*. Exemples: coquere coc're *cuire*, Sequana Sec'na *Seine* (§ 83); aquila ac'la *aigle*.

Sequere (forme barbare pour *sequi)*, par *sec're*, appelle des formes françaises *sirre* ou *suire* [2]. Ces formes existent en effet, mais les formes qui ont prévalu présentent un *v* devant *r*: ce *v* est un reste du *v* de la formule *qu* = *qv*. *Seqvere* a régulièrement donné *sivre** (forme très-usuelle chez les anciens) et notre *suivre*.

Torquĕre, devenu *torquĕre* et de là *torc're*, a produit, par la syncope régulière du *c*, et l'insertion d'un *d* euphonique, notre mot *tordre*. Comparez *sordre** *sourdre** de *surg're* [3].

G.

§ 91.

La consonne *g*, l'explosive gutturale douce (ou moyenne), comme *c*, sa parallèle forte, ne conserve son caractère guttural que devant *o* et *u* et devant les consonnes; elle dégénère en chuintante douce devant *a*, *e* et *i*, et se confond ainsi avec *j*. Cette dégénérescence du *g* latin paraît, d'après M. Corssen, s'être faite postérieurement à celle du *c*.

1. Au COMMENCEMENT des mots, *g* latin se maintient tou-

---

[1] Le fr. *torche* ne fait pas exception : tout en se rapportant à *torquere*, il ne vient pas d'une forme bas-latine *torqua*, mais son type est *torca*.

[2] Comparez d'une part leg're *lire*, lectus *lit*, d'autre part secta *suite*, teg(u)la *tuile*.

[3] Diez déduit ainsi notre mot du son primitif latin : *torç're torsdre tordre*. Je tiens cette explication pour inutilement forcée.

jours, devant *o* et *u*, ainsi que devant *l* et *r*, qui sont les seules consonnes avec lesquelles *g* se combine en français à l'état d'initiale (1). Exemples : gobionem *goujon*, gubernare *gouverner*, gustus *goût*, gula *gueule*, glacies *glace*, gloria *gloire*, grandis *grand*, gratus *gré*.

2. Devant *a*, *e* et *i*, l'assibilation a lieu, et *g* devient *j* ou, s'il reste, il a la valeur de *j* : galbinus galb'nus *jalne** *jaune*, gabata gab'ta *jatte*, gaudere *jouïr*, gaudium *joie* (2) ; gallina *geline ;* — gemere *geindre* et *gémir*, genuculus* *genouil** *genou*, gemellus *gemeau** *jumeau*, Gemiliacum *Jumillac*, gentem *gent*, — gigantem *géant*.

§ 92.

G MÉDIAL, devant *a*, *o*, *u*.

1. Il se perd ou se vocalise, à la suite d'une voyelle. Exemples : Legalis *leial** *loyal*, ligamen *lien* (vfr. aussi *loien*), negare *nier*, rogare *roer** et (par insertion de *v*) *rover** *rouver**, fuga *fuie**, plaga *plaie*, paganus *payen ;* castigare *châtier ;* gigantem *géant*, augurium *aür** *eür* d'où *eur** *heur*, augustus *août ;* sagum *saie*.

Le maintien du *g*, dans les conditions indiqués, caractérise les mots de la couche non populaire ; tels sont : *fatiguer*, *légal* (cp. *léal**), *règle* (cp. *rieule**), *léguer*, *légume* (vfr. *leün*).

2. Après les consonnes *l*, *n*, *r*, les seules qui subsistent devant *g*, la gutturale devient *g* doux devant *a*, et persiste

---

(1) *G* guttural est suivi d'un *u* muet dans les cas où la francisation amène le changement d'un *o* ou *u* latin en *eu :* gula *gueule*. Cp. dans des cas analogues *qu* ou *cu* pour *c : queue*, *cueur* (de cauda, cor) p. *ceue*, *ceur*.

(2) La substitution purement graphique de *j* à *g* devant *a*, *o*, *u* (*jatte*, *jouïr*, *jumeau*) est fondée sur la nécessité de sauver à *g* le son chuintant ; une cédille sous *g* eût produit le même effet, mais on a préféré l'emploi d'une lettre tout à fait équivalente. Les anciens, toutefois, écrivaient sans difficulté et selon l'étymologie, *gambe gardin goïr*, tout en prononçant *jambe jardin joïr*.

Nous pouvons ajouter aux mots ci-dessus le fr. *joue*, qui a pour type le latin *gabata* sous la forme contracte *gauta*. — Le passage du *g* guttural au *j* s'est opéré également dans le fonds non-latin : *galet* et *jalet* sont des formes variées du même mot.

devant *o*, *u*. Exemples : And'gavi *Anjou*, aspar'ga (p. asparagus) *asperge*, virga *verge*, purgare *purger*; angustia *angoisse*. Toutefois *largus* a fait *large* p. *largue* (qui n'existe que dans un sens spécial), et, par contre, *longue* le féminin de *longus*, au lieu de *longe*, fait *longue*.

G a été traité comme *c*, dans *marcotte* (de *mergus*) et *parchemin* (vfr. *parcamin**) de *Pergamenum*.

§ 93.

G médial, devant *e* et *i*.

1. Il devient chuintant après une consonne : argentum *argent*, argilla *argille*, angelus *ange*, ingenium *engin*, largitia *largesse*, virginem, *virge** *vierge*.

Exceptions : gingiva *gencive* p. *gengive*.

2. Il tombe ou se vocalise après une voyelle : flagellum *flael** *fleel** *fléau*, sigillum *seël sëau sceau*, nigella* *nielle*, pagense *paiis* d'où *pays*, sagimen *saïn** d'où *sain*-doux, regina *reïne** *reine*, magis *mais*, magistrum *maïstre** *maître*, fagina *faïne** *faîne*, fugire *fuïr**, *fuir*.

Exceptions : pagina *page;* gigeria *gésier* (p. *gegier*).

§ 94.

G FINAL subit le même sort que *g* médial : il est vocalisé dans regem legem *rei** *lei** d'où *roi*, *loi*, et a été conservé dans jugum *joug*. Il subsiste aussi après *n :* longus *long*. Tout en restant, il déteint sur la voyelle qui précède en la diphthonguant par *i*, dans *loing** de *longe*. La langue moderne a fait tomber le *g* final et muet de *loing*, mais elle le reprend dans les dérivés : *loin*, *éloigner* (cp. *soing** *soin* et *soigner)*.

§ 95.

1. Combinaisons de G. La combinaison latine GUA GUE (= GVA GVE) ne donne lieu qu'à une seule observation, c'est que la spirante labiale *u* ou *v* disparaît de fait et que *g* maintient le son guttural. On n'a conservé, dans l'écriture, le groupe *gu*, que pour marquer le son guttural devant *e* et *eu* (voy. § 91, note 1). Donc : lingua *langue* (l'*u* ayant perdu sa raison d'être,

il disparaît dans *langage*), unguentum *onguent*, languere *languir*, languor *langueur*, sanguis *sang*. *Extinguere*, d'après notre règle, ne vaut plus que *exting're* (voy. donc sous 2).

2. GR, GL. INITIAL. —Il demeure : gratus *gré*, grandis *grand*, glacies *glace*, gloria *gloire*. — Remarquez toutefois la chute exceptionnelle de *g* dans *loir*, de *glirem* (nom. glis) (¹).

MÉDIAL et FINAL. — Syncope simple : leg're *lire*, frig're *frire*, pigritia *peresse** *paresse*, peregrinus *pélerin*.

Vocalisation : fragrare *flairer*, integrum *entir** *entier*, frag'lis *fraile** *frêle* ; avec *l* mouillé : vig'lare *veiller*, coagulare cag'lare *cailler*. —Dans le groupe *ngr* (fingere fing're), *g* tombe (en diphthonguant la voyelle précédente) et est remplacé ensuite par un *d* euphonique facilitant la liaison de *n* à *r*. De là : fingere *feindre*, ping're string're exting're *peindre étreindre éteindre*, ungere *oindre*. De même : surg're *sourdre*, sparg're, *espardre**, terg're *terdre** (²).

Dans le groupe *ngl*, le *g* reste : ung(u)la *ongle*, cingulum *sangle*, singulus *single** (resté en anglais).

3. GM. La gutturale tombe : pigmentum *piment* ; cp. en lat. *jumentum* p. *jugmentum*. Les mots *fragment*, *augmenter*, *dogme*, *flegme* (³) et autres, ne sont pas de la couche populaire.

Le bas-latin *sagma* (du grec σάγμα), charge, bagage, a, par le changement de *g* en *l*, produit *salma* (⁴), d'où *saume** *somme* (dans " bête de somme ").

(¹) Fait analogue à lat. *lact lac* p. *glact* (gr. γαλακτ), *liquiritia* (notre fr. *réglisse*) de γλυκυῤῥίζα, *notus* p. *gnotus*, etc.

(²) Le latin *colligere* ayant l'accent sur *i* devait, par *collig're* faire régulièrement *cueillire* (cp. eligere *élire*) ; s'il a fait *cueillir*, c'est que la conjugaison du présent *cólligo*, qui fait, selon les règles, *coeil** *cueille*, ayant entièrement étouffé le radical *leg lig*, la terminaison de l'infinitif ne pouvait plus être *ire*, car dans tous les verbes terminés ainsi, l'*i* est senti comme radical, ainsi dans *dire, frire, rire, suffire, élire, écrire*. Une raison analogue a fait de benedícere, maledícere *beneïr** (d'ou *bénir*) *maleïr** au lieu de *beneïre maleïre*, formes appelées naturellement par la lettre ; le *dicere* s'est perdu.

(³) Le peuple, du reste, dit, selon le principe de la perte du *g* : *flème, fleume, flume*.

(⁴) Isidore : Sagma quae corrupte vulgo Salma dicitur.

4. GN *a.*) Persistance des lettres latines, mais avec un son mouillé particulier : signum dignus regnum *signe* (1) *digne regne*, ignobilis *ignoble*.

b.) Transposition en *ng* : pugnus pungus *poing*, signum singum *seing*, cognitus cong'tus *cointe*.

c) Chute : cognoscere *conoistre** (auj. *connaître*), assignare *assener**, significare *senefier**, benignus *bénin*, malignus *malin*.

5. GD. *a*) Chute : Magdalena *Madeleine*.

b) Vocalisation : rig'dus *roide* (vfr. *roit**), frig'dus *froid*.

c) Changement de *g* en *l* (cp. pl. h. sagma salma) : smaragda smaralda *émeraude* (esp. *esmeralda*). — Changement de *g* en *n* : amygdala (par amigd'la) *amandre* amandle** d'où *amande*.

6. GT ne se rencontre guère que dans digitus dig'tus et cogitare cog'tare, où la vocalisation du *g* a produit *deit* doit* doi** (l'orthographe actuelle *doigt* n'est pas ancienne) et l'ancien verbe *cuider** (croire).

J.

§ 96.

Le J des latins était tout simplement la consonnification de la voyelle I; il se rapporte, dans l'ordre guttural, à celle-ci, comme dans l'ordre labial, V se rapporte à U. Car I et U sont, comme on sait, par leur nature, à la fois consonnes et voyelles, et on les a, de tous temps, caractérisés de demi-consonnes ou de demi-voyelles ; aussi leur distinction graphique par I et J d'une part, et par U et V de l'autre, ne remonte-t-elle pas très-haut.

La valeur de *j* était dans le principe celle du *jod* des Allemands (*jahr*, *joch*) ou du français *y* dans *yeux*, *yacht*. Comme les autres gutturales, *j* a dans le parler populaire, et partant aussi dans le domaine des langues romanes, affecté un caractère chuintant ou sifflant, et dans les inscriptions de la décadence on trouve déjà *conjuncta* représenté par *congiunta*. La demi-consonne *j* a pris ainsi en italien, la valeur de *dj* (jugum *giogo* prononcé *djogo*), en français celle de *g* doux

(1) *G* disparaît de fait dans le diminutif *signet*.

(*joug*). Dans cette dernière branche du roman, elle devient, comme le *g* doux lui-même, la correspondante douce du *ch* (soufflante palatale forte, issue de *c*).

Le procédé de la transformation successive du *j* latin ressortira facilement de l'exemple suivant : JURARE sonnait primitivement = *yurare*, puis *dyurare*, puis *djurare* (écrit en italien *giurare*), d'où, par le rejet de l'élément dental, procède notre *jurer*.

§ 97.

J INITIAL des mots latins persiste, mais avec la valeur modifiée que nous venons de déterminer. Exemples : jactare *jeter*, jam *jà*, jocus *jeu*, jungere *joindre*, juncus *jonc*, juxta *jouste**, judicem *juge*.

L'équivalence du *j* français avec le *g* doux a introduit l'anomalie orthographique d'un *g* p. *j* dans les mots suivants : jacere *gésir*, junip(e)rus *genièvre*, junicem *génisse*. (Cp. en sens inverse *jumeau* de *gemellus*, § 91.)

§ 98.

Dans l'INTÉRIEUR des mots, en faisant abstraction (comme toujours), des composés (*projeter*, *conjoindre*, etc.), voici ce que l'on trouve :

Le seul cas d'un *j* médial entre une voyelle atone et une voyelle tonique, est, je pense, *jejúnus ;* on y applique la syncope; de là *jeün**, d'où, par contraction (§ 72) *jeun* (1). Après une tonique et devant une atone comme dans *raja*, *troja*, *j* reprend sa valeur de voyelle et redevient *i :* de là *raie*, *troie** *truie*. Le même fait se produit pour *j final :* majus *mai*, cujus vfr. *cui**.

Là où la syncope d'une atone amène le voisinage de *j* avec une consonne, *j* devient également *i* et amène après *a* la diphthongue *ai*, après *e* (au lieu de *ei)* un *i* long (2). Exemples: májor maj'r *maire*, péjor pej'r *pire* (3), pejus pej's *pis*, bajulus

---

(1) De la même manière, le dérivé *jejunare* fait *jeüner** *jeûner*.

(2) *Ej* = i est analogue à *eg* ou *ec* = *i* dans lectus pectus *lit pis*, leg're *lire*.

(3) Les accusatifs *majórem pejorem* (*o* étant tonique, et non syncopable) ont donné *maieur** *majeur*, *pieur**.

baj'lus *bail** (qui porte, qui prend soin, gouverne, primitif de *bailler*, porter, offrir, etc.).

C'est par le même procédé que nous vient le verbe *aider* du latin *adjutare* (qui, n'ayant pas de simple, pouvait échapper à la règle des composés); les intermédiaires sont : aj'tare, *aïder* (forme courante au moyen âge), puis, par contraction, *aider* (1).

§ 99.

Pour *i* (ou *e*) atone, consonnifié en *j* (ou *g* doux) à la suite d'une consonne et devant une voyelle (simia *singe*, deusque *jusque* p. *djusque*) voy. les §§ 14 et 69. J'ai négligé, dans le dernier de ces paragraphes, d'associer au cas de *diurnus djurnus jour* et sembl., ceux où la conversion de *i* en *j* amène la chute d'une autre consonne initiale, savoir *h*; ces cas sont: Hyacinthus (y = i) *jacinthe*, Hierosalem *Jérusalem*, Hieronymus *Jérôme*, hyoscyamus *jusquiame*.

H.

§ 100.

L'aspirée gutturale des Latins, qui correspond à l'esprit rude des Grecs, et au *h* des Allemands, en vertu d'une tendance qui se remarque dès les temps classiques, s'est perdue virtuellement sur le terrain roman. Le signe, là où il s'est perpétué, n'a plus qu'une valeur étymologique. Même dans les mots français où l'*h* est dite aspirée (2), cette lettre ne sert plus en réalité qu'à produire l'hiatus entre la voyelle finale d'un mot et la voyelle initiale d'une autre (*le héros, ma haine*) ou à empêcher la liaison d'un consonne finale avec le mot suivant (à ne pas dire p. e. pour *il est hargneux : il estargneux*).

Dans l'intérieur du mot *cohorte*, *cohue*, *h* persiste, mais ne sert aussi qu'à disjoindre deux syllabes; cette intention l'a

---

(1) L'ancienne langue avait une forme concurrente *ajuer*, se rapprochant davantage du type *adjutare*, et parallèle de l'esp. *ayudar*.

(2) A l'exception de quelques mots imitatifs ou germaniques, tels que *haleter, hennir, ahan, hardi*.

également motivé, contrairement à l'étymologie, dans *envahir* et *trahir* (§ 72), ainsi que dans le nom propre *Cahors* p. *Caors*, de *Cadurci*.

§ 101.

Si nous passons en revue les mots du dictionnaire latin, commençant par *h*, et qui ont passé dans la langue française de vieille formation, nous trouvons ce qui suit :

1. Ont conservé cette initiale ([1]) :

Habitare *habiter*, halitare *haleter*, hamus *haim** d'ou *hameçon*, harpa *harpe*, hasta *haste**, herba *herbe*, hereditare* *hériter* (vfr. *ireter*), heres *hoir*, heri *hier*, heros *héros*, hibernus *hiver*, hinnire *hennir*, hirpicem (nom. hirpex) *herce*, hirundo *hirondelle* (vfr. *aronde*), historia *histoire*, hodie *hui** (dans *aujourd'hui*), homicida *homicide* (vfr. *omecide*), homo *hom** *homme* (et *on*), honestus *honnête*, honor *honneur* (et dérivés), hora *heure*, horror *horreur*, hosp'tem *hôte*, humanus *humain*, humilis *humble* (et dér.), humor *humeur*.

2. Ont perdu le *h*, selon l'orthographe usuelle ancienne et moderne :

Habere *avoir*, habilis *able**, haustare *ôter*, hedera *ierre** d'où, par agglutination de l'article, *lierre*, homo *on*, hora *ore** *or** (adverbe) hordeum (aussi ordeum) *orge*, horridus hor'dus *ort** *ord** d'où *ordure*, hortulanus *ortolam*, hostis *ost** (armée) ([2]).

3. Ont un *h* initial sans précédent latin : altus *haut*, anhelare (par métathèse : alenare) *halener** d'où le subst. *haleine*, ericius *hérisson* (vfr. *eriçon ireçon*), octo *huit*, oleum *huile*, ostium *huis*, ostrea *huître*, augurium *eür** auj. *heur*, Armenia *hermine*, eremita (de ἔρημος), *hermite* (variant avec *ermite*), ululare* ul'lare *huller* ([3]) d'où *hurler* (cp. l'échange qui existait

---

([1]) Ceci ne s'applique qu'à l'orthographe actuelle.

([2]) Il faut placer ici le vfr. *oc* ou *o*, qui vient du pronom latin *hoc* ceci, et qui signifiait oui (litt. c'est cela); *dire ne o ne non* est une locution fréquente. Cet *o* renforcé de *illud* a produit *oïl* d'ou *oui* (cp. *nennil**, *nenni*, de *non-illud*). On connaît la distinction entre *langue d'oc* et *langue d'oïl*.

([3]) La prosthèse du *h* s'est peut-être faite sous l'influence de l'all. *heulen*, comme celle qui se voit dans *haut*, sous celle de l'all. *hoch*.

anciennement entre *perle* et *pelle*, entre *halle** *hâle* et *harle*), upupa *huppe*, ebulum *hièble*.

§ 102.

Quant au *h* médial, je ne connais à mentionner que le mot *Johannes* devenu *Johan Jehan* puis *Jean*. Le *h* s'est conservé dans le forme anglaise *John* p. *Johen*.

AUG. SCHELER.



I.

QUESTION DE GÉOMÉTRIE DU CONCOURS DE PREMIÈRE SCIENTIFIQUE EN 1869.

D'un point A on mène deux tangentes AB et AC à une circonférence de cercle; par le milieu D de la corde de contact BC on mène une sécante quelconque EF qui rencontre la circonférence en E et en F; démontrer que AD est la bissectrice de l'angle EAF.

Soient K et G les seconds points d'intersection de la circonférence avec AE et AF. La droite BC est la polaire du point A par rapport au cercle; donc les droites GK et EF devront se croiser sur BC; GK passera donc par le milieu de BC. Les droites AD, DK, DB et DE forment un faisceau harmonique, les rayons conjugués DH et DA, perpendiculaires entre eux, sont les bissectrices des deux angles supplémentaires formés par les deux autres rayons DE et DK; d'où l'angle KDA = ADF, et comme les angles AKD et AFD sont aussi égaux, les triangles AKD et AFD sont équianglcs.

II.

THÉORÈMES SUR LES BISSECTRICES D'UN TRIANGLE.

Le lemme que nous avons énoncé et démontré dans la *Revue de l'Instruction publique*, mai 1869, nous a conduit à la solution

des questions 2 et 3 proposées dans le même receuil. Ce lemme nous fournit d'autres théorèmes.

Si nous supposons que les droites AE et AD faisant intérieurement des angles égaux avec les côtés AB et AC du triangle ABC coïncident, nous aurons immédiatement le théorème : *le double de labissectrice d'un angle d'un triangle est moindre que la somme des côtés de cet angle;* de là résulte que *dans tout triangle la somme des bissectrices angulaires est plus petite que le périmètre.*

Soit à résoudre le problème suivant : *par un point* O *pris sur la bissectrice d'un angle* BAC, *mener une droite telle que la partie interceptée par les côtés de l'angle soit un minimum.*

La droite BOC perpendiculaire à AO est plus petite que toute autre DOE; en effet, si nous faisons AF = AE nous aurons l'angle FOC = COD, d'où 2OC < DO + OF ou BC < ED.

EVEN.

DES ÉQUATIONS INDÉTERMINÉES.

Résolution d'un système de n *équations du* 1[r] *degré, contenant* n + 1 *inconnues, en nombres entiers, positifs ou négatifs.*

On sait que l'équation indéterminée

$$ax - by = k$$

donne lieu aux formules suivantes qui fournissent tous les systêmes de valeurs entières de x et de y qui y satisfont :

$$x = \alpha + bt, \quad y = \beta + at.$$

α et β étant un systême de valeurs entières de x et de y qui satisfont à l'équation.

Soit maintenant le systême :

$$\left.\begin{array}{ll} ax - by = m & (1) \\ by - cz = m' & (2) \\ cz - du = m'' & (3) \\ du - fv = m''' & (4) \end{array}\right. \quad (\text{I})$$

renfermant n *équations entre* n + 1 *inconnues, et telles que*

chacune d'elles ait un terme commun avec la suivante, je dis que si $x = \alpha$, $y = \beta$, $z = \gamma$, $u = \delta$ .... forment un système de valeurs particulier, satisfesant à ces n *équations, on aura pour les formules donnant toutes les valeurs entières convenables des inconnues :*

$$\begin{aligned} x &= \alpha + bcdf \ldots \times \theta \\ y &= \beta + acdf \ldots \times \theta \\ z &= \gamma + abdf \ldots \times \theta \\ u &= \delta + abcf \ldots \times \theta \end{aligned}$$

c'est-à-dire que le coëfficient de l'indéterminée θ, *dans la formule de l'une quelconque des inconnues, sera égal au produit des coëfficients de toutes les autres.*

Supposons, pour fixer les idées, que le système (I) comprenne 4 équations entre 5 inconnues; on pourra remplacer ce système par le suivant, dans lequel chacune des équations contiendra l'inconnue x :

$$\begin{aligned} ax - by &= m & (1) \\ ax - cz &= m + m' & (5) \quad \text{(II)} \\ ax - du &= m + m' + m'' & (6) \\ ax - fv &= m + m' + m'' + m''' & (7). \end{aligned}$$

Or, remarquons que si l'équation (1) était seule, le coëfficient de l'indéterminée dans x devrait être b, ce qui revient à dire que l'on obtiendrait toutes les valeurs entières de x en ajoutant à sa solution particulière α, tous les nombres multiples de b; mais à cause de (5), (6) et (7), les nombres qu'il faut ajouter à α doivent être en même temps multiples de c, d, f; donc, le coëfficient de l'indéterminée θ dans la formule de x doit renfermer les facteurs b, c, d, f. De plus, il ne peut pas en renfermer d'autres, car autrement le terme complémentaire de la valeur générale de x ne fournirait pas *tous* les nombres multiples de b, c, d, f, lorsqu'on attribuerait à l'indéterminée θ toutes les valeurs entières possibles.

Donc on aura pour la formule de x :

$$x = \alpha + bcdf \times \theta.$$

Pour obtenir les formules des autres inconnues, on raisonnera

de même; par exemple, pour avoir la formule de y, on remplacera le système (1) par le suivant:

$$\begin{aligned} ax - by &= m \\ by - cz &= m' \\ by - du &= m' + m'' \\ by - fv &= m' + m'' + m''' \end{aligned}$$

et l'on trouvera

$$y = \beta + acdf \times \theta.$$

Les raisonnements précédents s'appliquent évidemment à la résolution, en nombres entiers, d'un nombre quelconque n d'équations renfermant $n + 1$ inconnues.

ED. VERHELST.

Un de nos lecteurs, M. A. N. à T., se plaint que, ses connaissances scientifiques ne lui aient pas permis d'aborder la question suivante:

“ On emprunte un capital de 10000 fr. qu'on rembourse au „ moyen de 10 annuités de 1333 fr. chacune; à quel taux „ a-t-on emprunté? „ Il nous prie de le tirer d'embarras.

L'équation qu'il s'agit de résoudre est celle-ci:

$$\frac{1333\ [(1 + r)^{10} - 1]}{r} = 10000\ (1 + r)^{10}$$

r étant l'inconnue.

Cette équation est du onzième degré; elle n'admet qu'une racine positive; toutes les autres racines sont imaginaires. Pour calculer la racine positive on opère par la méthode des approximations successives. On en tire:

$$r = 0{,}1333 \left(1 - \frac{1}{(1 + r)^{10}}\right)$$

on voit d'abord que

$$r < 0{,}1333$$

si dans le second membre de cette équation on remplace r par 0,1333, ce second membre augmentera et si l'on pose

$$r' = 0{,}1333 \left[1 - \frac{1}{1{,}1333^{10}}\right]$$

on aura $r' > r$ et $r' < 0{,}1333$. Cette valeur de r' peut-être aisément calculée par logarithmes et l'on trouve

$$r' = 0{,}0951.$$

On aurait de même

$$r'' = 0{,}1333 \left[1 - \frac{1}{1{,}0951^{10}}\right]$$

Cette valeur, qu'on calculera par logarithmes, sera nécessairement plus petite que r' et plus grande que r. On trouve

$$r'' = 0{,}0795$$

on aurait de même

$$r''' = 0{,}1333 \left[1 - \frac{1}{1{,}0795^{10}}\right] = 0{,}0713$$

et cette valeur serait encore plus petite que r'' mais plus grande que r.

En continuant de la sorte, on aura une série de valeurs r^{IV}, r_{V},...... qui iront en diminuant tout en restant plus grandes que la vraie valeur de r. On pourra s'arrêter quand on aura deux valeurs qui ne différeront que de 0,0001 ou 0,00001 selon que l'on voudra avoir une plus ou moins grande approximation.

Nous laissons à M. A. N. le soin de pousser plus loin les opérations.

(Rédaction).

QUESTIONS.

22. Démontrer *géométriquement* le théorème suivant : Un point matériel pesant se meut sur une cycloïde située dans un plan vertical et dont l'axe est lui-même vertical, sous l'influence de la pesanteur. Soit α le point de départ du point pesant dont la vitesse initiale est supposée nulle, $\alpha\gamma$ une horizontale ménée par ce point dans le plan de la cycloïde, β le point le plus bas de celle-ci, c un cercle tangent à la cycloïde en β, et à la droite $\alpha\gamma$. Un point fictif situé sur la partie du cercle la plus voisine du point matériel et à la même hauteur que celui-ci, décrira le cercle *d'un mouvement uniforme*. Déduire de là la durée d'une oscillation du point matériel pesant (1).

C. Neumann.

(1) Nous ferons observer que la solution de cette question n'exige guère que la connaissance de la loi de la chute des corps, et celle de la propriété fondamentale de la cycloïde, deux vérités dont on peut donner des démonstrations très élémentaires. Cette question est extraite des *Mathematische Annalen*, où elle est résolue par l'analyse. M. C. Neumann, est professeur à l'Université de Leipzig.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

LIBER MEMORIALIS.

L'Université de Liége depuis sa fondation, par ALPHONSE LE ROY. — *Liége, Carmanne,* 1869, un vol. grand in-8.

En célébrant, il y a deux ans, le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université de Liége, le conseil académique décida qu'il serait publié un livre contenant, outre le compte-rendu des fêtes, des notices biographiques conçues de manière à présenter, dans leur ensemble, la statistique intellectuelle de l'institution, et enfin la liste générale des diplômes de sortie délivrés depuis 1817. M. Alphonse Le Roy, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, voulut bien se charger de ce travail, qui demandait de longues et pénibles recherches. Il vient de s'acquitter d'une manière brillante de la mission qui lui a été confiée; le *liber memorialis* de l'Université de Liége est une publication du plus haut intérêt.

L'ouvrage de M. Le Roy est divisé en trois parties. La première partie contient le compte-rendu des fêtes du 3 Novembre 1867; elle est suivie, sous forme d'appendice, du discours prononcé à cette occasion par M. Nypels sur l'histoire de l'Université.

La deuxième partie est consacrée au corps enseignant; elle est précédée d'une introduction remarquable dans laquelle l'auteur esquisse à grands traits l'histoire de l'enseignement dans le pays de Liége. Il insiste longuement sur les services rendus par le roi Guillaume à l'instruction publique, qui se trouvait, à la chute de l'Empire, dans un état d'infériorité déplorable, et montre comment la liberté de l'enseignement, proclamée en 1830, vint modifier d'une manière profonde les conditions d'existence des Universités de l'État. Il fait l'historique de la législation qui a régi depuis cette époque la collation des grades académiques, et ne dissimule aucun des vices inhérents à la composition actuelle des jurys d'examen. " Le jury combiné, dit M. Le Roy, qui remplace le jury central depuis 1849, n'a fait qu'aggraver le mal auquel on a voulu porter remède en modifiant la loi de 1835. Aujourd'hui, l'élève est interrogé directement par son professeur sous le contrôle du professeur d'une Université rivale chargé du même cours. La combinaison est telle, que les deux Universités de l'État ne se rencontrent jamais au jury, non plus que les deux

Universités libres : on a voulu, sans doute, pour ces dernières éviter les froissements. Qu'on se figure Krause appelé à contrôler Tongiorgi, les idées de M. Altmeyer aux prises, en plein jury, avec celles de M. de Gerlache. On a donc pris la précaution, pour conduire les récipiendaires au port, de ne jamais laisser le loup avec la chèvre, ni la chèvre...... Les Universités de l'État, considérées comme neutres, sont tour à tour en présence de Bruxelles et de Louvain. La position n'est fausse, en définitive, que pour elles; mais elle est peu digne pour tout le monde. On est placé dans cette alternative : collision ou collusion. Avec le temps, il est vrai, on s'habitue à ce mariage forcé; mais le niveau des examens baisse, parce que chaque professeur est en droit de dire à son confrère : ceci n'a pas été enseigné. Que faire alors? Il suffit qu'un élève sache bien son cahier pour être admis : aussi, que de fruits secs parmi les *distinctions!* Dans les quatre Universités, aux Chambres, partout, on est convaincu de l'influence délétère du système : on n'a trouvé, après mûre réflexion, d'autre moyen de relever les études que de simplifier les examens; au lieu de relever les études, on les a matérialisées en considérant officiellement comme accessoires toutes les sciences dont l'utilité *professionnelle* n'est pas immédiate, toutes celles qui élèvent l'esprit, qui lui ouvrent un vaste champ, celles mêmes qui contribuent le plus directement à l'éducation du citoyen. „

On ne saurait mieux dire. Aussi M. Le Roy appelle-t-il de tous ses vœux une réforme de la législation; il se prononce en faveur du système qui a reçu, il y a quelques années, l'adhésion de l'Université de Liége. On sait que ce système consiste à abandonner aux Universités la collation des grades scientifiques et à faire conférer la licence d'exercer les professions d'avocat, de médecin, etc., par un jury central institué en vertu de la loi.

Les notices biographiques relatives à tous les professeurs qui se sont succédé depuis cinquante ans à l'Université de Liége, ne comprennent pas moins de 983 colonnes; elles ont dû demander à M. Le Roy des recherches d'autant plus considérables qu'elles ne contiennent pas seulement des détails biographiques sur les membres du corps universitaire; mais aussi — et c'est là ce qui en fait le grand mérite — des indications précieuses sur l'esprit qui a présidé ou qui préside encore à leur enseignement et sur les découvertes scientifiques auxquelles plusieurs d'entre eux ont attaché leur nom. A la suite de chaque notice, on trouve les renseignements bibliographiques les plus complets, ainsi que les analyses des ouvrages les plus importants et même de certains cours qui sont restés manuscrits. Plusieurs de ces notices sont de véritables monographies dans lesquelles l'auteur rend compte de la filiation et du développement des doctrines et qui pourraient figurer avec honneur dans un dictionnaire des sciences.

Les dernières pages de la deuxième partie de l'ouvrage de M. Le

Roy sont consacrées aux écoles spéciales annexées à la Faculté des sciences et aux collections nniversitaires.

Dans la troisième partie l'auteur s'occupe des élèves. On y trouve le relevé des résultats du concours universitaire et du doctorat spécial, ainsi que la liste générale des docteurs sortis de l'Université de Liége, celle des ingénieurs et celle des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités.

Avons-nous besoin d'ajouter, en terminant ce compte-rendu, que la statistique officielle et intellectuelle des cinquante premières années de l'Université de Liége devra nécessairement être consultée par tous ceux qui voudront se rendre compte du développement des idées scientifiques au dix-neuvième siècle? M. Le Roy a bien mérité de la cause de l'enseignement, et il serait désirable qu'une publication du même genre fût entreprise au sujet de l'Université de Gand [1].

Oscar Merten.

COURS DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE,

professé à l'École impériale des Ponts et Chaussées par M. Bresse, Ingénieur des Ponts et Chaussées, etc. Deuxième édition. Seconde partie. — Hydraulique. Un vol. in-8°. Paris, Gauttier-Villars, 1869. Prix 8 fr.

M. Bresse commence l'hydraulique par un résumé des notions les plus importantes de la Mécanique rationnelle des fluides, laquelle comprend, comme on sait, l'hydrostatique et l'hydrodynamique. C'est un tort qu'on a, dit-il, de dédaigner trop souvent la théorie dans les sciences d'application : sans elle, en effet, les faits d'observation sont plus difficilement compris dans leurs détails, étudiés et classés; souvent on n'en saisit pas les lois, ou bien l'on ne sait pas choisir les formules empiriques les mieux appropriées pour représenter tel ou tel phénomène. Malheureusement l'hydrodynamique est encore dans l'enfance. On établit bien les équations aux différences partielles qui représentent le mouvement d'un fluide quelconque, mais comme on ne sait pas les intégrer, on n'en fait pour ainsi dire aucune application; on pourrait même arriver par d'autres voies, plus directes peut-être,

---

(1) Vous croyons savoir de bonne part que M. F. Hennebert, professeur à la faculté des lettres, a entrepris pour l'Université de Gand, un travail semblable à celui que M. Le Roy vient de faire pour l'Université de Liége.

(N. de la R.)

à quelques conséquences utiles qu'on a coutume d'en tirer, et qui concernent surtout le mouvement permanent. Malgré cela M. Bresse reproduit la démonstration parce que, dit-il, elle n'est ni longue ni difficile, et qu'il y a toujours utilité à montrer aux élèves, par des exemples, comment les problèmes de physique mathématique peuvent se mettre en équation, alors même que la solution devrait rester inachevée. Le théorème le plus fécond en applications est celui de D. Bernoulli qui donne une relation entre certaines quantités relatives à chaque point d'un même filet liquide en mouvement permanent; le théorème de Bernoulli modifié et complété fournit la solution, d'un grand nombre de problèmes et nous ne lui ferons pas le reproche d'en avoir fait un usage trop étendu, alors surtout que d'autres méthodes auraient été parfois avantageuses sous le rapport de la simplicité, parce que le contraire se présente le plus souvent et que dans toute science il y a avantage à mettre de l'uniformité dans les procédés de démonstration.

Ces préliminaires posés, il aborde immédiatement les applications proprement dites. La première consiste dans l'étude des circonstances que présente l'écoulement d'un liquide par un orifice percé dans un réservoir entretenu à un niveau constant. Ici la théorie fournit seulement une expression satisfaisante de la vitesse possédée par le liquide un peu au-delà de l'orifice; mais hors le cas de l'écoulement par un ajutage rentrant, elle ne peut conduire à la valeur du volume dépensé dans un temps donné, parce qu'on n'a pas encore su déterminer la forme des trajectoires que suivent les molécules, forme inconnue *à priori* et qui joue un rôle important car elle donne lieu à la contraction de la veine. Il y a donc là une lacune que l'expérience seule doit combler quant à présent. M. Bresse fait connaître les résultats obtenus par beaucoup d'hydrauliciens distingués, notamment par M. Lesbros auquel il a emprunté plusieurs remarques utiles et une série de coefficients de dépense.

Parmi les questions qui se présentent dans le service des ingénieurs et qui exigent des connaissances en Hydraulique, celles qu'ils ont le plus souvent à étudier concernent les conduites d'eau et les eaux courantes. La théorie de ces questions est fondée sur l'expression de la force de frottement mutuel entre le liquide et la paroi qui le renferme. Les expressions données par Prony et Eytelwein contenaient, comme on sait, deux termes, le premier proportionnel à la vitesse moyenne, le second au carré de la même quantité. C'était là une cause de complication dans les calculs, que plusieurs personnes avaient déjà cherché à éviter par la suppression du premier terme; mais cette simplification laissait du doute et n'était point universellement admise. Aujourd'hui les recherches expérimentales de feu M. Darcy semblent avoir tranché la difficulté, et l'on peut définitivement supprimer le terme en question au moins quand il s'agit d'une conduite fonctionnant depuis un temps suffisant, ou d'un canal découvert. M. Darcy

a démontré en outre, que le coëfficient de la proportionnalité varie avec les dimensions de la section transversale. Ces conditions nouvelles ont obligé l'auteur à revoir les formules usitées et à en modifier quelques-unes. Il a profité d'ailleurs des ingénieuses méthodes créées par M. Dupuit pour résoudre divers problèmes auxquels donnent lieu les conduites à diamètre ou à débit variable d'une section à une autre, ainsi que les conduites à plusieurs branches; à son exemple il intègre l'équation différentielle du mouvement permanent varié dans un canal découvert, à pente de fond constante, ayant une section très large et comparativement peu profonde, mais il supprime quelques hypothèses restrictives qui nuisaient à la généralité des résultats obtenus. Il obtient ainsi une solution assez simple et souvent applicable de la question qui consiste à rechercher le profil en long d'un cours d'eau en amont d'un barrage : pour les cas plus généraux, auxquels elle ne convient pas, on a les méthodes approximatives indiquées par Bellanger, auteur des premières recherches sur ces matières difficiles.

Dans cette nouvelle édition, M. Bresse s'est servi des résultats d'expérience obtenus par M. Bazin, résultats très-importants, pour lesquels l'Académie des sciences a donné son approbation à l'auteur et lui a décerné le prix Dalmont. En second lieu il a tenu compte des progrès que M. Boudin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'École du Génie Civil de Belgique à Gand, a réalisés dans la théorie du mouvement permanent varié. En s'inspirant de ses idées, sans les adopter entièrement, il a refait la rédaction de cette théorie en y introduisant pour une faible part sans doute, des développements entièrement nouveaux. En agissant ainsi M. Bresse semble pressentir le reproche qu'on sera tenté de lui adresser : à savoir, que cette partie est beaucoup trop théorique, trop abstraite. Il lève l'objection en disant : „ Cet ouvrage n'est en aucune façon la reproduction exacte „ et textuelle de notre cours oral. Le professeur quand il s'adresse à „ ses élèves se trouve lié par un programme, dont la rédaction a „ été arrêtée par les autorités compétentes, de manière à satisfaire „ à des exigences multiples. Mais, en devenant auteur, il reprend na- „ turellement sa liberté, présente les choses comme il les conçoit et „ développe dans la mesure de ses facultés, les théories qui lui sem- „ blent offrir de l'intérêt. D'ailleurs ce qui pourrait être excessif dans „ des leçons données à de jeunes ingénieurs sera étudié plus tard „ avec fruit par plusieurs d'entre eux, car il y a toujours des élèves „ désireux d'approfondir les matières qu'on leur enseigne, et à la „ portée desquels il est bon de mettre les éléments d'une instruction „ solide et complète, autant que possible; quelquefois ils y puiseront „ le germe d'idées nouvelles, dont la mise en œuvre pourra contri- „ buer aux progrès de la science. „

Les derniers chapitres comprennent le mouvement des gaz, la résistances des fluides, l'étude des moteurs hydrauliques et de quelques

machines à élever l'eau. Enfin, le cours se termine par cinq tables numériques destinées à faciliter divers calculs que peuvent exiger les applications des formules.

A part un très-petit nombre d'exceptions, l'auteur s'est borné à étudier les mouvements remplissant la condition de permanence. Ce n'est pas que l'écoulement par orifices, et surtout le régime des rivières ne présente des cas très-importants où cette condition n'est pas satisfaite; mais alors la théorie n'a pour ainsi dire plus rien à enseigner et l'hydraulicien doit céder la place à l'ingénieur.

J. M.

TRAITÉ D'ASTRONOMIE SPHÉRIQUE

et D'ASTRONOMIE PRATIQUE *par M.* F. BRUNNOW, *directeur de l'observatoire de Dublin. Édition française publiée par MM.* E. LUCAS *et* C. ANDRÉ, *Agrégés des sciences, astronomes-adjoints à l'observatoire de Paris.* Avec une préface de M. C. WOLF, *astronome titulaire du même observatoire.* ASTRONOMIE SPHÉRIQUE, un vol. in-8° de 518 p. Paris, Gauthier-Villars 1869. Prix fr. 10.

La publication dans notre langue, dit M. Wolf, du *Lehrbuch der sphœrischen Astronomie* de M. Brünnow répond à un besoin qu'ont senti tous ceux qui ont eu à faire leur propre éducation astronomique, ou à diriger celle des Élèves-Astronomes. Avant l'apparition de ce traité on ne possédait en français aucun ouvrage pratique intermédiaire entre la Mécanique Céleste et les Cosmographies ou les ouvrages élémentaires purement descriptifs. En effet, ou bien les auteurs, s'étant proposé d'embrasser tout l'ensemble de l'astronomie, n'ont pu donner les détails nécessaires sur les problèmes de l'astronomie sphérique qui constituent en réalité le fondement de la science pratique; ou bien les méthodes qu'ils exposent ont déja vieilli. Les traités de Delambre et de Lalande, très-intéressants au point de vue historique, sont aujourd'hui hors d'usage. L'astronomie pratique de Francœur, qui a obtenu un succès réel, est surtout une explication de la *Connaissance des Temps,* et d'ailleurs cet ouvrage ne se trouve plus dans le commerce. Le jeune Élève-Astronome ne sait donc où puiser les notions dont il a besoin pour passer de l'astronomie théorique aux applications.

Cette pénurie, ajoute-il, paraît avoir sa cause première dans ce fait qu'en France (de même qu'en Belgique, ajoutons-nous) l'éducation astronomique existe à peine en dehors de l'observatoire, où elle se transmet par tradition orale; et en même temps elle a contribué à maintenir un état de choses contraire aux véritables intérêts de la

science. Tandis qu'en Allemagne, en Italie, les cours d'Astronomie des Universités se font autour des instruments, par ceux-là même qui les emploient chaque jour, chez nous les cours publics sont forcément de théorie pure. De là une ignorance presque complète chez les élèves de nos écoles, même les plus savantes, des procédés et des méthodes d'observation. Pendant que les laboratoires s'ouvraient au grand jour et devenaient les lieux habituels de la réunion des savants, l'observatoire a conservé pour le public son aspect mystérieux, il est resté le temple d'une science d'initiés, au grand détriment de l'astronomie et des autres sciences qui ne peuvent que gagner les unes et les autres à un échange continuel d'idées et de méthodes.

Est-ce à dire que l'observatoire doit ouvrir ses portes au public et l'admettre à y suivre des cours? Nullement. Le travail astronomique doit se faire dans le recueillement et le silence, et s'accomoderait mal du bruit de la foule. Mais à un observatoire qui veut vivre et se perpétuer il faut des élèves. Il faut que la pratique journalière des instruments, les entretiens avec leurs devanciers et leurs maîtres, la vue continuelle de tableaux représentant les aspects des astres, les initient par tous les sens à la fois aux secrets et aux beautés des cieux; il faut qu'ils puisent dans ce commerce continuel l'enthousiasme pour leur science, ce feu intérieur, qui doit guider et animer tout le travail de l'astronome, s'il ne veut pas se réduire au triste rôle de manœuvre.

Mais la science est longue et les novices ont beaucoup à apprendre. Ils trouveront en ce moment le plus utile secours dans l'ouvrage de M. Brünnow, qui réunit, sous une forme simple et peu volumineuse, toutes les notions premières indispensables à la pratique de l'astronomie. Ce sont ces denx grandes qualités qui lui ont acquis cette popularité dont il jouit en Angleterre et en Allemagne.

En publiant cette édition française, MM. Lucas et André, y ont introduit parfois de légères modifications de manière à mettre leur ouvrage en harmonie avec les méthodes usitées chez nous; d'autres fois ils sont entrés, avec l'assentiment de l'auteur, dans des développements qui dans certaines parties en font, disent-ils, un ouvrage entièrement nouveau. Ainsi développé, ce livre s'adresse à la généralité des étudiants qui, dans les observatoires ou au dehors, désirent se familiariser avec les méthodes et les calculs fondamentaux de l'astronomie. Il indique et la manière de faire les observations, et les réductions qu'en doivent subir les résultats, avant de pouvoir figurer dans les calculs qui se rattachent à une branche plus élevée de la science, la Mécanique céleste. Les marins et les ingénieurs trouveront également dans cet ouvrage le plus utile secours : toutes les méthodes de détermination de l'heure, des longitudes, latitudes et azimuts, sont exposées avec détails. Nul doute par conséquent que ce livre ne reçoive parmi nous l'accueil si favorable qui a été fait à l'original dans toutes les universités étrangères.

Si MM. Lucas et André s'étaient bornés à offrir une traduction littérale

de l'ouvrage de M. Brünnow, on aurait pu contester l'utilité de leur travail. Le temps n'est plus, en effet, où la langue allemande était lettre close pour les élèves de nos écoles; aujourd'hui, grâce à une impulsion énergique, sous l'action de l'aiguillon autrement puissant encore de la nécessité, les étudiants peuvent lire les ouvrages scientifiques anglais et allemands dans les originaux. Et ce serait peut-être leur rendre un mauvais service que de leur faciliter le travail par la traduction littérale d'un livre étranger.

A ces remarques si judicieuses de M. Wolf nous ajouterons les suivantes :

Toutes les questions relatives aux divers systèmes de coordonnées astronomiques sont traitées d'une manière complète et par une méthode très lumineuse qui conduit tout naturellement à la solution, donnée dans le chapitre III, des problèmes relatifs aux parallaxes diurnes et annuelles, et à l'aberration de la lumière. Ces divers problèmes fournissent tous des équations de même forme qui sont résolues par une méthode élégante que Brünnow a puisée dans l'enseignement oral du célèbre Encke. Si l'on compare ces calculs à ceux que l'on trouve dans les anciens traités et même dans des ouvrages très-récents, on en appréciera l'incontestable supériorité. Les cas où ils peuvent être appliqués sont d'ailleurs fort nombreux. Outre ceux qui viennent d'être cités, on retrouve encore dans plusieurs autres des équations de la même forme, notamment dans la détermination du point vers lequel est dirigé le mouvement du Soleil, problème dont la solution est fort bien résumée dans le chapitre IV; dans la méthode de Bessel pour le calcul des éclipses et des occultations; dans le calcul des passages de Vénus, etc. Ce dernier problème est traité dans le chapitre VI par une méthode dont le principe est dû à Lagrange et publiée par Encke dans le Jahresbericht pour 1842.

Nous regrettions déjà que les traducteurs, après avoir fait observer que des recherches récentes sont venues enlever toute certitude au nombre trouvé par Encke, n'eussent pas donné une idée de ces travaux et n'eussent même point cité ceux que plusieurs astronomes ont entrepris pour résoudre cette question par une détermination directe de la parallaxe de Mars, lorsque nous nous sommes aperçu qu'ils avaient l'intention de revenir sur cette question dans la seconde partie de leur ouvrage. Nous avons donc lieu d'espérer que cette lacune y sera comblée. Puisse cette seconde partie ne pas se faire attendre trop longtemps.

Cet ouvrage, excellent sous tous les rapports, est un traité *très-complet* d'astronomie sphérique; et *par sa clarté il est éminemment propre à l'enseignement*. De plus, ce qui n'est pas non plus sans valeur, pour chaque question, l'auteur indique les sources originales auxquelles doit recourir celui qui veut en faire une étude plus approfondie.

J. Mister.

LES MATHÉMATIQUES COMME SCIENCES D'OBSERVATION.

Unité de la science (1).

Un naturaliste anglais du plus rare mérite, le professeur Huxley, écrivait dernièrement : « L'enseignement mathématique est presque purement déductif. Le mathématicien part d'un petit nombre de propositions simples dont la preuve est si facile qu'elles portent le nom d'axiomes, et il ne lui reste plus qu'à en tirer de subtiles déductions. L'enseignement des langues, à quelque degré qu'on le pratique d'ordinaire, est de la même nature générale : l'autorité et la tradition fournissent les données, et les opérations mentales sont déductives. » Et ailleurs « la science mathématique est une étude qui n'emprunte rien à l'observation, rien à l'expérience, rien à l'induction, rien à la causalité. »

Goethe a dit, réplique M. Sylvester :

Verständige Leute kannst du irren sehen
In Sachen nämlich, die sich nicht verstehen.

Ainsi s'explique qu'un savant éminent comme M. Huxley ait pu formuler des assertions aussi opposées aux faits les plus incontestables.

« L'analyse mathématique, en effet, invoque constamment le secours de nouveaux principes, d'idées nouvelles et de nouvelles méthodes, qui ne sauraient être définies par aucune forme de mots ; mais qui surgissent directement des facultés inhérentes à l'activité de l'esprit humain et de la conscience incessamment renouvelée de ce monde intérieur de pensées dont les phénomènes sont aussi variés et réclament autant d'attention, pour être discernés, que ceux du monde physique extérieur (avec lequel le monde intérieur, dans chaque homme en particulier, doit, je pense, être conçu comme se trouvant en quelque sorte dans les mêmes rapports de correspondance que l'ombre avec l'objet qui la projette) : elle fait un appel incessant aux facultés d'observation et de comparaison ; son arme principale est l'induction ; et elle a fréquemment recours à l'épreuve et à la vérification expérimentales ; enfin elle offre un champ illimité à l'exercice des plus hauts efforts de l'imagination et de l'invention.

Lagrange, la plus haute autorité qu'on puisse citer, a exprimé avec énergie, sa conviction de l'importance pour le mathématicien, de la faculté d'observation ; Gauss a appelé les mathématiques une science de l'œil, et, conformément à cette idée, il a toujours mis la plus scrupuleuse attention à préserver son texte de toute erreur typographique ; Riemann, ce savant éternellement regretté, a écrit une thèse pour montrer que la base de notre conception de l'espace est purement empirique et que

---

(1) Extraits du discours prononcé à la réunion du 18 août 1869, à Exeter de l'association britannique pour la propagation des sciences, par l'illustre mathématicien anglais SYLVESTER. (Traduction des Mondes).

notre connaissance de ses lois est le résultat de l'observation; Gauss avait l'habitude de dire qu'il avait mis de côté quelques questions traitées analytiquement par lui, et qu'il espérait y appliquer des méthodes géométriques dans un futur état d'existence, quand ses conceptions de l'espace se seraient étendues et développées; car on peut imaginer des êtres capables de réaliser quatre ou même un plus grand nombre de dimensions de l'espace (1); notre Cayley, le luminaire central de l'école des mathématiciens anglais, est parti à une époque très antérieure de cette même hypothèse audacieuse, et a su en tirer de très heureuses conséquences :

Le plus grand nombre, si ce n'est la totalité, des grandes idées mathématiques modernes, ont leur origine dans l'observation. Prenons, pour premier exemple, la théorie arithmétique des formes, dont les fondements ont été posés dans les théorèmes *diophantins* de Fermat, laissés sans preuve par leur auteur : ils ont résisté à tous les efforts, aux mille expédients tentés par le grand Euler pour arriver à les démontrer et n'ont devoilé leur raison d'être que lorsqu'ils ont été soumis à la flamme du chalumeau du génie transcendant de Gauss. Prenons pour second exemple, la doctrine de la double périodicité, imaginée par Jacobi (2) d'après l'observation d'un fait purement analytique de transformation, ou enfin la loi de réciprocité de Legendre. Considérons encore le théorème de Sturm sur les racines des équations, qui, comme je l'ai appris de ses propres lèvres, le surprit en face de recherches mécaniques en relation avec le mouvement des pendules composés; ou la méthode des fractions continues d'Huyghens, caractérisée par Lagrange comme une des principales découvertes " de ce grand mathématicien et à laquelle il semble avoir été conduit par la construction de son automate planétaire; " ou enfin la nouvelle algèbre, dont M. Spottiswoode, a dit avec autorité et avec raison, qu'elle s'étend chaque année à de nouvelles branches des mathématiques et s'y rattache d'une manière indissoluble; que par elle, la théorie des équations a été presque entièrement renouvelée; qu'à sa lumière la géométrie algébrique a été comme transfigurée; que le calcul des variations, la physique moléculaire et la mécanique (il pourrait ajouter s'il parlait aujourd'hui, la théorie de l'élasticité et les développements transcendants du calcul intégral) ont tous ressenti sa vivifiante influence.

Et maintenant cette gigantesque exubérance de la pensée analytique moderne, qui n'est que la devancière et l'aïeule d'une théorie future encore plus rapprochée des cieux, laquelle doit comprendre une étude

---

(1) Qu'on ne s'empresse pas de crier à l'absurdité. Les expressions imaginaires n'ont-elles pas servi à trouver maintes vérités mathématiques, avant que l'on fut sûr de la légitimité de l'emploi de ces *symboles?*

(2) Trouvée antérieurement et d'une autre manière par Abel.

complète de l'*interopération*, des actions et des réactions des formes algébriques (la morphologie algébrique dans son sens le plus absolu), d'où tire-t-elle son origine? De l'observation faite accidentellement par Eisenstein, il y a vingt ans et plus, d'un simple *invariant (le quadriinvariant d'un quartic binaire)*, qu'il a rencontré dans le cours de certaines recherches, d'une façon tout à fait accidentelle et inattendue, absolument comme M. Duchaillu a rencontré un gorille dans le pays des Fantées, ou comme si l'un de nous, à Londres, rencontrait un ours blanc des régions polaires, échappé du Zoological Garden. Heureusement qu'il s'est précipité sur sa proie et qu'il l'a conservée pour la contemplation et l'étude des mathématiciens futurs. Cette découverte occupe à peine une page entière dans la collection de ses œuvres posthumes. Ce singulier résultat de l'observation (qui a autant de droit à ce titre que la découverte des globigerines dans la craie, ou de la structure confoco-ellipsoïdale des coquilles du Foraminifère), resté infructueux entre les mains de son célèbre auteur, a servi à mettre en mouvement tout un courant d'idées, à propager un mode d'impulsion qui a conduit à une révolution complète dans l'aspect entier de l'analyse moderne, et qui continuera de se faire sentir aussi longtemps que les mathématiques ne seront pas oubliées et que les associations britanniques n'auront pas cessé pour toujours.

Je pourrais continuer s'il était nécessaire d'accumuler exemple sur exemple pour démontrer l'importance souveraine de la faculté d'observation dans la succession des découvertes mathématiques [1]. S'il n'y avait pas une sorte d'inconvenance à m'appesantir sur mon expérience personnelle, je pourrais vous dire une histoire qui a presque l'intérêt d'un roman, à propos de mes dernières recherches dans un champ où la géométrie, l'algèbre et la théorie des nombres se fondent l'une dans l'autre d'une manière surprenante, comme les teintes du soleil couchant ou les couleurs du dauphin mourant *dont la dernière est toujours la plus belle*. Cette histoire démontrerait d'une manière frappante combien l'observation, la divination, l'induction, l'épreuve expérimentale, la vérification, la causalité (si tant est, comme je le suppose, que ces mots expriment l'acte de remonter des phénomènes à leurs causes ou à leurs raisons d'être) ont affaire avec le travail du mathématicien.

---

[1] La règle de Newton relative aux racines imaginaires des équations fut, selon toute apparence et suivant l'opinion la plus accréditée, obtenue inductivement par son auteur. La réduction qui m'est due du problème des *Vierges* d'Euler ou plutôt d'un problème un peu plus général à la forme d'une question ou d'une série de questions de répartition, fut tout d'abord (c'est étrange à dire) un résultat d'induction, que je communiquai à M. le professeur Cayley, il fut démontré par chacun de nous indépendamment, à l'aide de méthodes distinctes. (Note de Sylvester).

On trouve des gens qui regardent les mathématiques, à l'exception des 47 propositions du premier livre d'Euclide, comme une sorte de sécrétion morbide, comparable seulement à la mère perle engendrée dans l'huître malade; je les ai entendu stigmatiser comme *une excroissance maladive de l'esprit humain.* D'autres plus généreux les justifient, leur accordent *leur raison d'être,* en les constituant à l'état de flambeau éclairant la voie ou de servante portant la traine des sciences physiques. Un écrivain distingué, dans un récent article de revue, exprime le doute que cette science soit une étude plus sérieuse, plus digne d'occuper et d'intéresser l'intelligence humaine que les problèmes du jeu d'échecs ou du casse-tête chinois. Que nous importe, disent-ils, que les trois angles d'un triangle soient égaux à deux droits, ou que chaque nombre soit ou puisse être la somme de deux nombres premiers, ou que chaque équation de degré impair doive avoir une racine réelle. Est-il rien de plus ennuyeux, de plus suranné, de plus plat, de plus inutile, que ces propositions et tant d'autres semblables? N'est-il pas beaucoup plus intéressant de lire le récit d'un mariage du grand monde ou les détails des régates internationales? — Mais c'est comme si on voulait faire de l'architecture, un amas de briques et de mortier, ou même l'ensemble des pierres de taille de quelque édifice public; de la peinture, le désordre des couleurs étalées sur la palette; de la musique, les sons aigres et criards d'un archet passé au hasard sur les cordes d'un violon. Le monde d'idées que la science mathématique révèle ou illumine, la contemplation de la beauté divine et de l'ordre qu'elle fait naître, l'harmonieux enchaînement de ses parties, la hiérarchie infinie et l'évidence absolue des vérités qui la concernent, tous ces caractères et mille autres sont de très sûrs fondements du droit des mathématiques aux respects de l'humanité, d'autant plus qu'elles ne perdraient rien de leur importance alors même que le plan de l'univers se déroulerait comme une carte sous nos pieds, ou que l'esprit de l'homme serait capable d'embrasser d'un seul coup-d'œil le plan tout entier de la création.

Conformément à l'usage général, j'ai employé le mot mathématiques au pluriel; mais je pense qu'il serait mieux de réserver ce mode d'expression pour les applications de la science, et de faire usage du mot mathématique au singulier pour désigner la science elle-même, comme nous disons la logique, la rhétorique, ou (la sœur propre de l'algèbre), la musique [1]. Il fut un temps où toutes les parties des mathématiques

---

[1] J'ai mentionné ailleurs, dans ma Trilogie, l'étroite relation qui existe entre ces deux branches, non pas seulement en ce sens qu'elles ont pour mère commune l'arithmétique, mais encore à cause de leur similitude d'habitudes et d'affections. J'ai appelé " la musique, l'algèbre du sentiment, et l'algèbre, la musique de la raison; la musique le songe, l'algèbre la vie éveillée; l'âme de chacune la même! „ (Note de Sylvester).

étaient séparées, où l'algèbre, la géométrie et la théorie des nombres vivaient à distance, ou n'entretenaient que de froides relations de voisinage, limitées à des appels adressés occasionnellement par l'une à l'autre; mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui; elles vivent ensemble et deviennent chaque jour de plus en plus intimes, enchaînées par mille liens nouveaux; de telle sorte que nous pouvons prévoir avec confiance le jour où elles ne formeront plus qu'un corps et qu'une âme.

A l'origine, c'était la géométrie qui empruntait le plus à l'arithmétique et à l'algèbre; mais depuis, elle a remboursé ses emprunts avec usure, et si l'on me demandait de désigner par un seul mot l'étoile polaire autour de laquelle le firmament mathématique fait sa révolution, l'idée centrale qui pénètre comme un souffle invisible le corps tout entier de la doctrine mathématique, j'indiquerai la *continuité* en tant que renfermée dans nos notions de l'espace et je dirai, c'est cela et rien que cela!

Puisse quelque jour dans l'enseignement mathématique, les chemins courts être préférés aux longues routes; la théorie des formes être introduite dans les éléments d'algèbre; la projection, la corrélation et le mouvement être accepté comme auxiliaires de la géométrie; l'esprit de l'étudiant être vivifié et élevé, sa foi reveillée par une initiation anticipée aux idées dominantes de polarité, de continuité, d'infinité, par la familiarisation enfin avec la doctrine de l'imaginaire et de l'inconcevable.

SYLVESTER.

DÉMONSTRATION

NOUVELLE *de l'existence d'une racine réelle ou imaginaire pour toute équation algébrique, par* M. KINKELIN.

Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la Revue en leur fesant connaître une démonstration nouvelle et extrêmement simple de la propriété fondamentale des fonctions algébriques, que vient de publier M. Kinkelin dans les *Mathématische Annalen*. On remarquera que cette démonstration ne repose que sur un très petit nombre de notions, qui sont connues de tous ceux qui se sont quelque peu occupés d'algèbre.

« Soit $x = p + q\,i$ une expression imaginaire, dans laquelle p et q sont des quantités réelles et $i = \sqrt{-1}$. Prenons dans un plan un système d'axes rectangulaires X O Y et considérons un point m ayant abcisse p, et pour ordonnée q. Nous dirons que ce point m est la représentation de l'expression imaginaire x dans le plan X O Y. Soit r la longueur de la droite om qui joint l'origine des coordonnées au point m, et α l'angle que fait cette droite om avec l'axe O X, cet angle étant compté dans le sens des rotations positives autour de O. On aura :

$$x = r\,(\cos\alpha + i\sin\alpha)$$

et r et α seront les coordonnées polaires du point m.

Si on donne à p et q toutes les valeurs imaginables depuis $-\infty$ jusque $+\infty$, x prendra toutes les valeurs imaginaires possibles et le point m qui est la représentation de x, prendra toutes les positions possibles dans le plan. La même chose aura lieu si ou donne à r tontes les valeurs imaginables depuis o jusque ∞, en même temps que l'on fait varier α de o à 2π.

Soit Fx une fonction algébrique entière de x; on pourra l'exprimer au moyen de p et de q ou de r et α. Elle prendra alors la forme

$$P + Q\,i = R\,(\cos A + i \sin A)$$

ou P, Q, R et A sont des fonctions réelles et continues de r et de α. Soit M au point dont les coordonnées rectangulaires sont P et Q, et les coordonnées polaires R et A. Le point M sera la représentation de la fonction Fx pour la valeur de x que représente le point m. Donnons à r une valeur déterminée et fesons varier α d'une manière continue de o jusqu'à 2π. Si on examine quelle est la forme de R et de A, on verra que ces deux quantités reprennent pour $\alpha = 2\pi$, la valeur qu'elles avaient pour $\alpha = o$; autrement dit quand le point m décrit une circonférence de rayon r, M décrit une ligne courbe fermée. Cette ligne, qui peut avoir plusieurs circonvolutions sera nommée dans la suite *ligne représentative* de la fonction. La fonction Fx étant continue par rapport au rayon r, si on fait varier celui-ci d'une manière continue depuis o jusque $+x$, on engendrera une série de lignes représentatives qui se succéderont sans laisser entr'elles d'intervalle. On remarquera en outre que pour une valeur finie de r, aucune de ces lignes n'aura de point à une distance infinie, et pour une valeur infinie de r, au contraire, elles n'auront pas de point o située à une distance finie.

Nous allons maintenant montrer que la fonction Fx peut prendre une valeur quelconque réelle ou imaginaire, autrement dit que ses lignes représentatives couvrent entièrement le plan. Pour simplifier l'exposition nous allons appeler *fonction illimitée* celle qui jouit de la propriété d'avoir des lignes représentatives rentrant en elles mêmes, après avoir fait un tour au moins dans le sens positif quand α varie de o et 2π, et ne s'éloignant pas à l'infini, quand r est fini, tout entières à l'infini, au contraire, pour r infini, et couvrant d'ailleurs tout le plan. La variable x est évidemment une *fonction illimitée.*

Proposition I. La somme d'une fonction illimitée et d'une quantité constante est une fonction illimitée.

Soit $fx = P + Qi$ une fonction illimitée représentée par le point M. Si on y ajoute la quantité $a + bi$, la somme est égale à

$$f_1x = (P + a) + (Q + b)\,i.$$

Les coordonnées du point M_1 qui représente f_1x sont respectivement plus grandes de a et b que celles du point M qui représente fx. Tous les points M sont déplacés dans la même direction et de la même quantité

pour venir en $M_{\prime}$, quand on augmente fx de $a + bi$. Par suite leur position respective n'est pas changée, et les lignes représentatives de $f_{\prime} x$, étant celles de fx qui ont été déplacées sans changer de forme, recouvrent encore tout le plan. CQFD.

Proposition II. Le produit d'une fonction illimitée par la variable est une fonction illimitée.

Soit $x = r (\cos \alpha + i \sin \alpha)$ la variable et $fx = R (\cos A + i \sin A)$ une fonction illimitée de cette variable. On aura

$$xfx = rR [\cos (A + \alpha) + i \sin (A + \alpha)].$$

Si on suppose que dans cette expression r soit constant et que α varie d'une manière continue de o jusque 2π, d'après l'hypothése A aura pour $\alpha = o$ et $\alpha = 2\pi$ la même valeur A_0 ou plus généralement $A_0 + 2g\,\pi$, g étant un nombre entier positif. Quelle que soit la manière dont A varie la somme $A + \alpha$ pour $\alpha = o$ aura la valeur A_0, puis soit en croissant toujours, soit en croissant et décroissant alternativement, arrivera à la valeur $A_0 + 2\pi$ en $A_0 + 2g\,\pi + 2\pi$ pour $\alpha = 2\pi$, de sorte qu'en tout cas elle fera au moins un tour complet. Puisque Rr est une fonction continue de α, il s'ensuit que la ligne décrite par le point qui réprésente xfx, pour la valeur de r que nous avons choisie, fait un tour au moins autour de O et rentre en elle-même. Ensuite rR et $A + \alpha$ sont l'un et l'autre d'après l'hypothèse des fonctions continues de r, et la première de ces expressions croit depuis o jusque ∞ quand r varie entre ces limites, puisque R est fini quand r est fini, et infini quand r est infini. Il résulte de là qne les lignes représentatives de xfx se succèdent d'une manière continue quand r varie d'une manière continue et qu'elles recouvrent tout le plan.

Remarque. Il n'est pas superflu de remarquer que le rayon R peut s'évanouir une ou plusieurs fois pour des valeurs finies de r, savoir dans le cas où une ou plusieurs des lignes représentatives de fx passent par l'origine des coordonnées. Si le passage des lignes représentatives par o a lieu k fois, c'est que k lignes représentatives ont cette propriété, ou qu'un moindre nombre d'entr'elles en jouissent plusieurs fois. Ainsi le rayon R s'annulera pour k couples de valeurs de r et de α, qui peuvent être égales ou inégales; (dans le premier cas, les lignes représentatives ont au point o un point de rebroussement). Le rayon rR de la fonction xfx s'évanouira une fois de plus, savoir pour $x = o$. Si donc l'équation $fx = o$ a k racines, l'équation $xfx = 0$, en aura $k + 1$. Interprétée géométriquement, cette propriété donne la suivante : les lignes représentatives de xfx passeront $k + 1$ fois par le point 0, si celles de fx y passent k fois.

Proposition III. Une fonction algébrique entière d'une variable imaginaire x passe par toutes les valeurs imaginaires possibles.

Soient a_1, a_2,...., a_n des constantes imaginaires quelconques, x une

variable imaginaire; les fonctions suivantes seront illimitées d'après les propositions I et II :

$$x \qquad\qquad x + a_1$$
$$x(x + a_1) = x^2 + a_1 x \qquad\qquad x^2 + a_1 x + a_2$$
$$x(x^2 + a_1 x + a_2) = x^3 + a_1 x^2 + a_2 x \qquad x^3 + a_1 x^2 + a_2 x + a_3,$$

et ainsi de suite, jusque

$$x^n + a_1 x^{n-1} + a_2 x^{n-2} + \ldots. + a_{n-1} x + a_n$$

Par conséquent elles passeront par toutes les valeurs imaginaires possibles.

Il suit immédiatement de là qu'une fonction algébrique rationelle peut devenir égale à zéro au moins pour une valeur de la variable, autrement dit : toute équation algébrique a au moins une racine.

Il est maintenant facile de prouver que toute équation algébrique de degré n a n racines, de la manière suivante.

Proposition IV. Si toute fonction algébrique entière du n^{ieme} *degré sans terme constant est nulle pour n valeurs de la variable, il en est de même pour toute fonction de même degré ayant un terme constant.*

Soit

$$Fx = x^n + a_1 x^{n-1} + a_2 x^{n-2} + \ldots. + a_{n-1} x + a_n$$

une fonction algébrique entière avec terme constant. D'après la proposition précédente, il existe une racine ω de l'équation $Fx = 0$, c'est-à-dire telle que

$$\omega^n + a_1 \omega^{n-1} + a_2 \omega^{n-2} + \ldots. + a_{n-1} \omega = - a_n$$

Posons dans Fx,

$$x = y + \omega.$$

On aura

$$Fx = y^n + b_1 y^{n-1} + b_2 y^{n-2} + \ldots. + b_{n-1} y$$
$$(+ \omega^n + a_1 \omega^{n-1} + \ldots. + a_{n-1} \omega + a_n)$$

ou puisque la quantité entre parenthèses est nulle,

$$Fx = y^n + b_1 y^{n-1} + b_2 y^{n-2} + \ldots. + b_{n-1} y$$

cette expression, n'ayant pas de terme constant s'annule puur n valeurs de y, et par conséquent Fx s'annule pour le même nombre de valeurs de x; C.Q.F.D.

Proposition V. Une équation algébrique du n^{ieme} *degré a n racines réelles ou imaginaires.*

La quantité $x^2 + a_1 x = x(x + a_1)$ s'annule pour $x = o$ et $x = - a_1$; d'après la proposition précédente, $x^2 + a_1 x + a_2$ s'évanouira aussi pour deux valeurs de x

La remarque de la proposition II prouve ensuite que $x(x^2 + a_1 x + a_2) = x^3 + a_1 x^2 + a_2 x$ et par conséquent $x^3 + a_1 x^2 + a_2 x + a_3$ s'annulent pour trois valeurs de x.

On conclut de la même manière, de ce qui précède, que les expressions

$$x (x^3 + a_1 x^2 + a_2 x + a_3) = x^4 + a_1 x^3 + a_2 x^2 + a_3 x$$

et
$$x^4 + a_1 x^3 + a_2 x^2 + a_3 x + a_4$$

s'évanouissent pour quatre valeurs de x; et enfin, en général que

$$x^n + a_1 x^{n-1} + a_2 x^{n-2} + \dots + a_{n-1} x + a_n$$

est égal à zéro pour n valeurs de x. „

" *Notice historique.* C'est Gauss qui a donné la première démonstration rigoureuse du principe fondamental de la théorie des équations algébriques (1799; voir œuvres, tome III page 1). Depuis lors il en a paru plusieurs autres : les unes comme celle de Cauchy (1821, *Cours d'analyse algébrique,* page 331), la seconde et la troisième de Gauss (1815 et 1816, œuvres, tome III, p. 31 et 57), celle de Serret (*Cours d'algèbre supérieure,* 1866, tome I, page 97), reposent sur des considérations analytiques. D'autres, au contraire, s'appuyent sur des considérations géométriques : telles sont les deux de Ullherr (*Journal de Crelle,* tome XXXI, page 231) et la dernière de Gauss (1849, œuvres, tome III, p. 70), qui ne diffère de la première que par la forme.

On peut exiger, ce semble, que les principes servant de base à la démonstration d'une vérité la contiennent toute entière et soient propres à la faire découvrir d'une manière complète. Or, aucune des démonstrations que nous venons de citer, à l'exception de la première et de la dernière de Gauss, ne prouve immédiatement l'existence de toutes les racines et par conséquent ne satisfait à la condition que nous rappelions plus haut. C'est ce qui a engagé l'auteur à publier cette nouvelle démonstration; elle n'a pas cet inconvénient, et tout en étant très élémentaire, peut s'appliquer, avec des modifications, il est vrai, aux équations transcendantes. „

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette notice de M. Kinkelin. C'est que la démonstration analytique de Cauchy, simplifiée par Sturm, a été exposée d'une manière très simple au moyen de la représentation géométrique des quantités imaginaires par MM. Abel Transon (*Nouvelles Annales de mathématiques,* 1867, page 105) et Houel (*Théorie élémentaire des quantités complexes,* page 46). Naturellement la démonstration de Cauchy, mise sous cette forme, ne prouve pas plus que la démonstration primitive, l'existence de toutes les racines et par conséquent celle de M. Kinkelin semble préférable.

P. Mansion.



NOTICE

Sur le CABLE TRANSATLANTIQUE, *par le* c^te TH. DU MONCEL, *officier de la Légion d'Honneur*, etc., *Ingénieur électricien des lignes télégraphiques*, etc. Brochure in-8 de 48 pages avec 25 gravures dans le texte. Paris, Gauthier-Villars 1869, prix fr. 1-50.

Si les découvertes inattendues et les travaux gigantesques qui ont été réalisés de nos jours ne nous avaient pas habitués au merveilleux, nous pourrions considérer l'établissement du câble transatlantique comme la huitième merveille du monde, merveille par les résultats presque surnaturels qu'il est appelé à fournir, merveille par les difficultés sans nombre qu'a exigées son installation, merveille par les effets physiques produits, merveille même par les sommes énormes, qui ont été dépensées pour son installation définitive. Il est vrai que cette merveille, comme une grande coquette qui veut faire estimer plus haut ses faveurs, a trouvé bon avant de prendre forme, de provoquer bien des découragements, de repousser bien loin, au moment même d'atteindre le but, les enthousiastes acharnés à sa poursuite; mais, grâce à une persévérance à toute épreuve, grâce à des sacrifices sans nombre, cette merveille a pu être enfin créée, et elle sera un des plus beaux titres de gloire de l'intelligence de l'homme.

On a beaucoup écrit et beaucoup parlé depuis dix ans sur le télégraphe transatlantique, mais on est tout surpris aujourd'hui, quand on se reporte à ces écrits, de voir que ce qu'on croyait être, il y a quelques années, le dernier mot de la question n'en était peut-être pas même le premier, et il arrive souvent que n'étant pas au courant des recherches nouvelles, qui restent la plupart du temps inaperçues, on regarde comme impossibles les faits qu'on signale.

Que dira-t-on, par exemple, quand on saura que le télégraphe transatlantique, qu'on croyait impossible, non seulement fonctionne presque aussi vite que le télégraphe Morse de nos lignes aériennes, mais encore qu'il marche sous l'influence d'une pile moins forte que celle qu'on emploie pour mettre en jeu des sonneries d'appartement, en un mot, sous l'influence d'une pile de Daniel de *cinq éléments!!!* Certes si l'on se reporte aux réactions si complexes qui se produisent au sein des cables sous-marins, si l'on considère les retards occasionnés par ces réactions, les troubles apportés aux transmissions par l'effet des décharges secondaires et accidentelles qui s'y manifestent, enfin la distance considérable qui sépare l'Amérique de l'Europe, on se demande comment il est possible d'obtenir, dans de si mauvaises conditions, des effets qui ne peuvent être réalisés sur nos lignes aériennes, qu'avec des forces électriques très considérables, et même avec beaucoup moins d'erreurs. Pourtant le fait existe, et cette brochure a pour but de le faire comprendre aussi clairement que possible.

A l'époque où cette notice a été publiée, la pose du câble français était en voie d'exécution, aujourd'hui cette pose est terminée, et la parfaite réussite a couronné l'entreprise. Elle a démontré une fois de plus que la *solution matérielle du problème était possible*, quoi qu'en eussent dit certains physiciens et certains ingénieurs, qui comptaient sans les découvertes nouvelles et qui avaient sans doute oublié ce proverbe espagnol :

Aux audacieux Dieu prête la main.

J. M.

BULLETIN DES REVUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Classe des Sciences.

Le jury chargé de décerner le prix au meilleur ouvrage sur les sciences physiques et mathématiques, publié en Belgique pendant la dernière période quinquennale, cite parmi les nombreux ouvrages présentés au concours, ou spontanément signalés par les membres du jury :

« I. *Traité général des applications de l'électricité,* par M. Gloesener (tome III) ;

« II. *De l'importance du principe du renversement du courant*, etc., par le même ;

« III. *Recherches nouvelles sur les lois des proportions chimiques*, etc., par M. Stas ;

« IV. *Recherches sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur,* par M. J. Plateau.

Par arrêté royal du 1er de ce mois, ratifiant les propositions du jury chargé de juger la quatrième période du concours quinquennal des sciences mathématiques et physiques, le prix de cinq mille francs a été attribué à M. Joseph Plateau, pour ses Recherches sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur.

CONCOURS DE LA CLASSE POUR 1869.

Six questions avaient été inscrites au programme du concours de cette année.

Un mémoire, portant pour devise : « Les terrains ardoisier et porphyrique du Brabant ne paraissent au jour que dans le fond des vallées, etc., » (D'OMALIUS, *Coup-d'œil sur la géologie de la Belgique)*, a été envoyé en réponse à la troisième question, ainsi conçue :

" Il existe dans le Brabant des terrains anciens, que Dumont a rangés dans les groupes qu'il appelait systèmes gedinnien et coblentzien. Des observations paléontologiques ont fait connaître depuis qu'une partie des dépôts dit coblentziens appartient au terrain silurien de la géologie actuelle.

" On demande des observations propres à faire connaître la position que les autres parties de ce massif doivent occuper dans la série des terrains. „

Conformément aux conclusions des rapporteurs, la classe a décerné sa médaille d'or à ce travail, ayant pour auteur M. C. Malaise, correspondant de la section des sciences naturelles de la classe et professeur à l'institut agricole de Gembloux.

ÉLECTIONS.

Pendant le courant de l'année 1869, la classe a perdu deux de ses membres titulaires : M. le général Nerenburger, de la section des sciences physiques et mathématiques, et M. Vander Maelen, de la section des sciences naturelles.

Dans sa séance d'hier, elle a appelé à la première de ces places M. Alexis Brialmont, correspondant, et à la seconde, M. Édouard Dupont, également correspondant. Ces élections seront soumises à l'approbation de Sa Majesté.

M. Valerius, professeur à l'université de Gand, et M. Folie, professeur à l'école industrielle de Liége, ont été élus correspondants de la section des sciences mathématiques et physiques.

La classe avait perdu trois de ses associés de la section des sciences naturelles pendant cette année. Les suffrages se sont portés sur MM. De Candolle, professeur à l'académie de Genève; Oswald Heer, à Zurich, et Donders, professeur à l'université d'Utrecht, pour les places vacantes par le décès de MM. Von Martius, Bertoloni et Taylor.

Un congrès de philosophes vient d'avoir lieu (du 26 sept. au 2 oct.) à Francfort, sous la présidence du professeur Von Leonhardi de Prague. Entre autres sujets, on y a traité des systèmes d'éducation de Pestalozzi et de Froebel.

Le congrès philologique de Kiel a commencé le 27 septembre dernier.

Le nombre des membres s'est élevé à 463. La Belgique y était représentée.

Le prof. Max Müller, a lu un travail sur le " Nihilisme Bouddhique; „ le prof. Graeser, de Berlin, sur " la marine de l'antiquité comparée avec les navires modernes ; „ le prof. Gädechens, d'Iéna, sur " les grâces. „

On a remarqué encore une lecture du directeur Classen sur *la relation de passages de Sophocle avec les récits d'Hérodote,* et une dissertation sur les *Odes d'Horace,* dans laquelle M. Kiessling, de Greifsweld, a essayé de prouver que les odes n'ont pas attiré l'attention à leur apparition, et qu'on les regardait généralement comme une œuvre manquée. Ce n'est qu'après l'époque de Néron qu'elles arrivèrent graduellement à l'estime en laquelle

elles ont été tenues depuis. — La section d'Éducation a discuté la question de savoir jusqu'à quel point les sciences naturelles doivent être introduites dans le programme des cours d'humanités. — Le compte-rendu des travaux est sous presse. Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine livraison.

L'académie des inscriptions et belles-lettres a offert des prix de la valeur de 3000 fr. pour les meilleurs traités sur les sujets suivants :

1. L'économie politique de l'Egypte sous les Lagides.
2. La lutte entre la philosophie et la théologie des Arabes au temps des Gazzali.
3. L'analyse critique et philologique des inscriptions himyaritiques.
4. Les chiffres, comptes et calculs, poids et mesures des anciens Égyptiens.

L'académie des sciences morales et politiques propose, de son côté, un prix de 3000 fr. pour la meilleure dissertation sur la philosophie de Pythagore. Voici le programme tracé par l'académie : 1° Soumettre à un examen critique les traditions que l'antiquité nous a laissées sur la personne et les doctrines de Pythagore ; 2° expliquer et comparer entre eux tous les fragments qui nous restent de ses disciples immédiats ; en discuter l'authenticité, en montrer les ressemblances et les différences ; en dégager le fonds commun ; 3° rechercher l'influence que le Pythagorisme a exercée sur les autres systèmes de l'antiquité grecque, particulièrement sur le platonisme et le néoplatonisme ; 4° suivre la tradition pythagoricienne, montrer l'influence qu'elle a eue non seulement sur la philosophie, mais encore sur les sciences. „ (Terme : 31 déc. 1870).

Nous aimons à signaler les preuves d'estime que reçoit à l'étranger la science belge, si tant est que la science ait une nationalité. C'est ainsi qu'au congrès scientifique et médical d'Inspruck en septembre dernier, M. Carl Vogt (de Genève), a cité avec honneur " les étonnantes recherches „ de Dupont, en Belgique, — à côté de celles de Lartet en France et de Fraas en Allemagne — recherches qui ont prouvé qu'à la période du mammouth, en a succédé une autre, pendant laquelle l'homme chassait, dans la région centrale de l'Europe, le Renne, et d'autres animaux arctiques au sein d'un climat et d'une flore glaciaires.

C'est ainsi encore qu'on voit figurer parmi les fondateurs du nouveau journal scientifique anglais *Nature* (Londres, Macmillan) auquel contribuent les sommités de l'Europe savante, M. Quetelet et M. Kekulé, qui nous a quitté trop récemment, pour que nous n'ayons pas conservé quelques droits sur lui. Le journal *Nature* inscrit en tête de son programme : " la défense des droits de la science à être admise plus généralement dans l'éducation et la vie de tous les jours. „

Il y aurait de l'ingratitude de notre part à ne point signaler l'appa-

rition, chez l'éditeur de *Nature* d'un autre journal, intitulé *The academy* avec l'épigraphe: " *Inter sylvas academi quærere verum.* „ Journal de critique et de nouvelles exploitant le vaste champ de la littérature, de l'enseignement, de la science et de l'art, il se distingue par son caractère sérieux, l'autorité de ses rédacteurs, la variété et le classement excellent de ses articles. Ce recueil mensuel s'est imposé la tâche de tenir les savants au courant de tout ce qui se fait et se publie dans le monde littéraire et scientifique; et jusqu'à présent, il tient toutes les promesses d'un si beau programme. Nous nous permettrons de lui faire de fréquents emprunts.

VARIA.

M. Stecher, professeur ordinaire à l'université de Liége, est nommé chevalier de l'ordre du Christ de Portugal.

M. Walbroeck, professeur à l'université de Gand, a été élevé à la même dignité.

Le passage suivant d'un discours sur l'*Enseignement des sciences dans les Écoles*, prononcé par M. W. Tuckwell, devant l'*Association britannique* nous parait contenir un puissant argument d'analogie en faveur des humanités complètes.

" Un point m'a surtout frappé, dans ma propre expérience : c'est la valeur inattendue d'une culture générale pour l'enseignement de sujets spéciaux. L'homme qui connait la science admirablement, mais qui ne sait rien d'autre prépare bien les jeunes gens pour un examen; mais son enseignement ne se grave pas fortement. L'homme d'une culture large et raffinée conduit moins d'élèves à un degré donné dans un temps donné: mais ce qu'il leur a appris demeure en eux; jamais ils n'oublient ni ne reculent. Je ne suis pas sûr de comprendre ce phénomène, mais je l'ai noté fréquemment. „

On annonce la publication d'une *Histoire de la littérature allemande* (en français) due à la plume de M. Heinrichs, professeur à Lyon.

Le professeur Dœllinger, de Munich, a sous presse un nouvel ouvrage sur les sectes religieuses du moyen-âge.

M. J. B. Abbeloos, professeur au séminaire de Malines, annonce une édition complète de la chronique de Bar-Hebrœus (alias Abulfaragus, histor. Syriaque du 13[e] siècle), dont la seconde et la troisième parties, relatives à l'histoire de l'Église, n'ont pas encore été publiées.

Il vient d'être vendu en Angleterre, parmi d'autres joyaux manuscrits rassemblés par le savant Dr Todd, un autographe d'Alulfus de Tournai (commt du 12e s.).

M. Layard annonce de Naples (14 oct.) au journal anglais *The Academy*, une découverte du plus haut intérêt, faite récemment à Pompéeis. C'est une vue de l'amphithéâtre, comprenant les murailles de la ville et les tours avoisinantes, et un bâtiment considérable, sorte de dépendance de l'amphithéâtre, et où sans doute les gladiateurs s'habillaient et se baignaient. Fiorelli est occupé à en rechercher les restes. Dans l'espace environnant, on voit des arbres, et des échoppes protégées du soleil par des tendelets comme on en rencontre encore partout dans les rues de Naples; on y vendait probablement du fruit et de la limonade. Dans l'une d'elles est un banc, exactement pareil à ceux dont nous nous servons communément. Le velarium est représenté pour la première fois, croyons-nous. Il semble avoir pendu en larges plis, horizontalement au-dessus de la partie du théâtre qu'il était destiné à protéger. Ce paysage, grossièrement exécuté, se trouve sur les murs d'une maison de peu d'étendue, et appartenant évidemment à des personnes de la classe pauvre.

La société d'Ethnologie et d'Anthropologie, récemment fondée à Berlin, a tenu sa première séance le 11 décembre. Le journal de Bastion et Hartmann, servira d'organe à la nouvelle société.

BIBLIOGRAPHIE.

Oracula Sibyllina editio altera ex priore ampliore contracta, curante C. Alexandre. Paris, Didot. Hyperidis orationes quatuor cum ceterarum fragmentis ed. Blass. Leipzig, Teubner. 13 $^1/_2$ gr.

Lexicon Sophocleum ab. J. Ellendt compositum. IIa ed. curavit H. Genthe. Berlin, Borntraeyer. L'ouvrage doit se composer de 8 livraisons, dont deux ont paru; prix de la livraison. 20 gr.

Corpus inscriptionum latinarum. Volumen secundum; inscriptionis Hispaniæ latinæ. Ed. Huebner. Berlin, Reimer. 21 th. 10 gr.

L'Iliade d'Homère, texte revu et accompagné d'un commentaire critique et explicatif, par A. Pierron; 2 vol. Paris, Hachette. 16 fr.

Études sur la poésie latine, par M. Patin de l'académie française. Paris, Hachette. 7 fr.

L'Hellénisme en France, leçons sur l'influence des études grecques dans le développement de la langue et de littérature françaises, par E. Egger; 2 vol. Paris, Didier. 15 fr.

Franzœsisch-englisches etymologisches woerterbuch, innerhalb des Lateinischen von S. Nagel. Berlin, Calvary. 3 th.

ACTES OFFICIELS.

M. Leroy (A.), professeur ordinaire à l'université de Liége, auteur du livre qui vient d'être publié sous le titre : *L'université de Liége depuis sa fondation*, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. Bouillon (J. A.), ancien professeur de quatrième latine à l'athénée royal de Bruxelles, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

NÉCROLOGIE.

En Belgique : M. le docteur Corneille Broeckx, membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique, bibliothécaire-archiviste de l'Académie d'archéologie de Belgique.

A l'étranger : Le 21 avril 1869, est mort à l'âge de 71 ans, Frédéric Kiek, professeur au gymnase d'Erfurt depuis 1824. Il s'était surtout fait connaître par ses commentaires sur Salluste. Il publia le *Catilina* en 1818, le *Jugurtha* en 1834, les *fragments d'histoire* en 1853. En 1856, il donna une petite édition de Salluste avec une excellente *succincta adnotatio*. Il voua encore ses soins à l'explication d'autres auteurs : une édition de *Velleius* parut en 1840; une première de l'*Agricola de Tacite* en 1859, une seconde en 1864; une première de la *Germanie* en 1860, une seconde en 1864. Nous avons aussi de lui une dissertation intitulée *de glossematis falso Taciti Agricolae imputatis* de 1857, et une autre de 1850, qui a pour titre : *de codicibus bibl. Amplonianae Erfurtensis potioribus; acc. poema sacc. XIII ad* FABULAM VULPINAM *pertinens, quod pœnitentiarius inscribitur, ex cod. Ampl. ed.* Il composa aussi, en collaboration avec Fr. Berger, une grammaire latine (1848); comme seconde partie d'une *grammaire parallèle des langues grecque et latine,* dont Rost avait donné l'idée. Elle n'eut pas de réussite, et, d'après les critiques allemands, elle ne pouvait pas en avoir, *parce que les deux langues diffèrent trop pour que la grammaire de l'une puisse se modeler sur celle de l'autre.*

J. Conington, prof. de latin à l'université d'Oxford, auteur de plusieurs traductions d'Homère, de Virgile et d'Horace, entre autres les *satire et épitre d'Horace,* en vers anglais.

M. John Bruce, historien et antiquaire à Londres.

M. Alfred Nettement; il laisse une très importante *Histoire de la Restauration.*

M. Erdmann, professeur à l'université de Stockholm et le premier géologue de la Suède.

M. Berger, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres de Paris.

M. R. Kner, éminent professeur de zoologie à l'université de Vienne.

M. Antony Deschamps. On a de lui une traduction en vers de la *Divine Comédie.*

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Année 1870. 6me Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT.

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES NATURELLES EN ALLEMAGNE ET EN BELGIQUE.

Le vingt-septième congrès des professeurs de l'Allemagne s'est tenu à Kiel à la fin de septembre dernier. Il a duré quatre jours, et chaque jour a été signalé par d'intéressantes conférences scientifiques dans les séances générales, et par des débats non moins intéressants sur des questions d'organisation et de science dans les différentes sections. Nous résumerons ici une seule des discussions qui ont eu lieu dans la section pédagogique : c'est celle qui concerne *l'enseignement des sciences naturelles et des mathématiques dans les humanités*. Nous pensons qu'elle pourra avoir pour nos lecteurs un intérêt d'autant plus grand que, cette année même, on fait pour la première fois, dans nos athénées, un essai de l'enseignement des sciences naturelles.

La question de savoir quelle place l'enseignement de ces sciences doit avoir dans les humanités, occupe depuis plus de cinquante ans l'attention des professeurs allemands. Au milieu des agitations provoquées par les événements de 1848, elle fut de nouveau soulevée et discutée, avec plus d'énergie que jamais, par un éminent philologue saxon, M. Koechly, que beaucoup d'entre nous se rappellent sans doute avoir vu au premier congrès des professeurs belges à Bruxelles. Depuis, elle fut plusieurs fois reprise, et au congrès tenu en 1869 à Wurzbourg, la section des mathématiciens, à laquelle les naturalistes réunis à Dresde avaient fait un appel, prit, de

concert avec la section pédagogique, la résolution de nommer une commission chargée de faire au congrès de l'année suivante des propositions concernant, à la fois, l'enseignement des sciences naturelles et celui des mathématiques. La commission eut donc une année entière pour préparer son travail.

Elle chercha à concilier, autant que possible, les prétentions des hommes de science avec les conditions exigées d'un bon enseignement des branches littéraires. Voici à quoi ses efforts aboutirent.

Parmi les propositions, en forme de *thèses*, qu'elle apporta au congrès de Kiel, la principale était la suivante : " Les langues classiques doivent former la base permanente de l'enseignement gymnasial; toutefois les mathématiques et les sciences naturelles doivent être reconnues, *plus* qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, comme des moyens de former l'intelligence *au même titre* que les langues anciennes [1]. „ En conséquence, la commission demanda pour ces sciences un plus grand nombre de leçons : deux heures dans chaque classe pour les sciences naturelles ne lui semblaient pas trop ; pour les mathématiques, elle voulait une heure de plus qu'elles n'avaient eu jusqu'ici dans chacune des six dernières années d'études (il y a neuf années d'études dans les gymnases prussiens). Comment se procurer ces heures en plus ? Rien de plus simple. On pourrait en trouver deux, si l'on supprimait deux heures de latin, une en quatrième et une en seconde ; les autres heures ajoutées devaient venir augmenter le nombre de trente heures de leçons qu'on a généralement dans les gymnases prussiens.

On était naturellement d'accord sur la première partie de la thèse, mais la seconde fut vivement attaquée, surtout par le directeur du gymnase de Leipsic, M. Ekstein, dont l'autorité en fait de pédagogie est généralement reconnue. La rédaction même de la thèse n'échappa pas à sa critique : il censura, en passant, cet accouplement malencontreux d'un comparatif et d'un positif. " Les mathématiques, dit-il, sont reconnues à titre égal ou ne le sont pas, nous ne pouvons admettre qu'elles puissent l'être plus ou moins. „ Du reste, la *prééminence* des études philologiques dans la formation de

---

[1] Nous traduisons littéralement.

l'homme, défendue en peu de mots et par les arguments ordinaires, ne fut mise en question par aucun mathématicien, et il parut de prime abord que les mots " à titre égal „ devaient faire naufrage. M. le directeur Colmann reproduisit, en faveur des humanités classiques, un argument que nous connaissons de longue date et auquel personne ne fit d'objection; il dit qu'une expérience de trente ans lui avait démontré que les jeunes gens qui avaient étudié le latin et le grec, étaient généralement plus aptes à cultiver les sciences. C'est à peu près ce qui a été affirmé, dans une solennité universitaire, par M. le recteur Andries, dont l'autorité peut d'autant moins être contestée que, depuis nombre d'années, il fait partie du jury d'examen de l'école du génie civil à Gand. Les membres de la commission ne songèrent à attaquer ni les raisonnements, ni les faits allégués, mais ils insistèrent pour obtenir quelques heures de plus. " Accordez-nous, dit-on, une seule heure en quatrième, une seule en seconde; vous pouvez facilement les retrancher du latin, qui en a tant; ce que le professeur de latin fait en dix ou onze heures, il pourra aussi bien le faire en neuf ou dix. „ " Et, répondit-on, ce qu'il fait en dix ou neuf heures, il pourra le faire en huit; où s'arrêtera-t-on? Le latin a absolument besoin de toutes les heures qui lui sont aujourd'hui attribuées. " M. Ekstein ajouta qu'il avait toujours été un partisan décidé de l'enseignement des sciences dans les humanités, mais qu'il était convaincu que *les mathématiques deviendraient encore plus utiles au développement de l'intelligence, si on les diminuait un peu.* La même thèse a déjà été soutenue dans cette *Revue :* apprendre par cœur une foule de propositions et de formules ne peut être d'aucune utilité aux humanistes; en rhétorique surtout, la mémoire, dans l'étude des mathématiques, joue un plus grand rôle que le raisonnement, et l'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la plupart des élèves y perdent beaucoup d'heures bien précieuses. L'enseignement libre est mieux avisé en restreignant cette matière, et c'est ce qui est loin de nuire à ses élèves devant le jury d'examen.

Un représentant du gouvernement prussien, le docteur Wiese, conseiller de la direction de l'instruction publique, prit aussi la parole, non pas pour se mêler aux débats, mais pour donner des renseignements au point de vue administratif. S'il y

a en Prusse un grand nombre d'établissements où les sciences naturelles ne sont pas enseignées, c'est qu'on a manqué jusqu'ici de professeurs qui se fussent spécialement formés pour cet enseignement; il ne suffit pas, pour le bien donner, d'avoir étudié les sciences en général; un bon professeur de mathématiques n'est pas toujours un bon professeur d'histoire naturelle; il faut que les universités forment des spécialités pour l'enseignement des sciences naturelles, sans cela cet enseignement ne pourra jamais prospérer.

La discussion étant épuisée, M. le directeur Ekstein formula une nouvelle thèse qui fut adoptée à l'unanimité; la voici: " Les langues anciennes doivent former la base permanente de l'enseignement gymnasial; les mathématiques et les sciences naturelles doivent aussi avoir leur place dans cet enseignement. „

C'était émettre un vœu pour que l'enseignement de ces sciences fût organisé dans les gymnases qui en sont dépourvus, et c'était en même temps maintenir pour les autres le statu quo; pas une seule heure ne fut accordée en plus. Les propositions suivantes furent adoptées sans discussion: 1° l'étude des sciences naturelles doit aussi peu que possible occuper les élèves hors des heures de classe; 2° elle doit se faire par la vue et l'examen des objets; il lui faut donc des collections, des appareils etc. (Cette recommandation ne paraîtra pas non plus superflue chez nous). 3° On ne peut confier cet enseignement qu'à ceux qui se sont formés à l'université et qui ont passé tous les examens sur les sciences naturelles.

Il y a chez nous aussi des partisans de l'enseignement des sciences naturelles dans les humanités, et nous pensons qu'ils auraient trouvé des auxiliaires parmi la plupart des humanistes, si, pour l'y introduire, ils n'avaient pas désorganisé les humanités en les réduisant à un nombre d'heures tout à fait insuffisant. Le gouvernement, qui, aujourd'hui, est également convaincu de l'utilité de ces études, veut que, dans la classe préparatoire, on consacre une heure par semaine à des causeries scientifiques que les Anglais appellent *lessons on common things*. Il pense qu'il peut être utile de continuer dans les autres classes ces notions scientifiques; qu'on pourrait, dans les trois classes inférieures, donner quel-

ques notions de *zoologie* et de *botanique*, et exposer, dans les trois classes supérieures, les éléments de *physique*, et y ajouter les notions les plus sommaires de la *chimie* et de la *géologie*. Dans son programme figurent déjà, pour la classe préparatoire, des *notions sur les phénomènes ordinaires de la nature* (dans cette classe, on a pu gagner quelques heures par la suppression du latin); mais le programme ne contient encore rien pour les autres classes. C'est que M. le ministre laisse aux bureaux administratifs le soin d'examiner ce qu'il convient de faire, et désire qu'ils lui soumettent les propositions qu'ils croiraient devoir être adoptées.

Nous ignorons quelles sont les résolutions prises par les bureaux administratifs. Ce que nous savons, c'est qu'il est impossible d'exécuter, dans de bonnes conditions, les intentions de M. le ministre. Nous le regrettons vivement, car ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes partisan de cet enseignement, et, dès 1849, nous avons eu l'occasion de dire notre opinion à cet égard. Tout le monde sait ce qu'on doit entendre par conditions favorables. La *principale* de ces conditions, c'est qu'on trouve facilement le temps nécessaire. Les élèves des athénées ont, par jour, cinq et quelquefois six heures de leçons, auxquelles viennent s'ajouter cinq ou six heures de travail à domicile. Est-il possible de trouver encore des heures pour les sciences naturelles, quand le manque de temps bien constaté n'a pas permis d'augmenter le nombre des leçons d'allemand et d'anglais, bien que M. le ministre désirât vivement, et avec raison, qu'on apprît ces langues d'une manière plus approfondie? La grande difficulté, c'est donc le temps. Augmenter les humanités d'une année d'études ne paraît pas être dans les idées de M. le ministre; il faudrait du reste faire intervenir les Chambres, et ce serait peut-être un inconvénient. Mais ne pourrait-on pas, avec les années qu'on a, et en faisant une meilleure répartition des heures, atteindre au moins en partie le but désiré? Nous le pensons. Qu'on enseigne le latin dans la classe préparatoire, non pas comme autrefois, mais régulièrement, dès le commencement de l'année, avec un nombre convenable de leçons; qu'on retranche après cela du latin un nombre proportionnel d'heures dans les classes suivantes, et ces heures, on pourra les faire servir à d'autres branches de l'enseignement. Qu'on restreigne

encore dans les athénées, comme un vote des Chambres le permet, l'enseignement des mathématiques à ce qu'il est dans l'enseignement libre et dans tous les colléges qui ne sont pas obligés d'exécuter tout le programme officiel; qu'on ne force pas les élèves humanistes des athénées à apprendre ce qui est ignoré par la plupart des élèves des autres établissements d'enseignement moyen [1], et l'on trouvera encore quelques heures, dont on pourra faire un emploi plus utile. Ces heures ainsi gagnées, et dont le nombre peut être évalué à treize, si l'on veut les bien distribuer entre les langues modernes et les sciences naturelles, permettront d'organiser l'enseignement moyen de manière à donner satisfaction, à un certain degré, à tous les intérêts et, pour ainsi dire, à tous les goûts. On fera des objections au sujet de la classe préparatoire, mais voici ce qu'on peut répondre en deux mots : une classe *spécialement* préparatoire, qui était nécessaire lorsque l'enseignement moyen fut organisé en 1850, ne l'est plus guère aujourd'hui que les méthodes sont à peu près partout les mêmes. Au reste, beaucoup d'élèves entraient déjà autrefois en sixième sans passer par la classe préparatoire, et maintenant qu'on n'enseigne plus du tout le latin dans cette dernière classe, le nombre de ceux qui iront directement en sixième sera beaucoup plus grand encore. La classe préparatoire n'aura plus qu'un bien petit nombre d'élèves; *ce seront ceux qui n'auront pas pu ou voulu achever leur instruction primaire.*

Quels que soient les avantages de cette nouvelle distribution des heures, nous n'en sommes pas enthousiaste. Elle serait sans doute préférable, sous tous les rapports, à l'organisation actuelle, mais elle ne vaudrait pas à beaucoup près l'augmentation des années d'études, demandée plus d'une fois par le

---

[1] Des membres du jury de gradué en lettres racontent que les élèves de l'enseignement libre, qui n'apprennent que quatre livres de géométrie au lieu des huit que doivent connaître les élèves des athénées, répondent ordinairement sur cette matière ainsi restreinte de façon à obtenir le diplôme de gradué en lettres, bien qu'ils soient très-faibles en grec et en latin. On dit même qu'un président de ce jury a constaté le fait dans un rapport, en ajoutant la réflexion que le diplôme de gradué en lettres ainsi obtenu devrait plutôt s'appeler : diplôme de gradué en mathématiques.

Conseil de perfectionnement, et qui seule, comme une longue expérience l'a démontré, peut nous donner une organisation véritablement bonne. Le gouvernement recule devant cette innovation, malgré l'exemple de la France, de l'Allemagne et même de l'enseignement libre en Belgique (1). L'adoption du projet du Conseil de perfectionnement eût été cependant d'autant plus utile qu'elle aurait exercé en même temps une influence salutaire sur l'enseignement supérieur; les élèves y auraient apporté des connaissances plus approfondies, et, par leur âge et le développement de leur intelligence, ils auraient été plus capables de suivre avec fruit les cours universitaires. Malheureusement, il y a chez nous une tendance à faire faire des études rapides; en Allemagne, on veut avant tout qu'elles soient solides. Les gymnases, avec leurs huit, neuf et dix classes, peuvent approfondir, mieux qu'on ne le fait en Belgique, toutes les matières littéraires, en même temps qu'ils accordent aux sciences naturelles une place dans leurs programmes; nous, avec nos six classes, nous ne pourrions pas organiser ce dernier enseignement d'une manière sérieuse sans nuire considérablement à des études beaucoup plus importantes.

J. G.



(1) Tel collége, dont nous avons le programme sous les yeux, ne compte à la vérité que sept classes, mais la *septième* a *deux* divisions avec un programme différent, et par conséquent deux années d'études. Le projet du Conseil de perfectionnement ne tendait à rien autre qu'à faire *deux divisions* d'une classe, seulement il les désignait par les noms de *classe inférieure* et de *classe supérieure*.

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante; elle nous est adressée par un homme éminent, qui, sans appartenir au corps enseignant, suit de près la marche des études philologiques dans notre pays.

A Monsieur le directeur de la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans votre livraison du 1er janvier dernier, un article relatif au programme d'une grammaire comparée des langues grecque, latine et française, dont vous aviez appris que le conseil de perfectionnement devait s'occuper.

Dans la séance du conseil du 6 janvier 1869 (1), il avait été, en effet, question de mettre au concours la composition d'une grammaire comparée. Cette idée avait d'abord été mise en avant par un membre distingué de l'assemblée; depuis, il paraît qu'on s'en est encore occupé et qu'elle a rencontré de l'opposition; enfin on pensait que le conseil pourrait être appelé à en délibérer dans sa dernière session; mais aujourd'hui il semble que, réflexion faite, ce projet est abandonné et qu'on songe plutôt à favoriser la composition de grammaires spéciales, rédigées d'après les mêmes principes et une méthode commune; on chercherait ainsi à éviter la divergence de nomenclature et la variété des définitions qui déroutent les élèves (2).

Si ces informations étaient exactes, nous féliciterions le gouvernement d'avoir renoncé au projet d'une grammaire comparée. Ainsi que l'article précité de la *Revue* le fait parfaitement ressortir, la composition d'un pareil livre offre de très-grandes difficultés et, ce qui paraît décisif, il ne serait guère possible de l'introduire utilement dans nos classes.

L'étude simultanée et en quelque sorte parallèle des trois langues, ou même de deux de ces langues, n'est guère praticable; ce qui n'empêche nullement que, par leur enseignement successif, les trois grammaires ne s'entre-aident et ne se complètent.

---

(1) Voir le procès-verbal de cette séance sténographié et imprimé par les soins du gouvernement, pp. 54 et 55.

(2) Les grammaires grecque, latine, allemande, etc. n'ont pas besoin de donner les définitions qui se trouvent déjà dans la grammaire de la langue maternelle. — Note de la R.

La grammaire française s'apprend déjà aux écoles primaires; cet enseignement occupe particulièrement les élèves des classes préparatoires des colléges, et il s'achève dans les classes latines inférieures.

Cette méthode, consacrée par nos programmes, est parfaitement rationnelle. Avant d'aborder l'étude des langues anciennes, l'adolescent connaît, autant que son âge le permet, sa langue maternelle; il possède les principales règles et les grands linéaments de la grammaire française. Ce sont là les indispensables fondements sur lesquels s'édifiera son instruction ultérieure. Les définitions apprises, les notions qu'il s'est déjà appropriées, lui faciliteront l'accès aux premières difficultés de la grammaire latine, dont l'étude commence en sixième et se poursuit jusqu'en troisième, tandis que celle de la grammaire française se termine en quatrième. Enfin l'étude du grec commence en cinquième et le temps relativement très-court qu'on y peut consacrer, force les professeurs de se contenter des notions grammaticales les plus strictement indispensables. En procédant de la sorte, en suivant cet ordre dans l'enseignement, en partie successif, des langues et des grammaires, on passe du connu à l'inconnu, du simple au compliqué; on se conforme ainsi aux leçons de l'expérience et aux règles d'une saine pédagogie.

Tenter d'enseigner en même temps, et au moyen d'un même livre, les trois grammaires, ne serait-ce point s'exposer à produire dans la tête de l'élève une inextricable confusion? Qu'on se figure un moment l'enseignement simultané des conjugaisons françaises, latines et grecques, si multiples et si variées dans leurs formes, et, de bonne foi, pense-t-on qu'il y ait beaucoup de jeunes intelligences qui ne succombent sous un pareil labeur?

Certes, le jeune homme est capable d'apprendre beaucoup de choses, mais c'est à la condition de ne pas vouloir tout embrasser à la fois, de voir et d'étudier successivement chaque objet, chaque partie, sauf plus tard à les comparer et à les considérer dans leur ensemble. C'est ainsi que l'homme fait, abandonné à lui-même, poursuit son apprentissage, parce que c'est la marche qui lui est indiquée par la nature de ses facultés.

D'ailleurs, un professeur intelligent saura toujours tirer parti des connaissances déjà acquises par ses élèves pour leur faire mieux comprendre l'objet actuel de son enseignement; ainsi, dans l'interprétation des auteurs grecs, il comparera plus d'une fois le mécanisme de la phrase grecque aux règles de la syntaxe latine, et l'élève saisira et retiendra les affinités et les différences, pourvu que ces rapprochements se fassent avec sobriété.

Le bon Lhomond, qui ne laisse pas que d'avoir, en son temps, rendu des services aux études, compare avec raison, dans une de ses préfaces, les jeunes intelligences à des vases à orifice étroit; si l'on ne verse pas lentement et avec précaution les bonnes liqueurs qu'on veut y introduire, on s'expose à les répandre et à les perdre. C'est un con-

seil qui est trop souvent perdu de vue. L'instruction devient superficielle lorsqu'on enseigne trop de choses à la fois. C'est ce qui porte aujourd'hui de bons esprits à réclamer une extrême simplification; de ce nombre est un des poëtes distingués de la France, Victor Laprade, dont le travail sur le baccalauréat mérite une sérieuse attention.

La pensée d'encourager la composition de grammaires spéciales conçues d'après des méthodes et des principes communs me semble plus sage (1); cependant je la trouve encore bien vaste et je serais disposé à me contenter pour le moment des ouvrages le plus immédiatement nécessaires et dont l'exécution ne présenterait pas de trop grandes difficultés. Nous désirerions avant tout une bonne grammaire française, puis une grammaire grecque très-élémentaire, en rapport avec les prescriptions du programme actuel.

Une grammaire française appropriée à l'enseignement de nos jeunes Belges, qui doivent apprendre la langue française plus encore par principes que par l'usage, lequel, en général, est pour eux un guide peu sûr, me semble d'une indispensable nécessité. Autres sont évidemment à cet égard les besoins des Français, autres ceux des Belges, qu'il faut prémunir contre certaines fautes inconnues chez nos voisins du midi.

Nous voudrions une grammaire française claire, méthodique, assez complète, sans être cependant trop compliquée. Dans une grammaire française il ne faut pas avoir la prétention de tout dire, si l'on veut qu'elle présente une véritable utilité pratique. La complication est un écueil que n'ont pas toujours su éviter les meilleurs grammairiens.

Nous demanderions encore que le même auteur fît un abrégé de sa grammaire à l'usage des écoles primaires et des classes préparatoires. De cette manière il y aurait de l'unité dans cette partie de l'enseignement.

La grammaire plus étendue pourrait être employée dans la section professionnelle, comme dans celle des humanités. L'auteur d'un tel livre devrait être bien convaincu que s'il est des choses qui ne peuvent s'enseigner que par une bonne grammaire, il en est d'autres qu'on apprend commodément par le dictionnaire et surtout par la lecture des classiques. Nous voudrions même que l'auteur, dans ses définitions et en formulant certaines règles, cherchât, autant que possible, à les mettre en rapport avec celles d'une bonne grammaire latine. Ce

---

(1) Nous ne comprenons rien à l'idée qu'on prête au conseil de perfectionnement. Ce conseil a adopté, après mûr examen, des grammaires française, latine, grecque, allemande, outre plusieurs grammaires flamandes. Nous sommes persuadé que, si ces grammaires étaient mauvaises, le conseil ne les aurait pas adoptées. S'il n'y a pas une parfaite concordance entre toutes, il suffit de dire et il faut dire avant tout quelle est celle qui doit servir de modèle à toutes les autres. — Note de la R.

serait encore un moyen de donner à nos humanités, dans tout le cours de leurs études, des idées plus nettes et plus précises (1).

Nous avons peu à dire d'une grammaire grecque élémentaire (2), dont la composition, dans l'état actuel de nos études, me semble des plus indispensables. La première qualité d'un pareil livre serait une brièveté, une précision substantielle; une telle grammaire doit se borner au plus strict nécessaire; la langue grecque doit s'enseigner surtout par l'explication des auteurs, c'est-à-dire, si je puis m'exprimer ainsi, d'une manière pratique. Rien n'empêchera le professeur, dans l'explication des auteurs, de compléter les notions grammaticales des élèves en faisant appel aux analogies de la grammaire latine. C'est tout ce qu'on peut faire pour la langue grecque, d'après la part qui lui est actuellement assignée dans l'emploi du temps. A cet égard, nous sommes dans une période d'essai, dont il faut attendre et apprécier de bonne foi le résultat.

Cette lettre est déjà trop longue pour que je parle encore de la grammaire latine. D'ailleurs, à cet égard, il n'y a pas péril en la demeure, car les études latines ne sont pas du tout en décadence, comme cela a été affirmé par erreur, et l'on a même remarqué, dans les compositions des derniers concours généraux de l'enseignement moyen des preuves certaines de progrès; ces progrès sont dus, nous n'en doutons pas, aux mesures prises à différentes époques par le gouvernement sous l'inspiration du conseil de perfectionnement, aux explications approfondies ainsi qu'aux lectures cursives des auteurs, aux thèmes d'imitation de vive voix et par écrit, aux exercices de narration et de composition et à la solidité de l'enseignement grammatical. Il est vrai qu'au dernier programme, les indications relatives à cet enseignement ont subi quelques modifications; mais on ne pense pas qu'il ait été entendu que cet enseignement dût être moins sérieux ou moins complet. Aux termes de l'art. 22 de la loi du 1er juin 1850, l'étude de la langue latine doit être une étude approfondie; or on se demande comment on pourrait acquérir une connaissance approfondie d'une langue, dont on n'étudierait que superficiellement la grammaire. Certes l'étude des mots et des formes est un moyen, le but est

---

(1) Les vœux de notre estimable correspondant ne tarderont pas à être remplis. Nous venons d'apprendre qu'un professeur de Liége fait, dans ce moment même, imprimer une grammaire française exécutée d'après les principes énoncés ci-dessus. Espérons qu'elle pourra servir de base à toutes les autres grammaires. — Note de la R.

(2) Nous avons la grammaire grecque de M. H., à laquelle on ne reproche, à Bruxelles, qu'un seul défaut, celui d'être trop complète. Croit-on peut-être que les professeurs fassent apprendre tout ce qui se trouve dans une grammaire? — Note de la R.

de développer l'intelligence, de former le jugement et le goût, mais comme nous ne pouvons exprimer nos pensées ni approfondir celles des autres que si nous possédons la connaissance des formes et de la syntaxe, il s'agit bien ici *d'un moyen indispensable*, d'une *conditio sine quâ non*. C'est ce qu'on a compris partout où l'on a tenu aux belles études humanitaires. L'école philologique hollandaise jouit d'une grande et légitime considération, elle a produit des penseurs, des savants, des écrivains du premier ordre, tels que Grotius, Nicolas Heinsius et tant d'autres ; et l'on sait qu'à cette école, les fortes études grammaticales étaient en grand honneur. Périzonius qui s'acquit un si juste renom par ses travaux philologiques et historiques, ne crut pas au-dessous de lui d'éditer et d'annoter la Minerve de Sanctius (1).

En France les solitaires de Port-Royal ont, comme on sait, fondé une école célèbre, à la quelle se rattachent les plus brillants souvenirs littéraires du siècle de Louis XIV, et ces savants ne dédaignaient pas de consacrer leurs veilles à la composition de grammaires approfondies, qui sont encore aujourd'hui des modèles du genre.

Au reste, la grammaire n'est en dernière analyse que le système des règles rationnelles du langage, or comme le langage est l'expression de la pensée humaine, ces règles s'identifient sous beaucoup de rapports avec celles de la pensée, forment une logique appliquée et pratique, qui offre aux jeunes intelligences l'exercice le plus utile. Il va de soi que nous parlons d'une grammaire bien faite, aux mains d'un professeur instruit et expérimenté.

Dès lors, est-il étonnant que les esprits les plus élevés, que les hommes qui ont attaché le plus haut prix à bien dire comme à bien penser, se soient très sérieusement occupés des études grammaticales; et, pour ne point sortir de nos souvenirs classiques et ne parler que d'un homme de génie, dont les écrits nous charment par la forme autant qu'ils nous intéressent par le fond, qui ne sait que Jules César, grand capitaine, grand orateur, grand écrivain, étudiait avec une véritable prédilection la théorie du langage et qu'il a composé sur la langue latine des ouvrages dont la perte sera toujours l'objet des plus vifs regrets des savants ?

18 février 1870. UN AMI DES FORTES ÉTUDES.

---

(1) Pour se faire une idée de la haute importance que la bonne école hollandaise attachait aux études grammaticales, on peut voir l'intéressant ouvrage de Lucien Muller, sur l'histoire de la philologie Néerlandaise.

LETTRES ET SCIENCES.

ÉTUDES SUR LA TRANSFORMATION FRANÇAISE DES MOTS LATINS.

CINQUIÈME ÉTUDE.

LABIALES.

P.

§ 103.

P INITIAL, simple ou suivi de *r* ou *l* persiste en français. Les quelques exceptions à cette règle sont dues à des primitifs immédiats non latins. Ainsi *boutique* paraît venir de *apotheca* par l'espagnol *botica* (ital. *bottega*, prov. *botiga); boîte* (esp. prov. *bostia*) ne vient qu'en seconde main du gr. πυξίδα (bas-latin *buxida*, *bussida*, *bustia*), et les étymologies *perustulare* et *praesaga*, invoquées pour les mots *brûler* et *fresaie*, ne sont pas à l'abri de toute contestation.

§ 104.

P MÉDIAL s'adoucit en *v*. Exemples :

Capillus *chevel** *cheveu*, capistrum *chevêtre*, caepa *cive*, crepare *crever*, coopertus *couvert*, cupa *cuve*, episcopus *évêque*, lupa *louve*, napus *navet*, nepotem *neveu*, praepositus *prévôt*, rapa *rave*, rapire* (p. rapere) *ravir*, ripa *rive*, recipere *recevoir*, sapa *sève*, sapēre* (p. sapĕre) *savoir*, saporem *saveur*, sepelire *ensevelir*, supinus *souvin**.

Le *p* s'adoucit en *b* dans : apic'la *abeille* (vfr. aussi *avette*), caepulla *ciboule*.

Les mots où *p* latin s'est maintenu à l'intérieur, trahissent, en thèse générale, leur introduction savante et moderne: *épître*, *stupeur*, *superbe*, *capitaine* (vfr. *chevetaine*). Cependant il faut revendiquer à l'ancien fonds les mots *chapon* (caponem), *pape* (papa), *pipe* (de *pipare*). La bonne forme ancienne pour *papillon* est *pavillon**, qui nous est resté, mais avec un sens détourné.

P médial précédé d'une consonne et suivi d'une voyelle, résiste toujours: talpa *taupe*, vulpec'la *goupil*, lampas *lampe*, exstirpare *estreper**, crispare *crêper*, suspicionem *souspeçon** *soupçon*.

Un cas isolé de *p* médial changé en *f* est *golfe*, vfr. *gouffe*, d'où *goufre*, qui vient de κόλπος (en bas-grec déjà κόλφος).

§ 105.

P FINAL se conserve dans lupus *loup* (vfr. *leu*), campus *champ*. Il devient *f* (un *v* durci) dans caput *chef*, saepes *soif**, prope *proef**.

§ 106.

Les COMBINAISONS initiales qui se présentent en latin sont PL, PR; elles persistent en français: plenus *plein*, pretium *prix*, etc. Quelques mots grecs francisés commencent par PN, PS et PT; ces groupes sont contraires au génie français, aussi l'élément *p* y est-il sacrifié; de là: pneuma (πνεῦμα) *neume* (terme de musique), psalmus *saume**, psalterium *sautier**, ptisana (πτισάνη) *tisane* [1].

Combinaisons médiales:

PL. — Maintien: pop'lus *peuple*, simplex *simple*, completae* *complies*, copula *couple*, supplicem *souple*.

Adoucissement par *b*: duplex *double*, triplex *treble** (auj. *triple*), capulum* *cable*. — Mutation en *f*: mesp'lum *nêfle*.

Chute du p: *peule** p. *peuple*, stipula *esteule** *éteule*.

PR devient *vr*: aprilis *avril*, capra *chèvre*, coop'rire *couvrir*, recuperare *recouvrer*, lep(o)rem *lièvre*, opera *œuvre*, vipera *vivre**, sep(a)rare *sevrer*, pauperem *povre** *pauvre*, supranus* *souvrain* (puis *souverain*).

---

[1] Nous n'avons pas à nous occuper des vocables savants qui violent ce principe, comme *pneumatique, psaume, psychique, ptarmique* et sembl.

Syncope du *p:* supra supèr, *seure* soure**, d'où *sour* sur* (la forme *sour* est restée dans *sourcil)*.

Le groupe primitif a résisté, à part les mots modernes, dans *propre* (proprius), *âpre* (asp'rum), *lèpre* (lepra) et leurs dérivés.

PS. — Syncope du *p*: *es** (ipse) dans l'ancienne formule *en es le pas* = in ipso illo passu (sur le champ); *es** (p. *eps)* de apis (abeille), *nes** (= ne ipsum, dans le sens de " ne quidem "). Assimilation de *p* avec *s*: capsa *châsse* et *caisse*.

Les mots, tels que *laps*, *gypse*, *éclipse* (les anciens disaient *esclisse)*, ne sont pas de formation spontanée et populaire. — Toutefois, les anciens toléraient *ps*, mais le *p* étant muet, dans *corps* et *temps*.

PT, PD. — Syncope ou assimilation du *p:* ac-captare* *acheter*, recepta *recette*, captivus *chétif*, ruptus *rout** (d'où *route*, rupta via), nuptiae *noces*, neptis *nièce*, scriptum *écrit*, cap'tal *catel**, male aptus *malate* malade;* crypta crupta* *croute* grotte;* sapidus *sade** (conservé dans *maussade)*, rapidus *rade**, tepidus *tiède*, extorp(i)dire* *étourdir*. — Le groupe *pt* ne se voit plus que dans les mots suivants: *apte*, *captif* (doublet de *chétif)*, *baptiser* (vfr. *batizer)*, *compter* (de *computare*, doublet de *conter)*, *cheptel* (doublet de *catel*), *prompt*, *exempt*, *sept*, *septembre*, *rapt*. Dans la plupart de ces mots le *p* est muet et n'a qu'une signification étymologique. Il s'est même fourvoyé contrairement à l'étymologie dans *dompter* de *domitare*, qui, anciennement, s'écrivait, selon la règle, *donter*.

PJ, combinaison produite par la consonnification de l'*i* des désinences *ius* et analogues, subit la syncope de *p*, et *j* se durcit en *ch*: sapiam *sache*, propius *proche*, apium *ache*, rupea *roche*. Cependant, le *j* reste doux et est écrit par *g*, dans pipionem *pigeon* (vfr. *pichon)*, sapius* *sage*.

PP se réduit à un simple *p* (c'est sans principe fixe que l'on a doublé le *p* dans l'orthographe actuelle de quelques mots): capparis *câpre*, cippus *cep*, cuppa [1] *coupe*, mappa *nape* nappe*, stuppa *étoupe*, puppis *poupe*, Philippus *Phelipe**, sappinus *sapin*, supplex *souple*, cappa* *chape* (d'où *chapel* chapeau*, *chapelet*, etc.)

---

[1] Forme concurrente de *cupa*, lequel (d'après § 104) a donné *cuve*.

B.

§ 107.

B INITIAL persiste sans exception.

A l'intérieur du mot, l'explosive labiale douce devient, comme *p*, spirante et se change en *v*, ou elle tombe tout à fait.

1. B = *v* : Bibimus *bevons* buvons*, caballus *cheval*, cubare *couver*, debere *devoir*, eboreum *ivoire*, faba *fève*, habere *avoir*, hibernum *hiver*, gubernare *gouverner*, probare *prouver*, taberna *taverne*, scribitis *écrivez*, abemere *aveindre*.

2. Chute du *b* : nubes *nue*, tabanus *taon*, viburnum *viorne*, sabucus *seü**, tributum *treü**, habutus* *eü** (contracté en *eu*), debutus* *deü* (d'où *dû*).

3. Le maintien du *b* franc entre deux voyelles est rare dans les mots anciens (1) ; nous citerons *habit*, *habiter*, *labeur*, *labourer*, *obéir*.

Dans les vocables d'introduction moderne, le maintien est de règle : *habile*, *débile*, *glèbe*, *globe*, *plèbe*, *probe*, *subit*.

4. Le *b* résiste, quand il est précédé de consonne : turba *tourbe*, herba *herbe*, arb(o)rem *arbre*, alba *aube*, columba *colombe* (2). — Cependant il est sacrifié dans *Amiens* de *Ambiani*.

5. Faits particuliers : B changé en *m* : sabbatis dies *samedi* (p. *sabedi*), Jacobus *Jaquemes* Jaime* (angl. *James*). — En *p* : insubulum *ensouple*.

§ 108.

B FINAL est maintenu, mais à l'état muet, dans plumbum *plomb* (vfr. *plom*, *plon*); se change en *f* dans trabem *tref**, sebum *suif*; est rejeté dans ibi *y*, ubi *où*; cp. aussi vfr. *plom plon* (de *plumbum*), *coulon** (de *columbus*).

§ 109.

Combinaisons :

BR initial reste : brachium *bras*, brevis *bref*.

---

(1) Il faut naturellement faire abstraction des verbes composés dont le simple commence par un *b*, tels que *aboyer*, *abevrer** *(abreuver)*, *abattre* D'ailleurs ce *b* est appuyé par le *d* primitif du préfixe *ad*.

(2) *Merveille*, de *mirabilia*, semble faire exception, mais ce mot présuppose une forme antérieure *mereveille*, parallèle au prov. *meravelha*.

Médial, il devient *vr :* fabrum *fèvre**, februarius *février*, febris *fièvre*, ebrius *ivre*, labrum *lèvre*, libra *livre*, librum *livre*, robur *rouvre** (d'où *roure*).

L'exception *libre* ([1]) de *lib'rum* a sa raison dans le besoin de distinguer le mot de deux autres homonymes; les dérivés suivent la règle : *livrer*, *délivrer*.

B est vocalisé par *u*, la voyelle labiale : de là le futur *aurai* p. *avrai*, *aurone* (abrotonum abrot'num), fabrica (par faur'ca) *forge*.

Chute du *b :* dans scrib're *écrire*, bib're *boire* (vfr. *boivre*).

BL initial reste : blandiri *blandir*. — Dans *bl* médial, l'affaiblissement de *b* en *v* ne m'est connu dans aucun mot existant encore, et même de l'ancienne langue, je ne saurais citer que *endoivle* ([2]) de *debilis*. Le maintien du *b* forme la règle : affib(u)lare *affubler*, tab'la *table*, fab'la *fable*; désinences -ab'lis -ib'lis *-able -ible*.

L'ancienne langue, toutefois, appliquait aussi la vocalisation de *b* par *u* et disait *diaule* p. *diable*, *estaule* p. *stable*. Ce procédé nous a donné *tôle* (p. *taule)* de *tab'la*, *parole* (p. *paraule)* de *parab'la* (esp. palabra) ([3]), *neule nieule* de *nebula*.

BL se fait *fl* dans bub(a)lus *buffle* ([4]), sib(i)lare *siffler*. Cp. vfr. *fondefle* de *fundibulum*.

BT perd le *b*: dubitare *douter*, cub'tus *coute** *coude*, sub'tanus *soudain*, subtilis *soutil** (auj. *subtil)*. — B s'assimile à *t;* de là deb'ta *dette* (vfr. aussi *dete)*, gab(a)ta *jatte*.

BS perdait le *b* dans l'ancienne langue : *astenir** ([5]) *oscur**, aujourd'hui *abstenir obscur*. On y voit aussi le *b* s'assimiler : *assoudre* p. *absoudre*.

BJ, BM, BV. Chute du *b :* rabies (= rabjes) *rage*, rubeus *rouge*, subjectus *sougit** *sujet*, submittere *soumettre*, subvenire *souvenir*.

([1]) Ce mot d'ailleurs ne paraît qu'au XVI[e] siècle; on employait autrefois le composé *delivre*.

([2]) Froissart, Epinette amoureuse, 1518.

([3]) Cp. en latin *aufero* p. *abfero*.

([4]) Ce mot peut aussi se ramener à la forme *bufalus*, qui se trouve dans Venantius Fortunatus.

([5]) *Abs*, par *as*, devient aussi *es*, de là *esconser** cacher, du part. *absconsus* (p. absconditus).

Les combinaissons *bj* et *bv* ne gênent pas la langue moderne, qui a : *abject*, *objet*, *obvier*, *subvenir*.

F. PH.

§ 110.

Le F latin représente, graphiquement et en réalité, le digamma éolique ; *frango* répond à gr. Fρήγνυμι, et *frigeo* a le même thème que Fρῖγος, ῥῖγος. Mais *f* représente aussi le φ des Grecs (fama = φήμη, fero = φέρω) bien que, pour les oreilles romaines, il y eût une légère différence de son entre le *f* latin et le φ grec [1]. Dès l'époque de Cicéron, les Latins, pour traduire le φ grec dans les mots empruntés à cette langue, se servirent de la combinaison *ph*. Dans les langues romanes, comme dans la latinité de la décadence, *ph* disparaît de l'usage comme superflu, et n'est repris en français que dans les temps modernes pour les termes savants ou techniques de provenance grecque [2]. Les mots populaires ont échappé à cette réhabilitation du signe *ph ;* ainsi *fantaisie*, *fantôme* (phantasma), *faséole* (phaseolus), *faisan* (phasianus), *fiole* (phiala), *fanal* (de φανός). Même les mots scientifiques *flegme* et *frénésie* ont conservé le *f ;* par contre le terme usuel *orfenin* orfelin** a été revêtu d'un caractère savant par l'orthographe *orphelin*.

§ 111.

F (ou PH) INITIAL, simple ou suivi de *l* ou *r*, est conservé partout, sauf dans l'adverbe *foris*, qui s'est francisé sous deux formes : *fors** (abandonné par la langue moderne) et *hors* [3].

---

(1) Priscien (I, 14) : Non fixis labris est pronuntianda *f* quomodo *ph*, atque hoc solum interest. Quintilien dit également que *f* doit être soufflé " inter discrimina dentium „ (XII, 10, 29).

(2) Les copistes lettrés du moyen âge se passaient bien aussi la fantaisie de substituer *ph* à *f*, mais ce n'est là qu'un caprice d'écriture.

(3) La transition de *f* en *h* est un fait phonétique fréquent. Les latinistes connaissent les échanges de forme entre *holus* (légume) et *folus*, *hoedus* et *foedus*, *horreum* et *farreum*, *hostis* et *fostis*, etc. Les exemples abondent en espagnol (p. ex. filum *hilo*, ferrum *hierro*, fabulari *hablar*,

F MÉDIAL résiste également dans la généralité des cas, soit simple, soit précédé ou suivi de consonne : aedificare *edefier* édifier*, infernum *enfer*, cophinus (cof'nus) *cofe* coffre*, orphanus *orfene* orfe** (d'où *orfenin* orfelin** auj. *orphelin*), ossifraga *orfraie*, sulphur *soufre*, profundus *profond*, garofolum* (corruption de caryophyllum) *gerofle* girofle**, trifolum* (p. trifolium) *trèfle*.

On remarque la chute de la spirante *f* dans antiph(o)na, prov. antifena*, fr. *antienne;* Stephanus, *Estienne* (vfr. aussi *Estevenes*), scrofella* (p. scrofula) *écrouelle*. Cp. aussi en prov. profundus *preon*, puis *rehusar* p. *refusar*, d'où le fr. *reüser**, *ruser*. — On comprend d'après § 74, que, placé entre *s* et *m*, *f* vienne à tomber dans blasphemare blasf'mare *blasmer* blâmer**. Signalons encore le fait isolé d'un *b* pour *f* dans zizyphum, fr. *jujube*.

§ 112.

Les cas latins de *f* ou *ph* FINAL se présentent peu : je ne trouve à citer que tophus *tuf*. Le latin *colaphus* (col'phus) apparaît de bonne heure dans la basse latinité sous les formes *colapus*, *colopus*, *colpus;* c'est ce dernier qui est le type des mots romans : ital. *colpo*, esp. *colpe* golpe*, prov. *colp**, fr. *colp** (et avec rejet de la finale muette, *col**), *coup*.

V.

§ 113.

V INITIAL latin est conservé en règle générale. Exemples : vado *vais*, valere *valoir*, vanus *vain*, varius *vair*, vectura *voiture*, venenum *venin*, virtutem *vertu*, vita *vie*, vox *voix*, votum *vœu*, vultus *vout**.

Les exceptions à signaler concernent les mots suivants :

1. Vadum *gué*, vadium* *gage*, vagina *gaîne*, vallus *gaule*, Vasconem *Gascon*, vastare *gâter*, vervactum *guéret*, vespa *guêpe*, viscus *gui*, vulpecula *goupil*.

---

d'où le fr. mod. *habler*). Outre *hors*, on trouve dans l'ancienne langue française, encore *hausart* p. *fausart*, *harouce* p. *farouche*. Diez cite aussi les mots wallons *horé* (forare ?) et *horbi* = fr. *fourbir*.

2. Vervecem *berbis** *brebis*, Vesontio *Besançon*.

3. Vices *fois* (vfr. *fie*).

La permutation de *v* en *g* est analogue à celle du tudesque *w* en *g* (d'où les mots fr. *guerre*, *guérir*, *guimpe* et beaucoup d'autres de source germanique). Pour plusieurs des mots cités on peut même admettre aussi bien des primitifs germaniques que latins : ainsi pour *gué* le tudesque *wat* m. s.; pour *gaule*, le goth. *valus*; pour *gâter*, le tud. *wastjan*; pour *guêpe*, le tud. *wefsa* (all. mod. *wespe*).

La transition de la spirante *v* en *b* s'est produite déjà sur le terrain latin, et les grammairiens latins signalent la confusion de *b* et *v* dans *besica* p. *vesica*, et sembl.

§ 114.

1. V MÉDIAL persiste généralement entre deux voyelles. Ex. frivolus *frivole*, lavare *laver*, levare *lever*, lixivia *lessive*, novellus *nouveau*.

La syncope se remarque dans pavonem *paon*, pavorem *paeur** *peeur** *peur*, vivenda* *viande*.

2. Le *v* qui se voit dans *pouvoir*, *pleuvoir*, *gravir*, vfr. *avoutre* (adulterum), n'est pas radical, mais il a été inséré pour effacer l'hiatus, ou plutôt pour prévenir la contraction, des formes primitives *pooir*, *pleuoir*, *graïr*(gradire*), *aoutre*.

3. Conformément au principe général (§ 74), *v* disparaît, quand, par syncope de voyelle, il vient à précéder une consonne (autre que *r*) : p. ex. dans civ'tatem *cité*, cavea = cavja *cage*, leviarius* levjarius *léger*, nav'gare *nager*. (Cp. en latin *motus* p. movitus, *udus* p. uvidus.) Dans quelques cas de ce genre, *v* revêt le caractère de voyelle et devient *u*. De là : auca* p. avica, d'où *oie*, *aucella* p. avicella, d'où *oisel** *oiseau*, av(is)-struthio *autruche*, av(is)-tarda prov. *austarda*, fr. *outarde*. (Cp. en latin *fautor* p. favitor, *cautus* p. cavitus.)

V devant *r* persiste : donc vivere *vivre*. Le changement de *v* en *f* dans *palefroi*, de *paraveredus*, est isolé ; ce mot français s'est fait sur un type bas-latin *parafredus*, qui est une altération de *paraveredus*.

4. Après consonne, *v* demeure : advenire *avenir*, advocatus *avoué*, subvenire *souvenir*, cervisia *cervoise*, malva *mauve*.

Toutefois nous le voyons, après *r*, se transformer parfois

en *b* : corvellus* (de corvus) *corbeau*, curvus *courbe*; de même après *n*, dans involare *embler** (dérober).

Un cas de syncope isolé est : vervactum *guéret* (non *guervet*).

§ 115.

V FINAL se durcit en *f* : Brevis *bref*, cervus nervus servus *cerf nerf serf*, gravis clavis navis *grief clef nef*, suavis *souef**, novus *neuf*, novem *neuf*, ovum *oeuf*, bovem *bœuf*, vivus *vif*, salvus *sauf*, captivus *captif*.

Dans l'ancienne langue, comme en provençal, le *v*, dans ces cas, se vocalisait aussi par *u* après voyelle, lequel *u* se nuançait parfois par *eu* : ainsi pour *pensif* elle disait *pensiu pensieu*; de *rivus*, elle faisait *riu* et *rieu* (et par transposition *rui*). Cet *u* pour *v* final a donné *clau** *clou* de *clavus*, *Anjou* de *Andegavi*, *Poitou* de *Pictavi*.

M.

§ 116.

1. La nasale labiale *m* reste intacte au commencement des mots. Cependant, exceptionnellement, elle permute avec *n* dans mappa *nappe*, matta *natte*, mespilum *nèfle*; avec *v*, dans *duvet* p. *dumet*, du bas-latin *duma* (mot germanique).

2. A l'intérieur, entre voyelles, elle persiste également (1); permutation avec *n* ne se voit plus que dans *daine*, féminin de *daim*.

3. M latin, à l'état final, et par conséquent muet, s'écrit tantôt par *m*, tantôt par *n*. Ainsi, d'après l'usage actuel, nous trouvons *m*, dans fames *faim*, ramus *raim* (branche), examen *essaim*, dama *daim*, nomer *nom*; par contre *n* dans levamen *levain*, aeramen *airain*, stramen *étrain*, homo *on*, rem *rien*, bitumen *beton*, meum *mon*.

Il y a apocope de *m* dans jam *jà* (dans *déjà*), sum *sui**, quam quem *que*, unquam *onque**.

---

(1) Le *m* est redoublé dans *pomme* (pomum), *comme* (quomodo), *homme* (vfr. *home*).

§ 117.

Combinaisons :

MR et ML intercalent un *b* euphonique :

1. Mem(o)rare *remembrer**, cam(e)ra *chambre*, cucum(e)rem *concombre*, numerus *nombre*. Le *m* est absorbé par la lettre euphonique dans marm(o)r *marbre*. Parfois, comme *m* et *n* en français n'ont, devant consonne, pas d'autre valeur que celle de nasaliser la voyelle précédente, MR est traité comme NR; de là imprimere *empreindre*, exprimere *épreindre*, gemere *geindre*, abemere *aveindre*, tremere *craindre* (vfr. aussi *criembre*).

2. Cum(u)lus *comble* (1), sim(u)lare *sembler*, trem(u)lare *trembler*, hum(i)lis *humble*, Rom(u)lus *Romble*, flamm(u)la *flamble** *flambe** (d'où *flamber*).

MN. — Soit rejet de *n*, ou redoublement de *m* ou de *n*. Ex. nom'nare *nomer** et *nommer*, sem'nare *semer*, intam'nare *entamer*, adluminare *allumer*, damnaticum* de *damage** et *dommage*, hom'nem *home** et *homme*, fem'na *feme** et *femme*, lam'na *lame*, dom'na *dame;* somnus *somme*, columna *colonne*, solemnis *solennel*, Garumna *Garonne* (2). En espagnol *n* devient *r :* ainsi hominem *hombre*, seminare *sembrar;* un fait français analogue se remarque dans lamina *lambre** (d'où *lambris*).

MT, MD font régulièrement *nt*, *nd:* com(i)tem *conte** (*comte* est une orthographe moderne), sem(i)ta *sente** (d'où *sentier*), comp'(u)tare comtare *conter* et *compter*, lim(i)tellus* (de limes) *linteau*, dom(i)tare *donter**, puis, *m* restant et avec une inutile insertion de *p*, *dompter* (3), am(i)ta *ante** puis *tante; andui** *andeus** de *ambedui ambedeus* (ambo duo).

Précédé d'un *r*, *mt* perd son *m* (d'après § 74) : dorm(i)torium *dortoir*, firm(i)tatem *ferté*. *

MB, MP restent : ambo *ambes**, gamba *jambe*, rumpere *rompre*, plumbum *plomb*, campus *champ*.

Il y a chute du *b* ou *p* dans Ambiani *Amiens*, vfr. *game jame* (p. *jambe*), d'où *gamache; plomer** garnir de plomb.

---

(1) Par changement de *l* en *r*, *cumulus* a donné aussi *encombrer*, *décombrer*.

(2) Par inconséquence on écrit *automne* (auctumnus), *damner* (damnare), tout en prononçant *autonne* et *danner*.

(3) Cp. en latin sumptus p. sumtus.

La nasale labiale est intercalaire dans les mots *lambruche* (labrusca), *Sambre* (sabis), *Embrun* (Eb(u)rodunum).

DENTALES.

T. TH (1).

§ 118.

1. T INITIAL reste intact, sauf dans tremere *craindre* et tunc *donc* (2).

2. A l'état MÉDIAL, entre deux voyelles, *t* subit généralement la syncope. Exemples : abbatīa *abbaïe*, puis *abbaye*, Aquitania *Guyenne*, betulla *beoule** *boule** (d'où *bouleau)*, botellus (botulus) *boël** *boyau*, catena *chaêne** puis *chaîne*, cathedra *chaêre** puis *chaire*, creta *croie** *craie*, cicuta *ciguë*, laetitia *liesse*, maturus *meür** *mûr*, moneta *monoie** *monnaie*, mutare *muer*, natalis *noël*, natare *noer**, nativus *naïf*, pratellum* *préau*, putere *puïr** *puer*, salutare *saluer*, sollicitare sol'citare *soucier*, spatha *épée*, satullus *saoul** *soûl*, vita *vie*, votare *vouer ;* les terminaisons :

— *ata* fr. *ée :* amata *aimée,*
— *uta* „ *ue:* acuta *aiguë,*
— *ita* „ *ie :* audita *ouïe* (3),
— *ator* „ *eeur** *eur :* imperator *empereeur** *empereur,*
— *atura* „ *eüre** *ure :* armatura *armeüre** *armure.*

3. Le maintien du *t*, cependant, ne caractérise pas toujours un mot comme appartenant à la couche savante; l'ancienne langue offre un grand nombre de cas contraires à la règle de la syncope, ainsi : *visiter*, *nature*, *quatorze*, *citer*, *quite** (quitte), *noter*, *toute*, *beton* (bitumen), *matière*, *poète.* Parfois le *t* primitif est redoublé : beta *bette,* blitum *blette*, carota *carotte.*

4. Affaiblissement du *t* franc en *d* ne se présente guère que dans les noms propres : Aturis *Adour*, Luteva *Lodève.*

---

(1) L'aspiration, dans *th*, s'est effacée dans le domaine roman.

(2) Cette dernière exception s'explique par le fait que *donc* est la forme écourtée de *adonc* (cp. *lors* de *alors*). Voy. plus bas sous 4.

(3) Les mots en *ade* ou *ide*, tels que *salade, parade, bastide*, etc., sont d'introduction savante ou étrangère.

En fait d'autres vocables je ne trouve à mentionner que catellus *cadel** *cadeau*, et l'adverbe ad-tunc, qui a donné *adonc** (it. *adonque)* et par aphérèse *donc*. Le mot *médaille* (d'où, par *méaille*, le mot *maille)* est dû à l'influence de l'ital. *medaglia* (qui vient d'un adj. *metalleus)*; *endive* se rapport à *intybum*, également par l'intermédiaire de la forme ital. ou prov. *endivia*. *Cadenas* (dérivé de *catena)* est aussi un emprunt aux langues du midi.

5. Précédé de consonne, *t* médial résiste: dub'tare *douter*, reputare reptare *reter**, consuetudinem cons'tud'nem *coutume*, fallita* fal'ta *faute;* amita am'ta *ante**, urtica *ortie*, virtutem *vertu*, cantare *chanter*, castigare *châtier*.

Il est parfois redoublé (par assimilation) : deb'ta *dette*, gab'ta *jatte;* ou adouci en *d :* cog'tare *cuider**, orb(i)taria* *ordière** (d'où *ornière)*, cap(i)tettus* *capdet** *cadet*.

Le verbe *adjutare* a, par syncope du *t* (d'après 2), produit, l'ancienne forme *ajuer* (subst. *ajue)* ; mais concurremment, il s'est formé sur un type *aj'tare*, et par la vocalisation de *j* en *i*, le vfr. *aïder*, d'où par contraction *aider*. Le *t* a donc laissé sa trace, mais anciennement on disait aussi bien *aïde* et *aïe*.

6. Le groupe *st* se transforme dans quelques mots en *ss :* ainsi angustia *angoisse*, culcitinum*, par culc'tinum (= culstinum) *coussin*, testa *tesson*, ostiarius *huissier*, cp. encore *Saragosse*, de *Caesar Augusta*, et les mots wallons *tiess biess* (tête bête). Venant à terminer le mot, le groupe *st* perd son *t* dans repastus *repas*, conquis'tus *conquis*, postea *puis ;* cp. vfr. *tos* p. *tost*.

§ 119.

Si nous examinons le *t* intérieur dans ses rencontres avec d'autres consonnes placées après lui, voici ce qui se présente :

TC. — La dentale disparaît, et le *c* devient *g* ou *ch :* pert'ca *perche*, silvat'cus *sauvage* (voy. § 80).

TM, TN. — Chute du *t :* art(e)mísia *armoise*, plat(a)nus *plane*, abrot(o)num *aurone*.

TR. — Cette combinaison se soutient après consonne : alterum *autre*, ostrea *huître*, littera *lettre*, mittere *mettre*. Après voyelle, *t* tombe et souvent le *r* restant se redouble : patrem fratrem matrem *père frère mère*, latro *lere**, latronem *laron**, auj. *larron*, retro *riere** (dans *derrière arrière*), it(e)rare *errer*,

but(y)rum *bure* beure* beurre*, mat(e)riamen* *mairain* merrain*, nutrire *nourrir*, petra *piere* pierre*, putrescere *pourrir*, vitrum *voire* verre*.

TL. — 1. Le *t* tombe en laissant une trace dans le mouillement de la liquide : sit(u)la *seille*, vet(u)lus *vieil*. TL est ainsi traité comme *cl* (§ 86) ; en effet le bas-latin offre *sicla* et *veclus*, ce qui explique aussi les formes italiennes *secchia*, *vecchio*. — 2. TL, par assimilation, se fait LL : spat(u)la *espalle** d'où *espaule*. — 3. TL devient TR : epist(o)la *épître*, apost'lus *apôtre*, tit'lus *titre*, capit'lum *chapitre*, cartula *chartre*.

§ 120.

1. T *final* une fois condamné au mutisme, a fini par s'effacer. Les terminaisons *atus atem*, *utus utem*, *otem*, *itus* sont devenues d'abord *et*, *ut*, *eut*, *it*, puis *é*, *u*, *i*. Ex. natus *né*, gratum *gré*, voluntatem *volonté*, virtutem *vertu* (1), minutus *menu*, scutum *écu*, nepotem *neveu*, finitus *fini*.

Les terminaisons *at* (dans *légat delicat* (2) *soldat*), *ut* (dans *institut tribut*) (3), *it* (dans *appétit*, *érudit*, *subit*), ne sont pas de formation naturelle, mais savante.

2. Tout muet qu'il est, le *t* s'est perpétué dans l'orthographe d'un grand nombre de mots de provenance latine (4) et appartenant à l'ancien fonds; nous citerons : *état*, *esprit*, *secret*, *discret* (vfr. *secré*, *discré*), *habit*, *petit*, *dot* (où le *t* est même prononcé), *brut*, *tout*, *et*. Signalons encore les substantifs dégagés de verbes en *ter* ou *tre*, tels que *achat*, *récit*, *trot*, *combat*, *débat*. On voit que le génie de la langue incline à sauver le *t* radical et à ne sacrifier que celui des suffixes suffisamment caractérisés comme tels.

3. Le *t* persiste de rigueur, quand, sous la forme primitive,

---

(1) *Salut* p. *salu*, orthographe ancienne, est un caprice moderne.

(2) L'ancienne langue avait régulièrement fait de *delicatus* d'une part *délié*, qui nous est resté, d'autre part, par élision de l'*i* atone, *delgé*, *deugé*.

(3) Vfr. *treü*.

(4) Et dans un plus grand nombre de vocables d'origine non-latine, tels que *mat*, *plat*, *pot*, *sot*, dans les suffixes *et* et *ot* (poulet, douillet, ballot, vieillot), et dans beaucoup de flexions verbales (fut, sut, perdit, ait, soit).

il est précédé d'une consonne : effectus *effet*, subjectus *sujet*, confectus profectus *confit profit*, lectus *lit*, dictus *dit*, fluctus *flot*, benedictus *beneït**, d'où *bénit* (la forme *béni* est une accommodation au système de conjugaison auquel *bénir* a été soumis), scriptus *écrit*, ruptus *rout**, praestus* *prêt*.

4. Une singulière mutation de *t* en *f* s'est opérée dans *soif* de *sitis*; la forme régulière *soit* ou *soi* est cependant fréquente dans l'ancienne langue (1).

§ 121.

Le *t* latin avait, comme on sait, chez les Latins, la valeur de *ts* devant *i* atone, suivi de voyelle : Latium = Latsium. Ce *t* sifflant des Latins s'est transmis au français, tantôt avec la valeur d'un *s* fort, représenté par *c*, *ç* ou *ss* (2), tantôt avec la valeur d'un *s* doux.

1. Le son fort se présente chaque fois que *t*, dans le mot latin, est précédé d'une consonne : captiare* *chasser*, nuptia *noce*, neptia* *nièce*, bib'tionem *boisson*, redemtionem *raançon** *rançon*, cantionem *chançon*, factionem *façon*, lectionem *leçon*, frictionem *frisson*, suctiare* *sucer*, coctionem *cuisson*, benedictionem *beneïçon**; suffixe *-antia*, *-entia*, fr. *-ance*, *-ence*.

2. Il se présente également après une voyelle tonique, p. e. dans gratia *grâce*, justitia *justesse* et *justice*, vitium *vice*.

Toutefois, dans cette condition, on voit également l'*s* doux; les anciens disaient aussi *justise*, *servise*, et cette finale *ise* a été appliquée comme moyen de dérivation à beaucoup de mots non-latins (*sottise*, *franchise*, etc.). Citons encore Venetia *Venise*.

3. Après une voyelle atone, c'est le son doux qui domine; pretiare *priser*, potionem *poison*. La terminaison latine *ationem* s'est francisée par *-aison* : *liaison*, *raison*, *oraison*, *livraison*; anciennement aussi par *ison* (resté dans les mots germaniques *garnison*, *guérison*) et *oison* (resté dans *pâmoison*). — *Ison* représente *itionem* dans *trahison* (traditionem). Ailleurs, dans

(1) A propos de *soif*, Diez cite, comme cas analogue, le vfr. *bleif* p. *bleit* (blé).

(2) Les modernes ont même appliqué le son sifflant aux mots grecs en τία ou τεία, et prononcent *aristocracie prophécie*, tout en conservant le *t* dans l'écriture.

cette terminaison, on trouve l'application du son fort; ainsi les anciens rendaient *nutritionem* par *noureçon* et non pas par *nourison*; *partitionem* est donné par *pareçon parçon*. — Dans les cas rares où, dans l'ancienne langue, *ationem* n'est pas rendu par *aison* ou *ison*, nous voyons également le son fort l'emporter : *nacion**, *condicion**, tout comme il est appliqué dans les mots savants actuels en *tion* (que cette désinence ait pour voisine antérieure une consonnne ou une voyelle) et dans ceux en *tie (inertie, ineptie)* (¹). — La désinence *ace* de *préface* et *dédicace* représente la forme du nominatif *átio* et rentre ainsi sous le fait énoncé sous 2 (²). — Le vieux mot *estracion* (extraction) est conforme à la règle consignée sous 1.

§ 122.

Le *t* sifflant dont nous parlons, venant à terminer le mot, il est muet et s'écrit par *s* : solatium *solas**, palatium *palais*.

§ 123.

Bien qu'il ne soit pas admissible que les Latins aient déjà fait subir l'assibilation au *t*, quand il se trouve placé devant *e* atone suivi de voyelle, qu'ils aient jamais prononcé *putseus* p. *puteus*, les langues romanes traitent la formule *tĕa*, *tĕu*, de la même façon que *tia*, *tiu*. Donc : linteolum *linceul*, platea *place* (d'après § 121. 1. 2). Par la même raison, le *t* de *puteus*, devenant final, se transforme en *s* (§ 122), de manière que le mot s'est francisé par *puis** *puiz**. Ce sont les grammairiens modernes, qui, voulant par l'insertion d'un *t*, distinguer le mot de l'adverbe *puis*, ont commis la bévue d'écrire *puits*.

(¹) A ces mots on peut joindre *nourrice*, en tant qu'il signifie non pas *nutrix* (auquel cas j'admettrai pour type plutôt *nutricia* que *nutricem*), mais *nutritio* (comme dans la locution " mettre en nourrice "). D'autre part, l'accusatif *nutritionem* a donné *nourrisson* avec passage du sens abstrait au sens concret (cp. *élève*, action d'élever et celui qui en est l'objet). *Nourisson* a même signifié jadis celui qui élève, tuteur.

(²) N'oublions pas toutefois de rappeler que le *t* maintient son son naturel quand *tion* ou *tie* est précédé de *s*, comme dans *gestion, combustion, question, dynastie, amnistie, modestie*.

Il faut se féliciter qu'ils n'aient pas sanctionné aussi l'orthographe *puitser* p. *puiser*.

D.

§ 124.

1. D INITIAL persiste ([1]).

2. D MÉDIAL, entre deux voyelles, est sujet à syncope. Exemples : cadēre (p. cadĕre) *cheoir** *choir*, videre *veoir** *voir*, sedere *seoir* (pron. *soir)*, audire *oüir*, gaudere *jouir*, gradire* *graïr*, puis (par insertion euphonique de *v) gravir*, tradere *traïr** *trahir*, invadere *envaïr** *envahir*, redemtionem *raançon** *rançon*, invidia *envie*, crudelis *cruel*, fidelis *féél** *féal** *(fidèle* est moderne), cauda *queue*, laudare *louer*, medulla *meolle**, puis, par renversement, *moëlle*, gladiolus *glayeul*, Melodunum *Meleün** *Melun*, benedicere *beneïr** *bénir*, sudare *suer*, adorare *aourer**, radix *raïs**, praedicare *preecher** *prêcher*.

La langue ancienne populaire ne présente que très-peu de cas d'un *d* laissé entre deux voyelles ; je ne trouve de mémoire à citer que *estude*, *rude*, *vuide* et *odeur*. Le maintien est le propre des vocables introduits par les savants, tels que : *mode*, *commode*, *perfide*, *stupide* et tous les mots en *ide* ou en *ude (habitude*, etc.) ; *fraude*, *persuader*, *modérer*, etc. Si *pedestris* se rend aujourd'hui par *pédestre*, les anciens, selon le génie naturel de la langue, le rendaient par *piestre* (d'où *piètre)* ([2]) ; le mot *rôder* (du latin *rotare)* est un emprunt direct aux langues du midi (esp. part. prov. *rodar)*; l'application de la règle se remarque dans la forme *rouier* des patois.

3. Précédé de consonne, *d* résiste : tep'dus *tiède*, rap'dus *rade**, sap'dus *sade**, sol'dare *souder*, rig'dus *roide*, ardere *ardre**, perdere *perdre*.

4. D changé en *n* se présente isolément dans le vfr. *ordière* (voy. § 118, 5), transformé en *ornière*. — Autres faits isolés : *d* changé en *l*, cicada *cigale; d* en *t*, lendem (nom. lens) *lente*.

([1]) Une seule exception se présente dans la combinaison *di* ou *de* = *dj* : *diurnum* = djurnum perd son *d* et devient *jour ;* de-usque = djusque fait *jusques* (voy. § 99).

([2]) Étymologie avancée par Diez.

§ 125.

1. D FINAL est tantôt retranché : mercedem *merci*, fides *foi*, crudus *cru*, nudus *nu*, gradus *degré*, medius *mi*, hodie *hui*, podium *pui*; tantôt conservé comme lettre purement étymologique : nodus *nœud*, pedem *pied*, nidus *nid*, modius *muid*.

Le maintien est de rigueur après consonne : tardus *tard*, grandis *grand*, frig'dus *froid*. Exception : inde *en* (vfr. *ent*).

2. Anciennement le *d* final s'écrivait par *t* : *piet*, *grant*, *froit*, *tart*. Cet usage a laissé sa trace dans *dont* de *de-unde*, *souvent* de *subinde* et dans l'orthographe *vert* de *vir'dis*. En s'allongeant par dérivation, *vert* reprenait jadis le *d* naturel, et *vert* faisait ainsi au féminin *verde;* notre forme *verte* est tout bonnement fautive et jure avec *verdure*, *verdir*, etc.

Une transformation, analogue à celle de *sitis* en *soif* (§ 120. 4), se remarque dans modus *mœuf*, et le nom de saint Magnobodus, traduit par *Maimbeuf*.

§ 126.

Combinaisons. — D tombe devant une autre consonne. Exemples :

DC. — Mand'care *manger*, pend'care* *pencher*, jud'care *juger*, med'cina *mecine**, rad'cina *racine*, und'cim *onze*.

DV. — Adventus *avent*, advocatus *avoué*.

DJ. — Ordeum = ordjum *orge*, verecundia *vergogne*, Compendium *Compiegne*, adjuxtare* *ajouter*.

DR. — Claud're *clore*, rid're *rire*, rad're *rère**, quadragesima *carême*, cathedra *chaëre** *chaire*, desid'rare *désirer*. — Parfois la chute de *d* amène la diphthongaison de la voyelle précédente : cred're *creire** *croire*, ou le redoublement de l'*r* : hedera *ierre** *lierre*, quadratus *carré*.

Obs. *Dr* reste après *n* ou *r* (1) : *vendre*, *fendre*, *fondre*, *ardre**

---

(1) *Prendere* (contraction de *prehendere*) fait ainsi régulièrement *prendre*. Mais les anciens avaient aussi la forme syncopée *prenre;* c'est à cette dernière, probablement, qu'il faut attribuer l'absence du *d* radical dans *prenons*, *prenais*, etc. (formes concurrentes de *prendons**, etc.), plutôt que d'y voir un fait analogue à la chute du *d* dans vfr. *espanir* de *expandere*, vfr. *conestable* auj. *connétable* de l'esp. *condestable* (com'tem stabuli), l'esp. *manar* de *mandare*, it. *manucare* de *manducare*, et sembl. (Cette chute du

(brûler), *perdre, mordre*. Un *d* vient même, par euphonie, s'interposer dans les groupes *lr*, *nr* : ten'rum *tendre*, pon(e)re *pondre*, fin(g)'re *feindre* (voy. § 95. 2), sol(v)'re *solre* soldre* soudre*.

DT. — Vend(i)ta perd(i)ta *vente perte*; ped(i)tum *pet* (d'où le verbe *péter*, lequel ne vient pas directement du lat. *pedere*).

DS. — Assimilation du *d* à l'*s* : ad-satis *assez*; ad-securare *assurer*.

S.

§ 127.

Il y a peu de chose à dire sur cette sifflante pour autant qu'elle est suivie d'une voyelle, ou qu'elle devient finale par le retranchement des désinences latines.

1. S INITIAL reste. — *Cidre* (lat. sicera) et *céleri* (de σέλινον) sont les seules exceptions (1).

2. MÉDIAL, entre deux voyelles, *s* persiste également : pausare *poser*, phasianus *faisan*, fusionem *foison*, thesaurus *trésor*. La syncope ne se présente pas.

Il y a également persistance après une consonne : pensare *peser* et *penser*, versare *verser*, pulsare *pousser*.

3. FINAL, il est conservé, mais ne se prononce que dans quelques cas exceptionnels : casus *cas*, risus *ris*, visus *vis** (conservé dans *vis-à-vis)*, plus *plus*, magis *mais*. Souvent *s* est remplacé par *z* ou *x*, simples doublures orthographiques de l'*s* final : casa *chez*, nasus *nez*, rasus *rez*; duos *deux*, cavallos *chevaux*, dolorosus *douloureux*, zelosus *jaloux*, prov. *cros*. fr. *creux*. Autrefois, on écrivait tout aussi bien *deus*, *chevaus*, *dolereus*, *jalous*, *crues*. L'emploi du *z*, à cause de la nature

---

d joue un grand rôle dans l'étymologie de notre verbe *aller*, si la filiation suivante des diverses formes romanes de ce mot est admise : *andare* (ital.) *anar*, (prov.) vfr. *aner**, d'où *aler* aller*.)

(1) Un singulier renforcement de l'initiale *s* par un *c* sifflant s'est introduit pour quelques mots dans les derniers temps de la langue des trouvères : ainsi *sçavoir* p. *savoir*, *scéel* (p. *seel*, = sigillum), d'où *scel sceau*. Cet élément parasite a été heureusement écarté dans *savoir*, mais il s'est fixé dans le second, sans doute pour différencier le mot de *seau* = sitellus.

primordiale de cette consonne, se justifie après *t*, comme dans ad-sat(i)s *assez* et dans la désinence verbale *ez (donnez, venez)*, répondant à *atis, itis*, quoique les anciens écrivissent également *assés, venés*.

§ 128.

En combinaison, c'est-à-dire, suivi de consonne, *s* est, en règle générale, syncopé. Exemples :

SC. — Musca *mouche*, episcopus *évêque*, luscus *louche*. — Ce groupe est rendu par *ss* dans *poisson* (piscis), *rossignol* (lusciniola), *croissant* (crescentem).

SP. — Despectus *dépit*, crispare *créper*, vespera *vêpre*.

ST. — Augustus *août*, gustus *goût*, testa *tête*, vestire *vêtir*.

SM. — Baptisma *baptême*, tes(ti)monium *témoin*.

SN. — As(i)nus *âne*.

SL. — Mis(cu)lare* *mêler* (1).

SR. — Cres(c)re *croître* (insertion d'un *t* euphonique), *nascere** naître, essere* *estre** *être* (2).

SS persiste: passio *passion*, quassare *casser*, dissiccare *dessécher*, exsucare* *essuyer* — Changement en *rs* : oss(i)fraga *orfraie*, Massilia *Marseille*. — SS final se simplifie : lassus *las*, ossum *os*, pressum *près; x* p. *s*, dans russus *roux* (vfr. *rous*).

D'après ce qui précède on comprend que les préfixes latins *dis* et *ex*, par *des* et *es*, finissent par se réduire à *dé*, *é*, devant toute autre consonne que *s* elle-même : dis-facere *défaire*, disrupta *déroute*, ex-vigilare *éveiller*, ex-caldare *échauder*.

La suppression de l'*s* a cependant épargné un bon nombre de mots d'ancienne souche, comme *rester, peste, geste, registre, rustre, triste, oscur* obscur, chaste. Constringere* a fait *contraindre*, et *destruere, détruire*, tandis que *adstringere* et *construere* ont sauvé l'*s* et font *construire, astreindre*.

§ 129.

L'*s*, supprimé dans notre système orthographique moderne,

---

(1) On voit aussi *r* p. *s :* vfr. *(varlet* p. *vaslet* valet)*.

(2) Il y a intercalation de la dentale douce *d* dans consuere = consvere cons're fr. *cousre*, cousdre*, coudre*.

avait continué à être écrit jusqu'au siècle dernier [1]. S'il a été supprimé, c'est qu'il n'était plus perçu; mais de ce qu'il a été supprimé si tard, il faut inférer qu'il a été prononcé pendant longtemps. Du temps du grammairien Palsgrave, il ne l'était plus qu'exceptionnellement; les exceptions qu'il cite appartiennent presque toutes au fonds savant de la langue. Sylvius à son tour s'exprime ainsi : " *S* ante *t* et alias quasdam consonantes in media dictione raro ad plenum, sed tantum tenuiter, sonamus et pronuntiando vel elidimus vel obscuramus ad sermonis brevitatem. „ Quelle que soit l'époque où l'assourdissement de la sifflante est devenu habituel, il est certain qu'elle a été prononcée dans les premiers temps de la langue, comme elle l'est encore dans les patois du Nord, comme elle l'est dans les vocables transmis du français à la langue anglaise. " Pourquoi, remarque Diez, aurait-on créé des formes telles que *fisdrent* (firent) ou *plainstrent* (plaignirent), si ce *d* ou *t* intercalaire n'était pas destiné à faciliter le passage du son *s* au son *r*? „ Il est vrai que des rimes usitées par des auteurs du 12e et du 13e siècle, telles que *dame: blasme; estre : mettre; cisne : machine; ostel : ot tel* parlent en faveur du mutisme de la sifflante; certainement de très-anciens manuscrits présentent de nombreux cas de l'absence de l'*s*, et démontrent la haute ancienneté de la tendance à l'extinction de ce son. Mais je pense que la fluctuation, à ce sujet, a régné très-avant dans nos temps de dialecte à dialecte et que la mode peut également avoir influencé l'usage, ici comme en d'autres points. A la fin du XIIIe siècle, Baudouin de Condé, auteur très-correct et grand amateur de versification équivoque, fait d'une part rimer *terrestre* avec *terre estre* (p. 201 de mon édition), ou *d'iestre* avec *diestre* (p. 209); d'autre part on trouve chez lui *blasme* en consonnance avec *fame* (p. 176), *baston* avec *bas ton* (p. 210), *aumosnes*

---

(1) On sait que c'est à la suite de la suppression de l'*s* que les voyelles qui le précédaient ont été pourvues d'un circonflexe, ou (quant à l'*e*) d'un accent aigu. Mais on sait aussi qu'il règne à ce sujet dans le système sanctionné par l'usage un certain désordre : on écrit p. e. *côte* avec un circonflexe, et on en prive le diminatif *coteau;* on s'est plu à imaginer qu'il fallait un circonflexe à *nôtre* après l'article, et qu'il n'en fallait pas dans *notre père,* etc.

avec *monnes* (p. 242). A moins d'admettre que le poëte ait prononcé *terrêtre* et *diêtre* (ce qui n'est pas impossible du tout), ces rimes prouvent que, dans le Nord de la France, à la fin du XIII[e] siècle, on disait : *es-tre* p. *être*, mais *bâton* et *aumône*. La suppression paraît donc avoir été successive, et d'ailleurs, nous l'avons dit, beaucoup de nos mots actuels y ont échappé, on ne saurait dire pourquoi.

§ 130.

Une fois l'*s* déchu au rang d'un signe n'ayant d'autre valeur que celle de marquer, dans un grand nombre de cas, la longueur de la voyelle précédente, ce signe a envahi, dans l'ancienne langue déjà, une foule de vocables où il n'avait aucune raison d'être étymologique, et l'on voit se produire ainsi les singulières formes comme *visne* (vigne), *diadesme*, *fuiste* (fuite) *esve* (p. *êve*, eau). Le dictionnaire de la langue actuelle renferme encore plusieurs mots qui, dans leur circonflexe, ont conservé la trace de cet *s* parasite, p. ex. thronus *trosne** *trône*, pallidus *pasle** *pâle*, rotulus *rosle** *rôle*, *patella paesle** *poële* (fém.), *resne** *rêne* (de retinere).

§ 131.

Les deux paragraphes qui précèdent se rapportent aux combinaisons médiales ou finales ; j'ai à parler encore d'un fait important concernant les groupes initiaux SC, SP et ST des mots latins. Cette double articulation est repoussée par le français, aussi bien que par l'espagnol et le provençal. Mais plutôt que de sacrifier un des deux éléments, ces langues ont eu recours, pour la produire, à une lettre adventice, à un *e* prosthétique. Par ce moyen, on a transformé *sto*, *sco*, *spo*, en *es-to*, *es-co*, *es-po* ; autrement dit, les groupes en question, d'initiaux qu'ils étaient, sont rendus internes. Exemples :

SC	SP	ST
scala *eschelle*.	sparsus *espars*.	stabilire *establir*.
scandalum *escandle** et *esclandre*.	spatha *espée*.	status *estat*.
scientem *escient*.	species *espice* et *espèce*.	stella *estoïle*.
schola *escole*.	spicum *espi*.	sternutare *esternuer*.
		stomachus *estomac*.

scribere *escrire.*
scop(u)lus *escueil.*
scutella *escuelle.*
scutum *escu.*
spina *espine.*
spissus *espais.*
spiritus *esprit.*
sponsus *espoux.*
strena *estrenne.*
stringere *estreindre.*
strictus *estroit.*
studium *estude.*

Nous joignons à ces exemples quelques autres tirés de l'ancienne langue : scorpionem *escorpion*, stabilis *estable*, statua *estatue*, specialis *especial*, sphaera *espire.* Ajoutons encore le mot gréco-latin smaragdus smaraldus*, fr. *esmeraude.*

Les mots du dictionnaire actuel commençant par *sc*, *sp* ou *st*, sont donc étrangers à la langue française de création spontanée ; on y chercherait en vain nos vocables *stérile*, *studieux*, *station*, *scène*, *sceptre*, *spectacle*, *spolier*, etc.

§ 132.

Rendus internes, les groupes dont il s'agit subissent avec le temps la loi commune (§ 128) et perdent l'élément *s*. Les vocables ci-dessus énumérés sous leur forme ancienne, nous sont restés, il est vrai, mais avec l'*s* en moins : *échelle*, *école*, *écrire*, *écueil*, *écuelle*, *écu*, *épars*, *épée*, *épice*, *épi*, *épine*, *épais*, *époux*, *établir*, *état*, *étoile*, *éternuer*, *étrenne*, *étreindre*, *étroit*, *étude*, *émeraude.*

Ici encore les exceptions à la règle ne manquent pas ; l'*s* s'est maintenu dans les mots suivants [1] : *escabeau* (scabellum), *escarbot* (scarabaeus) *escalier* (de scala), *escient* (scientem), *espace*, *espèce*, *espérer* (sperare), *esprit*, *ester* (stare), *estomac.*

§ 133.

L'emploi de l'*e* prosthétique constitue la règle générale pour les groupes initiaux *sc*, *sp*, *st* ; cependant, on rencontre aussi isolément deux autres procédés :

1. Le retranchement de l'*s*, dans *pâmer* (de *spasmus)* [2] et *tain* (de *stannum)*, doublure de la forme correcte *étain.*

---

[1] Je laisse de côté les mots à facture savante ou tirés de l'étranger avec application de la prosthèse : tels que *escadre*, *escadron* (it. squadra, squadrone), *escalade*, *estrade*, etc.

[2] Marot a *espasmir.* — Le procédé dont nous parlons est analogue à celui qui a donné au latin *cutis* d'une racine *sku*, couvrir, *torus* p. *storus* (du sanscrit *star* étendre), *fallo* p. *sfallo* (σφάλλω), etc.

2. Le rejet de la seconde consonne. Je renvoie à ce sujet à une étude que j'ai insérée dans cette *Revue* en novembre 1863 et et où j'ai cherché à démontrer que *st* initial s'est parfois simplifié en *s*. Ma démonstration portait sur les faits suivants : stationem *saison* (ital. *stagione*, esp. *estacion)*, — *sablière*, terme de charpentier, p. *stablière*, — *sabot* d'un radical *stap*, — *saisir* = ital. *staggire*, — *souche* = all. *stok*, — prov. *sanca*, main gauche = it. *stanca* (et *zanco*, gauche). Depuis lors, j'ai rencontré plusieurs fois dans Froissart le verbe *sancier* avec le sens de *estancher** *étancher*, dont évidemment il n'est qu'une forme variée [1].

Z.

§ 134.

Le son composé latin *z* [2] a disparu en français et se confond avec *s*. *Baptizare* fait ainsi *baptiser*; *lazarus*, traité comme *lasarus*, a donné *las-d-re*, puis *ladre* (cp. sicera sis'ra *cisdre** *cidre*).

Dans quelques cas, nous voyons *z* latin se métamorphoser en *j* ou *g* : zelosus prov. *gelos*, fr. *jaloux*, zizyphum *jujube*, zingiberi *gingembre*.

Comme signe orthographique, on en a fait usage, en ce qui concerne les termes usuels, pour servir de suppléant à l'*s* doux : *douze*, *lézard*, *suzerain* (de susum sursum) — ou à l'*s* muet final : *chez*, *nez*, *donnez*, *assez*.

Initiale, la lettre *z* vaut un *s* doux et ne se rencontre que dans des mots savants ou étrangers : *zèle* (ζῆλος), *zibeline*, *zodiaque*, *zéphyr*, etc.

N.

§ 135.

1. Cette dentale nasale n'est jamais atteinte au commence-

---

(1) Il faut, peut-être, ranger dans le même ordre de faits la disparition de la gutturale dans *schedula* (pron. *skedula)* et *schistus* (σχιστός), devenus *cédule* et *zeste*.

(2) Il n'était d'ailleurs d'usage que dans des mots étrangers.

ment des mots. — On remarque un *n* initial adventice dans *nombril* p. vfr. *ombril* (type immédiat *umbiliculus*, *umb'li-c'lus)* (¹).

2. Il en est de même de *n* médial, entre deux voyelles, sauf les permutations accidentelles suivantes :

Avec *l :* orphaninus* *orfenin** *orphelin* (²), unicornis *licorne*, Bononia *Bologne*, Barcinon *Barcelone*, Panormus *Palerme.*

Avec *m : venimeux* de *venin*, *étamer* de *étain.*

3. *N* médial précédé de consonne est changé en *m* après *d*, dans le suffixe latin *-udinem*, qui, par *ud'ne*, *une*, devient *ume:* amaritudinem amar'tud'nem *amertume*, cons(ue)tudinem *coutume;* de même dans incudinem* *enclume;* de même après *p*, dans carp'nus *charme.*

N passe en *r* dans les groupes CN, GN, DN, PN, FN. Exemples: diac(o)nus *diacre*, Ling(o)nes *Langres*, ord(i)nem *ordre*, Lond(i)num *Londres*, tymp(a)num *timbre*, pamp(i)nus *pampre*, cophinus cof'nus *cofre** *coffre.*

4. *N* médial, suivi des consonnes *m* et *s*, est soumis à la syncope (³).

Devant *m :* an(i)ma *âme*, Hieron(y)mus *Jérôme.*

Devant *s :* min(i)sterium *mestier** *métier*, mon(a)sterium *moustier**, constare *coûter*, monstrare *moustrer** *(montrer* n'est pas ancien), cons(ue)re *cousdre** *coudre*, pensare *peser* (mais aussi *panser* et *penser)*, mensura *mesure*, sponsare *épouser*, ins(u)la *isle** *île*, mansionem *maison*, mensis *mois*, trans *très*, suffixe - ensis = fr. *- ois - ais - is (courtois*, *français*, *marquis*, *pays* (⁴).

La syncope est appliquée encore devant *c*, dans carbunculus *escarboucle*, concha *coque*, conchylium *coquille;* devant *v* dans conventus *covent** *couvent* (⁵).

(¹) Diez pense que *nombril* a été précédé de *lombril* (voy. § 138. 2), et que la prosthèse de *l* vient de l'agglutination de l'article (§ 138. 4).

(²) Cp. vfr. *velin**, it. *veleno* p. *venin*, *veneno.*

(³) Le préfixe latin *in* reste invariablement *en*, sauf devant les labiales *b*, *m*, *p*, où *n* change en *m :* e*m*battre, e*m*mancher, e*m*poisonner.

(⁴) La chute de *n* devant *s* est un fait qui remonte au latin : les inscriptions portent *costitutio*, *infas* p. infans, *tosus* et sembl. On sait que le suffixe *ies* est p. *iens* dans *quoties quinties*, etc., et que le suffixe *osus* a été précédé d'une forme *onsus.*

(⁵) On explique aussi le changement de *n* en *u*, dans sponsare *épouser*,

5. *N* reste devant *d* ou *t* : infantem *enfant*, lentus *lent*, centum *cent*, profundus *profond*.

Egalement devant *l* et *r*, grâce à l'insertion resp. de *g* et de *d*. Exemples : spin(u)la *épingle ;* — ten(e)rum *tendre*, cin(e)rem *cendre*, ponere *pondre*, submon(ĕ)re *semondre*, Veneris dies *Vendredi*. Notons encore les formes plan(g')re fin(g')re *plaindre feindre* et sembl., et les futurs *viendrai tiendrai* (¹). *Genus, -eris* a fait *genre* pour éviter la confusion avec *gendre*, car *d* se trouve dans le dérivé *engendrer*. Aujourd'hui l'on se passe du *d* euphonique dans *vinrent tinrent* (vfr. *tindrent*, *vindrent*) (²).

Enfin devant *g* ou *c* : angelus *ange*, cingulum *sangle*, sanctus *saint*.

6. *N* devant *ius, eus* (*a, um*) donne le groupe NJ, qui se francise tantôt par *ng :* laneus = lanjus *lange*, lineus *linge*, Colonia *Colonge ;* — tantôt par *gn :* ciconia *cigogne*, Colonia *Cologne*, seniorem *seigneur*, linea *ligne*, castanea *châtaigne*.

7. *NN* reste intact à l'intérieur : canna *canne*, penna *penne*, hinnire *hennir*. Il affecte cependant le son mouillé *gn* dans grunnire *grogner* (grunnire) et *pignon* (de pinna). A la fin, il se simplifie : annus *an*, pannus *pan*, dom'nus donnus *don*.

§ 136.

N FINAL reste : sanus *sain*, linum *lin*, sonus *son*. Il n'est rejeté qu'après *r :* carnem *char** *chair*, infernum *enfer*, hibernum *hiver*, furnus *four*, diurnum *jour*. — Ce rejet s'explique

---

conventus *couvent* et sembl., par la résolution de *n* en *u* (cp. § 46). Le fait de cette résolution ne saurait être contesté pour certains cas : ainsi *Mantola* (localité de Seine-et-Oise), en passant par *Manle*, s'est définitivement francisé par *Maule ; Sancerre* se disait anciennement aussi *Saussoire;* prov. *anvan* a donné *auvan* d'où *auvent;* syndicus (= sundicus), le vfr. *soudic*.

(¹) L'ancienne langue appliquait, au futur des verbes en *ner*, le procédé de l'assimilation et disait *merra, dorra* p. mènera, donnera.

(²) Je ne pense pas que *prirent* vienne de *prinrent**, comme *sen'r* (de *senior*) a donné *sire*. Voici plutôt la marche qu'a suivie le latin *prenserunt** pour arriver à *prirent :* d'abord *prinsrent;* de là d'une part, par la chute de *n* (voy. 4) *prisrent* (ou avec *t* intercalaire *pristrent*), d'où par la chute de *s : prirent* (cp. *mis'runt mistrent** *mirent*); d'autre part, l'*s* étant sacrifié, *prinsrent* est devenu le vfr. *prinrent* et *prindrent*.

par le fait que l'*n* français ne conserve son articulation propre que devant une voyelle; suivi de consonne ou à la fin des mots, il ne fait que nasaliser la voyelle qui précède. La lettre *n* n'a donc plus de raison d'être dans le groupe *rn* à l'état final.

§ 137.

Il y a insertion d'un *n* dans : *lanterne* (laterna), *rendre* (reddere), *langouste* (locusta), *jongler* (joculari), *peintre* (pictor).

L.

§ 138.

L INITIAL reste; les exceptions sont :

1. L devenu *r*, dans lusciniolus *rossignol.*

2. L devenu *n*, dans libellus* (p. libella) *niveau* (vfr. *livel liveau*, angl. *level*), lumbulus *nomble.*

3. L retranché : *azur* p. *lazur* (mot persan), *once* (lyncem), vfr. *avel* (lapillus). Cette aphérèse est déterminée par le fait que *l* initial était erronément confondu avec l'article.

4. Par un procédé inverse on a laissé l'article s'agglutiner avec un mot et l'on en a fait un élément radical. C'est ainsi que :

vfr.	*ierre*, de *hedera*	est	devenu	*lierre*
„	*uette*, dimin. de *uva*	„	„	*luette*
„	*endemain*	„	„	*lendemain*
„	*endit*, de *indictum*	„	„	*lendit*
„	*oriol*, de *aureolus*	„	„	*loriol** *loriot*
„	*andier* de *anderius**	„	„	*landier*.

Le peuple applique fréquemment cette adjonction fautive d'un *l;* il dit p. e. *le lévier* p. *l'évier*, *le loquet* p. *le hoquet.*

§ 139.

1. L MÉDIAL, entre voyelles, reste : malignus *malin*, dolorem *douleur*, columna *colonne.*

Il y a permutation avec *d* dans le cas isolé : amylum *amidon* (it. *amido*, esp. *almidon*); avec *n* dans colucula* (dimin. de colus) *quenouille*, calamellus *canemel** (Froissart) p. *chalemel*, *chalumeau.*

L'ancienne langue offre quelques cas de transition en *r* :

concire p. *concile*, *estoire* (flotte, armée de mer) de στόλιον. La langue actuelle n'en offre plus qu'un : *navire* (vfr. *navile*, it. *naviglio*, *navile*), d'un adj. *navilis*. Enfin *l* est redoublé devant *e* muet : querela *querelle*, vocalis *voyelle*, candela *chandelle*, et en outre mouillé dans salire *saillir*, pilare *piller*, *appelle* de *appeler*.

2. Suivi de consonne, *l* se vocalise normalement en *u* (¹):

LB, LP, LV — alba *aube*, talpe *taupe*, malva *mauve*, salvus *sauf*, colpus* *coup*, culpa *coupe** *coulpe*.

LD, LT — cal'dus *chaud*, altus *haut*, fallita* falta *faute*.

LC — calcem *chaux*, pollicem pol'cem *pouce*. — Mutation de *l* en *r* dans remulcare *remorquer*. — Rejet de *l* : pulicem pul'cem *puce*, pullicella* pulcella *pucelle*.

LM, LN — palma *paume*, galbinus galb'nus galnus *jaune*, alnus *aune* (arbre). — Mutation de *l* en *r*, dans ulmus *orme*.

LS — falsus *faux*, melius mel's *mieux*, *cheval* plur. *chevaux*, *ciel cieux*, *cel** *ceux*.

LR (avec insertion de *d*) — sol(v')re *solre** *soldre** *soudre*, molere molre *moudre*, pul(v')rem *poudre*, fulgur (thème fulr) *foudre*, col'rus (p. corylus) *coudre*, melior *mieudre**. De là *vaudrai*, *faudrai*, *voudrai* p. *valrai falrai volrai*.

L'ancienne langue appliquait aussi l'assimilation et disait *varrai*, *vorrai*, *torre* p. toldre toudre (tollere), *porre* p. poudre.

3. L devant *ius*, *eus* etc. (groupe LJ) se mouille : meliorem *meilleur*, aliorsum *ailleurs*, familia *famille*, palea *paille*, valeam *vaille*. De même à la fin du mot : malleus *mail*.

4. Un *l* parasite s'est introduit après *c* dans : incudinem* *enclume*, scandalum *esclandre* (p. *escandle escandre*).

§ 140.

1. L simple FINAL reste : talis *tel*, filum *fil*, caelum *ciel*.

2. L double FINAL, après *i* et *o*, se simplifie et la liquide, tolérée dans l'ancienne langue et dans trois cas de la moderne, se vocalise par *u* : capillus *chevel** *cheveu*, collum *col*, *cou*, mollis *mol*, *mou*, follis *fol*, *fou*.

(¹) Cette vocalisation a lieu dans d'autres langues encore. Diez rappelle les formes crétoises αὔγεῖν εὔθεῖν p. ἀλγεῖν ἐλθεῖν, ainsi que le flamand *oud hout* = all. *alt holz*.

Cependant ille fait *il*, mille *mil.*

Le groupe final *ell* se transforme en *eau* (voy. § 35. 2) : bellus *beau*, vitellus *veël* vëau* veau* (1).

Après *a* et *u*, la vocalisation de *l* n'a pas lieu : caballus *cheval*, metallum *métal*, vallis *val*, nullus *nul*. La loc. *à vau l'eau* (p. aval l'eau) est un archaïsme. — Je n'ai guère besoin de dire que notre règle ne s'applique pas aux mots savants, tels que *cal*, *cancel*, *cartel*, *duel*, *pastel*, *scalpel*, *pistil.*

§ 141.

Examinant séparément les groupes dans lesquels *l* forme le deuxième élément, nous pouvons nous en référer aux faits signalés successivement dans ce qui précède ; il reste peu d'observations nouvelles à faire.

CL, GL, voy. §§ 8, 86 et 95. 2.

PL, BL, voy. §§ 105 et 109. — Un seul cas de mouillement de *l* est à signaler : c'est scop(u)lus *écueil.* Notez en outre la chute de la liquide dans *tempe* p. *temple.* — *L* se fait *r* dans umb'lic'lus *ombril* nombril.*

TL, voy. § 119. — Le fait de la permutation de *l* avec *r* signalé sous ce paragraphe se présente aussi pour DL dans quelques anciennes formes, telles que *idre** (id(o)lum), *Wandre** (Vandalus), et dans notre mot *esclandre* de scand(a)lum.

ML, voy. § 117.

NL, voy. § 135. 5.

RL, voy. § 144. — Changement de *l* en *n* : marla* (p. marg'la) *marne*, poster(u)la *poterne.*

LL à l'intérieur du mot et devant voyelle, est tantôt conservé, avec ou sans mouillement : illa *elle*, sella *selle*, mollis *molle*, villa *ville;* bullire *bouillir*, fallere *faillir*, — tantôt simplifié : argilla *argile*, gallina *géline* (2).

---

(1) *El* p. *eau* se présente encore dans nos formes *bel, scel, damoisel.* Notez encore les deux formes parallèles *appel* et *appeau.*

(2) On a des cas où le premier *l* semble, selon la règle, avoir subi la résolution par *u :* ainsi Gallia *Gaule,* vallus *gaule* (cp. le bourguignon *aulemain* p. *allemand, aulegresse* p. *allégresse*). Mais il se peut que ces particularités tiennent à une propension spéciale à troubler, dans certains cas (cp. *gaufre* de l'all. *waffel, taux* de *taxare*), le son *a* par un son mitoyen entre *a* et *o* (analogue à celui des mots anglais *all, fault*).

Devant consonne, LL est simplifié et traité d'après § 139. 2. Pour *ll* final, voy. pl. haut § 140. 2.

§ 142.

En dernier lieu, nous avons à signaler la métathèse ou le déplacement de *l* dans *anhelare*, qui, par *alenare*, a donné *alener** et son subst. *haleine*, et dans singultire singlutire *sanglotter*. Cp. l'esp. *palabra* (parole) p. parabla, *peligro* pour periglo (péril). C'est ainsi que *buretel* s'est modifié, par *buletel bultel*, en *blutel bluteau*; *pulpitum*, par *pupitlum*, a fait *pupitre*.

R.

§ 143.

1. R INITIAL se conserve sans exception.

2. Il en est de même de R MÉDIAL entre voyelles : corona *couronne*, aeramen *airain*, devorare *devorer*, cura *cure*. Un seul cas de syncope se présente : celui de *proue* de *prora* (ital. *prua*, esp. prov. *proa*) (¹). — La permutation avec *s*, qui se remarque dans les mots *besicle*, *chaise*, *poussière* (p. *bericle*, *chaire*, *pourrière*) ne date pas de très loin et est étrangère a l'ancienne langue. (Voy. Palsgrave, éd. Génin, p. 34.) *Plusieurs* ne remonte pas à *pluriores*, selon Diez, mais dérive directement de *plus*, comme la forme *plusimus* p. *plurimus* citée par Varron.

Changement en *l* se remarque dans peregrinus *pélerin*, et redoublement, dans serare *serrer*.

3. A l'état FINAL, *r* reste intact : carus *cher*, thesaurus *trésor*, aurum *or*. — Exception : altare *autel*.

L'apocope des désinences *ĕra*, *ăre*, *ĭri*, dans *chiche* (cicera), *Oise* (Isara), *Trèves* (Treviri), rentre sous le fait énoncé au § 3. B.

§ 144.

R placé devant une consonne se maintient, en toute circonstance, sauf quelques cas spéciaux :

(¹) Il se peut cependant que *proue* vienne directement de *proda*, forme secondaire italienne. Quant à celle-ci, elle peut s'être produite par le passage de *r* à *d*, qui n'est pas rare dans cette langue (cp. *rado* p. *raro*), ou bien se rattacher au mot germanique *prôt* qui se trouve avec le sens de *prora* „ prior pars navis. „

RB, RP, RV : arborem *arbre*, corpus *corps*, servus *serf*. R devient *l* dans : Arvenia *Alvergne* d'où *Auvergne*.

RG, RC : largus *large*, marginem *marge*, furca *fourche*, fabr'care *forger*.

RD, RT : tardus *tard*, curtus *court*, urtica *ortie*.

RM, RN : arma *arme*, firmare *fermer*, carnalis *charnel*, infernum *enfer* (§ 136).

RL : mer(u)la *merle*, pir(u)la* *perle*, poster(u)la *poterne*. — L'ancienne langue présente aussi *ll* p. *rl* : *Challon paller*, pour *Charlon parler* (1).

RS : arsionem *arson**, cursarius *coursier*, versare *verser*, ursus *ours*. — La chute de l'*r* devant *s* (cp. en latin *haesi* p. *haersi*, *prosa* p. *prorsa*) a déterminé les formes *dos*, *sus* de *dorsum*, *sursum*, mais les formes *dosum susum* avaient déjà cours en latin. Un cas roman de cette suppression se présente dans : persica pes'ca *pêche* (2). Cp. lat. *tostum* p. *torstum* (de torreo).

RR tantôt persiste : terra *terre*, ferrare *ferrer*; tantôt se simplifie : currere *courir*. La simplification va de soi à la fin : carrus *char*, turris *tour*.

Après consonne, on voit çà et là *r* permuter avec *l* : ainsi fragrare *flairer*, praebere fidem *plevir** sa foi, cribrum *crible*, temp(o)ra *temple**, puis *tempe*.

§ 145.

La grande mobilité du son liquide *r* l'expose particulièrement à la méthathèse ou transposition ; il est surtout facilement attiré par la consonne initiale. Exemples : *brebis* p. *berbis*, *breuvage* p. *bevrage* (prov. *beuratge*), *fromage* p. *formage* (de *forme*), *tremper* p. *temprer* (temperare), *trousser* p. *torser*, *frange* de *frimbia* p. fimbria, *treuil* de *troculum* p. *torculum*, *troubler* p. *tourbler* (turbulare).

Les anciens disaient *vregier* p. vergier, *bregier* p. berger,

---

(1) A ce fait se rapporte aussi *chambellan* p. *chamberlenc* (de l'all. *kämmerling*).

(2) Probablement aussi dans *revêche*, que Diez, par l'italien *rivescio*, ramène à *reversus*. — Voir aussi ma note au § 88, en ce qui concerne *chesne** *chêne* de *quercinus*.

comme nos patois disent encore *erbut* p. rebut, *erlaver* p. relaver, etc. Comparez aussi les noms propres *Trieste* de Tregeste, p. Tergeste, *Trévise* de Tarvisium, *Orlando* p. Rolando.

Il arrive aussi que l'*r* qui suit l'initiale est rejeté plus loin: crocodilus *cocodrille**, frumentum *forment**, *carnel** (p. *cranel*, de *cran)* d'où le verbe *carneler*.

§ 146.

Il nous reste à parler d'un *r* non-organique qui s'est glissé dans quelques mots par une raison d'euphonie. Les principaux cas de cette épenthèse qui sont restés à la langue actuelle, sont: *fronde* p. *fonde* (de funda), *registre* (regesta), *encre* (vfr. *enque*), *perdrix* (perdicem), *pimprenelle* (ital. pimpinella), *fanfreluche* p. *fanfeluche* (bas-latin *fanfaluca*), *Sambre* (Sabis), *chanvre* (cannabis, vfr. *chanve*), *trésor* (thesaurus) (1), *velours* p. *velous* (villosus).

L'ancienne langue présente fréquemment des formes telles que *tristre*, *celestre*, *arbalestre* (d'où l'*r* dans *arbalétrier*), et les gens du peuple affectionneront plutôt les formes *tendron*, *justre*, *arcajou* et sembl., que *tendon*, *juste*, *acajou*, etc.

FIN.

(1) Le premier *r* de *trésor* se trouvant aussi dans des formes italiennes, espagnoles, anglo-saxonnes et tudesques de ce mot, Diez est disposé à l'expliquer d'une autre façon. La forme archaïque latine était, c'est constaté, *thensaurus;* de là, par métathèse, se serait produit *tnesaurus*, puis (*r* pour *n*) *tresaurus;* cp. le bas-latin *frestra* p. *fnestra fenestra*.

NOTES SUR QUELQUES PASSAGES D'AUTEURS LATINS.

1. L'auteur du prologue des Captifs de Plaute trouve plaisant d'avertir les spectateurs que les combats et les guerres dont il sera question dans la pièce, se passeront hors de la scène et n'auront par conséquent rien de redoutable. Il conseille à celui qui désire voir une bataille, d'entamer une querelle et lui prédit un spectacle peu récréatif :

> Proin siquis pugnam expectat, litis contrahat :
> Valentiorem nanctus advorsarium
> Si erit, *ego faciam ut* pugnam inspectet non bonam,
> Adeo ut spectare postea omnis oderit.
>
> vs. 61, sq.

Aucun commentateur, que nous sachions, n'a cru utile d'expliquer l'expression *ego faciam ut;* elle peut cependant présenter certaine difficulté et il ne sera donc pas mauvais d'en dire quelques mots. On sait que Plaute emploie fréquemment le mot *faxo* dans le sens de " je t'en réponds, je te garantis, " ou si l'on veut " je parie. " D'ordinaire ce mot n'exerce aucune influence sur la construction de la phrase, mais parfois aussi, 15 fois sur 50, selon le calcul de Lorenz ad Mostell. 1119, la proposition est subordonnée à *faxo*. Le sens de ce mot ne peut être douteux par exemple dans ce vers où le Callicles du Trinummus propose à son voisin Megaronide de changer de femme :

> Vin conmutemus? tuam ego ducam et tu meam?
> *Faxo* non tantillum dederis verborum mihi.
>
> v. 60.

Or *faciam ut* a la même signification dans notre prologue ainsi que dans l'Amphitryon II, 1, 66

> Sosiam servom tuom
> Praeter me alterum, inquam, adveniens *faciam ut* offendas domi.

2. Dans la même comédie des Captifs nous trouvons les vers suivants, qui ne nous paraissent pas non plus avoir reçu une explication suffisante. Hégion invite à dîner le parasite Ergasile, à condition qu'il se contente de peu. Pourvu, dit l'autre, que ce ne soit pas très-peu, car de cette façon là, je me régale tous les jours chez moi. Eh bien, dit Hégion, pose tes conditions :

> *Heg.* Age sis roga. *Er.* Emptum, nisi qui meliorem adferet
> Quae mi atque amicis placeat condicio magis :
> Quasi fundum vendam, meis me addicam legibus.
> *Heg.* Profundum vendis tu quidem, haud fundum mihi.
> vs. 175.

Voici comment selon nous il faut interpréter ces vers.

L'affaire à conclure entre Hégion et le parasite est considérée comme un double contrat de vente, une *emptio venditio* dans laquelle il y a de chaque côté un acheteur et un vendeur; le parasite achète le dîner d'Hégion et lui vend en échange son esprit et ses bons mots. Ce double contrat peut être conclu au moyen d'une double stipulation, et Hégion voulant procéder de cette façon, propose à Ergasile de poser ses conditions au moyen de la demande solennelle *spondesne?* ou *promittisne?* “ Me promets-tu de me donner un dîner composé de tels ou tels mets? „ Hégion aurait répondu, *spondeo*, puis aurait demandé à son tour : “ Me promets-tu d'accepter le dîner offert? „ demande qui eût été suivie d'un nouveau *spondeo;* mais le parasite abrége et au lieu de poser la formule de la première stipulation, il répond immédiatement à la seconde, en variant toutefois l'expression. *Emptum*, dit-il, “ j'accepte ton marché, le dîner que tu m'offres, à moins qu'on ne me fasse pour ma personne une offre plus avantageuse, car, ajoute-t-il pour amener le jeu de mot suivant, comme si je vendais un fonds, je ne m'adjugerai qu'aux conditions posées par moi-même. „

3. Cicéron, dans l'Orator ch. 3 § 10, dit en parlant des idées: “ *Has rerum formas appellat* ἰδέας *Plato, easque gigni negat et ait semper esse ac ratione et intellegentia contineri.* „ Le mot *contineri* n'est pas ici sans difficulté : Piderit (édition de l'Orator, Leipzig, Teubner, 1865) l'explique par “ être compris dans,

reposer sur *(liegen darin beschlossen, beruhen darauf)* „ et cite à l'appui de son interprétation la phrase : *Jus omne retinendae majestatis Rabirii causa continebatur* 29,102 et le passage de Orat. I, 2, 5 *ego eruditissimorum hominum artibus eloquentiam contineri statuam.* Nous croyons plutôt que *contineri* doit être pris ici dans le sens de *constare, consistere* comme dans Cicéron de Nat. Deor. II 23, 59 *Dii non continentur venis et nervis et ossibus* et dans Lucrèce I, 1085 *et quasi terreno quae corpore contineantur.* L'auteur veut dire en effet: les idées n'ont pas d'existence corporelle, ce sont de purs esprits composés uniquement d'intelligence et de raison.

4. Dans un autre passage du même traité, Orat. § 35, Cicéron s'adressant à Brutus auquel il a dédié son livre, dit qu'il ne l'aurait jamais écrit, pas plus que son Caton, si Brutus ne l'y avait pour ainsi dire forcé. *Sed testificor me a te rogatum et recusantem haec scribere esse ausum. Volo enim mihi tecum commune esse crimen, ut si sustinere tantam quaestionem non potuero, injusti oneris impositi tua culpa sit, mea recepti; in quo tamen judicii nostri errorem laus tibi dati muneris compensabit.* Le sens des deux premières phrases ne peut offrir aucun doute : “ n'ayant écrit, dit Cicéron, que sur ta demande réitérée, je veux partager avec toi le poids de l'accusation qu'on pourrait m'intenter, de telle sorte que si je ne réussis pas dans mon traité, toi tu encoures la faute de m'avoir imposé un fardeau au-dessus de mes forces, moi celle de l'avoir accepté. „ Mais que signifient les mots *in quo tamen judicii nostri errorem laus tibi dati muneris compensabit?* Voici comment Piderit a cru pouvoir les expliquer : “ *laus tibi dati muneris* an verdientem *Lobpreiss* des orator (bez. des Cato) habe ich es nicht fehlen lassen; sollte also auch mein *subjectives Urteil* nicht ganz richtig sein, die (objective) *Grösse des Gegenstandes* (des wahren Redners bez. des Cato) ist überall *gehörig hervorgehoben.* „ Cette note destinée à éclaircir Cicéron mériterait certes elle-même un commentaire, mais quel qu'en soit le sens, nous sommes persuadé qu'il faut expliquer notre passage d'une toute autre manière. On pourra, dit Cicéron, m'accuser d'avoir accepté un fardeau trop lourd pour mes épaules, mais si j'ai mal jugé de mes forces (*errorem judicii nostri*), ma faute sera du moins contrebalancée par le mérite de t'avoir dédié mon ouvrage (*laus tibi dati muneris compensabit*). Cp. § 112.

5. Nous citions tantôt le passage *Jus omne retinendae majestatis Rabirii causa continebatur* § 102. Les commentateurs ne se donnent pas la peine de nous dire ce qu'il faut entendre ici par le *jus retinendae majestatis;* ils se bornent à expliquer le mot *majestas* par *amplitudo ac dignitas civitatis,* ce qui n'était pas bien nécessaire, mais ne disent ni en quoi consistait le *jus retinendae majestatis,* ni à qui il appartenait, ni comment il était en jeu dans la cause de Rabirius.

Nous croyons qu'il s'agit du droit appartenant au sénat de donner, dans les temps de trouble, un pouvoir discrétionnaire aux consuls, par la formule : *videant consules ne quid respublica detrimenti capiat.*

Les accusateurs de Rabirius voulaient émousser entre les mains du sénat cette arme redoutable et lui enlever ainsi *le droit de maintenir la dignité de l'État* menacée par les menées démagogiques. Cicéron le dit expressément dans l'exorde de son discours en faveur de Rabirius : " Non enim C. Rabirium culpa delicti, non invidia vitaeque turpitudo, non denique veteres justae gravesque inimicitiae civium in discrimen capitis vocaverunt, sed ut *illud summum auxilium majestatis atque imperii, quod nobis a majoribus est traditum, de re publica tolleretur.* "

L. Roersch.

SUR UN PASSAGE DE CICÉRON.

.... Ac fuit, quum mihi quoque initium requiescendi atque animum ad utriusque nostrum praeclara studia referendi fore justum et prope ab omnibus concessum arbitrarer, si infinitus rerum forensium labor et ambitionis occupatio decursu honorum, etiam aetatis flexu constitisset. (De Orat. I, 1.)

La dernière partie de cette phrase ne paraît pas susceptible d'une explication raisonnable. L'ambition s'éteint faute d'aliment, et la poursuite des honneurs cesse avec les honneurs

à poursuivre : il n'y a pas là matière à hypothèse. Comment donc Cicéron a-t-il pu dire : *Si ambitionis occupatio decursu honorum constitisset?* D'un autre côté, il n'y a rien de commun entre le terme des honneurs et le terme des travaux du forum, et l'on ne peut faire de l'une de ces choses la conséquence de l'autre. Que signifie alors : *Si infinitus rerum forensium labor decursu honorum constitisset?* On peut répéter la même observation à propos de *ambitionis occupatio* et de *aetatis flexu;* il n'y a entre ces deux idées aucune relation naturelle. Ajoutons que la particule *etiam*, entre *decursu honorum* et *aetatis flexu*, forme une liaison défectueuse et obscure.

Voilà bien des difficultés. Un simple changement de lettre, la substitution de *ut* à *et*, les fera disparaître. Il faut lire : *Si infinitus rerum forensium labor, ut ambitionis occupatio decursu honorum, etiam aetatis flexu constitisset*, si, comme les soins de l'ambition (devaient s'arrêter) au terme de la carrière des honneurs, les travaux infinis du forum s'arrêtaient même au déclin (litt. au tournant) de l'âge. Le rapport et l'opposition des idées dans *decursu* et *flexu* justifient pleinement l'emploi de *etiam :* même au déclin de l'âge, c'est-à-dire, sans attendre le terme, *decursus aetatis*.

***



Le manque d'espace nous oblige de remettre à la prochaine livraison l'insertion 1° d'un article de M. E. Greyson, sur l'instruction moyenne en Hollande ; 2° d'une réponse de M. François, aux observations dont la rédaction avait fait suivre son travail sur les amphictyonies.

(Not. de la R.).

SUR LA RÉSOLUTION DE QUELQUES ÉQUATIONS TRIGONOMÉTRIQUES.

Soient les trois équations :

$$V' \cos \beta' \cos \alpha' = V \cos \beta \cos \alpha + x \qquad (1)$$
$$V' \cos \beta' \sin \alpha' = V \cos \beta \sin \alpha + y \qquad (2)$$
$$V' \sin \beta' = V \sin \beta + z \qquad (3)$$

où les inconnues sont V', β', α'. Les quantités x, y, z sont supposées très petites par rapport à V, de sorte que V', α' et β' diffèrent très peu de V, α et β. Il s'agit de trouver des valeurs approchées de $\alpha' - \alpha$, $\beta' - \beta$.

Posons :

$$V' \cos \beta' = R' \quad , \quad V \cos \beta = R$$
$$x^2 + y^2 = \varsigma^2$$
$$x = \varsigma \cos \gamma \qquad y = \varsigma \sin \gamma$$

et regardons les quantités R et α, R' et α', ς et γ comme les coordonnées polaires de trois points M, M', m situés dans un même plan où sont tracés un axe polaire OX et une perpendiculaire OY à OX. Les équations (1) et (2) deviennent :

$$R' \cos \alpha' = R \cos \alpha + \varsigma \cos \gamma \qquad (4)$$
$$R' \sin \alpha' = R \sin \alpha + \varsigma \sin \gamma \qquad (5)$$

Dans le triangle OMM' la projection de OM' sur une droite quelconque est égale à celle de OM, augmentée de celle de MM'. On a donc, en projetant ces trois lignes sur OX et OY,

$$R' \cos \alpha' = R \cos \alpha + MM' \cos (MM', OX) \qquad (6)$$
$$R' \sin \alpha' = R \sin \alpha + MM' \cos (MM', OY) \qquad (7)$$

En comparant les équations (6) et (7) à (4) et (5), on conclut immédiatement que $MM' = \varsigma$ et que $\gamma = (MM, OX)$, c'est-à-dire, que MM' est égale et parallèle à Om.

Projetons maintenant les côtés du triangle OMM' sur OM et sur une droite perpendiculaire; on trouvera :

$$R' \cos(\alpha' - \alpha) = R + \varsigma \cos(\gamma - \alpha) \qquad (8)$$
$$R' \sin(\alpha' - \alpha) = \varsigma \sin(\gamma - \alpha) \qquad (9)$$

On déduit de là :

$$tg\,(\alpha' - \alpha) = \frac{\varsigma \sin(\gamma - \alpha)}{R + \varsigma \cos(\gamma - \alpha)}. \qquad (A)$$

Si l'on remplace R, $\varsigma \cos \gamma$, $\varsigma \sin \gamma$ par leurs valeurs, on trouve :

$$tg\,(\alpha' - \alpha) = \frac{-x \sin \alpha + y \cos \alpha}{V \cos \beta + x \cos \alpha + y \sin \alpha}. \qquad (A)$$

Les équations (8) et (9) étant multipliées respectivement par $\cos\left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right)$ et $\sin\left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right)$ et ajoutées l'une à l'autre donnent ensuite

$$R' \cos\left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right) = [R + \varsigma \cos(\gamma - \alpha)] \cos\left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right) + \varsigma \sin(\gamma - \varsigma) \sin \frac{\alpha' - \alpha}{2};$$

ou, en remplaçant R' et R par leurs valeurs et divisant les deux membres par $\cos\left(\frac{\alpha - \alpha}{2}\right)$

$$V' \cos \beta' = V \cos \beta + \varsigma \cos(\gamma - \alpha) + \varsigma \sin(\gamma - \alpha)\, tg \left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right)$$

que nous écrirons

$$V' \cos \beta' = V \cos \beta + x_1 \qquad (10)$$

en posant, pour abréger,

$$x_1 = \varsigma \cos(\gamma - \alpha) + \varsigma \sin(\gamma - \alpha)\, tg \left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right) =$$

$$x \cos \alpha + y \sin \alpha + (-x \sin \alpha + y \cos \alpha)\, tg \left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right).$$

Remarquons maintenant que les équations (4) et (5) ou

$$R' \cos \alpha' = R \cos \alpha + x \qquad (11)$$
$$R' \sin \alpha' = R \sin \alpha + y \qquad (12)$$

ont donné la formule (A), ou

$$tg\,(\alpha' - \alpha) = \frac{-x \sin \alpha + y \cos \alpha}{R + x \cos \alpha + y \sin \alpha}.$$

Les équations (3) et (10)

$$V' \cos \beta' = V \cos \beta + x_1$$
$$V' \sin \beta' = V \sin \beta + z$$

donneront donc, de même :

$$tg\,(\beta' - \beta) = \frac{-x_1 \sin \beta + z \cos \beta}{V + x_1 \cos \beta + z \sin \beta}.$$

En remplaçant x^1 par sa valeur, on a donc enfin :

$$tg\,(\beta' - \beta) = \frac{\left[\begin{array}{c} -x \cos \alpha \sin \beta - y \sin \alpha \sin \beta + \\ (x \sin \alpha - y \cos \alpha) \sin \beta\, tg \left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right) + z \cos \beta \end{array}\right]}{\left[\begin{array}{c} V + x \cos \alpha \cos \beta + y \sin \alpha \cos \beta + \\ (-x \sin \alpha + y \cos \alpha) \cos \beta\, tg \left(\frac{\alpha' - \alpha}{2}\right) + z \sin \beta \end{array}\right]} \qquad (B)$$

Les équations (1), (2), (3) se présentent, en astromonie sphérique, dans la recherche des parallaxes des étoiles, dans la théorie de l'aberration de la lumière, et dans la question du mouvement propre du soleil [1] ENCKE arrive aux formules (A) et (B) par un procédé qui ne diffère du précédent qu'en ceci : au lieu de trouver $tg\,(\alpha' - \alpha)$ et $tg\,(\beta' - \beta)$ par la théorie des projections, il les détermine en cherchant directement, au moyen des formules (1) (2) et (3), les valeurs de $\sin(\alpha' - \alpha)$, $\cos(\alpha' - \alpha)$, $\sin(\beta' - \beta)$ et $\cos(\beta' - \beta)$.

Il déduit ensuite de (A) et (B), des valeurs approchées pour $\alpha' - \alpha$, et $\beta' - \beta$ qui sont celles que l'on emploie en astronomie

---

[1] Voir page 369 du présent vol. de la *Revue*.

pratique. Mais on peut arriver directement à ces valeurs de la manière suivante.

L'équation (9) donne :

$$\sin(\alpha' - \alpha) = \frac{\varsigma \sin(\gamma - \alpha)}{R'}$$

Mais $\sin(\alpha' - \alpha)$ diffère très peu de $\alpha' - \alpha$ puisque $\alpha' - \alpha$ est un angle extrêmement petit ; et $\cos(\alpha' - \alpha)$ diffère aussi très peu de l'unité. On a donc sensiblement, d'après l'équation (8), $R' = R$. La relation précédente devient par conséquent :

$$\alpha' - \alpha = \frac{\varsigma \sin(\gamma - \alpha)}{R} \qquad (13)$$

ou, en remplaçant $\varsigma \cos \gamma$, $\varsigma \sin \gamma$, et R par leurs valeurs,

$$\alpha' - \alpha = \frac{-x \sin \alpha + y \cos \alpha}{V \cos \beta}. \qquad (a)$$

A cause de l'extrême petitesse de $(\alpha' - \alpha)$, la relation (8) peut être encore remplacée par :

$$R' = R + \varsigma \cos(\gamma - \alpha)$$

ou $$V' \cos \beta' = V \cos \beta + x_2 \qquad (14)$$

si $$x_2 = \varsigma \cos(\gamma - \alpha) = x \cos \alpha + y \sin \alpha.$$

L'équation (14), avec la relation (3)

$$V' \sin \beta' = V \sin \beta + z$$

donnera :

$$\beta' - \beta = \frac{-x_2 \sin \beta + z \cos \beta}{V}$$

comme les équations (11 et (12) ont donné la formule (13). On a donc, en remplaçant x_2 par sa valeur

$$\beta' - \beta = \frac{-x \cos \alpha \sin \beta - y \sin \alpha \sin \beta + z \cos \beta}{V}. \qquad (b)$$

Les formules (a) et (b) sont celles dont on se sert en astronomie.

P. Mansion.

DÉMONSTRATIONS

NOUVELLES DE DEUX THÉORÈMES DE GÉOMÉTRIE.

I.

Les projections, sur les côtés d'un triangle, d'un point quelconque M de la circonférence circonscrite, sont situées sur une même droite qui divise en deux parties égales la corde menée du point M au point de concours H des hauteurs du triangle.

1° Soient α, β, γ (fig. 1) ces trois projections. Prolongeons la droite $M\alpha$ jusqu'à sa rencontre en N avec la circonférence, et menons la droite ANP.

En vertu des quadrilatères inscriptibles $M\alpha\beta C$, MNAC on a :

$$\textit{angle}\ N\alpha\beta = MCA = MNA\,;$$

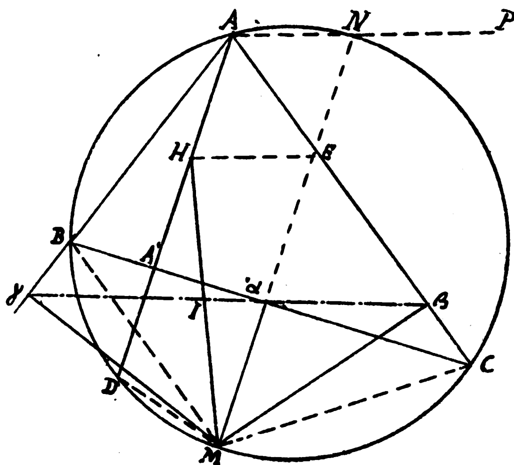
donc $\alpha\beta$ est parallèle à AN.

Les quadrilatères inscriptibles $M\alpha B\gamma$, MNAB donnent :

$$\textit{angle}\ M\alpha\gamma = MB\gamma = MNA\,;$$

donc $\alpha\gamma$ est parallèle à AN et les trois points α, β, γ se trouvent sur une même droite parallèle à AP.

fig. 1.



2° Soit D le point où la hauteur AA' rencontre la circonférence circonscrite au triangle. Nous savons que A'D = A'H ; si donc nous prenons $\alpha E = \alpha M$, le quadrilatère MEHD sera un trapèze isocèle, et comme le trapèze MNAD est lui même isocèle, HE est parallèle à AN, donc aussi à $\alpha\beta$.

Il résulte de là que la droite $\alpha\beta$ qui passe par le milieu α du côté ME, dans le triangle MEH, est parallèle à un second côté de ce triangle ; elle passe donc par le milieu I du troisième côté MH.

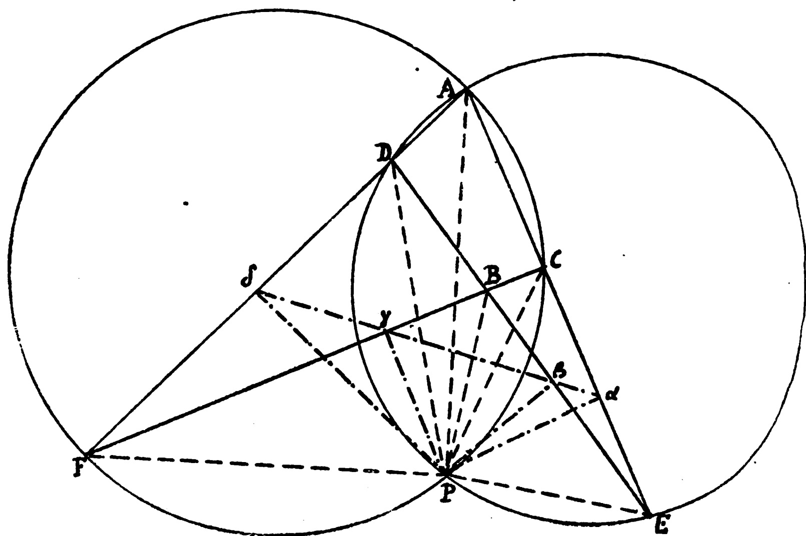
II.

Quatre droites situées dans le même plan forment quatre triangles ; dans chacun d'eux existe un point de rencontre des hauteurs ; les quatre points de rencontre sont situés sur une même droite (*Nouvelles Annales*, 1846, p. 13, et 1847, p. 196).

Lemme les circonférences circonscrites à ces quatre triangles passent par un même point.

Soient ECA, EBD, FDA, FBC (fig. 2) les quatre droites, et P le second point d'intersection des circonférences circonscrites aux triangles ADE, ACF.

fig. 2.



Les quadrilatères inscrits ADPE, ACPF donnent :

$$\text{angle DEP} = \text{DAP} = \text{FCP},$$

et

$$\text{CFP} = \text{CAP} = \text{EDP};$$

donc les quadrilatères BCEP, BDEP sont inscriptibles et les circonférences circonscrites aux triangles BCE, BDF passent aussi par le point P.

Arrivant au théorème principal, nous remarquons que les projections α, β, γ et δ du point P sur les quatre droites données sont situées sur une même droite, car, prises trois à trois, elles sont les projections du point P sur les côtés des quatre triangles. Cette droite $\alpha\beta\gamma\delta$ divise en parties égales les quatre droites menées du point P aux points de rencontre des hauteurs dans les quatre triangles ; donc ces points de rencontre sont situés sur une même droite parallèle à $\alpha\beta\gamma\delta$.

F. Retsin.

(Nouvelles Annales, décembre 1869).

Ces deux théorèmes étaient restés, pour ainsi dire, inaccessibles à l'enseignement moyen (voir en effet les démonstrations données dans les *Nouvelles Annales*, 1846, p. 13, 1847, p. 196, 1865, p. 177, et par M. Catatan, dans ses *Théorèmes et Problèmes de Géométrie*, pages 92 et 126), nous avons cru faire chose utile en reproduisant les démonstrations si simples communiquées par notre collègue au journal scientifique français.

(Note de la Rédaction).



SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONCOURS DE MATHÉMATIQUES EN PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

1. *D'un point* A *on mène deux tangentes* AB *et* AC *à une circonférence, puis par le milieu* D *de la corde de contact* BC, *une sécante* EF *qui rencontre la circonférence en* E *et* F*; démontrer que* AD *est la bissectrice de l'angle* EAF.

Les points A et D sont deux *points conjugués* (Légendre III, 34). On a donc :

$$\frac{EA}{ED} = \frac{FA}{FD} \text{ ou } \frac{EA}{FA} = \frac{ED}{FD}$$

Par conséquent AD est la bissectrice de EAF. (Réciproque de Légendre III, 17.)

2. *Trouver le lieu géométrique des foyers des hyperboles ayant une asymptote et une directrice commune.*

On sait (*Rouché et Comberousse* n° 1004) que le pied de la perpendiculaire abaissée du foyer d'une hyperbole sur l'asymptote, est le point de rencontre de celle-ci avec la directrice conjuguée au foyer en question. La première partie du lieu est donc une perpendiculaire à l'asymptote menée par son point de rencontre avec la directrice. Le lieu des seconds foyers se déduit immédiatement de là, ainsi que l'équation du lieu.

E. Verhelst. (*Extrait.*)



ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

DISCOURS DE DEMOSTHÈNE

annotés par H. Courtoy, *docteur en philosophie et lettres. Philippiques et Olynthiennes.* Mons, H. Manceaux, 1869. 1 vol. in-8° de 135 pp.

Cet ouvrage nous paraît réunir toutes les qualités qu'on est en droit d'exiger d'une édition classique. Le texte est constitué d'après les travaux critiques les plus estimés, et est imprimé avec une grande correction; des introductions succinctes font connaître les événements à l'occasion desquels les discours ont été prononcés; des notes substantielles éclaircissent les passages obscurs et expliquent particulièrement les difficultés de la syntaxe grecque et du style oratoire. On rencontre dans ces notes un grand nombre d'observations grammaticales très-intéressantes qu'il est fort rare de trouver exposées avec autant d'exactitude et de précision (p. ex. la note sur ἐλπὶς ἦν γενέσθαι 1re Phil. § 2 et celle sur ὅποι βούλεται 1re Olynth. § 12.) Puis l'auteur a su distinguer avec beaucoup de tact les passages qui méritaient d'être éclaircis par une note, de ceux dont l'explication peut être trouvée par l'élève lui-même. Il n'a, dans aucun cas, voulu remplacer complétement le professeur et lui a dans mainte occasion abandonné le soin de compléter ou même d'éclaircir ses propres explications. Nous n'avons rien trouvé à reprendre au fond même des notes, nous demanderons seulement à l'auteur si τῆς αὑτοῦ χώρας, Phil. I, 5 doit réellement être expliqué par " κατὰ τῆς αὑτοῦ χώρας, qui menaçaient son pays, „ et si l'on ne peut traduire aussi bien " dans son propre pays? „ si τις au § 8 doit être rendu par " on „ et pas par " il y en a qui „ et si la différence entre ἐθέλειν et βούλεσθαι consiste en ce que " le premier de ces verbes a rapport à l'intention, le second, au désir? „ Le verbe βούλομαι n'implique-t-il pas certain raisonnement, une volonté fondée sur la réflexion, comme le montre le mot βουλεύω, dérivé évidemment du même radical et comme l'indique aussi implicitement Ammonius par sa remarque: Βούλεσθαι μὲν ἐπὶ μόνου λεκτέον τοῦ λογικοῦ· τὸ δὲ θέλειν καὶ ἐπὶ ἀλόγου ζώου (de voc. differ. p. 31)? Je trouve donc plutôt l'intention dans βούλομαι, le simple désir dans θέλω, et il me semble que les passages de Démosthène Ol. 1, 1 προσήκει προθύμως ἐθέλειν ἀκούειν

τῶν βουλομένων συμβουλεύειν et Ol. 2, 20 *ἂν οἵ τε θεοὶ θέλωσι καὶ ὑμεῖς βούλησθε* confirment cette manière de voir.

Dans une notice assez étendue et fort bien écrite, l'auteur expose les principaux faits de la vie de Démosthène et caractérise parfaitement le mérite de ce grand homme qui doit la palme de l'éloquence plus encore à ses sentiments généreux et à son noble patriotisme qu'à son brillant talent oratoire. Sous tous les rapports donc le livre de M. Courtoy est digne de nos plus grands éloges, et nous souhaitons vivement que le succès de ce premier ouvrage l'encourage à publier avec le même soin encore d'autres travaux philologiques.

L. Roersch.

GÉOGRAPHIE INDUSTRIELLE

ET COMMERCIALE DE LA BELGIQUE, *par* FR. MERTEN, *professeur de sciences commerciales et d'économie politique à l'athénée de Gand.* Gand, 1 vol. in-8° de 268 p. Impression très soignée.

Notre *Revue* a rendu compte déjà de deux ouvrages de M. Merten, intitulés : 1° *Manuel de sciences commerciales ;* 2° *Traité élémentaire de commerce.* Ils ont été adoptés par le gouvernement l'un pour l'usage des athénées, l'autre pour l'usage des écoles moyennes. Récemment le même auteur a fait connaître l'originalité de ses vues et son grand sens pratique dans une *Nouvelle méthode de comptabilité.*

Aujourd'hui, en même temps qu'il nous donne son traité de géographie industrielle et commerciale, il nous annonce, comme devant paraître incessamment, un *Cours d'économie politique.* Nous félicitons M. M. de ce qu'il fait servir cette rare activité au bien de l'enseignement. Une *Géographie industrielle et commerciale de la Belgique,* manquait à nos établissements. Nos élèves de la seconde et de la première professionnelle la doivent connaître, et, en l'absence de manuel, la dictée absorbe un temps précieux. M. M. nous semble avoir bien rempli cette lacune. Son ouvrage est divisé en quatre parties.

Dans la première figurent les notions obligées de géographie proprement dite, suivies d'un chapitre qui renferme les noms particuliers donnés à quelques portions de notre territoire. Il était naturel de faire figurer après cela, les voies de communication si variées que la Belgique fournit au commerce et à l'industrie, mais M. M., nous ne savons pour quel motif, a placé ce chapitre après celui des institutions concernant le commerce et l'industrie, où l'auteur aurait pu sans inconvénient omettre les établissements industriels (page 15).

La deuxième partie nous fournit une description soignée des provinces considérées au point de vue surtout de leurs produits respectifs.

M.M. aurait pu se dispenser de parler de certaines localités insignifiantes, et, s'il les avait placées toutes en raison de leur importance, on comprend combien son ouvrage eût gagné à cette disposition, mais nous avouons qu'elle lui eût demandé un travail considérable et difficile. Telle qu'elle est, cette partie doit avoir demandé à l'auteur beaucoup de recherches et elle est traitée avec conscience.

La troisième partie qui s'occupe de l'industrie en Belgique, nous donne des détails précis sur les productions végétales, animales et minérales avec l'indication exacte des localités qui les fournissent les meilleures et les plus abondantes et sur les productions industrielles, le nombre d'ouvriers qu'elles demandent pour être extraites, préparées ou façonnées, les quantités produites, etc. Les observations et les appréciations renfermées dans ce chapitre sont justes et très utiles aux élèves.

La quatrième partie qui traite du commerce de la Belgique, fournit de précieux renseignements non seulement aux élèves, mais encore à ceux qui s'occupent d'opérations commerciales. Cette partie renferme le commerce spécial de la Belgique avec tous les pays. L'auteur nous semble avoir favorisé le grand-duché de Luxembourg et l'avoir traité un peu en parent en le plaçant immédiatement après les quatre pays avec lesquels nous faisons le plus d'affaires et en donnant, à cette occasion, des détails qu'il refuse à des pays plus importants. C'est là une légère tache qui a sa source dans un sentiment louable, le souvenir accordé à d'anciens frères.

Enfin, M. M. termine son travail par un tableau des principales marchandises qui font l'objet de *nos importations, exportations spéciales et transit*.

L'ouvrage de M. M. est, comme on le voit, aussi complet que possible [1]. Le plan en est rationnel. Les renseignements qu'il contient sont aussi exacts qu'on peut l'exiger, la plupart ont été puisés aux meilleures sources. Une géographie industrielle et commerciale offre une foule de points difficiles à traiter à cause des changements incessants qu'éprouvent le commerce et l'industrie, mais on peut dire que M. M. a mis tous les soins nécessaires pour fixer, à un moment donné, la figure exacte de ce tableau mouvant de notre prospérité matérielle, et quels que soient les changements que l'avenir nous réserve, on pourra toujours consulter utilement ce travail. M. Merten le peut soumettre à l'appréciation des hommes les plus compétents en cette matière sans avoir à redouter un jugement plus sévère que le nôtre.

D.

---

[1] Il place d'ailleurs en tête de son livre une liste des auteurs que l'on pourra consulter utilement si l'on veut avoir des renseignements plus complets.

COURS DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE

professé à l'École impériale des Ponts et Chaussées, *par* M. Bresse, Ingénieur des Ponts et Chaussées, etc. Troisième partie. — Calcul des moments de flexion dans une poutre a plusieurs travées solidaires. Avec atlas composé de 24 planches in-folio. Paris, Gauthier-Villars, 1865. Prix : 16 fr.

Depuis quelques années, on a fréquemment employé, dans les constructions des ponts destinés aux voies de fer, les poutres droites en tôle, continues d'une culée à l'autre, c'est-à-dire, dont les travées ne sont pas indépendantes et forment au contraire une pièce unique soutenue par des appuis fixes, en ses deux points extrêmes et en un certain nombre de points intermédiaires. Les calculs de stabilité de ces poutres, quand elles sont à plusieurs travées solidaires, se font par une méthode qu'on est, au premier abord, tenté de croire excessivement hardie dans son point de départ, pour ne pas dire, entièrement inexacte. Aux différentes objections que l'on peut faire à cette théorie, la *pratique*, toujours disposée à se contenter d'à-peu-près et s'inquiétant peu des vérités rigoureuses, ne fait qu'une réponse : les poutres ainsi calculées se comportent convenablement et résistent bien aux épreuves qu'on leur impose, le fait est maintenant constaté par de nombreuses expériences; donc la méthode de calcul n'est pas mauvaise.

Il n'est pas douteux cependant que, si l'on pouvait réussir à modifier les bases de la méthode de manière à la rendre plus rigoureuse, sans que son usage devînt pour cela beaucoup plus long et plus difficile, les constructeurs accepteraient sans peine un tel changement qui réaliserait un véritable progrès scientifique. Ce progrès n'est pas encore obtenu et M. Bresse ne vient pas nous l'apporter : son but est moins relevé et la tâche qu'il s'est imposée, plus modeste. Il se place au point de vue d'un ingénieur qui veut, en se fondant sur les principes appliqués avant lui, calculer les dimensions transversales d'une poutre à plusieurs travées, et qui, pour cela, doit rechercher les moments fléchissants dans les diverses sections; il lui offre, pour y arriver, une route nouvelle plus facile et plus sûre, toujours bonne, quels que soient le nombre des travées et l'espacement relatif des appuis; en outre, pour le cas d'une poutre symétrique ayant ses travées toutes égales (à part les deux extrêmes), ce qui est le cas ordinaire, il établit des formules spéciales, mais toujours démontrées sans fixer le nombre de travées ni le rapport entre la longueur d'une travée de rive et celle d'une travée intermédiaire; enfin il donne une grande quantité de calculs numériques tout faits, qui renferment la solution complète du problème pour

les poutres de trois à douze travées avec huit valeurs différentes du rapport précédent.

Ce travail de M. Bresse se divise en deux chapitres, suivis d'un recueil de tableaux numériques, et de formules propres à une application pratique immédiate; le premier chapitre est consacré aux poutres dont les travées ont des longueurs quelconques, le second aux poutres dont les travées ont des longueurs égales, sauf les travées de rive.

Dans la recherche des moments de flexion, l'idée de Navier de déterminer d'abord les intensités des réactions des appuis, naturelle sans aucun doute, n'est pas la plus simple dans les applications. Le calcul auquel on est conduit est souvent très-pénible et, pour peu qu'il y ait cinq ou six appuis, il n'est presque pas possible de le mener à bonne fin en conservant à la question toute sa généralité.

Feu M. Clapeyron a le premier introduit l'innovation très-heureuse de prendre, pour inconnues auxiliaires, les moments de flexion sur les points d'appui, et, dans cette idée, se trouve la source de tous les perfectionnements obtenus. Cette idée toutefois fut publiée la première fois par M. Bertot, ingénieur civil, qui peut, en conséquence, revendiquer la découverte.

Le grand avantage qu'il y a d'employer comme inconnues auxiliaires les moments de flexion sur les piles au lieu des réactions, c'est qu'il est possible d'établir entre ces inconnues une série d'équations du premier degré, fort simples, en nombre suffisant pour les déterminer, et dans chacune desquelles n'entrent que trois inconnues. Cette série d'équations résulte de l'emploi d'une seule et même relation pour tous les groupes de deux travées consécutives; la forme que MM. Bertot et Clapeyron lui ont donnée était suffisante pour les applications usuelles, mais M. Bresse a jugé utile de généraliser la relation dont il s'agit. Tel est le but principal d'un paragraphe placé au commencement de ce volume.

Les deux paragraphes suivants sont consacrés à la recherche des moments de flexion produits, soit par une charge concentrée unique, soit par une charge uniforme d'une seule travée, cas élémentaires qui comprennent implicitement tous les cas possibles, car les effets produits par des poids quelconques se superposent, et l'on connaît l'effet total de l'ensemble par cela même qu'on a l'effet de chaque poids pris isolément. Dans chaque cas les formules sont discutées et l'on sait très-bien les changements de signe ou de grandeur qu'éprouvent les moments lorsque la charge varie de position; de plus les moments maxima ont été calculés dans l'hypothèse de la charge concentrée et dans celle de la charge répartie uniformément, en conservant son intensité totale sur la même travée.

Dans le § IV du chapitre premier, l'auteur aborde la recherche des courbes enveloppes des moments, telle qu'elle se présente en pratique. Elle est fondée sur une méthode due à M. Lévi (Maurice), ingénieur des ponts et chaussées, méthode qu'il fit connaître alors qu'il était encore

simple élève à l'école des ponts et chaussées [1]. L'idée sur laquelle elle repose, est des plus ingénieuses; elle se présente comme une conséquence si naturelle et si évidente du principe de la superposition des effets des forces, qu'on est presque étonné de ne pas l'avoir rencontrée plus tôt; mais c'est un sentiment qu'on éprouve à propos de toutes les choses, d'une véritable importance : elles comptent la simplicité au nombre de leurs mérites. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas d'entrer dans quelques développements.

Le chapitre suivant a pour objet les poutres dont les appuis, au lieu d'être disposés d'après une loi arbitraire, seraient à égale distance les uns des autres, à part les deux extrêmes. C'est le seul cas usuel. Il donne lieu à des simplifications particulières et à des recherches de détail qui ne sont point sans intérêt.

Cet ouvrage traite d'une manière assez sommaire la question des *efforts tranchants*. Pour en agir ainsi l'auteur a eu un double motif : d'abord la connaissance des moments de flexion entraîne, si l'on y tient, celle des efforts tranchants, car il n'y a qu'une dérivée à prendre pour passer des premiers au second; d'un autre côté, si l'on détermine la section de l'âme d'une poutre en double T d'après l'effort tranchant, on la trouve presque toujours insuffisante pour résister au *flambage*, et on l'augmente dans une mesure arbitraire. Ce n'est donc pas la peine de s'occuper longuement d'une quantité dont on fait si peu d'usage, en fin de compte.

Cependant, comme il se peut qu'on ait quelquefois besoin de déterminer exactement, pour une section quelconque de la poutre, les efforts tranchants limites qui s'y produisent sous l'action combinée de la charge permanente et des surcharges, M. Bresse donne le moyen général d'effectuer cette détermination, dans une note insérée à la fin du chapitre premier.

J. M.

THÉORIE MÉCANIQUE DE LA CHALEUR

par Charles Briot, *professeur suppléant à la faculté des sciences de Paris.*
Un vol in-8° de 352 pp. Paris, Gauthier-Villars, 1869. Prix fr. 7-50.

La théorie mécanique de la chaleur a pris en peu d'années une telle extension, qu'elle embrasse aujourd'hui presque toute la physique;

---

[1] Lors de son concours d'admission à l'école polytechnique; M. Hermite, aujourd'hui professeur à cette école, fit aussi la découverte d'un théorème important, théorème qui porte son nom. Mais il fut moins heureux que M. Lévi, car sa découverte passa inaperçue et ne fut signalée par aucun des membres du Jury.

elle ramène à une même mesure, l'unité mécanique du travail, les manifestations si variées des forces naturelles. On peut concevoir, en effet, les corps comme formés d'atômes que l'on assimile à des points matériels agissant les uns sur les autres, l'action qui s'exerce entre deux points consistant en deux forces égales et de signes contraires, l'une appliquée au premier, l'autre appliquée au second. Cette double force est proportionnelle au produit des masses des points matériels et fonction de la distance qui les sépare; c'est une attraction ou une répulsion suivant qu'elle tend à rapprocher ou écarter les points matériels; elle tend à les ramener vers leur position d'équilibre, quand ils en ont été écartés par une cause étrangère.

Il résulte de ces déplacements un mouvement vibratoire intérieur qui peut affecter plusieurs formes différentes : ou bien l'éther seul est en vibration; ou bien les atômes matériels oscillent dans la molécule dont ils font partie, en entrainant les atmosphères d'éther qui les environnent; ou bien encore les molécules elles-mêmes se déplacent en bloc les unes par rapport aux autres. C'est l'ensemble de tous ces mouvements vibratoires que l'on suppose constituer la *chaleur*. Les vibrations calorifiques produisent un changement dans la constitution du corps et peuvent se transformer en une action extérieure; réciproquement, une action extérieure peut faire naître dans un corps des vibrations moléculaires et engendrer des phénomènes calorifiques. La *Thermodynamique* est l'étude des relations qui existent entre les phénomènes calorifiques, leurs causes et leurs effets. La chaleur, considérée ainsi comme un mouvement vibratoire, rentre dans les lois générales de la mécanique, et la thermodynamique a pour bases les principes de la mécanique rationnelle.

Tel est le point de vue sous lequel M. Briot s'est placé. Son but a été d'exposer les principes fondamentaux de cette science nouvelle, en les déduisant, autant que cela peut se faire aujourd'hui, des lois générales de la mécanique. Il a partagé son livre en deux parties, comprenant : l'une les phénomènes thermiques proprement dits, l'autre les phénomènes électriques. Ce livre étant la reproduction du cours que l'auteur à professé l'année dernière à la Sorbonne, sera très-utile à ceux qui voudront se tenir au courant des progrès de la science.

J. M.



BULLETIN DES REVUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE,

publiée sous la direction de MM. P. MEYER, CH. MOREL, G. PARIS. *Paris, librairie A. Franck.*

Cette excellente *Revue critique* commence sa cinquième année, et son existence est aujourd'hui assurée. Bien des personnes, et des plus bienveillantes, pensaient qu'elle ne vivrait pas aussi longtemps, à cause des qualités mêmes qu'on doit le plus apprécier en elle : le manque complet de charlatanerie, ses appréciations libres, équitables, sérieuses, sévères même, dans lesquelles la science seule est prise en considération; certes, si la philologie (pour ne parler que d'une seule science) doit faire de grands progrès en France, ces progrès ne seront dûs qu'à des savants qui ressemblent à ceux qui rédigent la *Revue critique.* Leurs appréciations s'étendent sur tous les livres qui paraissent en Europe dans le domaine des sciences historiques. Voici le but qu'ils se proposent comme idéal : " tout travailleur, après avoir lu un article, devrait savoir exactement : 1° ce qu'il y a de nouveau dans le livre en question; 2° si ce nouveau est bon ou mauvais, certain ou douteux, bien ou mal présenté; 3° comme résumé de ces deux points, s'il doit se procurer le livre. — C'est une *Revue* qu'on peut recommander vivement à tous les professeurs.

Voici le contenu des livraisons que nous avons reçues en 1870 :

1r *janvier :* N. Liebert. De doctrina Taciti. Wirceburgi, 1868, in-8°, 122 p. — Prix : fr. 2-50. — " L'auteur a voulu montrer comment Tacite s'était préparé à écrire l'histoire, quelles études préliminaires il avait faites, quelles sources il avait consultées et comment il en avait tiré parti. „ Compte-rendu favorable en somme de M. C. de la Berge. — Die Glossen in der lex Salica und die Sprache der salischen Franken.. von H. Kern. Haag, 1869, 186 p. in-8°. — Prix : fr. 5-35. — " Cet ouvrage marque un progrès réel et important dans notre intelligence de la *Loi Salique* et de ses glosses. „ C. R. de M. K. Bartsch. — Molière, Shakespeare und die deutsche kritik von Dr C. Humbert. Leipzig, 1869, in-8°, p. 511. — Prix : 12 fr. — C. r. favorable de M. K. H, bien que M. C. H. élève un peu trop Molière aux dépens de Shakespeare. —

Allgemeines Künstler-Lexicon, von Dr Julius Meyer. Erster Band, erste Lieferung. Bon ouvrage. (J. J. Guiffrey).

8 *Janvier* : M. Tullii Ciceronis de finibus bonorum et malorum libri quinque. N. Madvigius recensuit et enarravit. Ed. altera emendata. 1869. — Prix : 30 fr. — C. r. justement favorable de M. Ch. Thurot. — Geschichte der evangelischen Kirche in Boehmen, v. B. Czerwenka. — C. r. de M. Rod. Reuss. — Philosophie des Unbewussten, von E. Von Hartmann. — Schelling, positive Philosophie, par le même. (Y). — Le plaisir des champs avec la vénerie, volerie et pescherie, poëme, par Cl. Gauchet, aumônier des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Ed. rev. et ann. par Pr. Blanchemain. Paris. — Sui canti populari siciliani, stud. critico di Giuseppe Pitré. Palermo.

15 *janvier* : Charles Schoebel. Démonstration de l'authenticité mosaïque du Lévitique et des Nombres. Paris, 1869. (A. Carrière.) — Staat und Kirche im fränkischen Reiche bis auf Karl den Grossen, von Dr Joseph Fehr. Wien, 1869. C. r. défavorable par M. Rod. Reuss. — Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble, dits cartulaires de Saint-Hugues, publiés par M. Jules Marion. — Prix, 12 fr. (U. C.). — Walther von der Vogelweide, herausgegeben und erklärt von W. Wilmanns. — Prix : 6 fr.

Nous signalerons encore à l'attention des professeurs philologues quelques comptes-rendus du second semestre de l'année passée. Ce sont les suivants : *Cornelius Nepos*, texte latin, publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif et une introduction par *Alfred Mongénot*, ancien élève de l'école normale, etc. Ce volume fait partie de la *Collection d'éditions savantes*, publiée par la librairie Hachette. Le compte-rendu, signé M. Ch. M., est fait de main de maître. M. Ch. M. montre parfaitement que cette édition ne mérite pas l'épithète de *savante*, et qu'elle n'est pas faite *d'après les travaux les plus récents de la philologie* ; il entre dans beaucoup de détails pour le prouver. Répétons seulement ici que l'éditeur n'a pas connu notre important manuscrit de l'abbaye du Parc, près de Louvain *(Codex Parcensis)*, dont une collation a été publiée en 1853, par M. Roth, et une nouvelle, plus exacte, par M. Roersch *(Revue de l'instr. publique en Belgique, IV, 1861)*. Non seulement le texte de l'édition savante n'est pas assez correct, mais il a des leçons insoutenables, et l'explication grammaticale laisse beaucoup à désirer. Nous ajouterons, pour notre compte, que nous ne comprenons pas comment on peut mettre dans une édition savante une foule de notes grammaticales d'une certaine étendue pour expliquer ce qui doit être connu de tout le monde, comme par exemple, la longue note sur les quatre premiers mots de la préface : *non dubito fore plerosque.* — Un bon compte-rendu de M. Émile Heitz sur l'*Iliade d'Homère*, par Alexis *Pierron*, appartenant à la même collection. " La méthode de M. P. nous paraît défectueuse à plus d'un égard.

Aussi conseillerons nous à ceux qui se serviront de son livre de le contrôler sans cesse à l'aide des travaux qui l'ont précédé. „ — Caroli Ludovici URLICHSII, *commentatio de Vita et Honoribus Agricolae*. Compte-rendu justement favorable de M. C. de la Berge; seulement il rejette et réfute cette opinion de M. Urlichs que l'*Agricola de Tacite* est une *œuvre d'histoire* proprement dite. D'un autre côté, nous ne pouvons pas adopter l'opinion de M. Hubner qui pense que l'Agricola est une *laudatio funebris, publiée en forme de livre*.

J. G.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES.

Cette société a pour objet l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. Fondée en 1838, elle célébrait, en 1864, le 25e anniversaire de son existence, et publiait à cette occasion un document inédit intitulé: *Chronicque de Flandres*, qui est probablement un abrégé d'un manuscrit de l'an 1509. Dans la préface de cet ouvrage, nous lisons la nomenclature des nombreux volumes imprimés par les soins de la Société pendant cette période de 25 années. Ce sont environ trente publications in-4°, *Cartulaires, Chroniques, Monographies, etc.*, dont la principale série forme une collection importante sous le titre de: *Monasticon Flandriæ*. Depuis 1864, quatre nouvelles publications ont été faites : 1° *l'histoire de l'abbaye de Nonnenbossche-lez-Ypres*, avec cartulaire; 2° celle de *l'abbaye de Lisseweghe;* l'une et l'autre dues à M. L. Van Hollebeke, membre honoraire; 3° le *Cartulaire de l'abbaye des Dunes*, avec la chronique de ses prélats, travail long et difficile, puisqu'il reproduit textuellement 685 chartes, avec notes et tables, et dont l'exécution a été courageusement entreprise et conduite à bonne fin par M. D. Vande Casteele, membre effectif et bibliothécaire de la Société; 4° *l'histoire de l'ancien couvent des ermites de Saint-Augustin, à Bruges*, dont nous nous réservons de rendre prochainement un compte détaillé.

La société publie aussi, sous le titre d'*Annales*, des recueils de notices et de documents dont le 17e volume a paru en 1865; nous venons d'en terminer les tables générales, et elles sont sous presse. Examinons seulement les quatre derniers volumes (1866-1869), qui ne sont pas encore aussi connus que les précédents. M. le chanoine J. J. de Smet nous offre d'abord une intéressante étude sur *le château de Winendaele, résidence des comtes de Flandre*, et nous promet de continuer, dans une série d'articles, de nous initier, comme Mabillon l'a fait pour la France, à la connaissance des résidences de nos premiers souverains. Il faut signaler ensuite les travaux aussi savants que variés de M. Piot, archiviste adjoint du royaume. Son *essai sur le type et le caractère de la sculpture en Belgique, pendant le moyen âge*; ses *recherches sur l'origine et l'hérédité des armoiries;* celles

sur *l'hérédité des bénéfices en Belgique et ses effets;* ses *études sur la géographie de la Belgique pendant le haut moyen-âge;* et son remarquable article sur *la Ménapie pendant la domination des Romains,* sont autant de preuves d'une activité infatigable et d'un profond savoir. M. Edm. Vander Straeten, également attaché aux archives générales, vient, par des *documents inédits et annotés sur la musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle,* de nous donner des renseignements authentiques et curieux sur cette matière, rectifiant souvent certaines assertions de M. Fétis dont les écrits renferment plus d'une erreur au sujet des Musiciens Belges. Il nous fait vivement désirer la suite de ce travail. M. le comte Thierri de Limburg-Stirum, après de longues et consciencieuses recherches sur les Chambellans de Flandre, publie la *description des sceaux de quelques seigneurs de Flandre.* Cette notice et les nombreuses planches qui l'accompagnent sont très utiles à l'étude de la sigillographie. On sait que beaucoup de sceaux originaux ne nous ont pas été conservés, et qu'il est souvent difficile de bien s'expliquer, jusque dans leurs plus petits détails, ceux qui ont échappé à la destruction. Faut-il l'avouer? A Bruges même, la ville peut être la plus riche en derniers vestiges du moyen âge, on se souciait généralement peu de conserver tout ce qui pouvait rappeler les mœurs, les usages, la culture des arts du temps de nos aïeux. Ce ne fut qu'en 1865 qu'une société archéologique se constitua pour créer un musée public d'antiquités. Nous voyons avec plaisir les Annales de la société d'émulation ouvrir ses colonnes pour donner de la publicité aux premiers travaux de la nouvelle société. Nous y lisons avec intérêt l'histoire de sa fondation, de ses essais et de ses espérances, exposée dans un discours de son président, M. Ch. Vercauteren. Ce discours est suivi d'une *dissertation sur la numismatique du temps de Goltzius,* due à la plume féconde de notre collègue M. le chanoine Vande Putte, dont le zèle ne s'est jamais refroidi, depuis la création de la société d'émulation, dont il est un des principaux fondateurs ; nous ne citerons que ses dernières publications, dont les sujets sont aussi variés qu'intéressants ; elles ont pour titres : *la vallée de l'Iser, ses églises et ses objets d'art; biographie de M. David Verbeke; la seigneurie de Guise, dite Couthy ou Coucy, à Bixschote; siége de Menin, en 1794, lors de l'invasion des armées républicaines en Belgique; jubé de 1463 et orgues de 1529, à Notre-Dame, à Courtrai;* et *analectes concernant la ville de Courtrai.* M. Angillis, archiviste de la ville de Roulers, vient de publier en quatre fascicules des *analectes pour servir à l'histoire de Roulers.* Nous l'engageons à poursuivre ses recherches et à nous donner ensuite lui-même cette histoire, que nul autre mieux que lui ne pourrait écrire, après des études préliminaires faites avec tant de soin. A M. François de Potter, récemment couronné par notre Académie royale, pour sa monographie d'une commune de la Flandre, nous devons les intéressants *extraits de quelques documents historiques relatifs, pour la plupart, à des localités de la Flandre-Occidentale.* M. L. Van Hollebeke, que nous avons déjà cité,

vient de publier *un rôle des feudataires du comté de Flandre dans la châtellenie d'Ypres, rédigé vers la fin du XIVe siècle.* M. l'architecte Ch. Verschelde, secrétaire de la société archéologique et membre du comité de la société d'émulation, a orné les *annales* d'une planche représentant *la porte de Gand à Bruges*, telle qu'elle existe actuellement, et telle qu'elle serait, si elle était restaurée d'après les plans de Marc Gérard. En outre, il y a donné un curieux et utile document intitulé: *Situation des communes limitrophes de la mer dans le Franc de Bruges et les quatre métiers, à la suite des irruptions de la mer et des troubles de la réforme, d'après un manuscrit de 1679.* M. Désiré Vande Casteele s'est particulièrement signalé par des travaux nombreux qui lui font le plus grand honneur. Citons en première ligne ses nouveaux *Documents divers de la société de St Luc, à Bruges*, formant un volume de 438 pages. Sa charmante notice sur *les Ménestrels de Bruges*, mérite une mention toute particulière; ce sujet est presque neuf, et la lecture en est pleine d'intérêt. Citons encore de lui *une expertise de la Tour des Halles, à Bruges, le 31 décembre 1722*, accompagnée d'une planche représentant la coupe de cette tour remarquable, planche qui est due à M. Vincent Cocquyt; l'*Esquisse biographique de messire François de Halewyn, seigneur de Sweveghem*, suivie de *sa correspondance*, par laquelle de nouveaux renseignements nous sont transmis sur les événements du XVIe siècle; et la *Justification du Magistrat de Gand, concernant les troubles religieux arrivés en cette ville, du 30 juin 1566 au 7 mai 1567.* Ce dernier document est écrit dans ce style de chancellerie, dérivé sans doute du latin, où tout alinéa forme une seule phrase, claire malgré sa longueur, faite avec soin et présentant chaque fait avec un cortége de causes, de conséquences, d'explications, qui le mettent dans tout son jour. Le style de *de Halewyn* est moins travaillé, plus familier, mais il a plus de variété. Les deux publications ne sont pas sans intérêt au point de vue de la langue et en particulier du français en Flandre vers le milieu du XVIe siècle; l'orthographe que l'éditeur a scrupuleusement respectée, est assez flottante, et représente la fin de la transition entre le vieux français et le français actuel. On rencontre aussi, surtout dans *de Halewyn*, bien des formes et parfois des expressions et des tournures, qui se trouvent rarement ailleurs. Nous ferons encore mention d'un article critique concernant l'*Esquisse biographique de Pierre de Corte (Curtius), premier évêque de Bruges, ancien professeur de l'université de Louvain, par Alphonse de Leyn;* cet article est dû au président de la Société, M. le chanoine Andries, qui la dirige avec un zèle infatigable.

Puisque nous en sommes à parler de publications relatives à l'histoire de la Flandre, nous ne voulons pas oublier un savant laborieux de Gand, M. Van Lokeren, archiviste honoraire de cette ville. Après avoir compulsé les nombreuses archives comprenant plus de 700 volumes, cartulaires et autres, environ 2300 comptes, etc., de la célèbre Abbaye de St-Pierre-lez-Gand, il a entrepris une œuvre importante sous plusieurs

rapports, la publication de toutes les chartes de cette riche abbaye. Le premier des trois volumes a déjà vu le jour; une reproduction du texte aussi exacte que possible, accompagnée de notes et de tables, fait passer sous les yeux tout ce qui, dans les temps les plus reculés, est propre à nous renseigner sur les événements, les mœurs et les usages de nos ancêtres. L'histoire nationale sera redevable à ce patient investigateur de nombreux renseignements nouveaux et certains.

F.-H. d'H.

Programme des questions mises au concours par l'Académie royale de médecine de Belgique.

Concours de 1870-1871.

Première question. — " Faire l'histoire de la fièvre vitulaire ; indiquer les conditions physiologiques sous lesquelles elle se manifeste; exposer la nature, les symptômes pathognomoniques, la marche et le traitement de cette affection ainsi que les lésions que l'on découvre à l'autopsie des sujets qui y ont succombé. "

Prix : Une médaille de 500 francs. — Clôture du concours : 1er janvier 1871.

Deuxième question. — " De l'emploi des désinfectants dans certaines industries, dans l'agriculture et dans les usages domestiques. "

Prix : Une médaille de 600 francs. — Clôture du concours : 1er mai 1871.

Concours de 1870-1872.

" Rechercher les causes de la fièvre typhoïde sporadique et épidémique. Indiquer la prophylaxie et le traitement de cette maladie. "

L'Académie désire que les concurrents, à l'occasion des recherches étiologiques, examinent la question suivante : Le magnétisme terrestre joue-t-il un rôle dans la genèse de la fièvre typhoïde épidémique?

Prix : Une médaille de 1,000 fr. — Clôture du concours : 1er mars 1872.

L'Académie se réserve, en outre, de décerner deux médailles de 300 fr. chacune, aux auteurs des deux mémoires manuscrits relatifs aux sciences médicales qu'elle aura reçus pendant l'année 1870 et qu'elle aura, d'ailleurs, jugés dignes d'obtenir ces récompenses. Les médecins belges de naissance ou par naturalisation sont seuls admis à participer à cette faveur.

La forme usitée pour les concours n'est point requise dans la présentation de ces mémoires.

Voici les principales conditions du concours.

Les mémoires, écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, seront seuls admis à concourir ; ils devront être adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Académie, place du Musée, n° 1, à Bruxelles.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise qu'ils répèteront sur un pli cacheté renfermant leur nom et leur

adresse. Les billets attachés aux écrits non couronnés ne seront ouverts que sur la demande des auteurs.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Classe des sciences. — Programme de concours pour 1871.

Première question. — Résumer et simplifier la théorie de l'intégration des équations aux dérivées partielles des deux premiers ordres.

Deuxième question. — Faire une étude des courants d'induction électrique basée, autant que possible, sur de nouvelles expériences.

Troisième question. — Fixer, par de nouvelles recherches, la place que doivent occuper dans la série naturelle des familles végétales, les genres *Lycopodium, Selaginella, Psilotum, Tmesipteris* et *Phylloglossum.*

Quatrième question. — Exposer le mode de reproduction des anguilles.

Cinquième question. — On demande de nouvelles recherches pour établir la composition et les rapports mutuels des substances albuminoïdes.

La valeur de la médaille d'or attribuée comme prix sera de *mille* francs pour la première et la cinquième question; elle sera de *huit cents* francs pour la troisième et reste fixée à *six cents* francs pour les deuxième et quatrième questions.

ACTES OFFICIELS.

M. Dumont (J. F.) est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur de l'enseignement moyen pour les humanités.

A. — *Dispense du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités :*

1° A M. De Bloudts (Emmanuel Joseph), porteur du diplôme constatant qu'il a subi, avec succès, l'examen de candidat préparatoire au doctorat en philosophie et lettres.

2° A M. Rochet (Gustave), nommé, à titre provisoire, aux fonctions de directeur du collége communal de Tongres, chargé, au même titre, de l'enseignement du français dans les classes supérieures du même établissement.

B. — *Du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences :*

1° A M. Poncin (Jean Joseph), élève diplômé de l'école normale de Nivelles.

2° A M. Renard (Hyacinthe), élève diplômé de l'école normale pri-

maire adoptée de Malonne, nommé, à titre provisoire, aux fonctions de professeur de sciences commerciales à l'école industrielle et littéraire de Verviers.

C. — *Du diplôme d'élève universitaire (ou de gradué en lettres):*

1° A M. Coomans (Charles Eugène).

2° A M. Gillis (Hippolyte Joseph), élève diplômé de l'école normale primaire de Nivelles, nommé, à titre provisoire, aux fonctions de surveillant au collége communal de Dinant.

Sont nommés :

A l'athénée royal de Namur. — Professeur de sixième latine, en remplacement de M. Verly, mis en disponibilité pour motif de santé, M. Meurice (Oscar), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement titulaire de la même chaire à l'athénée royal de Hasselt.

A l'athénée royal de Hasselt. — Professeur de sixième latine, en remplacement de M. Meurice, qui reçoit une autre destination, M. Yserentant (Félix), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, pour les humanités, actuellement professeur de rhétorique latine au collége communal de Chimay.

A l'athénée royal d'Anvers. — M. de Bloudts (Emmanuel Joseph), chargé, à titre provisoire, des fonctions de professeur de la classe préparatoire professionnelle, auxdites fonctions en remplacement de M. Stevens, qui a reçu une autre destination.

A l'athénée royal d'Arlon. — M. Poncin (Jean Joseph), chargé, à titre provisoire, des fonctions de professeur de sciences commerciales, auxdites fonctions, en remplacement de M. Dony, démissionnaire.

A l'athénée royal d'Anvers. — M. Coomans (Charles Eugène), chargé, à titre provisoire, des fonctions de surveillant, auxdites fonctions, en remplacement du sieur Rooses, qui a reçu une autre destination.

A l'école moyenne de l'état, à Ath. — M. Laurent (François Joseph Émile), chargé, à titre provisoire, des fonctions de troisième régent auxdites fonctions.

Concours institué pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième. — Résultat définitif.

Il n'y a pas lieu de décerner le prix de deux mille cinq cents francs.

Un subside de douze cents francs (fr. 1,200), imputable sur l'article 93 du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1869, est alloué à M. J. Grafé, professeur de seconde latine à l'athénée royal de Namur, auteur d'un travail que le jury a jugé digne d'une récompense.

Le taux moyen pour lequel le minerval attribué aux préfets des études et aux professeurs des athénées royaux sera porté en compte pour les an-

nées 1870-1872, dans la liquidation des pensions, est fixé de la manière suivante :

Pour l'athénée d'Anvers, à la somme de onze cent douze francs (fr. 1,112) ;

Pour l'athénée d'Arlon, à la somme de sept cent quatre-vingt-treize francs (fr. 793) ;

Pour l'athénée de Bruges, à la somme de sept cents francs (fr. 700) ;

Pour l'athénée de Bruxelles : 1° Pour la section professionnelle, à la somme de quinze cent trente-neuf francs (fr. 1,539); 2° pour la section des humanités, à la somme de dix-sept cent cinquante francs (fr. 1,750);

Pour l'athénée de Gand, à la somme de sept cents francs (fr. 700) ;

Pour l'athénée de Hasselt, à la somme de sept cents francs (fr. 700);

Pour l'athénée de Liége, à la somme de treize cent trente-six francs (fr. 1,336);

Pour l'athénée de Mons, à la somme de sept cents francs (fr. 700) ;

Pour l'athénée de Namur, à la somme de sept cents francs (fr. 700);

Pour l'athénée de Tournai, à la somme de sept cent quatre-vingt-dix-sept francs (fr. 797).

NECROLOGIE.

En Belgique : M. Jules Tarlies, professeur à l'université de Bruxelles, et président de la Ligue de l'Enseignement.

M. Waudremer, ancien préfet des études de l'athénée d'Arlon, ancien professeur de rhéthorique française de l'athénée de Namur.

M. E. Henriquet, ancien professeur de rhétorique française de l'athénée royal d'Arlon.

M. Léon Moreau, chef de la division de l'instruction publique et des beaux-arts à l'hôtel-de-ville de Bruxelles, secrétaire-trésorier du bureau administratif de l'athénée.

M. Louis Parez, directeur de l'école moyenne de l'état à Mons.

A l'étranger : M. Badon Ghyben, professeur émérite de mathématiques à l'école militaire de Bréda.

M. Schweigaard, professeur d'économie politique à l'université de Christiana.

M. G. W. Stein, professeur de médecine et ancien directeur de la clinique à l'université de Bonn.

M. Le duc de Broglie, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'Académie française.

M. de Pongerville, membre de l'Académie française.

M. F. Roeder, directeur du gymnase de Coeslinte.

M. W. Keferstein, professeur ordinaire de zoologie et d'anatomie comparative à l'université de Göttingue.

M. le professeur Lenz, naturaliste et zoologue des plus distingués.



